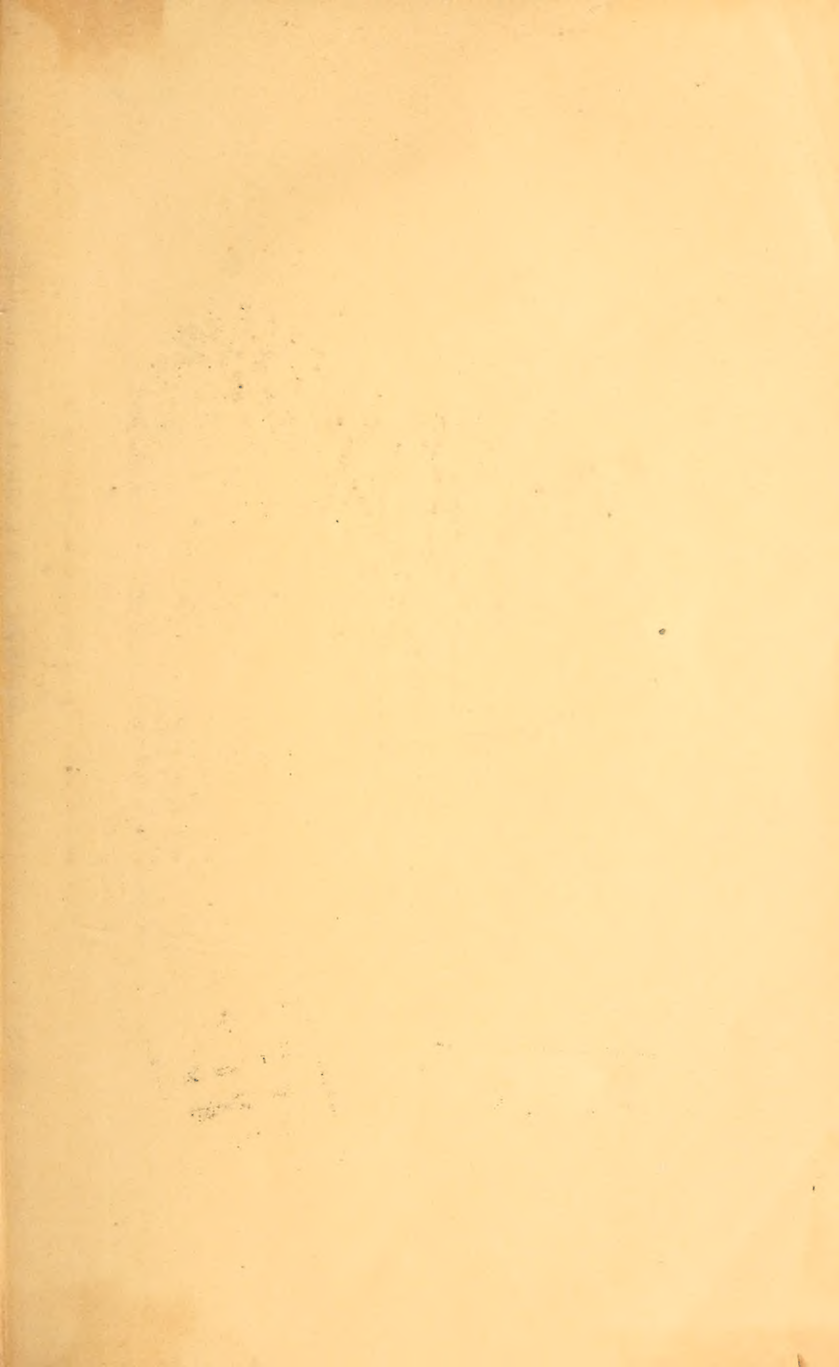

FOR USE IN
LIBRARY
ONLY
PQ
1603
A1
1873
v.1
c.1
ROBA
UNIVERSITY
OF
TORONTO
LIBRARY





ŒUVRES COMPLÈTES

de Théodore

Agrippa d'Aubigné

ŒUVRES COMPLÈTES
de Théodore
Agrippa d'Aubigné

publiées pour la première fois

D'APRÈS LES MANUSCRITS ORIGINAUX

Accompagnées
de Notices biographique, littéraire & bibliographique,
de Variantes, d'un Commentaire, d'une Table
des noms propres & d'un Gloſſaire,

Par

EUG. RÉAUME & F. DE CAUSSADE

Tome premier.



PARIS
ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR,
27-29, PASSAGE CHOISEUL, 27-29

M. DCCC. LXXIII



INTRODUCTION



AINTE-BEUVE écrivait en 1854[1] *qu'Agrippa d'Aubigné était déſormais connu, que bientôt « on aurait tout dit ſur lui, & pour & contre, & alentour; on l'aurait embraſſé dans tous les ſens. » Une condition manquait pour ce jugement définitif, la publication d'environ 1,500 pages entièrement inédites. Aujourd'hui cette lacune eſt comblée par notre édition. Que ne pouvons-nous en faire hommage à l'éminent critique qui, il y a quarante-cinq ans, par ſes premiers travaux ſur le* XVIe *ſiècle donnait à ce genre d'études une ſi vigoureuſe impulſion!*

Notre premier devoir eſt de dire les ſources où

---

1. Cauſerie du lundi 17 juillet 1854.

nous avons puiſé, le concours prêté à notre œuvre, les indications fournies par d'Aubigné lui-même, le ſyſtème que nous avons adopté pour notre travail.

En octobre 1863, M. J.-H. Merle d'Aubigné[1], *l'auteur de l'*Hiſtoire de la Réformation en Europe, *publiait dans le* Bulletin de la Société de l'Hiſtoire du proteſtantiſme français *une note ſur « les œuvres inconnues de d'Aubigné à rechercher & ſur ce qui reſte de ſes manuſcrits. » L'énumération de leur contenu devait tenter un admirateur de d'Aubigné, mais d'autre part nous liſions dans le même article les lignes ſuivantes : « Ces précieux documents, conſervés juſqu'en 1855 à Lavigny, & depuis lors à Beſſinges, ne ſont ſans doute pas d'une communication facile, puiſqu'il faut ſe rendre dans la localité, y rencontrer le propriétaire & y réſider un temps ſuffiſant pour compulſer une volumineuſe collection, beſogne toujours ſi longue. C'eſt aux difficultés réſultant de ces circonſtances qu'il faut évidemment imputer les obſtacles que des perſonnes déſireuſes de conſulter les papiers de M. Tronchin ont pu rencontrer dans l'accompliſſement de leur déſir, & de là les regrets qu'ils en ont vivement ſentis & trop vivement exprimés. » Cette note, pleine de révélations peu encourageantes, rappelait la déconvenue de MM. Proſper Mérimée & Ludovic Lalanne. Nous ſavions pourtant que M. Sayous pour ſes études littéraires, MM. J. Bonnet, H. Bordier & Ch. Read*[2]

1. Au moment où nous écrivions ces lignes, nous apprenions la mort du vénérable deſcendant d'Agrippa d'Aubigné (octobre 1872).

2. M. Ch. Read nous a devancés dans la publication des *Tragiques*. Il vient d'en faire paraître une nouvelle édition

avaient pu depuis consulter quelques-uns de ces manuscrits, mais aucun dans ses intéressants travaux n'avait fait jusqu'ici une publication même partielle des œuvres de notre auteur. Seul M. Th. Heyer, avec le concours de M. Bordier, a publié (Genève, 1870), dans une brochure d'un intérêt spécial & local, soixante lettres de d'Aubigné, in-extenso ou par fragments, sur son séjour à (Geneve 1620-1630), séjour que notre réfugié payait en conseils de soldat & d'ingénieur.

M. Merle d'Aubigné terminait sa note par ces mots : « J'eus d'abord la pensée de publier les manuscrits inédits, avec la permission de M. Tronchin, mais j'y renonçai pour diverses raisons. Il me semble pourtant que, d'Aubigné reprenant peu à peu dans la littérature française du XVIe *siècle & du commencement du* XVIIe *la place qui lui est due & dont les préjugés & les haines du siecle des dragonnades l'avaient privé, il y aurait quelque intérêt à ce que le travail que j'indique fût fait par d'autres*[1]*. » Nous n'avions point à nous préoccuper des « diverses raisons » qui avaient détourné le descendant de notre auteur d'élever ce monument à la memoire de son aïeul; il voulait d'ailleurs, comme il nous l'écrivait*

pour laquelle il a pu mettre à profit les leçons du manuscrit Tronchin.

1. M. Th. Lavallée dans le volume consacré à *La famille d'Aubigné* n'est pas un juge indulgent pour l'homme ; il y écrit cependant : « Ce n'est que de nos jours qu'on a rendu justice a cet ecrivain original dont on peut apprecier differemment la conduite & les actions, mais qui est incontestablement *l'une des gloires littéraires de la France.* » (P. 5.)

Michelet appelle ses écrits « *une œuvre capitale de la langue.* » (*La Ligue & Henri IV*, p. 327.)

en avril 1870, « *s'acquitter du legs que Th. Agrippa avait laiſſé à* ſa poſtérité, *d'écrire l'*Hiſtoire de l'enſemble du temps de la Réformation. *J'écris le onzième volume, j'en aurais encore un ou deux, & je ſuis plus près de quatre-vingts ans que de ſoixante-dix.* » *L'écrivain, preſſé de donner le reſte de ſes forces à ſon* Hiſtoire de la Réformation, *abandonnait définitivement à d'autres le ſoin de publier les manuſcrits inédits de ſon illuſtre ancêtre. C'eſt cette penſée que nous avons recueillie & voulu réaliſer en coordonnant dans notre édition des œuvres complètes d'Agrippa d'Aubigné, avec les œuvres déjà imprimées, les matériaux inédits des manuſcrits Tronchin.*

Etranger, n'appartenant pas au culte réformé, dépourvu de cette notoriété qui ouvre bien des portes, ce n'eſt point ſans une certaine appréhenſion que nous avons tenté une démarche auprès de M. Merle d'Aubigné. Il ne fut point inſenſible à l'appel que nous lui adreſſions dans l'intérêt des lettres, de l'hiſtoire, au nom même de la gloire de ſon aïeul, & voulut bien uſer en notre faveur de ſon affectueuſe intimité avec Mme la douairière Tronchin.

Qu'on nous permette donc d'acquitter une première dette en aſſociant ici trois noms dans un même ſentiment de gratitude : M. Merle d'Aubigné qui, par ſa note au Bulletin, *éveilla notre attention, par ſes lettres raffermit notre courage héſitant, échauffa notre zèle, & voulut bien frapper pour nous à la porte du château de Beſſinges ; Mme la douairière Tronchin, qui nous l'ouvrit toute grande avec cette bonne grâce & cette bienveillance particulières à la Suiſſe ; enfin M. le paſteur Theremin, le bibliothécaire ami, le vigilant*

gardien des manuſcrits qui, non content de nous les livrer pendant quatre mois, du matin au ſoir, nous a, pour une ſcrupuleuſe collation des Tragiques, *prêté le plus dévoué, le plus amical concours*[1].

En préſence des nombreuſes richeſſes de la collection Tronchin, nous ne pouvions eſpérer mener ſeul à bonne fin notre entrepriſe. M. F. de Cauſſade, alors bibliothécaire au Louvre, & depuis au Miniſtère de l'Inſtruction publique, voulut bien partager avec nous les difficultés de la lecture, de la tranſcription, de la collation des manuſcrits. Son expérience bibliographique, ſa connaiſſance du dialecte gaſcon de Fœneſte, *ſa ſcrupuleuſe exactitude nous ont été du plus utile ſecours, & ſi nous ne l'en remercions pas ici, c'eſt qu'il endoſſe devant nos lecteurs, par ſa collaboration continue, une part de reſponſabilité.*

Ce n'était pas toujours une tâche facile de copier toutes les parties inédites des manuſcrits, de collationner les imprimés ſur les brouillons & les minutes originales. D'Aubigné jette ſur des feuilles de garde & un peu partout, comme Paſcal ſes Penſées, *ſon inſpiration rapide & parfois incohérente. Son écriture ſénile affecte la forme de bâtons irréguliers & mal formés; on en pourra juger par les fac-ſimile du dernier volume, bien que nous ayons encore choiſi parmi les pages les plus liſibles. Au reſte nul ne ſe rend plus juſtice ſous ce rapport que d'Aubigné lui-même :*

1. Nous devons d'autant plus de gratitude a M. Theremin, que le même travail lui avait été demandé peu de temps auparavant par M. Proſper Mérimee. Son obligeance n'a pas reculé pour des amis devant une ſeconde collation qui a néceſſairement profité de l'expérience acquiſe.

nous lisons dans la préface des Tragiques *aux lecteurs :* « *Je desrobay (c'est l'éditeur, mais sous ce nom d'Aubigné qui parle) de derriere les coffres & dessoubs les armoires les paperasses crottees & deschirees desquelles j'ay arraché ce que vous verrez. Je failli encore à quitter mon dessein sur tant de litures & d'abbreviations & mots que l'autheur mesme ne pouvoit lire, pour la precipitation de son esprit en escrivant.* » *Il est vrai que nous avons assurément consacré à cette lecture plus de temps & de patience que le poëte & son éditeur. D'ailleurs nous avons eu la bonne fortune de rencontrer à Genève le savant M. H. Bordier & un des meilleurs élèves de l'Ecole des chartres, M. Th. Dufour, dont l'expérience paléographique nous a plusieurs fois aidés à déchiffrer quelques-unes de nos plus inextricables énigmes. Puisse notre scrupuleuse exactitude qui a tout lu, tout transcrit, avoir réussi à reproduire un texte qui soit, autant que faire se peut, le calque & en quelque sorte la photographie des manuscrits!*

La bibliothèque du château de Bessinges renfermait des richesses assez nombreuses pour satisfaire notre curiosité de textes inedits ; toutefois, jaloux de justifier le titre d'éditeurs des œuvres complètes de d'Aubigné, après de vaines recherches dans les bibliothèques de Paris, nous avons cru devoir interroger tous ceux qui pouvaient nous apporter quelque document nouveau. M. Jules Bonnet, le savant éditeur des lettres de Calvin, n'avait pas plus tôt signalé notre entreprise dans le Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, *que son appel était entendu de plusieurs côtés à la fois. M. P. Marchegay, non-*

ſeulement mettait à notre diſpoſition ſon experience d'archiviſte & ſa profonde connaiſſance de la Vendée & du Poitou, mais il intereſſait à notre publication ſon ami, M. le duc de la Tremoille, — le deſcendant de Claude de la Trémoille, l'intime confident des penſees d'Agrippa d'Aubigné, — qui voulait bien nous apporter huit lettres, dont ſept inedites, extraites de ſon précieux chartrier de Thouars. Nous devons egalement à ſa gracieuſe obligeance communication d'une correſpondance autographe de ſon aieul avec Charlotte Barbantine de Naſſau, ſa femme. Nous avons été dedommagés des difficultés de cette lecture par le parfum de ſimplicite & de vertus domeſtiques que reſpirent ces lettres, autant que par une vingtaine de paſſages concernant la biographie intime de d'Aubigne. C'eſt encore à l'intermediaire de M. Marchegay que nous devons la decouverte d'un manuſcrit inconnu qui n'etait pas même attribue à ſon auteur : le conſervateur de la bibliothèque de l'Univerſité de Leyde, M. du Rieu, a pris la peine de copier pour notre édition une lettre de quinze pages adreſſee à « Meſſeigneurs de Geneve » qui eſt un veritable petit traite de fortifications, & il a bien voulu y joindre un calque du plan de la ville fortifiee, tracé de la main de d'Aubigné ; nous en donnons, à la ſuite de la lettre, une réduction indiſpenſable à l'intelligence du texte.

En même temps, M. Guſtave Maſſon, profeſſeur de littérature françaiſe au college d'Harrow, ſe mettait en quête pour decouvrir quelques papiers vendus au commencement de ce ſiècle par un membre de la famille Tronchin & tranſportes en Angleterre. Ses re-

cherches ſont demeurées juſqu'ici infructueuſes, mais il nous a envoyé les variantes d'un manuſcrit des Tragiques *du Britiſh Muſeum, & la collation de deux livres d'épigrammes.*

M. Benjamin Fillon, de Fontenay (Vendée), antiquaire connu dans le monde artiſtique & ſavant par des travaux d'hiſtoire & de numiſmatique, nous a communiqué les copies ou les originaux de quatre lettres, dont une ſeule a été publiée dans ſes Souvenirs d'un voyage à Poitiers. *Un de ſes amis, M. Abel Bardonnet, en exhumait pour nous une enfouie dans les archives municipales de Niort. La collection de M. Feuillet de Conches nous a également fourni une lettre autographe.*

*Nous ne pouvions dans cette enquête négliger l'auteur de l'*Hiſtoire de Mme de Maintenon, *petite-fille de d'Aubigné. M. le duc de Noailles devait, penſions-nous, poſſeder des papiers intéreſſant notre publication. Il voulut bien nous écrire deux lettres à ce ſujet & nous apprit que ces documents, tranſportés au château de Mouchy, puis à la bibliothèque du Louvre, avaient péri avec elle dans l'incendie de 1871. Nous avons pu cependant collationner ſur les originaux appartenant à M. le duc de Noailles quatre lettres publiées en partie par M. Th. Lavallée. Le propriétaire du château de Mouchy a fait auſſi à notre intention dans ſes archives des recherches demeurées ſans réſultat. Nous avons découvert dans celles du château de Chamarande la copie de quelques actes officiels, relatifs au premier mariage, aux propriétés, aux titres & aux penſions d'Agr. d'Aubigné. Enfin l'héritière de M. Th. Lavallée a mis ſous nos yeux*

les papiers de ſon beau-père, mais nous n'y avons trouvé aucun document nouveau.

On le voit, bien que livrés à nos ſeules reſſources, nous avons pourſuivi notre enquête dans tous les lieux qui pouvaient garder quelque ſouvenir, quelque trace de notre écrivain. Partout, en France comme à l'étranger, nous avons rencontré le plus bienveillant empreſſement, & ſi quelque rare épave a échappé à nos recherches, elle ne ſaurait, croyons-nous, apporter un contingent d'une grande importance à ceux qui ſeraient tentés de compléter notre travail.

L'œuvre de d'Aubigné ſe compoſe de deux parts : l'œuvre imprimée, l'œuvre inédite. Les ouvrages imprimés en formats divers variant de l'in-folio au petit in-12 ſont : Vers funèbres de Th. Agrippa d'Aubigné ſur la mort d'Étienne Jodelle (1574). Les Tragiques (1616). Les Avantures du baron de Fœneſte (1617-1630). Hiſtoire univerſelle [1] (1616-1620). Petites œuvres meſlees (1629-30). La Confeſſion catholique du Sieur de Sancy (1660). Hiſtoire ſecrète de Th. Agr. d'Aubigné, écrite par lui-même (ſa Vie à ſes enfants) (1729). Le Traité des doulces afflictions (lettre à Madame, sœur unique du Roy), *publié vers 1600, eſt une rareté bibliographique dont nous ne connaiſſons que deux exemplaires, celui de M. Frédéric Chavannes & celui de M. le duc d'Aumale. Enfin M. Th. Heyer a publié, nous l'avons dit, en 1870, ſoixante lettres de notre auteur, relatives à ſon ſéjour à Genève de 1620 à 1630.*

1. Nous eſperons pouvoir publier dans une deuxieme ſerie l'*Hiſtoire univerſelle*.

Nous ne citons pas après les auteurs de la France proteſtante *la* Lettre du ſieur d'Aubigné ſur quelques hiſtoires de France & ſur la ſienne (1620). *Cette plaquette, que nous avons eue entre les mains à la bibliothèque de Fontainebleau, n'eſt qu'un tirage à part de la préface de l'*Hiſtoire univerſelle.

Le Libre Diſcours ſur l'eſtat preſent des Egliſes reformees en France (1619), *que Brunet & MM. Haag nomment parmi les œuvres de d'Aubigné, pour la forme comme pour le fond eſt indigne de lui. M. Benjamin Fillon a bien voulu nous prêter un exemplaire de ce volume fort rare; il l'attribue à Pierre de la Valade, enragé controverſiſte qui aurait rempli un cadre tracé par d'Aubigné. Nous en doutons, mais ce que nous refuſons d'admettre, c'eſt que le* Libre Diſcours *ſoit ſorti de la plume de notre auteur. Tout y eſt froid, terne, logique; la paſſion ne s'échappe par aucun endroit. L'auteur y parle preſque ſans colère du maſſacre de Vaſſy & de cette conjuration d'Amboiſe, dont les victimes arrachaient à d'Aubigné enfant ſon premier ſerment de haine & de vengeance. Nous ſavons bien que l'hiſtorien dans ſon loyal déſir d'impartialité, ſe pique d'écrire « ſans louanges & blaſmes, fidelle teſmoin & jamais juge. » Il faiſait, dans ſa vieilleſſe, pourrait-on dire encore, œuvre de réconciliation; mais d'Aubigné, que l'âge n'adoucit jamais, l'eût-il entrepriſe & ſur ce ton & de ce ſtyle? A chaque pas on ſe heurte à ces métaphores médicales & maritimes, ſi fréquentes chez les prédicateurs & les apologiſtes chrétiens; jamais une de ces comparaiſons militaires ſentant le métier & le maréchal de camp. Nous ne croyons pas que d'Aubigné ait inſpiré, encore moins*

écrit, d'un langage ſoumis, ſuppliant, parfois de courtiſan, 315 pages pour « préparer le chemin à une union ſpirituelle ſous une même foy » & pour « eſteindre le ſchiſme tant en ce qui concerne la religion que la police. » Nous nous ſommes donc, après une étude attentive, décidé à rejeter le Libre Diſcours *de notre publication.*

Le P. Lelong, dans ſa Bibliothèque hiſtorique de la France, *attribue à d'Aubigné une* Hiſtoire du ſiege de la Rochelle (1572-73). *Le biographe s'eſt contenté de lire au frontiſpice le lieu de l'impreſſion : « à Maillé, ſur les ruines du d'Oignon. 1621. » S'il eût ſeulement ouvert ce plat journal de ſiége écrit par un témoin catholique qui « prie Dieu venger & punir la rebellion de nos mutins & deſnaturez François, » le P. Lelong n'eût pas commis cette erreur. D'Aubigné, qui n'avait guère que vingt ans lors de ce ſiége, écrit d'ailleurs dans* ſa Vie à ſes enfants *que « faute de moyens l'empeſcha d'eſtre dans la Rochelle. »*

On ne trouvera pas dans notre édition le lourd & groſſier pamphlet du Divorce ſatirique, *quelquefois attribué à d'Aubigné, ſans autre raiſon que ſon inimitié bien connue contre Marguerite de Navarre.*

La ſeule œuvre importante dont nous n'ayons point rencontré trace à Beſſinges eſt le Baron de Fœneſte *: nous en reproduirons la dernière édition donnée par l'auteur, l'année même de ſa mort. Les manuſcrits ne renferment que quelques fragments de l'*Hiſtoire univerſelle *avec corrections & correſpondance relatives à cet ouvrage. Nous y avons auſſi cherché vainement ce ballet de la* Circé, *compoſé vers 1576, dont l'exé-*

cution fut jugée trop coûteuſe par la reine de Navarre. Mentionnons encore l'abſence d'une pièce en vers Sur les divers prodiges de ce temps *& d'un petit traité ſur les* Cometes, *composé à la prière d'une dame, que d'Aubigné lui-même déclare perdu*[1].

Les œuvres inédites que nous offrons au public ſont : Livre des miſſives & diſcours militaires, Lettres & memoires d'Etat, Lettres d'affaires perſonnelles, Lettres familieres, Lettres de poincts de ſciences ou de theologie; *lettres diverſes tirées de différentes collections; quatre traités politiques ou religieux :* 1° Inſtruction d'Eſtat & advis ſalutaires aux Princes, Republiques & Peuples; 2° Traité ſur les guerres civiles; 3° Du debvoir mutuel des Roys & des ſubjets; 4° Le Caducee ou l'ange de paix; *un roman allégorique :* Suite des amours du brave cavalier, le fort Loys & la belle dame Rochelle; *deux grands poemes : le* Printems *(trois livres)*, la Creation *(quinze chants); deux livres d'epigrammes; enfin des pièces de différents genres en proſe ou en vers.*

Nous devons nous borner ici à une ſimple énumération : notre collaborateur, M. François de Cauſſade, s'eſt chargé de donner une deſcription detaillée des œuvres imprimées & manuſcrites. On trouvera cette notice bibliographique au dernier volume, à la ſuite de l'étude biographique où nous jugeons d'Aubigné au point de vue moral, politique & littéraire.

La lecture des œuvres de d'Aubigné, l'examen de

1. M. Ch. Read vient de publier ſous le nom d'Agrippa d'Aubigné une petite ſatire en proſe, l'*Enfer*, « dans le goût de Sancy. » Nous ne reproduirons pas cet opuſcule, faute de raiſons ſérieuſes pour l'attribuer à la plume de d'Aubigné.

ses manuscrits fournissent quelques indications & sur les retranchements qu'ils ont pu subir & sur les intentions de l'écrivain pour leur publication. Ouvrons son testament, nous y lisons (t. Ier, p. 122) l'article suivant : « Il me reste à disposer de mes enfants spirituels, à savoir mes livres, lesquels sans ma nonchalance, pertes & retranchements que j'ai faits, egaleraient le nombre de mes annees. Je recommande à mes amis la protection des premiers & la reimpression de mes Tragiques *& autres, s'ils la trouvent à propos. Quant aux manuscrits, je mets en la commission de mes amis les deux mots « ure, seca », exhortant la Fosse (Nathan d'Aubigné, son fils naturel), d'être en ceci partisan, sans les precedents qui, devant Dieu, sont lepidités, renvoyant l'ordre de leur impression au memoire que j'espere en dresser. » Ce mémoire qui eût été précieux ne semble pas avoir été dressé. La seule pièce de ce genre, tracée de la main de d'Aubigné lui-même, est une table fort incomplète qui nous a aidés à mettre quelque ordre dans la distribution des livres de son* Printems. *Il faut, croyons-nous, entendre & comprendre sous ce titre, outre l'*Hécatombe à Diane, *une foule de vers de différents genres, écrits presque tous en sa jeunesse, de même qu'il intitulait son* Hyver, *une des pièces de sa vieillesse recueillie dans les* Petites œuvres meslees.

Rappelons aussi un inventaire qui se trouve au vol. III des manuscrits de Bessinges, & qu'a reproduit le Bulletin *(novembre & décembre 1863). C'est un récépissé des papiers de d'Aubigne, remis trois ans après sa mort par son fils Nathan à Théodore Tronchin, qui en héritait. Les dix-sept paquets ou*

fascicules qui ont plus tard formé nos dix manuscrits y sont désignés en général d'une façon vague & sommaire, mais la comparaison de cette pièce avec le contenu des manuscrits de Bessinges nous a du moins permis de constater que le legs précieux a traversé deux siècles & demi à peu près intact.

Dans la préface des Tragiques *citée plus haut, l'éditeur annonce aux lecteurs de nouveaux « larcins, » c'est-à-dire un certain nombre d'œuvres nouvelles :* « *J'ai encore par devers moy* deux livres d'epigrammes françois, deux de latins, *que je vous promets à la premiere commodité*[1]; *& puis des* Polemicques en diverses langues, *œuvres de sa jeunesse; quelques* romans; cinq livres de lettres missives : *le premier, de familieres pleines de railleries non communes, le second, de poincts de doctrines desmeslez entre ses amis, le troisieme, de poincts theologaux, le quatriesme, d'affaires de la guerre, le cinquiesme d'affaires d'Estat.* » *Dans* sa Vie à ses enfants, *d'Aubigné leur parle « de plusieurs choses qu'ils pourront voir dans les* Espitres familieres *qui s'imprimeront.* » *Enfin dans le petit avis au lecteur qui precede le IIe livre de* Fœneste, *l'imprimeur, par la plume de d'Aubigné, annonce qu'il « espere mettre la main sur quelques autres livres qu'il nomme :* τὰ γελοῖα, *de plus haut goust que ceux-ci.* » *Cette promesse date de 1630 : la mort allait en degager l'auteur. L'accueil severe fait à l'ouvrage par le Conseil de Geneve eût sans doute*

1. D'Aubigné écrit à M. d'Expilly (1er juin 1623) : « Je fais transcrire mes epigrammes latins, desquels le langage sent un peu la meche & la poudre, mais l'agreable malice de leurs subjects me donne courage de les faire voir. » (T. Ier, p. 367.

refroidi ſa verve. Que ſont devenues ces plaiſanteries de plus haut goût? Si elles ont été couchées ſur le papier, l'enquête qui ſuivit la mort de d'Aubigné a bien pu les anéantir. De ces œuvres promiſes au public à pluſieurs repriſes, aucune n'a vu le jour[1]. *La préface, ſans compter d'autres raiſons que nous ſignalerons plus loin, en donne un premier motif : « Mais tout cela attendra l'edition de l'*Hiſtoire. » *L'*Hiſtoire univerſelle *était en effet, aux yeux de d'Aubigné, l'œuvre maîtreſſe; il l'a dédiée à la poſtérité, c'eſt de ce monument qu'il attend gloire pour lui-même, juſtice pour ſon parti.*

Si l'on compare à la liſte des œuvres inédites publiées par nous celle de la préface des Tragiques, *on ſe convaincra que, ſauf quelques lacunes regrettables, nous en avons rempli & au delà la promeſſe: nous nous ſommes faits à deux ſiècles & demi de diſtance les exécuteurs teſtamentaires de l'ecrivain. L'ordre de publication des cahiers de lettres eſt modifié, nous avons ſuivi celui du manuſcrit préparé pour l'impreſſion; ce point importe peu; ce qui eſt plus grave, c'eſt la diſparition de preſque toutes les* Lettres familieres *« pleines de railleries non communes. » Hélas! c'eſt ſans doute leur eſprit même qui les a fait condamner! La plume ſatirique qui écrivit la* Confeſſion de Sancy *ne ſe gênait guère dans le commerce familier pour appeler « un chat un chat. » Des*

1. Pourtant dans une lettre à M. Certon, l'auteur le renvoie a ſon *Traitté des doulces afflictions à Madame*, & ſemble deſigner les *Petites œuvres meſlees* en ces termes : « Depuis j'en ay faict un petit livre que vous pourrez voir quelque jour. » (T. Ier, p. 455.)

ſcrupules rigoriſtes, les ſuſceptibilités de quelque famille, une indélicate curioſité ont pu faire déchirer ces feuillets qui manquent au manuſcrit, & dérober un cahier dont l'abſence était déjà ſignalée dans l'inventaire remis à Theodore Tronchin. Quoi qu'il en ſoit, il faut bien avouer que nous avons perdu, ſinon les lettres les plus intéreſſantes, au moins les plus piquantes.

Les traités que nous publions ſont probablement de ceux que la preface des Tragiques *déſigne ſous le nom de* Polemicques *en diverſes langues; les nôtres ſont tous en français. Pluſieurs avaient été ſupprimés du vivant même de l'auteur; c'eſt d'Aubigné qui nous l'apprend dans une lettre à M. de Montauſier : « On achete les impreſſions entieres, comme on a fait de deux livres polemiques miens, pour les jeter au feu. »* (T. Ier, p. 383.)

La promeſſe que faiſait l'editeur de 1616 de publier quelques romans *nous a explique la préſence parmi les papiers de d'Aubigné du roman politique & allégorique que nous avons annoncé.*

On comprend que nous ayons inſiſté ſur ce paſſage de la preface des Tragiques, *qui ajoute une preuve à tant d'autres irrefutables de l'authenticité des œuvres inédites que nous publions.*

Nous ne devons pas negliger un paſſage d'une lettre de Renee Burlamachi, ſeconde femme de d'Aubigné, adreſſée à ſon gendre, M. Villette[1] *: « Les deputés*

1. Bien que La Beaumelle ne faſſe plus autorite, nous n'avions aucune raiſon pour ne pas uſer ici d'une lettre que M. Ludovic Lalanne a reproduite apres lui dans ſon edition des *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigne. Ce temoignage

de la Seigneurie (de Genève) vinrent viſiter les papiers, où ils trouvèrent un brouillon de la Vie *de feu Monſieur (ſon mari), là où ils ont effacé, comme vous verreʒ par la feuille que je vous envoie, ce qui parle des affaires de la Rochelle*[1]. *C'eſt ce qu'ils tiennent être dangereux & qui pourroit porter préjudice à quelques particuliers. Ils m'ont fait commandement que je vous envoie ladite feuille, & vous prier, & M. d'Ade auſſi (autre gendre de d'Aubigné), d'en faire autant aux livres que vous aveʒ.* » *Ainſi trois mois après la mort de d'Aubigné (la lettre eſt datée du 8 août 1630), la cenſure diplomatique fait une deſcente officielle cheʒ ſa veuve; on viſite les papiers & l'on efface des paſſages dangereux & compromettants pour des intérêts politiques & privés. La* Vie, *c'eſt-à-dire les mémoires de l'écrivain, n'a-t-elle pas eu à ſubir quelque grave atteinte dans cette perquiſition? D'Aubigné ſemblait preſſentir le danger, car il écrivait à ſes enfants dans la préface de cette* Vie : « *J'ay encores à vous ordonner qu'il n'y ait que deux copies de ce livre, vous accordants d'eſtre de leurs gardiens, & que vous n'en laiſſiés aller aucune hors de la maiſon.* » *Toutefois il ſemble que le plus rigoureux cenſeur des œuvres de d'Aubigné, c'eſt d'Aubigné lui-même :* « *Attendeʒ ma mort qui ne peut*

eſt d'ailleurs confirme par les regiſtres du Conſeil de Geneve (notice de M. Th. Heyer citée plus haut, p. 50-51).

1. D'Aubigne, ſi nous l'en croyons, ne manquait pas de griefs contre les Rochellois, qui dès 1617 « ſollicitèrent violamment par homme exprez de raſer le Dognon, offrant leur artillerie pour cela. »

(Lettre à M. de La Tour, t. Ier, p. 364.)

être loin & puis examinez mes labeurs; chastiez-les de ce que l'ami & l'ennemi y peuvent reprendre, & en usez alors selon vos équitables jugements. «

Ainsi parlait-il à ses lecteurs en sa préface de 1616. « Ure, seca, » brûlez, coupez, tels sont ses ordres plus impérieux encore à ses exécuteurs testamentaires. Il est vrai qu'il ne faut pas se fier à ces impitoyables arrêts. Tout en parlant avec dédain des poésies qu'il a « autrefois brouillees *en sa jeunesse, » d'Aubigné n'en témoigne pas moins une certaine faiblesse pour ces premiers essais auxquels il trouve « quelque fureur qui sera agréable à plusieurs. » Bien portant, l'homme d'épée ne veut pas paraître attacher trop de prix aux délassements de sa plume; au lit de mort ou du moins « averti & proche de sa mort, » il brûle ce qu'il a adoré. A ce moment, qui ne songe à se mettre en règle du côté du ciel? L'auteur n'était-il pas d'ailleurs rassuré au fond du cœur par le choix qu'il avait fait, par le « partisan » qu'il désignait en son testament? Son ami, le pasteur Théodore Tronchin, Nathan d'Aubigné, lettré, soumis, respectueux, son vrai fils enfin, pouvaient bien négliger une publication difficile ou inopportune, ils n'en devaient pas anéantir les matériaux.*

Quelle méthode avons-nous suivie pour essayer de ramener à l'uniformité la publication d'œuvres composées d'éléments si divers? Nous devions reproduire des ouvrages imprimés à différentes époques, depuis 1574 jusqu'en 1630, à Amsterdam (Genève), à Paris, à Maillé, & en même temps des manuscrits dont la plus grande part n'avait pas vu le jour. Des dix manuscrits Tronchin, aucun n'est tracé de la main de d'Aubigné, mais presque tous portent des corrections

& additions nombreuſes de l'écriture de notre auteur ; d'où, ſans compter le ſéjour conſtant de ces papiers dans la famille de l'héritier, une preuve abſolue d'authenticité. Ces minutes, dictées ou recopiées à des dates diverſes, poſtérieurement réunies en dix tomes, appartiennent quelques-unes à la fin du XVIe *ſiècle, la plupart aux trente premières années du* XVIIe *ſiècle, qui furent les trente dernières de la vie de d'Aubigné ; auſſi les écritures & l'orthographe diffèrent-elles autant que les dates. Sans pouvoir, ſauf pour Grivel & le Royer*[1], *nommer les inſtruments anonymes, l'œil s'habitue à retrouver çà & là dans les volumes les différentes* mains, *avec plus ou moins de plaiſir, ſuivant l'intelligence ou la netteté du ſecrétaire. Les copiſtes n'ont ni le même degré d'inſtruction, ni le même âge. Sont-ils contemporains de d'Aubigné ? Les ſerviteurs reproduiſent l'écriture & l'orthographe archaïques ; car les vieillards ne modifient rien des habitudes priſes pendant leur jeuneſſe ou leur maturité. Les ſecrétaires ſont-ils jeunes ? Ils s'éloignent des vieux uſages, ils appartiennent à une époque de tranſition, ce ſont déjà des hommes du* XVIIe *ſiècle. Nous n'étions pas ſeulement en préſence de fautes d'orthographe provenant de l'ignorance, de fautes d'oreille inhérentes à l'inintelligence ; la prononciation du pays, l'accent poitevin ou ſaintongeais pouvait défigurer l'orthographe, car, ſans compter l'introduction de mots particuliers au*

1. M. B. Fillon nous a envoyé copie d'un acte de mariage du 15 febvrier 1599, où figure, comme pere de l'epouſee, maître Euſtace *le Royer*, qualifie « l'ung des ſecretaires de M. Theodore Agrippa d'Aubigne, gouverneur & commandant pour le Roy, du château de Maillezais. »

terroir, le ſecrétaire conformant ſon orthographe à la prononciation du maître, de ſon entourage, & ſurtout à la ſienne, écrivant, comme dit E. Paſquier, ſelon le ramage de ſon pays, altère ſingulièrement la phyſionomie de certains mots. Il faut donc aux cauſes générales d'erreurs & d'incertitude : variation de l'orthographe encore flottante, époque de transformation, ajouter de nombreuſes cauſes particulières : obſcurité fréquente de l'auteur, corrections confuſes & ſurchargées, additions peu liſibles, double nature d'œuvres imprimées & manuſcrites, ignorance, provincialiſmes de ſecrétaires inintelligents.

Fallait-il, par amour de l'uniformité, établir une orthographe factice, prendre une ſorte de moyenne ſe rapprochant des habitudes générales de l'époque? C'eſt l'un des deux ſyſtèmes conſeillés par Brunet aux futurs éditeurs de Rabelais. Mais il n'eſt pas beſoin d'une longue expérience pour ſe convaincre qu'un tel ſyſtème entraîne peu à peu aux déciſions les plus arbitraires, aux plus graves inexactitudes. Sur cette pente, on ne ſait plus où s'arrêter; c'eſt aux mots d'abord, puis à la phraſe, à la penſée que violence eſt faite, ſous prétexte de clarté. L'éditeur devient un correcteur, un interprète, ſans ceſſe en contradiction avec lui-même, embarraſſé à chaque pas, s'il eſt conſciencieux. Qui ne ſait le réſultat de ces lectures ingénieuſes, ſpirituel commentaire où l'imagination s'aiguiſe & ſe donne carrière, mais où le texte mal lu ou non compris diſparaît? Nous ne ſommes plus au temps où il fallait fabriquer des lectures courantes & polir à l'uſage des gens du monde des phraſes jugées inintelligibles à première vue. Quand le bénédictin dom

de Foris publia en 1771 pour la première fois les ſermons de Boſſuet, l'abbé Maury s'indigna contre « le ſuperſtitieux aveuglement avec lequel l'éditeur avait copié & publié ſans diſcernement & ſans goût la totalité de ces ſermons, où il n'y aurait eu qu'un triage & des retranchements à faire pour les rendre dignes des autres chefs-d'œuvre de l'auteur. » C'eſt ce triage ſans doute que Maury appelle « corriger les négligences de ſtyle de l'auteur. »

Mais pourquoi aller chercher des exemples hors de notre ſujet? Il ſuffit de voir ce que les éditeurs de 1729 & 1731 ont fait des Mémoires de d'Aubigné. Cette vigoureuſe autobiographie qu'ils intitulent. pour affriander le lecteur, Hiſtoire ſecrète, n'eſt plus, ſuivant l'expreſſion de M. Ludovic Lalanne[1], ſon premier éditeur ſérieux, qu'une paraphraſe du texte original. L'étude de la philologie, le goût des textes vrais ſe ſont tellement impoſés, qu'un éditeur ne peut plus donner de nos jours au public que des textes abſolument conformes aux manuſcrits. On pardonnera plutôt la reproduction d'une erreur manifeſte, mais bien lue, que la correction d'une prétendue faute qui peut devenir un curieux renſeignement pour la langue

Nous ſavons l'objection qu'on ne manquera pas de nous faire : « Reſpectez ſervilement, ſi bon vous ſemble, les erreurs, les bizarreries du maître; corrigez les bévues des domeſtiques! » Rien de plus ſimple en apparence que cette formule : « Corriger les

1. M. Lud. Lalanne a publié, en 1854, les *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné, d'après le manuſcrit de la bibliothèque du Louvre, aujourd'hui détruit.

erreurs évidentes. » *En théorie, c'eſt le cri du bon ſens, dans la pratique il n'en va pas ainſi. Que de fois un mot qui ſemblait un lapſus inexplicable, une évidente bévue, s'expliquait à la lumière d'un autre paſſage! Telle expreſſion inintelligible dans un manuſcrit reparaiſſait dans un autre, & le ſecond paſſage expliquait le premier. Un mot avait défié tout effort d'interprétation, au moment de riſquer une correction, nous apprenions que ce mot, identique ou à peine altéré, avait perſiſté dans le bas Poitou. Bref, plus nous apprenions, moins nous oſions corriger. Notre expérience perſonnelle nous ayant démontré que mieux valait laiſſer un mot douteux, une erreur même, ſi la ſagacité des philologues peut l'expliquer* [1], *nous avons ſcrupuleuſement reproduit dans leurs moindres détails les manuſcrits, ſauf pour quelques cas extrê-*

1. Qu'on nous permette un exemple entre cent pour montrer que l'orthographe même fautive, même exceptionnelle au XVIe ſiecle, doit ſouvent être reſpectee. On connaît la tentative de Louis Meigret & de Jean Pelletier, renouvelee plus tard par Pierre Ramus & J. Ant. de Baif, qui conſiſte a retrancher les lettres ſuperflues, & conformer l'orthographe a la prononciation. Ce ſyſteme, bien que definitivement repouſſe, dut avoir ſes adeptes, d'autant qu'il paraiſſait ſimplifier la grammaire & l'orthographe pour les illettres. D'Aubigne lui-même le defend dans une de ſes lettres (t. Ier, p. 456). Les mots quoy, quelquefois, &c., ſi frequemment ecrits par nos ſecretaires *qoy, qelqefois*, ſont donc une faute groſſiere, ſi l'on veut, mais une faute raiſonnee, ſyſtematique, & comme l'echo prolonge d'une tentative avortee. A ce titre, elle peut avoir un interêt philologique. Ajoutons qu'un grand nombre d'anomalies orthographiques ſe peuvent expliquer, en remontant parfois juſqu'au XIIIe ſiecle, par des exemples tires de nos vieux auteurs.

mement rares. Encore, quand nous avons, par exception, modifié un mot ou une ſyllabe, n'avons-nous jamais manqué d'avertir le lecteur dans les notes du dernier volume[1]. *Nous aurions, pour notre part, héſité à ſéparer du texte, pour les reporter dans un dernier volume, preſque toutes les notes explicatives. A ceux qui nous reprocheraient ce ſyſtème, nous n'avons qu'un mot à répondre : nous avons dû nous conformer au cadre d'une collection en cours de publication, appréciée par les bibliophiles, & accepter des conditions que nous n'avons pas dictées. Le lecteur y gagne du moins un texte d'une plus ſymetrique ordonnance, d'un plus bel aſpect typographique. Diſons, puiſque nous voulons acquitter ici toutes nos dettes, que, ſi notre paſſion littéraire eſt largement récompenſée par le ſeul honneur d'elever un monument à la gloire d'Agrippa d'Aubigné, quelque reconnaiſſance eſt due à l'éditeur aſſez courageux pour riſquer en des temps ſi peu propices la publication des œuvres complètes de notre grand écrivain.*

Le lecteur pourra s'étonner de ne pas retrouver dans nos volumes imprimés en caractères du XVIe *ſiècle un uſage typographique à peu près conſtant aux* XVIe *&* XVIIe *ſiècles : ſi nous avons renoncé à la confuſion des* i *& des* j, *des* u *& des* v *minuſcules, nous y avons été autoriſés par les deux éditions de l'*Hiſtoire univerſelle *(Maillé, 1616, Amſterdam, c'eſt-à-dire Genève, 1626). Imprimée ſous les yeux de l'auteur, cette dernière, pour les détails de ſignes typographiques, a généralement*

1. Le ſigne du double crochet a été réſervé pour déſigner l'addition d'un mot indiſpenſable à l'intelligence de la phraſe.

ſervi de baſe & d'exemplaire à notre travail. Sans doute on s'habitue promptement à la confuſion de ces deux lettres, mais l'œil du lecteur n'en eſt pas moins véritablement ſoulagé par cette rectification.

La ponctuation des manuſcrits d'Agrippa d'Aubigné eſt, en général, nulle ou à contre-ſens. Tout en admettant le ſyſtème de M. Marty Laveaux qui la veut, au XVI[e] *ſiècle, plus oratoire que grammaticale, c'eſt-à-dire indiquant moins les inciſes grammaticales que les repos obligés de la voix, nous avons dû nous rapprocher de l'édition qui nous a ſervi de prototype. L'éditeur de 1626 a preſque prodigué la ponctuation. Nous avons pris une moyenne & ménagé ces ſignes, car l'abus leur ôte toute valeur explicative & trop ſouvent la penſée de d'Aubigné a beſoin de lumière!*

Nous ne prétendons pas prévenir toutes les objections : il en eſt une cependant que nous avons prévue. Quelques eſprits délicats ne goûtent d'un écrivain que la fleur de ſon eſprit, & tout ce qu'il ne s'eſt point donné la peine de publier lui-même leur ſemble, par cela ſeul, à jamais indigne de voir le jour. N'eſt-ce point l'injuſte privilége du droit d'aîneſſe tranſporté dans le domaine littéraire? Pas plus que ces dédaigneux, nous ne préférons aux bons morceaux les rognures, les épluchures, bien que rien ne ſoit à négliger d'un grand écrivain. Un auteur n'eſt pas toujours le meilleur juge du mérite de ſes écrits; ceux dont il attend la gloire peuvent être les plus faibles, & la poſtérité trouve parfois plus d'intérêt dans une ſeule lettre d'un poete qu'aux douze chants de ſon poeme epique. Mais ces conſidérations générales ſont ici le moindre argu-

ment. D'Aubigné a vécu d'une exiſtence agitée, ſa vie ne fut qu'un combat : homme d'action plus encore qu'homme de lettres, ſoldat ou controverſiſte, toujours ſur la brèche, comment eût-il en des temps ſi calamiteux trouvé le loiſir de faire imprimer tout ce qu'il ſouhaitait? Nous avons prouvé qu'il était loin d'avoir publié ce que lui-même deſtinait à l'impreſſion[1]. *Ses chagrins domeſtiques, la trahiſon de ſon fils Conſtant, ſa poſition de malcontent & de ſuſpect, la vente forcée de ſon gouvernement, les tracaſſeries & les pourſuites que lui ſuſcita l'impreſſion de ſon* Hiſtoire, *ſa fuite précipitée en Suiſſe, ſes embarras pécuniaires, autant de motifs qui firent indéfiniment ajourner des publications projetées.*

L'exil même ne laiſſa guère de loiſirs à l'écrivain, qui y fut plutôt ingénieur qu'homme de lettres. Sa correſpondance avec les Rohan & autres perſonnages politiques l'a plus occupé, croyons-nous, en ſes dernières années, que l'impreſſion de ſes œuvres. Il s'en fallait d'ailleurs beaucoup qu'elle fût aiſée même à Genève. Si d'Aubigné, un an avant de mourir, publia ſans encombre ſes Petites œuvres meſlees, *livre de piété & de tentatives proſodiques, la dernière édition de ſon* Baron de Fœneſte *alarma le Conſeil de Genève & attira, écrit madame d'Aubigné, « une bourraſque » ſur la tête de l'incorrigible railleur.*

En admettant d'ailleurs que nous ayons pu ſonger à

1. Nous avons dû ne nous occuper que des œuvres reconnues & ſignées par d'Aubigne. Dans une lettre à M. Goulard (1616), il avoue que de ſes études de théologie « ſont eſchappez quelques livrets anonimes ou imprimez ſoubs d'autres noms. » (T. Ier, p. 474.)

faire « un triage. » quoi de plus variable que ce qu'on appelle le goût littéraire? Notre d'Aubigné lui-même, eſtimé aujourd'hui le plus vigoureux eſprit du XVIe *ſiècle, comment a-t-il été traité par le* XVIIe *& le* XVIIIe *ſiècles? Si l'on ſe place au point de vue du théologien, de l'érudit, du philologue, de l'hiſtorien, que de révélations, que de lumières ſur mille points imprévus dans ces matériaux, dans la minute en apparence la plus inſignifiante! Hâtons nous d'ajouter que, pour la verve, l'énergie, la grandeur d'âme, bon nombre des nouvelles pages ſont parmi les plus belles dans l'œuvre entière du poëte & de l'hiſtorien.*

Dans cette penſée, nous ne devions rien négliger; auſſi avons-nous lu tout ce qui etait liſible, déchiffré tout ce qui ſe pouvait déchiffrer, ne négligeant les brouillons *que ſi nous en retrouvions ailleurs une reproduction plus nette, recueillant encore dans les premiers quelques variantes intéreſſantes. En un mot nous nous ſommes efforcés de ne pas reſter au deſſous d'une tâche délicate & laborieuſe, & ſi nous avons commis des erreurs inévitables dans un travail de ce genre, laiſſé quelques lacunes à combler, des énigmes à déchiffrer, nous avons la conſcience de meriter l'indulgence des juges les plus compétents.*

Sans empiéter ici ſur les conſidérations morales, qu'il nous ſoit permis, en terminant, de dire qu'au milieu des épreuves impoſées à la France, quand le préſent & l'avenir réclament des cœurs ſolidement trempés, ce n'eſt pas faire œuvre étrangere aux néceſſités de l'époque & conſacrer ſes loiſirs à une vaine exhumation, que de rajeunir la memoire d'un caractere auſſi ferme, auſſi énergique que celui d'Agrippa

d'Aubigné. En relisant les beaux vers & les pages éloquentes de notre inflexible huguenot, nous nous sommes rappelé les paroles que Tacite prête à Thraséas condamné à s'ouvrir les veines. L'intrépide stoïcien, offrant à Jupiter Libérateur une libation de son sang, fait approcher le questeur pâle d'effroi : « Tu es né, lui dit-il, dans des temps où il convient de fortifier son âme par des exemples de fermeté ! »

Et nous aussi, pouvons-nous dire, nous vivons à une époque où il convient de retremper les âmes & de les relever par l'exemple de courages indomptables, de consciences qui ne savent pas capituler.

EUGÈNE RÉAUME.

Juillet 1873.





SA VIE

A

SES ENFANTS

[Publiée pour la première fois d'après le manuscrit original de la Collection Tronchin, Mss. d'Aubigné, T. V.]





PREFACE

A

CONSTANS, MARIE, ET LOVISE D'AVBIGNÉ



ES Enfans, vous avez de l'antiquité de quoy puiser dans les vies des Empereurs & des Grands exemples & enseignements comment il se faut desmesler des attaques des ennemis & des subjets desobeissans : vous voyés comment ils ont remedié aux presses du costé & aus souslevements du dessous; mais vous n'y apprenets point à porter les fardeaux du dessus : & ceste troisieme sorte d'affaires requerant plus de dexterité que les autres deux, vous avez plus de besoing d'imiter les mediocres que les Grands, pource qu'en la luitte que vous avés avec vos pareils, vous n'avés à vous garder que de l'adresse, laquelle manquant aux Princes, ils se laissent cheoir de leur pesanteur.

Henri le Grand n'aimoit pas que les siens s'amusassent trop aux Vies des Empereurs : & ayant trouvé Neuvy trop attaché à son Tacite, & craignant que ce courage eslevé prinst l'essort, il l'admonnestoit qu'il cerchast quelque vie d'un sien compagnon.

C'est ce que je fays en ottroyant vostre requeste raisonnable; & voicy le discours de ma vie, en la privauté paternelle, qui ne m'a point contrainct de cacher ce qui en l'Histoire Universelle eust esté de mauvais goust : donc ne pouvant rougir envers vous ny de ma gloire, ni de mes fautes, je vous conte l'un & l'autre comme si je vous entretenois encores sur mes genoux. Je desire que mes heureuses ou honorables actions vous donnent sans envie l'emulation pourveu que vous vous attachiés plus exprés à mes fautes, que je vous descouvre toutes nues, comme le point qui vous porte le plus de butin. Espuis espluchez les comme miennes : mais les heurs ne sont pas de nous, mais de plus haut. J'ay encores à vous ordonner qu'il n'y ait que deux copies de ce livre : vous accordants d'estre de leurs gardiens & que vous n'en laissiés aller aucune hors de la maison. Si vous y faillez, vostre desobeissance sera chatiee par vos envieux, qui esleveront en risee les merveilles de Dieu en mes delivrances & vous feront cuire vostre curieuse vanité.





SA VIE

A

SES ENFANTS.



HEODORE AGRIPPA D'AVBIGNÉ, fils de Jean d'Aubigné, Seigneur de Brie en Xaintonge & de Damoiſelle Catherine de l'Eſtang, naſquit en l'hoſtel Saint-Maury prés de Pons, l'an 1551, le 8e de Febvrier, ſa mere morte en accouchant, & avec telle extremité, que les medecins propoſerent le choix de mort pour la mere, ou pour l'enfant. Il fut nommé Agrippa (comme *ægre partus*) & puis nourri en enfance hors la maiſon du pere, pource que Anne de Limur, ſa belle mere, portoit impatiemment & la deſpenſe, & la trop exquise nourriture que le pere y employoit.

Dés quatre ans accomplis le pere luy amena

de Paris precepteur Jean Cottin, homme aſtorge & impiteux, qui luy enſeigna les Lettres Latine, Grecque & Hebraique à la fois, ceſte methode ſuivie par Peregim, ſon ſecond precepteur, ſi bien qu'il liſoit aux quattre langues à ſix ans. Aprés on luy amena Jean Morel Pariſien, aſſés renommé, qui le traita plus doucement.

En ceſt aage Aubigné veillant dedans ſon lict pour attendre ſon precepteur, ouït entrer dans la chambre, & puis en la ruelle de ſon lict, quelque perſonne de quy les veſtements frottoyent contre les rideaux, leſquels il veit tirer auſſi toſt, & une femme fort blanche, qui luy ayant donne un baiſer froit comme glace, ſe diſparut. Morel arrivé le trouva ayant perdu la parole : & ce qui fit deſpuis croire le rapport de telle viſion fut une fiebvre continuë qui luy dura quatorze jours.

A ſept ans & demi il traduiſit avec quelque aide de ſes leçons le Crito de Platon, ſur la promeſſe du pere qu'il le feroit imprimer avec l'effigie enfantine au devant du livre. A huit ans & demi le pere mena ſon fils à Paris, & en le paſſant par Amboiſe un jour de foire, il veit les teſtes de ſes compagnons d'Amboiſe encores recognoiſſables ſur un bout de potence, & fut tellement eſmeu, qu'entre ſept ou huit mille perſonnes il s'eſcria, *Ils ont deſcapité la France, les bourreaux*. Puis le fils ayant picqué prés du pere pour avoir veu à ſon viſage une eſmotion non accouſtumee, il luy mit la main ſur la teſte en diſant : *Mon enfant, il ne faut pas que ta teſte ſoit eſpargnee aprés la mienne, pour venger ces chefs pleins d'honneur; ſi tu t'y eſpargnes, tu auras ma malediction.* Encore que cette troupe fuſt de vingt chevaux, elle eut peine à ſe deſmeſler du peuple, qui s'eſmeut à tels propos.

|1562| Ceſt eſcolier fut mis à Paris entre les mains

de Matthieu Beroalde, nepveu de Vatable, trés grand perſonnage. Au meſme temps ou bien toſt aprés, le Prince de Condé ayant ſaiſi Orleans, les perſequutions redoublees, les maſſacres & brulements qui ſe faiſoyent à Paris ayant contrainct aprés de trés grands dangers Beroalde de s'enfuir avec ſa famille, il faſcha bien à ce petit garçon de quitter un cabinet de livres couverts ſomptueuſement & autres meubles, par la beauté deſquels on luy avoit oſté le regret du païs; ſi bien qu'eſtant auprés de Villeneufve Sainct George, ſes penſees tirerent des larmes de ſes yeux, & Beroalde le prenant par la main luy dit, *Mon ami, ne ſentez vous point l'heur que ce vous eſt, de pouvoir dés l'aage où vous eſtes perdre quelque choſe pour celuy qui vous a tout donné?*

De là ceſte troupe de quatre hommes, trois femmes & deux enfants, ayant recouvré une coche au Coudret, (maiſon du Preſident l'Eſtoile) ils prirent leur chemin au travers du bourg de Courance, où le Chevalier d'Achon qui avoit là cent Chevaux Legers les arreſta priſonniers, & auſſi toſt les mit entre les mains d'un inquiſiteur nommé Democares. Aubigné ne pleura point pour la priſon, mais oui-bien quand on luy oſta une petite eſpee bien argentee & une ceinture à fers d'argent. L'inquiſiteur l'interrogua à part, non ſans colere de ſes reſponces : les Capitaines qui luy voyoient un habillement de ſatin blanc, bandé de broderie d'argent, & quelque façon qui leur plaiſoit, l'amenerent en la chambre d'Achon, où ils luy firent voir que toute ſa bande eſtoit condamnee au feu, & que il ne ſeroit pas temps de ſe de dire eſtant au ſuplice : il reſpondit que l'horreur de la Meſſe luy oſtoit celle du feu. Or y avoit il là des violons; & comme ils dançoyent, Achon demanda une gail-

larde à ſon priſonnier, ce que n'ayant point refuſé il ſe faiſoit aimer & admirer à la compagnee, quand l'inquiſiteur avec injures à tous le fit remener en priſon. Par luy Beroalde adverti que leur procés eſtoit faict, ſe mit à taſter le pouls à toute la compagnee, & les fit reſoudre à la mort trés facilement. Sur le ſeoir, en apportant à manger aux priſonniers, on leur monſtra le bourreau de Milly qui ſe preparoit pour le lendemain. La porte eſtant fermee la compagnie ſe met en prieres, & deux heures aprés, vint un Gentil-homme de la troupe d'Achon, qui avoit eſté moine, & qui avoit lors en garde les priſonniers. Ceſtui-ci vint baiſer à la jouë Aubigné, puis ſe tourna vers Beroalde diſant, *Il faut que je meure ou que je vous ſauve tous, pour l'amour de cet enfant : tenez vous prets pour ſortir quand je le vous diray : cependant donnez moy cinquante ou ſoixante eſcus pour corrompre deux hommes ſans leſquels je ne puis rien*. On ne marchanda point à trouver ſoixante eſcus cachez dans des ſouliers. A minuit ce Gentilhomme revint acompagné de deux ; & ayant dit à Beroalde, *Vous m'avez dit que le pere de ce petit homme avoit commandement à Orleans; promettez moy de me faire bien recevoir dans les compagnies*. Cela luy eſtant aſſeuré avec honorable recompence, il fit que toute la bande ſe prit par la main, & luy, ayant pris celle du plus jeune, mena tout paſſer ſecrettement auprés d'un corps de garde, de là dans une grange par deſſous leur coche, & puis dans des bleds, juſques au grand chemin de Montargis, où tout arriva avec grands labeurs & grands dangers.

La Ducheſſe de Ferrare les receut avec ſon humanité accoutumee, mais ſur tous Aubigné qu'elle fit trois jours durant aſſeoir ſur un carreau auprés d'elle

pour ouïr ſes jeunes diſcours ſur le meſpris de la mort. Puis elle les fit conduire commodement à Gien, où ils demeurerent un mois chez le Procureur du Roy, Chazeray. Mais La Fayette y amena le ſiege. Il falut gagner les batteaux & ſe ſauver à Orleans, au peril des arquebuſades que la commune leur tira vers Boteilles.

Beroalde arrivé fut par la faveur du Sieur d'Aubigné, commandant à la ville ſoubs Monſieur de Saint-Cire, logé favorablement, premierement chez le Preſident l'Eſtoile, où Aubigné le premier ſe ſentit de la contagion qui fit mourir trente mille perſonnes. Il veit mourir ſon chirugien & quattre autres en ſa chambre, entre autres Madame Beroalde : ſon ſerviteur nommé Eſchalart, qui deſpuis eſt mort Miniſtre en Bretagne, ne l'abandonna jamais, & ſans prendre mal le ſervit juſques à la fin, ayant un pſeaume en la bouche pour preſervatif.

Le Sieur d'Aubigny, ayant fait un voyage en Guyenne pour haſter les forces, trouva ſon fils guery, mais un peu deſbauché, comme il eſt dificile *Pacis artes colere inter Martis incendia*. Vn jour il envoya au compagnon par ſon deſpenſier, un habillement de bureau, avec charge de le mener par les bouticques pour choiſir quelque meſtier, puiſqu'il quittoit les lettres & l'honneur. Noſtre eſcolier print à tel cœur ceſte rude cenſure, qu'il en tomba en fievre frenetique & faillit à en mourir : & puis eſtant relevé alla prononcer à genoux devant ſon pere une harangue, de laquelle les lieux pathetiques arracherent des larmes des eſcoutants, & ſa paix fut marquee par quelque deſpence qui excedoit ſa condition.

[1563] Sur la fin de l'annee le ſiege eſtant venu, & Beroalde eſtant logé dans le logis de la Royne ou

cloiſtre Sainct Agnan, les ſoldats du pere deſbauchoyent le fils, & le menoyent meſmes dans les motines, comme il y eſtoit lors que M. de Duras fut tué. Vn jour il fut mené par ſon pere voir le Sieur d'Achon, qui auſſi bien que le Coneſtable eſtoit entre les mains du dit Sieur d'Aubigny, comme les ayant amenez priſonniers de la bataille de Dreux ; Achon logé dans la tour neuve qui avoit deux colevrines ſur le plancher de ſa chambre, bien eſtonné de voir ſon petit priſonnier luy reprocher ſon inhumanité, & toutes fois ſans injures : car il reſpondit à ceux qui luy en vouloyent faire dire, qu'il ne pouvoit *inſultare afflicto*.

En ces jours là quatorze Capitaines touchent en la main pour eſſayer la repriſe des Tourelles, mais il n'y eut que ſix qui teindrent promeſſe & ſauterent dans le retranchement. Là le Sieur d'Aubigny eut un coup de picque au deſſoubs de la cuiraſſe, & ſa playe eſtant à demi guerie, il fut choiſi pour la negotiation de la paix qu'il traitta paſſant en batteau à la Poule Blanche du Portereau, où eſtoit logé la Royne ; auſſi fut il le quatrieſme, qui de ſon party entra dans le pavillon violet de l'iſle aux Bœufs, où ſe fit la paix.

En faveur de ce traitté & de ſes autres ſervices, luy fut donné l'eſtat de Maiſtre des requeſtes, pour ſervir de Chancelier en la Cauſe. En quoy le Sieur de Chavagnes ſucceda aprés ſa mort.

La paix faicte, il ſe retira, dit à Dieu à ſon fils, luy recommanda ſes paroles d'Amboiſe, le zele de ſa Religion, l'amour des ſciences, & d'eſtre veritable ami, le baiſa hors ſa couſtume, puis demeura malade à Amboiſe d'un ſac qui ſe fit en ſa playe. Là il mourut, ne regrettant rien des affaires du monde ſinon que l'aage de ſon fils ne luy permettoit pas de ſucceder à ſon Eſtat : & dit ces choſes tenant les lettres

au poing, lesquelles il renvoya au Prince de Condé, avec priere de ne donner ceste charge à homme qui ne fust resolu de mourir pour Dieu. Il arriva que six ou sept jours aprés sa mort deux de ses gens s'en retournerent à Orleans pour faire inventorier les armes & autres hardes qu'il y avoit laissées. Ceux-ci trouverent soubs le portail du logis Aubigné qui ne les vit pas sitost arriver que la mort de son pere luy frappa au coeur. Il se cacha pour voir leur contenance en establant leurs chevaux : & de là se confirma tellement en son opinion, qu'il fut trois mois se cachant pour pleurer, & nonobstant les asseurances qu'on luy donnoit, ne voulut porter habillement que de deuil.

Il eut pour Curateur Aubin d'Abeville, lequel pour les dettes immenses du pere, le fit renoncer à la succession de quatre mille livres de rente, & l'entretint aux estudes du bien de sa mere, le laissant encore un an entre les mains de Beroalde ; & puis l'envoya à treze ans à Geneve, pour lors faisant plus de vers latins qu'une plume diligente n'en pouvoit escrire. Il lisoit tout courant les Rabins sans poincts : & explicquoit une langue en l'autre sans lire celle qu'il expliquoit. Il avoit faict son Cours de Philosophye, & des Mathematicques ; & nonobstant, sur l'ignorance de quelques dialectes de Pindare, on le remit au college ayant esté deux ans des publicques à Orleans : cela luy fit haïr les lettres, prendre les estudes à charge & les chastiments à despit : il s'adonna à des poltiqueries qui mesmes le faisoyent admirer Monsieur de Beze les vouloit pardonner, comme tout estant de levron & rien du renard, mais les precepteurs estoyent des Orbilies. Dont advint que ayant esté deux ans à Geneve, il s'en veint à Lion sans le sceu de ses parans, & se remit aux Mathematicques.

& s'amusa aux theoricques de la Magie, protestant pourtant de n'essayer aucun experiment. L'argent luy ayant manqué à Lion, & son hotesse luy en ayant demandé, il prit à tel contre coeur son manque que n'osant retourner au logis, il fut un jour sans manger, & ceste melancolie fut extreme. Estant en peine où il passeroit la nuit, il s'arresta sur le pont de la Saone, passant la teste vers l'eau pour passer ses larmes qui tumboyent en bas, il luy prit un grand desir de se jetter apprés elles; & l'amas de ses desplaisirs l'emportoit à cela, quand sa bonne nourriture luy faisant souvenir qu'il falloit prier Dieu devant toute action, le dernier mot de ses prieres estant la vie eternelle, ce mot l'effraya & le fit crier à Dieu qu'il l'assistast en son agonie. Lors tournant le visage vers le pont, il veit un valet duquel il cognut premierement la male rouge & le maistre bientost aprés qui estoit le Sieur de Chillaud, son cousien germain, qui envoyé en Allemagne par Monsieur l'Amiral portoit à Geneve de l'argent au petit desesperé.

[1567] Bien tost aprés commencerent les secondes guerres. Aubigné retourna en Xaintonge chés son Curateur, lequel voyant son pupile se battre à la perche pour quitter les livres, à bon escient le tint prisonnier jusques à la prise des troisiesmes armes.

Lors les compagnons luy ayant promis de tirer une harquebusade de quand ils partiroyent, le prisonnier duquel on emportoit les habillements sur la table du Curateur tous les soirs, se devala par la fenestre par le moyen de ses linceulx, en chemise, à pieds nuds, sauta deux murailles, à l'une desquelles il faillit à tumber dans un puis ; puis alla trouver auprés de la maison de Riverou les compagnons qui marchoient bien estonnés de voir un homme tout

blanc courir, & crier aprés eux, & pleurant de quoy les pieds luy faignoyent. Le Capitaine Sainct Lo, aprés l'avoir menacé pour le faire retourner, le mit en croupe avec un meschant manteau foubs luy, pource que la boucle de la cropiere l'efcorchoit.

A une lieuë de là, au paffage de Reau, ceste troupe trouva une compagnie de Papiftes qui vouloyent gaigner Angoulefme : cela fut desfaict avec peu de combat, où le nouveau foldat en chemife gagna une harquebufe & un fourniment tel quel, mais ne voulut prendre aucun habillement, quoy que la neceffité & fes compagnons luy confeillaffent ; ainfi arriva au rendez vous de Jongfac, où quelques Capitaines le firent armer & habiller. Il mit au bout de fa fedulle, *A la charge que je ne reprocheroys point à la guerre qu'elle m'a despouillé, n'en pouvant fortir plus mal equippé que j'y entre.*

Le rendez vous de toutes les troupes fut à Xainctes, où Monfieur de Miranbeau, Gouverneur du païs, incité par les parens, le voulut retirer, premierement par remonftrance, & puis par fon authorité, mais le compagnon rompit le refpect, & ayant dit pour raifon qu'il eftoit de garde, quitta le dit Sieur & Soribrand fon Capitaine qui confentoit à fa retention, perçea maugré toute la compagnie, s'enfuit & portant l'efpee à la gorge d'un fien coufin qui le fuivoit de plus prés, gagna le logis du Capitaine Anieres qu'il fçavoit eftre en querelle avec le Sieur de Mirambeau, & le lendemain à une efmeute qui fe fit entr'eux, fut le premier qui coucha la meiche & faillit à tuer fon coufin du parti de Miranbeau.

Durant ceft hiver qui fut fort rude, un foir que le corps de garde d'Anieres à la tefte de l'ennemi eftoit fur le bord d'un mareft gelé, fi bien qu'ils tranciffoyent

loing du feu, & auprés eſtoyent en la fange, un vieil Sergeant Daulphin vint faire allumer la meſche au jeune homme, & voyant qu'il trembloit luy preſta ſon eſcharpe, ce que le morfondu accepta joyeuſement. Mais les plus grands labeurs qu'il ſentit furent en Perigort, à la ſuite du regiment de Piles, puis au retour du ſiege d'Angoleme, où il avoit donné à l'aſſaut du parc & gagné un fourniment dans la ville ; mais par les chemins en venant à Pons, la laſſitude le faiſoit trainer la nuit de feu en feu : puis ayant au matin trouvé ſa compagnie, il oyoit battre aux champs de tous coſtez : tous ces maux ne l'empeſchoyent point qu'il ne tournaſt le viſage, quand il voyoit paſſer ſes couſins bien montez, craignant leurs reproches.

[1569] Eſtant à Pons, il fut encore à l'aſſaut & à la priſe, vengea une ſienne tante qu'un Capitaine Banchereau avoit voulu forcer : il ſe trouva aux eſcarmouches de Jazeneuil, à la bataille de Jarnac, au grand combat de la Rocheabeille, mais il perdit l'occaſion de la bataille de Moncontour, s'eſtant retiré avec ceux de ſon pais, où il ne courut point moins de riſque qu'à la bataille, pource que en meſme temps le Sieur de Savignac fit l'entrepriſe que vous voyez eſcrite au premier tome de ſon Hiſtoire, livre 5, chap. 16 : où il n'a pas voulu exprimer comment en ceſte nuitee, il courut tant de riſques qu'il ſe ſouvint de ſes deſobeiſſances à ſes parens, & priant Dieu en ſes angoiſſes, il dit, en s'accuſant, *L'homme indompté ſera dompté de meſmes par les maux, &c.*

Ayant paſſé la Drongne par le moyen d'un paiſan qui eſtoit venu pour le tuer, ſon cheval contre toute eſperance la paſſa aprés luy, qu'il tira à grand peine des vazes, & puis ayant paſſé l'Iſle à l'Auberdemont, ſon guide le mena juſques à l'entree du bourg de

Coutras, mais n'osa passer plus avant; soit dit en passant, que à la maison de Savignac on fit venir à Aubigné le païsan nommé Peirot de Fargue, lequel il recognut entre six qu'on luy presentoit, tant la peur a de bonnes tablettes. A l'entree de Coutras, Aubigné enfila la ruë, & puis descendit au quay, mais voulant prendre conseil du passage, il vit courir à luy quattre harquebusiers auprés du moulin, qui couchoyent la mesche, & d'autres encor qui suivoyent : cela le fit jetter dans le guai sans marchander, où il se trouva à la nage, il leva celuy de ses pistolets qu'il n'avoit point tiré à la charge, & ayant trouvé terre, passa maugré ceux qui le canardoyent en l'eau & ceux qui venoyent au devant. Les perils qu'il courut en cest affaire se firent encor sentir, comme vous verrez en quelque lieu.

Mais tout cela ne le corrigea point, & pour vous donner un exemple de sa liberté trop affectee, un jour passant entre cinq cents harquebusiers devant le Prince de Condé, il appelloit bisognes ceux qui ostoyent le chapeau : de quoy s'appercevant le Prince, & l'ayant voulu recognoistre, luy fit offrir place en sa maison. Cet honneur presenté par Monsieur de la Caze en ces termes, qu'il le vouloit donner à ce Prince, la responſe de l'estourdi fut, *Meslez vous de donner vos chiens & vos chevaux* : seconde chose que je vous marque d'une rustique liberté.

[1570] Il passa le reste des troisiesmes guerres en Xaintonge, se trouva à la desfaicte de deux compagnies Italienes, & de deux de l'Herbette à Jonsac : & là on commancea de se fier en luy de mener vingt harquebusiers enfants perdus : la barriquade trés ellevee & avantageuse fut bien desfendue & forcee par la vertu de Boisfrond.

Clermond d'Amboiſe, Ranti & autres eſtants venus ſe retrancher dans Archac, la Riviere Puitaillé, qui eſtoit à Pons avec cinq cornettes italienes & quatre françoiſes, vint pluſieurs fois attaquer l'eſcarmouche à ceſte nobleſſe, où il s'en paſſa de fort belles & où les gardes d'Acier ſervoyent de precepteurs aux Xaintongeois. Là Aubigné eut l'honneur d'attendre un cavalier qui le desfioit, & tira de ſi prés qu'il le porta par terre; dés lors il refuſoit pluſieurs enſeignes, mais il vouloit (comme il l'eut aprés) avoir celle de la premiere compagnie.

Archiac fut aſſiegé, luy eſtant lors à Cognac, mais il trouva moyen d'entrer dedans, & d'y mener des ſoldats chargés de poudre, deſquels l'ung ayant voulu porter meche, mit le feu en ſon pacquet, & en fut quitte pour la perte des yeux.

Eſtant Enſeigne d'Anieres, Blanchard, depuis nommé Cluſeau, & luy menerent les enfans perdus au ſiege de Cognac, où eſtant reçeus reſolument par des Sergeans dans la hale, ils furent meſlez encor plus reſolument, principalement Aubigné, qui eſtant en pourpoint, commencea la barricade ſur le bout du pont levis, enlevant un buffet & deux coffres, & l'amena ainſi à contre poil, non ſans perte de bons hommes vers le bourg pour ceſte folie; Aniere l'honora de luy faire faire la capitulation : à ceſt affaire un Gentilhomme fut enlevé par le pont levis en la place & ne fut rendu qu'avec elle : & puis pour dernier traict de ces guerres, vous voyez ſa priſe de Pons à la fin du 24ᵉ chap. du 5ᵉ livre.

Mais encor faut il dire qu'au retour de là, durant que la paix ſe menageoit, le regiment d'Anieres, paſſant avec grande crainte auprés de Royan, noſtre Enſeigne nouveau ayant eu congé de mener à la

guerre trente arquebusiers à cheval, fit une si belle contenance à la teste du Baron de la Garde, qui marchoit pour desfaire le regiment, que tournant sur soy l'eschec, il sauva ses compagnons, mais deux heures aprés, une fiebvre continuë le mit au lit; & là estimant mourir, il fit dresser les cheveux à la teste des Capitaines & des soldats qui le visitoyent, ayant principalement sur son coeur les pilleries où il avoit mené ses soldats, & notamment de n'avoir peu faire punir le soldat Auvergnac, qui avoit tué un vieux païsan, sans raison : là il faisoit valoir sa faute d'avoir osé commander avant que l'aage lui eust donné autorité. Ceste maladie le changea entierement & le rendit à luy mesmes.

La paix des troisiesmes guerres civiles faicte, son Curateur luy donna peu d'argent & un bail de sa terre des Landes pour tous tiltres, & avec cela (accompagné d'une fiebvre quarte) il s'en vint à Blois, où il trouva que un Maistre d'hostel du Duc de Longueville s'estoit rendu son heritier, jouissoit de son bien, & ainsi l'ayant reçeu comme affronteur, offrit à luy prouver qu'Aubigny avoit esté tué à la charge de Savignac, dont il avoit bonnes atestations. Ce jeune homme print ceste nouvelle & autres sortes de peines tant à coeur, qu'ayant eu recours à ses parens maternels de Bloisois, & qui tous luy tournerent le dos en hayne de sa religion, sa maladie le mit en l'estat qu'on n'en pouvoit plus esperer que la mort. Aux fureurs de sa fiebvre, il leur predit qu'un jour ils luy feroient hommage : son fermier l'ayant visité, le recognut estre bien luy mesmes à un charbon qu'il avoit eu au coing du front, à la grand' peste d'Orleans; mais le voyant en si mauvais estat & sans apparence de vie, ce meschant se rallia avec les heri-

tiers pretendus, de peur de païer trois annees à la fois, & lors le miserable, à qui les parents, l'argent, la faveur & la santé desfailloyent, se fait porter demi mort par batteau à Orleans, & de là dans l'auditoire, où estant dans une chaire fort basse, il eut permission de plaider sa cause. Son exorde fut si pathetique, & tellement aidé de sa misere, que le juge regardant d'un oeil furieux les parties, ils se leverent de leur place, & s'estant escriés qu'autre que le fils d'Aubigné ne pouvoit parler ainsi, luy demanderent pardon.

Ayant son peu de biens entre les mains, il devint amoureux de Diane Salviaty, fille aisnee de Talcy. Cet amour luy mit en teste la poësie françoise, & lors il composa ce que nous appelons son *Printems*, où il y a plusieurs choses moins polies, mais quelque fureur qui sera au gré de plusieurs.

[1572] Les guerres de Mons en Hainaut commencerent, pour lesquelles il dressoit une compagnie, & comme il estoit à Paris en la saison des nopces pour avoir sa commission, servant de second à un sien ami en un combat prés la place Maubert, il blessa un Sergent qui le vouloit prendre : ce qui luy fit quitter Paris, & la Sainct Barthelemy fut trois jours aprés.

Je veux donner un exemple de ce que Dieu s'est reservé sur les courages : c'est que sur la nouvelle du massacre, Aubigné accompagné de quatre vingts des siens, entre lesquels on pouvoit trier une douzaine des plus hazardeux soldats de la France, cette troupe se pourmenant sans dessaing, à une voix qui cria sans raison & sans advis, *les voicy*, tous fuirent comme une troupe de moutons, si bien que l'haleine leur faillit plustost que la peur : puis s'estants pris par la main trois ou quattre, chacun tesmoing du

courage de ſon compagnon, ſe regarderent couverts de honte & advoüerent que Dieu ne donnoit pas le courage & l'entendement, mais les preſtoit. Le lendemain la moitié de ceux là allerent au devant de ſix cents maſſacreurs qui deſcendoyent par eau d'Orleans & de Boijanſi ; ils attendirent derriere la levee qu'une bonne troupe euſt mis pied à terre, & ſe voyans deſcouverts, les menerent tuants juſques deſſous les batteaux, & ſauverent le pillage de Mer.

Aubigné ſe retirant à Talcy envoya quarante de ſa compagnie dans Sanſerre, & luy ſe reſervant pour la Rochelle avec ceux qui aimoyent mieux prendre ce coſté, ſe cacha à Talcy quelques mois. Vn jour il contoit au pere de ſa maiſtreſſe ſes miſeres, & comment faute de moyens l'empeſchoit d'eſtre dans la Rochelle. Le vieillard repliqua, *Vous m'avez dit autres fois que les originaux de l'entrepriſe d'Amboiſe avoyent eſté mis en depoſt entre les mains de voſtre pere, & de plus, qu'en l'une des pieces vous aviez le ſeing du Chancelier de l'Hoſpital, qui pour le preſent eſt retiré en ſa maiſon pres d'Eſtampes : c'eſt un homme qui ne ſert plus de rien, & qui a deſadvoüé voſtre parti. Si vous voulez que je luy envoye un homme pour l'avertir que vous avez ceſt acte en main, je me fai fort vous faire donner dix mille eſcus, ou pour luy, ou pour ceux qui s'en ſerviroyent contre luy.* Sur ſes paroles, Aubigné va querir un ſac de veloux fané, fit voir ces pieces, & aprés y avoir penſé, les mit au feu : ce que voyant le Sieur de Talci le tança ; la reſponce fut, *Je les ay bruſlees de peur qu'elles ne me bruſlaſſent, car j'avoys penſé à la tentation.* Le lendemain ce bonhomme prit l'amoureux par la main avec tel propos : *Encor que vous ne m'ayez point ouvert vos penſees, j'ay trop bons yeux pour*

n'avoir point descouvert vostre amour envers ma fille; vous la voyez recerchee de plusieurs qui vous surpassent en biens. Ce qu'estant advoüé, il poursuit ainsi, *Ces papiers que vous avez bruslez de peur qu'ils ne vous bruslassent, m'ont eschauffe à vous dire que je vous desire pour mon fils.* Aubigné respond, *Monsieur, pour avoir mesprisé un tresor mediocre & mal acquis, vous m'en donnez un que je ne puis mesurer.*

De là à quelques jours, Aubigné ayant mis pied à terre en un village de Beoce, un homme qui le chevaloit monté sur un turc, ayant failli de le tuer dans la porte d'une hostellerie, Aubigné arracha l'espee d'un garçon de cuisine, & avec des pantoufles, courut au devant de l'autre qui retournoit à luy : la rencontre de la teste du cheval chocqua le pieton, & l'estourdit ; puis se reprenant, porte un coup d'espee dans le corps à l'homme de cheval qu'il trouva armé ; redoublant, luy presta demi pied d'espee au desfaut de la cuirasse, puis tumba en se jettant a quart sur la glace : l'autre ne fut paresseux à le venir relever & le blesser de deux playes, l'une profonde dans la teste ; le blessé se rejetta à l'autre & le corça, mais le repart du cheval le laissa à terre, & puis ayant cognu sur soy aux mines du chirurgien que sa playe estoit doubteuse, sans souffrir qu'on luy ostast son premier appareil, il partit avant jour, pour vouloir venir mourir entre les bras de sa maitresse. La courvee de vingt deux lieuës qu'il fit luy causa une fluxion de tout le sang, si bien qu'il demeura sans sentiment, sans veuë & sans pous. Il demeura sans appareil & sans manger deux jours ; enfin il reprint vie avec les restaurents, & on a jugé de luy que sans ce changement de sang, il n'eust peu soy

mesmes se supporter en la petulence naturelle qui le dominoit.

Ses parens firent que l'Evesque d'Orleans envoya son Promoteur avec six officiers de justice, pour contraindre le Sieur de Talcy de mettre son hoste entre leurs mains, mais n'en ayant sceu tirer aucune confession que palliative, le Promoteur s'en retourna, & ayant refusé ceux de la maison d'une attestation, s'en alla menaçant de la destruire. Aubigné monte à cheval, joinct ce train à deux lieuës de là, & avec le pistolet dans les dents, fait renoncer au Promoteur tous les articles de la Papauté. Ce bourreau rachetta sa honte en faisant dans le chemin l'attestation qu'on demandoit.

L'amour & la pauvreté ayant empesché Aubigné de se jetter dans la Rochelle, le Chevalier Salviaty rompit le mariage sur le different de la religion, dont le desplaisir d'Aubigné fut tel, qu'il en tumba en une maladie si extreme, qu'il fut visité de plusieurs medecins de Paris, & outre de Postel qui ayant convié le malade à se confesser, demeura à le garder pour l'empescher d'estre massacré.

[1573-1575] La paix de la Rochelle estant faicte, & les menees de Monsieur & du Roy de Navarre ayants commencement, le Maistre d'hostel du dernier, nommé Estounau fit souvenir son Maistre des services de deffunct d'Aubigné, & lui conseilla de se servir du fils comme d'un homme qui ne trouvoit rien de trop chaud; ce marché se fit en secret, sur le point des guerres de Normandie, & pour ce que ce Roy prisonnier estoit esclairé de trop prés, il voulut qu'Aubigny fist quelque voyage avec Fervacques, lors grand ennemi des Huguenotz, comme s'il l'eust receu de sa main; & d'ailleurs Poupeliniere & un

Miniſtre de Normandie mirent en teſte à Aubigné d'entreprendre de ſauver le Conte de Montgomery, ce qu'il pouvoit faire ſans fraude, pourveu qu'il ne preſtaſt point ſerment : vous voyez ce qu'il fit pour cela ſoubs le tiltre de Guidon de Fervacque & de l'Equier du Roy de Navarre, au ſecond livre, IIe tome, chap. 7.

Le Roy de Navarre adverty de ces choſes, & ſur le point de la mort du Roy Charles, rappela ſon jeune homme, qui voulant voir la mort du Roy, fut trouvé par la Roine mere ſortant de chambre, elle advertie par Matignon qui haïſſoit Aubigné pour luy avoir preſenté un piſtolet à la teſte, & qui eſtoit d'ailleurs criminel de ſon nom en la memoire de ceſte Royne; elle l'attaqua, reprochant qu'elle avoit de ſes nouvelles de Normandie & qu'il ſembleroit ſon pere. Le galand ayant reſpondu, *Dieu m'en face la grace*, & ayant recognu aux mines de la Dame, accompagnee de Lanſac ſeulement, qu'il ne luy manquoit q'un Capitaine des gardes pour luy mettre la main ſur le collet, fit ſa retraicte, & la vouloit faire de tout point ſans les conjurations qu'il reçeut de ſon Maiſtre; & Fervacques de retour, lequel avec force reniements reſpondit pour ſon guidon qu'il ne laiſſa encor gueres en la Cour, mais l'emmena avec tous les officiers du Roy de Navarre priſonnier. Cela fut cauſe qu'il ſe trouva à la priſe d'Archicourt en Allemagne, où il entra le premier, l'eſcarmouche & combat du pont d'Aine, & le lendemain à la bataille de Dormans, touſjours ſans preſter aucun ſermant, pour le deſir qu'il avoit de ſauver le Conte de Montgommeri.

En ceſte meſlee, où il entra trente pas devant les rangs, il ne luy peut tomber aucun chef entre les

mains, mais feulement un Gentilhomme de Champagne, nommé de Verger, qui importuna fon Maiftre de recevoir rançon : il la refufa, quoy qu'il n'euft pas un efcu, comme auffi un cheval, quoy que le fien fuft bleffé à la tefte : mais il dit à fon prifonnier,

Helas ! combien m'eft ennuyeufe
Cefte demeure mal'heureufe,

avec le refte du couplet.

Ce voyage donna une grande familiarité à Aubigné avec Monfieur de Guife, ce qui ne nuifit point à le maintenir en la Cour, & en acroiftre une plus grande entre fon Maiftre & le Duc. Ces deux Princes couchoyent, mangeoyent, & faifoyent enfemble leurs mafcarades, balets & carroufels, defquels Aubigné feul eftoit inventeur, & dés ce temps il dreffa le project de la *Circe* que la Royne mere ne voulut pas executer, pour la defpence : & defpuis le Roy Henri troifiefme l'executa aux nopces du Duc de Joyeufe.

Il fe rendit cognu parmi les Dames par fes bons mots : comme un jour eftant feul affis fur un banc, Boudeilles, Beaulieu & Tenie, trois filles de la Royne, qui toutes trois faifoyent cent quarante ans, le fentens affez nouveau, controloyent fes habillements, & une des trois luy ayant effrontement demandé, *Que contemplé vous là, Monfieur?* cela en parlant nazard, luy, refpond de mefme, *Les antiquitez de Cour, Mefdames.* Ces filles plus honteufes luy allerent demander fon amitié & ligue offenfive & deffenfive. Ce mauvais mot, fuivi d'autres, le mit en la familliarité des Dames. Diverfes querelles, une charge que luy quatriefme fit à trente badauts, la plufpart halebardiers, une autre pour fauver les

enfans du Marquis de Tran pourſuivi de trente hommes, une autre ſur les gardes du Mareſchal de Mommorançi qui avoyent aſſiegé Fervacques dans le Chapeau Rouge, une autre, comme luy meſme &luy, accompagnez d'un page & valets, furent chargez de gayeté de coeur par treiſe matois armés de jacques & de ſegretes, là où les deux furent bleſſés dans le corps : d'autres charges faictes avec Buſſi au guet à cheval, la privauté qu'il prit avec ce Cavalier aprés avoir eſté ſecond de Fervacques contre luy, & encor la folie le pouſſa amener quelques jeunes Seigneurs de la Cour, comme le Conte de Gurſon, Sagonne, Pequigni & autres, à mettre dans les Corps de garde de la ville l'eſpee à la main, & ſortir en les perſant, & puis rentrer de meſme par une autre porte : à ce jeu ce compagnon fut enfin pris à la barriere de Sainct Jacques de la Boucherie & quelques gens qu'ils avoyent appelé à leurs ſecours ; il fut bleſſé, & comme on l'emmenoit priſonnier, il trouva moyen de deſlivrer ſon eſpee, ſe fit encore faire place, & ſe ſauva.

En un tournoy où le Roy de Navarre, les deux Guiſars & l'Eſcuier de ce Roy parurent, Diane de Talci aſſiſta, lors promiſe à Limeux, les premiers accords eſtants rompus à cauſe de la Religion. Ceſte Damoiſelle apprenant & voyant à l'eſtime de la Cour les differences de ce qu'elle avoit perdu & de ce qu'elle poſſedoit, amaſſa une melancholie, dont elle tumba malade, & n'eut ſanté juſqu'à la mort.

La Royne mere ayant reproché à ſon gendre que Faleſche, ſon premier Maiſtre d'hoſtel, & ſes Eſquiers n'alloyent point à la Meſſe : pour remedier à cela, un Mardi d'aprés Pacques, comme les Princes jouoyent à la paume, le Roy de Navarre demanda à

Aubigné arrivé à la gallerie, s'il avoit faict ses Pasques; luy surpris respondit, *Eh quoy donc, Sire!* mais quand on redoubla, *& à quel jour?* La response fut, *Vendredi*, pour avoir ignoré qu'il n'y avoit que ce pauvre jour en toute l'annee sans messe. Monsieur de Guise disant tout haut que pour ce coup il n'estoit pas bien catechisé, les Princes se mirent à rire, mais non pas la Royne, qui le fit espier de plus prés. Or avoit elle de ce temps là de vingt à trente espions, presques tous revoltez; un de ceux là, nommé le Buisson, avoit feint de suborner l'aisné d'Anjau, pour prendre le Duc de Guise. Aubigné ayant decouvert comment ce galand vouloit perdre un homme de bonne maison, le conta à Fervacques à Lion, qui conseilla de le tuer dans une ruelle, où il menoit ordinairement d'Anjau conspirer : ce que s'executoit, sans que Nambut fut tué au mesme lieu pour un autre fait presque semblable, comme le Buisson arrivoit en ambuscade.

Depuis estant arrivé que Aubigné, en franc Gaulois, avoit faict des remonstrances à la Dame de Carnavalét, sur son inceste avec Fervacques, & sur l'empoisonnement de sa mere la Contesse de Morevert, Fervacques jura de le faire mourir. Ce que pour executer au peril d'autruy, il avertit le Duc de Guise que le Buisson qui estoit sien, avoit voulu avec d'Anjau le trahir, & le prendre, & que Aubigné luy maintiendroit, & cela quoy qu'il sceust le dessein de Buisson. Aubigné engagé trouve le Duc [de] Guise à son coucher, & vint s'offrir à maintenir ce qu'avoit dit Fervacques, qu'il pleust au Duc l'enfermer avec ce traistre dans le jeu de paume, qui, au commencement du propos, avoit une main sur une des pommes de la chaire. Le Duc de Guise fut si discret, qu'il

envoya le Buiſſon voir ce qu'on faiſoit au Louvre, & dit : *Aubigné, mon ami, ce n'eſt pas tout de l'eſpee & du pognard, duquel tu penſes deſmeſler ceſt affaire, ce ſeroit combattre la Royne, car il ſe meſle d'un meſtier que tu ne ſçais pas, mais il ne mangera jamais de mon pain.* Il falloit que ce Prince joigniſt beaucoup d'amitié à ſa diſcretion.

De là à quelques jours, Fervacques voulant tenir promeſſe à ſa couſine de tuer ſon advertiſſeur, contrefit un ſoir le deſeſperé, & pria Aubigné de s'aller pourmener derriere la Couture de Saincte Catherine, luy donnant quelque ſoupçon pour l'avoir voulu empeſcher trop expreſſement de prendre un pognard que portoit ſon lacquais. Comme ils furent en un petit pont de voirie qui deſpuis a eſté changé, Fervaques commença tel langage, *Mon ami, eſtant reſolu de quitter le monde, je n'i regrette rien que toy, je ſuis venu ici pour me tuer, donne moy une ambraſſade, & puis je mourrai content.* Aubigné, ſe deſtournant d'un pas, luy reſpond, *Monſieur, vous m'avez dit autrefois que le plus grand ſoulas que vous ſauriez prendre en mourant, ſeroit d'emmener avec vous d'un coup de poignard le plus grand de vos amis, je vous conſeille de ne mourir point, & pour un ſubjet duquel l'eſtoffe & la façon ne valent rien; mais treve d'ambraſſade pour ce coup.* A ce point, Fervacques tire l'eſpee & le poignard, & donne la teſte baiſſee vers Aubigné, en reniant Dieu, & diſant, *Puiſque tu te deffies de moy, nous mourrons tous deux. — Ce ſera vous tout ſeul* (dit l'autre), *ſi je puis;* & en reculant trois ou quatre pas, ſe met en garde, laquelle Fervacques n'enfonça point, mais jettant ſon eſpee & ſon poignard à terre ſe mit à genoux, & s'eſcriant qu'il eſtoit hors du ſens, pria ſa partie de le tuer, de quoy

refusé ils se separerent. Mais Aubigné ayant esté si jeune de se reconcilier, de là à quelque temps il l'empoisonna dans un potage, qui luy fit faire quatre vingt selles en un jour, tomber les cheveux & peler la peau, & dequoy il ne sçeut l'autheur que long-temps aprés par un medecin, nommé Stellatus, qui l'avoit traicté en cest accident, & luy avoit conté comment Fervacques l'avoit menacé de coups de poignard s'il disoit que ce fust poison. Despuis il print une humeur à cest homme, refusé de Gouvernement de Normandie, de se donner au Roy de Navarre, n'ayant oublié aucunes flateries pour se reconsilier à Aubigné, lequel lors possedoit l'esprit de ce Prince entierement, & de là vint la deliberation que vous verrez despeinte au 2e tome de l'*Histoire*, livre II, chap. 18.

Les choses trop particulieres, qui n'estoyent pas dignes de l'Histoire, sont celles ci : le Roy de Navarre fit une petite repeuë en un village prés Montfort l'Amorré, où luy estant arrivé de faire ses affaires dans une mait, une vieille qui l'y surprit luy fendoit la teste par derriere d'un coup de serpe, sans Aubigné qui dit à son Maistre pour le faire rire, *Si vous eussiez eu ceste honorable fin, je vous eusse donné un tombeau en stile de Sainct Innocent ; c'estoit :*

> *Cy gist un Roy par grand merveille,*
> *Qui mourut, comme Dieu permet,*
> *D'un coup de serpe, & d'une vieille,*
> *Comme il chioit dans une met.*

Il eut encore une occazion de rire la mesme journee, ce fut qu'un Gentilhomme voyant approcher ceste troupe de son village, vint picquer l'avoine pour l'en destourner, fut en grand peine de choisir

le Capitaine, enfin choifit Rocquelaure, qui avoit le plus de clinquant. Son village luy fut accordé à la charge de guider la compagnie jufques à Chafteauneuf, qui eftoit feulement afin qu'il ne portaft pas nouvelles par les chemins. Il entretint le Roy de bonnes fortunes de la Cour, & fur tout des Princeffes, où il n'efpargnoit pas la Royne de Navarre. En arrivant la nuit au port de Chafteauneuf, il arriva à Frontenac de dire au Capitaine l'Efpine, Marefchal des logis de ce Prince, comme il parloit par deffus la muraille, *Ouvrez à voftre Maiftre;* le Gentilhomme, qui fçavoit à qui appartenoit Chafteauneuf, entra en une grande peur, & Aubigné lui fit prendre un chemin efgaré pour fe fauver, & ne retourner de trois jours chés luy.

Le Roy de Navarre ayant par Alençon gagné Saumur, & vivant fans profeffion de religion, nul ne communiqua à la Cene que la Rocque & Aubigné qui a l'arrivee de Laverdin s'en alla avec luy à la guerre au Mayne, dont il rapporta la cornette de Sainct Fales au Roy de Navarre à Touars, plus defbaucha à la Cour trente des galants, fe trouva au combat & affaires defcriptes au chap. 19 du fufdit IIe livre.

De là le Roy de Navarre fit fon voyage en Gafcongne, ou Fervacques fit plufieurs entreprifes fur la vie d'Aubigny, lors mefmes que ne pouvant demeurer prés de ce Prince, il demeura trois mois apres congé pris pour executer fa vengeance : fur ce point eftants commencez les amours dudit Roy & de la jeune Tignonville, qui tant qu'elle fut fille refifta vertueufement, le Roy voulut y employer Aubigné, ayant pofé pour chofe feure, que rien ne luy eftoit impoffible. Celui ci, affez vicieux en grandes chofes, & qui peut-eftre n'euft refufé ce fervice par

caprice à un ſien compagnon, ſe banda tellement contre le nom & l'effect de macquereau, qu'il nommoit vice de baſace, que les careſſes deſmeſurees de ſon Maiſtre, ou les infimes ſupplications, juſques à joindre les mains devant luy à genoux, ne le peurent eſmouvoir. Ce Prince, changeant de batterie, ſe ſervit de la querelle de Fervacques pour ſe rendre neceſſaire, ſi bien qu'un jour en bonne compagnie il dit à Aubigné, *Fervacques dit qu'il n'a point commis contre moy la trahiſon que vous avez declaree, & qu'il vous combattra là deſſus.* La reſponce fut, *Sire, il ne me pouvoit faire porter ceſte honorable parole par un homme de meilleure maiſon; j'ay eſte honoré de ſon guidon, en ceſte conſideration je mettrai la main au chapeau avant que la porter à l'eſpee;* & puis ce Roy faiſant fort l'empeſché pour la reconſiliation, Aubigné fit ſouvenir ſon Maiſtre du ſerment d'inimitié qu'ils avoyent preſté, quand il baiſa à la joue les compagnons.

En paſſant par le Poitou, un joueur de lut nommé Tougiras, qui avoit ſervi le pere d'Aubigni & lors eſtoit à la Boulaye, donna la recognoiſſance de ſon Maiſtre & de ſon couſin de S. Gelais à Aubigné, dont advint que ces deux convierent d'autres Seigneurs & Gentil'hommes, comme Montdion, Bertauville & autres à attendre ſur des coffres & dans la garderobbe juſques à une heure aprés la minuict Aubigné, & l'accompagner aux ambuſcades que Fervacques luy dreſſoit, premierement deſcouvertes un ſoir à Lectore que le guetté s'en retournant ſeul trouva Sacquenay, Gentil'homme bourguignon, de l'autre, qui avec deux piſtolets, le chien abattu, eſtoit au guet en un coin de ruë; il luy ſauta à la gorge ſi dextrement qu'il luy oſta les deux piſtolets, & ne

luy voulut faire autre desplaisir, pource que Sacquenay, qu'il avoit autres fois mené à la guerre, luy tesmogna estre là à contre coeur, & luy descouvrit les autres desseings de Fervacques, lequel les ayant tous failli, abandonna ceste Cour, ayant premierement dit à Fecquieres, fille de Madame, qu'il avoit son coeur affligé des meschancetez commises envers son ancien ami, & qu'il vouloit lui aller dire à Dieu pour luy demander pardon. Ce jeune homme courut au logis du meschant pour prevenir ceste bonne volonté; mais comme il montoit le degré de la chambre, La Rocque, qui en sortoit, le fit retourner bien viste, luy disant, *Il vous a donné cette amorce & n'attant plus que à vous tuer pour s'en aller.*

Dés lors desclina la faveur d'Aubigné, ce que recognoissans ses amis, ils luy faisoyent plusieurs harangues affin qu'il s'accommodast au plaisir de son Maistre. Un jour entre autres, Fonlebon & un autre l'entreprirent, six lieuës durant, allegants que les Papistes, ne faisants pas tant de difficultez, gagneroyent le cœur de leur Maistre par ses plaisirs, ce qui seroit dommage à sa Religion & aux Esglises. Le Sieur de la Personne luy deduisant l'excellence de son eloquence en discours, en vers, & en prose, & aux gentilliesses de la Cour, disant & concluant qu'il falloit employer ces choses pour posseder les bonnes graces de son Maistre, il respondit en descendant de cheval à tous les deux : au premier, *Vous dites donc qu'il faut se bander pour le bien des Esglises, & vous, que Dieu m'a desparti de grands dons & graces, pour en faire un maquereau.*

Le Roy de Navarre continuant en son desseing & jugeant que le point d'honneur retournoit à Aubigné en son opiniastreté, se servit de ce qu'une nuit

il avoit failli de tirer l'espee contre des batteurs de pavé, & pource que cestuy ci s'estoit jetté au devant de son Maistre, & avoit fait son debvoir, il l'engageoit pour sa seureté à l'accompagner à quelques amours, & puis le contoit aux Ministres & principaux Seigneurs de son parti. La malice le poussoit à luy faire toutes sortes de querelles, & luy empescher tout payement, & mesmes à luy gaster tous ses habillemens pour le reduire à necessité.

[1577] Il fut despesché pour preparer à la guerre les Provinces & Gouvernements de Guiene, Perigord, Xaintonge, Angoulmois, Aunix, Poitou, Anjou, Touraine, le Maine, le Perche, Beauce, l'Isle de France, Normandie, Picardie, & puis pour donner dans l'Artois, par quelques intelligences fort dangereuses. Aussi tost despesché, aussi tost la Royne mere advertie luy mit à dos plusieurs dangereux revers, comme vous voyez descrit à la fin du 4e chap. & 3e livre du tome 2. Nous adjoustons seulement qu'en passant, il fit la harangue que le baron de Miranbeau prononcea, & qu'en achevant son voyage, ayant trouvé une troupe de Noblesse qui marchoyent à Saint Gelais, pour une entreprise, il se fit leur prisonnier pour aller plus seurement trouver son ami Saint Gelais, à qui ceux de Vansai le menerent prisonnier sur le point que Monsieur d'Anville marchoit à l'entreprise des Rois, & Saint Gelais bailla à son prisonnier les coureurs à mener, & luy, donnant dans la porte de Saint Gelais en pourpoint, eut sa casaque bruslee d'une harquebusade.

Arrivé en Gascogne, ce fut luy qui executa avec la Nouë la fole charge que voyez descrite au chap. 6e du mesme livre, allegué soubs le tiltre du Lieutenant de Vachoniere. Seulement saurez vous

deux de ses vanitez qui ne valoyent pas l'Histoire, l'une que se voyant seul de la troupe avoir des brassars, il les despouilla avant la charge : l'autre, qu'au milieu du peril, ayant dans le bras gauche un brasselet de cheveux de sa maistresse, il mit l'espee à la main gauche pour sauver ce brasselet qui brusloit d'une harquebusade. Le Capitaine Bourget, à qui il eust affaire entre autres, luy manda qu'il avoit recognu cela, & l'autre pour luy monstrer une pareille froideur au combat, luy designa un monde & une croix qu'il avoit sur son espee. De ce peril il ne demoura gueres à courir celuy de Sainct Macaris; vous le voyez descript à la fin du mesme chapitre, soubs mesme titre assés au long.

Les diverses recherches de peril & d'honneur briguees à toutes occasions adjoustant l'envie à la colere du Maistre, cependant ce Prince estant en doubte de l'estat de Languedoc, il y fut despesché & mit à fin la negociation que vous voyez descripte au long au 7e chapitre du mesme livre, & au retour de là, il courut des risques en beaucoup de façons. Il fit une faute notable, comme passioné partisan, car il ne debvoit de l'entree specifier les infidelles sinon à Monsieur de la Noue qui fut son auditeur, mais les debvoit laisser tomber en la cognoissance d'un Maistre, par divers accidens que vous voyez descrits au 12e chap. du mesme livre.

Icy veux je seulement specifier, que Aubigné ayant sceu la resolution de le poignarder, & le jetter en l'eau, prit un jour son Maistre au souper, & en grand' compagnie, luy tint ce langage : *Vous avez donc, Sire, peu penser à la mort de celuy que Dieu a choisi pour instrument de vostre vie, service que je ne vous reproche point, non plus que ma peau percee en plu-*

ſieurs endroits, mais bien de vous avoir ſervi, ſans que vous ayez peu faire de moy, ni un flatteur, ni un maquereau. Dieu vous veille pardonner ceſte mort recerchee; vous pouvez cognoiſtre au langage que je vous tiens, combien je deſire de l'avancer. Cela fut ſuivi de telles aigreurs, que le Roy quitta ſa table; ſoit dit cela pour vous chaſtier de telles libertez.

Nous n'avons pas auſſi ſpecifié en l'*Hiſtoire* qu'Aubigné n'eſtant encor bien relevé d'une fievre de huit jours, il prit pour armes de duel, à cauſe de ſa foibleſſe, un poignard en une main & un piſtolet en l'autre; l'affaire eſtant rompuë, ſes amis luy conſeillerent de ſe retirer, ce qu'il fit à Caſtel-Jaloux, où il avoit charge; & eſt à noter que pluſieurs Gentilſhommes de la cour de Navarre, Conſtant, Saincte-Marie, H. Arambure, leur ſervant d'exemple, l'accompagnerent à un à Dieu qu'il alla preſenter à ſon Maiſtre, revenant du proumenoir, & ſans deſcendre du cheval. Arrivé à Caſtel-Jaloux, il eſcrivit à Laverdin en ces termes, *Monſieur, je vous fay reſouvenir de ma franchiſe d'avoir contre tous advertiſſemens marché ſur voſtre parole qui eſt d'avoir mis l'advantage de l'apel de mon coſté : or quelque doubteuſe que vous ayez rendu, ſinon voſtre foy, au moins voſtre prevoyance, ſi le Sieur de la Magdelaine a envie de fournir ſa poincte, il y a beau ſable entre ci & Nérac, dans lequel je prendray telle heure & telle place que vous voudrez aſſigner ſans autres cautions.*

Aprés ce jour là ſe paſſa le perilleux combat que vous voyez deſcrit au meſme chapitre 12e, au retour duquel Aubigné eſtant au lict de ſes bleſſeures, & meſmes les Chirurgiens les tenants doubteuſes, fit eſcrire ſous ſoy par le Juge du lieu les premieres clauſes de ſes *Tragiques.*

Il ne faut vous cacher une grand'marque de l'envie des Princes : le jeune Bacouë estant arrivé à Agien, & interrogué de Roy de Navarre comment ce combat estoit passé, ne garda aucune modestie à loüer Aubigné, ou pour ce que les jeunes gens ne mettent point de bornes à loüer ny à blasmer, ou bien pource qu'il croyoit que ses compagnons & luy tenoyent la vie de celuy qui, par ses charges, avoit paié pour eux. Comme donc ce jeune homme disoit, qu'il avoit veu Aubigné faisant entrer la moitié de son pistolet entre la cuirasse & le colet de bufle du Capitaine Metau avant que tirer, le Roy l'appela menteur, qui fut cause que cestui ci ayant des parents à Castel-Jaloux, les pria de luy en escrire ce qu'ils en sçavoient. Il communiqua la lettre de responce à Laverdin qui portoit cela mesmes, adjoustant que les deux Meges, Bastavets & trois autres monstroyent les playes qu'ils avoyent reçeues de luy au visage, la plus part le voulant tuer par terre. Laverdin ayant dit ces choses au Roy, y repliqua que le Capitaine Dominge y estoit, & que cestui là y auroit esté à bon escient. Or ce Capitaine avoit fait serment de ne retourner à la Cour qu'il n'eust aidé une fois à battre les ennemis ; & pourtant Aubigné guery les mena à la guerre vers Bayonne, au combat que vous voyez descrit au chapitre 13e.

Dominge satisfait alla trouver son Maistre à Agien, dans un jeu de paume, avec Laverdin, qui quitterent la partie pour l'interroguer. Cestuici parla de cest affaire avec des loüanges de son Capitaine, non si eslevees, mais plus judicieuses que celles de Bacouë, & de ce coup perdit entierement l'amitié de son Maistre & la recompense de trente-huit harquebu-

ſades qu'il avoit ſur luy. Marquez à quoy eſchappent les grands, voire les meilleurs.

Aprés la mort de Vachonniere, ceux de Caſtel-Jaloux voulurent demander Aubigné pour Gouverneur, ce qu'il empeſcha bien à propos, voyant la colere de ce Prince tellement envenimee contre luy, qu'ayant pris par eſcalade Caſtelnau de Maumes, advancé vers Bourdeaux, la Dame du lieu s'eſtant inſinuee au lict & en la bonne grace de Laverdin, fit aiſement deſavoüer les preneurs de tout ce qui s'eſtoit paſſé, quoy que les Sieurs de Meru & de la Noue, au nom du Party, s'oppoſaſſent au deſadveu. Ceux de Caſtel-Jaloux s'opiniaſtrerent à la guerre; la Dame de Caſtelnau ſollicita à Bourdeaux, & fit advancer l'Admiral de Vilards avec quatorze pieces, ſur promeſſe du Roy de Navarre qu'il n'y auroit point de ſecours. Comme l'Amiral faiſoit ſes approches, Aubigné entra dedans avec cinquante ſalades & prés de deux cents harquebuſiers à cheval, qui s'eſtant jettez à terre & ayant baillé leurs chevaux à ramener, cela fit une telle monſtre que l'Amiral croyant que ce fuſt un ſecours contre la promeſſe, battit aux champs, & s'eſloigna vers Manſiet.

Deſpuis, quelques ſoldats de la garniſon furent ſubornés par Laverdin, leur remonſtrant qu'en obeiſſant au commandement de leur Colonel, on ne les pouvoit tenir pour traiſtres. Ce commandement eſtoit de preſter la main à La Sale du Ciron du parti contraire, pour reprendre la place. Ces ſoldats allerent rapporter tel propos à leur chef : & inſtruits par luy, il fit aller la garniſon à la guerre, & luy, eſtant entré de nuit, reçeut les Papiſtes, à quoy il fut bleſſé, & y demeura quarante-ſix des entrepreneurs. Le Roy de Navarre prit cela à tel contre-

cœur, qu'il envoya ſommer Caſtelnau qui tenoit pour luy, avec menace de quatre canons ; la reſponce fut qu'ils en avoyent meſpriſé quatorze.

[1577] Peu de temps aprés, la paix ſe fit, & Aubigné ſe retirant eſcrivit un à Dieu au Roy, ſon Maiſtre, en ces termes :

Sire, Voſtre memoire vous reprochera, douz' ans de mon ſervice, douze playes ſur mon eſtomac : elle vous ſera ſouvenir de voſtre priſon, & que ceſte main qui vous eſcrit en a deſſaict les verrouils, & eſt demeuree pure en vous ſervant, vuide de vos biensfaits & des corruptions de voſtre ennemi & de vous ; par cet eſcrit elle vous recommande à Dieu, à qui je donne mes ſervices paſſez, & voué ceux de l'advenir, par leſquels je m'efforceray de vous faire cognoiſtre qu'en me perdant, vous avez perdu voſtre tres fidele ſerviteur &c.

En paſſant Agien pour remercier Madame de Roques, qui luy avoit ſervi de mere en ſes afflictions, il trouve chés elle un grand epagneul, nommé Citron, qui avoit accouſtumé de coucher ſur les pieds du Roy, & ſouvent entre Frontenac & Aubigné. Ceſte pauvre beſte qui mouroit de faim luy vint faire chere : de quoy eſmeu il le mit en penſion chez une femme, & luy fit coudre ſur le collet qu'il avoit fort friſé, le ſonnet qui s'enſuit.

Le fidele Citron qui couchoit autrefois
Sur voſtre lit ſacré, couche ores ſur la dure :
C'eſt ce fidelle chien qui apprit de nature
A faire des amys & des traiſtres le chois :

C'eſt luy qui les briguans effrayoit de ſa voix,
Et des dents les meurtriers ; d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les deſdains & l'injure,
Payement couſtumier du ſervice des Roys.

Sa fierte, sa beauté, sa jeunesse agreable
Le fit cherir de vous, mais il fut redoutable
A vos haineux, aux siens, pour sa dexterité.

Courtisans, qui jettez vos desdaigneuses veuës
Sur ce chien delaissé, mort de faim par les rues,
Attendez ce loyer de la fidelité.

Ce chien ne faillit pas d'estre mené le lendemain au Roy qui passoit par Agien, & qui changea de couleur en lisant cest escrit; mais plus, quand de là à quelque temps, à une Assemblee generale de Saincte Foy, ceux de Languedoc demanderent où estoit Aubigné qui avoit sauvé leur province; à leur requeste & sans contredit, furent despeschés vers ce Prince les Sieurs d'Yolet & de Pagezy, pour demander de la part des Esglises qu'estoit devenu un si utile serviteur de Dieu. Il respondit, qu'il le tenoit encor pour sien, & qu'il donneroit ordre à son retour. Or le desseing de Aubigné estoit de dire à Dieu à ses amis de Poitou en passant, vendre son bien, & s'attacher au service du Duc Casimir; mais il en advint autrement: car arrivant à Sainct Gelais, mesmes avant descendre de cheval, il vit par une fenestre Susanne de Lezay, de la maison de Divonne, de l'amour de laquelle il fut tellement picqué, qu'il trouva son Allemagne chés les Sieurs de Sainct Gelais & de la Boulaye, qui prindrent ceste occazion aux cheveux, pour mettre entre les mains de leur ami divers desseings que l'un & l'autre avoient; d'autre part, cest amour nouveau fut meslé d'impatience de repos; en outre, le desir de se rendre necessaire ne luy permit de rien laisser en arriere pour se rendre recommandable aux siens & regrettable à son ingrat.

Il alla donc recognoiftre Nantes, & y faillit d'eftre pris : defpuis il n'y baftit point de deffeing, oui bien fur Montaigu & fur Limoges, où il fut appelé par les Sieurs du Prinçai & du Bouchet, cerchans en luy, comme ils difoyent, outre la fuffifance, la creance des Huguenots; or vous trouvez cefte entreprife toute au long au livre [4e], chapitre [4e], à laquelle je n'adjoufterai que la prediction qu'il fit aux deux miferables, de leurs teftes pretes à trancher, jufques à fpecifier combien de coups chacun auroit.

Les reproches des Efglifes pour Aubigné, & le fentiment de fon abfence avoient apporté du regret au Roy ; quelques infidelités de fes ennemis defcouvertes l'augmenterent : à quoy fe joignit la jaloufie, & la crainte que print ce Prince de voir au duc Cafimir la protection des Efglifes ; & puis plufieurs bons contes, qu'à tous coups ce Prince oyoit, ou faifoit luy-mefme. Tout cela reduifit le Roy de Navarre à le rapeler par quatres lettres, qui toutes furent jetees au feu en les recevant; mais le mutiné ayant fçeu que fon Maiftre adverti du fait de Limoges, & le tenant pour prifonnier, avoit faict mettre à part des bagues de fa femme pour le delivrer, ne s'efmeut point pour tout cela, mais oui bien quand il fut adverti que le Roy le tenant pour avoir eu la tefte tranchee, en monftra un grand deuil, & en perdit quelques repas.

La Boulaye devifant un jour avec la Magdelaine touchant leur querelle, & cet homme ayant confeffé comme on les avoit voulu commettre fans raifon, la Boulaye encor fort jeune le picqua, & fe convia à faire venir fon ami pour le mettre aux mains. Aubigné en eftant adverti par luy voulut faire cefte

entree en la Cour de Navarre. Il eſcrivit à la Boulaye, qu'il donnaſt à ſouper & coucher à la Magdelaine, afin qu'ils peuſſent partir enſemble au matin, & ſe trouver à moitié chemin de Barbaſte & Nerac avec l'eſpee & le poignard en chemiſe. Pour ceſt effect, il vint en poſte de Mer, prés de Orleans, à Caſtel-Jaloux, & de là deſpeſcha un lacquais qui luy rapporta lettres à Barbaſte, par leſquelles la Boulaye l'aſſuroit que le marché eſtoit bouclé, & que la Magdelaine coucheroit avec luy pour ne manquer à l'aſſignation. L'autre ayant prié Dieu & bien deſjuné, ſe trouve à la place, où ayant eſté demie heure, il vit venir deux chevaux. La Boulaye, qui galopoit devant, luy cria de loing, *Miracle & point de guerre*, pource que ſon homme eſtoit tombé à la minuit d'un catterre, perclus de tous ſes membres. *Voila* (dit le compagnon) *l'effect de mes prieres*. Et de fait, huit ans aprés, Aubigné trouvant la Magdelaine à Montauban avec une eſpee & cheminant fort roide, luy envoya Frontenac, ſçavoir s'il eſtoit aſſez bien gueri pour tirer des armes, dont il faiſoit grande profeſſion : ayant reſpondu que non, Frontenac vint querir ſon homme, qui l'attendoit hors la ville, ce deſſeing contre les conſeils de Reniers & Favaſt, mais ce qui le mouvoit à ceſt exces, c'eſtoit la grande reputation de ſon ennemi, qui avoit tué huit Gentilſhommes ſans perdre une goutte de ſang.

La jeune nobleſſe de la Cour, qui avoit fait une partie dans elle, & s'apeloit *Dæmogorgoniſtes*, comme ils avoient apelé le chef de leur folie *Demogorgon*, vint au-devant du reconcilié : & encore faut-il conter commant un valet de chambre nommé de Cour, homme trés plaiſant & trés vaillant, ayant eſté donné au Roy par Aubigné, ne peut jamais eſtre

retenu par les prieres de ſon Prince, ni par celles de Aubigné meſmes, qu'il ne le ſuiviſt en ſon adverſité. Mais ceſte paix eſtant faite, il eſtoit retourné huit jours auparavant : le Roy luy demanda d'où il venoit, il reſpondit qu'ouy ; & ayant reſpondu le meſme *Ouy* hors de propos à toutes queſtions. *C'eſt enfin*, dit-il, *que ce qui oſte les gens de bien d'auprés des Roys, eſt de n'avoir pas tousjours dit Ouy.*

[1580] Aubigny receu du Roy avec careſſes & promeſſes expiatoires, la Royne le receut en grande familiarité, eſperant de luy ce qu'elle n'i trouvoit pas ; & dans peu de temps, le Roy de Navarre voulant reſoudre une guerre, ſur le terme de la reddition des places, n'appela à ceſte deliberation, que le Viconte de Turaine, Favas, Conſtants & luy. De ces cinq, les quattre eſtoyent amoureux, & prenants leur amour pour conſeil delibererent la guerre que vous voyez deſpeinte au chapitre 4e du 4e livre, tome 2.

J'ay dit, que l'entrepriſe de Limoges eſtoit un moyen de reconciliation entre le Maiſtre & le ſerviteur : je vous convie donc à lire ceſte entrepriſe tout du long, au commencement du ſuſdit chapitre, où il y a des notables inſtructions ; & en ſuivant celuy d'aprés, vous verrés la priſe des armes, & puis au ſixieſme, la prise de Montaigu juſques à la fin du chapitre, où vous verrez les employs & perils de celuy que nous deſcrivons ; mais ſur tout au chapitre 10e du meſme livre, liſez fidelement l'entrepriſe de Blaye, où s'il faut advoüer quelque faute au fait de Aubigné, ce ſera, que eſtant revenu en la troupe qui avoit conclu le retour en ſon abſence, il devoit s'aſſeurer mieux de ſes eſchelles, & puis remarquez ſon eſclat de vanité,

& la parole audacieuſe, que Dieu chaſtia : parole qui luy couſta bien cher, quand Pardillan dit au Roy de Navarre, qu'il ſe donnaſt bien garde de donner jamais gouvernement à ceſt eſprit audacieux.

Le Conte de la Rochefocaud ayant mené à Nerac Vſſon, Gouverneur de Pons, les amis de Aubigné l'advertirent qu'il avoit conté le faict de Blaye au deſavantage de l'entrepreneur ; luy donc prit avec ſoy Lallu & trois Gentilſhommes qui l'avoient aſſiſté à ceſt affaire, & avec grands dangers fit quatre vingts lieuës, qu'il y a de Montaigu à Nerac ; & eſtant là, pria le Roy de les affronter Vſſon & luy au conte de ceſt affaire, lequel ayant eſté deduit par ſa bouche & advoüé mot à mot par Vſſon, il luy fut permis de donner un dementir à ceux qui voudroyent y changer : & pource qu'il y eut quelqu'un gourmandé de la ſuitte d'Vſſon, il en fallut faire un accord, & de là une declaration du Roy de Navarre, que vous trouverez aux papiers du pere, & garderez comme tiltre d'honneur.

Ce voyage fut cauſe que Aubigné ſe trouva à Nerac à la bravade que luy fit le Mareſchal de Biron, marquee en l'unzieſme chapitre, & là trouvant une epidemie de peur aux Huguenots de Gaſcogne, il ramaſſa quelque vieille cognoiſſance de Caſtel-Jaloux, & fit l'honneur de la maiſon, qui parut plus qu'il ne meritoit aux yeux des Princeſſes & des gens qui n'eſtoyent pas lors en bon humeur ; puis s'en retournant, accompagné de quinze harquebuziers à cheval de Caſtel-Jaloux, fut chargé par ſoixante chevaux legers de La Hait, auprés de Cours. Noſtre Aubigné choiſit ſi bien ſes avantages, que l'attaquant laiſſa trois Gentilſhommes, & de l'autre part n'y eut que deux bleſſés. Mais il faillit à recevoir une

grande honte en ſuivant ſon voyage dans les vignes de Sainct Preux vers Jarnac ; car marchans à minuit dans un ſantier eſtroit, les cinq de Montaigu ſeulement, Aubigné le premier vit venir à luy des gens de cheval, qui ſans marchander, vindrent aux coups d'eſpee : & eſt certain, que ſi ſes gens, qui ne vouloyent que paſſer, euſſent peu prendre le large, ils l'euſſent faict, eſtants entre quattre garniſons ennemies, & n'ayants rien de favorable au pays. Cependant c'euſt eſté une honte notable ; car ce n'eſtoyent que deux preſtres, & deux autres yvrongnes qui avoyent laiſſé leurs fourreaux en une taverne, s'eſtoyent jurez de charger tout : de quoy ils furent aſſez honneſtement chaſtiez.

[1580] Ceſte annee ſe paſſa à Montaigu en gentils exercices de guerre. La Cavallerie qui eſtoit dedans, couroit en trois brigades, l'une à la Boulaye, Gouverneur, l'autre au Sieur de Sainct Eſtienne, & un peu plus du tiers à Aubigné ; ceux là furent nommez aux pays *Albanois*, pour ce qu'ils eſtoyent touſjours le cul ſur la ſelle. A une de leurs courſes, fut chargé Peliſſoniere, Cornette blanche du Duc du Mayne, qui ayant perdu huit des ſiens, ſe ſauva avec un bras caſſé d'un coup de piſtolet. A une autre courſe, ils desfirent une compagnie du regiment de Braerre vers Angers, & cependant Montaigu fut aſſiegé.

Vous verrez aux chapitres 15e & 16e les enploits & les preparatifs juſques à la fin. J'adjouſterai ſeulement que dix entrepriſes faictes ſur Montaigu en un an, & qui toutes firent jouer la corde ou le poignard, furent deſcouvertes par la ſcience qu'Aubigné avoit en la phyſionnomie ; aprés, qu'en trente ſorties qu'on fit, au tiers deſquelles on vint aux mains,

Aubigné les conduiſit toutes, horſmis une que Sainct Eſtienne fit avec les Bas-Poitevins, pour contrepetter les actions de ceux qu'ils appeloyent les *Albanois*, mais ils luy ſervirent de luſtre ſeulement, & ſachez pour la fin que ce Capitaine, que le Conte du Lude envoya querir, fut Aubigné, comme auſſi les actions deſpeintes ſoubs un nom caché ſont à remarquer eſtre de luy.

Aprés la paix, il trouva à Libourne une groſſe Cour de Princes, & l'occaſion de traicter tout ce que vous trouvez au 2e chapitre du 5e livre, meſme tome que deſſus. J'ay ſeulement à adjouſter quelque galenterie que je n'ay oſé donner à l'*Hiſtoire*. C'eſt que le Conneſtable de Portugal ſe promenant avec Aubigné au bord de la Drongne, commença à jetter de grands ſouſpirs, arracha de l'eſcorce, comme lors eſtants les arbres en ſeve ; ſur ceſte eſcorce, apres pluſieurs ſouſpirs & diſcours Eſpagnols ſur les regrets d'une dame, il eſcrivit ce qui s'enſuit :

Oceani foelix properas ſi flumen ad oras,
Littus & Heſperium tangere fata ſinunt :
Siſte parùm, & liquidas qui jam diſſolvar in undas,
Me extinctum lachrymis ad vada nota feres ;
Sic poterit teneras quæ exurit flamma medullas
Merſa tamen patriis vivere forſan aquis.

Comme il le vouloit jetter dans l'eau à genoux, & fondant en larmes, Aubigné le prit par le poing, & promptement ayant prononcé ce diſtique, il traduiſit ſur la meſme ecorce, en un ſonnet lyrique, l'exaſtique latin :

Fleuve, ſi le cours de tes eaux
Va rendre l'Ocean proſpere.

Si la Fortune moins amere
Après tant de morts & de maux

Permet aux bien heureux ruiſſeaux
De l'Eſpagne, ma douce mere,
Meſler leur onde belle & claire
Avec tes flots, & mes flambeaux :

Fay une poſe pour me prendre,
Et me prens affin de me rendre
A ces bords diſtillé en pleurs :

Le feu qui bruſle mes moelles
Pourra, ſans noyer ſes ardeurs,
Vivre en ſes ondes naturelles.

Ses promptitudes concilierent une grande amitié du Coneſtable, & eſmeut entre les deux d'eſtranges Dialogues ſur le fait de la Religion.

[1584] Suit maintenant le ſervice qu'Aubigné rendit au faict de l'Ore, que vous voyez deſcript au chapitre 4 du livre courant. En meſme temps le Roy de Navarre fut en peine pour un grand amas que faiſoit d'une part le Sieur de Lanſac, de l'autre le Viconte d'Aubeterre, ſous couleur d'avoir querelle l'un contre l'autre. Luſſan qui eſtoit de la partie, pour ne voir pas un partage à ſon gré, en la peau de l'Ours qu'on diviſoit avant la mort, vint tout ſeul trouver le Roy de Navarre à la chaſſe, luy deſcouvrit l'entrepriſe qui eſtoit ſur la Rochelle, par la grille qui eſt au devant des moulins de S. Nicolas. Aubigné deſpeſché pour cela, eſtant en la Maiſon de Ville de la Rochelle, demanda qu'on en choiſiſt trois, avec leſquels il peuſt communiquer un ſecret. Les Rochelois ayants reſpondu qu'ils le deſiroyent ſçavoir tous, ſans choiſir, qu'ils eſtoyent tous fidelles, la reſponce fut que Jeſus-Chriſt n'a-

voit donc pas ſi bien choiſi, & qu'il leur baiſoit les mains, s'ils ne vouloyent faire autrement. Par là eſtants contrains d'eſlire les trois, ils trouverent les grilles toutes limees, horſmis deux barreaux, mais il ne peut jamais les reſoudre à dreſſer une trapuſſe aux entrepreneurs.

De là à un mois, ces meſmes troupes remonterent à cheval, & Aubigné ayant promis à ſon Maiſtre de rompre le deſſeinc quel qu'il fuſt, print quelques uns des gardes & autres juſques à dix bien choiſis, cella meſlé de ces troupes vers la Rochelle, & parce qu'ils marchoyent de nuit, il marchoit avec eux, prenant le jour quartier à part avec deliberation de ſe jetter de nuit aux portes de la ville qu'ils voudroyent attacquer, & s'eſtant fortifié de quelques harquebuziers, venir recevoir les entrepreneurs à un quart de lieuë, qui eſt un beau moyen de rompre toutes entrepriſes.

Le Roy de Navarre paſſant à Cadillac, pria le grand François de Candalle, aſſez cognu par ce nom, de lui faire voir ſon excellent Cabinet : ce qui fut accepté, à la charge qu'il n'i entreroit point de morgueurs. *Non, mon oncle,* dit le Roy, *je n'i meneray aucun qui ne ſoit plus capable de le voir que moy.* Eſtant donc entré avec les Sieurs de Clervaut, du Pleſſis, Sainct-Aldegonde, Conſtant, Pelliſſon & moy, cepandant que la troupe s'amuſa à faire lever la peſanteur d'un canon par une machine entre les mains d'un enfant de ſix ans, Aubigné gagnant le devant, s'arreſta à un marbre noir de ſept pieds en carré, qui ſervoit de tablettes à ce bon homme. Là, ayant trouvé les pinceaux, & ce qu'il falloit, Aubigné en prit un, & oyant qu'ils diſputoyent des fardeaux, eſcrivit :

Non isthæc, Princeps, Regem tractare doceto :
Sed doctâ Regni pondera ferre manu.

Cela fait, il tira le rideau, & puis se mesla dans la troupe, qui estant arrivee à la table de marbre, M. de Candalle dit au Roy, *Voici mes tablettes ;* mais les ayant descouvertes & leu le distique, il s'escria par deux fois, *O il y a ici un homme !* Le Roy ayant replicqué, *Tenez vous le reste pour des bestes ?* pria son oncle de choisir à la mine celuy qui auroit faict le coup : sur quoy il y eut d'assés plaisants propos, auxquels je m'amuserois trop.

La Cour vint conduire la Royne de Navarre jusques à Sainct-Maixens pour aller en Cour ; elle qui depuis Libourne faisoit tousjours de mauvais traicts à Aubigné, l'ayant soupçonné d'une *sfrisata* faicte à Madame de Duras, ou au moins de l'avoir conseillee à Clermont-d'Amboise, fit joindre la Royne mere à sa demande, se jetta à genoux devant le Roy, son mari, pour le prier que, pour l'amour d'elle, il ne vist jamais Aubigné, ce qu'il luy promit. Elle avoit sur le coeur quelques bons mots, entre autres cestuici : la Mareschalle de Retz avoit donné à Entragues un coeur de diamant; la Royne en ostant Entragues à la Mareschalle avoit eu aussi le coeur de diamant pour en triompher, & comme Aubigné maintenoit la Mareschalle contre la Royne, elle replicqua trop souvant, *Mais j'ai le cœur de diamant. Ouy*, dit le bon Compagnon, *il n'y a que le sang des boucs qui y puisse graver.*

Luy donc, feignant d'avoir quitté la Cour, passoit les nuicts en la chambre de son Maistre, & par cette fausse alarme, fit preuve de ses faux amis. Il

prit ce temps pour aller faire l'amour ; durant lequel le Roy escrivoit des lettres à sa maistresse, lesquelles estants tenuës pour contrefaites par les rivaux & par quelques parents, le Roy vint luy mesme, & avec mascarades, & course de bague, honora la recherche de son domestique. Cest amour mit en liesse tout le Poictou pour les balets, combats à la barriere, carrouzels & tournois, qu'entreprit l'amoureux, & à quelques-uns se trouvoyent le Prince de Condé, le Conte de la Rochefocaud & autres Grands, & en grand nombre. Cela ne faisoit que doubler l'envie & blasphemer le pais contre un courtisan, qui au lieu de plaire aux yeux des rusticques, les esblouissoit seulement. Je vous conteray entre plusieurs une ruse d'amour.

Il emboucha Tifardiere, son ami, lequel feignant se reconcilier de quelques riottes avec Bougoin, Curateur de la fille, luy tint un jour tels propos ; *Vous estes importuné de plusieurs Princes & Seigneurs pour le mariage d'Aubigné : je sçay que vous avez vos promesses & volontes ailleurs : si vous voulez m'asseurer de ne me deceler point, je vous ouvriray un moyen de vous defaire de luy, sans que personne s'en puisse plaindre.* Aprés les promesses & ambrassades il suit : *Il faut donc que vous luy disiez l'assurance que vous avez que c'est honneur à vostre pupille de l'espouser, comme estant tres accompli Gentil'homme & de bonne part ; mais comme il advient aux estrangers, ses rivaux font courir des bruits contraires qu'ils n'osent maintenir devant luy ; que vous le priez de se souvenir, comment en un festin, où quelques-uns avoyent apporté des lettres de Monsieur de Fervaques contre luy, il leur dit en barbe, que si il ne pouvoit leur enfler le cœur avec des desmentis,*

il enfleroit leurs jouës avec des soufflets; il sçavoit qu'aucun ne repartit, il sçavoit aussi que telles affaires l'ont contraint d'envoyer un desmentir au Sieur de Fervacques, & tout cela estant venu aux cognoissances de Madame d'Ampiere, de la Duchesse de Rets, de Madame d'Estissac, de la Contesse de la Rochesocaud, & autres parents de telle estoffe, il desiroit monstrer qu'il n'i avoit point procedé legerement. Il seroit besoing de faire un compromis, par lequel les parents s'obligeroyent de signer le contract, ayant esté mis par devers eux quelques tiltres de noblesse & d'antiquité : avec promesse aussi, cela n'estant point, de s'en despartir. Je sçay trés bien, dit Tifardiere, *qu'il ne sauroit fournir de telles pieces.*

Bougoin embrassé, & remercié le messager, luy tardoit bien qu'il n'eust executé, selon son advis, le compromis fait. Aubigné, qui ne s'estoit jamais soucié, ni de biens, ni de maison, ni de titres, les avoit recouvrez avec quelques meubles du Chasteau d'Archeac, où ils avoyent esté mis en garde; & par là ayant appris son origine, il avoit dressé cette fourbe, & pour l'amener à poinct, il choisit le Sieur de Corniou, parent de sa Maistresse, pour luy mettre en main son tresor, protestant, si quelqun des parents en aage de combat s'en mesloit, qu'il auroit affaire à luy. S'estants donc assemblés les Sieurs des Marets, de Bougoin, La Taillee & Corniou, ils trouverent une curieuse recerche faite sur un proces & querelle, qu'avoit eu le Sieur d'Aubigné pere avec un Gentil'homme, nommé Ardene, pour s'estre battus aux honneurs d'une procession, que il estoit de la maison d'Aubigné en Anjou, & pour ce que le dit Ardene mit sur les bras à sa partie les francs fiefs & les gens du Roy,

le procés ayant cou'té plus de mille eſcus & duré trois ans; il fallut produire les contracts de mariage & les partages de ſix lignees, le tout deſcendant d'un Savari d'Aubigné, commandant pour le Roy d'Angleterre au Chaſteau de Chinon, juſques à faire viſiter une chapelle baſtie par luy, bordee des armes de la maiſon qui porte : *de gueules à un Lion d'argent rampant, armé & lampaſſé d'or.* Ceux de la Jouſſeliniere, deſcendus de meſme tige, ont depuis herminé leur Lion. Ces choſes eſtant ainſi trouvees, & Aubigné ayant exigé promeſſe que ces vieillards eſcriroyent, & ſigneroient leur jugement, afin qu'il euſt à qui ſe prendre, Aubigné à ſon retour de la Cour de Navarre ſelon ſon compromis eſpouza ſa maiſtreſſe.

Trois ſepmaines aprez, eſtant de retour à Pau, il trouve ſon Maiſtre en une merveilleuſe colere pour les vilains affronts que ſa femme avoit reçeus à Paris. Vous liſés le dangereux voyage qu'il entreprit à ſon regret au chap. 3e du 5e livre, où il n'a pas voulu mettre en public une eſtrange reſolution qu'il avoit priſe de tuer à gauche & à droite dans le Cabinet, ſi on l'euſt voulu pognarder : & auſſi que paſſant à Poitiers, & ayant fait copier & vidimer ſa commiſſion, il avoit envoyé en garde à ſa femme l'original dans une boëtte cachettee avec deffence de l'ouvrir, ce que contre l'ordinaire de ſon ſexe elle obſerva. Encor diray-je que Sainct Gelais, qui eſtoit à Pau, receut une telle melencolie du voyage de ſon ami, que les cheveux & la barbe luy creurent outre meſure, dont le Roy de Navarre voyant arriver ſon meſſager au jardin de Pau, dit pour premiere parolle à un Gentil'homme, *Allez dire à Sainct Gelais qu'il ſe faſſe bretauder.*

Le Duc d'Efpernon quelque annee aprés, travailla puiffamment à caufe de fes affaires pour reconcilier les deux Roys ; & les Papiftes qui eftoyent prés du Roy de Navarre drefferent plufieurs artifices pour luy donner un caprice d'aller à la Cour ; à quoy Segur, chef du Confeil, s'oppofa vigoureufement, & toufjours par l'induftrie d'Aubigné. Les entrepreneurs, cognoiffants le naturel de Segur, trouverent moyen de luy faire faire un voyage en Cour ; & là luy preparerent tant de douceurs, qu'ils emporterent ceft efprit extreme à tout, fi bien qu'il promit d'y mener fon Maiftre, & à fon retour n'avoit autre langage, finon que le Roy eftoit un Ange, & les Miniftres des Diables. Luy donc s'eftant rallié de la Conteffe de Guiche, laquelle il diffamoit peu auparavant, voilà la Cour de Navarre fort eftonnee du voyage que leur Maiftre meditoit. Voici le remede qu'i apporta Aubigné qui fur tout cognoiffoit bien Segur ; c'eft qu'un jour, comme il paffoit par la sale, où la jeuneffe de la Cour tiroit des armes, Aubigné efchauffé de ceft exercice prit Segur par la main, le mene à une feneftre qui regardoit fur les Rochers de la Vayfe, & luy montrant ce precipice, luy tint ce langage, *J'ay charge de tous les gens de bien de cefte Cour, de vous faire voir ce faut, qui eft voftre paffage, le jour que voftre Maiftre partira pour aller à la Cour.* Segur fort eftonné dit pourtant, *Qui oferoit faire cela? Si je ne puis le faire feul* (dit l'autre), *voilà les compagnons qui y font refolus.* Segur ayant retourné la tefte vit en mefme temps une dizaine des plus redoutables, qui enfoncerent le chappeau, inftruicts à cefte contenance, fans fçavoir la particularité du difcours. Ceft homme effrayé s'en va trouver le Roy, ne luy conta pas

ſa peur, mais ouy bien qu'Aubigné appeloit ouvertement la Conteſſe de Guiche ſorciere, l'accuſant d'avoir empoiſonné l'eſprit du Roy, comparant ſon horrible face à l'eſtrange amour qu'elle avoit embraſſé, & que là deſſus le meſme avoit conſulté le Medecin Hottoman ſur les filtres, à ſon occaſion. Il adjouſta qu'un Prince des Huguenots avoit autant de controlleurs que de ſerviteurs. Chés le Roy, les ſales voluptez du Maiſtre eſtoyent honorables aux plus grands; luy conta de plus que Monſieur de Bellievre, logé vis à vis de la Conteſſe, & la voyant aller à la meſſe accompagnee ſeulement d'un macquereau, d'un bouffon eſprit, d'une Maure, d'un valet, d'un ſinge & d'un barbet, ayant allegué à Aubigné les honneurs qu'on rend à la Cour aux amies des Roys, & luy ayant demandé comment les courtiſants de Navarre n'eſtoyent plus honneſtes, & pourquoy ceſte Dame alloit avec ſi mauvais train : *C'eſt* (reſpondit ce mediſant) *qu'il y a en ceſte Cour une fort genereuſe nobleſſe, mais il n'y a de macquereau, de bouffon, de valet, de ſinge & de barbet, que ce que vous voyés là.*

Aubigné là deſſus ayant fait une courſe en Poitou, fut adverti à ſon retour par la Boulaye & par Conſtant qu'il ſe gardaſt bien de retourner, & que ſa mort eſtoit promiſe à la Conteſſe & à Segur; ayant reçeu ceſte lettre à Montlieu, il laiſſa là ſon equipage, print la poſte, & arrivant tout boté, il trouve ſoubs le logis de Madame, la Boulaye, qui effrayé, le pria à jointes mains de remonter à cheval; mais l'autre ayant mis un poignard à ſa ſeinture outre ſa coutume, puis, ſuivant ſon deſſein ſurprit par les huis ſegrets le Roy & la Conteſſe ſeuls.

dans le cabinet de Madame ; le Roy chancella, comme quoy il le devoit recevoir. Aubigné avec un front d'airain, usant du terme de ses privautez, luy dit : *Qui a il, mon Maistre? Pourquoy un Prince si brave se laisse il emporter à tant de doubtes? Je suis venu voir si j'ay peché, & si vous voulés payer mes services en bon Prince, ou en Tiran.* Le Roy, tout troublé, repliqua : *Vous sçavez bien que je vous aime, mais je vous prie de r'habiller l'esprit de Segur ;* ce qu'il alla faire de ce pas, l'estonna tellement des reproches de sa lascheté & de la veuë de ce poignard, que Segur vint dire au Roy : *Sire, ce garçon est plus homme de bien que vous & que moy ;* & pour preuve de ceste reconsiliation, luy fit payer deux mille cinq cents escus, qui luy estoyent deus des voyages, & qu'il n'esperoit jamais avoir.

La Royne de Navarre estant retournee à son mari, se reconsilia avec tous, hormis avec Aubigné ; & toutesfois, luy appelé en un conseil, pour faire mourir ceste Royne, rompit par ses remonstrances une telle action, de quoy son Maistre le remercia.

Par son mariage il avoit donné asseurance d'achepter une terre en Poitou, qui fut le Chaillou. Le Roy estant adverti par le secretaire Parisiere, qu'il faloit empescher trois choses en ce païs là, le mariage du Prince de Condé à cause de Taillebourg, celuy d'Aubigné à cause de Marsay, & celuy de La Personne à cause de Denant, il y eut lettres despeschees pour ces trois affaires. Ces trois menees se firent, & celle du Chaillou vaincue par la honte que fit Aubigné aux gens du Roy à Poitiers, que choses si indignes & si basses feussent donnees pour tasche aux Rois de ce temps.

[1585] Bien toſt aprés commença la guerre des *Barricades* : ſur le point de laquelle les Princes de la Religion firent une notable aſſemblee à Guittres; vous avez au 6e chapitre du 5e livre du 2e tome ce qui s'i paſſa amplement deſcript & au 6e le perilleux & bigearre combat de Sainct Maudin; je n'ay rien à y adjouſter.

Et pour ce qui eſt du voyage du duc de Mercure en Poitou, je diray ſeulement que Aubigné y ſervant de Sergeant de bataille, commença là à faire deſirer les picques aux gens de pied, contre l'opinion de ſon Maiſtre qui les haïſſoit. Et tout cela eſt deſcript ſoubs le titre d'un Maiſtre de camp.

Toſt aprés Sainct-Gelais, & Aubigné avec dix Gentilſhommes, & l'autre quinze ſoldats, firent rendre trois compagnies de gens de pied à Briou, & en leur faiſant ſigner leur capitulation, y fut employee ceſte clauſe, renonçant pour ceſt effect au deteſtable article du Concile de Conſtance.

[1585] Le prince de Condé ayant aſſiegé Broüage, fit l'entrepriſe d'Angers, que vous voyés deſcrite au 12e chapitre du 5e livre, avec des grandes riſques d'Aubigné. Ce que vous en aurez de plus particulier eſt que Madame d'Aubigny ayant ſçeu par le bruit commun continué trois ſepmaines, que ſon mari eſtoit mort en un des combats que nous avons deduicts, vit arriver en ſa baſſe cour quinze chevaux & ſept mulets de ſon mari, ſon chapeau, ſon eſpee, & pour tel ſpectacle tomba à la renverſe. C'eſtoit qu'en deſmeſlant le fauxbourg d'Angers, ſon equipage avoit ſuivi le regiment par ſon commandement, & luy n'avoit gardé qu'une coëffe à mettre ſoubs le caſque, pris une eſpee fort courte & une pertuſane ; & puis quand il arriva au païs, il partagea

la joye de ſa venuë à ſa femme par deux billets, l'un de dix lieuës, apprehendant que d'une prompte joie on peut mourir.

[1586] Arrivé en ſon pays, il eſperoit tirer de ſon dommage le proffit du repos; mais le Duc de Rohan, les Rochelois & ſurtout les Miniſtres en corps, le conjurerent au nom de Dieu de redreſſer ſon Regiment, & de relever l'enſeigne d'Iſraël; & cela avec preſents neceſſaires pour ceſt effect. Il commança donc par ſes quattre compagnies qu'il avoit au ſiege, puis ayant choiſi l'iſle de Roche-Fort pour la ſeureté de ſon commencement, ayant mis enſemble onze cents hommes, marcha dans le Poitou, où il executa ce que vous voyez deſcript au commencement du tome 3e, [livre 1er], chapitre 2e. Eſt à noter qu'il s'alloit fortifier dans les iſles de Vas & de Sainct-Philibert, ſans les prieres du Sieur de Laval. Eſtant lors en danger les affaires de Xaintonge & Poitou, il ſe ſaiſit d'Oleron, où je vous veux conter une faute notable : c'eſt que Aubigné voyant quelque reſiſtance à l'iſle, deffendit à ſes Capitaines, que nul ne fuſt ſi hardi de mettre pied à terre avant luy, & ſur ceſte vanité print un batteau, & avec ſoy Monteil de l'Iſle, & le Capitaine Prou qui ramoit. Eſtant à trois cents pas de ſon navire, & approchant une barque de peſcheurs, il fut tout eſbahi que c'eſtoit un vaiſſeau de guerre, dans lequel eſtoit le Capitaine Medelin, renommé & habille ſoldat. Ceſtui-ci avec ſoixante mouſquets ſeulement, cognoiſſant bien la manœuvre & les ſables de l'abord, guinde ſes voiles, & donne droit au Gouverneur futur d'Oleron. Prou luy crie : *Vous eſtes perdu, le ſeul moyen de vous ſauver eſt d'aller paſſer ſoubs le beaupré du traverſier.* Cela accepté, Prou donne droit à eux, Medelin

cognoiſſant ſa reſolution, fait ajuſter ſa muſqueterie, qui deſcharge à plomb de vingt pas dans l'eſquif: la chaleur de tirer fit que Monteuil n'eut que ſes habillements percez, Prou une legere bleſſure, le tiers rien ; & comme ils eurent paſſé de dix pas la pointe du traverſier, Prou ſe leva debout en criant : *Pendez-vous, bourreaux, car c'eſt le Gouverneur d'Oleron.* A ce ſpectacle les navires n'oublierent point de laiſſer leur volee, mais inutilement. Ceux de Broüage ayant pris les rames juſqu'aux ſables arreſterent leur batteau, & l'eſquif frappa à terre, où accompagné de ſoldats qui ſe jetterent en la plage, le peuple de l'iſle s'enfuit. J'adjouſteray encor à ce que dit l'*Hiſtoire*, que le premier ſoir de la preſentation de l'armee qui eſtoit de cinquante vaiſſeaux, deux chaluppes d'Oleron, chacune de vingt hommes, allerent au milieu de la flotte, ſaiſirent deux barques chacune de quarante tonneaux, & parmi les canonades des deux galeres les tirerent à part ; l'une des deux fut recourue, & l'autre amenee à Oleron. Voilà ce que j'adjouſte au diſcours du 1er livre, tome 3e.

Sçachez encor qu'à tout le combat d'Oleron, Aubigné ne fut qu'en chemiſe, horſmis deux fois qu'il prit un caſque, pour recognoiſtre une approche. Ceux de l'iſle avoyent amaſſé quatre charretees de vivres, où il y avoit trois douzaines de faiſans pour en venir reſjouir Monſieur de Sainct-Luc ; mais quand ils furent prés de la bourguade, ayant veu la chance tournee, ils s'en voulurent retourner ; à quoy s'oppoſa un Rougé Bontemps de Procureur de l'iſle, qui amena les vivres avec ceſte harangue ; *Monſieur, il ne faut point deſguiſer les affaires, c'eſt pour celuy qui demeurera maiſtre, que nous avions amaſſé ce preſent.*

La premiere action aprés la delivrance, fut de casser le Capitaine Bourdeaux Sergent-major, pour ce qu'ayant à deffendre la meilleure piece de ses retranchements, il avoit resolu avec sa compagnie capituler à part : dont la resolution avoit esté prise de les mettre en pieces. Mais un vieux Capitaine, nommé la Berte, ayant remonstré que la saignee n'estoit pas bonne durant un si grand accés, Aubigné fit couler dans les corps de garde vingt Gentilshommes qui rasseurerent la compagnie. L'excuse de Bourdeaux fut que sa troupe estoit de Papistes la plus part. De là on commencea une citadelle, qui fut en desfence en quinze jours, & en trois mois eut un double fossé, l'un desquels s'emplit d'eau de fontaines, & l'autre d'eau de mer avec poisson de deux eaux.

Le Roy de Navarre, arrivé à la Rochelle, vint visiter Oleron, sans vouloir voir les soldats de l'isle au soir à leur parade, pour avoir esté adverti par le Conte de la Rochefoucaud, qu'il y avoit deuts cents paires de chausses d'escarlatte avec le passement d'argent, ce qu'ils avoyent gagné à la marine. D'ailleurs les magnifiques festins, que Aubigné fit à tous les courtisants, luy acquirent l'envie du Maistre & des serviteurs.

Ceux de Broüage firent cinq descentes en l'isle, auxquelles ils furent tous jours battus, si bien qu'il n'i avoit gueres de soldats signalez qui n'eussent esté prisonniers, & tous quittés pour la paye hormis ceux qui furent pris au grand combat, qui furent obligés à retirer des galeres le Capitaine Boisseau & ses compagnons. Cette felicité fut terminee par la prise du Gouverneur comme vous la voyez descrite à la fin du chapitre 5e. De là suivit la resolution du

retour en priſon, où Aubigné donna exemple notable de ſa foy. En l'extremité de ſon peril, il fit une priere à Dieu, laquelle le lendemain, ſe voyant delivré, il tourna en un epigramme que vous verrez entre les ſiens, & commence : *Non te cæca latent.*

Je vous ay dit un mot de l'envieuſe nature du Roy de Navarre; en voici quelques eſchantillons. Vn enfant de bonne maiſon de la Rochelle, deſdaignant un pauvre ſoldat, l'Anſpeſade de la Colonelle, avoit outragé celuy qui luy pouvoit commander dans le corps de garde; ſur la moindre offence qui eſtoit, *Je ne te cognoy point pour me commander*, les Capitaines d'Oleron aſſemblés, aprés que ceſtui-ci eut confeſſé avoir eſté mené deux fois en faction par l'Anſpſade, fut condanné à eſtre paſſé par les armes, ceſte ſentence depuis, à la priere des Enſeignes, moderee à eſtre degradé & banni des bandes. Vne tante de ce ſoldat qui produiſoit une couſine au Roy, luy conta la rigueur dont ſon nepveu ſe plaignoit; le Roy print ceſte occaſion pour faire un affront à ſon homme, envoya l'huiſſier du Conſeil, pour l'y faire venir.

Le Gouverneur d'Oleron ayant eſtimé que c'eſtoit pour prendre ſon advis ſur l'approche du Mareſchal de Biron, fut bien eſtonné quand il veit ſon galand, bien couvert de ſoye par le gaing de ſa couſine, & accompagné du maire Guiton & de vingt autres parents, qui attendoyent à la porte du Conſeil. A ceſte porte le Roy fit force reverences de riſee à Aubigné en diſant : *Dieu vous gard, Sertorius, Manlius, Torquatus, le vieux Caton, & ſi l'antiquité a encore quelque plus ſevere Capitaine, Dieu vous gard ceſtui-là.* L'autre à ſentir la morſure, reſpondit promptement; *S'il y va d'un point de diſ-*

cipline, contre laquelle vous estes partie, permettez-moy de vous recuser; ce qu'il fit & passa en l'autre chambre. Aubigné ayant refusé de s'asseoir, supprima les autres excés, n'allegua que le desni d'obeissance, & se teut. Les advis pris, Monsieur de Voix, qui y presidoit, aprés un grand remerciement à Aubigné, & un encouragement à deffendre la discipline des mauvaises mains où elle estoit, adjousta : *Une seule chose avons-nous à corriger, c'est qu'ayant tant justement condamné un rebelle en lieu de faction, à mourir, vous ayez pris la hardiesse de commuer la peine, ce qui n'appartenoit qu'au General.* Aubigné, bien aise d'estre censuré de ce costé, remonstra au Conseil, que la separation de la mer, & sa commission qui portoit de fondre artillerie & donner bataille, luy avoit permis le pardon, ce qui fut reçeu, & le Roy honnestement & longuement censuré pour son inimitié à la police & juste gouvernement. Telles picoteries, & sur tout la vendition du Gouvernement d'Oleron aux ennemis, que Aubigné ne pouvoit endurer pour l'avoir acquise si cherement, le reduisirent en sa maison, & un juste desir de vengeance, l'amenerent à une injuste pensée, que l'affliction & les perils n'avoyent peu exciter en luy ; ce fut de prendre un congé formel, & puis mourir en la peine d'un des services grand & signalé. Mais voyant que le Parti estoit attaché à la Religion, & luy à elle, là le Diable prenant le temps à ceste occasion, il se resolut de fouler aux pieds toute preoccupation d'enseignements & de nourriture, & estudier à bon escient aux controverses des Religions, & cercher avidement si en la Romaine il se pourroit trouver une miete de salut. La colere le fit eschapper & esclatter son desseing, qui donna envie au Sieur de

Sainct-Luc, de Lanſac, d'Alas, & autres ennemis Papiſtes de luy envoyer livres de tous coſtés. Le premier qu'il entama fut Panigarole, qu'il rejetta comme bavard. Le ſecond fut Campianus, duquel il admira l'eloquence : ce n'eſtoit pas ce qu'il cerchoit, & pourtant en le rejettant, il mit ſur le titre *Declamationes* au lieu de *Rationes*. Puis luy tomba en main ce qu'on avoit lors de Bellarmin. Il embraſſa la metthode & la force de ce livre, & prent gouſt à la candeur apparente de laquelle les lieux adverſaires ſont cités par ceſt autheur; il eſpere avoir trouvé ce qu'il cherchoit. S'eſtant pourtant mis à une curieuſe analyſe, avec le ſecours de Witaker & de Sibrand Lubert, il s'affermit plus que jamais en ſa Religion, & reſpondit à ceux qui s'enqueroyent du fruict de ſa lecture & de ſon deſſeing, qu'il l'avoit deſtruict par ſon labeur, pour ce qu'il mettoit les genoux à terre auparavant.

Au bout de ſix mois les affaires du Parti devindrent en miſerable eſtat : ſon Maiſtre le recherche & luy eſtant né un baſtard, il en voulut faire un preſent de reconciliation. Aubigné n'en fit conte, puis il le convia à la recognoiſſance de Talmont.

[1587] Ce fut au point que le duc de Joyeuſe s'appreſtoit pour ſon premier voyage en Poitou, que les Albanois envoyerent demander un coup de lance à vint Gentilſhommes Eſcoſſois, comme vous le voyez deſcript au chapitre onze, premier livre, dernier tome. J'y adjouſte que Rouzilles, parrin des Albanois, ayant dit que ſi un des Eſcoſſois mouroit, que les Albanois ne vouloyent point diminuer la troupe de vingt; à quoy Aubigné repartant qu'en ce cas il eſtoit Eſcoſſois, l'autre ayant dit qu'il ſeroit auſſi Albanois, Aubigné repart : *Nous ſerons Eſcoſſois*

& Albanois sans que personne meure, & là se toucherent à la main.

Ce voyage, avec l'honneur de l'armee, servit à la desfaite des deux principales troupes du Duc de Joyeuse, comme vous voyez au chapitre 12e du livre suivant. De ces courvees & combats, nostre homme tomba en une grande maladie de quatre mois avant la fin de laquelle ayant advis de la bataille qui s'approchoit, il s'achemina à Tailleboarg, & trouvant l'armee partie, faute de meilleure escorte, ramassa quinze arquebuziers desbendez, huit hommes de cheval & forces valetailles, de quoy craignant les ambuscades de Xaintes, il fit la plus longue file qu'il peut : ce qui luy fut bien aisé pour le desordre accoustumé à telles gens, & qui luy servit bien, ayant rencontré trois compagnies en trois ambusquades, à minuit, en bois fort espés & chemin estroit : la longue file fut cause de lever les trois ambusquades, sans que ses bons hommes feussent enfermés, desquels il fit deux charges, & à la faveur de quelque coup d'espee la canaille se desmesla ; ceux de Xaintes emporterent un Lieutenant & une Enseigne de compagnie morts, & quelques blessés de coups d'espee, de l'autre costé n'y en eut qu'un. Ceste fasee desmeslee heureusement, Aubigné empoigna l'armee comme elle sortoit de Montguion & le lendemain servit le Roy d'Esquier à la bataille tant qu'il fut sur ses courtaux, & fut cinquieme à la disposition de l'armee, où le Roy ne refusa point ses advis ; & se trouva bien sur tout de garnir la main gauche, comme vous voyez descript au chapitre 14e. Le combat aprochant, le Roy changea de cheval ; & lors Aubigné print place avec les Mareschaux de camp. Aprés le premier effort à un ralliement, il eut affaire à Monsieur de Vaux,

Lieutenant de Monſieur de Bellegarde, qui luy voyant le viſage deſcouvert, ce qu'il avoit pour le reſte de ſa foibleſſe, il luy donna un grand coup d'eſpee qui rencontra à la mentonniere, & Vaux en receut un au defaut de la ſalade, dans l'œuil droit, qui luy percea la teſte. Il avoit eu affaire au meſme trois ou quattre fois en lieux ſignalez. A la pourſuite ſe rallierent à luy dix Gentil'hommes de marque, qui le prierent de les mener, ce qu'il fit en trois lieux de pourſuite, où ils donnerent le coup d'eſpee & empeſcherent un ralliement.

Le Roy de Navarre ayant ſes coudees un peu plus franches voulut excecuter un deſſein en Bretagne, qu'Aubigné avoit voulu mettre quinze ans auparavant entre les mains de Monſieur de la Nouë, & deſpuis du Viconte de Turaine. Ce dernier mit le genoux à terre devant le Roy pour le prier qu'il en fuſt l'excecuteur, mais ce Prince qui ne vouloit rien adjouſter, ni à la gloire de l'un ni à la puiſſance de l'autre, ſupprima longtemps ce deſſeing, & puis le voulut faire excecuter par un inſtrument plus fragile pour le caſſer quand il reluiroit trop. Il mit donc l'affaire entre les mains du Plaiſſis Mornay, & força Aubigné, comme autheur & neceſſaire à la beſogne, d'y aſſiſter. Par ce monſtre d'honneur, il l'accepta, & remonſtra au Roy qu'il faudroit [en] ce deſſeing, pour ce qu'il avoit aſſubjetti l'armee de mer au progres de la terreſtre, ce que debvoit eſtre au rebours ; & en arriva ainſi.

[1588] Cependant ce Prince aſſiegea Beauvois-ſur-Mer ; où il voulut faire une trenchee à l'envi des Maiſtres de camp, mais ſe voyant gagné par eux, il donna ſa beſogne à Aubigné qui, pour gagner les devants, choiſyt huit Capitaines, & à chaſcun ſix ſol-

dats portants des mantelets faits à la haste, alla commencer sa trenchee par le bort du fossé. Vous en voyez quelque chose au 7e chapitre du livre 2e.

Au retour de là, entre Sainct-Jean & la Rochelle, le Roy de Navarre ayant fait mettre à ses costés Monsieur de Turaine & Aubigné, leur conta les perplexités où il estoit pour se marier à la Contesse de Guiche à laquelle il avoit donné une promesse absoluë, pria l'un & commanda à l'autre de se tenir prés, pour le retour du lendemain, à luy en donner leur advis, comme l'un de bon ami & l'autre de fidele serviteur. La nuit, Monsieur de Turaine apprehendant ce pacquet, fit nestre une occasion pour donner vers Marans : l'autre attaché au mestier d'Equier se resolut à son debvoir. Au matin, dés le sortir de la ville, le Roy ayant deffendu que nul n'approchast prés, prit son homme, & ayant dit un mot de la desfaite du Visconte, fit un discours de deux heures & demie dans lequel il employa trente histoires des Princes anciens & modernes, qui s'estoyent bien trouvez de s'estre mariez pour leur plaisir à personnes de moindre condition, puis il toucha autant d'autres mariages par lesquelz la recherche des grandes alliances avoit esté ruineuse à la personne & à l'Estat, achevant par l'iniquité de ceux qui vouloyent sans passion disposer d'un esprit passionné. Enfin le Roy dit à Aubigné : *J'ai à cette fois besoin de vostre rude fidelité.* Et luy qui avoit pensé la nuit à sa leçon, estant commandé de dire franchement, commença par la detestation des mauvais serviteurs qui avoyent recerché telles histoires pour leurs maistres, inexcusables pour ce que sans passion ils fomentoient une passion excusable : *Ces exemples* (dit-il), *Sire, sont beaux & inutiles*

pour vous; car les Princes que vous avez nommez estoient en estat paisible, non deschassez, non errants comme vous, de qui l'ame & l'estat n'ont support que la bonne renommee. Vous devez, Sire, considerer en vous quatre conditions qui font autant de differences : Henry, le Roy de Navarre, le successeur de la Couronne & le Protecteur des Esglises. Chacune de ces personnes ha ses serviteurs à part, & lesquels vous devez paier en diverses monnoyes selon leurs divers buts. Vous devez à ceux qui servent Henry, commettre Henry, assavoir les estats de vostre maison. Aux serviteurs du Roy de Navarre, les offices de vostre souveraineté. A ceux qui suivent le Daulphin, les payer de l'esperance comme l'esperance les attire, & par ceste beauté les allecher dans la monstre de vostre fortune. Mais la monnoye de ceux qui servent le protecteur des Esglises est difficile à un Prince, c'est le zele, l'integrité, les bonnes actions : payement de ceux qui sont vos serviteurs en quelque esgard, en autres sont vos compagnons, mais à ceste condition qu'ils vous laissent la plus petite part des dangers qu'ils peuvent, & des honeurs & avantages de la guerre l'entiere disposition. Je ne vous soupçonne pas, haissant la lecture, comme vous faictes, d'avoir amassé les mauvais exemples que vous avez recitez. C'est un labeur infidelle qui delvroit estre le dernier à ceux qui ont pris ceste peine pour vous plaire en vous nuisant. Car tous ces Princes alleguez n'avoyent point de serviteurs considerables qui fussent juges & suppots de leur Maistre. Mais il faloit que les leurs passassent leur colere & leur gronderie en picquant le bahu. Que vos pensees donc, Sire, soyent mi-parties, & que vous en donniés la moitié pour le moins aux serviteurs par lesquels vous subsistez. Or

ay je esté trop amoureux pour penser pouvoir, ni vouloir briser vostre cœur par mes raisons ; vous estes possedé d'un amour violent ; il ne faut plus consulter si nous chasserons ceste passion, mais bien pour jouir de vos amours, je dis qu'il faut vous rendre digne de vostre maistresse. Je voy à vostre contenance que vous trouvez ce mot estrange. Je l'explicque ainsi, que vostre amour vous serve d'esperon pour empogner vos affaires vertueusement, aimez vos Conseils que vous fuyés, employez le meilleur temps aux actions necessaires, surmontés les petis vices domesticques qui vous font tort : & puis estant victorieux de vos ennemis & de vos miseres, vous prendrez l'exemple de ces Princes quand vous leur semblerés de condition. Monsieur est mort, vous n'avez plus qu'un degré à surmonter jusqu'au throne ; recevez encor un poinct de ma fidelité, que ne faciez point à demy les affaires presentes sur l'esperance venteuse de l'advenir : vous avez diminué le soing de l'Estat qui est pour celuy qui sera (Dieu aidant). Mais si vous avez un pied levé pour monter l'eschelon avant qu'il soit vuide, comme il advient en tirant des armes, un coup vous portera par terre, s'il vous trouve le pied en l'air. Le Roy de Navarre le remercia, luy promit avec serment de faire deux ans treves de ses pensees avec la Contesse.

A l'arrivee de Sainct-Jean Aubigné ayant descendu son Maistre, & sachant que Monsieur de Turaine s'estoit mis au lict de lassitude pour le detour de son chemin, luy alla faire ce discours, la fin duquel fut interrompue par le Roy qui conta au Visconte tout le mesme ordre des propos susdits, non comme venus de la bouche d'autruy, mais de ses imaginations.

L'entreprise de Niort estoit sur le bureau. Aubigné partant le dernier, & ayant pris deux laquais pour renvoyer à son Maistre, arriverent nouvelles de la mort de Monsieur de Guise, laquelle il porta aux compagnons à trois lieuës de l'entreprise. La partie qu'il eut à la prise fut de tenir par le poing le Capitaine Christophe, aller mettre le feu au premier petard, & puis s'estant fait toucher à la main aux Sieurs de Sainct-Gelais & de Parabere d'estre suivi, il mena la premiere troupe, & par mal'heur se battit avec celle d'Arambure où de part & d'autre se perdirent, trois Gentil'hommes & deux soldats, & l'œil de son grand amy. Vous avez au chapitre 16e du 2e livre, les prises de Niort & de Maillezais, où Aubigné demeura Gouverneur au regret de son Maistre, qui luy ordonna le plus miserable estat qu'il peut, pour le faire desmordre : mais il estoit trop las de courir.

Il falut aller au secours de la Garnache, où Monsieur de Chastillon ayant fait sa desmarche contre le conseil d'Aubigné, il mit en route luy-mesme son armee à la nuict, & une partie s'en perdoit sans les ralliements d'Aubigné. Au retour de là, le Roy qui estoit demeuré malade à la Motte, voulant rire à sa guerison, avoit fait preparer un billet d'une grande entreprise sur Maillezais; mais le Gouverneur en avoit fait contre faire un tout pareil à ses gens pour se despestrer du Roy à telle occasion. Comme donc l'advis arrivoit, le Roy luy dit, *Nous pensions vous donner l'alarme à faux, mais il est venu un advertissement vray, qu'il faut que vous retourniez à vostre place promptement.* Ceste retraite faite en riant fut le premier repos, ou plustost le premier intervalle de labeurs que cest homme eust essayé despuis l'aage

de quinze ans jusques à trente sept ou environ qu'il avoit lors, pouvant dire avec verité que hormis les temps des maladies & des blessures, il ne s'estoit point veu quatre jours de suite sans courvee.

Apres l'entreveuë des Roys, & le combat de Tours où Aubigné arriva, le Roy ayant assiegé Gergeau, ce fut Aubigné qui soubs le nom d'un autre avec Frontenac, fit ce que vous voyez escrit au chapitre 21e du mesme livre, qui mena les enfans perdus au siege d'Estampes, & puis posé devant Paris entre les cinq vedettes que le Roy mena de sa main, & encor estant levé, & voulant faire apeler Sagonne, se desroba seul vers le Pré aux Clercs, où appelant le Chevalier le plus avancé qui se nommoit L'Eronniere, Mareschal des logis du Conte de Tonnerre, cestui-ci ne respondit qu'injures & reniements, le desfiant au combat, lequel il pensoit pourtant impossible, à cause d'un fossé hors de toutes mesures qui estoit entre deux. Aubigné qui vit à cest homme des armes argentees, se resolut de le voir de plus prés, mais à cause de l'Orge qui estoit entre deux, il n'avoit pas recognu le fossé, bien estonné, quand il s'en veit sur le bord de si prés, que voulust ou non, il luy falut donner de l'esperon, & hasarder tout. Bien luy servit d'avoir un cheval grand sauteur, l'autre le reçeut sur le bord d'un coup de pistolet, mais tout aussi tost il sentit celuy de son ennemi au defaut de la gorge qui luy fit demander vie & se rendre de tout point, quoy que huit ou dix chevaux s'avançassent à son secours ; il fut amené vif au Prince de Conti & à Monsieur de Chastillon, qui n'estoyent point plus prés que Vaugirard. Le Roy, au commencement de sa blessure, resjouy de ceste action voulut voir le prisonnier, mais Aubi-

gné quoy que ſon Maiſtre luy euſt commandé, ne voulut faire (comme il diſoit) le charlatan.

Le Roy de Navarre, maintenant Roy, avoit mené la nuit dans la chambre du Roy mourant huit des ſiens avec la cuiraſſine ſoubs le pourpoint, & parmi les diverſes peines où il ſe trouva, enferma dans une chambre La Force & Aubigné qui parla comme vous voyez au chapitre 23e du livre 2.

[1590] Le premier ſoir que les armees françoiſe & Eſpagnole ſe virent entre Cheles & Lagny, le Roy commanda à Aubigné de lever les vedetes qui avoyent ſervi le jour : les Carabins Eſpagnols le prenant pour homme de commandement l'engagerent en une eſcarmouche, où il falut ſe meſler en la deſmeſlant. Le lendemain eſtants ſoubs la cornette du Roy, Picheri & luy ſe deſroberent penſants aller rechauſſer l'eſcarmouche qui leur ſembloit trop froide, puis ſervirent à Roulet de ce que vous voyez à la fin du 7e chapitre, livre 3e; & encore au meſme lieu c'eſtoit luy qui faiſoit le tiers entre le Roy & le Mareſchal de Biron.

Au meſme livre, chapitre 10e, il executa les choſes que vous voyez deſduites au titre de Mareſchal de Camp, & encor ce qui eſt dit du Capitaine qui cauſa la priſe de Montrueuil.

Au 14e chapitre, c'eſt de luy que l'Ambaſſadeur Edmont s'avança pour retirer de luy; encore ce qui eſt d'un qu'Arambure ſauva, jetté du bas de la chauſſee par deux coups de lance.

En ce ſiege de Roüan le Roy l'honora de Sergent de battaille à la preſentation du duc de Parme, & vous voyez l'honneur qu'il fait à ſon Maiſtre aux deſpens de Roger Wilhens & de luy; au chapitre 22e, la harangue qui ſuit celle d'O eſt de ſa façon. A

quoy faut adjouster que à l'escarmouche devant Poitiers ayant recognu Pluzeau, il le reprit de trotter aux arquebusades : de quoy il fut payé d'une grande musquetade que son cheval reçeut à l'espaule droite, & qui sortit prés la cuisse derriere, sans perdre courage ; c'estoit le mesme cheval qui avoit sauté le fossé du Pré-aux-Clercs, appelé le *Passeport*.

Aubigné arriva pour le siege de la Fere à Chauny, portant le deuil de sa femme morte quelques mois auparavant, & pour laquelle il fut trois ans, ne passant gueres nuit sans pleurer : Or pour ce que s'en voulant empescher, il se pressoit avec les mains le costé de la ratte, il se fit un amas d'un sang recuit, duquel il se deschargea un jour par le derriere en forme d'un saumon de plomb. Ce qui le fit aller à ce siege fut qu'ayant travaillé en quelque Assemblee aux choses que vous verrez ci-aprés, ses collegues disoyent que sa fermeté n'estoit que pour desespoir de n'avoir jamais la bonne grace du Roy, ni s'oser presenter devant luy : & pour ce que le Roy avoit juré en pleine table de le faire mourir, luy, pour lever ceste opinion, a fait six voyages dont cestui-ci en estoit un. Estant donc arrivé au logis de la Duchesse de Beaufort où l'on attendoit le Roy, deux Gentilshommes de marque le prierent affectionnement de remonter à cheval pour la fureur où le Roy estoit contre luy ; & de fait, il entendit quelques Gentilshommes disputants si on le mettroit entre les mains d'un Capitaine des gardes, ou du Prevost de l'hostel. Luy se mit au soir entre les flambeaux qui attendoyent le Roy : & comme le carrosse para au perron de la maison, il ouït la voix du Roy disant : *Voila Monsieur Monseigneur d'Aubigné.* Quoy que ceste Seigneurie ne luy fust pas de bon goust, il s'avança à

la defcente : le Roy luy mit la jouë contre la fienne, luy commanda d'aider à fa maiftreffe, la fit demafquer pour le faluer, & on oyoit dire aux compagnons : *Eft-ce là le Prevoft de l'hoftel?* Le Roy donc ayant desfendu d'eftre fuivi, fit entrer Aubigné feul avec fa maiftreffe & fa fœur Juliette; il le fit promener entre la Ducheffe & luy, plus de deux heures; ce fut là où fe dit un mot qui a tant couru : car comme le Roy monftroit fa levre perfee au flambeau, il fouffrit, & ne print point en mauvaife part ces paroles : *Sire, vous n'avez encore renoncé Dieu que des levres, il s'eft contenté de les percer ; mais quand vous le renoncerez du cœur, il vous percera le cœur.* La Ducheffe s'efcria : *O les belles paroles, mais mal employees! Ouy, Madame,* dit le tiers, *pour ce qu'elles ne ferviront de rien.*

Cefte dame amoureufe de telle hardieffe, & defirant l'amitié de l'autheur, le Roy la voulut eftablir avec de grands deffeins pour l'elevation & manutantion du petit Cæfar, aujourd'hui Duc de Vandofme, lequel il fit apporter nud pour le mettre fur les bras d'Aubigné qui le devoit à trois ans emmener en Xaintonge pour le nourrir, & appuyer entre les Huguenots; & pour ce que ce deffeing s'en alla au vent, nous y envoyons auffi les difcours.

Plus utile fera d'adjoufter à la fin du 12e chapitre comment le Roy frappé de cefte grande maladie fit cercher Aubigné partant, l'ayant enfermé en fa chambre; aprés avoir mis deux fois le genouil en terre, & prié Dieu, il luy commanda fur toutes les verités qu'il avoit autre fois aigres, mais utiles en fa bouche, de luy prononcer s'il avoit peché contre le Sainct Efprit. Aubigné, aprés avoir effayé de mettre un Miniftre en fa place, s'eftendit fur les quatre

marques de ce peché; la premiere, ſur la cognoiſſance du mal en le commettant; la ſeconde, d'avoir tendu une main à l'Eſprit d'erreur, & de l'autre repouſſé celuy de verité. La troiſieſme marque eſtoit d'eſtre ſans penitence, laquelle n'eſtoit veritable, s'elle n'avoit la haine parfaite du peché, & de nous meſmes à cauſe de luy; la quatrieſme & derniere eſtoit quand la confiance en la miſericorde de Dieu eſtoit perduë par ces moyens. Le Roy fut r'envoyé à la cognoiſſance de ſoy-meſme pour vider la queſtion. Aprés un diſcours de quatre heures, & s'eſtre mis ſix fois en prieres, ce Dialogue fut ſeparé, & le Roy ſe trouvant mieux le lendemain ne voulut plus l'ouïr parler.

Vous avez ouï que les coleres du Roy s'eſtoyent eſmeuës pour les affaires de la Religion. Sachez donc que quelques mois auparavant, à un Synode de Sainct Maixant, Aubigné avoit relevé les affaires toutes perduës, en commenceant par un ſouper de table ronde, dont vous voyez les effets deſpeincts au chapitre 10e & 11e du livre que nous courons.

Depuis, à la grande Aſſemblee qui dura prés de deux ans, à Vandoſme, à Saumur, à Loudun, & à Chaſtelleraut, Aubigné touſjours choiſi entre les trois ou quatre, qui s'affrontoyent ſur le tapis aux deputés du Roy, fit pluſieurs traicts qui envenimerent l'eſprit de ſon Maiſtre, & plus encor toute la Cour contre luy. Le Preſident Canaye, autrement le Freſne, en paſſant pour s'aller revolter, & eſtant admis par le Duc de Bouillon, autres fois Viconte de Turaine, en la place des grands, ceſtui-ci voulant emporter plus de gloire que les grands hommes d'Eſtat, qui traictoyent à Chaſtelleraut, fit des grandes propoſitions à l'exaltation de la puiſſance

ſouveraine & au rabais du Parti; ſur quoy Aubigné voyant que ſix, qui oppinoyent avant luy, avoyent grandement rabaiſſé leur ton, il prit le ſien plus haut que de couſtume. Le Freſne Canaye ſe leva au milieu de ſon diſcours, s'eſcriant. *Eſt-ce ainſi qu'on traicte le ſervice du Roy?* Celuy qui parloit repart, diſant, *Qui eſtes vous, qui nous voulez enſeigner que c'eſt que du ſervice du Roy, lequel nous avons eu en main avant que vous fuſſiez eſcolier? Eſperez-vous parvenir pour faire chocquer le ſervice du Roy & de Dieu l'un contre l'autre? Apprenez à ne rompre point les voix, & à vous taire quand il faut.* Ils vindrent à de grandes aigreurs; & comme le Freſne s'eſcria : *Où ſommes nous?* L'autre reſpondit : *Vbi mures ferrum rodunt.* — Cela releva les advis de l'Aſſemblee bien à propos, eſtant lors queſtion des ſeuretés.

Ce Preſident mal reſpecté fit mal les affaires d'Aubigné prés du Roy; & comme le Duc de Bouillon voulut remonſtrer qu'il falloit reverer un tel magiſtrat : *Ouy*, dit Aubigné, *qui s'en va revolter;* ce que l'autre fit dans trois mois. Enfin toutes les aigreurs & duretez de l'Aſſemblee luy furent imputees, & pour cela fut appelé le *Bouc du deſert*, pource que tous deſchargeoyent leur haine ſur luy.

Les coleres que le Roy prenoit de telles choſes n'empeſcherent point qu'eſtant mis ſur le bureau, où on logeroit le Cardinal de Bourbon, le Roy declaré de la Ligue, & qui battoit monoye en France, ſoubs le tiltre de Charles dixieme, qu'on ne l'oſtaſt de Chinon à M. de Chavigny pour le mener à Maillezais. Et comme Monſieur du Pleſſis Mornay allega les grands meſcontentements d'Aubigné & les perpetuelles riottes avec ſon Maiſtre, luy fut reſpondu

que ſa parole, priſe comme il faut, eſtoit ſuffiſant remede à tout cela.

Ce Roy Cardinal eſtant donc priſonnier, la Ducheſſe de Rez envoya un Gentil'homme italien, qui ayant pris ſauf conduit à deux lieuës de Maillezais, porta cete lettre au Gouverneur :

Mon couſin, je vous prie recevoir par ce porteur en bonne part les teſmoignages que nous vous pouvons rendre, Monſieur le Mareſchal & moy, de l'amitié parfaite & du ſoin cordial, que nous vous avons de voſtre eſlevement, & du bien de nos couſins vos enfans. Montrez à ce coup que vous eſtes ſenſible aux injures, en ayant chere l'occaſion par laquelle je deſire me prouver V & cœt.

L'Italien ayant expoſé ſa charge qui eſtoit de deux cents mille ducats content, pour fermer les yeux à laiſſer ſauver le priſonnier, ou bien du Gouvernement de Belle Iſle avec cent cinquante mille eſcus : la reſponce ſans eſcrire fut, *Que le ſecond offre me ſeroit plus commode pour manger en paix & en ſeureté le pain de mon infidelité ; mais pource que ma conſcience me ſuit de ſi prés qu'elle s'embarqueroit avec moy quand je paſſerois en l'Iſle, retournez-vous en tout aſſeuré que ſans ma promeſſe je vous envoyerois au Roy.*

Il y avoit à Poitiers un capitaine Daufin, qui exſerſoit une grande pyratrie dans les marais de Poitou & Xainctonge. Cettui-ci mal traicté pour une querelle par le Comte de Briſſac eut envie de s'en venger ſur le point que les Ligués faiſoyent force entrepriſes ſur Maillezais pour ſauver leur Roy, cettui-ci ayant fait ſçavoir à Aubigné qu'il deſiroit parler à luy en ſegret, il vint deux advertiſſements de Poitiers, & un de la Rochelle fort exprés, que ce

Daufin eſtoit employé par le Comte de Briſſac pour tuer Aubigné. Nonobſtant ne voulant pas rompre un deſſein qu'il avoit d'enpoigner le Comte, il voulut s'aſſeurer de Daufin par une eſtrange façon : c'eſt que luy ayant donné rendés-vous en une maiſon abandonnee pour s'i trouver au point du jour, le Gouverneur ſortit tout ſeul de ſa place, fit lever les ponts aprés luy, & ayant trouvé ſon homme, luy tint ce langage : *On m'a voulu deſbaucher de parler a toy, comme employé pour me tuer, je n'ay pas voulu rompre noſtre entrepriſe, mais purger ce ſoupçon par la voye de l'honneur : voilà un poignart que je t'apporte pour choiſir cettui-là ou le mien, affin que à pareilles armes tu accompliſſes ta promeſſe : ſi tu veux, tu le peux, avec honneur ; voila un batteau que j'ay fait venir pour te ſauver de là le marais.* Daufin oyant ce propos jetta ſon eſpee au pied d'Aubigné avecque les honneſtes ſommiſſions que pouvoit un brutal, & ainſi entrerent en confiance : marqués ce conte pour une de mes grandes fautes.

Le Pleſſis Mornay eut quelque temps aprés ſa conference avec l'Eveſque d'Evreux. Aubigné arrivé quinze jours aprés à Paris, le Roy le commit avec le meſme, où la diſpute ayant duré cinq heures en preſence de quatre cents perſonnes de marque, l'Eſveſque s'eſchappant des arguments par des grands diſcours ; ſon adverſaire forma une demonſtration, de laquelle il avoit pris les deux premiſſes dans les ſuſdicts diſcours en paroles conçeuës ; ce nœud travailla tellement l'eſprit de l'Eſveſque, qu'il luy tumba du front ſur un Chryſoſtome manuſcript autant d'eau qu'il en pourroit ranger en la coque d'un œuf commun : la fin de ceſte diſpute fut par ce ſyllogiſme :

Quiconque est faux en une matiere ne peut estre juste juge en ceste matiere :

Les Peres sont faux en la matiere des controverses, comme il paroist en ce qu'ils se sont contredits :

Donc les Peres ne peuvent estre juges en la matiere des controverses.

L'Esvesque approuva la forme & la majeure, la mineure demeurant à prouver. Aubigné escrivit son traité *De diffidiis Patrum*, auquel l'Esvesque ne respondit point, quoy que le Roy se fust rendu pleige pour luy.

[1601] Vous avez à la fin du 13[e] chapitre du tome 3[e], un discours notable soubs tiltre d'un Gouverneur de place, estimé violent partisan. C'est Aubigné qui monstra par là comment sa violence aux affaires des Reformez ne le faisoit point consentir aux iniques moyens.

Bien tost aprés mourut le Duc de la Trimouille accablé des haines du Roy; & Aubigné ne voyant plus personne à cause des corruptions & pensions, à qui il pust se conjoindre pour deffendre sa vie en cas d'oppression, fit preparer un traversier à Ename, où il avoit desja envoyé quatre de ses bahus; & comme il faisoit charger les deux derniers, il luy arriva un courrier du Roy avec lettres escrites de sa main, suivies d'autres du Duc de Bouillon, lors auprés de sa Majesté, & encor du Sieur de la Varenne, confirmatives de sa bienvenuë à la Cour. Les lettres du dernier, & du moins digne, luy donnerent plus d'asseurance, quoy que le Roy lui escrivist de sa main, avec les familiaritez du temps passé, & desquelles ses enfants ont plusieurs billets, pour tesmognages d'une non commune familiarité. Luy donc appelé, soubs couleur d'ordonner à la Brouë,

& à Bonouvriers (au premier les jouſtes & tournois, & au ſecond les combats de barriere) fut deux mois en Cour, ſans que le Roy ouvriſt la bouche du paſſé : mais un jour que Monſieur le Premier de Liancourt, fit que l'Eſquier qui eſtoit en quartier preſenta ſa place au Doyen des Eſquiers, il l'accepta, & en entrant dans le bois, le Roy lui tint ce diſcours : *Je ne vous ay point encore parle de vos Aſſemblees, où vous avez failli à tout gaſter car vous eſtiez bon, & je corrompois tous vos plus grands, ſi bien que j'en ay fait un mon eſpion, & voſtre traiſtre, pour ſix cents eſcus. Combien de fois en voyant que vous ne ſuiviez pas mes volontez, ay-je dit :*

> *O que ſi ma gent*
> *Euſt ma vois ouïe !*
> *Et puis, j'euſſe en moins de rien*
> *Peu vaincre & deffaire & cæt.*

Mais quoy, pauvres gens, vous eſtiez peu qui travailliez aux affaires, & le reſte à leurs bources, & à gagner mes bonnes graces à vos deſpens. Je puis me vanter qu'un homme des meilleures maiſons de France ne m'a couſté à corrompre que cinq cents eſcus.

Aprés pluſieurs tels propos, Aubigné reſpondit ainſi : *Sire, je ſuis tombé en election, que j'ay ſuyie quand les autres la practiquoyent. On a tiré le ſerment de moy qui eſchet en tel cas ; je ne ſçay que c'eſt de l'oublier, ni de l'explicquer ; ſeulement je ſçay que tous nos plus apparents, hormis Monſieur de la Trimouille vendoyent leur peine à voſtre Majeſté, comme eſtant là pour ſes affaires : je mentirois ſi je vous en diſois autant ; j'y eſtois pour les Eſgliſes de Dieu, avec autant plus de juſte paſſion, qu'elles

estoient plus abaissees & plus affoiblies, vous ayant perdu pour protecteur. Dieu misericordieux ne veille pas laisser d'estre le vostre : Sire, j'ayme mieux quitter vostre Royaume & la vie, que de gagner vos bonnes graces en trahissant mes freres & compagnons. La replicque du Roy fut estrange; *Cognoissez-vous* (dit-il) *le President Janin?* Sur la negative il poursuivit : *C'est celuy sur la cervelle duquel toutes les affaires de la Ligue se reposoyent; voila les mesmes raisons desquelles il me paya; je veux que vous le cognoissiez, je me fieray mieux en vous & en luy, qu'en ceux qui ont esté doubles.*

A ce discours j'en veux joindre un autre qui se fit au despart; aprés une grande ambrassade, Aubigné congedié retourna au Roy, & luy dit : *Sire, en regardant vostre visage, il me donne les anciennes hardiesses suivant lesquelles j'ose demander à mon Maistre ce que l'ami demende à l'ami; desaites trois boutons de votre estomac, & me dites pourquoy vous m'avez peu hayr?* Le Roy ayant passi, comme il faisoit à tout ce qu'il prononçoit d'affection, dit : *Vous avez trop aimé la Trimouille.* Responce, *Sire, ceste amitié s'est faicte à vostre service.* Demande, *Ouy, mais quand je l'ay hay vous n'avez pas laissé de l'aimer.* Responce, *Sire, j'ay esté nourri aux pieds de vostre Majesté attacquee de tant d'ennemis & d'accidents, qu'elle a eu besoing de serviteurs amateurs des affligez, & qui n'abandonnassent pas vostre service, mais redoublassent leur affection au prix que vous estiez accablé par une puissance superieure; supportez de nous cest apprentissage de vertu.* Il n'y eut autre responce que l'ambrassade d'à Dieu.

Il est bon, puisque nous avons parlé de Monsieur de la Trimouille, duquel vous verrez la probité au

[tome 3e, livre 5e, chapitre 1er,] de vous conter comment ceux qui tenoient bon pour le Parti, courants ſans ceſſe grande riſque de leur vie, & ayants ſerment de mourir enſemble, le Roy ayant faict demarcher quelques forces pour inveſtir le Duc dans Touars, il eſcrivit à Aubigné : *Mon ami, je vous convie ſuivant nos jurements à venir mourir avec voſtre tr. ſ.* La reſponce fut, *Monſieur, voſtre leſtre ſera bien obeye, quoy que je la blaſme d'une choſe, c'eſt d'avoir allegué nos promeſſes qui doivent eſtre trop preſentes pour les ramentevoir.* Eux deux courant pays pour rallier leurs amis, paſſerent par une bourguade où le jour auparavant on avoit coupé quelques teſtes & mis ſur la rouë quelques aſſaſſins. Aubigné s'appercevant que ſon Duc changea un peu de couleur en regardant ceſt equipage, le prit par la main, luy diſant, *Contemplez cela de bonne grace; car faiſant ce que nous faiſons, il ſe faut apprivoiſer à la mort.*

De là à deux ans ſe fit un' Aſſemblee à Chaſtelleraut, à laquelle fut envoyé le Duc de Sully. Monſieur de la Nouë & Aubigné furent en leur abſence deputez à Sainct Maixent. Ce fut pourquoy ce dernier eſtant arrivé à Chaſtelleraut pour s'excuſer ſur l'election non acouſtumee, & ſur ce que la hayne de ſa perſonne nuiroit aux affaires qu'on luy mettoit en mains, comme il eſtoit ſorti, cependant qu'on adviſeroit là deſſus; au lieu d'accorder ſa demande, quelques excuſes qu'il peuſt apporter, on donna la commiſſion d'aller advertir le Duc de Sully (qui pretendoit de preſider) à ce que il s'abſtint de l'Aſſemblee, ſinon aux occaſions, ſelon leſquelles il voudroit parler de la part du Roy.

A la fin de ceſte Aſſemblee, le Duc de Sully luy

ayant fait commendement, de par le Roy, de ſe deſjoindre par les menees d'Aubigné qui ſeroyent longues à deduire, le Duc de Sully fut contraint de partir, luy meſme ayant laiſſé à l'Aſſemblee le brevet des places qu'il nioit avoir, & puis refuſoit l'ayant monſtré. En ceſte meſme action, la compagnie ayant eſté trois jours à deſmeſler un afaire pour Oranges, tellement implicite, que les interets du Roy, du prince d'Oranges, des Eſgliſes de Dauphiné & du Languedoc, du Mareſchal des Diguieres, de la ville d'Oranges à part, du Sieur de Morges, du Sieur de Blacons, & d'autres Seigneurs notables du pays ſe chocquoyent : la compagnie ne voyant chemin de deſmeſler ces contrarietez, quelqu'un propoſa qu'on commandaſt à un ſeul d'en faire la reſolution, & qu'il ſeroit plus aiſé de corriger ſur l'eſcrit que ſur les paroles qui s'en alloyent en l'air. Aubigné choiſy pour cela, demanda trois jours de terme, & des lors ſortant de l'Aſſemblee, prit du papier, & ſur la memoire freſche eſbaucha ſa beſogne, & puis ayant conſideré qu'aprés y avoir penſé plus long temps, qu'elle ne lairroit pas d'eſtre bien controllee & litturee, il rentre dans la compagnie, blaſmé de n'aller pas travailler à ſa beſogne. Il la leur mit ſur la table, & dans demie heure rappelé, aprés la cenſure, trouva qu'on luy avoit troublé une ſilabe ſeulement, & a touſjours eſtimé ceſt eſcrit le plus heureux de tous les ſiens

Trois mois avant la mort du Roy, Aubigné arrivé à Paris alla decendre chez Monſieur du Moulin, où il trouva Meſſieurs Chamier & Durant, & quatres autres paſteurs juſques à ſept. Ceux cy luy dirent qu'il eſtoit venu en un temps où on avoit la teſte bien rompue pour l'accord des Religions,

duquel on murmuroit plus que jamais, qui estoit signe de quelques nouveaux prevaricateurs gagnez ; sur quoy, ils accorderent à ce nouveau venu quelques poincts qu'il leur proposa pour rompre ces traittez frauduleux, mais surtout il leur demanda si ils le soubstiendroyent en un offre qu'il avoit pourpensé. C'est de reduire toutes les controverses de l'Esglise aux regles qui se trouveroyent avoir esté fermement establies en l'Esglise primitive jusques à la fin du quatriesme siecle & commencement du suivant.

Chamier s'advança de promettre qu'ouy : & ayant esté suivi de tous, Aubigné va faire son entree, trouve le Roy au cabinet, qui avant tout autre propos luy commanda d'aller voir de ce pas du Perron. Estant obey, le Cardinal receut l'autre avec des caresses, & baisements de jouë non acoustumés. Ces deux ne furent pas plus tost assis que le Cardinal fit le pleureur sur les miseres de la Chrestienté, & demanda, s'il n'y avoit point moyen de faire quelque chose de bon. Responce, *Non : car nous ne sommes pas bons*. Demande, *Monsieur, obligez la Chrestienté de faire quelque ouverture pour la mettre à un de tant de pernicieuses controverses qui mipartissent les esprits d'un chacun, les familles, & ensuite le Royaume, & l'Estat*. Responce. *Monsieur, les ouvertures sont inutiles, là où la derniere piece que vous avez alleguee veust maistriser sur les doubtes des grands.*

Aprés plusieurs tels exordes Aubigné s'estant fait presser s'avança en ces termes : *Puisque vous desirés que je m'advance outre ma suffisance & ma condition, il me semble, Monsieur, que la sentence de Guicciardin se debvroit praticquer en l'Esglise aussi bien*

qu'en l'Estat; c'est que les choses bien ordonnees venants en decadence se restituent en les amenant à leur premiere institution. Je vous feray donc une ouverture que vous qui couchez tousjours de l'ancienneté, comme si c'estoit vostre avantage, ne pouvez refuser : c'est que vous & nous prenions pour loyx inviolables les constitutions de l'Esglise establies & observees en elle jusques à la fin du quatriesme siecle, & que sur les choses que chacun y pretend corrompues, vous, qui vous dites les aisnez, commenciez à remettre la premiere piece que nous vous demanderons; que nous fassions de mesme de la seconde, & aussi consequutivement, tout soit restabli à la forme de ceste antiquité. Le Cardinal fit de grandes exclamations sur le desadveu que les Ministres feroyent de telles propositions à quoy l'autre ayant replicqué, Qu'il engageoit sa teste & son honneur à la faire valoir, le Cardinal pensif luy serra la main, disant : *Donnez-nous encor quarante ans, outre les quatre cents.* Responce; *Vous en demandez plus de cinquante, je voy bien que c'est le Consile de Calcedoine; mettez nous sur le tapis, & ayant concedé la these generalle nous accorderons ce que vous demandez là, & non pas icy.* Demande; *De grace, dites moy ce que vous nous demanderiez premierement, car vous n'oseriez accorder à nostre premiere demande l'eslevation des Croix reçeues sans difficultés au terme que vous avez prefixé?* Responce; *Nous les mettrons à l'honneur qu'elles estoyent lors, pour le bien de la paix; mais vous n'oseriés, je ne dy pas accorder, mais seulement traicter sur nostre premiere question, qui seroit de restablir l'autorite du pape au point des quatre siecles, & pour cela nous vous donnerions deux cents ans pour vos espingles.* Le Cardinal, qui avoit esté

enpoiſonné à Rome, & en eſtoit revenu en colere, s'eſcria, Qu'il falloit faire cela à Paris, ſi à Rome il ne ſe pouvoit.

Tels propos remis à une autre fois, Aubigné s'en retourna au cabinet, s'arreſtant fort peu de temps en ſon chemin pour parler au Preſident L'Anglois. A l'arrivee le Roy luy demande, S'il avoit donc veu son ami, & de quoy ils avoient traitté? Luy en ayant diſcouru, le cabinet eſtant lors tout plein de Grands, il eſchappa au Roy de dire : *Pourquoy avez vous dit à Monſieur le Cardinal, ſur la demande du Concile de Calcedoine, que vous luy donneriez ſur le tapis, & non pas là.* La reſponce fut que, *Si aprés les quatre cents ans conſedez, les Docteurs en demandoyent encor cinquante, ce ſeroit une tacite confeſſion, que les quatre premiers ſiecles ne ſeroyent pas pour eux.* Quelques Cardinaux & Jeſuiſtes, qui eſtoyent dans le cabinet, commencerent à gronder grandement, & le Conte de Soiſſons, à qui ils avoient parlé à l'oreille, dit tout haut, que tels pernicieux propos ne ſe devoyent point tenir. Le Roy cognut qu'il les offençoit, & faſché d'avoir deſcouvert comment le Cardinal avoit envoyé leur privé propos avant l'arrivee d'Aubigné il luy tourna l'eſchine, & paſſa en la Chambre de la Royne. A quelques jours de là le Prince conſeillé d'arreſter, ou d'eſteindre un homme qui avoit troublé l'affaire de l'accord (car deſpuis il ne s'en parla plus) dit au duc de Sully, Qu'il falloit mettre ce brouillon dans la Baſtille, & qu'on trouveroit aſſez de quoy luy faire ſon procès. Vn ſoir Madame de Chaſtillon l'envoya prier qu'elle luy diſt un mot : ce fut, qu'aprés les obteſtations de ne la ruiner point, elle le pria de partir en ceſte nuit, ou qu'il s'aſſuraſt d'eſtre perdu. Aubigné ayant

respondu qu'il feroit ce que Dieu luy conseilleroit, & qu'il l'alloit prier, ne print point ses advis, mais de bon matin va trouver le Roy, luy fait un petit discours de ses services, & luy demande une pension, ce qu'il n'avoit jamais faict. Le Roy bien aise de voir en ceste ame quelque chose de mercenaire, l'embrasse & le luy accorde : & le lendemain, le compagnon estant allé à l'Arsenal, le Duc de Sully le convia, & le mena voir la Bastille, luy jurant qu'il n'y avoit plus de danger, mais depuis un jour seulement. Au sortir de la Cene, le Dimanche d'aprés, Madame de Chastillon bien esmerveillee d'un si estrange remede, donna à disner à Monsieur du Moulin, à Aubigné & à Mademoiselle de Ruvigny, femme de celuy qui commandoit à la Bastille. Cestecy oyant à table un propos qui luy plaisoit, entre ces deux regardant fixement le second, se mit à pleurer, & pressee de la cause de ses larmes, dit, Qu'elle avoit par deux fois accomodé une chambre, & la derniere attendu à minuit le condamné.

Le Roy en peu de temps changea bien d'opinion, & reprit Aubigné en telle grace, qu'il delibera de l'envoyer en Allemagne comme Ambassadeur general avec charge aux agents particuliers de luy rapporter deux fois l'an toutes leurs negociations; & puis ce desseing changea, lors que ce Prince eut pris le sien grand, qu'il luy communiqua tout du long, contre les remonstrances, qu'Aubigné faisoit que telles pieces ne se devoyent commettre qu'à ceux qui en portoyent le fardeau. Or pource que lors il estoit Vice Admiral de Xaintonge & de Poitou, il ne voulut point demeurer oizeux en un si grand mouvement; il pressa le Roy de vouloir jetter une branche de ses desseings vers l'Espagne, & donnant

de tous costez sur les ongles à son ennemi, luy envoyer une flesche vers le cœur; & quand le Roy rejettant telle ouverture eut allegué le vieil proverbe, *Qui va foible en Espagne y est battu, & qui y va fort, il meurt de faim :* Aubigné luy ouvrit un marché auquel il obligeoit un million d'or vaillant, pour faire deux flottes qui rendroyent, par le circuit d'Espagne, dans les magazins du Roy les vivres au prix qu'ils estoyent lors à Paris. Il adjoignit à son parti d'Escures; & cela fut arresté aprés que le Duc de Sully eut fort traversé l'affaire au commencement.

[1610] Dont en prenant congé pour venir en Xaintonge y travailler, le Roy ayant dit ces mots : *Aubigné, ne vous y trompés plus, je tiens ma vie temporelle & spirituelle entre les mains du Sainct Pere, veritablement vicaire de Dieu,* il s'en revint tenant non seulement ce grand desseing pour vain, mais encor la vie de ce pauvre Prince condamnee de Dieu; ainsi en parla il à ses confidents, & dans deux mois aprés arriva l'effroyable nouvelle de sa mort. Il la reçeut au lict, & le premier bruit estant que le coup estoit dans la gorge, il dit devant plusieurs qui estoyent acourus en sa chambre avec le messager, que ce n'estoit point à la gorge, mais au cœur, estant asseuré de n'avoir point menty. Voila la Royne desclaree Regente par un consentement des Assemblees Provinciales, nul n'y resistant en celle de Poictou q'Aubigné, qui maintint que telle election n'appartenoit point au Parlement de Paris, mais aux Estats; & quoy qu'il fust remarqué pour ceste parole, il ne laissa pas d'estre envoyé de sa Province pour faire les submissions.

Estant à Paris, les desputez de divers endrois

s'attendirent jusques à ce qu'estants de neuf provinces, ils resolurent ensemble de se faire presenter par le Sieur de Villarnoux lors deputé general. La dispute fut grande pour leur entree & façon de parler : enfin tous s'accorderent d'Aubigné comme du plus vieux & plus experimenté, pour leur servir de miroir en ceste action. Le conseil du Roy fut scandalisé de ce que pas un ne s'agenouilla, ni au commencement ni à la fin de la harangue, que Rivet eut ambition de faire, & la fit en tremblant, & mal à propos. Au sortir Monsieur de Villeroy s'attaqua à Aubigné, demandant pourquoy il n'avoit flefchi le genouil. La responce fut qu'il n'y avoit en leur troupe que Nobles ou Ecclesiastiques, qui ne devoyent au Roy que la reverence, & non pas l'agenouillement.

Il prit un caprice à la Royne quatre mois aprés, de vouloir parler en privé avec Aubigné. Sur un billet qu'il en eut, contre l'advis de ses amis, il y alla en poste, & fut deux heures enfermé avec la Royne, la porte gardee par la Duchesse de Mercure ; elle feignoit vouloir prendre instruction de luy sur certain point, mais en effet c'estoit pour le rendre infidelle ou soupçonné à son party.

Nous voila à l'Assemblee de Saumur, à l'ouverture de laquelle Monsieur de Boissise ayant fait des grandes promesses à Aubigny eut pour responce, *J'auray de la Royne ce que j'en desire : c'est qu'elle me tiendra pour bon Chrestien & bon François.* Depuis on despescha exprés la Varenne pour luy, qui le courtisa d'une façon desmesuree ; si bien qu'un des corrompus luy disant devant Monsieur de Bouillon, *Qu'est alle faire la Varenne en vostre logis, douze fois despuis hier matin?* la responce fut, *Ce qu'il fit au vostre des*

la premiere & n'a sçeu faire au mien en douze fois.

Là il perdit l'amitié de Monsieur de Bouillon, qu'il avoit acquise & conservee depuis trente ans en bonnes occasions. Ce fut pource qu'il l'empescha de presider & s'opposa à luy en toutes les propositions curieuses qui le perdirent de reputation : sur tout, sur ce que le dit Seigneur Duc ayant fait une longue harangue pour faire que le Party se dessaisist de toutes asseurances pour se remettre en la disposition de la Royne & de son conseil. Pour cest effect, aprés une longue & affectee loüange de la saison du martire, il oyt un autre discours tout contraire au sien duquel la fin fut telle ; *Ouy, le martire ne se peut eslever par assés de loüanges ; bien heureux sans mesure qui l'endure pour Christ : se preparer au martire est le faict d'un vray Chrestien, mais y engager ou y mener les autres, c'est de traistre & d'un bourreau.* A la fin de l'Assemblee, Aubigné qu'on tenoit pour ne dire jamais à Dieu qu'a ceux qui se vouloyent revolter ou mourir, dit devant tous à Dieu à Ferrier, ce qui fust reçeu fort aigrement de Ferrier & de plusieurs de la compagnie jusques à sa revolte qui fut dans deux mois.

Dés lors commencerent les affaires de la Religion, & le Parti tout entier à prendre une grande decadence, premierement par la plus part des Grands & puis par l'avarice des Ministres, desquels trois ayant esté infidelles, Ferrier & Recent furent punis de honte, mais Rivet descouvert en Poitou, pour avoir pension soubs le nom de son fils, fut detesté de peu de ses vieux confreres, courtizé des jeunes ; ce qui fut accomparé à un mastin qui a mis la teste dans un pot de beurre, & les autres petits chiens, qui luy viennent lecher les barbes par congratulation ; si bien que à l'Assemblée Sinodale de Touars qui estoit pour

la reddition de compte de Saumur, les fermes y receurent quelques atteintes. Là on veit du milieu de deux cents perſonnes aſſemblees le Miniſtre de Parabelle, nommé la Forcade, ſe lever debout huit ou dix fois pour interrompre les voix en s'eſcriant, *Meſſieurs, gardons nous bien d'offencer la Royne.* Là on voulut grabeler les Gouverneurs qui mettoyent leur garniſon en la bourſe, quelques jeunes Miniſtres dirent, *Ils ſont pourvoyants & pacifiques.* On voulut toucher à ceux qui aux deſpens du Party prenoyent des penſions. Vn autre Miniſtre diſoit ;

Principibus placuiſſe viris non ultima laus eſt.

Sur ceſte nouvelle farce, Aubigné prit congé de la Compagnie, prenant occazion de ſon aage, diſant qu'il eſtoit quitte des Aſſemblees publiques eſtant devenuës telles que des femmes publiques.

Le Duc de Rohan hay & defavoriſé pour avoir bien faict à Saumur, ſe retira à St Jean, faiſant mine de ſe fortifier d'amys ; Aubigné de qui la garniſon non plus que celle de St Jean n'eſtoyent plus payees, ſept mille francs de penſion otez, pour avoir refuſé augmentation de cinq mille, fut contraint d'aller querre ſon payement ſur la riviere de Sevre. A ceſte occaſion eſtant menacé de ſiege, & ayant recognu l'aſſiete du Dognon, ſe reſolut de n'eſtre point la ſoricé d'un pertuſo, il achepta la petite iſle, fit baſtir une maiſon dans Maillé pour deux mille eſcus. Parabelle eut commiſſion de l'aller viſiter ; Aubigné s'y trouva & le traitta.

L'annee d'aprés, Parabelle ayant meſme commiſſion pour viſiter des vacheries qui ſe faiſoyent au Dognon, il convia le baſtiſſeur à ſe trouver à la viſi-

ter, l'autre respondit que la besogne ne valoit pas la peine, & que le Commissaire cerchast qui luy donnast à disner : Ceste ellevation aprit à ce Commissaire le mespris de l'affaire, & respondre à la Cour que ce n'estoit rien : mais un matin arriverent à la place trente massons, cinquante ouvriers, des tentes de toile, trois colouvrines & un magazin. Cela mit l'alarme au camp, fit envoyer & escrire : & lors, n'y eut de responce que des resolutions à toutes extremitez.

Le Duc de Rohan ne demeura gueres à estre convié au premier remuement du Prince de Condé, & du Duc de Bouillon, rassembla ses amis à Saint Jean, & Aubigné ne pouvant abandonner sa besogne fut prié de donner aux compagnons une responce au Prince & aux siens. Il leur envoya pour toutes lettres ces deux lignes ; *Nous voulons bien mettre sur nos espaules le fardeau de vostre guerre, delivrés nous de celuy de vostre paix.*

Ceste premiere esmeutte s'esvanouit en accord & oubliance pour tous, hormis pour Aubigné qui pour tout remede fortifia ces deux places, & mit la derniere en estat de prester le collet. Ceste annee passee en diverses menees, vint à esclorre la guerre du Prince de Condé, qui ayant choisi Aubigné pour son Mareschal de Camp, lui envoya les despesches ; mais luy ne les voulut pas recevoir de sa main, ouy bien des Esglises assemblees à Nismes.

Le Duc de Sully, Gouverneur de Poictou, estant à Poitiers s'obligea à la Royne avec douze principaux du pays, que la province ne branleroit point pour le Prince de Condé, & vint à Maillezais pour faire consentir à mesmes choses, par promesses & par crainte, disant au Gouverneur que tous les grands de Poictou maintiendroyent bien leurs promesses. Il eut pour

refponce qu'il avoit oublié en cefte Affemblee un grand homme qui en diroit fon advis le lendemain : il vouloit dire le premier tambour du regiment qu'il dreffoit pour fon fils, & qui le lendemain matin batit aux champs. Le jour mefme le Sieur d'Ade avec la garnifon de Maillezais prit Moureille par petard. De là à quinfe jours le Duc de Sully ayant armé de fon cofté, il arriva que quatre compagnies de ce regiment, & la compagnie du Duc avec une autre de Carabins arriverent en mefme temps à Vouilley pour loger; mais les gens de pied chafferent la Cavallerie comme il appartenoit.

Monfieur de Soubize fit fon amas, & marcha au devant du Prince de Condé avec fept regiments faifants plus de cinq mille hommes. Vn matin le Duc de Bouillon marchant pour le fiege de Luzignan, rencontra Aubigné allant à la mefme befogne comme Marefchal de Camp ; là s'appointerent les differents de Saumur. Il n'y eut rien en cefte guerre qui vaille la peine d'eftre efcript, feulement à la fin Aubigné contre la volonté du Prince de Condé fit tant qu'on affiegea Tonay-Charante, où s'eftant bruflé la moitié du corps par un accident, il fe fit porter aux tranchees. Ce mouvement n'apporta plus que le traitté de Loudun, qui fut une foire publicque d'une generale lafcheté & de particulieres infidelitez.

Le Prince de Condé dans les confeils appeloit Aubigné fon pere ; luy ayant faict banqueroute comme à tout honneur, luy cria par une feneftre, *A Dieu en Dognon*. La refponce fut, *A Dieu à la Baftille*. Le Prince arrivé en Cour luy rendit pour fes bons fervices, pour luy avoir caufé un fecours de cinq mille hommes, avec defpenfe de feize mille efcus bien advouez & comptez & point payez,

& pour les ſalutaires conſeils qui l'ont fait ſouſpirer deſpuis en ſes priſons, luy rendit ce teſmoignage dans le conſeil ſecret, qu'il eſtoit ennemi de la Royauté & capable d'empeſcher un Roy de regner abſolument, tant qu'il vivroit.

Le meſme Prince fit envie au duc d'Eſpernon de lire les *Tragiques;* & luy ayant expoſé les traicts du ſecond livre, comme eſcripts pour luy, fit jurer la mort de l'autheur, comme auſſi elle fut pratiquee de là & d'ailleurs en pluſieurs façons.

Ce Duc vint en ce temps faire la piafe de la Rochele. Les Rochelois ayant prié Aubigné d'armer, luy firent congedier & ramaſſer ſes troupes juſques à trois fois, ſelon les incertitudes de leurs traitez avec leurs ennemis, qui enfin s'avancerent lors qu'il n'i avoit plus à Maillezais que cent cinquante hommes. On ſçeut tout à coup que les forces de Xaintonge avoyent paſſé, & eſtoyent à Mozé, ce que Aubigné ayant ſçeu & le departement d'un regiment pour la ronde, il eut grand mal au cœur de laiſſer piller une de ſes dix paroiſſes qu'il avoit comme les autres desfendues exemptes de toute incommodité de guerre. La ſechereſſe de ceſte annee faiſoit qu'elle n'eſtoit plus iſle : ayant donc recogneu que cent chariots de front pouvoyent paſſer le mareſt, il ne laiſſa pas de s'i preſenter avec ce qu'il avoit, & depuis pour faire bonne mine en mauvais jeu voyant arriver ſix compagnies de Cavalerie au logis de Courſon, il leſſa les payſans du pays armez en monſtre ſur un terrier, & luy avec ſes cent cinquante hommes marcha à deux heures aprés midy à la veuë des ennemis faire un logis à Morvain, faiſant filer ſes hommes à veuë & au prix qu'ils arrivoyent ſe deſrober au trot par derriere le

village pour venir encor joindre la queuë, si bien que Reaux qui commendoit comme Mareschal de Camp aux troupes qui s'avansoyent en ces quartiers, despeche à son Duc l'advertir qu'il avoit sur les bras pour le moings huit cents hommes. Cest advis le fit fortifier de quatre compagnies ; encore Aubigné ayant recogneu la misere de l'effroy, leur fit quitter quelque logis où ils venoyent fourrager, & ayant recogneu le logis de la greve, alloit la seconde nuict pour l'enlever : il reçeut en marchant advis par ceux du Duc de l'accord qu'avoyent fait les Rochelois.

Deux Gentils hommes luy aporterent cest advis, se convierent effrontement à venir disner à Dognon, & entrerent en discours de la haine que leur Duc portoit à leur hoste : racontant qu'il avoit dit tout haut devant cinq cents Gentils hommes, que s'il ne le pouvoit avoir autrement, il le convieroit à venir voir en un pré une des bonnes espees de France ; la responce fut telle ; *Je ne suis pas si mal nourri que je n'aye apris les advantages des Ducs & Pairs, ce que nous leur devons, & le privilege qu'ils ont pour ne se battre point ; je sçay encore le respect que je doy au Colonnel de France, soubs lequel je commande des gens de pieds, mais si un exces de colere ou de valeur avoit pousse Monsieur d'Espernon à me commander absoluement d'aller voir ceste bonne espee dans un pré, certes il seroit obey. Il m'en a autres fois monstre une, sur les gardes de laquelle il y avoit pour vingt mille escus de diamants : s'il luy plaisoit y porter celle-là, je la tiendrois encor pour meilleure.* Vn des Gentils hommes repliqua que Monsieur le Duc avoit des qualitez dont il ne se pouvoit despouiller pour venir à une telle espreuve de sa valeur. Responce : *Monsieur, nous sommes en France, où les*

Princes qui ſont nés en la peau de leur grandeur s'eſcorchent quand ils la deſpouillent; mais ſachez qu'on ſe peut deſveſtir de ſes meubles & acquets : le Duc d'Eſpernon n'a rien qui ne ſoit de telle nature pour ſe rendre impareil à moy. Le plus vieux des Gentils hommes adjouſta, *Or bien, Monſieur, quand tous ces poincts ſeroyent d'accord, il y a tant de Seigneurs & Gentils hommes autour Monſieur le Duc, qu'ils l'empecheroyent de pouvoir vous aſſeurer un pré.* Aubigné eſchauffé ne ſe peut empeſcher de dire qu'il l'oſteroit bien de ceſte peine, & qu'il s'en aſſeureroit un dans le Gouvernement du Duc auquel luy meſme apporteroit la ſeureté contre les amis de ſon ennemi; là finit le propos, lequel rapporté au Duc d'Eſpernon luy fit faire nouveau ſerment de vengeance, avec execrations.

Il y avoit long temps qu'Aubigné ſe rendoit ennuyeux par advertiſſements à tous ceux qui manioyent les affaires; & il n'y avoit Aſſemblee où il n'eſcriviſt ce que le long uſage luy avoit appris. Mais plus particulierement il avoit veu un tableau de tout ce qui eſt arrivé depuis entre les mains de Gaſpard Baronius, nepveu du Cardinal, lequel ayant eſté apelé à la cognoiſſance de Dieu pour avoir jugé à mort le petit Capuchin à Romme : ceſtui ci parvenu par la faveur de ſon oncle, & par les grands dons qu'il avoit, à eſtre de la congregcation qui s'appelle de la *Propagatione della Fede*, fut choiſi pour un des trois que ce Conſeil envoye tous les ans aux trois coings de l'Europe, avec memoires de tout l'eſtat de la Chreſtienté. Sur ſon partement pour Eſpagne, bien garny d'or & de deſpeſches autentiques, il ſe ſauva à Briançon entre les mains de Monſieur d'Eſdiguieres, qui le fit conduire par un Conſul du lieu

à Paris, & là le presenta à une Assemblee qui se faisoit au logis de Monsieur de Bouillon. Aubigné & Monsieur de Feugré estants choisis par ceste troupe pour auditeurs du Seigneur Gaspard, il leur mit sur table les memoires de toute la Chrestienté, distinguee par provinces, leur monstrant de chacune deux cayers, sur l'un desquels estoit escrit, *Artes pacis*, & sur l'autre, *Artes belli*. Ces deux ayants demandé de voir les affaires de la province menacee de plus prés, cest homme leur fit voir premierement *Rhetorum Commentarios*, comme debvant la persecution commencer par là, & avant arborer l'estendart de la Croisade. Voila où Aubigné s'estoit fait sçavant en predictions, & importun par elles, & non pas pour avoir eu chez luy le muet qu'on luy reprocha. Or est-ce chose assez merveilleuse, pour à ceste occasion vous faire cognoistre ce muet.

C'estoit un homme (si homme se peut dire, car les plus doctes l'ont tenu pour dæmon encharné) qui se montroit aagé de dix neuf à vingt ans, sourd & muet, l'œuil tres horrible, la face livide, qui avoit inventé un alphabet par les gestes & par les doigts, par le moyen duquel il s'expliquoit merveilleusement. Il a esté quatre ou cinq ans dans le Poictou, se retirant à la Chevreliere & puis aux Ouches, admiré de tous pour deviner tout ce qu'on luy proposeroit, faire recouvrer les pertes du pays. On luy amenoit quelque fois trente personnes, auxqueles il contoit toute leur genealogie, les mestiers des bisayeulx, ayeulx & grands peres, combien de mariage chacun, combien d'enfants, & enfin toutes les monoyes piece à piece que chacun avoit en sa bource. Mais tout cela n'estoit rien au prix des choses avenir & des pensees les plus occultes, desquelles il faisoit

rougir & paſlir chacun; & ſachent Meſſieurs les Theologiens (de qui la cenſure eſt a craindre en ceſt endroit) que ce furent les Miniſtres les plus eſtimés en ce pays qui donnerent cognoiſſance de ce monſtre à Aubigné : eſtant arrivé en ſa maiſon il fit deffences à ſes enfants & domeſtiques ſur peine de punition de ne enquerir le muet ſur les choſes à venir, & comme *Nitimur in vetitum*, ils ne l'enqueroyent que de cela.

Il faudroit une hiſtoire à part pour vous dire comment ceſt homme là monſtroit ce que faiſoyent tous les Grands de la France. les propos qu'ils tenoyent à l'heure qu'on l'enqueroit. On eut ſoing de ſçavoir de la Cour un mois durant, les heures des promenades du Roy, qui avoit parlé à luy le long du jour; & cela confronté de cent lieuës avec les reſponces du muet ne manquoit jamais. Les filles de la maiſon l'enquirent combien vivroit le Roy & de ſa mort. Il leur marqua trois ans & demi, le caroſſe, la ville, la ruë, & trois coups de couteau dans le cœur. Il leur marqua tout ce que fait aujourdhuy le Roy Louys, comme les combats maritimes de la Rochelle, ſon ſiege, ſon deſmantellement, & les ruines du Parti, & pluſieurs autres choſes que vous pourrés voir dans les *Eſpitres familliercs* qui s'imprimeront. Vous ſaurés par pluſieurs, nourris en la maiſon où vous eſtes, la verité de ces choſes.

Les ennemis d'Aubigné pour rendre inutiles ſes prevoyances, dirent qu'il les avoit apriſes du muet, & par tel ſoupçon rendirent vains ſes ſalutaires advis. Or la verité eſt qu'il obſerva religieuſement de ne demander jamais à ceſt organe une ſeule choſe avenir; mais ſon employ aux affaires & ſa longue experience luy faiſoyent dire ce qu'on a ſenty depuis.

Il ſe pourveut donc à deux Aſſemblees de la Rochelle

pour depoſer ſes charges & places entre mains de perſonnes fideles, & les oſter au Duc d'Eſpernon, & à l'Eſveſque de Maillezais, qui par hommes interpoſez faiſoyent traiter avec luy. Vne partie de l'Aſſemblee y entendit volontiers, mais la Maiſon de Ville de la Rochelle ſe rendit partie contre luy & les Saindics du peuple, qui eſtoyent pour luy, ayants choyſi l'advocat Bardonin pour ſe joindre à ſes demandes, l'advocat corrompu conclud au raſement du Dognon & de Maillezais s'il ſe pouvoit : ſi bien que de là à un mois, Monſieur de Villeroy eſcrivit à Maillezais en ces termes : *Que diriez vous de vos amis, pour leſquels vous avez perdu huict mille francs de penſion, refuſe augmentation de cinq mille, perdu encore la bonne grace du Roy, & vous meſmes tant de fois : ils nous demandent importunement qu'on vous raſe voſtre maiſon ſur vos oreilles. Je ne change rien aux termes de vos amis ; ſi c'eſtoit à vous à faire reſponſe à une telle demande, quelle ſeroit-elle? J'en demande voſtre advis.*

La reſponce fut, *Monſieur, s'il vous plaiſt que je ſois voſtre commis pour la reſponce à la requeſte des Rochelois, elle ſera en ces termes : Soit fait comme il eſt requis aux deſpens de qui le requiert.* Monſieur de Villeroy ayant porté au Conſeil ſes deux lignes le Preſident Janin dit en jurant, qu'il les entendoit bien ; *C'eſt à dire* (dit-il) *qu'il ne craint ni nous, ni eux.*

Telles paroles accompagnees d'effects & de pourvoyances à la deffence des places, firent qu'on donna charge à Vignoles, Mareſchal de l'armee du Roy, de voir ſur quoy ſe fondoit l'audace d'Aubigné. Il le vint donc voir comme amy, & comme ayant eſté nourry chez le Roy ſoubs luy. Il rapporta deux

choſes, l'une l'importance & la force du Dognon, diſant pour le premier point, que la Rochelle, de laquelle le ſiege ſe meditoit des lors, ne pouvoit eſtre aſſiegee que la riviere de Sevre poſſedee par ces deux places, & qui nourrit les deux tiers d'Eſpagne, ne fuſt libre pour le pain de l'armee du Roy, laquelle d'ailleurs auroit le pain bien cher, s'il falloit que les vivandiers paſſaſſent, à la miſericorde de ces places, le deſtroit d'entre Surgeres & Moze, & qu'elle ne receuſt vivres, qui ne fuſſent eſcortez ou perdus. Il adjouſta d'autres choſes à la conſequence; mais pour la force il rapporta que Maillezais couſteroit touſjours un bon ſiege Royal, & le Dognon plus à eſtre aſſiegé que la Rochelle à eſtre priſe. Voila ſur quoy on deſpeſcha des Meſtres de requeſtes pour traiter. Monſieur de Montelon en eut la premiere charge, & au desfaut de luy, la Vacherie. Il feroit bon voir toutes les ruſes par les quelles ce traicté [fut] protelé environ deux ans, ſur la fin deſquels le Duc d'Eſpernon, par le moyen du Marquis de Breſé, fit offrir juſques à deux cents mille francs contant, & en payement fait ſur la foy du vendeur. Mais Aubigné depoſa ſes places entre les mains de M. de Rohan pour cent mille, moitié contant, moitié à venir. De là il fit ſa retraitte à Sainct Jean d'Angeli, où s'eſtant meublé, il acheva l'impreſſion de ſes *Hiſtoires*, tout à ſes deſpens, tint à grand honneur de les voir condemnees & bruſlees au College Royal à Paris.

Ce fut à ce point que commença la petite guerre de la Royne Mere pour laquelle M. de Rohan fit venir le Gouverneur de Sainct Jean, Aubigné & huict autres amis du Duc à Sainct-Maixant, comme pour prendre advis d'eux, s'il ſe debvoit engager en

cefte guerre; mais la propofition qu'il mit fur table n'eftoit point de cefte forte ; il demanda particulierement à Aubigné les prevoyances & pourvoyances qu'il falloit à l'armee de la Royne, pour avec foixante mille hommes affieger Paris. Aubigné refpondit, qu'il avoit eu l'honneur d'eftre appelé deux autres fois pour les preparatifs de ce mefme fiege, & qu'il fe fouvenoit à peu prés comment on s'en eftoit aidé ; mais qu'au lieu de refpondre à cefte inefperee propofition, il prioit le Duc de regarder à la confufion qui diffiperoit ce grand party dés fon entree : & pour luy faire provifion d'un bon pis-aller, & pour fe rendre encor plus fafcheux, protefta qu'il ne porteroit point les armes pour le Party, & ne tireroit point fa petite efpee hors du crochet.

Or en prenant congé du Duc, il dit aux deux freres. *Je vous ay protefte n'eftre point du parti de la Royne, mais je feray du party de Rohan à voftre extremité, & vous me trouverez bien à propos.* Cela faict, il fe retira à Sainct-Jean où les mutins de la ville avants fçeu comment les affiegeurs de Paris avoyent efté mal menés au pont de Sef, fe fouleverent & chafferent l'authorité du Duc, fon Lieutenant, & fes Capitaines.

Le Duc efcrivit à fon amy pour le faire fouvenir de la promeffe d'extremité. Aubigné trouva les deux freres, & la Noue avec eux, avec deux regiments qui faifoyent quinze ou feze cents hommes & quelque cent chevaux en tout. Tout cela n'ayant où fe retirer que Sainct Maixent & s'acheminant vers le Bas Poictou, fans avoir lieu preparé pour refifter deux jours, il prit par la main ces defvoyez & leur tourna la tefte a un deffeing affeuré, que luy qui s'eftoit avancé executoit la nuit, dont le foir aupa-

ravant arriva la paix faite avec la Royne mere, & ceux de ſon party qui s'en voudroyent ſervir.

Là deſſus le Roy ayant en diligence rempli le Poictou de ſon armee, Aubigné prit ſa reſolution de venir prendre le chevet de ſa vieilleſſe & de ſa mort à Geneve. Ceux de la faveur qui le cerchoyent par tout, ayants envoyé billet aux principales villes pour l'arreſter, & ſur tout au paſſage des rivieres, il partit avec douze chevaux bien armez, & uſant de la bonne ſcience qu'il avoit des chemins, paſſa la premiere nuict dans trois regiments, & trois corps de garde de l'armee; & eut en ſon voyage quelques heurs bien à propos, comme trouvant un regiment qui l'arreta dans les faux-bourgs de Chaſteau-Roux, un payſan de rencontre luy fit paſſer la riviere en lieu ineſperé, de meſmes ſon train ayant été coupé par la moitié au paſſage de Bourges, en lieu non accouſtumé, par une guide de rencontre, le meſme heur luy arriva en ce que pluſieurs Gentils hommes & Miniſtres aux quels il s'adreſſoit pour leur demander des guides, ſans le cognoiſtre, pouſſez de quelque ſentiment, luy en ſervoyent eux meſmes.

Le Paſteur de Sainct-Leonard le conduiſant à Conforgien, le deſtourna pour luy faire voir en un village le miracle d'une famme de ſeptante ans, de qui la fille eſtant morte en couche, elle preſſa ſon petit fils contre ſon ſein, s'eſcriant, *ô Dieu, qui te nourrira?* à ces mots l'enfant empoigna un des bous de ſa grand'mere, & les deux mamelles furent à l'inſtant pleines de laict, duquel elle l'a nourri dixhuit mois parfaitement bien. Ceste hiſtoire avant qu'eſtre imprimee a eſté verifiee par l'acte public de l'Eſgliſe.

A Conforgien, le Baron du lieu ayant employé un nommé Petit Roy pour la conduite de ſon hoſte, ce

galent amaſſa la nuit quelques Gentils hommes du pays pour leur mener dans une ambuſcade. Petit Roy au matin ayant parlé à Aubigné, il luy prit un mal de cœur, ſe deſiſta de la conduitte, & donna un autre guide qui changea de route : & ceci fut confeſſé par un jeune Gentil homme, qui en demenda pardon en mourant à ſa mere, laquelle l'avoit nourri à la Religion.

Faiſant paſſer dans Maſcon ſes gens deux à deux, un vieillard au milieu de la ville arreſta un des ſiens, luy diſant à l'oreille, *Vous faites bien de paſſer ainſi deux à deux.* De là Monſieur Folliat luy donna adreſſe à Monſieur d'Anieres, & l'accompagna juſques à Geneve : & encores y eut une mutinerie à Gex, qui luy fit courir fortune pour le port des armes qui n'eſtoit pas permis en ce pays là : ceux de la garniſon ſauterent au colet de quelques Gentils hommes qui l'accompagnoyent fort habilement & luy en faiſoyent autant ſans ſa reſiſtance. Il fut ſi heureux qu'il ſe deſmeſla ſans tuer aucun : autrement il eſtoit pris & perdu, car il n'euſt peu eſtre ſi peu arreſté, que le Marquis de Cypieres, qui le pourſuivoit ayant ſon portraict, ne l'euſt enlevé comme Lieutenant de Roy.

Enfin il arriva à Geneve, le Jeudi premier de Septembre 1620, où il fut reçeu avec plus de courtoiſie & d'honneur que n'en cerchoit un refugié. Outres les courtoiſies ordinaires que reçoivent en ceſte ville tous les eſtrangers notables, il fut viſité en ſon logis par le premier Sindic ; & le meſme le mena au preſche pour le loger en la place du premier de l'an paſſé, qui eſt le ſiege que l'on donne par honneur aux Princes & aux Ambaſſadeurs de Roys ; on luy fit un feſtin public, auquel la Seigneurie entiere

& quelques estrangers furent conviés. A ce festin y eut de fort grands masspans, portant les armoiries du nouveau venu. Aprés avoir esté quelque temps chez les Sieurs Pelissary & de Tournes, le logis de Monsieur Sarrasin, depuis acheté par les Princesses de Portugal, luy fut loué aux despens de la ville, jusques à ce qu'il en eut acquis un par mariage. On luy fit voir tous les magasins & secrets; & ayant desiré voir en monstre toutes les bandes qui sont saize, cela luy fut accordé, chose qui n'avoit esté faicte depuis vingt ans. On fit un conseil de guerre de sept testes seulement, auquel on luy donna toute authorité, & dura cet ordre jusques à ce que on demanda à cette compagnie serment de fidelité & de segret. Aubigné ayant appris que ses collegues estoyent obligés de communiquer les principaus affaires au petit conseil, consentit de prester serment de fidelité, mais non celuy de segret, si ses colegues n'estoyent exemts de reveler les choses qu'ils auroyent jugees dignes d'estre tues à tous. Les forces de Savoye s'estant eslognees, le conseil cessa pour les susdites dificultez.

En ce temps, toute la ville fut employee aux fortifications qu'il luy plut ordonner tant devers Sainct Victor que vers Sainct Jean.

Il ne fut point six sepmaines à Geneve que l'Assemblee generalle de la Rochelle ne luy despeschast par deux voyes un tesmoignage notable combien ils se repentoyent de l'avoir iniquement traicté : car ils luy envoyerent premierement par la voye de Paris, & puis par le Sieur d'Avias, un des deputez qui estoit de leur corps, premierement une procuration generale pour engager tout ce que les Eglises pouvoyent en corps, & tout le pouvoir des Rochelois en particulier, pour les affaires que nous deduirons; puis

aprés lettres de creance à chascun des quatre Cantons protestans, à la ville de Geneve, en general aux Hansiaticques, à tous les Princes protestants, vingt des dittes lettres, le nom en blanc, le cachet volant nouvellement mis en usage par la dite Assemblee, & encore lettres à part pour les corps des Esglises & Ministres signalés, tout cela aux fins d'autorizer leur Procureur.

Aprés, il y avoit ses instructions tandantes à esmouvoir les Souisses au present d'une levee gratuitte, & à favoriser le passage des forces que le dit Procureur pourroit lever par autres moyens, joint à cela commission pour commander l'armee; & de toutes les pieces y avoit quatre copies en parchemin, deux par chacune des voyes, hormis des lettres missives, desquelles il n'y avoit qu'une copie seulement.

Le Sieur d'Avias estant arrivé, habillé en paysan, à Saint-Julien, envoya son homme vestu de mesme, pour prendre lieu de conference, estant bien adverti combien le respect de la France tenoit Geneve en sujettion, il fut logé dans les cabanes faites de nouveau pour la fortification, & là se firent les responces à l'Assemblee. Aubigné avoit demandé aux Ving Cinq eslection de deux, ausquels il pust commettre quelque segret, mais ces deux voulans dire tout au gros, il fut contraint de les fortifier des deux principaux.

En ce temps là, Monsieur Sarrasin avoit receu lettres du Conte de Mansfeld, qui mal-mené en Boheme luy demandoit un maistre. Ceste demande reiteree, Aubigné traicta avec luy conjointement avec les deux Ducs de Wimar. Aprés plusieurs voyages d'une part & d'autre, & grandes despences sur la bource du procureur, les trois furent obligez à amener douze mille hommes de pied, six mille chevaux,

douze pieces d'artilerie, moitié de batterie, pons & atelages neceſſaires, juſques à la riviere de Saune, pour y joindre trois regiments de chaſcun deux mille hommes, tels que les pourroit amaſſer Aubigné : lequel, tant que les forces ſeroient jointes, ſerviroit de Mareſchal de Camp general : & tout devoit marcher ſur la foy de l'Aſſemblee, juſques à ce que l'armee eſtant en Foreſt recevroit deux monſtres qui n'eſtoyent qu'une, pource que par le traicté, ils ne devoyent recevoir que la moitié de leurs payes juſques à une paix qu'ils toucheroyent le tout aſſiné ſur les ſalines de Eſguemortes & Peguais, lors encor poſſedees en aparences par le Party.

Toutes ces choſes agrees d'une part & d'autre, & Mansfeld avancé juſques en l'Alſace, Aubigné qui attendoit deux cents mille livres par lettres de change de la Rochelle, fut adverti que quelque gentil eſprit de la Rochelle avoit propoſé que ce grand affaire ſeroit mieux entre les mains de Monſieur le Duc de Bouillon : ce qui fut ſuivi gaillardement. Le Conte tourna donc vers Sedan, & en arriva ce que vous apprendrés en l'*Hiſtoire :* le premier marchand demourant en croupe avec cinq cens piſtoles de deſpence. Ses enfans ſeront ſougneux de garder les pieces juſtificatives de tout ce que deſſus.

[1621] Les Bernois avoyent durant cette negotiation envoyé à Geneve le fils du premier Avoyer, requerir Aubigné de les viſiter, ſur le poinct que Frankendal eſtoit aſſiegé, ce qu'il accorda, & fut reſu avec feſtins partout, canonnades, & autres honneurs, deſquels il blaſme l'inſolence : & ce premier voyage l'obligea à un ſegond, qui fut de trois à quatre mois.

En jettant l'œuil ſur Berne, il entreprit (contre l'advis de tous les grands Capitaines qui l'avoyent

veuë) de la fortifier : c'estoit encore contre le vouloir des principaux du Conseil du peuple, contre leurs loyx & serment, mais selon le besoind. Le Duc de Bouillon luy en escrit, & à quelques uns des principaux Conseilers, alleguant la desfaveur de la situation, & que elle estoit au cœur du païs : il eut pour responce que le sit se trouveroit trés avantageux, & que ce cœur n'estoit que à un doigt des costés.

Le peuple de la ville estoit tellement ennemy du mot de fortifications, & imbu de celuy de bataille, que aux premieres promenades qu'ils virent faire, quelques yvrougnes porterent leurs halebardes, criants qu'il falloit jetter dans l'Ar les François qui estoyent venus pour violler leur coutumes. A tous ces empeschemens, l'entrepreneur porté par Grafenried, d'Erlac, & quelque peu d'autres, praticqua les Ministres ; desquels le principal ayant accompagné la Seigneurie pour aller visiter le dessein, sur quelque esmossion de vollontez, demanda de rendre graces à Dieu sur le champ de la bonne & salutaire deliberation, & en ce disant & mettant le genouil aterre, la Signeurie & la grand foulle qui les avoit suivis de mesme, & par là engagés. Presque toute la ville se trouva le lendemain au mesme lieu, où le Ministre ayant faict une exhortation, aprés un chant de pseaume & un grande priere, Aubigné fit avancer ses picquets ; avec une profonde reverence, en presente un à Monsieur Manuel, premier Advoyer, qui voulant ceder ce premier ouvrage à l'inventeur, qui le refusa, il fallut tenir conseil sur ces courtoisies : & lors contraint à le poser, à accepter cet honneur, il jetta son chapeau à terre, y mit un genou, & dit tout haut en donnant le premier coup de maillet, *Soit à la gloire de Dieu, à la conservation de son*

Esglise, & pour arrester les ennemis des Souisses confederés. Ainsi le premier Avoyer & tous les Seigneurs de suitte planterent les picquets de la fortification, que aucune de l'Europe ne surpasse en avantage naturel. Sous couleur de venir à ce travail, les Bernois firent voir les forces de tous leurs Bailliages, estimés jusques à quarante huit mille hommes.

En aprés, se fit la visitation de toutes les villes du Canton, la recognoissance des campemens declarés jusques à sept, & un reservé pour relever une consternation. Monsieur de Graffenried, dans le Conseil, mit la plume entre les mains de Aubigné pour signer le serment de Capitaine general : ce qu'il refusa, s'excusant sur l'ignorance de la langue : & lors estant pressé d'en nommer un aux Bernois, il leur bailla le chois de trois, assavoir du Vidame de Chartres, du Sieur de Monbrun & du Compte de la Suse. Le dernier fut choisi.

La Seigneurie de Basle voulut estre conseillee de mesme main, le Sieur de Lutzelman envoyé pour la conduitte ; mais de vint deux bastions qui leur furent trassez par le Sieur de La Fosse, ils se contenterent d'en faire quatre, lessant leur ville en l'inperfection où elle est.

Durant ces voyages, l'Ambassadeur Squaramel entra en traicté de la part de la Serenissime Seigneurie pour le faire General des François à leur service : & tout se concluoit favorablement quand Myron, Ambassadeur du Roy en Souisse, fit escrire à celuy de Venise qu'ils seroyent en l'inimitié du Roy, si ils se servoyent d'un homme tant hay de sa Majesté. Les amis eurent beau alleguer, que les causes de la haine des Roys devoyent estre aux Republicques cause de charité, la

crainte prevalut ſur le deſir d'acſepter la fidelité.

Myron ayant ronpu ceſte affaire entreprit de deſloger Aubigné de Geneve par quattre diverſes menees. La premiere en ſe plaignant que il ſemoit la ville de mauvais propos : à quoy le remede fut d'en demander une exacte inquiſition. La ſeconde attacque fut par lettres du Roy, leſquelles dezignoyent la perſonne ſans la nommer. A ce:te fois, la Seigneurie avec advis de l'accuzé, eſcrivit ainſi aprés les affaires de la ville :

Quand au reſte de voſtre lettre qui s'employe contre quelques uns retirez en ceſte ville, convaincus & condamnez de crimes atroces, & de plus d'avoir fait des traites & des menees contre l'Eſtat de France, & n'avoir pas porté le reſpect deu à la majeſté du Roy, nous vous dirons en faiſant diſtinction de ces deux poincts, que jamais aucun particulier n'eſt venu former plainte en ceſte ville (ce que vous pouvés ſçavoir eſtre arrivé à pluſieurs) qui n'i ait reçeu bonne juſtice, auſſi prompte & auſſi ſevere qu'en lieu où il ſe fuſt peu arreſter. Quand il plaira a ceux qui ſe plaignent envoyer en ce lieu homme capable de ſe rendre partie avec les pieces neceſſaires à cela, & principalement ſur le commandement du Roy & voſtre recommandation, nous nous efforcerons de reſpondre au renom de la bonne juſtice que ont acquis nos devanciers. Mais en ce qui regarde le Roy directement, nous nous y porterons avec la vigueur & rigueur qu'il faudra, pour monſtrer à quel pris nous avons un nom si precieux. Nous la fiſme paroiſtre l'an paſſé, lorſque un Gentilhomme retire en ceſte ville nous fit plainte d'un raport qui vous avoit eſte fait de meſme ce que vous touchez ; promptement furent delegues deux des Seigneurs du Conſeil, anciens

Sindics pour faire une ſoigneuſe perquiſition ou à la deſcharge ou à la condamnation de l'acquſe : ceſte enqueſte a duré ſix mois, durant leſquels le Gentil'-homme ha gardé pour priſon les murs de la ville.

Durant ces choſes Aubigné achetta & baſtit la terre du Creſt qui en tout luy revint à onze mille eſcus. Et eſt à marquer que eſtant par deſſus le ſinquieſme eſtage & ayant rompu d'un ſaut l'échafaud, il s'empoigna d'une main à une pierre pas plus groce que le poing, aſſiſe fraichement : ceſte main bleſſee de deux playes porta tout le corps, & luy donna loiſir de voir deux bois tres pointus qui l'attendoyent pour l'empaller, ſi le ſecours des ſiens eut tardé : Dieu ne voullans en aucun temps ny lieu le laiſſer ſans perils.

Ces attintes continuelles de la Cour luy firent deſirer ſon eſlognement, pour n'eſtre point en charge à une ville à laquelle il avoit voué ſa vie : mais les perpetuelles menaces & apparences d'un ſiege l'y retenoyent : tellement qu'il ſe ſervoit du Creſt pour une abſence que ſes amis luy conſeilloyent.

La troiſieſme attacque fut rude, car ſans eſtre adjourné, encore moins ouy, on le fait condamner à avoir la teſte tranchee, pour avoir reveſtu quelques baſtions des pierres d'une Eſgliſe ruinee l'an 1562 : qui eſtoit le quatrieſme arreſt de mort pour crimes pareils, qui luy ont tourné à gloire & à plaiſir. Ce fut une invention pour le rendre odieux à Geneve, & outre cela une praticque pour empeſcher un mariage qu'il avoit commancé à traicter.

C'eſtoit avec la vefve de Monſieur Balbany de la maiſon des Burlamaſqui de Luques. Ce mariage fut commencé par la voix du peuple, qui n'avoit rien à

ſouhetter pour une perſonne grandement aymee, tant pour la probité, charité & bienfaicts envers tous, que pour la race trés noble & les biens & commodités à ſuffiſance de ceſte nouvelle vefve. Le jour devant qu'on penſoit paſſer le contract, le perſecuté penſa ainſi ; *Sy j'ay affaire à un eſprit & courage commun, & qui ne ſoit pas preſt à expoſer ſa vie pour les cauſes qui ſont condamner la mienne, elle rompra ſur ceſt effroy : mais ſi j'ay rencontré un ame par deſſus le commun, & telle qu'il la fauſt à un courage reſolu de ne ployer point, voici de quoy me la faire paroiſtre, & me rendre bien heureux.* Sur ceſte reſolution, il porte luy meſme la nouvelle & eut pour reſponce : *Je ſuis bien heureuſe d'avoir part avec vous à la querelle de Dieu : ce que Dieu a conjoint, l'homme ne le ſeparera point.* Ainſi fut accompli le mariage le 24 d'avril 1623 ſur lequel Monſieur Foiſſia donna ces quatre vers :

Paris te dreſſe un vain tombeau,
Geneve, un certain hymenee :
A Paris, tu meurs en tableau,
Ici, vis au ſein de Renee.

Quelque temps avant ſon mariage, il congedia & contenta quatre Gentilſhommes qu'il avoit juſques là entretenu, & ſe reduiſit au menage avec ſa femme, quittant aux Seigneurs l'honneur & commodité de leur logis : comme auſſi ne voulant plus eſtre en butte pour les places du preſche pour leſquelles des Comtes allemants murmuroyent contre luy. La Seigneurie luy donne le lieu le plus commode du temple, où il avoit veu autre fois un Prince palatin, & pluſieurs grands Capitaines françois.

Il eſt temps de dire, qu'ayant trouvé aux fortifications de Saint-Victor deux cornes merveilleuſement bien placees par Monſieur de Betune, mais faictes à la haſte & à l'eſpargne, il les voulut affermir par les pieces qui s'i peuvent voir : & pource que le flanc de courtine eſtoit trop eſlogné pour les dedans des cornes, il deſigna entre les deux une piece de conjonction, ſans la vouloir excecuter que à la neceſſité : tant pource que elle ſe pouvoit faire à la veuë des ennemis, comme auſſi pour eſpargner les poſſeſions & l'inimitié qui naiſt de telles choſes. Mais le poſſeſſeur puiſſant en la ville (comme fils d'un des meilleurs Sindics qu'euſt eu Geneve) & luy Procureur general, ayant parlé de ſon intereſt trop haut au gré des Seigneurs, ils firent un arreſt prompt, commandans à leur Ingenieur de tracer dans deux heures la piece de conjonction ſelon l'ordre qu'il en avoit, ſur peine d'eſtre caſſé. La Seigneurie marcha pour y mettre promptement les ouvriers ; & Aubigné accourut pour faire differer : mais ſes prieres & raiſons furent emportees par la reſolution. Et luy ne laiſſa pas d'avoir pour ennemis une famille ſi puiſſante, que quand l'un d'eux avoit un procés en Deux Cents, les proches eſtoyent recuſés juſque au nombre de ſoixante.

Ceſte animoſité ſe continuant prit diverſes occazions pour ſe vanger : comme ſur l'impreſſion de l'*Hiſtoire*, de laquelle la haine irritoit (comme ils diſoyent) la France, comme auſſi à la premiere retraitte que fit à Geneve le vieux Marquis de Baden, on fit courir le bruit qu'il venoit par la praticque de Aubigné pour dreſſer une armee, & par là irriter l'Empereur ; mais il parut que jamais il n'y avoit eu entre ces deux ni cognoyſſance de veuë ni praticque par eſcris. Ceſte

accuſation fit voir une mauvaiſe volonté en pluſieurs qui en ont eu honte, voyant le Marquis trés bien reçeu & veu à Geneve deſpuis cinq ans, hormis ſon voyage en Dannemarc.

On luy fit encores pluſieurs niches, comme perſuader au peuple que cet eſtranger avoit conſeillé aux Seigneurs de le tenir bas, inventé quelques foules, & autres telles choſes, trouvees fauſſes, & luy recognu pour celuy qui eſtoit hors de France pour avoir eſté trouvé & nommé Republicquain.

Mais la derniere entrepriſe eſchauffa le plus ſes ennemis, & eſtonna preſque ſes froids amis ; c'eſt que Rozet deſputé en Cour avec Monſieur Sarraſin meſnagea ſi bien Herbaud, Secretaire d'Eſtat, par ſes lettres & celle qu'il fit eſcrire au Deſputé meſme, au temps que la perte de la Rochelle, les affaires de Languedoc, & les ruines d'Allemagne effrayoient les moins fermes, que le Seigneur du Creſt y paſſa trois mois, non ſans peines : pour ce qu'en meſme temps quelqu'un qu'on ſoupçonne eſtre le Duc d'Eſpernon, ou l'Archeveſque de Bourdeaux, ou les deux, deffrayerent juſques à dix aſſaſſins, qui ont par deux ans fait grand vacarme dans le païs, reniants leur ſalut (où ils n'avoyent guere part) s'ils ne le mettoyent à mort. Mais celuy qu'ils guettoyent s'accompagnoit, & les cerchoit, & eſcrivit à Monſieur de Candales, le priant d'advertir ſon pere qu'il employaſt de meilleurs ouvriers. Enfin il ne fut rien prononcé à Geneve qui fiſt la ſeparation, pource que les meilleurs prevalurent, & l'amitié du peuple fut conſiderable.

Quelques temps auparavant Monſieur le Conneſtable eſtant à la guerre de Gennes, envoya le Conſeiller d'Eſtat Bullion vers Aubigné, quoy que

leur derniere veuë qui avoit esté à Saumur les eut laissez en une grande querelle. C'estoit pour une entreprise pour la Franchecomté : à l'execution de laquelle on devoit donner à ce pauvre *desterrado* trois vieux regiments & à luy un nouveau, avec une compagnie de Gendarmes, mais cela se sentit de la finguardise qui parut au reste de ceste guerre là.

Peu aprés passerent par Geneve le Comte de Carlile, Ambassadeur extraordinaire, & le Chevalier [Thomas Rowe] revenant de Constantinople : desquels Aubigné ayant reçeu des honneurs outre mesure, & esté convié avec beaucoup d'ardeur de faire un tour en Engleterre, le desir luy en prit, ayant obtenu place au batteau que le Comte faisoit faire à Strasbourg pour son retour.

De quoy il fut destourné par la mesme raison qui desja par deux fois luy avoit fait rompre ce projet : c'estoit pour la grande apparence qu'il y avoit d'un siege à Geneve, laquelle cette annee là estoit desporveuë de toutes choses à la fois. Or ce nom d'Engleterre, & ce qui se passa entre le Comte de Carlile & luy, m'engage à un recit que j'eusse bien voulu supprimer.

Comme Dieu ne veult pas que ses graces soyent attachees à la chair ni au sang, Constant fils aisné & unicque de Aubigné fut nourri par son pere avec tout le soin & despense qu'on eust peu employer au fils d'un Prince, instruit par les plus excellents precepteurs qui fussent en France, jusques a estre choisis & soustrais des meilleures maisons, en doublant les gages. Ce miserable, premierement desbauché à Sedan par les hivrougneries & les jeux, & puis s'estant destracqué des lettres, s'acheva de perdre

dans les jeux dans la Holande. Peu de temps aprés, en apcence de son pere, se maria à la Rochelle à une malheureuse femme que depuis il a tuee. Le pere le voulant engager hors de la Cour, luy fit donner & luy dressa à ses despens un regiment à la guerre du Prince de Condé : mais rien ne pouvant satisfaire à l'insolence d'un esprit perdu, il se jetta à la Cour, où il perdit au jeu vint fois ce qu'il avoit vaillant : & à cela ne trouva remede que de renoncer sa religion. Il fut trés bien receu, pour estre un esprit sublime sur tous ceux de son siecle. Le pere adverti de sa grande frequantation avec les Jesuistes luy deffendit par lettres telles compagnies : il respondit qu'à la verité il entretenoit le Pere Arnou & du May. Le vieillart replicqua que ces deux noms faisoyent ἀρνοῦ-μαι [Je renie]. Tant y a qu'il eut un Bref du Pape pour frecquanter les presches & participer à la Cene de la Religion pretendue Reformee. Et là dessus vint en Poictou pour empougner les places de son pere, qui pour le mieux retirer luy donna sa Lieutenance dans Maillezais ; & luy s'estant retiré au Dognon luy en laissa l'entiere administration. Maillezais fut bien tost un berland, un bourdeau, & une bouticque de faux monnoyeurs ; & le galant se vante à la Cour qu'il n'avoit plus de soldats qui ne fussent pour luy contre son pere : lequel adverti de toutes ces choses par les Eglises du païs, & plus particulierement par une dame de la Cour, met des petars & quelques eschelles dans un batteau, & arrivé dans les derrieres de Maillezais, s'avance seul, travesti, pour gagner la porte de la citadelle : à quoy la sentinelle voulant faire refus, il luy sauta au colet avec un poignarg, se fit maistre, & chassa ceux qu'il estimoit infidelles. Ce meschant desloge se

retire à Niort à l'ombre du Baron de Navailles, revolté comme luy : & là commança à faire des entreprises sur le Dognon, qui dés lors estoit vendu à Monsieur de Rhoan & gardé par le Sieur de Haute-Fontaine qui avoit un lieutenant bien fidelle, mais inutile à toutes factions.

Vne aprés disnee, le Gouverneur de Maillezais estant dans son lict detenu de la fievre, ouit un Capitaine revolté, & qui suivoit son fils, mais qui se sentant obligé des biens faicts du pere, luy apprit qu'il marchoit avec quatre vints hommes par eau, & une troupe par terre, pour prendre cette nuict là ou Maillezais ou le Dognon : le malade demande ses chausses, & avec trente six hommes qu'il peut tirer de la garnison, despourveu lors de Lieutenant & de Sergent, monte sur un bidet, resolut d'aller guetter son fils à un passage commun à l'une & à l'autre entreprise : ayant faict demie lieuë, & sa fievre redoublant, vint à luy au galop Monsieur d'Ade, son gendre avec deux hommes : cetuici se mit à genou devant luy, & à grand peine impetra avec plusieurs raisons de le renvoyer en son lict ; & luy, ayant pris la leçon du pere, à deux heures de là trouva son beau frere marchant à l'entreprise du Dognon, deux fois plus fort que luy, le charge, & prend seize prisonniers mis entre les mains de Monsieur de Rohan, lors Gouverneur de la province, qui ne peut jamais en obtenir justice.

Constant à qui le Roy avoit dit qu'ayant perdu son pere, luy seroit le sien, se trouva en peu de temps en execration à tous les siens, & en horreur, & mespris à ceux qu'il servoit ; chassé de tous hormis de la Brosse, sinmalee maquerelle, & de putins qui le nourrissoient. Il fit parler à son pere de reconsiliation,

la reſponce fut que la paix eſtant faitte avec le pere celeſte, le terreſtre y ſouſſigneroit. Il vint à Geneve, ſe preſenta aux Miniſtres, fit là, en Poictou, & à Paris toutes les recognoiſſances qui luy furent enjointes, eſcrivit en vers & en proſe furieuſement contre la Papauté, obtint de l'argent, & une penſion, telle que pouvoit donner un pere de hors de ſon bien.

On luy conſeilla d'aller trouver le Roy de Suede, avec un moyen certain d'i avoir charge incontinant aprés ſon arrivee : mais cela eſtoit trop eſlougné de ſes pretentions ; il convertit donc ce voyage en celuy d'Angleterre. Notés que le pere ſoupçonnoit tellement ce meſchant eſprit, qu'il ne peut obtenir de luy lettres ny au Roy, ni au Duc de Bouckinguam, mais ſeulement à quelques amis, avec toutes reſtrictions.

Luy ſe preſenta, excuſant ſon manque de lettres ſur le danger des chemins. C'eſtoit au temps que ſur les affaires de la Rochelle, le Roy d'Angleterre, pour reſoudre, la guerre n'apela que le Duc de Bouckinguam, quatre Milhords, le Sieur de Saint Blanccard envoyé de Monſieur de Rohan, & ce mal'heureux comme deſpeſché de ſon pere : cette Aſſemblee reſolut la guerre, & les plus preſſantes particularitez. L'une fut d'envoyer querir Aubigné ; la commiſſion s'en donnoit au Chevallier Vernon, mais le galand la luy oſta, comme fils.

Arrivé à Geneve, aprés avoir rendu compte à ſon pere de ſa charge, enquis pluſieurs fois s'il n'avoit point paſſé dans Paris, & l'ayant nié avec toutes ſortes de ſerments, car c'eſtoit la clauſe plus eſpreſſe de la continuation d'amitié juree par ſerment du fils au pere, qui ſavoit bien que la cervelle de ce miſerable n'eſtoit plus ſienne dans le bourdeau : il fallut

parler du voyage, dans la defcription duquel le pere prit un foubçon en chofes de fort peu, & d'elles refolution de ne faire point le voyage, renvoya fon meffager chargé de chofes bonnes & generales, mais non de la particularité qu'il tenoit precieufe ; ce que le fils fentit, s'en pleignit, & n'eut autre chofe.

En venant il avoit paffé à Paris, veu de nuit Monfieur de Schomberg, & au retour luy & le Roy, de nuit auffi, & leur defcouvrit les affaires d'Angleterre, en payement d'avoir receu tant d'exces d'honneur. Voila ce qui a defchiré l'amitié d'entre le pere & le fils.

Le vieillard pour garentir fa perfonne des puantes actions de fon proche, deliberoit de paffer en Angleterre, & avoit accepté la commodité du batteau du Comte de Carlile ; mais la guerre de Mantouë ayant rempli d'armees les bordures de France, d'Italie, & d'Allemagne, en une annee où Geneve eftoit à fec de blé, de fel, & autres neceffités, pour ne pouvoir porter le fiege un mois, les ennemis fachant toutes ces neceffitez à point nommé ; & luy eftant hay, pour avoir defpuis cinq ans crié & importuné pour y apporter des remedes, jugeant bien qu'il n'y avoit point de capitulation pour luy, ne laiffa pas de fe refoudre de quitter tous autres deffeins, pour chercher dans Geneve une honorable mort.





TESTAMENT

DE

TH. AGRIPPA D'AUBIGNÉ





TESTAMENT

DE

TH. AGRIPPA D'AUBIGNÉ[1].

[Mém. de d'Aubigné. Ed. Lalanne, p. 421.]



OIT notoire à tous qu'il appartiendra que feu haut & puiſſant Seigneur Meſſire Théodore Agrippa d'Aubigné a fait ſon teſtament ſecret par lui écrit & ſigné de ſa propre main, en date du 24 avril 1630, & du même jour fait un codicille reçu par moy, notaire ſouſſigné, eſtant après paſſé avec, ſur le repli dudit teſtament, par lequel il auroit fait declaration vouloir ſes dits teſtament & codicille avoir lieu & effet valables, joignant ledit codicille au dit teſtament, & après le décès

1. L'orthographe de d'Aubigné n'a pas été conservée dans cette copie.

dudit ſeigneur deffunt auroit ledit teſtament été rapporté en juſtice, & là ouvert, inſinué & homologué avec ledit codicille comme par acte d'homologation.

Signé Chabrey en date du 17 may 1630. Deſquels teſtament, codicille, acte de declaration & acte d'homologation la teneur s'enſuit.

TENEUR DUDIT TESTAMENT

Au nom de Dieu, je Théodore Agrippa d'Aubigné, certain, & par les octantes années où il a plu au Seigneur me conduire, averti & proche de la mort, incertain de ſon heure, ne la déſirant, ne la craignant : ſon nom & ſes effets ne m'apportant que douces penſées, libre d'eſprit & de corps, en mon ſecret j'écris à ma poſtérité ce teſtament. Ce titre authentique de ma dernière volonté, commandant à mes enfans qu'ils ayent mes derniers déſirs pour règles des leurs, qu'ils reconnoiſſent mon ordonnance pour loi naturelle, leur père pour légitime magiſtrant, priant auſſi tous juges fortifier de leur autorité l'équitable diſpoſition de mes biens. Quand donc il plaira à Dieu appeler mon ame laſſée de vains travaux, en ſon véritable repos, raſſaſiée & non ennuyée de vivre, s'il plait à Dieu exaucer mon ſouhait de mourir à Genève, je laiſſe à ma femme & à mes alliés de demander ma foſſe au cimetière de Saint Pierre ou au commun de la Coulouvernière, mais ſi j'ai une maiſon de reſte de neuf que j'ai bâties, j'aurai pour agréable qu'ils m'y conſtruiſent un ſépulcre qui ne ſurpaſſe point vingt cinq écus d'or en dépenſe, y faiſant graver l'inſcription qui ſuit. « *Deo optimo, maximo. Quam vobis nactus, ſolo favente numine, adverſis ventis, bonis artibus,*

irrequietus, quietem eam colere! Si Deum colitis, ſi patris ſatis, contingat; ſi ſecus, accidat. Hæc pater, iterum pater, per quem non a quo vobis vivere & bene datum, ſtudiorum hæredibus monumento, degeneribus opprobramento ſcripſit. »

Je laiſſe à mes enfans l'exemple de ma vie, de laquelle ils ont pour livre domeſtique le plus véritable & plus exprès diſcours que ma mémoire ait pu fournir. Sur tout je les exhorte à l'amour de Dieu, à être ardents, pathétiques & conſtans en ſa cauſe, pour elle faire jonchée de la vie & des biens, affecter de perdre tout pour celui qui a tout donné, prodiguer ſa vie pour la querelle du Prince de vie, mais pour leur intérêt ménager toutes ces choſes, comme j'ai fait, & Dieu les délivrera & tirera leur vie du port du bas tombeau de la mort, comme il m'a fait : qu'ils ſoient tardifs à prêter ſerment pour n'en violer ni ſeulement expliquer aucun, non plus que leur père : qu'ils gardent ſurtout celui du mariage quand Dieu les y aura appelés afin d'hériter à la rare bénédiction de laquelle ils ſont ſortis d'une mère ſans reproche, honorée de tant de vertus, à laquelle j'ai gardé foy & loyauté & chaſteté trois ans devant & quatre ans après la durée de ſa vie & du mariage, pouvant jurer ne l'avoir enfreint ni par déſirs ni par effet. Voilà pour les exemples à ſuivre ; en voici à fuir :

Car ſi viens maintenant à donner gloire à Dieu par la confeſſion de ma honte, c'eſt que quatre ans après mon mariage [l. veuvage], le vicieux déſir de maintenir ou croître ſans trouble le bien de mes enfans, ſurtout de l'aîné que j'aimois outre meſure, m'empêchèrent un ſecond mariage, & me firent recher-

cher la compagnie de Jacqueline Chayer, laquelle, non ſans grandes ſuaſions, eut de moy un fils né & nourri à Nancray en Gâtinois, baptiſé en l'egliſe de Gergeau. Je le fis nommer Nathan, & lui donnai pour ſurnom Engibaud, premièrement montrant par le nom qui retourné ſe trouve de même à retourner le ſurnom auſſi, & trouver celui du père.

En ſecond lieu, j'ai voulu que ce nom me fut un Nathan, qui ſignifie *donné*, & que le nom du cenſeur de David repreſentât mon ord péché aux yeux & aux oreilles inceſſamment. Les miens remarqueront le ſoin & les dépenſes que j'ai apportées pour éloigner de ma famille l'odeur de mon péché. J'avoue donc Nathan pour mien & fils naturel ; il s'eſt marié, je l'ai partagé ſelon ſa condition. Au même temps que mon aîné s'eſt rendu ennemi de Dieu & de ſon père, a renoncé & trahi l'un & l'autre & a produit infinis exemples d'horreur : l'autre, Nathan, s'eſt rendu recommandable par probité de vie, doctrine non commune, m'a accompagné en mes périls contre l'autre. Je lui ai permis de porter lui & les ſiens le nom d'Aubigné, & veux que les miens authoriſent cette bonne volonté.

Premièrement je déclare Conſtant d'Aubigné, mon fils aîné & unique pour le deſtructeur du bien & honneur de la maiſon, & en tant qu'en lui a été, & pour avoir mérité d'être entièrement deſhérité par pluſieurs offences énormes, particulièrement pour avoir été accuſateur & calomniateur de ſon père en crime de lèze-majeſté ; c'eſt pourquoi je le prive de tous mes meubles & acquets de quelque qualité qu'ils ſoient : toutefois, s'il ſe préſente quelque enfant bien légitime de lui, à ſes enfans,

non à lui, je laiſſe la terre des Landes près Guinemer près Mer, qui eſt mon ſeul patrimoine.

Je donne aux pauvres écoliers étrangers, étudiant en théologie à Genève, qui ſeront par la compagnie des Miniſtres jugés dignes d'aſſiſtance, la ſomme de mille florins pour les deſpandre par cinq années ſubſécutives à deux cents florins par an.

Je fais don de la même ſomme aux pauvres ſoldats étrangers, tenant garniſon en ladite ville, pour être diſtribuée à deux cents florins par les Gouverneurs de la bourſe française, y appelant les Capitaines de la garniſon & non autrement.

Je donne à l'égliſe de Juſſi la ſomme de cinquante florins pour le maître d'école, pour cinq ans, à dix florins par an.

Je donne à Boiſrond, mon Page, cent cinquante florins.

Je confirme le don fait à ma fidèle & bien aimée femme, à ſavoir : de la ſomme de ſix mille livres tournois, deſquelles je veux qu'elle ſoit payée ſur les premiers & plus liquides deniers, ſans avoir égard ſi j'ai été payé tout à fait des dettes ſur leſquelles le dit don eſt conditionné, & en cas qu'il en fut beſoin, je lui redonne la dite ſomme de ſix mille livres de nouveau.

Je fais mes héritiers de tout ce qui me reſte d'acquets ou meubles de quelque nature qu'ils ſoient :

Premièrement, les quatre enfans de ma fille ainée Marie, à ſavoir : Arthémiſe, Louiſe, Joſué &... de Caumont, pour partager entre eux les trois quarts de ce qui me reſte à diſpoſer également, hormis trois mille livres que je donne par préciput à mon petit-fils Joſué ; & pour ce que Arthémiſe, à l'âge de quatre ans & demi, me dit une parole que je

promis faire valoir mille écus : je lui donne mes quatre cents perles, mon gros diamant & le petit en pointe, mes deux grandes émeraudes, & un nœud où il y a vingt-cinq diamans enchaſſez que je lui ordonne recevoir & compter pour les mille écus promis.

Quant au quart qui reſte du total, je le donne à ma bien aimée fille, Louiſe, femme de M. de Villette, pour en partager ſes enfans ſelon ſa pure volonté : que s'il y a quelque diſproportion entre les enfans de Marie & les ſiens, je la prie donner cela à la pauvreté de ceux-là & à quelques avantages, quoique bien meritez, ci-devant faits à mon fils, ſon mari, & à elle.

Je déclare que tous mes meubles, même les joyaux que je donne, ſeront cenſés & comptés en la maſſe de tout le bien.

Item, que ſi un des quatre enfans de mon aînée venoit à décéder, ceux de ce lit en ſoient ſeuls héritiers, & de même touchant les deux de M. de Villette, mais que ſi une des branches venoit à faillir, l'autre lui ſuccèdera ſelon le droit & coutume du Poitou. Que s'il y a quelque diſproportion au partage que je fais, par lequel il ſemble que ma ſeconde fille ait de quoi ſe plaindre, je la prie d'en donner la cauſe à la pauvreté des enfants de ſa ſœur, conſidérant auſſi quelques avantages, quoique bien méritez, que ſon mari & elle ont reçus de moi. Excuſer ſi cette clauſe eſt répétée.

Il me reſte à diſpoſer de mes enfants ſpirituels, à ſavoir : mes livres, leſquels ſans ma nonchalance, pertes & retranchement que j'ai faits égaleroient le nombre de mes années. Je ne puis en ce lieu m'étendre à l'énumération & diſtinction de mes

écrits, réſervant cela au mémoire exprès que j'eſpère donner à leurs tuteurs. A cette charge, je convie & prie M. Tronchin, le paſteur & docteur en théologie, & lui donne pour coadjuteur Nathan d'Aubigné, dit la Foſſe, auquel j'ordonne de travailler ſoigneuſement. Je déſire donc que ma femme, ou ceux qui auront mes papiers entre les mains, ayant mis à part ce qui concerne les affaires de la maiſon, mette confidemment tout le reſte entre les mains de M. Tronchin, &, en ſon abſence, dudit Sieur de la Foſſe, pour accomplir mon juſte déſir.

Sous le terme de mes livres, ſont comprins ceux que j'ai ci-devant fait imprimer, les manuſcripts & ceux de divers autheurs qui ſont pour le préſent en mon cabinet. Je recommande à mes amis la protection des premiers & la réimpreſſion de mes *Tragiques* & autres, s'ils le trouvent à propos. Et quant aux mille exemplaires qui ſont à Rolle, je déſire qu'ils ſoient vendus & leur prix mis à ma ſucceſſion, hormis deux cents deſquels je fais don par moitié à M. Tronchin & à la Foſſe, à chacun cent.

Quant aux manuſcrits, je mets en la commiſſion de mes amis les deux mots : *Ure, Seca ;* exhortant la Foſſe d'être en ceci partiſan, ſans les précédents qui devant Dieu ſont lépidités, renvoyant l'ordre de leur impreſſion au mémoire que j'eſpère en dreſſer.

Quant aux livres de mon cabinet, je donne tous les françois & italiens à ma femme, & ceux des autres langues au ſieur de la Foſſe ; tiré de tout, mon grand livre des cartes, imprimé par Ortelius, duquel je fais don au Sieur Louis Callandrin.

Quant à tous mes meubles, deſquels je n'ai point diſpoſé, y compris toute ma vaiſſelle d'argent, je

donne le choix à ma femme, s'ils valent plus que ſix mille livres qui lui adviennent, de les retenir pour ſon payement, ſinon les mettre à la maſſe & ſe prendre aux premiers deniers liquides, comme il eſt dit.

Pour l'exécution du préſent teſtament, je nomme ma très-aimée & très-fidèle femme Renée Bourlamachy, & prie le Sieur Louis Callandrin lui vouloir être conducteur, ou ſi une abſence ou autre accident l'en empêchoit, je permets à ma dite femme de faire élection de quelqu'un de ſes proches non héritiers.

Je déſire que quiconque, lors de mon décès, ſera mon homme de chambre, ſoit payé, outre l'année qui courra, d'une autre année encore, de laquelle je lui fais don, ſelon que ſes gages ſeront connus.

Pour les pauvres qui ſe trouveront enſemble lors de mon enterrement, je veux qu'il leur ſoit départi la ſomme de cent florins. Si je ſuis en lieu où les gens de guerre me veulent porter, je tiens à honneur leur peine & prouver que ma famille a eu l'honneur d'une couverture de velour noir ; je la demande auſſi, remettant cet article & des autres petites dépenſes & cérémonies à la prudence & bonne conduite des exécuteurs de mon teſtament. Or, à Dieu qui m'a ſauvé de périls innombrables, des ennemis généraux & particuliers, de toutes ſortes d'afflictions d'eſprit & de corps, des déſaſtres de la guerre, des embûches de la paix, des mains longues des princes, qui a converti mes péchés en bien, quand eux ont changé mes ſervices en crime, quand ils m'ont ôté honneurs & biens, il m'a élevé & donné de quoi & à qui pouvoir donner les fruits de ſa bénédiction, à lui je tends les bras & conſigne mon âme qu'il a

relevée de ſes chutes, fortifiée dans les perſécutions, changé ſes terreurs en hautes eſpérances, & la gardant du précipice auſſi chèrement que la prunelle de l'œil, l'a conſervée comme ſienne & pour ſoy, à lui ſeul, tout bon, tout juſte & tout puiſſant, ſoit gloire, règne & puiſſance ès ſiecles à jamais.

Fait & ſigné, écrit de ma main, ce 24 avril 1630.

Signé : D'AUBIGNÉ.

TENEUR DUDIT CODICILLE

L'an 1630 & le vingt-quatrième jour du mois d'avril, avant midi, par devant moy François Dunant, notaire juré, bourgeois de cette ville de Genève, ſouſſigné, & témoins ſous nommés, fut préſent & perſonnellement établi haut & puiſſant Seigneur, Meſſire Théodore-Agrippa d'Aubigné, Maréchal de camp des armées du roy de France & ci-devant gouverneur, pour Sa Majeſté, aux îles de Maillezais, Seigneur du Creſt, étant de préſent en cette dite cité, malade en ſon corps, & toutefois ſain d'eſprit & de bonne mémoire, grâces à Dieu, comme eſt apparu & appert : lequel ſe ramentevant d'avoir écrit & ſigné ſon teſtament & diſpoſition de ſa dernière volonté, de ſon bon gré & libre volonté, a dit & déclaré, dit & déclare vouloir que ſondit teſtament ſorte ſon plein & entier effet & ſoit valable par forme de teſtament ſecret & par écrit & par tous autres genres de diſpoſer en dernière volonté qu'il pourra mieux & plus ſûrement valoir ; ſuppliant notre très-honoré Seigneur de cette cité le vouloir approuver & homologuer, entendant qu'il ſoit remis, après ſon décès, à moy dit notaire,

auquel il en commet les expéditions en faveur de qui il appartiendra, & ajouter à fondit teftament, qu'il veut & ordonne que les fept enfants de Mefdemoifelles, fes deux filles, partagent fa fucceffion par têtes fans autre diftinction, finon qu'il donne & lègue en préciput & prérogative aux deux fils de fes dites deux filles, à chacun mille écus de dix florins pièce ; & par femblable préciput donne & lègue à mademoifelle Arthémife de Caumont, fa petite fille, felon fes promeffes, la fomme de mille écus tels que deffus, à devoir être prélevés, lefdits prélégats, fur fes biens, après fon décès.

Item, donne & lègue au Sieur Duchat, fon médecin qui l'a bien foulagé en fa préfente maladie, 500 florins pour fes vacations, peines & falaires, payables par fes héritiers nommés & inftitués en fondit teftament, deux mois après fondit décès.

Item, donne & lègue à Antoine Prudhomme, fon valet de chambre, 300 florins, payables comme deffus, deux mois après fondit décès.

Item, donne & lègue au Sieur Jean-Jacques Guerra, fa robe fourrée, & à la Judith, fa femme, douze ferviettes & une nappe.

Item, augmente le légat fait par fon teftament à Boiron, fon page, d'un habit de deuil & de 100 florins, pour les frais de fon voyage à fon retour en fon pays.

Item, donne & lègue à Perrinette, fa fervante & à la petite Henriette, à chacune 10 florins ; tous les dits légats payables comme deffus par fes héritiers, deux mois après fondit décès.

Item, déclare qu'il veut qu'après fon décès toutes fes bagues foient vendues & encantées, excepté celles qu'il tient en dépôt ou gage. Approuvant, quant au

ſurplus, tout le contenu en ſondit teſtament, qu'il veut être valable comme dit eſt; comme auſſi ce préſent codicille.

Fait & prononcé audit Genève, dans la maiſon d'habitation dudit Seigneur. A ce préſens : honorable Abondio Pero, Jean Sicard, Jean Baudouin, Jacques Gogat, David la Fleur, Simon Grange & Claude de la Rue, tous tant citoyens, bourgeois que habitans dudit Genève, témoins requis & priés d'être recors. — Ainſi ſigné ſur la minute : d'Aubigné, Abondio Pero, David la Fleur, Simon Grange & Dunant, notaire.

TENEUR DUDIT ACTE DE DÉCLARATION

L'an 1630 & le vingt-quatrième jour du mois d'avril avant midy, par devant moy François Dunant, notaire juré, bourgeois de Genève, ſouſſigné, & témoins ſous nommés, fut préſent & perſonnellement établi, haut & puiſſant Seigneur Meſſire Theodore-Agrippa d'Aubigné, Maréchal de camp des armées du roy de France, & ci-devant Gouverneur pour Sa Majeſté, aux îles de Maillezais, Seigneur du Creſt, étant de préſent en cette cité, lequel de ſon bon gré étant, grâces à Dieu, ſain d'eſprit & de bonne mémoire, quoique malade en ſon corps, a dit & déclaré, dit & déclare que l'écrit en ſes deux feuilles de papier, couſues & cachetées ſur le repli de ſon cachet, eſt ſon teſtament ſecret, contenant l'ordonnance de ſa dernière volonté, qu'il ſupplie nos très-honorés Seigneurs & Meſſieurs de la juſtice de cette cité vouloir ouvrir, inſinuer & homologuer en temps & lieu, commettant l'expédition d'icelui & des clauſules y contenues, à moy dit notaire, ſans

déroger au codicille par luy ce jourd'hui peu avant s'être fait par devant moy dit notaire, qu'il veut être joint à ſondit teſtament.

Fait & prononcé audit Genève, dans la maiſon dudit Seigneur teſtateur. A ce préſens : noble & honoré Seigneur Jean Sarrazin l'aîné, Seigneur, premier Syndic ; les Sieurs Jean Detourners, noble Michel Lieſme, honorable François Maillard, Simon Grange, Iſaac Tricon & Jean Bellami, tous tant citoyens, bourgeois que habitans dudit Genève, témoins requis, leſquels, avec ledit Sieur teſtateur & moy dit notaire, ſe ſont ſouſſignez ſur le repli dudit teſtament, cacheté en ſept endroits du cachet dudit Sieur teſtateur.



LETTRES

[Recueillies pour la première fois & publiées d'après les Mss. originaux.]





LIVRE DES MISSIVES

ET

DISCOURS MILITAIRES.

[Collection Tronchin, Mss. d'Aubigné, T. II, f° 1.]

I.

A M. D'ARSENS [1621].

Monſieur, je reviens à traverſer vos ſerieuſes occupations par mes lettres. Prenez-vous en à la memoire de voſtre doulce converſation, & à deux de vos ſignalez bienfaicts; peut eſtre auſſy que quelque teſmougnage que vous avez rendu de voſtre bonne affection envers moy a cauſé à Meſſieurs Deodati, Turetin & Calandrini que j'accompagnaſſe leur lettre de la mienne. Quoy que ce ſoit, je n'eſtime pas qu'il ſoit beſoin de grandes ſuaſions, ny à vous faire cognoiſtre la neceſſité, ny à vous faire deſirer les remedes que vos mains pourront contri-

buer à la generale calamité. Vous ſavez mieux que moy (bien que vos prevoyences vous feroyent ſentir le mal plus tard qu'aux aultres) comment en la conjuration, union & contribution de toutes les parts de l'Europe occidentale, tout s'ameute à la deſtruction des fideles : & ſi c'eſt avec divers pretextes & moyens differents, tout aboutiſt à meſme point. Vous voyez encores à regret que ceſte union en laquelle nous avons autrefois excellé & par elle ſubſiſté, s'en eſt fuie aux ennemis qui la nourriſſent mieux que nous de leurs puiſſances, treſors & authoritez. Les meilleurs de nous courent & ſoupirent aprez, la deſirent, la rapellent : mais elle ne revient pas *ad ſingulorum vota*, & deſquels chaſcun couche de ſoy. C'eſt à vous qui eſtes puiſſants conjoincts, & qui parlez par nous, & pouvez mettre la main au deſordre avec efficace & honneur ; dans une deſroute nul ne ſe veuſt rallier aux particuliers ſeparez, mais au gros, & là où les drapeaus paroiſſent arborez. Faictes nous paſſer dans vos diſtances, & nous voila ralliez pour reprendre le combat. Ne nous deſdaignez pas. Noſtre vertu fume encor & preſte à ſe rallumer, & n'ayez point eſgard l'eſlougnement de ceux qui vous requerent, puiſque ce qui eſt conjoinct de l'ame ne peut eſtre ſeparé. Encor oſeray-le dire, que ceſte ville eſt ſituee en un endroit d'où nous oyons le cliquetyz des armes, & voyons paſſer les troupes qui s'acheminent contre vous à morceaux, & à divers reletz, par des chemins precipiteus que peu retrancheroyent aiſement & tout au coup : il y a oultre cela quelque pont commandé de rochers, où beaucoup moindre troupe que l'ennemie les pourroit combattre demy paſſez avec le choix de la teſte ou de la queuë. En tout je dis que Geneve

propre à loger & nourrir une troupe gaillarde, y adjouſtant ſon peuple courageux, romproit ou deſtourneroit de pluſieurs journees le chemin des armees. Cela voudroit une plus longue deliberation, un diſcours plus exact, duquel j'importunerois ſon Excellence, ſi je pouvois apuyer mes hardieſſes de ſon abſolu commandement. Je ſay que les plus froids eſprits feront difficulté d'eſtendre ſi loin vos puiſſantes mains, & mettront en avant ceſte ſentence vulgaire, que *celuy qui trop ambrasse mal eſtreint.* Mais nous diſons que [qui] prend pas ſa braſſee n'eſtreinct point. J'en prens à teſmoin vos conqueſtes victorieuses, honorables & utiles à 3000 lieuës de vous. C'eſt aſſez : Dieu vous veille preſerver, conſerver du dehors & du dedans. Je ſuis aſſuré que pour le principal ſubject de ma lettre, vous employerez de bon cœur voſtre authorité, & que vous eſtendrez vos mains benites de Dieu pour le ſervice de ſon Eglise. Honorez de voſtre ſouvenance Voſtre...

II.

A M. DU PARC D'ARCHAC [1621].

Monſieur, nous ne ſaurions dire pis de la tempeſte dont le ciel ſe deſcharge, que ce que nous en avons attendu voyant l'amas des nuees & ſurtout de celles que nos pechez ont enlevees entre le ciel & nous : mais auſſi nous pouvons nous attendre

[à] moins de duree par la vehemence de l'orage. L'Orient s'esclarcist & encor cest Orient qui tire vers le Septentrion. C'est de là que les mariniers attendent le beau temps. Toutes les nouvelles que nous en avons sont de la defaicte [de] Buquoy, & de sa mort, du siege de Riga par le roy de Suede avec perte de quelques Poulonnois qui aussy ont eu quelque revanche sur des Tartares coureurs, la retraite des Polonnois vers la Prusse, l'acheminement de trois armees du grand Seigneur, luy en personne, l'entiere desconfiture de Colalto par Budean, celle de 1200 hommes sur la retraitte de l'armee de Baviere par le Conte Mansfeld, que les Estats ont commencé & entrepris de payer, les excellents progrez, combats & prise du Marquis Gegendorf, & de plus prez les nouvelles resolutions de nos Grisons en fureur des ruses des Ambassadeurs. Leopold, qui avoit mis l'estendart au vent, mesnage accord pour aller succeder, selon quelques-uns, au Conte de Bucoy, selon les aultres, à l'Archiduc. Adjoustez à cela que l'armee de Holande a assiegé deux villes du Roy d'Hespagne au destroit. Toutes ces choses confirmees par quatre depesches nous font regarder cest aube en essuyant nos pleurs. Les prosperitez de France font tenir à nostre voisin quelques langages à nostre profit, s'ils estoyent dits *fida oratione, non in speciem composita.* Bien heureux en tout cecy qui ne perdra point le temps sur les exultations qu'on nous escrit avoir esté prononcees à Toulouze, à savoir qu'ayant estourdy les affaires de France, il fault aller regler les desordres d'Almagne. Ceux de ceste ville travaillent assez bien, & pourroyent se garantir des menaces de tout aultre que du grand Seigneur. Vous n'aurez de

moy que cela pour la hafte de voftre excellent voifin qui m'a promis de vous faire tenir les penfees de Voftre...

III.

A M. DE BOÜILLON [1621].

Monfeigneur, la difficulté des chemins ayant entrerompu le contentement que j'avois de vous efcrire, j'ai eu chere cefte occafion pour communiquer ce qui fe peut en ce temps. Vous avez feu la derniere refolution des Grifons, qui fe voyants trompez devoyent partir le 29e d'Aout, pour donner dans la Valteline avec 12000 hommes ; nous en attendons le fuccez. Nous & nos voifins fommes reveillez par force. Vous aurez feu les converfions ordonnees par le Pape pour les interets du Roy & du Duc à la conquefte de ces pays & d'Orange. Le Duc, craignant que fa part n'en fuft pas raifonnable, a pris l'occafion du fiege de Montauban, & a eu je ne say comment, les forces que le Pape avoit payees tant à Milan que deffendues à Villefranche prez de Genes, & marchent droit à nous à jeu defcouvert, eftimant qu'ayant commencé la befougne tant defiree à Rome, on n'en donnera pas l'avantage au Roy comme l'on faifoit fans cefte anticipation. Il nous trouvera n'avoir pas efté du tout pareffeux, & c'eft là où il faudra faire la harangue de Trasee. Je ne fais pas de doute que ce Duc, qu'on doit tenir entre les

premiers Capitaines, s'estant veu tant de fois eschaper des mains ses desseins, ne fera rien precipitament, & viendra paré à tous les manquements passez : contre quoy je maintiens n'y avoir rien si sain que les nouveautez, & mesmes celles qu'on fait voir à l'*armata vista*, pourveu qu'elles soyent suivies confidemment. Je me souviens d'avoir veu de tres lourdes inventions bien suivies, & en assurance qu'elles estoyent bonnes, prosperer grandement, & d'aultres delicates, subtilement inventees, n'avoir pas reussy pour avoir esté essayees en tastant, & soupsonees pour la mauvaise creance de l'entrepreneur. Si on me la donne telle qu'il fault, j'engage ma teste, que j'estime beaucoup, & mon honneur qui vault encores mieux, que par une sorte de dehors peu ou point veuë jusques icy, je feray faire aux assiegeans ce que firent les muguets de Penelope, qui se contentants des servantes, laisserent la maistresse en paix. Je ne parlerois pas si hardiment à un moindre maistre du mestier, & d'ailleurs je suis prest à payer. Or, Monseigneur, comme vous aplicastes à une lettre que vous escriviez au Roy, la fin du Pseaume 30me, je vous adresse le verset du Pseaume 44me, en vous reveillant la memoire des franchises que a tousjours ausees envers vous Vostre...

IV.

A MM. DE GRAFFRIER ET DE SPITZ [1622].

Meſſieurs, n'imputez point à pareſſe ſi je vous eſcris enſemble; c'eſt la crainte que j'ay euë que l'un de vous deus fuſt à Zeuric, & puis je prends cette permiſſion de voſtre conſentement au bien. J'ay receu des lettres de M. de Mayerne, & par elles apris que le jugement de M. le duc de Boüillon confirme mes advis en tout, hormis quelque difference en deux poincts. Le premier eſt que la deſpence & le labeur qui s'employeront à la fortification de Berne ſeroyent plus utilement tournez à quelques frontieres. Mon eſcript fera foy que j'ay commencé par là, & dis encor qu'il faudroit prendre ce deſſein ſans laiſſer ceſtuy ci ; mais pluſieurs raiſons appuyent le choix que vous faites pour le commencement. De ces raiſons, les unes ne ſont pas bonnes pour le papier. Voicy ce qui s'en peut eſcrire. Il ne fault pas imaginer voſtre territoire comme un rond, ou un quarré, au centre duquel la capitale ſoit poſee; mais elle eſt tellement au cœur, qu'elle eſt prez de vos coſtés gauches, & de ſes remparts eſtend ſa veuë ſur le pays ennemi : j'adjouſteray à cela, outre la bienſeance & la reputation, la neceſſaire garde de voſtre arſenal & de ce qui le faict mouvoir ; & certes M. le Duc ayant veu ce que j'ay veu, en diroit autant. Donc, en vous ſouvenant de la premiere theſe à laquelle il n'apartient qu'à vos Souverainetez de toucher, à ſavoir, *ſi pacis aut*

belli artibus utendum ſit, en la liberté que vous m'avez donnee, nous demourerons, s'il vous plaiſt, fixes au premier project, ſauf à deliberer pour les coins de voſtre patrie, ce que voſtre prudence aviſera au premier temps commode; peut-eſtre que vos ſubjects, quoy que inſtruicts aultrement par les emiſſaires des deux colleges voiſins, aprendront à faire leur deſir du contre-cœur des ennemis, & ayans veu que leur deſſenſive deplaiſt à quelques-uns, & bien entendu ce que cela ſignifie, envoyeront par une crainte bien formee leur prieres au devant de vos commandements.

L'autre poinct, ſur lequel M. le Duc a quelque choſe à dire, eſt ſur la charge du General. Je ſuis bien joyeux de quoy il a aprouvé noſtre ouverture ſur le Generaliſſime. Pour ceſte ſeconde perſonne, je prie vos prudences d'en aviſer & reſouldre, & là deſſus n'oublier point nos meditations.

Tout à propos, ceſte lettre eſtant commancee, eſt arrivé M. du Moulin, que M. le Conte de la Suze m'a envoyé. Nous croyons que M. Deſdiguieres condeſcendra à ce qu'il vous face ſervice; mais il veuſt que ce ſoit avec le mouvement du Roy, afin que vous en ſachiez gré à Sa Majeſté & à luy, vers lequel ce ſera aſſez de depeſcher. Cependant il le veuſt employer à un traitté pour le Languedoc : tout cela eſt honorable. Le principal eſgard ſera à vos commoditez, ou incommoditez. J'en ai confidemment diſcouru avec M. du Moulin, en attendant que je puiſſe recevoir l'honneur de vos commandemens de vive voix, & par elle eſtre inſtruict de vos volontez. Je vous prie, comme j'ay faict cy devant, me preſcrire juſques où je me dois eſtendre vers mon dict Seigneur le Conte. Ne

blasmez point la crainte & le respect avec lequel j'ay marché en cest affaire dés le commencement : c'est pour l'experience que j'ay des symptomes qui acompagnent la charité des Grands. Or, en attendant vos plus expresses volontez, j'assureray ce Seigneur que vous les avez trez bonnes envers luy pour convertir en effect les propositions d'une part & l'autre, autant qu'il vous plaira me rendre la main, & alonger mes reines, & non plus. Remettez moy pour les nouvelles à M. Stek. J'adjousteray à ce qui est de M. le Conte de la Suze, que le consentement que portera à cest affaire M. le Mareschal est une faveur couverte ou descouverte pour une levee en Dauphiné, & une grande ayde au Capitaine Baignols que vous luy avez demandé. Vostre...

V.

A M. TURETIN [1622].

Monsieur, avec l'honneur que je reçois au soin que vous avez de moy, vostre lettre m'oblige à respondre aux poincts qui suivent : à la grande besougne que nous avons depeschee en un esté qui peut avoir retardé les choses plus necessaires ailleurs, à ce que nous avons estendu la corne droite, luy donnant ce que nous appelons la mitre, de laquelle le labeur eust peu estre employé à l'agrandissement des fossez qui sont faicts : pourquoy la piece de conjonction ne meritant point de diligence a esté

haſtee, pourquoy advancee plus avant. Ce m'eſt un grand contentement que les aultres poincts ayent eſté approuvez par ſon Excellence, qui eſt le ſeul Capitaine du monde duquel je voudrois dire αὐτός ἔφη ; car pour les meilleurs Ingenieurs qui n'ont que la theorie, il faut qu'ils laiſſent aux Capitaines experimentez par pluſieurs juges reſoudre ce qu'il fault faire, où, & combien il fault entreprendre, & qu'ils ſe contentent de dire leur advis ſur le comment. MM. Erard & Vendaſme avoyent theorie & prattique, & pouvoient parler en Capitaines & en Ingenieurs. On dit du premier qu'il a trop deferé aux commandemens. A la verité les experiences nous ont deſchargé de les craindre trop, mais avec de bons eſgards; car les commandements qui ne vous deſavantagent qu'en front, & ne peuvent favoriſer les ataques d'aſſault ou de pied à pied, qui ſe font à la droite ou à la gauche, ceux-là ſont peu conſiderables : mais les aultres ne ſe peuvent trop eviter, & corriger.

La premiere fois qu'on me mena promener à vos cornes, je m'eſcriay : *Voicy de la beſougne d'un Capitaine*, ne ſachant point que ce fuſt M. de Betune. Ce qui me fiſt parler ainſy fut, que vos deux cornes comprenoyent les deus lattes de la croupe, & avoyent la droite ſa courtine droite, & la gauche ſa gauche ſur un penchant precipiteus : & partant, ne leur reſtoit en jalouſie que leur deux fronts, eſtant hors de toute apparance qu'un aſſiegeant engageaſt ſes aproches dans l'eſtroit de leur entre-deux. J'ay eſtimé, ſans parler de Sainct Gervais, que Geneve etoit franche de tout ſiege ailleurs, pour ce que le lac vous oſte le ſoucy d'un tiers, le Rhoſne d'un tiers : & le Plein-Palais, qui faict l'aultre demy tiers, a deux choſes qui

empeſcheront tous bons Capitaines de travailler : premierement la grande tenaille que la place bien fortifiee conſtituë entre les haultes fortifications, & ſon corps ; ſecondement que tel deſavantage des aſſiegeans leur oſte le reſte de leur eſpoir, pour [ce] qu'il leur faudroit aller gratter aux pieds d'une montagne.

Ce que je viens de dire reſpond à la premiere queſtion de la trop grande beſougne en un lieu ; à quoy j'adjouſte que quoy que la beſougne ſoit tres grande, n'y comprenant point ce que j'apelle les eſbattements de la ville, le calcul de la deſpenſe eſt venu pour tout à trois mil deux cents eſcus. Je viens à ce que nous appelons la mittre, qui eſt un nom donné à plaiſir. La verité eſt que tout ce qu'avoit fait faire M. de Betune aſſiſté de M. de Vendaſme eſtoit bien ſelon l'art, & fort joly, mais j'ay apris à n'aymer rien de joly contre un Prince qui menace de 40 canons ; & le front commandé par un furieux rideau eſlevé de 20 pieds à 400 pas de loin, n'ayant ſon parapet que d'une toiſe & demie, n'avoit ſon couridour que de douze à treze toiſes : c'eſt à dire pour eſtre en poudre dans huict heures de battrie. Je lui ay donné à chaſque main un front de 100 pas geometriens, & ſes parapets, le plus hault & le premier de 17 pieds, & trois banqueſtes qui adjouſtent chaſcune trois pieds, quand le foudroyement nous reduira à la derniere : le tout ſans faune, ni gaſon, & la terre bien purgee de ſes cailloux. La troiſieme queſtion eſt de la piece de conjonction, que là on a jugee bien à propos n'avoir point deu eſtre haſtee. Auſſy je vous prie de vous ſouvenir que c'eſt un erreur populaire, ou plus toſt une colere contre les declamations que faiſoyent les

proprietaires du champ, *me multum reclamante,* & a fallu se laisser aller à ce desir. Pour ce dernier, à savoir pourqoy nous l'avons advancee plus qu'elle n'estoit marquee dans le plan, la raison en est claire & courte : c'est qu'elle estoit fort bien logee pour flanquer de mousquetries la vieille fortification ; mais ayant poussé nostre besougne 50 pas plus avant, nous l'avons aprochee de 25 ou trante pour deffendre nostre labeur avec le mousquet. Quant au flanc qu'elle devoit tirer du bastion du Pin, nous ne trouvons rien de cela, & y a encore d'autres avantages que nous en pouvons tirer quand il faudra partager la corne, lesquels ne se peuvent guere bien comprendre qu'à la veuë, à cause du sit. A la verité je cede en science aux excellentes personnes à qui vous en pouvez communiquer, mais j'ose dire que un moindre medecin, qui a l'œuil & la main sur son malade, en doit mieux ordonner qu'un suffisant, à qui on en porte l'urine bien loin. Voila mon apologie. Il reste que je vous tesmougne l'impatience de tous les gens de bien pour vostre absence, les grandes craintes que nous avons pour vostre retour, & les ardentes prieres à celuy auquel a esté dit une fois & bien à propos : *tu sais l'endroit par où je dois,* & cœt. par Vostre...

VI.

A M. SARRASIN.

Monſieur, l'incertitude en laquelle ſont mes trez honorez Seigneurs pour la conſtruction du fort de Sainct Jean, ou de leur ſerviteur au quel ils ont commandé d'en mettre ſon advis par eſcrit, dict ce qui s'en ſuit. Premierement, fault cognoiſtre les difficultez qui ont retardé ceſt affaire juſques icy. Elles ſont la deſpenſe, le degaſt des poſſeſſions, la ſurcharge de la garde, & l'avantage que les ennemis prendroyent de ceſte piece, l'ayants miſe entre leurs mains.

Au premier eſt à noter que l'eſtenduë des fortifications pourra venir aux deux tiers de ce qui a eſté faict à Champet; mais pour ce que la teſte demande un foſſé de 100 pieds au lieu de 40, qu'il faudra quelques maſſonne[ries] pour une bande de muraille d'une toiſe par le pied, & auſſy pour la porte, & pour une tourette de garde, il fault conter la deſpenſe au double de ce qui a eſté employé à Champet, qui feroit 6000 eſcus, ſans conter l'exercice du peuple de la ville qu'on appele les Terraus.

Pour les poſſeſſions, il eſt juſte de recompenser ce qui ſera gaſté aux bordures, le milieu ne recevant point de dommage, ſinon lorſqu'on voudroit baſtir une ruë ou deux, & en ce cas, faudroit que la vente des maiſons fuſt eſtablie au profit des proprietaires.

Pour la garde, il fault une tourelle conſtruite de

façon que douze mousquets logez dedans puissent empescher l'assiette de l'armee ennemie, jusques à plus grand secours de la ville, & que de trois coups de canon du bastion neuf, elle puisse estre renduë inutile. On estimeroit que la patroüille logee là dedans pourroit de là faire ses rondes en espargnant une nouvelle despense.

Quant à l'essevation, pour ce qu'il fault donner deus toises de rempart, tant pour le parapet que pour maistriser l'essevation d'une toise que peut prendre la campagne sur nostre niveau, il est certain que l'ennemi se trouveroit essevé d'autant, ce qui semble luy donner plus de commandement.

Les utilitez ou necessitez, qui semblent vincre les considerations cy dessus alleguees, sont que la ville de Geneve ne peut guere bien subsister sans la garde de Sainct Gervais, tant pour la communication des deus costez que pour les battries à feu, & que pour la conservation des moulins. Sainct Gervais paroist aussy de trez petite & meurtriere deffense, estant dominé du monticule de Sainct Jean, qui est un cavalier formé à 480 pas, & d'où encores on peut oster les moulins sans la prise de Sainct Gervais.

On peut encore conter quelques unes des commoditez qui sont deduites au memoire faict pour Champet; et de plus, les avantages que nature contribuë à ce monticule, bien remarcables, soit pour Geneve, soit contre elle : ce qui ne seroit pas à propos d'estre mis en escript.

C'est donc à mes trez honorez Seigneurs à mesurer à leur forces la depense & la recompense, à voir si ce qui est proposé pour la surcharge de la garde est suffisant, & quant à l'essevation de la quelle nous

avons parlé, remarquer qu'elle s'ellougne de cent pas des battries que celte colline peut prefenter à la ville de plus prez : & puis, que deus toifes de haulteur n'efpargnent le labeur des ennemis que de quatre journees. Enfin il n'apartient qu'à la Seigneurie d'avifer à la premiere thefe, & puis demander à leur Serviteur le comment.

VII.

A M. LUBZETMANN [1622].

Monfieur, pour la peine continuelle où je fuis du falut de Balle, où j'ay receu tant d'honneur & de tefmougnage d'amitié, j'ay efté trez aife d'avoir des nouvelles, tant de mes trez honorez Seigneurs que de vous en particulier. Je refpondray premierement à ce que vous demandez pour vos fortifications, pour dire de voftre eftat un peu trop pour un eftranger, mais trop peu pour un cœur paffionné à voftre confervation. Vous ne fauriez rien faire de plus prompt, de plus neceffaire & qui defroge moins, ou à pourfuivre voftre deffein, voulants fubfifter, ou à vous contenter de peu, flottans comme vous avez faict, que l'aprofondiffement de voftre foffé de deux braffes, fi vous pouvez, pour mefurer noftre rempar à ce qui en proviendra. Je fuis de voftre opinion à laiffer quelque vide entre le dict rempart & la muraille, jettant à l'endroit des guerites & des

tours quelques planches, afin que les rondes passent la teste dans le fossé. Quant à remplir les dictes tours de terre, il y a 50 ans que cela ne se fait plus, n'ayants affaire des dictes tours que contre les surprises : vos mousquetaires seront aussy bien portez d'un plancher de bois, & la tour estant plus vide, vous vous servirez mieux du hault & du bas. Les remplissages des tours les rend inutiles, & quand le canon les verse dans le fossé, la terre qui estoit dedans remplist d'avantage & faict explanade. Tout cela est mieux que rien, mais ce n'est que cracher sur une playe qui s'en va en gangraine.

Nous gemissons pour vous, en considerant Basle pour la conqueste la plus proche, la plus honorable, la plus riche, la plus utile, soit pour les arcenauls, soit pour le pont : oseray-je dire la plus facile à laquelle Leopold puisse jetter l'œuil. Nous regardons que la perte d'Heidelberg n'est receuë ny de vous ny de nous, ny avec la crainte ny avec l'horreur qu'elle eust esté sentie, quand Dieu ne nous avoit pas frapé d'un esprit d'insensibilité. Ceux qui ont les yeux moins fermez voyent bien combien ce malheureux lethargue vous aporte d'autres malheurs.

Je discoure avec ceux qui vous ayment, quel moyen il y auroit de pourvoir aussy bien que prevoir au peril de vous & de vos voisins, soubs lequel je voudrois mettre l'espaule, la teste & la vie, mesme n'en estant pas requis. Et certes, aprez avoir demandé conseil à Dieu, nous apprenons une chose que je crains qui nous soit dure à ouïr : c'est que voyant combien petits sont les remedes que nous apportons à de si grands maux, nous voyons plus d'esperance (comme j'ay escrit à vos voisins) à vous relever qu'à vous garder de choir. J'escrivois ces

jours à M. le Conte de la Suze, que ſi nos bras foibles ne peuvent empeſcher un ſi peſant corps & tant penchant à ſa ruine de donner du nez en terre, encor faut-il, aprez noſtre devoir du premier mal, nous preparer au relevement. On dit là deſſus, ne ſeroit-il pas plus aiſé d'apuyer avec de bons fulcres, que de relever un corps caſſé & briſé de ſa cheute? Je dis que non, pour ce que ceſte grande maſſe a pris ſon branle & accablera ſes amis ſoubs ſoy, eſtant les volontez bandees au precipice. Nous aymons mieux tomber malades que de nous purger, nous aymons mieux eſperer de nos traittez & de la perfidie de nos ennemis que de noſtre vertu. Les valureux eſtrangers nous ſont ſuſpects, & ne mettons point difference entre les trahiſtres & les trahis, entre les perſecuteurs & les perſecutez, & nous contons pour profanes ceux qui abandonnent biens, familles & vies pour la religion qu'ils ont ſemblable à nous. D'autre coſté, nous recourons à des pactions & accords frivoles, cerchans dans les ſeins infidelles la foy qui n'y eſt point, mais pluſtoſt un vipere pour punir nos doits de leurs erreurs : nous touchons à la main qui goutte encor du ſang de nos freres & voiſins. Voila ce que j'appelle le branle & le vouloir tomber.

Mais peut-eſtre que les eſpricts s'eſtants faict mal à la cheute, nous ayderont au relevement, ce qu'ils ne font pas à l'appuy. Excuſez moy ſi je ſuis un criard ſur les dangers, où je ne ſuis obligé d'aucunes conditions que de l'ame, qui eſt un grand bien. Je regarderay pour les canonniers que vous me demandez. Souvenez vous de mes propos touchant Fartſbourg, ſi vous en voulez uſer comme je vous en ay dict, & meſmes pour eſtre le relais

d'un ſecours qui iroit à vous, je vous envoyerois quelque homme bien inſtruict de moy, bien marry que ma vieille carcaſſe donne trop de peine & de couſt. Je vous ſuplie d'aſſurer Meſſeigneurs qu'il ſe peut rien adjouſter à ma bonne volonté pour leur ſervice, ouy bien au moyen de l'exploiter, & me faire voir en leur general, & en voſtre particulier, Voſtre...

VIII.

A MM. DE GRAFFENRIED ET DE SPIETZ [1622].

Meſſieurs, le ſilence de vos lettres n'a pas encore ordonné le mien, & bien que je n'ay eu aucunes reſponſes à celles que je vous ay adreſſees, je l'impute à la multiplicité de vos affaires, & non pas que vous ayez eu deſagreable mon impunité. Je continuë donc à remercier les trez honorez Princes & Seigneurs du ſoin qu'ils ont eu de moy. Lorſqu'ils me feront l'honneur de m'appeler, j'eſpere avoir celuy de les ſervir fidellement. Le delay de mon voyage a eſté fort à propos pour le mauvais temps qui eſt revenu, & pour ce que les Seigneurs de ceſte cité ayant longtemps differé la fortification de Sainct-Jean, l'ont enfin reſoluë & commencee, ſur les continuels advertiſſements qu'ils ont eu, que toutes choſes ſe preparent à leur extreme peril. Le peuple, d'un commun accord, ſe ſaigne à l'execution,

& comme on leur a preſenté deus deſſeins, un moindre à l'eſpargne & un plus grand à plus de vigueur, ils ont voulu avoir le plus grand, ſi bien qu'ils prenent plus de pays que n'en contient Sainct-Gervais. Nous craignons bien que cela haſte les ennemis, mais nous eſperons en peu de jours avoir faict de quoy les arreſter, & parachever le reſte à leur veuë. La lettre qui eſt venuë de vers vous, portant la reſponſe du Conte Mansfeld, a merveilleuſement eſmeu les eſprits. Nous y aprenons premierement la correſpondence du Roy de France & du Duc de Savoye en la recherche de ce Capitaine, & qu'ils ne ſont point d'accord en cela, qu'ils ne le ſoyent en aultre choſe; comme auſſi nous en avions eſté advertis de deux notables endroits, particulierement par le Conte Mansfeld qui, à ce conte, le devroit bien ſavoir. En ſecond lieu, nous y marquons la puiſſance que le Duc s'eſt reſervee, & là deſſus on voit comment le Duc ayant oſé s'en ſervir ouvertement pour la jalouſie de France, le donne à la France pour s'en ſervir sans jalouſie, & tout pour venir à bon conte, ce que nous n'avions pas voulu croire, en eſtans advertis. Pour le tiers, nous voyons comment le Duc l'ayme mieux employer à la beſougne du Roy qu'à la ſienne; c'eſt pour ce que l'une ſe fera à l'ombre de l'aultre. Au quart, le Conte montrant la crainte qu'il a d'eſtre forcé à ſe jetter entre les bras des Reformez, montre de quelle foy il procede envers les Princes qu'il faict ſemblant de reſpecter. Pour le quint, le terme de General en Almagne montre que le Roy veuſt faire, & pour ce dernier nous voila inſtruicts ſur la queſtion qu'on faiſoit tousjours : quelles forces pouvoit avoir le Duc pour venir à bout de ſes menaces & appa-

reils. Vous marquerez, s'il vous plaiſt, la clauſe touchant Orange, qui fut dernierement copiee dans les nouvelles adreſſees à M. Stek, en vous ſouvenant des tiltres pour ceſte principauté que devoit fournir le Duc au Roy, & pour leſquels on dict maintenant, qu'à l'entreveuë de Lyon, il doit donner en ce pays à Madame ſa ſeur, Getz, Vaux, Roman & Baugé. Voila les interpretations de ce lieu; peut eſtre que toutes choſes ſeront à meilleure fin. Vn Miniſtre de voſtre pays eſcrit icy, que le conſeil de Meſſieurs les Ambaſſadeurs a prevalu à Berne, & qu'un Ingenieur vous a dict qu'il demanderoit plus de vintg ans pour executer ce que nous avons marqué. On ne peut mieux reſpondre à telles villonnenies, ſinon que de monſtrer les effects au lieu des parolles, & faire voir noſtre beſougne de cinq mois, qui a un tiers plus d'eſtenduë que ce que nous pretendons devoir eſtre fait à Berne.

Dieu vous donnera de penſer voſtre mieux, voulant vous conſerver comme je l'eſpere par ſa grace, & l'en requiers de tout mon cœur. Vous me trouverez paré à toutes vos volontez, pourveu que j'aye moyen de vous faire paroiſtre, par utiles & honorables actions, Voſtre...

IX.

A M. MANUEL [1622].

Monſieur, vous aurez, à mon advis, part de ce que j'ecris à M. le Conte. Vous ne communiquerez ce petit mot qu'à M. l'Advoyer voſtre pere, Meſſieurs de Spiets, & aultres que vous choiſirez. Je fay jugement que ces douze mille hommes de pied, & 2000 chevaus ſeront licenſiez ou en gros, ou en detail ſur la frontiere de Savoye, pour en faire le Duc heritier, & ce qui me faict meſcroire ceſte demeure de ſix mois dans voſtre frontiere, c'eſt que je n'ay jamais veu menacer ſix mois l'ennemy d'un project ouvert, ny arreſter ny entretenir une armee pour donner un eſchec de ſi loin; d'ailleurs vous auriez desja eu, par ſon ambaſſade pour le moins ordinaire, la participation de tels deſſeins & demande pour contribuer paſſage, hommes, vivres & munitions de guerre. Je croy bien que le Prince de Condé ait avancé ceſt affaire juſqu'au poinct où il eſt, mais il pourra eſtre tondu en une partie de ces affaires, comme il paroiſt eſtre en celle de la paix, & on ſe contentera d'une partie de ſes promeſſes faicte. Dieu vous face la grace, que ſi on procede avec vous aux offres & demandes, les vrais Suiſſes ſoyent les mieux eſcoutez en voſtre conſeil. Je vous prie de bien faire peſer le tout & l'interpreter au fidelle ſoin que nourriſt en ſon cœur pour voſtre Republique, Voſtre...

X.

AU CONTE DE LA SUZE.

Monſieur, je viens de recevoir voſtre derniere qui m'a donné joye de voſtre promenade : vos bons yeux vous aprendront que je ne ay point deſiré cela ſans raiſon. On dira quelque jour que je ne reſvois pas en diſant qu'il faloit deffendre la Suiſſe par campements, non pour tousjours, mais en attendant que ces peuples, vaillents de ſoy meſme, ſe ſoyent affermis à la dureté de la guerre, & rendus pareils à leur peres. Vous ſaurez bien voir les trois appanages qu'il fault à un campement : aſſiette qui combatte, ville qui accomode, & chemin qui favoriſe les vivres. Certes nous devons donner nos vies juſques au dernier fumeau à maintenir ce dernier reſort de refuge à la verité. Si Dieu donne le vouloir, vous y verrez le parfaire ; ce qui eſt de ſaiſon, quelque calme qu'il ſoit, eſt le magaſin des bledz : ſoyez leur faſcheus de cela, comme je le ſuis icy. Excuſez mon ſoin vieillard, car il eſt de Voſtre...

XI.

A M. DE VAUBECOURT.

Monſieur, j'ay travaillé à la cognoiſſance des liens des peuples, des factions qui les ſeparent, des diverſes pretentions, & quand des traverſantes volontez de leurs voiſins, à ſavoir : qui ſont les partiſans d'Autriche, comme ils en ont de puiſſants, où les intelligences les peuvent diſſoudre & les noſtres les nouër, ou par promeſſes ou par craintes, ou par leurs interetz : ſavoir où les dominations Françoiſes, ou Heſpagnoles, ou Italiennes ſont deſirees, ou abhorrees ou indifferentes, d'où il fault tirer des gens de guerre, & d'où non : quels ſont les ſoupçons? comment ils ſe doivent guerir? par qui proprement, & non par ceux qui y ont deja mis il *toſſico?* & puis y a une aultre ſorte de recognoiſſances qu'un bon chef de guerre eſtimera les principales, à ſavoir les paſſages des monts & des eaux avec les conceſſions des cantons, les magaſins de bouche & de guerre, la facilité des convoys, leurs aſſiettes, leurs ſuretez, la garde de cette ſureté ſans jalouſie & ſans foibleſſe, les places & fortereſſes que l'ennemi a ſaiſies : quelles il veuſt garder par contenance, quelles à l'extremité, & aultres telles choſes deſquelles je viens d'inſtruire le Chancelier, & un Colomnel du pays pour retourner travailler le premier; c'eſt celuy que j'envoyai à Lyon pour inſtruire de ces choſes les Miniſtres de l'Eſtat qui n'en firent pas leur profit, pour ce qu'ils avoyent aultre but. Je retiens

d'aultres particularitez à dire, desquelles je voudrois obliger l'oreille d'un General, sans vouloir aultre recompense que d'avoir faict encor un service à la maison de Bourbon avant mourir. Ne craignez point de dire un mot hardiment, qu'un de mes meilleurs services doit estre reçeu au commencement sur la seconde question qu'on propose au conseil d'une armee : avancez encor jusque là que si on desseigne des sieges, où l'ennemy vous puisse afronter de plein pied, avec bonnes places de suport à son cul, vous [serez] contraint de vivre à dos de mulet. C'est parler de la perte & de l'armee & de l'entreprise. Je ne say pas si la faveur du ciel n'appelleroit point celle des peuples par où vous aurez passez comme ayant esté fidelles aux prosperants. Vostre...

XII.

A M. LE CONNESTABLE [1625].

Monseigneur, les deux commissions & commandemens desquels vostre Grandeur m'a honoré me sont grandes obligations. J'y vay mettre les deux mains, Dieu aydant. Cependant puisque vous honorez mes plus fidelles que subtils advis, de les demander sur la plus haulte entreprise & plus difficile besougne à laquelle les François ayent esté decouplez depuis Charles 8e, je dis que si vostre conseil passe le Rubicon de la guerre d'Hespagne, les

lieus où vous la devez faire, puiſque la juſtice eſt par tout, ſont ceux par leſquels vous eſlougnez le moins les frontieres & les commoditez de voſtre royeaume, où le pays peut nourrir ſa guerre, & où le ſuccez eſt plus apparent. Ces trois poincts auront leur explication quand il vous plaira; mais pour aller au devant d'une objection pleine de juſtice & de bienſeance apparente, à ſavoir : ſi vous ne donnez aux Griſons, vous ne ſecourez vos amis, laiſſez aux ennemis leur poſſeſſion & le ſiege de la guerre où voſtre juſtice doit fleurir. Je dis à cela qu'il y a moyen avec une petite troupe choiſie de partager par les deux tiers la conqueſte Heſpagnole, &, à l'ombre de vos actions generales, faire que les Griſons ſe rachetent eux-memes ſans jalouſie que les preneurs ne les prenent : & cela par un ordre qui merite le ſecret avec le ſuccez duquel je rendrois ma vie pour plege, quand les Venitiens & les François, & tous leurs aultres amis ne les voudroient ſecourir que de 200,000 eſcus. Et pour ce, Monſeigneur, que ſelon le precepte de Mucian, il fault que le bon conſeilier adjouſte ſon peril à ſes ſuaſions, je vous prie ne me conter point pour ſi vieux, que je ne trouve encor une gayeté de cœur du temps paſſé, & une diſpoſition de corps, pour donner ma vie à une œuvre pleine de pieté & d'honneur, & meſmes ſous vos auſpices, puiſque je ſuis, &c.

XIII.

AU MARQUIS DE CASTELNAULT ET AU SIEUR DE CAMPET, SERGENT-MAJOR AU MONT DE MARSAN.

Meſſieurs, puiſque vous me prenez pour arbitre de voſtre different, je m'efforceray de vous contenter; mais pour ce que, depuis l'an 1567 que j'ay pris les armes, j'ay veu ce qui eſt de voſtre queſtion changer en tant de façons, que ce que pluſieurs me demandent par curioſité, je leur fais diſtinguer le temps duquel ils cerchent la couſtume : j'en diray un mot plus generalement, aprez avoir ſatisfaict au particulier de la demande.

Vos Caporauls veulent recevoir le mot de tous ſans diſtinction à leur corps de garde : ils euſſent eu raiſon aux guerres de Piedmont, & à toutes les noſtres civiles juſques à la fin du regne de Henry IIIme, où l'on exempta deus perſonnes de chaſque garniſon, à ſavoir le Gouverneur & le Sergent-major, aux armees le General, à l'avant garde le chef d'avant garde, à l'arriere garde de meſmes, le premier Mareſchal de Camp par tout, le Colomnel de l'infanterie aux corps de garde des gens de pied, le Colonel & le Maitre de Camp de la cavalerie legere. Tous ceux là ont obtenu de recevoir le mot, au lieu de le donner . cela changé ſur les remontrances que les chefs ont faictes, diſants qu'il eſtoit bon de ſavoir ſi leur mot n'avoit point eſté changé. J'ay contredict

quelquefois cet ordre, le voulant reſtreindre à ceux là ſeuls qui l'avoyent diſtribué aux armees & aux garniſons, & c'euſt eté le General & le premier Mareſchal de Camp, ſans plus. Je laiſſe ceſte queſtion pour ſouldre la voſtre, c'eſt que le mot vous eſt deu, & que l'on veuſt aujourd'huy que, aux camps & aux villes, les viſages & les voix des deux principales perſonnes ſoyent cogneuës de tous.

Quant aux rondes, de mon premier temps, celuy qui parloit le premier recevoit le mot : teſmoin que, durant le grand ſiege de Sainct Jean d'Anjely, nous eſtans jettez dans Cougnac, & moy lors Enſeigne de M. d'Anieres, faiſant la ronde, je rencontray ſur la muraille M. de Tors, vieil, brave & rude Capitaine s'il en fut onques : à l'aproche il me tend l'oreille, & moy à luy comme ayant parlé le premier; aprez un grand contraſte, il me donna le mot, & m'embraſſa, diſant que ſi j'euſſe faict autrement, il m'euſt envoyé en priſon. Depuis on adviſa pour les rondes que ny l'un ny l'autre ne le donneroit : mais que, en cas de meſfiance, tous deus rendroyent conte de l'ordre au corps de garde le plus prez, tousjours en exceptant les perſonnes qui doivent eſtre cogneuës, comme nous avons dict : mais il n'y a rien d'exempt vers les Anglois, s'ils n'ont changé de couſtume. Depuis le roy Henry 4[me], avec lequel je me ſuis trouvé faiſant patroüille dans ſes armees, & comme nous aprochions des gardes de ceſte nation, pour qui que ce fuſt, il faloit qu'on s'advanceaſt & alaſt reſpondre, en ayant l'eſpee du Caporal, dont la pointe chatoüilloit la gorge. Nos jeunes gens trouveront mauvais, que au lieu de *ordre* je ne dis mot : car depuis qu'ils ont apris des Heſpagnols *tenemos orden,* ils n'ont plus voulu parler

de mot, qui eſt pourtant une partie de l'ordre : car quand les Sergents-majors des regiments, ou bien hommes advoüez & preſentez pour eux, vont au logis des Mareſchals de Camp prendre ordre pour la nuict & le landemain, cet ordre conſiſte bien en aultre choſe qu'au mot : & c'eſt pourqoy j'ay pris plaiſir en mes bandes, & aux armees où j'ay diſtribué les ordres, de diſtinguer le particulier mot de l'ordre general. Je vous en donne plus que vous ne m'en demandez, c'eſt le vice des vieillards : &, s'il y a excez, il eſt en l'amitié que vous porte Voſtre...

XIV.

A M. DE SAINT GELAYS.

Monſieur, en peu de paroles on ne peut ſatiſfaire à voſtre deſir, qui eſt de vous inſtruire quel eſt à bon eſſiant l'office de Mareſchal de Camp. C'eſt de qoy j'entens toucher generalement, car pour deduire tous les particuliers devoirs de cet office, il faudroit un bon volume plus gros que celui qu'a faict le vieil Mareſchal de Biron intitulé : *Le Mareſchal de Camp*, lequel il m'a fait lire, comme le tenant d'une main, pour le reſerrer puis aprez. Je dis de cet eſtat ce que l'Eſcriture dict du juſte : à ſavoir qu'il peche ſept fois le jour : il eſt l'œuil de l'armee qui fait faillir tout le corps de ſes moindres faultes, qui fait le premier ce qu'il fault faire, qui eſtant loin des ennemis, ha ſon ſiege auprez du

cœur, qui eſt le General; mais quand il fault affronter les armees, ſa place eſt entre les Coureurs; car ſa vertu principale eſt d'eſtre preſent à tout. Vous ne voulez de moy que ſavoir où s'eſtend ſon authorité : à cela je ne puis reſpondre abſolument; mais comme j'ay dit d'autres choſes, il fault de nouveaus preceptes en changeant de temps & de lieus. Je diray donc, comme qoy je l'ay veu prattiquer par les trois Generauls, qui l'ont poſſedé en France ainſy qu'il apartenoit, à ſavoir : le vieil Seigneur de Biron, le Viconte d'Auchy, & M. de Fervaques. Le premier & dernier deſquels ont de là monté à la Mareſchauſſee de France, comme en eſtant le plus proche eſchelon.

Ceſt office prend la cognoiſſance des quatre elements de l'armee, à ſavoir du conſeil, des vivres, de l'artillerie & de la mareſchauſſee. Au premier doit preſider le Mareſchal general, ou le premier : ſinon, quand un Prince ou Mareſchal de France, ou celuy qui commande l'avant ou l'arriere garde y ſont preſents, & lors il leur laiſſe la place d'honneur, mais non pas la direction, ce qu'il fait de bonne grace, comme en ſoulageant ſon chef des choſes peſantes. Ainſy ſe ſont conduits les deux premiers des trois que j'ay nommez, aux armees de Monſieur, juſques au voyage de Poulougne, & ainſy le tiers, ſous M. d'Alançon au voyage de Flandres. Si d'autres ont prattiqué auttrement, je le mets au rang des abus, de tous leſquels je ne puis rendre conte.

Pour les vivres, il n'y a nulle partie d'affaires par le defaut de laquelle periſſent tant d'armees que par ceſtuy là, principalement en ce temps où on y met des hommes, qui font plus de profeſſion du lucre que

de l'honneur. Et c'eſt pourquoy les Grands du Royaume ne ſe ſont pas deſdeigné autrefois de cette charge, teſmoins ce grand Capitaine, le Vidame de Chartres, qui ne refuſa pas le nom & la peine de Commiſſaire general. Je dis donc, qu'il n'y a ny chef, ny commis de vivres, qui ne rende conte bien exact, ſoit pour l'amas, ſoit pour la deſpenſe & le departement.

C'eſt en l'artillerie où j'ay veu le plus de corruption arriver, par deus moyens, ou par la trop grande ſuffiſance des Grands Maiſtres, ou pour leur faveur auprez des Roys. M. de Biron eſtant fait Grand Maiſtre, & exerceant ſon office au camp de La Rochelle, avoit ſi bonne opinion de ſoy, & ſi mauvaiſe des aultres chefs, (comme auſſy il honoroit la charge plus qu'elle luy), qu'il oſta aux Mareſchauls d'armee la cognoiſſance du placement de l'artillerie, la direction des tranchees, & ne daigna pas meſmes en conferer. Nous luy avons quelquesfois dict qu'il avoit pris cela ſur l'authorité perſonnelle, & non ſur celle de l'Eſtat : nous n'euſmes pour reſponſe à cela qu'une ſouſris portant adveu. De là eſt arrivé, que les Lieutenants de l'artillerie, & aprez eux les Commiſſaires, ont voulu par tout repreſenter le Grand Maiſtre, & ont reſpondu aux Mareſchaulx de Camp, qu'ils ne vouloyent pas laiſſer perdre l'authorité de leur Grand Maiſtre, & qu'ils ſavoyent bien leur metier. Cela s'appeloit, qu'au lieu de placer pour une batterie avantageuſe, breche de ruine baſſe, beau chemin à l'aſſault, deſlogement des pieces du dedans, & batteries en courtine, leur eſgard principal eſtoit que leur plates-formes & tranchees, & les chemins pour y aller, fuſſent choiſis à la commodité, & au moins de peril. Eux meſmes ſe ſont voulu

attribuer la façon de toutes les tranchees : mais presque tousjours les Mestres de Camp, chascun en son logis ou poste, s'en est fait croire, & non sans raison. L'ordonnance de tout cela appartient au Mareschal de Camp.

Pour le quatriesme poinct, que j'ay nommé la Mareschaussee, j'y comprends la justice de l'armee (comme estant exercee par les Prevosts), le taux, & la police des vivandiers, le faict des hopitaux, medecins & chirurgiens, les estats de Capitaine des Guides, & l'authorité des passeports importants, qui n'apartient qu'au General & à luy.

On trouvera force endroits où elle est eschapee, sur tout aux petites armees : mais principalement en Holande, où il y a eu un si grand Capitaine general, & bien souvent de si mauvais subalternes, que cet excellent Prince, faisant toutes les fonctions d'armee, a rendu les officiers deschargez de beaucoup de choses avec peu d'employ & d'authorité. Or pour ce que vostre demande est pour vous conduire entre les armes françoises, je ne me suis point chargé de vous conter comment en usent les Italiens, Hespagnols & Allemans ; les derniers des quels font leur Mareschauls generaux chefs d'avant garde & secondes personnes de l'armee, si quelque peu n'en usent autrement.

XV

A LUY MESMES [M. DE SAINT GELAYS].

Monſieur, aprés vous avoir donné les autoritez & les ſoins generauls du Mareſchal de Camp, vous me demandez encore quelque diſcours abregé des demarches de cette autorité, & certes cette ſeconde eſt encore plus conſequentieuſe & dificile que la premiere. Vous ſavez que cela voudroit un livre entier. Pour donc ne vous deſdire ny ennuyer, & n'entreprendre point ſur ceux qui en ont eſcrit au long, je vous donneray une journee de ce meſtier là, à la commancer par la ſoiree, & par les preparatifs du lendemain juſques à l'arrivee du meſme poinct.

J'employeray en cecy pluſieurs ſoins qui ne ſerviroyent de rien dans les armees qui logent au piquet : c'eſt le paradis des Officiers & l'abregé de leurs peines ; condition heureuſe, & qui nous a mille fois, en faiſant la charge, fait eſcrier, *ô bien heureus ceux-là*. Or en vous deduiſant la beſougne plus difficile, l'autre vous ſera douce quand vous y pourrez parvenir.

Noſtre Mareſchal de Camp eſtant logé avec les cautions que nous gardons pour demain, ayant fait avancer ſon Capitaine des Guides pour prendre & lier une douzaine de guides, les fait tous venir en ſa chambre, met ſa carte de proviſion ſur table : & puis, ayant marqué l'Eſt, le Sud, l'Oüeſt & le Nort, & quelques vents moyens s'il veuſt, met l'aſſiette de

ſon General en telle partie de ſon papier, qu'il y ait place ſuffiſante pour marquer tous les quartiers qui couvrent le cœur de l'armee : & puis, interrogue les hommes qu'on luy a amenez, libres, ſi c'eſt en pays amy, ſi autrement, captifs comme nous avons dict : les enquiert chaſcun à part, & à l'oreille, des diſtances des parroiſſes & villages pour s'arreſter au plus de voix, des rivieres, des ponts, des guaiz, des bois, des roches, des paſſages difficiles & mauvais chemins : enqueſte qu'il aura enjoincte par departements aux Capitaines, pour luy mander ce qu'ils auroyent trouvé de non preveu par ceux qui viendront tantoſt querir l'ordre. Sur telles inſtructions il fait ſa carte particuliere pour le logis du lendemain, & aprés l'aſſiette, faict les departements, deſquels un ayde de Camp ou Mareſchal des logis d'armee prend la charge de la diſtribution, & un aultre le contrerole : que une curieuſe recherche des vilages, qui ſont logés ſur les rivieres bien deſignez, ſont la principale caution d'une carte bien faite, & ſurtout pour marquer les ſinuoſités des fleuves.

Icy je ſuis contrainct, ſans m'amuſer aux mutations que j'ay veuës depuis, [de dire] comment j'ay veu les bonnes armees compoſees d'officiers. J'ay eſté en une armee de 40,000 hommes, où il y avoit le Mareſchal General des armees de France, quatre Mareſchaux de Camp, quatre Aydes, quatre Mareſchaux des logis d'armee, & huict Fourriers d'armee, & n'y avoit rien qui n'euſt ſon office diſtingué. Des quatre Mareſchaux de Camp, un eſtoit attaché à l'avant garde, un à la bataille, un à l'arriere garde, & un auprez de ſon Mareſchal general, ou qui lui gardoit ſon logis entre les Chevaus legers.

Ce n'eſt pas que je vouluſſe obſerver cette meſme

quantité dans les moindres armees, mais tout à proportion. Je donne advis que là où le Mareſchal general ne ſera point, il eſt beſoin que un des autres porte le titre de premier, ou autrement vous verrez de belles confuſions. On a depuis inſtitué un Mareſchal de la carte pour complaire à Des Eſcures, qui certes en ſavoit beaucoup : mais l'invention eſt ridicule, comme trouvee quand on a fait des Mareſchaux de Camp de faveur & ignorans à faire leur carte, que le Mareſchal de Camp qui fait ſa carte luy meſme a le portrait du pays en ſa cervelle, celuy qui la reçoit d'autruy ne l'a qu'en papier. De toutes ces mutations j'en prononceray une ſentence, de laquelle les Compagnons du meſtier n'apelleront point : c'eſt que toutes les nouveautez que les deffaults & les neceſſitez ont produites, ſont à recevoir : celles de faveur à eſteindre par les gens de guerre qui affectent les armees, & non pas la Cour.

Il a falu fournir cela cependant que les Capitaines & Sergents majors viennent prendre l'ordre pour le landemain matin. Là eſt l'excellence du Mareſchal de Camp pour faire les rendez-vous où rien ne retrograde, où aſſez toſt & à propos les troupes, qui doivent marcher enſemble, ſe joignent ſubſecutivement, & ſans deſroger à l'ordre de marcher. C'eſt une grande incommodité, quand l'armee eſt toute obligee à un chemin : en ce cas, il fault faire les journees courtes, comme de trois lieuës françoiſes : & en pays couverts & bocageus, ne jetter de Chevauls legers à la teſte de l'armee qu'autant qu'il en fault pour venir faire allumer la meche, faire voſtre teſte d'infantrie, ſur tout de piquiers, & gens choiſis en ceſte façon.

Il y a en toute armee deux ſortes d'ordre, ou

celuy que les bandes & regiments ont par preeminence & avantage sur les aultres, ou celuy qui se fait alternativement; car ceux qui l'ont voulu aux premiers arrivez excitent bien la diligence, mais ruinent tout par la confusion.

Là où les primautez sont alternatives, je ne veus rien tirer du regiment qui doit aller le premier; mais des deus ou trois qui se suivent, je veus de chascun 200 mousquets & 200 piques, ou au moins à proportion. Ce corps de 600 ou 900 hommes doit estre au cul des Chevaux legers avec une prattique pour les piquiers que je recommande grandement, c'est de faire des fronts de cinq rangs tout de pique, avec deux relais de mesme, & vint-cinq bons pas entre chasque peloton : ma raison est, que si tout estoit contigu, le trouble à la teste est aussy tost au cul; mais en ces intervalles, la gloire des noms differents donne à chasque Capitaine de qoy porter le nom du mal ou du bien faire : & d'ailleurs ce qui a rompu le premier corps vient si desordonné au second, qu'il est aisé de le malmener.

Quant à la mousquetrie en des lieux tout farcis de hayes & buissons, je ne leur donne place que celle qu'ils pourront gangner en advanceant s'il se peut, sauf leur recours à leur forest cheminante, avec une admonition aux Capitaines qui les menent, de ne farcir point les hayes front à front l'un de l'autre, pour ne s'entretuer : & c'est à qoy il fault un Mareschal de Camp ou Aide de Camp, pour marquer les places du bout du baston.

Je voy quelqu'un qui me demande à qoy cette peine de trier les hommes d'entre les regiments, & s'il ne seroit pas meilleur de les laisser en leur forces. Je responds que les hommes choisis sont

necessaires dans des lieus estroits, où la qualité l'emporte, & non la quantité : & puis, laissant marcher le premier regiment plein de soy mesme, j'oblige plus particulierement les aultres à avoir bon soin de leurs elites; car sans doute les plus beaus auront brigué d'estre à la teste.

Encor ne faut-il pas oublier la depesche des *extradios* que je desire à petites troupes, pourveu qu'elles passent 12, estant le nombre limité pour la difference de l'homme de guerre & du voleur. Et ainsy fait-on le procez à ceux qui vont à moins : il fault à ces gens là donner trois choses quand vous le pouvez, le logis principal de la cavalerie legere, un mot general pour estre reçeus des vedettes sans alarmes, & quelque guide, si le Capitaine des Guides en peut fournir. Mais il fault tout cela plus expressement à ceux qui vont à la guerre pour lever un logis. Icy je diray que M. de la Nouë, le bras de fer, observoit pour la seureté de ses logemens de donner tousjours quelque alarme à ceux des ennemis, avec charge d'en taster l'effroy pour ne faire pas la faulte, que nous fismes à Coüé, descritte au ch. [XV] du livre [cinquiesme] tome [premier] de l'*Histoire*. Il fault donc que cela soit dispoſé dés le soir avant marcher, & que là-dessus nostre Mareschal de Camp, aprez avoir communiqué sa disposition au General, s'aille reposer content de sa soiree.

Voicy en qoy je feray fascheus à quelques esprits, comme je l'ay esté à plusieurs aux petites armees esquelles j'ay eu charge. C'est que je tiens une armee trez mal menee qui n'est achevee de loger avant midy. En voicy les profits : c'est qu'on jouist à plein des commoditez des lieus, desquelles sont privez ceux qui arrivent au soir : c'est que les loge-

ments & retranchements ſe font parfaittement & pour une utilité notable; cela ne ſe peut faire que les boute-ſelle & les premiers coups de baguette ne ſe facent entendre un'heure & demie ou deux heures avant jour, & en ce temps là, qui eſt le dangereus pour les attaques, vous avez toute l'armee ſur pieds.

Tout ce qu'on peut m'oppoſer eſt que les ambuſcades des ennemis ſont moins deſcouvertes qu'elles ne feroyent au plus hault du jour : cela eſt à craindre aux petites troupes qui marchent avec incertitude, & non pas à une armee qui va reſoluë à tout. On dict que les chefs principauls des armees doivent eſtre les premiers à cheval & les derniers à pied : car il fault que noſtre Mareſchal de Camp, avant que aucune troupe batte la marche (j'entens quand on eſt voiſin des armees ennemies), ſoit à la teſte de tout : ſi ſon armee fait pluſieurs files, il fault qu'à la teſte de chaſcune il ait un Ayde de Camp : ſi c'eſt en plaine pouſſer loin coureurs ſur coureurs, pour donner loiſir aux files d'aprocher le grand chemin de l'armee & la force du milieu. Soit dit qu'aux grandes plaines il ſuffiſt que les avant-coureurs ſoyent à veuë des coureurs, & les coureurs à la troupe de ſouſtien de meme : mais aux pays couverts, chaſque troupe doit eſtre à la veuë, & à l'ouyë de la parole de l'autre.

Noſtre Mareſchal de Camp ſera accompagné du tiers de ſa cavalerie legere, à qoy elle ſera obligee par ordre tousjours prattiqué, ou bien d'un choix de dix ou quinze hommes de chaſque troupe, ce que j'aymerois mieux. Il fault qu'il ait avec ſoy les gardes de tous les Princes ou principauls chefs de l'armee, & les ſiennes : & oultre (puiſque nos armees ne s'en peuvent dedire) les Seigneurs volon-

taires qui cerchent à donner le coup de pistolet; tout cela au pays de campagne peut s'esgayer devant l'armee : mais aux lieus estroits, je leur donne leur place avec la foule des Chevauls legers entre le premier & second regiment horsmis à 20 ou 30 que le chef de guerre choisira prez de sa personne, ayant bien instruits ces premiers fantassins à fendre & à remplacer pour les recevoir au besoin. Vous avez une aultre troupe fascheuse, qu'il fault encor eslougner de vous : ce sont les Mareschaux des logis de cavalerie & d'infantrie, & avec eux une race de Fourriers, qu'il fault chasser jusques à la premiere cavalerie qui marche aprez les regiments, si ce n'est que vous en recognoissiez quatre ou cinq capables de porter vos advis & ce que vous ordonnerez, froidement & sans changer les termes que vous aurez prononcez.

Vostre armee arrivee, vous ferez subsister vostre infantrie & quelque gros de cavalerie durant que les logements se feront. Si vous faites vostre teste d'infantrie comme il fault aux pays couverts, vous ne vous fierez en aucun Capitaine de ses postes & corps de gardes : vous les luy marquerez, l'advance des sentinelles perduës, & leur refuge, s'il y en a.

Si vostre teste est de cavalerie, vous leur placerez leur corps de gardes aux quarrefours advancez & jusques où leurs premieres & secondes vedettes se pourront estendre : mais surtout vous designerez à vos Chevauls legers leur place de bataille derriere la bourgade, & au contraire aux Gens d'armes leur place d'armes au devant. On fait ainsy aux premiers, pour ce que chargez vivement ils ne pourroyent se mettre en ordre : & puis, pour profiter de la confusion que aporte le vilage avec cette maxime, que la

perte du bagage ne l'eſt pas de l'honneur : mais les aultres de peſante armure ſont obligez de recevoir les Chevaus legers ſans la confuſion qu'aporteroit le vilage, de donner le loiſir à leur gens de deplacer s'il eſt beſoin. Marquez qu'en tout ce que je dis icy de Gens d'armes & de Chevaus legers, ce n'eſt pas que j'ignore que les tiltres en ſont confus aujourd'huy, mais non pas les factions.

Si en cheminant, ou ſur le logement, les coureurs raportent de nouvelles que l'ennemy paroiſt, il la doit envoyer à ſon General comme elle eſt, eſtant incertain, ſi ce ſont troupes qui ayent fait partie pour aller à la guerre, ou ſi c'eſt l'armee ennemie : & pour demeſler le doute, il doit promptement ſe mettre à veuë, & pouſſer à droite & à gauche deux vieux Capitaines, chaſcun prenant le large au plus qu'il pourra, pour voir les coſtez, & ne faire pas comme le duc de Parme au levement du ſiege de Roüan, que M. de Boüillon empeſcha de voir ſes flancs dextrement, & faiſant prendre une troupe de retraitte pour l'armee meſme, fit perdre une grande occaſion : il fault encor pouſſer au cul de ceux qui prenent l'eſcart quelque petite troupe pour reſpondre les premiers, & les ramener quand il faudra. Or voicy les choſes à quoy doivent avoir l'œuil ceux qui recognoiſſent, pour ſavoir ſi l'armee marche en corps.

Premierement, ſi les troupes que vous deſcouvrez portent leur drapeaux, ſi aprez les premieres, ſecondes ou troiſieſmes, vous voyez du bagage & principalement des chariots : ſi en eſté les groſſes pouſſieres ſe levent derriere & au loin, ſi voſtre oreille reçoit quelque bruit en l'air, comme on l'oit ſur les groſſes villes : mais ſurtout ſi on voit ſur le paſſage

d'un hault, ou d'un hault en une plaine, une file d'artillerie que un bon œuil cognoiſtra de trois quarts de lieuë, pour ce qu'elle fait une ligne eſgale plus groſſe que l'infantrie & plus platte que la cavalerie. Si vous n'y voyez rien de tout cela, mais ſeulement un, ou deus, ou trois gros, faites par un de vos Aydes de Camp fendre l'infantrie de voſtre teſte, paſſer ce que vous avez de cavalerie preparee, mettez à la tete de vos coureurs un bon fou avec 20 chevauls : ſouſtenez le de 50, renforcez le de 100, & donnez commandement à tout de meſler & engager.

Si c'eſt l'armee, vous ne devez point avoir marché que vous n'ayez tousjours l'œuil ſur les aſſiettes par leſquelles vous paſſez : ſi vous en avez trouvé quelqu'une avantageuſe, à quelque eſpace raiſonnable derriere vous, vous devez comme en deviſant l'avoir fait recognoiſtre à un vieux Ayde de Camp, qui en porte l'advis au General, afin que luy & ſes principaux conſeillers de guerre viennent prendre ces avantages, & faire executer par ſon Sergent de bataille ce qui ſera ordonné. Cependant il ſera aiſé au Mareſchal de Camp d'amuſer la teſte de l'armee ennemie, laquelle ayant meſme beſougne à faire, ne le preſſera point de ſon honneur. S'il n'y a autre choix de place que celle où eſt la rencontre, il faudra commancer de s'eſlargir à gauche & à droitte, former les cornes des premiers pour laiſſer aux derniers le milieu. Si aucuns de ces accidents n'arrive, noſtre Mareſchal, ayant laiſſé pour luy un logis parmy les Chevauls legers, vient au quartier general, deſigne le logis de la perſonne de ſon chef & de ce qui l'approche, des vivres, de l'artillerie, ſans oublier le quartier des chevaux, marque le parc

des munitions de guerre, & l'assiette du corps de garde principal pour le General, celuy des poudres, & mesmes de la sentinelle sans meche, qui doit y faire faction : & puis nous lui donnons congé d'aller disner, pour aprez aller voir à l'œuil l'execution de ses ordonnances, si le conseil ou affaire de l'armee l'empesche y envoyer ses meilleurs seconds : & puis je luy permets de se desrober une heure pour dormir, afin de reprendre les evres & le labeur par lequel nous avons commencé.

Or encor que la cognoissance des querelles est proprement de son gibier, je vous laisse à penser s'il doit en estre soulagé en ce temps dangereux. Il vault mieux le laisser travailler à toutes les entreprises que les Capitaines de l'armee ont en main, & desquelles l'une ne luy doit estre cachee, quand ça ne seroit que pour empescher la concurrence, & pour le congé des troupes qui vont aux exsecutions.

Il reste le mesnagement des espions & serviteurs secrets, de qoy il ne doit faire part qu'à son General. Certes il faudroit un traitté à part, pour dire à qoy on doit choisir un espion, & pour ce que les doubles sont les meilleurs, par quels moyens il fault se prevaloir de sa duplicité; comment on fait les uns de ce mestier contraires des uns, & pleiges des autres, du choix des advertissements qu'on leur permet veritables, & mesmes avec quelques dommages des particuliers pour un grand bien general; où il fault leur recompenses & esperances pour les tenir engagez : à qoy sentir leur faux ou veritables raports, quel secret observé à les oüyr. J'eusse deschifré tout cela sans la crainte de vous ennuyer, & moy aussy.

XVI.

AU MESME.

Monſieur, tant me preſſa voſtre homme à la derniere de mes lettres, que j'ay penſé vous devoir un ſuplement, quoy que non demandé. Je vous ay montré de quelle fattigue eſt l'eſtat de Mareſchal de Camp, ſoubs lequel tous dorment, & qui ne doit dormir ſur aucun aux choſes importantes, ſans meſpriſer les moindres qui ſe trouvent quelquefois importantes en effect. Je ſay un de vos amis qui n'a jamais eſté un mois en cette occupation, ſans que la terre luy ſoit venuë ſur le viſage.

Je veus maintenant vous dire ceux que j'ay cogneus capables de ce fardeau. Je mets le premier & ſur tous, aux premieres guerres, M. de Fequieres, & des trois Generauls que j'ay nommez en France, les deux premiers. Le Roy a eu auſſy Chantemeſle & Paban, collegues & s'accordants bien; nous avons eu de leur nourriture un vieux Fourrier, qui en ſavoit encor par delà tout ce que j'ay dit : il n'avoit la mine que d'un boucher, & gras & vilain qu'il eſtoit, il faiſoit l'eſtat & la leçon au Seigneur de Fervaques, quoyque mal endurant, avec toutes rudeſſes & injures, & l'aultre en ſouffroit les utiles coleres. Et pour moy, ſi peu que Dieu m'en a donné, je le tiens de ce vieillard. Entre les petits compagnons, j'ay auſſy cogneu Mignonville, mon collegue, que le Roy tira d'entre les ſerviteurs du

Prince de Condé, à contrecœur, par mes importunitez. Si vous avez veu, en ces derniers temps, tant d'armees auxquelles il n'a point falu de bataille pour les deſtruire, prenez vous en à ce que on a donné les eſtats [non-ſeulement] à des gens de bonne maiſon ou de faveur, mais à des *poc' in teſtes*, qui ne meritoyent le tiltre de gens de guerre en aucune façon.

Et pour ce que ce terme nous vient à la main ſouvent, je veus vous dire à qui j'eſtime un tel tiltre apartenir. Je demande premierement : ſi celuy entre les mains duquel on met le commandement ſur tant d'offices, a paſſé par ces degrez, & s'il ſait, quand il commande à un Caporal de mettre une ſentinelle perduë, à un Sergent d'entreprendre ſur celle de l'ennemy, à quelques Lieutenants d'aller faire bruſler l'eſmorche devant leurs bataillons, à un Capitaine d'en ſortir par file ou par rang, & d'y rentrer de meſme, à un Sergent-Major de faire faire l'exercice de Holande, à un Meſtre de Camp de refreſchir à ſon rang un aſſault, à un Capitaine de cavalerie pour ſes gardes & pour ſes combats que je m'ennuye de deduire par le menu : c'eſt à ſavoir, dis-je, s'il a faittes toutes ces choſes pour les commander dignement, ſachant ce qui ſe peut & qui ſe doit.

On a inſtitué aux villes policees les Maiſtriſes des meſtiers jurez, ordre bien à propos, quand il eſt bien prattiqué : c'eſt de quoy le meſtier de la guerre auroit le plus de beſoin qu'aucun, pour eſtre l'eſtoffe qu'on y met en beſougne, à ſavoir, l'honneur, la vie & le bien, plus precieux qu'aucune marchandiſe; or pour ce que ces choſes ne ſe peuvent employer à exercer ny à eſprouver un aprenty qu'aux occaſions generales, je ne voudrois pas que, pour faire le chef d'œuvre de celuy qui veuſt eſtre Maiſtre,

on fist des combats nouveaus. Mais les besougnes, qui ont passé par les mains des pretendants aux haultes charges, n'ont point esté faites en des boutiques secrettes. Il n'y a rien de ce que je veus exiger qui n'ait eu pour tesmoins nos soldats, nos compagnons & nos superieurs. Il n'y a nulle de ces conditions, surtout entre les François (peu exceptez), qui n'attenuë les belles actions plus tost que de les eslever, & qui n'exagere les faultes plus tost que de les excuser. Ainsy les actions d'un chascun sont estalees à la cognoissance de tous.

La guerre consistant en effects, & non point en discours, entre plusieurs chefs d'œuvres sur lesquels je voudrois donner à un Capitaine le tiltre de homme de guerre, il y en a trois que j'ay choisis, sur lesquels, ou partie d'iceux, vous pouvez passer Maistre celuy qui s'en sera bien aquitté. Le premier & le plus commun est une retraitte de foible contre le fort, faicte sans desordre devant des gens de guerre & mauvais garçons. Le second est l'entree dans une ville bien assiegee, & surtout quand l'action garantist la place. Le tiers est le logement fait à la vuë ou au moins à la cognoissance d'une armee puissante, (ce qui s'appelle la truelle en une main, & l'espee en l'autre). Je ne pense pas mal à propos de vous montrer du doit des exemples des trois, sans y employer l'antiquité, mais des choses que nous savons bien estre vrayes, & en quelques-unes desquelles nous pouvons avoir eu quelque petite part.

XVII.

A L'AMBASSADEUR DE VENIZE [1625].

Monſieur, j'attendois pour vous eſcrire, que j'euſſe receu quelque certitude de ce qui me vient le plus à la main pour vous en donner advis, & de quoy peut-eſtre, dans une heure aprés le partement du meſſager, je recevray expreſſes nouvelles. Vous eſtes mieux adverty que moy, & des deux armees qui entrent en Italie contre l'Heſpagnol, & des deux aultres qui ſortent d'Almagne, dont l'une eſt desja en Flandres, & l'autre menace Lindau de ſon premier logis; à cela ſeulement j'adjouſteray que M. le Conte de la Suze m'ayant adverty, que ceux de Lindau avoyent deſir de ſe deffendre, & demandoyent ſecours, demie heure aprez avoir ſeu ces nouvelles, je m'envoyay offrir pour me jetter dedans. J'ay eu reſponſe que c'eſtoit trop tard. Cela fait que je me donne à quelque taſche que M. le Conneſtable me donne pour le ſervice de la ligue; j'ay lettres frequentes de luy par leſquelles il monſtre une brave gayeté de cœur. Si je puis ſervir vers vos quartiers, je ne lairray pas d'y teſmougner ma bonne volonté. J'euſſe voulu vous pouvoir rendre conte du facheus & intempeſtif affaire de M. de Soubize; mais le trouble où nous en ſommes ne nous permet pas de vous en eclaircir : ceſte nuee ſe levera bien toſt, & nous donnera moyen de vous y faire voir plus clair. Cependant diſpoſez en general & en particulier de celuy qui eſt Voſtre...

XVIII.

A M. DURANT [1625].

Monſieur, je ne voulois point vous eſcrire, & vous laiſſer en doubte de l'intempeſtif & faſcheus trouble de Xaintonge & de Bretagne, qui nous fait beaucoup de maux en general & en particulier; mais tant plus nous allons en avant, tant plus ceſte affaire nous vient obſcure : le fort de Blavet eſt une trop bonne place, pour croire que M. de Soubize ſoit allé en eſperance de la forcer avec 800 hommes. C'eſtoit pour prendre les grands vaiſſeaux du Roy, qui ne pouvoyent eſtre à leur aiſe en aucun havre de France que en cettuy là. Ces vaiſſeaux eſtants quaſi prets pour quelque deſſein du Roy, que je vous ſpecifieray quand je le ſauray mieux, ne furent pas plus toſt ſaiſis, que le fort de Blavet fut remply de nobleſſe & ſoldats qui y accoururent pour le ſervice du Roy. Les Ducs de Vandoſme & de Rez, auparavant ſoupſonnez, y furent auſſy toſt, comme le Seigneur de Manty qui promptement jetta quelques obſtacles dans le havre à la faveur de la forterеſſe, ſelon leſquels il manda au Roy, que Soubize & ſa priſe eſtoyent pris, qu'il eſperoit luy mener vif ou mort; mais au premier bon vent, Soubize a prins le large avec ſix vaiſſeaux qu'il avoit amenez de la Tranche, où il s'eſtoit embarqué, & non à la Rochelle, huict aultres qu'il a pris à la mer, & cinq grands du Roy : il en [a] encore bruſlé un grand & quelques petits dans le havre, dont il ne ſe pouvoit

accommoder, il eſt venu vers la Rochelle qui avoit envoyé le deſavoüer, comme la plus part des Egliſes, & demandé congé d'armer contre luy; leur proteſtation & demande a eſté receuë avec riſee, mais non pas des aultres villes. Ces enragez ſont allez vers la riviere de Bourdeaux, & maintenant on doute ſi les menaces contre les Rochelois les auront apointez avec ce pyrate de bonne maiſon. J'attendray à eſtre plus ſavant pour vous en dire davantage. Je m'eſtois offert à ceux de Lindau pour eſſayer de rendre la place-montre de l'armee de l'Empereur champ de combat; mais on m'a remercié comme de choſe qui n'eſtoit plus de ſaiſon. Vous entendrez parler du bon affaire propoſé aux Cantons, & depuis par eux à Geneve. Je vous prie que l'excellent Fulgence reçoive mon nom par voſtre bouche. On imprime l'*Hiſtoire* perſecutee en quelque lieu d'Almagne qui vous donnera des premieres pretes. Honorez de vos commandemens Voſtre...

XIX.

A M. LE CONNESTABLE.

[LE 2 APVRIL 1625, N. ST.]

Monſeigneur, j'ay pris cy devant la hardieſſe d'advertir Voſtre Grandeur du premier paſſage des Almans, dont l'advis fut à Turin avant qu'eſtre à Berne, par le moyen d'un homme de creance qui

avoit logé avec eux. Il eſt arrivé que la teſte de ces troupes n'a pas eſté ſuivye du reſte par les mandements contraires qu'elles ont receu, & V. G. n'eſt pas à eſſayer que c'eſt que de mener des gens de guerre, & eſtre commandé par un conſeil eſlougné. Ce corps donc qu'on eſtimoit lors à 17,000 hommes ſe ſuit & ſe rejoinct, & ſelon les nouvelles que nous en avons, doit exceder plus toſt la quantité que la diminuer. Nous en avons le vent dés Nuramberg. M. le Conte de la Suze m'en eſcrit d'hyer au ſoir en ces termes. Ils nous mettent en doute ſi eſtants joincts avec les petits cantons, qui les attendent en bonne devotion, ils tourneront à droite ſur nous, ou à gauche ſur la Valteline, ou s'ils perceront le Gothar, là où on dict qu'il avoit eſté mis des gardes, qui ont eſté oſtees par quelque autorité que je n'oſe nommer, pour ce que je ne puis encor certifier la choſe. Or, Monſeigneur, je penſe que le tiers advis eſt le plus apparent, & qu'il regarde de plus prez voſtre action; c'eſt pourquoy je vous ſuplie avoir mon ſoin agreable, puis que je ſuis condamné à ne porter que des paroles à voſtre entrepriſe genereuſe que Dieu veille benir, & me donner la grace de contribuer quelque petit labeur au plus excellent deſſein dont la France ſe puiſſe vanter, comme eſtant Voſtre...

XX.

A M. DE TOUVERAC, MON LIEUTENANT A MAILLEZAIS.

Mon Coufin, je crois bien ce que vous m'efcrivez, que les Gouverneurs mes voifins n'aprouvent pas ma nouveauté pour les gardes; ils ne favent pas quelles raifons m'ont conduict à cela, dites leur en deux que voicy : la premiere eft que nos garnifons eftant foibles, & ne me fouvenant, depuis 60 ans que j'ay veu de la guerre, d'avoir jamais veu entreprife à portes fermant, je defire avoir à la Diane, qui eft l'heure où il y a communement plus de danger, les deux tiers de ma garnifon fur leurs armes; ce qui fe fait en changeant la garde au matin, car ce qui entre & qui en fort eft en eftat de fervir. Voila la caufe la plus honorable, mais non celle qui m'a le plus preffé : c'eft pour vray l'ivrougnerie, à laquelle nos foldats s'en vont fi debordez, qu'il fault, ou recevoir en faction des hommes pleins de vin, ou, fi vous les refufez, diminuer par trop voftre nombre, là où ceux qui ont demouré la journee en faction, & n'ayant point taverné, font des hommes. On dira là deffus qu'il fault punir : & je refponds que les punitions qui vangent le paffé, & n'aportent pas de correction pour l'advenir, font ruineufes. Je demandois un jour à un Capitaine des mutinez, pourquoy ils recevoyent toutes nations hormis les Almans : *Pour ce*, dict-il, *que nous les aurions plus toft deftruits qu'amandez*. Je vous recommande que

vous faſſiez faire la deſcouverte par ceux qui ſortent de garde, & que les autres ne mettent point leurs armes au raſtelier qu'aprez le retour. Dieu vous garde des courtoiſies & du meſpris.

XXI.

A M. HUGUETAN, ADVOCAT A LYON.

Monſieur, voſtre demande eſt que je vous deduiſe toutes les choſes qui ſont beſoin en un ſiege. La demande eſt trop generale : & pourtant il m'a falu expliquer que vous entendez d'une place où il faille tout porter, comme le Seigneur de Vignoles me demanda il y a 45 ans pour la place de Talmont, où le Roy de Navarre le jetta.

Ne m'ayant point eſté fait mention de la grandeur de la place, je feray mon conte ſur l'une des plus petites, afin que vous puiſſiez vous eſtendre ſelon l'occaſion, toutefois en ne vous trompant pas : car au prix que les places ſe trouvent plus grandes, & principalement aprochantes de la forme ronde comme faict l'octogone, & celle qui va du quarré au ſix doublent, & celle des huict baſtions veuſt quatre fois autant d'hommes que celles de quatre, preſques à la mode des carrats de diamans.

Je poſe donc une place quarree de 200 pas ou 600 pieds de diametre, ayant quatre baſtions chaſcun, 70 pas de courtine, & peu de dehors. Je dis à commencer par les hommes, comme il fault là de-

dans 600 hommes de guerre, 200 hommes de service & 200 pionniers ; si vous demandez leur logement & castrametation, je vous l'envoyeray : mais pour ceste heure je me contente de dire ce qu'il fault pour les armes, & puis pour le ventre.

Premierement, il leur fault pour l'artillerie, en contant avec menage, 16 pieces assez bonnes & courtes pour les flancs-bas, 4 canons & 6 coulvrines lointaines : outre les armes de chascun, 800 mousquets bien garnis, un millier de piques, 200 armures à preuve, quatre milliers de meche, autant de plomb : &, pour ce qu'on charge aujourd'huy l'artillerie de poudre fine, je mettray de poudres pour tout 1000 quintaux, ou, si vous voulez faire vos magasins de salpestre, qui est le mieux, quand les sieges ne sont pas preparez, je ne voudrois que le quart de poudre battuë avec le soufre & fagots de bourdaine, ou à faute, de vigne, saule & figuier-Argilles, & ce qu'il fault à fondre quelques pieces ou boites de mine de celles qui se casseront. Pour eviter 200 articles à qoy tous les instruments necessaires se montroyent, fault être soigneus de loger en bon lieu, c'est-à-dire hors le boulet des ennemis, deux forges de mareschal avec ce qu'il fault pour les œuvres blanches, & deux boutiques de ferruriers bien garnies, autant de menusiers avec 500 madriers de bon bois, pour pouvoir entretenir la moitié des pyonniers que j'ay dict, entre lesquels fault qu'il y ait 50 massons, 20 charpantiers, 10 mineurs, & le reste des ouvriers que nous avons dits : & pour tant fault au magasin trois milliers de fer & un millier d'acier : ne fault oublier papier fort, cartons, soufres, canfre, huile de lin, huile de petrole, fer blanc & autres matteriaus que vous avez plus diligemment recerché que moy.

Si il fault loger seurement les forges, de mesme des fours, pour lesquelz il faut serrer des matieres, & les refaire quand ils seront uzés. Il fault venir à la chirurgie, laquelle je mesure à la mode de la mer, où, pour le long cours qui est de 8 mois, ils donnent à chasque centaine d'hommes un cofret de chirurgie. Tous les chirurgiens de marine vous en donneront un memoire, s'il en est de besoin, & vous le ferez faire à un medecin, 2 apotiquaires qui auront aussi boutique ordinaire, & quatre chirurgiens qu'il fault en la place. Mais n'y oubliez pas le moyen d'avoir des œufs, & deux grands cofres de linge usé, les ferrements de chirurgie. Je mets entre les memoires de guerre & de bouche 4 milliers de chandelle, & huiles à bruller : fuyez ceux de poissons, pour ce que toute puanteur est dommageable, & ne mesprisez poin d'obliger quelques gens à curer les immondices : car la garnison est grosse pour la place, tellement que si c'estoit un camp de hutes, il faudroit en chascune quatre soldats.

Pour les memoires de bouche, ceste place doit avoir pour un an 2000 charges de froment, 600 de febves, 400 de poix, 200 de ris. Estimez grandement les assiettes, où quelques ruisseaux precipiteus vous peuvent donner des moulins, ou une roche des moulins à vent hors la battrie : à default de cela, ceux à cheval, comme on les fait aujourd'huy : ceux à bras sont si importuns que j'ay veu les soldats plus tost que d'y travailler, manger du bled boüilly, & mourir bien tost. De pourceaux salez 2000 quintaus, de beus ou vaches autant, 200 charges de sel pour saler l'autre bestail qu'on pourra recouvrer : beurre fondu ou salé, 500 quintaus : jambons, jouës de porceaux & langues de beufs, ce qu'on peult.

Faites des nourritures de tourtres, perdrix, faizans & levraus, pour au besoin, & sur le poinct de la capitulation faire bonne mine, comme à Lusignan. Employez tout soin pour avoir quelques jardins, pour vendre à la place jusques aux bouquets, huile d'olives & de noix, capres, & olives, & noix, vinaigre mesmes pour les incendies, mettre encor en veuë oranges, citrons & petits artifices de four, pour ce qu'il fault que le soldat repaisse, aprez le ventre, les yeux : il fault un soin necessaire aux commoditez des buees, à faulte desquelles les pestes viennent au galop.

Oultre qu'il fault faire entrer les compagnees bien vestuës, fault de plus 4000 aulnes de toutes sortes de draps, 4 ou 500 pieces de toutes sortes de toiles, quelque quantité de draps de soye, 1000 chapeaux, 3000 paires de souliers ou cuirs pour les faire. J'aprouve fort pour l'hyver quantité de sabots, bois & outils pour les former, *item* en chaque garde dix robes de grosse estoffe que les sentinelles se quittent l'une à l'autre, ceintures ou porte espees, & ce qu'il fault pour remettre des charges aux bandolieres : & pour ce que la vanité est l'element de la guerre, j'y desire une queste de pennaches, non pas pour les soufrir dans l'ordinaire des gardes, mais pour les arborer aux habillements de teste des chefs & hommes armez aux assauts & sorties d'importence, principalement vers la fin du siege. Je say une espreuve notable de ceste inutile folie. Parmy la pottrie qu'il fault amasser pour la cuisine, fault mettre à part une centaine de pots longs, ou de cruons, comme pour l'huyle, lesquels on convertist en un bon usage pour les artifices de feu.

Cela fait, donnez ordre à l'entree du siege de

faire lire les ordonnances militaires, & planter une eſtrapade pour leur donner vigueur.

Faites juſtice pitoyable hormis aux propos de laſcheté, rebellion, cry de nation & trahiſon. Je mets au dernier le plus honorable des preſcheurs excellents, qui ſoufrent les gayetez, non les crimes, diſants bien pour la juſte cauſe, & pour le meſpris de la mort : bien heureux qui en peut trouver comme j'en ay heu autre fois qui montroyent, l'eſpee à la main, en faiſant la practique de ce qu'ils avoyent enſeigné.

XXII.

A M. DE BREDERODE.

LE 22 SEPTEMBRE 1625.

Monſieur, vous voulez que je m'explique ſur ma derniere, reſpondente à vos demandes en ce que j'ay dict, que le plus difficile & neceſſaire magazin, qu'il fault donner au Roy de Boheme pour la reconqueſte de ſon pays, eſt une liſte d'hommes de bataille. Voicy que j'entens par ce nom. Premierement, il luy fault deux Princes, s'il ſe peut (preſuppoſant que luy tiendra ſa partie), un bon Chef d'avant garde & un d'arriere garde, un premier Mareſchal de Camp ou General, ſi vous le voulez, & duquel la place eſt en cheminant au cul des coureurs, mais à une grand' journee & à la bataille

tient par la main ſon General, un bon grand Maiſtre d'artillerie, ſurtout un Sergent de bataille plus toſt choiſi à la ſuffiſance qu'à l'auctorité. Aprez il fault, s'il ſe peut, que ce nom ſoit merité par tous les Chefs des eſcadrons, auſquels il ne fault pas laiſſer le choix & marques des raliments : mais qu'ils les prenent tous du Sergent de bataille, de peur des grandes confuſions.

Du temps que nous faiſions des bataillons de 4 & 6,000 hommes, j'euſſe lors deſiré de ceſte eſtoffe tous ceux qui en avoyent commandement principal : mais aujourd'huy nous nous contentons de les faire de 500 hommes, quelques fois de moins. Je deſire qu'aux trois bataillons qui filent l'un par l'autre, qu'il y ait un vieil Meſtre de Camp qui pouſſe le premier au combat & qui pour faire paſſer les autres par leurs intervalles, ne combate qu'au dernier.

Quant au Chef des enfans perdus, je ne le mets pas de ce nombre, mais la partie qu'on luy demande le plus eſt d'eſtre d'un courage eſprouvé, qu'il ait le jugement de donner à ſes gens un ordre ſans ordre, pour troubler celuy des bataillons qu'on va affronter; car cela eſt leur principal meſtier. Mais je requiers en chaſcun d'eux qu'ils ayent autre fois en une bataille, ou tenu leur partie aux charges que j'ay dites, ou ayent eſté ſeconds de leur chefs en meſme affaire. Je me ſuis trouvé à bien voir un grand Prince ſuffiſant & courageux pour autre choſe, lequel menant au combat un eſcadron de nobleſſe tourna le cul à la manjouaire, & ſon principal drapeau Couronnel le contrefit, & nous allait faire perdre le guain de ceſte journee, ſans deux bons ſeconds qui le choquerent en diſant : *Voicy le che-*

min, & non pas là, & relevants ſon default le mirent dans le combat. Je nommerois ceux-cy, ſi je le pouvois ſans deſigner l'autre, duquel je ne veus pas offenſer la renommee. J'ay veu de pareils exemples ailleurs, qui m'ont fait dire qu'il y a deux choſes que les peintres n'ont jamais ſuffiſamment repreſentees, à ſavoir : une grande bataille & une grande tormente de mer.

Et nos jeunes gens ne les ont pas veuës en effect; qoy que leur courage ſuffiroit pour une galantrie, n'ont pas ſi toſt acquis la piece qu'il fault à tout homme de bataille, qui eſt de n'avoir pas ſeulement du courage pour ſoy, mais en ſuffiſance pour en diſtribuer par paroles & par exemples à ceux qu ['ils] voyent branler.

Je vous ferois quelque catalogue de ceux que j'ay cogneu de telle marque, ſi *l'Hiſtoire* ne m'en relevoit.

XXIII.

A MONSIEUR DE SAINTE-MARTHE.

M. le Mareſchal de Biron, duquel vous me demandez ce que j'en ay cogneu, vault à bon eſſiant la peine que ſa vie ſoit au rolle des illuſtres, & non pas ceux qu'on y a mis pour avoir eſté regents de claſſe, ce que je vous prie en paſſant de remontrer à ceux qui en veulent eſcrire, & pour qui vous requerez cela de moy. J'ay commencé à ſavoir de ſes nouvelles dés les premieres guerres, & des

aultres aprez, où il fut employé à faire une paix laquelle, pour son mauvais succez, pour ce qu'à luy qui estoit boiteus, on avoit adjoinct le Seigneur de Malalize, fut nommee : *la paix boiteuse & mal assise.* Il fut soupçonné d'avoir intelligence avec les Huguenots, pour ce que par franchise naturelle il loüoit quelquefois les actions de M. l'Admiral & des bons Capitaines de ce party, se moquoit des fulminations des prescheurs, avec quelques paroles pleines de liberté, comme celle qu'il dict à Chartres voyant le frere Ange chargé d'une croix de bois : *Cet homme*, dit-il, *cerche paradis par un bizarre chemin, & seroit bien estonné s'il n'en trouvoit point ;* mais la nourriture de ses enfans à la Religion refformee, qu'il permettoit à sa femme, augmenta les soupçons, pour guerison desquels il fit cette diligence merveilleuse que vous voyez pour la bataille de Gernac : & encor fit gayement la guerre au Roy de Navarre, comme vous lisez à la bravade de Nérac & à la charge de Tonnins.

Depuis, vous trouverez son amitié & services utiles au Roy de Navarre, sur tout à la mort de Henry III, où il obligea tellement le Roy nouveau, qu'il devint trop importun demandeur, ou son Maistre donneur trop retenu : d'où nasquirent plusieurs querelles entre eux, ausquelles presque toutes je fus employé par le Roy, & assez heureux aux reconciliations. Je ne diray pas de luy comme de *primus Antonius*, qu'il fust *raptor largitor*, mais au lieu de *raptor*, je voudrois dire *postulator.*

Pour rendre l'excessive despense qu'on luy reprochoit tolerable, comme un vice de Capitaine, j'ay un conte à vous faire que vous ne trouverez pas de mauvais goust.

Ce chevalier, ne ſentant rien d'abject, ne refuſoit à ſon ſervice domeſtique aucun qui luy fuſt donné, ou qui ſe donnaſt ſoy meſme : ſi bien qu'au premier ſiege de Paris, ſa maiſon ſe trouva pleine de 300 & quelque bouches. Il avoit un Maiſtre d'Autel nommé Philolie, lequel il aymoit grandement pour ſa valeur ; les officiers utiles de la maiſon luy firent ſouvent remonstrer par luy qu'ils eſtoyent contraints d'abandonner tout, pour ne pouvoir meſmement dans une armee entretenir une telle multitude. Aprez pluſieurs inutiles remontrances, Philolie ſe joignit aux aultres à remontrer que de ces 300 il n'y en avoit que 40 utiles, que le reſte empeſchoit leur Maiſtre d'eſtre bien ſervy, & la derniere clauſe qui eſtoit de quitter tout, s'il n'y avoit reformation, contraignit ce brave vieillard de demander un role de ceux de qui il ſe pouvoit paſſer. Ce cathalogue fait, preſenté vingt fois, ne peut eſtre veu de trois mois ; en fin quelques officiers neceſſaires ayants quitté, il fallut voir l'eſtat des inutiles qui ſe montoit à 260. M. de Biron demande : « *Me jurez-vous en foy d'homme de bien que je me puis bien paſſer de tous ceux là? — Ouy,* reſpond Philolie, *& que c'eſt le ſeul moyen que vous ſoyez ſervy. — Or bien,* dict le Maiſtre, *voila un poinct vidé, que je me peus bien paſſer d'eux : mais, M. le Maiſtre, dites moy en conſcience, ſi eux ſe peuvent bien paſſer de moy?* » Je vous ay donné ce tableau pour vous faire un peu cognoiſtre l'ame & le courage de l'homme duquel nous parlons.

Cette deſpenſe le rendit peſant ſur les bras du Roy, pour ce que luy ayant donné l'Abaye de Marmotier promiſe par Henry troiſieſme à M. le Grand Marquis d'O, & une troupe unie du vieux

cabinet poufferent Henry IIII à luy ofter cette belle piece, comme obligé à maintenir les dons du Prince deffunct. Le Marefchal difoit que c'eftoit un don feinct, par ce que l'Abaye apartenoit au Cardinal de Joyeufe, auquel Henry III ne l'avoit deuë ny peu ofter, luy ayant efté fidele : qu'il avoit pour fa querelle receu un fouflet dans le Confiftoire de Romme, dont il advint un foir que le Roy eftant à Creil, ils entrerent en de tres hautes & vives paroles, & le Baron de Biron m'ayant envoyé querir pour fouper, je fus efbahy que fon pere fortit de table fans avoir mangé ny parlé, finon une fois qu'il me demanda tout brufquement comment s'appeloit le compagnon de Bellizany : ce que je feignis ignorer. Au fortir de table il me prend par la main avec ces termes : « *Je voy bien que vous eftes venu icy pour y aporter la paix, comme vous avez fait quelquefois.* » L'ayant affuré que j'eftois venu fans commiffion, « *Vous en eftes mieux venu,* » dit-il ; « *mais ce fut vous qui me vintes aporter les excufes du Roy, quand il donna l'Abaye de Sainct Pere defpendante de Marmontier à Frontenac, & à Bez; il la tenoit donc bien pour mienne. Qu'eft-ce qu'on dira en voyant qu'un Prince encore conquerant ait ofté à un Capitaine, à qui il eft obligé, le pain de la main pour le donner?* » — Je coupe là d'eftranges difcours, aufquels fa colere faconde l'emporta, & puis il fuivit : « *Il me refouvient du nom que je vous ay demandé; vous avez fait ignorance de difcretion; c'eftoit Narcez qui conquit à l'Empereur [Juftinien] toute l'Italie, & le chemin pour y aller. L'imperatrice [Theodora] jaloufe de la gloire de ce pauvre efcouillé...* » — je ne puis pas changer fes termes — « *luy manda qu'il s'en vint filer avec fes chambrieres.* » Le compagnon refpon-

dit, « *Mme la putain, je vous vay filer un escheveau que vous & vostre cocu de mary n'ourdirez de vostre vie. — Cettuy-la,* dit-il, *redonna l'Italie & les autres provinces à qui il les avoit ostees.* » Là dessus il ferma d'un silence menaceant tels propos, ausquels (comme à faire bien un conte il estoit trez eloquent) joincts à ce qu'il dict à son fils devant Roüan : « *Tu fais littiere de ta vie, Baron, pour un homme qui t'ostera la teste un jour,* » mirent le Roy en telle fantaysie qu'il nous disoit fort souvent : « *Ne sortiray-je jamais de la tyrannie du Mareschal de Biron.* » Il en fut delivré tost aprez par un coup de canon devant [Epernay].

C'estoit un excellent Capitaine sur le tapy, & le cul sur la selle : tant qu'il fut Mareschal de Camp nul ne l'a esgalé, & il m'a montré un livre portant pour nom le tiltre de cet office. Il disoit que la vanité estoit un cinquiesme element, & celuy des soldats : aussy en avoit-il sa part, tesmoin un trait que j'ay encore à vous dire. Nous estions à Vaugirard : il ouït dans un fonds, à sa gauche, l'attaque d'une assez bonne escarmousche : ayant demandé qui commandoit là bas, & eu pour response, *M. de Chastillon y est. — Il faloit,* dit-il, *y envoyer un homme de guerre.* — Et ceux qui avaient seu les escarmousches de Montpellier, & qui tenoyent M. de Chastillon maistre en cella, s'offencerent grandement de ce propos. C'est assez pour parer bien la besougne de vostre homme, s'il en sait bien user. Advisez en quoy peut tesmougner son obeissance Vostre...

XXIV.

A M. LE DUC DE CANDALES.

1er NOVEMBRE 1626.

Monſeigneur, je loüe fort voſtre penſee de vous ſervir du pic & de la pale, mais il vous faudra travailler aux lieux eſlevez où il n'y a rien à gratter, il faudra changer d'eſtoffe & de façon. Je voudrois de bon cœur pouvoir communiquer à voſtre Grandeur une invention, que j'ay appriſe dans les montagnes, pour loger & couvrir une groſſe troupe en quatre heures en plus de ſeureté qu'elle n'en auroit dans les bourgades qui ſe fortifient contre des gens de guerre. J'en avois inſtruit ſuffiſamment le Gentilhomme duquel je vous avois parlé. Je m'aſſure que ſi voſtre Grandeur avoit pris mon project qu'elle ne l'executeroit point ſinon au grand beſoin, pour ne faire point part aux ennemis de choſe tant utile. Je vous exhorte à une autre choſe; c'eſt que le Mareſchal de Camp qui prendra ſoin de vos troupes ſe face contrerolleux du General des vivres, comme il luy apartient; c'eſt une grande caution pour ne perir point. Honorez de vos commandemens Voſtre...

XXV.

A MON FILS [1626].

Mon fils, de vos trois queſtions, j'ay reſpondu aux deux dernieres comme il fault, à ſavoir que ce n'eſtoyent que des propoſitions ſur leſquelles je n'ay pas voulu me rendre ridicule, comme un Capitaine de ceſte ville qui s'eſtoit engagé à une compagnee de gens d'armes, & une de Chevaus legers, & n'euſt peu mettre quatre hommes enſemble. Je voy bien que les hommes levez icy vous eſpargneroyent beaucoup; mais c'eſt icy que les chemins rompent de gens qui ſe ſauvent des troupes de Venize, auſſy bien que de celles de Piedmont, & crient la faim, la peſte, & le non payement. Toutefois, je vous ay mandé que je vous trouverois un de vos premiers membres & quelque douzaine d'hommes quand vous auriez l'argent; quant à pleger voſtre levee, j'aymerois mieux pleger la choſe pecuniere que l'honoraire, & eſtre quitte pour rendre l'argent, principalement au ruineus marché que vous m'eſcrivez. Il a paſſé trois regiments icy que la difficulté des eſtappes eſtropia de leurs moitiez, & ſans le credit des Venitiens qui les ayderent de leur faveur à la frontiere de Suiſſe, ce peu qui reſtoit s'en retournoit deſbandé. Vous ne ſauriez pour tout l'argent qu'on vous promet, & encor autant, fournir de vivre à vos gens pour passer le pays des Cantons. Vous dites une autre choſe, que

les longues annees qu'on vous entretiendra rempla-ceront vos advances : vous ne ſauriez mettre à cheval 70 hommes, quelque eſpargne qu'il y ait, à moins de 6000 eſcus. Je preſupoſe qu'on vous donne les armes, car ce ſeroit encor 2500 eſcus. Mais la deſpenſe de laquelle il ne fault point douter, laiſſant la France à part, où je veus que vous teniez les champs, vous avez vingt journees de pays à faire, de chaſcune deſquelles vous ne ſerez pas quitte pour 200 livres, & puis la deſpenſe de vous & de voſtre ſuitte par les bonnes villes. Tout cela reviendroit pour le moins à 8000 eſcus : la reſource en eſt ſur trois annees d'entretien, c'eſt-à-dire trois annees où il faudra encore mettre du voſtre, pour les cheretez & ruineuſes conditions que reçoivent le François. Je conclus par là que j'ay bien veu reuſſir des voyages entrepris temerairement, & comme l'on dit, des ambarquements ſans biſcuits, à ceux qui n'y portoyent que leurs perſonnes, & non pas à ceux qui ont plus de charge d'ames qu'un Curé, qui ne faillent point à ruiner leur troupe, leur credit pour l'argent, leur creance pour les hommes, & quelquefois la vie & l'honneur. Voſtre...

XXVI.

AU CAPITAINE RUFIGNY.

Monſieur, encor que le Mareſchal de Biron dict, en montrant ſon plumet, que la vanité eſtoit le cinquieſme element des gens de guerre, ſi eſt-ce qu'elle a ſes differences : car celle qui pouſſe à plus faire, & plus eſtre du meſtier, ſera une honorable vanité : mais celle qui conduict au pareſtre ſans eſtre, eſt la peſte des gens de guerre. J'ay eſté merveilleuſement ennemy des honneſtes hommes & des volontaires. Les premiers eſtoyent certains galands, qui aprez avoir deſrobé une bonne jument, armez d'une grande eſpee de duel & d'un vilain poignard à coquille & avec freſes dentelees, nous venoyent ofrir leur ſervice avec un langage matroüillant, comme pour dire Capitaine, ils diſoyent *Quepitaine, Caitaine, Guiritaine,* & enfin *Quitaine :* qui avoyent auſſi diminué le *Qui va là*, à ne dire plus qu'*Oüa*. J'en dirois force autres, ſi mon but eſtoit de vous faire rire : j'ayme mieux vous aprendre le mal que ces gens là font : ils veulent eſtre apointez, & ne faire aucune faction, s'ils n'y ſont pas commandez par un Capitaine. Ils vont aux eſcarmouches avec une eſpee en la main, capables d'être tuez & de ne tuer aucun, propres à la gloire de voſtre ennemy & à voſtre honte, en vous engageant à la fuitte, qu'ils prennent les premiers. Comme j'eſtois en Oleron, je m'adviſay d'une tour maſſive à laquelle on montoit par une eſchaile, qui de la muraille du chaſteau

penchoit deſſus : j'y mis en faction un honneſte homme toute la journee, à la riſee de tous les compagnons, & puis je l'envoyai honteuſement. A une eſcarmouche, un M. de la Valee qui faiſoit le fiolent avec une eſpee doree, & ne vouloit pas aller querir d'autres armes, je le fis tirer pour le tuer par un des compagnons, qui luy emporta la ceincture avec la peau. Je vous fais ces deux petits [1].................

1. La feuille qui contenait la fin de cette lettre manque dans le manuſcrit.







II

LETTRES
ET
MEMOIRES D'ESTAT

[Collection Tronchin. Mss. d'Aubigné, T. II, fo 38.]

I.

A MONSEIGNEUR LE DUC DE ROHAN [1621].

Monſeigneur, ayant reçeu par M. du Parc voſtre lettre au Roy, elle a eſté reveuë, jugee utile, & admiree en ce pays, ſur tout pour voſtre ſoupleſſe & dexterité à confire vos hardieſſes & fermes advertiſſements en la douceur des reſpects & du debvoir. Certes, nous avons plus apris par elle que par tout ce que nous avions eu d'ailleurs. Ce n'eſt pas en ce temps vaine curioſité, que de vouloir ſavoir le cours du marché : c'eſt une preſſante neceſſité ; & pour-

tant en la generale attaque qui ſe faict par tout, vous feriez un grand bien de nous inſtruire à plein fonds de vos conditions, craintes, eſperances, & reſolutions pour l'advenir : de crainte, comme il advient en pareilles choſes, que l'ignorance nous face paſſer une occaſion de vous ſervir, ou meſmes choquer vos interets en un negoce incogneu.

Pour ce qui eſt de nous, il ſemble qu'on nous prepare un grand ſiege, à quoy nous nous parons avec un courage ſans meſure, & des preparatifs meſurez à ce que nous pouvons, ſi ma creance avec ces gens de bien n'eſt point traverſee, & que nous ne doutions plus d'un engagement à nous aſſieger. J'eſpere donner une grande confuſion aux deſſeins de Son Alteſſe, en la troublant par un traict plus hardy & plus difficile que ce que je preparois pour les Rochelois, mes deſerteurs & perſecuteurs.

Pour vous, Monſeigneur, je ne me puis laſſer de vous recommander voſtre utile, ſeur, & honorable logis. Et ſi vous l'entreprenez en ſaiſon, où il paroiſſe à Geneve un calme qui m'ouvre la chaine d'honneur dont je ſuis attaché icy, certe, je haſarderay le paquet pour m'y faire porter ou trainer. Ceſt homme de creance vous fournira de nouvelles : n'en eſpargnez point un choiſy pour inſtruire des voſtres & des occaſions qui ſe preſentent. Voſtre...

II.

A M. LE DUC DE BOÜILLON [1622].

Monſeigneur, eſtant de tous coſtez ſi bien adverty que vous eſtes, il me reſte peu d'eſpace pour conferer quelque choſe à voſtre cognoiſſance. Ce ſera de l'accord par partage que font nos voiſins avec les Fribourgeois, conſtituans en cela toute ſeureté contre tous accidents, quoy que ils voyent les ſept petits Cantons maintenant declarez de tout poinct pour l'Heſpagne, & que les articles propoſez de Milan pour laiſſer la Valteline en paix, les doivent faire penſer à eux, comme eſtant declaratoire qu'il n'y a point de paix qui puiſſe ſouffrir aucuns reſtes de la Religion, notamment la reſtitution des Eveſques & aultres Ecleſiaſtiques en tous leurs biens, avec quelque repetition d'arerages. C'eſt un article qui ſe propoſe comme n'eſtant pas meſme en la puiſſance des Heſpagnols d'en diſpoſer. Cela va bien ailleurs. Meſſieurs de ceſte ville, qui eſperent toujours du coſté de la France, ont envoyé vers M. Deſdiguieres un deputé bon & ſuffiſant. Aprez pluſieurs proteſtations pour la fermeté en la religion, & encore plus de declamations contre Bear, la Rochelle & Privas, autant de loüanges du Gouvernement preſent, le deputé luy demandant qu'il eſtimoit de l'armee qui ſe dreſſe à Milan, & alleguant qu'elle donnoit crainte à ces quartiers, il ne reſpondit au commancement que par un ris, & le landemain ayant long temps branlé la teſte, il s'eſtendit com-

ment ces forces eſtoyent de quarante & deus mille payes, & qu'elles aportoyent crainte à la France auſſy bien qu'à Geneve, & qu'elles ſe partageroyent la moitié pour marcher vers Spinole, & du reſte une partie vers les Griſons, l'aultre pour les affaires de Venize. Il n'y avoit à Monmelian que huict canons au commencement de ceſt an : il s'y en trouve maintenant vintg & deus, quelques mortiers, & forces grenades. J'aurois quelque choſe à vous eſcrire de trez exprez ſur les bonnes volontez qu'a teſmougnees le Roy de la Grand'Bretagne, & ſur le faict de la Rochelle. Vous ſavez que ceſte contree eſt mon vieux breviaire, auquel je dois avoir bien eſtudié, mais cela ne ſe peut faire que par un trez bon chiffre que je deſvierois de M. Juſtel, & cela par un vad-pied. Icy finiſt de vous eſtre importun Voſtre...

III.

A M. LE CHANCELIER DE SILLERY.

Monſieur, ayant eſgard à tant d'affaires, & que ſeul vous ſouſtenez, j'euſſe arreſté ma lettre, ſi elle n'euſt eu à vous rendre conte que de ce qui me touche particulierement; mais ſon ſubject eſt en public, comme traittant de l'honneur du Royaume. En la dignité de telle cauſe, j'ay eſperé vous faire lire, y adjouſtant l'honneur de voſtre cognoiſſance, & les bons accueils deſquels il vous a pleu me gra-

tifier aultre fois. Depuis la mort du grand Henry, j'ai cerché plusieurs voyes par lesquelles (sinon pour continuer l'honneur que mes services avoyent obtenu en la maison royale) au moins travaillois-je à n'estre pas criminel de l'oubliance passive, & du chagrin qui en provient. Mais j'ay esprouvé combien inutile messager est le papier, & combien foible la parole des absens. Il m'est arrivé en mon sejour des champs d'avoir, par le commandement du grand Roy que j'ay servy, escrite l'*Histoire* de laquelle il est principal personnage, & moy fidelle tesmoing, & de prez. Le fardeau de ceste entreprise a redoublé sur la fin de mon labeur, pour la peine qu'il y a, en ne servant que la verité, à se garder des haynes fraisches & des interets encores en fleur : & puis il m'a esté trop difficile, de l'acul de mon visage, pouvoir bien discerner toutes les circonspections de la Cour. Ce fut pourquoy ayant demandé des Commissaires, j'acceptay volontiers M. d'Aire, depuis Evesque de Nantes, & M. d'Aillé pour correcteurs aux choses de leur cognoissance. Ce fut lors des mouvements de la Royne, que les deus s'estans acheminez vers l'isle Bouchard, prindrent frayeur des troupes qui s'amassoyent, m'envoyerent leurs excuses par un Carme dechaussé, nommé Tiragueau, lequel aussy avoit mesnagé cest affaire dés le commancement. Mes imprimeurs que j'avois faict venir de loin avec grand' despense, le papier, les presses aprestees, & plus que tout cela la conscience trez asseuree de n'avoir point franchy les barrieres du devoir, me firent achever mon ouvrage, aussy tost attaqué à la solicitation des Jesuites, & condamné par la brieve sentence du Lieutenant civil. De mesme temps, je me suis trouvé accablé de soupçons & dis-

graces par les menees des mesmes accusateurs : les oreilles du Roy imbuës de mon nom, & moy qui ne respirois plus que le repos, rendu digne de l'ire de Cæsar.

Il pleut au Roy me faire parler par M. de Montelon & aultres, pour recevoir recompense d'un Gouvernement que j'avois aquis par siege, & d'une maison plus considerable pour sa nature que par mon labeur. Ma premiere response fut d'accepter le prix que S. M. m'ordonneroit, ce qui s'acomplit purement & simplement selon la mesme volonté.

Monsieur, j'estime selon le soin que j'en ay pris, que vous aurez seu comment, me voyant desagreable sans forfaict, ou peut estre criminel de mes trop haults services en la personne de Henry le Grand, par la voye de Messieurs de Vignoles & de Montelon, & par lettres que j'escrivis à deux Secretaires d'Estat & à M. Frontenac, j'offris ma retraitte hors du Royaume, chez tels aliez du Roy que S. M. me voudroit prescrire, sans aultre choix que la liberté de ma conscience & profession, & au lieu de 4000 livres de pension ordinaire, & de 3000 sur le petit estat, de quoy il avoit pleu au Roy signaler ses bontez & mes labeurs, S. M. daignast restreindre ces sommes jusques à un escu de pension par laquelle je peusse adjouster la marque de domestique à celle de subject, & qu'ayant pour maistre mon Roy, je fusse de tant plus criminel, si j'oubliois mon debvoir par aucuns de mes comportements.

Maintenant, Monsieur, ayant faict place aux calomnies des raporteurs (selon un ancien) tousjours infidelles, assez hays de tout temps, & jamais assez corrigez, je vous escris de mon Ostracisme, que j'ay choisy au milieu d'un peuple, duquel la saincte pas-

ſion au ſervice du Roy reluiſt par les effaicts, ne voulant par mes lettres importuner S. M. ny vous d'aucune demande des choſes que j'ay touchees, mais bien m'en ſervir à ma juſtification, vous preſentant une requeſte que voſtre juſtice ne refuſera point. C'eſt qu'il vous plaiſe jetter l'œil ſur quelque ou quelques perſonnages de probité & de ſavoir, bien inſtruits au livre du monde, leſquels ayants veu & reveu mes trois Tomes, y cottent les poincts qui peuvent offenſer, comme s'il m'eſtoit advenu d'avoir reçeu quelques memoires ſans trebuchet, & par là d'avoir failly en la queſtion du faict, car je me ſuis abſtenu eſtroittement de celle du droit : afin de reparer tout en une edition que je veus donner au contentement de moy meſme, & de mes Seigneurs & amis. Je croy que vous me lairrez la liberté des choſes que les Catholiques ont eſcrit avec privilege, & de tout ce qui appartient à deffendre de calomnie, & juſtifier par la verité les premieres & dernieres armes de Henry le Grand ; & encore, ſi vous jugez que ma liberté moderee ſera receuë avec plus de creance que les ſervilles declamations des mercenaires, & qu'il vous plaiſe jetter deſſus quelques corrections ou memoires de vos remarquables geſtions, vous verrez que je n'ay pas rompu paille avec la bienſeance en m'acuillant au ſervice de la verité.

Je proteſteray pour la fin, que ny les menaces de ceux qui m'ont jugé, ny les eſperances d'aucunes faveurs comme d'un privilege, n'ont tiré ceſte depeſche de mes mains : c'eſt la loy de mon debvoir, & de tous ceux qui ont en main le partage de l'honneur : c'eſt la reverance deuë au troſne, ſous lequel nous ſommes nez, & auquel nous reſpirons,

c'eſt le reſpect à ma patrie & à ſes peres, entre leſquels vous tenez le premier lieu, & enfin pour ne dementir point l'inſcription qui dit au Frontiſpice de mon *Hiſtoire :*

Nil gratiæ detur, nil offenſæ.

IV.

AU BARON DE SPIETZ.

Monſieur, j'ay apris par voſtre lettre pleine de conſolation pour les gens de bien, & d'un eccez d'honneſteté en mon endroit, que Dieu vous a faict preſant des deus premieres pieces de ſon ſecours, qui ſont le ſavoir & le vouloir; reſte le pouvoir, & le parfaire, qui ne vous manqueront point, pour ce que un bon Capitaine qui engage ſes coureurs au combat, les ſuit de ſon reſte, & ce ſavoir & ce vouloir ſont l'avant garde du ſecours de Dieu. Ceſte contenance que vous prenez de ne perir pas, montre aux ennemis de Dieu un aultre tableau, & une aultre face d'affaires que celle ſur laquelle ils avoyent baſti le deſir, l'eſpoir, & le project de voſtre deſtruction. Voſtre prudence ſaura bien maintenant cognoiſtre de quels yeux vos voiſins contempleront ceſte nouveauté, car ſans doubte ils fremiront contre, meſmement ſi leurs deſſeins ſont traverſez par les moyens de voſtre ſubſiſtance. Et ſi vos deffenſes leur ſont offenſes, elles empeſchent le cours de leur mau-

vais propos; car ſi vous les bleſſez en ne prenant que les armes deffenſives, dites qu'ils avoyent fourbi les offenſives, & vous ne vous tromperez. Je dis toutes ces choſes pour vous faire ſouvenir que nos propoſitions generales & les projects de toutes nos forces doivent eſtre les garant du particulier effect de la fortification, au cas qu'elle eſmeuſt nouveaux mouvements entre vos voiſins, & pour ce que c'eſt une precaution qui ſera inutile, Dieu aydant : je n'en diray pas davantage, mais bien adjouſteray ce mot, que s'ils murmurent, vous ne devez pas eſtre pareſſeus à faire garde ; & d'autant que vos peuples ſont tellement alienez, par le long repos, du meſtier de la guerre, qu'ils ont meſme en aprehenſion de faire la garde. Si vous en venez là, je croy que vous auriez beſoin de quelque petit ſeminaire de ſoldats, & d'aproprier le memoire de la garde [de] ce lieu, que vous a laiſſé le Capitaine Cambiague, à vos commoditez, au naturel de vos peuples & à l'eſpargne, ſans vous mettre du commancement à la rigueur qui s'obſerve en ce lieu. Nous en traitterons quand il ſera temps, comme auſſy du grand ſoulagement que ce vous feroit de n'avoir qu'une porte hors de voſtre ville. La Foſſe attendra vos commandemens & moy toutes occaſions de joindre mon labeur & mon peril à mes advis. Suportez, Monſieur, moins diſcret & plus violent, Voſtre...

V.

A M. DE MAYERNE [1621].

Monſieur, ceſte voye m'a eſté fort chere pour vous ouvrir mes penſees de loin, & mes deſirs qui croiſſent en alant, comme la renommee, ou comme les vents ſeptentrionnauls plus furieux aprés avoir paſſé les Alpes qu'en la Sitie, d'où ils viennent. C'eſt donc en attendant qu'Aubonne vous reçoive, & que nous vous y voyons. Je vous demande quelque correſpondance, en teſmoignage que l'honneur & l'amitié que je vous porte, ſont receus de vous. Ceſt honneſte porteur vous rendra conte de noſtre eſtat avec plus de liberté que ma plume n'oſeroit. Tant y a que l'eſtendart de la croiſade qui n'eſtoit preparé que pour l'an mil ſix cent vintg & deux eſt arboré d'un an & demy plus toſt par l'amorce de Boheme. Ces peuples ont tellement oublié ce qu'ils eſtoyent autrefois, que le nom meſme de la guerre leur faſche, & n'en peuvent enduire les preparatifs. Ceux qui aux Griſons batent un'aile pour leur liberté, aprenent tous les jours qu'ils pouvoyent mieux faire, & ne ſe preparent qu'aux regrets. De noſtre Duc voiſin, il ne vous en fault rien aprendre, noſtre Ambaſſadeur entre dans ſes conſeils plus avant qu'Ambaſſadeur. Ce prince a eſcrit quelquefois que les paroles ſervent aux aultres hommes pour deſcouvrir leurs penſees, mais aux Grands pour les cacher. Sa reſolution deſpend de ce que fera, ou ne fera point le duc Deſdiguieres à la Cour. Il veuſt avoir pour eſtre François la liſiere depuis la riviere

d'Ain jusques au lac; on prendra d'Efpagne l'offre pour les Genevois, & tout le pays qui parle Roman: & lors vous l'auriez pour fouverain, & je ferois confifqué. Le Languedoc eft en armes, & à grand regret a mieux aymé fuivre la refiftance de la Rochelle que l'obeiffance des Navarrins. La France s'en va fur le *væ & iterum væ*. Si je vous avois abouché, je ferois voir que la modeftie de voftre Roy *remittit domui Auftriacæ noviffimos cafus*. Dieu veille que fon traitté d'Hefpagne ne foit point la planche aux affaffins pour fa perfonne facree, & pour le Royaume, aux machinations. J'en dis peut eftre trop pour un eftranger, mais je ne le fuis pas de fa foy, ny en affection qui m'a faict mediter pour luy un grand fervice, quoy que inutilement. Si vous corrigez cefte franchife par l'ellougnement de nos yeux & de ces affaires, je vous remets à la proportion vifuelle, qui faict mieux voir d'une jufte diftance, & de prez ne faict qu'efblouir. Tel voir, & tel prevoir nous a quelquesfois faict porter en l'oreille de Henry le Grand des penfees qui ne fe pouvoyent juftifier par raifon, & l'ont efté par les effects. Je brife là, & donne un coup de cavefon à ma liberté qui m'emporteroit plus avant : corrigez la par voftre reprehenfion, ou me faites favoir fi vous aurez agreable la communication que veuft avoir avec voftre ame, Voftre..

VI.

A MADAME DE ROHAN [1621].

Madame, je ne puis entamer aultre difcours, que je n'aye fatisfaict à ce qui me preffe davantage : c'eft qu'ayant trouvé en la lettre dont il vous a pleu m'honorer, le terme de mon precipité depart, & ayant feu que mon affliction avoit efté ainfy nommee en Poictou, je veux me purger de touts blafmes de legereté, ayant voüé au fervice de vous & des voftres, fur toutes qualitez, ma conftante affection qui paffe à l'opiniaftreté.

Quand je fuis party de Poictou, je ne pouvois regarder les Rochelois que pour avoir folicité le renverfement de ma maifon sur mes oreilles. Ce font les termes auquels M. de Ville-Roy m'efcrivit, trouvant eftrange que ceux me voulußent perdre, pour lefquels je m'eftois tant de fois perdu. Je m'eftois fauvé de S[ct] Jean d'Angeli comme participant à la rifque de M. du Parc. Les autres places eftoyent tellement partifannes de mes Seigneurs & amis, que toutes traittoyent avec ceux à qui je fuis irreconciliable. Les maifons de mes amis & enfans eftoyent troublees & en effroy de m'avoir couché une nuict, & nul de ceux à qui communiquois mon efloignement ne le diffuadoit, & n'avois refponfe qu'un fouflevement d'efpaules, ou un œil larmoyant. Encores avois je tafté, en trois lieux, fi 12000 efcus en un, & deus ou trois mille aux aultres, me pouvoyent remettre la clef de ma vie à ma feinture.

C'est en cest estat, Madame, que je passé la nuict parmi trois corps de garde de l'armee, & que j'ay faict sept vint lieues, presques autant à pied qu'à cheval, pour mon indisposition; pardonnez moy ce fascheus discours pour ne soufrir aucun trouble en une pensee qui peut ordonner de ma vie.

Je passe à l'Estat douteus où est toute l'Europe, & sur tout la France; car les aultres pays qui sont dans la guerre ne sont point incertains de leur estat, & je plains sur tout Messeigneurs & amis aux difficultez où je les voy, & desquels je ne juge point, ny en ma passion, ny sans passion. Par le premier terme, je veus dire ceste violence de laquelle j'ay tousjours tendu à n'esperer rien des ennemis, mais tout de la vertu. Je maintiens encore que en ne se despartant point de ce chemin, il estoit droit & seur; mais puis que l'on s'en est esgaré, on n'y peut pas retourner que par des sentiers tortueux. Je dis cela pour ne declamer point contre les prudents, desquels on peut user en la misere presente; on apeloit cela à Saumur loveer. Pour retourner à la navigation, c'est en loveant ainsy qu'on s'est affablé. Je voy bien d'icy ce que vont operer les distinctions que je ne rejettes pas toutes; mais ainsy qu'aux disputes de Sorbonne nous les avons apelez extinctions, il y a bien apparence qu'elles esteindront la charité & l'honneur de quelqu'un. Ceux à qui je me suis voüé ne manquent ny de prudences pour ces laberintes, ny de bon desir pour venir au bon port. Je suis marry de leur estre inutile en leur difficultez; ne pouvant plus, j'y aporte mes prieres. Tous ces propos entre les barrieres de divers respects, est de vous suplier trez humblement, Madame, quand tous ces nuages viendront à la tempeste for-

mee (laquelle ſemble s'adoucir en ce lieu & me permettre quelque liberté), ne laiſſer oublier à Meſſieurs vos enfans, que je ſuis ſerviteur d'extremité, & ne ſera point mal à propos de les faire ſouvenir en ce temps là du petit jardin de Maillezais; car parmy toutes choſes incertaines, j'en ſay une qui ne l'eſt point, c'eſt le conſtant deſir, non ſans eſperance, de montrer avant mourir, combien j'ay eſté, ſuis & ſeray partiſan des Mavules, & que ſi on faict anathomie de moy, on les doit trouver peintes ſur mon cœur.

VII.

A M. DE ROHAN

SUR LA DOUTEUSE ENTREE AUX AFFAIRES.

Monſieur, vous avez eu de moy emple depeſche par le jeune Savion. Vous aurez maintenant ce que le temps a depuis aporté : l'eſtat de ce regne veult que nous ayons alternativement une nouvelle de paix aprez une de guerre, y ayant grande differance entre ceux qui jugent par diſcours de raiſon ou ceux qui ſimplement raportent ce qui ſe faict. Les premiers ſe trompent ſouvent quand ils attendent ce qui ſe devroit faire, à qoy l'eſtat du royaume ſert d'un exemple non commun, là où vous voyez le vieil Conſeil du Roy, les cours de Parlement, les corps des villes, & qui eſt plus que tout cela, ceux de la faveur ennemis de la guerre, de laquelle ils cognoiſ-

ſent trop le dommage pour eux : & contre tout cela, un petit vent punais ambraſſe la guerre en une diſpoſition des affaires du dehors, qui devroit mener à la paix nos Conſeillers d'Eſtat. Et j'oſe dire que ces conſiderations qu'on foule aux pieds ſe leveront, & rameneront au logis les plus eſchaufez par le poing. Dieu vous faſſe la grace de prendre advis de vos affaires, & non des perſonnes : car il y en a peu ou point de qui la langue ne ſoit à la ſolde des interetz.

VIII.

A M. DE CHASTILLON.

LE DERNIER MAY 1621.

Monſieur, le peril des chemins, l'ignorance de vos affaires particuliers, & les violentes occupations ou ma lettre faict conte de vous trouver, tout cela exige d'elle la diſcretion & la brieveté. Je ſuis trop paſſionné à voſtre bien & mal, pour ne m'eſtre ſoigneuſement enquis de ce qui s'eſt paſſé en Languedoc : ſur quoy, ſelon mon devoir, je n'ay point donné de bornes à mes deſirs, ouy bien à mon jugement, qui me permet ſeulement de vous faire ſouvenir comment toutes guerres, & ſur toutes les civiles, entre pluſieurs vices, ont cettuy là que la mediocrité, qui eſt l'or des vertus & compagne de la ſeureté, eſt trés pernicieuſe, ennemie non ſeulement de l'honorable, mais de l'utile & du ſeur ; ſans feuilleter

les livres pour prouver ce que je dis, par exemple Bear, Saulmur, & plusieurs aultres villes qui nous reveillent de leurs larmes, s'ils ne le font bien tost de leur sang. Je ne declameray point contre ceux qui ont perdu ces avantages par l'action derniere; mais pour s'estre mis de longue main, Saulmur en l'impuissance, & les aultres villes que nous avons perduës, en la difficulté de faire mieux. Je cesse de faire le critique, pour vous offrir le reste de ma vieillesse, pourveu que Geneve soit en repos, à laquelle j'ay voüé mon dernier fumeau. J'ay plusieurs choses à dire à vous ou à un confident, que le papier ne peut porter. Et tout pour rendre un evident tesmoignage, combien je me sens, & suis Vostre...

IX.

A M. D'ARSENS

POUR UNE ASSISTANCE AUX GENEVOIS [1621]

Monsieur, vostre charité n'est point cachee soubs le muys, & s'espend en tant d'endroits, & en chasque lieu si puissamment, & avec telle abondance que tous la cognoissent, les bons l'exaltent, & entre ceux là Geneve y fait bien son debvoir; mais ce pendant que nous faisons esclater les loüanges de vos biensfaicts, nostre extreme necessité s'oppose à ceste contemplation, & nous contraint d'essayer pour nous ce que nous admirons sur aultruy : ce n'est pas que la

violence de nos affaires nous oste le respect des vostres, mais l'urgente necessité nous met au rang de vos importuns, pour peu que vous puissiez nous assister, car le vouloir n'est point en doubte ; il y a de quoy esperer que Geneve sera un des endroits où Dieu veust faire briser les cornes de ses ennemis, & lors, comme nous nous esjouirons en vostre assistance, aussy ferez vous en vostre bon employ. Honorez tousjours de vostre souvenance & quelquefois de vos commandemens Vostre...

X.

AU CONTE MANSFELD [1621].

Monsieur, j'avois eslougné vostre attente jusqu'à la fin de Novembre, & pour user de vostre bienveillance sans en abuser, sentant la misere, l'irresolution & mauvaise esperance de vos requerans, j'avois en toutes mes lettres (ce que je vous prie marquer sans l'oublier) excepté & mis cause expresse, afin que mon traitté ne fist perdre à vostre Excellence les honorables & utiles occasions que maintenant elle prend par les cheveus ; mesme encor je vous prie de ne mettre point soubs les pieds la retention & condition que toutes mes lettres ont portee, & plus expressement les paroles de M. de F. J'ai eu nouvelles que les difficultez de passer en ce lieu, & le choix d'un plus digne & plus puissant negociateur avoit faict tourner les affaires vers les Ardenes, & qu'avec

deux Seigneurs de marque on y avoit envoyé une ſomme notable. Certes ce negoce accabloit mes eſpaules, & ne ſera qu'un jeu au Seigneur que vous ſavez. Ayant veu le train que cela prend, j'ay quitté une voye qui ſembloit favorable pour n'amuſer point M. F. J'ay creu me devoir entierement decharger envers vous, hormis de tout ſervice particulier, priant voſtre Excellence que ſi elle paſſe dans le pays d'Alſaſſe, & qu'elle m'eſtime encore capable de donner un coup d'eſpee auprez d'elle, il luy plaiſe mettre les mains ſur moy, & honorer de ſes commandements Voſtre...

XI.

A M. DE MAYERNE [1622].

Monſieur, ce qui a retardé l'envoy de la piece à laquelle vous faites trop d'honneur, eſt que mes copies ayant eſté emportees çà & là, il m'a falu redemander celles des Seigneurs. J'y adjouſteray un petit diſcours de ce qui s'eſt mis en perfection depuis voſtre partement. Je croy eſtre obligé à vous rendre conte de ce qui nous touche de prez, car vous eſtes à la Haye mieux inſtruit de toutes les choſes eſlougnees que nous. J'avois differé, pour des raiſons que je vous dis à l'oreille, le voyage que Meſſieurs de Berne requeroyent de moy : enfin leur priere plus expreſſe me fut un abſolu commandement. Forces gens de ce lieu, qui meſurent tousjours les choſes pre-

ſentes & à venir aux paſſees, trouvoyent ridicule d'eſſayer à reveiller ceſt ours endormy. Ce qui me fit entreprendre d'aller eſſayer le poſſible, fut d'eſperer que ſi je les trouvois ſourds aux raiſons, ils ne feroyent pas aveugles au ſpectacle de leurs ruës pleines de gens qui donnoyent l'aumoſne, il y a peu de jours, & maintenant demandent miſerablement leur pain. Cela a reüſcy de façon qu'à mon arrivee, l'Advoyer Saguer & quelques principaus s'eſtans allez promener aux champs pour n'en revenir que deux jours aprez mon partement, les Seigneurs de la ville choiſirent ſix des principaus pour entrer, eux & moy enſemble, en Conſeil ſecret, par onze jours, au bout deſquels les ayants quittez, & l'Advoyer eſtant revenu fort contraire à tout ce que nous avions faict, les Abayes ayants eu communication de mes memoires traduits en Alman, la convocation generale ſe fit, & les Seigneurs eſcrivirent icy, que de memoire d'homme ne s'eſtoit veu un tel conſentement que celuy avec lequel ils ont juré les reſolutions que nous avions traſſees, leſquelles eſtans ſuivies, ils doivent mettre ſur pied un'armee de 12000 hommes, & tenir preſt une milice de deus fois autant. Si bien que pour une bataille aſſignee, ou pour un levement de ſiege, ils peuvent, de leur Canton ſeul, voir 36000 hommes ſelon leur eſtat. Nous ſommes aprez pour joindre à ce gros amas de fer un peu d'acier eſtranger, & pour tant, pour leurs continuelles ſollicitations, j'eſpere leur donner de bonnes pieces, & ſur tout les meilleures teſtes de Montauban. Depuis trois [jours] ils m'ont envoyé ce qu'ils ont reſolu en une ſeconde aſſemblee, à ſavoir l'election de 18 commiſſaires, ſix du Petit Conſeil, entre aultres l'Advoyer Manuel, Meſſieurs

de Graferrier & Baron de Spits, Virman, Ornes, & aultres bien choisis. A ceux là tout le pays a passé une obligation autantique de les obeir, & indaniser soit pour emprunts generauls, ou pour les impositions particulieres qu'ils adviseront de mettre sur un chascun. Encor est il bon de vous dire, que nous estions en grand peine de choisir en leur pays quelque place de retraitte, pour donner moyen d'alumer la meche, quand nous avons descouvert l'erreur populaire qui descrioit Berne incapable de toute fortification. Au contraire, c'est une assiette merveilleusement avantageuse, & qui se peut (pour la moitié des despenses de Geneve) rendre beaucoup meilleure que La Rochelle, si vous laissez à part l'avantage de la mer. Je say bien que je viens d'offenser vos oreilles, & de quelques-uns ausquels vous pourrez communiquer ce propos avantageus; mais je feray la paix avec les yeux de ceux ausquels je pourray montrer de quoy, & encore mieux si le brave, utile, & necessaire dessein des Bernois nous peut conduire aux effects. J'adjouste cecy, sachant bien que c'est de l'inconstance des peuples, & d'ailleurs la zizanie que seme dès ceste heure l'eschole de Fribourg & de l'aultre ville voisine. J'aprens que de mesme eschole, vous avez eu des traverses en vostre negociation, dont je say bien que vous aurez faict paroistre une consequence, à savoir que tous ceux qui traversent la deffense des sources, & les secours de Geneve, ne se peuvent apeler François, ny vrais serviteurs de leur Roy. Adjoustons que c'est encores une preuve de l'union generale à un mesme dessein, soubs le rouge estandart de la croisade qui s'arbore en l'an 1622, union qui, à cause de nos pechez, ne se fait que d'un costé seulement de

cela. C'eſt ce qui ſe peut dire par ceſte voye. Vos amis vous auront eſcrit l'augmentation de l'armee de Savoye juſques à 30000 hommes de pied tels quels : mais à 4000 chevaus en Chablais, & 1000 hommes de pied vers la Bonne-ville. Les uns diſent que cela menace la Suiſſe proteſtante avec l'ayde des Cantons papiſtes ; les aultres qu'ils tourneront à nous qui ſommes en meſmes reſolutions que nous vous avez laiſſez.

Je vous envoye un plan faict à la haſte de nos dehors, comme ils ſont parfaicts : chaſcun les juge les plus beaus qui ſe ſoyent guere veus, ſur tout à cauſe de leurs grands foſſez. J'aurois bien à vous entretenir du Dauphiné, mais c'eſt un affaire qui eſt encore trop obſcur ; d'ailleurs nous ne ſavons ſi les promeſſes qui eſtoyent faites au Conneſtable touchant Orange & Geneve, paſſeront au Prince de Condé, comme quelques-uns diſent. Il reſte un mot de priere pour ſauver de naufrage mes pauvres livres ; mais une plus ardente à Dieu pour voſtre heureux retour, que deſirent ardemment vos amis & ſerviteurs, & en ceux là, Voſtre...

XII.

AUX TREZ HONOREZ SEIGNEURS DE BERNE [1622].

Meſſeigneurs, l'honneur que j'ay reçeu d'une Seigneurie qui poſſede tant d'honneurs pour en pou-

voir donner, exige de moy, aprez la profeſſion de la recognoiſſance, un perpetuel reſentiment par effects. Je n'euſſe point craint de commettre mon hyver en celuy du temps quelque rude qu'il ſoit, s'il m'euſt eſté honeſte & ſuportable de partir de Geneve, à qui j'ay voüé ma vie, voyant l'avant garde des ennemis nous mugueter de deux lieues : tel advancement eſtant neceſſité d'entreprendre d'avan-tage, ou s'eſlougner en peu de temps. Je ne lairray eſchaper aucune eſpace pour vous aller preſenter mon ſervice, avec un grand deſir que ma preſence ne diminuë point l'eſtime qu'il vous a pleu faire de moy. Il eſt certain que les divers interets de tous les Princes qui abaiſſent leur ſceptres ſoubs le joug de Rome, ſont aujourd'huy adunis, & ameutez à un deſſein qui eſt d'eſteindre deux choſes, premiere-ment la verité de Dieu, & puis les Republiques, & leur liberté. Nous cognoiſtrons que Dieu aura faict paix avec nous, & que nos pechez ſeront hors de devant ſa face, quand nous reſpondrons à la fureur de nos ennemis par la fermeté de nos cou-rages, & ſur tout à leur complot & conjuration gene-rale par une generale & ſaine union. Dieu vous a mis en mains & hommes & moyens pour reſiſter, & vous donne juſtice pour mettre ces choſes en uſage. Il reſte que vous trouviez en vous le treſor que la Royne d'Angleterre montra [à] ceux des Pays Bas dans leur ſein ; car comme ils la preſſoyent de levees ſur levees pour leur ſecours, elle leur fit voir qu'ils avoyent en eux meſmes ce qu'ils cerchoyent en aultruy. Vous voyez, Meſſeigneurs, commant les aſſiſtances que l'on reçoit des armees deſreglees ruinent les membres ſur leſquels ils tombent en les gueriſſant. Il me ſouvient d'avoir oüy diſputer dans

le Conſeil ſecret de deux grands Princes ſouverains, qui leur ſeroit plus utile d'employer à leur guerres les eſtrangers, ou bien leurs ſubjects : le plus de voix emportoit de mettre es mains des regnicoles le moins d'armes que faire ſe pourroit, & les plus fortes raiſons aboutiſſoyent toutes à la dangereuſe authorité des generauls d'armee & principaux officiers, leſquels pourtant ils ne vouloyent pas d'eſtrangers; mais on ne vouloit pas laiſſer à leur portes des hommes obligez à leur interets & aux meſcontentements qui ordinairement fleuriſſent quand les guerres ſont eſteintes. Quelqu'un diſoit que fort peu de gens de guerre oubliroyent leur devoir envers le Prince qui leur donne le pain, pour ceux qui ne leur diſtribuent, en faiſant le meſtier, que perils ſans recognoiſſances. & immenſes labeurs. Je pris la hardieſſe de dire en ceſte compagnee ce que j'avois apris parmy les veneries, à ſavoir que les chiens ne cognoiſſent plus celuy qui leur porte le pain, quand les veneurs ouvrent la porte du chenil. Mais ſans vous enuyer davantage de ce diſcours auquel je m'enfonſerois volontiers, j'en viens là, que toutes les conſiderations qui convient les Princes à ſe ſervir d'eſtrangers, ſont fauſſes ou contraires en les Republiques. auſquelles il n'eſt arrivé que trop ſouvent d'avoir faict leur maiſtres de leur puiſſants ſecourants, & d'avoir mis ſur leurs teſtes ce qui devoit marcher à coſté.

Employez donc vos biens pour vos biens, & vos vies pour vos vies : & ſi vos ennemis vous reveillent du long repos de Capuë, ils trouveront l'ancienne vertu par l'acier de laquelle vos anceſtres ont chaſtié les tyrans, eſlougné les voiſins turbulants, & maintenu la verité du Dieu des armees qui, ayant

en main les victoires, ſait bien planter le triomphe ſur le cheſ de ſes partiſans. Je le prieray qu'en mon extreme vieilleſſe, il me donne encor l'honneur d'eſtre voſtre ſoldat : je mettray de bon cœur mon ame conſolee entre ſes mains, quand j'auray veu par vos valeurs arreſter l'inſolence de l'Antechriſt, & que, en remplaſſant mon inſufiſance en fidelité, j'auray teſmougné à quel poinct je ſuis Voſtre...

XIII

A MESSIEURS DE GRAFFRIER ET BARON DE SPITZ [1622].

Meſſieurs, je vous prie de trouver bon que je vous eſcrive conjoinctement des affaires qui touchent le public pour la crainte de l'abſence d'un de vous deux. A la derniere venuë de noſtre meſſager, je ne trouvay rien digne de vous eſtre envoyé : & encor pour ceſte fois je n'euſſe point mis la main à la plume ſans ce qui m'eſt venu de Grenoble. Vous pouvez ſavoir d'ailleurs l'entree du Roy à Paris, la grande deſpence des Pariſiens où l'on remarque particulierement des mandilles en broderie de diamans eſtimez juſques à ſix ou ſept mille eſcus : vous aurez ſeu l'accord aparent des Princes de Condé & de Soiſſons, l'envoy du Mareſchal de Pralins dans Amiens, la volonté du Roy d'y aller, les aultres diſent en Champagne, pour aboucher le Duc de Boüillon ; & cela pour la paix, à laquelle on ſpecifie

ceux qui ſont contraires, & pour laquelle parlent ceux qui ont veu les ſieges de Gaſcongne. On parle diverſement de M. de Vic, Garde des Sceauls : peut-eſtre auſſy qu'il en parle diverſement. Les plus exprez mettent le doubte de la guerre ou de la paix ſur les treſors que l'on trouvera dans Annans. La Rochelle continuë à ſe fortifier en mer, toutes les villes de haulte & baſſe Guyenne & Languedoc en terre; ils ſe ventent maintenant qu'ils ont trante Montaubans : & M. de Rohan a dict du premier, qu'au lieu de quinſe mille hommes, qu'il en faloit 50,000 pour le raſſieger. On a deſſaict auprés de Montlimar 400 hommes, comme vous verrez par la lettre de M. de Bouterouë, laquelle je vous envoye avec un memoire qui m'eſt venu de deux endroits, & toutes les deux voyes par Miniſtres, qui me fait croire qu'il eſt compilé par quelque conſentement. Je leur reſpondray que vous aviez desjà montré vos volontez en ceſt affaire par la depeſche de M. Stek. Je ne vous importuneray point ſur cette affaire, craignant troubler la ſecurité, où l'on me mande que les lettres du Roy vous ont mis. Je ne preſſeray point vos commandements : mais en priant Dieu qu'il conſerve voſtre tranquilité, & que ce grand amas qui ſe faict ſur le Rhein ſe puiſſe departir ſans produire quelque effet pareil à Prague, & que pour ceſt effect il luy plaiſe envoyer du ciel un caducee d'une nouvelle force, & non ouyë ; je me tiendray preſt à toutes occaſions pour vous teſmougner combien vos courtoiſies m'ont rendu Voſtre...

XIV.

A M. LUTZELMAN [1622].

Monſieur, j'ay pris l'occaſion de ceſte troupe de ſoldats tous bien advoüez & bien de la Religion, qui s'en vont cercher à eſtre employez, pour vous dire que les forces de Savoye n'ont point changé de place depuis voſtre venuë en ceſte ville : nous aprenons ſeulement qu'ils ſe diſent payez de l'argent du Roy d'Eſpagne, monſtrent des pieces faites au nom de Sainct Carles, & commencent à parler de ſe joindre à l'armee de Milan qui doit paſſer à Paſclauff pour aller joindre Leopold. On la faict fort groſſe, de quoy je ne veus rien aſſeurer : ſeulement vous diray je le bruit de Turin qui aſſeure le concours de tant de forces qui arrivent ſur le Rhein d'une part & d'aultre, ne pouvoir ſe demeſler ſans une bataille commandee de Romme, à quelque prix que ce ſoit. Si je ſuis adverty de l'aultre coſté qu'il ſe prepare quelque choſe de ſemblable, je ſerois trez heureux d'eſtre receu pour aller aprendre & ſervir en vieilliſſant : c'eſt choſe que l'on nous a apris à cercher de cent lieuës. Si Dieu nous fait preſent de la victoire, il ſera bien aiſé de s'en resjouir, & d'en jouir ; ſi aultrement, nous ſentirons ſur nos fronts la ſentence que nous avons prononcee contre ceux de Prague qui pouvoyent armer 40000 hommes, ou pour empeſcher l'ennemy d'haſarder le combat, ou pour en rendre le ſuccez à leur avantage, ou pour arreſter la malheureuſe conſternation qui a rendu la patrie

avec eux joüet de leurs ennemis, fange à leurs pieds, horreur à eux mesme, & à leur posterité. Ce seroit une marque de nostre paix faite avec le Ciel, si, comme toute l'Europe infidelle renge ses hommes, ses tresors & ses desseins (qui estoyent divers), soubs l'estendart de persecution & de la croisade : ainsy, si tous nos divers partis n'en faisoyent qu'un, & si nous prenions de bons yeux pour voir les desroutes encores plus prochaines que celle de Prague, & que par tel exemple nous peussions devenir advisez, sans que ce fust à nos despends. Je n'ose m'estendre davantage pour plusieurs respects, & fault pour ceste fois que je me contente de ce que j'ay desjà offert à mes trez honorez Seigneurs par vous : c'est que je ne perdray aucune occasion, quand leurs Excellences voudront mettre la main sur moy pour, au general & à vostre particulier, me monstrer par bons effects Vostre...

XV.

A M. DE BOÜILLON [1622].

Monseigneur, ceste annee commenceant par diverses perplexitez, je ne puis en vous rendant conte de ce qui est le plus prez de nous, vous donner rien d'asseuré. Nous avons les yeux sur quatre accidents, desquels quelqu'un aura frapé son coup avant que ma lettre parvienne à vous. Le premier est le resultat

de l'Aſſemblee notable ; le ſecond ce qui arrivera du concours de tant de forces ſur le Rhein ; le tiers ce que produira le traicté qui ſe fait en Languedoc, dans lequel eſt bien conſiderable l'angoiſſe où ſe trouve M. le duc Deſdidieres ; & pour le dernier poinct ce que deviendra l'armee qui s'amaſſe à noſtre veuë. Nous ne pouvons de loin rien eſpelucher ſur les premiers poincts, & n'avons rien à y porter que nos prieres. J'ay à vous dire ſur le penultieſme, que ce vieil Seigneur a raporté de ſon voyage une reputation pleine de ſoupçons & de haynes, & entre aultres Lyon & le pays voiſin animé par les Jeſuittes à un langage pernitieux : ſur quoy il y a le voyage du Roy, nombre de faſcheus advis, les craintes de tous les ſiens qui l'ayment, les violences des commiſſaires qui ſont prez de luy, & les interets de ſa femme. On nous menace maintenant de nous faire ſentir la famine, & ſemble qu'on veille prendre ce chemin là ; ſi nous pouvions nous reveiller aſſez à temps, nous la ferions ſentir à nos ennemis plus toſt qu'eux à nous. Je vous deduy nos perplexitez ſans y aporter jugement, ſeulement pour vous en rendre conte, & prier de nous donner vos deciſions & ordonnances comme il ſe peut. J'adjouſteray ſeulement que pour eſtre capable de vos commandemens, & du ſervice où je le doy, je ne me ſuis attaché à rien, meſurant les charges, non au front & au cœur, où ſont les penſees & les deſirs, mais à mes foibles eſpaules ſeulement. Vray eſt que ſi le ſiege ſe parfait, le devoir m'arreſtera où il fault. Vous avez resjouy ce peuple par vos lettres ; vos advis y ſont puiſſants. Vous ne ſauriez prendre ſi petite part à nos peines que ce ne ſoit un charitable ſoulagement. Dieu veille vous garantir des effects de ceſte

epidemie qui ſemble comme les fiebvres peſtilentieuſes vouloir foüiller par tout & ne laiſſer rien en l'Europe qui ne ſe ſente de l'accez. Honorez de vos penſees & commandements Voſtre...

XVI.

AU GOUVERNEMENT DE BERNE [1622].

Meſſieurs, il y a dix jours que nous avons eſté affligé par un bruit conſtant que M. le Conte de la Suze eſtoit priſonnier derechef à Lyon : il eſt vray qu'il a eſté detenu aprez quelque eſmeute du peuple contre luy, mais principalement pour empeſcher qu'il n'halenaſt M. le Conneſtable ſur le poinct de la defection. J'ay ce jour d'huy receu un homme par lequel il m'advertiſt de ſa delivrance, & acheminement en çà : c'eſt ſurquoy j'ay voulu uſer de la voye de diligence pour vous oſter de ceſte crainte, venant ſur le poinct de vos délibérations pour les ſecours de vos Griſons. Le meſſager n'a point veu M. Stek, pour ce qu'il avoit ſuivy M. le Conneſtable à Valence, où il va dreſſer ſon armee pour aſſieger Bays, ou Privas, ou s'employer ailleurs, au cas qu'il ſe face quelque compoſition que l'on meſnage tousjours. L'armee du Roy a pris en Languedoc trois bicoques, deſquelles les noms vous ſeront incogneus : la plus celebre s'appelle Bedarrius, on y a pendu quarante hommes : le reſte, femmes & enfans,

traictez à la Negrepelice. L'armee regarde d'une lieuë Montpellier, où M. de Rohan a conduit de quatre à cinq mille hommes, & mesmes dict on qu'il s'y veust enfermer : qui seroit un traict de soldat, plus que de Capitaine general. De toutes les parts de la France nous n'avons nouvelles que d'insolence de peuple : on en conte une de Paris, que un homme pour avoir dict en une boutique que le nouveau Conseil du Roy le poussoit à des choses deplorables, qu'on avoit aussy tost crié à l'huguenot, & qu'un grand peuple amassé l'avoit faict pendre; que la multitude estant au suplice, sans l'ordre que y mit le Parlement, commençoit un massacre par la ville, eschaufez par un bruit que les prestres firent courir, à savoir que l'Eglise de Paris avoit assemblé & envoyé 40000 escus au Conte Mansfeld pour le faire entrer en France. La fureur des peuples est en un tel penchant, que nulle bride ne les pourroit relever du precipice, & on trouvera que les orages de Royaume en auront pourri les reines, qui se rompront quand on voudra tenir la main haulte, & garantir la cheute dans le malheur. A cela se joinct la puissante violence des prescheurs & confesseurs : ceux là infectent les ames, & embrasent les cœurs de pensees & de desirs, à l'execution desquels rien n'est difficile, ny cher, & les peuples qui obeissent aux commandements quelquefois à regret, exploitent sans regarder derriere, les ordonnances de leur volontez : sur tout aux passions de la religion, ausquelles s'unissent les commandements, & les volontez : comme aujourd'huy que le dessein general de Rome, d'un mesme, employe les [grands] par pensions, & les petits par passion à un mesme effect. Ceste derniere clause se pourroit bien faire cognoistre,

en la diſtinction de laquelle vous m'avez eſcript, entre les penſionnaires des petits cantons & le peuple : teſmoin que ce ſont les derniers qui gardent les paſſages, & briſent vos amitiez. Cependant M. le Coneſtable dict à ſes familiers, que ſa revolte n'eſt par cognoiſſance de religion, mais au bien des Egliſes pour leſquelles il ſe damne. Nous devions eſtre preparez à ce langage, commencé par un Prince qui nous a dict les meſmes choſes avec plus d'apparence, & auſſy peu de raiſon & moins de ſuccez. Ce qui empeſche la paix en France, c'eſt que la crainte mutuelle par laquelle elle ſubſiſtoit eſt maintenant tournee à meſpris, & ce grand Capitaine, pour nous rendre plus conſiderable, acheve de nous accabler : voilà en quelles mains on a conſeillé, & on conſeillera encores aux oprimez & à ceux qu'on veuſt oprimer, d'avoir recours. Dieu veuille benir vos prudences en toutes choſes, mais plus expreſſement aux deliberations ſur leſquelles vous eſtes, & deſquelles ſelon voſtre promeſſe, je vous prie me faire autant de part comme vous verrez à propos pour en communiquer avec M. le Conte de la Suze à ſon arrivee en ce lieu. Je ne prends point la hardieſſe de vous donner mon advis ſur le principal de vos affaires ; j'oſe dire ſeulement que à quelque deſſein que vous pouſſent, & vos ſerments ſolemnels, & vos aparentes neceſſitez, vous n'eſtabliſſiez rien d'incertain, n'y ayant de toutes reſolutions nulle pire que de n'en avoir point. J'ay dict cy devant combien il importoit d'eſtre puiſſants en greniers, non ſeulement pour nous, & pour ceux qui ſont en meſme cauſe, & du ſalut deſquels le noſtre deſpend : mais auſſy pour oſter le pain aux ennemis. J'aprens combien l'execution de telles choſes

eſt de ſaiſon, en voyant faire le meſme meſnage en Bourgougne, Auvergne & Lyonnois. Les rigueurs du Duc de Savoye qui ne ſe contente pas de nous priver de ſes grains, nous oſte les noſtres, & en meſme temps a donné de l'argent à chaſcun de ſes Capitaines pour augmenter leurs compagnees de cinquante à deux cents hommes; il eſt bon que vous ſachiez auſſy qu'entre les magaſins de guerre qui arrivent à Lyon, on ſpecifie 600 charretees de poudre, ce ſeroit pour tirer ſix vint mille coups de canon. Ceſte quantité ne peut eſtre vraye, mais ceſt effort eſt bien conſiderable à gens qui traittent de paix.

XVII.

A M. LUTZELMAN, EN SEPTEMBRE 1623.

Monſieur, oultre l'honneur que je reçois de vos lettres, & l'agreable teſmoignage de voſtre ſouvenance, j'ay eſté fort aiſe de voir la bonne reſolution des trez honorez Seigneurs de voſtre ville. Pluſt à Dieu qu'elle euſt pris ſon terme dez mon voyage; Baſle ne pourroit aujourd'huy eſtre menacee que d'un Empereur, ou d'un grand Roy, n'ayant affaire qu'à elle, & encor fauldroit il qu'elle fuſt deſtituee de tous amis, horſmis de ſa vertu : or j'eſpere qu'en voſtre affaire vaudra la vieille ſentence qui dict, *aſſez toſt, ſi aſſez bien*. Encore ne vous puis je celer que ce m'eſt honneur & joye de ce que mon project

a efté choify aprés ceux que de fi grands perfonnages ont prefentez, aufquels je ne me veux pas eftimer pareil en fcience; j'ofe feulement dire deux chofes : l'une que la veuë m'a donné en cela un grand avantage, felon la comparaifon que je fis chez vous d'un excellent medecin auquel on aporte de l'urine, ou d'un moindre qui voit l'œil du malade & qui tafte fon poulx; l'aultre avantage eft qu'ayant apris avec beaucoup plus de prattique que de theorie, je fay travailler en ayant efgard à l'efpargne, quand elle ne ruine pas la feureté. Les deffeins des ingenieurs ne peuvent faire cela, pour ce qu'ils ont honte que leur art foit incommodé par les neceffitez. Les Capitaines veulent que les neceffitez n'empefchent point leurs actions, que la preuve delivre de tous blafmes. Dieu vous face la grace d'avancer, & moy d'eftre capable de prouver par la pique, que la plume n'a point failly; ou plus toft, que vous jouiffiez du principal bien des forterefles, qui eft d'aporter crainte & refpect aux ennemis, & la paix par la crainte & le refpect. Honorez tousjours de voftre amitié Voftre...

XVIII.

AUX TREZ HONOREZ ET TREZ PUISSANTS PRINCES ET SEIGNEURS DE BERNE.

Ne doutant pas que les mefmes bruits & incertitudes que nous avons receuës en ce lieu pour la paix

de France n'aye paſſé juſques à vous, j'ay eſtimé vous devoir faire voir une lettre que je viens de recevoir de M. de Rohan par un de ſes gardes : d'autant que par elle vous pourrez avoir certitude de ce qui s'eſt paſſé, plus que par les aultre nouvelles qui ont couru : & auſſy que dedans le dict ſecours quelle porte pour le project à venir, vos prudences auront de qoy s'employer ſur ce qui touche vous & vos voiſins, pour la liberté deſquels force gens de bien donneroyent leur vie, & moy entre ceux là, reſervant ce qui touche vos Seigneuries premierement. Je deſire auſſy vous avoir advertis que le jour meſme que j'avois cotté à M. le Conte de la Suze les bandes qui devoyent venir au pays de Gez ont paſſé La Cluſe, un regiment ſeulement; le reſte encor douteus de ſon aſſiette. Je prie Dieu pour la proſperité & augmentation de vos Seigneuries, en attendant qu'elles honorent de leur commandement Voſtre...

XIX.

AUX TREZ HONOREZ ET TREZ PUISSANTS PRINCES ET SEIGNEURS DE BERNE.

Encor que je ſois courtiſan que du palais & de la baſſe court, j'ayme mieux vous obtemperer ſelon mon debvoir & mon naturel, que de vous refuſer par une prudence ſans charité. Ceſte ligue nouvelle nous rend perplex : les vieux Conſeillers d'icy ne le

ſont pas moins, les jeunes Seigneurs ne penſent & ne parlent qu'à gangner de l'honneur, les vieux penſent ſans parler à y gangner de l'argent : mais vos Seigneuries de qui l'honneur eſt aſſis en leur conſervation, & ne veulent aultre guain que de ne perdre point, craignent que ce deſſein ſe ſentant de la vanité françoiſe s'engage dans peſante hayne Heſpagnole. Et d'aultre coſté il vous fault eviter que vous mettant mal avec la France, vous ne ſoyez comme vous ne pouvez aucunement eſtre de l'aultre coſté : vous craignez encore qu'en ne prenant point de party, vous ayez les deux pour adverſaires : & de plus que le party que vous prendriez ne ſoit obligé par l'authorité de Rome de vous eſtoufer en ſon ſein. Vous voyez d'un coſté les maſſacres des François, de l'aultre l'inquiſition d'Heſpagne : tous les deux vous touchent, vous haïſſent, vous recerchent, & vous menacent : j'oſe croire que l'un & l'autre poſſede quelques voix parmy vous. Regardez bien à bon eſſiant dans le giron duquel vous ſerez le mieux aſſis : vos ſerviteurs ont une opinion que vous ne trouverez amitié, confience, ne ſeureté, qu'en la bonne grace de Dieu, & en voſtre vertu. Pour l'envoy de Paris on y trouve plus d'apparence qu'il n'y en avoit au voſtre dernier : mais voicy ce que j'ay oüy dire à des gens du meſtier. *Les Suiſſes evangeliques ſont-ils pas desjà en alliance avec la France? Savent-ils pas ce qu'ils luy doivent aux choſes ordinaires, ou eſt-ce grand changement qui demande une nouvelle liaiſon? Ils peuvent donc promettre leur ſecours à la naiſſance des occaſions, ſans qu'on n'exige d'eux pour la France, plus que la France n'avancera pour elle.* On vous bat de ce que vous avez demandé les choſes, auſquelles on

vous convie maintenant : & là dessus plusieurs disent simplement, que ce voisinage estoit plus à propos que le dernier que vous fistes en une mal convenable saison : d'autres respondent pour vous que vous n'avez point esté conviez par la voye ordinaire, & que la mauvaise forme d'inviter ne vous donne pas bonne esperance du festin ; & enfin on veust tirer de vous un avantage de vous avoir mis à la guerre ouverte, n'y ayant que vous descouverts, ou prendre sur vous l'excuse, quand on se couvrira de sa chemise par une explication de Madril. Voilà ce qu'on dict. Voicy ce que ose dire un de vos Serviteurs : si la guerre se faict à bon essiant contre l'Hespagnol, vos advantages, vostre honneur, vos serments vous obligent à y participer, & armer pour cela : & si la crainte des petits Cantons vous en empeschoit, le mesme respect vous feroit perdre la deffense de vos foyers. Si aussi l'entreprise se tourne en vanité, certes il vous fault estre armez pour le retour de la foire, vous assurant qu'on ne lairra pas inutiles des armees qu'on aura mise sur pied. Celuy qui vous escrit cecy n'ignore point combien les armemens vous sont à contre cœur, combien il vous est dur de vous despouiller de l'or & vous vestir du fer, combien il est difficile de faire remonter les richesses qui sont venuës du public, des bourses des particuliers au secours général, comme la charité descend & ne monte guere de bas en hault : il sait bien encores combien puissants sont les conseils parmy vous quand ils tendent à l'aise & au profit, & combien quelques uns [estiment] que vous estes defavorisez quand vous montrez le chemin par lequel la necessité vous mene à vostre ancienne vertu. Sachant bien ces choses vous n'eussiez pas eu cet escrit, si vous

en l'euſſiez exigé : pource qu'aprez l'honneur de voſtre cognoiſſance, je n'ai plus eſtimé qu'on peuſt vous eſtre utile par advis : mais que (Dieu vous donnant de penſer ce qui eſt propre à ſes jugemens) vos bons ſerviteurs attachez à vous du lien de religion, ne pouvant de leur foibles epaules empeſcher voſtre cheute, comme nous avons dit ailleurs, les doivent tenir preſtes pour voſtre relevement. Voſtre...

XX.

AU CONTE DE LA SUZE.

Monſieur, depuis mon entretien avec M. du Moulin que il vous aura raporté, j'ay eſté encore preſſé deux fois par un des Seigneurs de Berne que vous ne tenez pas des moindres en merites, de luy donner mes advis en particulier, puiſque je les avois refuſé en general, ſur la difference qu'il y avoit entre le premier voyage qui les a rebutez, & ceſtuicy, où ils ſont apelez ſur le teſmoignage & conſeil de M. le Conneſtable & le voſtre. J'ay adjouſté qu'ils avoyent eſté requerants de ce à quoy on les convie : que ſi l'Ambaſſadeur les a mal traictez en ceſte affaire, comme ils en eſcrivent rudement, qu'ils ont à qui ſe pleindre. Aprez aultres diſcours, je conclus par ce dylemme : que ſi la liaiſon que leur offre un grand Prince ſuccede heureuſement, leur honneur, leur intereſt & leur ſeureté veulent qu'ils

armenc pour en eſtre participans; que ſi le deſſein alloit à neant, encores doivent-ils armer, afin que l'excuſe du mal ne ſoit pas ſur eux, & en tout cas pour eſtre preparé au retour de la foire, au cas que leur voiſins vouluſſent employer leur argent. J'y adjouſte quelque choſe un peu rude contre la lethargie du temps, juſques là je crains de les avoir irritez; mais il fault tel remede à ce mal. Ils ont trouvé fort rude une clauſe de M. de Belujon, comme je luy ai dict, par laquelle il les adviſoit de ſe mettre bien avec M. Miron, afin que par luy ils euſſent la bonne grace du Roy. Là deſſus ils m'ont eſcrit en termes que je n'ay oſé montrer ma lettre aux Seigneurs d'icy. Ceſte voye leur eſt de dure digeſtion. Ils maintiennent en termes fort exprez qu'ils n'ont point eſté advertis ſelon l'ordre que le Roy avoit donné, & de meſme ceux de Baſle m'eſcrivent d'hyer qu'ils ont ouy parler de quelque aſſociation qui ſe doit faire; mais en tout cela point de nouvelles d'y eſtre conviez. Or, de tout cela, je ne veus eſtre ny plege, ny certificateur, mais bien vous dire que la Suiſſe prend un mauvais ply. Si ils ſont irritez, ils ſauront bien dire de quoy, mais je diray un mot de leur eſtonnement que je ſay par eux meſmes. Ceſte grande menee qui ſe faict au pays de Valey, & en meſme temps les nouvelles qu'ils ont qu'on acheminera les forces de Milan pour la Franche Conté par le pont Sainct Maurice, leur donne la fiebvre qui eſt redoublee par une proteſtation des petits Cantons qu'ils diſent en ces termes, qu'ils armeront contre quiconque voudra l'execution du traitté de Madric. A cela ſe joint les deux demandes de Leopold, l'une pour un Conte de Mõfort, l'aultre pour luy. Les Cantons Catoliques qui y ont part, reſolus

de leur accorder, & cela me fut encore confirmé hyer au ſoir par un homme que l'Ambaſſadeur de Veniſe a envoyé icy. Nous avons en meſme temps nouvelles de l'Italie de l'avancement de 6000 hommes, & d'un ordre pour attaquer Zurik à ce printemps. Le pis de tout cela eſt qu'horſmis quelques gens de bien & peu, le gros reçoit les nouvelles non pas en la crainte qui faict prendre les armes, mais en la peur qui les faict jetter, juſques où il y a des villes principales qui cerchent pour remede de ſe faire villes imperiales; Berne n'eſt pas encore de ce rang. Je vous diray auſſy que le peuple de Valey ſe contentent de banir ceux de la Religion de leur pays, mais ne prend pas encore les aultres marques de defection. J'ajouſterois bien encore ce que contribue à tout cela le voyage de M. le Prince, mais vous ſavez mieux ces choſes que nous. Voilà ce que j'ay creu eſtre de mon debvoir; ne vous irritez pas ſi vous n'avez point de mes lettres par la commune voye, je ſuis trop ſubject aux mauvaiſes interpretations. Nous avons les deus priſonniers pour leſquels on a tant prié; ils ont faict mourir le troiſieſme & ſa mort a eſté glorieuſe, auſſy bien que d'une dame bruſlee à Milan. Donnez moy de vos nouvelles, & de celles du monde par voye aſſuree. J'ay à vous dire que vous m'avez trompé de l'horeloge que vous meſpriſiez pour me donner, c'eſt une trez excellente piece : & ainſy en une ſaiſon pleine d'artifice au mal, vous faites le bien avec art. Dieu vous face la grace que l'aproche du ſoleil vous eſclaire ſans vous eſblouir. Voſtre...

XXI.

A L'AMBASSADEUR DE VENISE [M. CAVASSA].

Monſieur, c'eſt un grand contentement de ſervir aux choſes juſtes & honneſtes, quand meſmes elles ſeroyent difficiles & dangereuſes, & encor quand nos inclinations naturelles ſont d'accord avec nos conditions. C'eſt pourquoy j'eſtreindray à bras advancez les occaſions qui ſe preſenteront pour vous montrer que vos commandements vers moy ne ſeront pas mal employez. On nous promet voſtre preſence en ceſte ville pour quelques jours : elle ſeroit fructueuſe à deus choſes : l'une à l'eſtabliſſement de nos correſpondences par chiffres, & moyens ſecrets, & l'autre pour ouïr & dire nos ſentiments plus privement que le papier ne peut porter ſur un demeſlement d'affaires les plus obſcures & perilleuſes & plus generales qui ſe ſoyent impliquees, il y a cinquante ans en la Chreſtianté. Ce que nous recevons de Paris, de Londres, de la Haye, de Turin, & de divers endroits d'Almagne me faict dire cela, & les contrariantes opinions de ceux qui nous eſcrivent, me font vous prier de n'exiger de moy pour ceſte heure rien de certain en choſe tant incertaine. Il reſte que je vous faſſe un vœu, qu'ayant dez ma jeuneſſe affecté de voir la Sereniſſime Seigneurie de Venize, ayant eſté ſon apologue en tous mes eſcrits, je voudrois que Dieu m'euſt faict la grace d'employer auſſy bien que la plume ma petite eſpee

contre leurs ennemis; il n'a pas tenu à moy que je n'y ſois engagé tout entier. Cependant je demeureray à voſtre eſtat en general, & à vous en particulier, Voſtre...

XXII.

AU SEIGNEUR CAVASSA, AMBASSADEUR DE VENIZE EN SUISSE.

Monſieur, il vault mieux que je reſponde aux honneſtetez de voſtre lettre par ſervice, & par aprocher de l'honneur qu'elle me donne, que de penſer les recognoiſtre dignement par diſcours. Deux jours avant la voſtre, j'en receus une de M. de Rohan, par laquelle (comme ſe tenant aſſuré de ſervir la Sereniſſime Seigneurie), il m'uſoit de ces mots : *Nous n'avons rien maintenant de ſi grande importence que de regarder aux paſſages de nos forces : nous nous ſommes attendus à vous pour la recognoiſſance de cela. Je vous prie de m'en inſtruire amplement.* A ces mots j'ay reſpondu que par l'ayde de trois perſonnes confidentes & d'authorité parmi les Griſons, j'avois tellement veillé à cela que je prenois ſur moy tant que quatre mois dureroyent, non ſeulement la difficulté du paſſage, mais tout le reſte allant de bon pied, la premiere demarche & le premier employ avec un effect, à l'execution duquel je m'offrois, qui advanceroit tout d'un coup la moitié de la beſougne; que tels preparatifs doivent

eſtre achevez dez ceſt hyver, & les forces ſur pied pour marcher ſur les dernieres neges. Je luy avois eſcrit que tout ce qu'il eſpereroit de cet affaire par la duree de la Cour en une opinion & ſur le ſentiment des affaires voiſines, ſeroit de peu de ſeureté; mais qu'il devoit fonder ſes eſperances ſimplement & purement ſur la S. S. &, ſe rendant leur homme, eſtablir tellement toutes choſes, que ſon nom ne puiſſe eſtre taché des faultes d'autruy.

Il m'a ſemblé bon de vous rendre conte de ces propos entre ce Seigneur & moy, pour oſer vous dire que je fais grande difference entre les hommes qui ſeroyent à la S. S. ou ceux qui s'appelleroyent leur ſecours. Ceux cy ſont retenus aux commandements bornez de leurs chefs, les aultres ſervent ſans reſtriction. Et la premiere hardieſſe que je prendray avec vous, ſera que je ne voy point de parfaite fiance ny en chefs ny en ſoldats, à qui la reverance du ſiege de Romme puiſſe aprendre à interpreter les abſolus commandements de la S. S. Il court aujourd'huy un terme qui n'a pas eſté oublié au dernier accord faict à Romme : *Le tout pour le ſervice de l'Egliſe.* Ce terme eſt un piege & un nid de interpretations & puis trahiſons. Je dis donc qu'il vault mieux avoir 4000 François qui ayent en horreur les equivoques des Jeſuittes, que 20000 qui les aillent interroguer ſur le poinct de conſcience. Il y a là deſſus forces choſes à dire qui ne s'eſcrivent point.

Je jette dans mon chemin une petite oppoſition, c'eſt que les Republiques ordinairement veulent & ſagement, *oſtendere bellum, ut pacem ferant.* Et je dis que le choix des reſtes de Montauban & de Monſpellier ſeroit montrer la guerre; que ſi vous

leur presentez des hommes desquels ils puissent disposer par argent, ils feront la paix à eux & la guerre à vous. J'entens quelqu'un disant le danger qu'il y auroit d'employer des courages violents, comme ceux là, mais j'ay apris aux escuries que les chevaus de bon espron ne laissent pas d'avoir la bouche bonne & estre de facile arrest.

Monsieur, vostre collegue Ambassadeur en France devisant avec M. de Rohan de quelque Capitaine, & de sa reputation, demanda si ayant esté bon aux guerres civiles, il le seroit de mesmes aux royales. La response à cela est que les pylottes de la mer ne peuvent se troubler en l'eau douce. Or je m'attache à bon essiant à l'estime de ceux qui sont en possession d'attaquer, & vaincre grand nombre avec peu, de mettre le mousquet en la main gauche & l'espee au poing pour mesler chose de dure digestion aux Hespagnols, mais encore j'estime pour vostre affaire les nations qui sont profession de sobrieté, tant pour l'espargne des soldes que des vivres où je voy ceste annee grande difficulté.

Je toucherois un mot sur ce que M. le Connestable a dict, que la Serenissime Seigneurie seroit assistee des François ouvertement ou couvertement. En cest endroit le respect m'arreste l'explication de ces deux termes, & l'avantage que je pense estre au dernier des deux demande le discours de vive voix. Vous m'avez comblé de joye en l'esperance de ce bonheur; Dieu le veille faciliter & me donner les moyens & les occasions de montrer à la Serenissime Seigneurie, en general & en particulier, que je suis de toutes mes affections Vostre...

XXIII.

A M. DE GRAFFERRIER, ADVOYER DE BERNE [1623].

Monſieur, ayant ſeu depuis ma derniere lettre voſtre promotion à la ſupreme charge de Berne, entre tant de perſonnes qui vous portent leurs fœlicitations (pour uſer des termes de ce pays), je les porte à la cité plus toſt qu'au bon citoyen, & pour vous des ſuplications à Dieu qu'il fortifie vos eſpaules ſous la charge que la ſaiſon va apeſantir. Voilà ce que je donne à la bien ſeance afin de dire à la neceſſité. Nous avions reçeu la ſemaine paſſee nouvelles d'un homme de bien & de conſeil du pays de Savoye, qui eſtoyent fort expreſſes en pluſieurs poincts de l'entrepriſe qui ſe fait ſur vos terres, pour de là venir à Geneve : l'importunité de tels advis, & la mauvaiſe chere qu'on leur faict, fit que je ne les communiquay à aucune compagnee de Geneve : mais quelqu'un des Seigneurs de ce lieu les ayant veu, me dict que le Conſeil venoit d'avoir confirmatoires des meſmes choſes : & entre aultre d'Evian, & d'Yverdon. Nous euſmes hyer quelques aultres articles ſur la conjonction des intereſts du Duc de Longue-ville avec ceux de voſtre voiſin. Et auſſy quelque homme d'eſtat nous eſcrivoit que la diſette d'argent & la difficulté des bledz pourroit bien faire differer l'entrepriſe. Je ne vous dis point ces choſes pour vous preſſer, ny d'achever vos fortifications, ny d'eſtablir vos ordres pour la garde generale

& particuliere, ny pour vos magasins : tout cela est de vos prudences. Mais le poinct de ma lettre est pour vous dire, que si les affaires vous amenoyent à mettre la main à la besougne à bon essiant, je vous prie n'oublier point les ouvertures que je vous fis à vous premierement, il y a prez de trois ans. Il est bon que vous sachiez qu'elles sont encores faisables aux conditions que je les proposay, vous priant, au cas que Dieu nous menaceast d'une consternation & estonnement, vouloir que deux personnes nommees par celuy à qui vous avez donné l'honneur du choix, eussent charge de prendre de moy mon project avec toutes ses particularitez, estant ceux qui savent vostre langue plus propres à desmesler cet affaire qu'un homme estranger de tout poinct, comme moy, & duquel pourtant vous ne trouverez estranger (comme la langue) le cœur, la teste, ny la main.

XXIV.

A M. CAVASSA, AMBASSADEUR DE VENIZE.

Monsieur, il n'estoit pas raisonnable qu'un si excellent moyen de vous escrire m'eschapast, bien que je n'aye rien apris despuis ma derniere, sinon quelques legeres indices du dialogue veritable escrit par cy devant. Je pense vous avoir cotté une deffence faicte aux advocats en Parlement du lieu principal de non playder pour ceux qui sont condamnez

par l'inquiſition. Un aultre indice eſt, qu'à noſtre Cour, le ſoupçon de ceſte mutation ou defection eſt arrivé. Je ſeray fort curieus de vous lever un eſchantillon de la piece, pour, au lieu de vous donner ſeulement un advis hiſtorique, comme j'ay faict, en donner un tout evident pour faire la preuve entiere que *facile congregantur pares cum paribus;* j'y adjouſte *facile diſſentiunt* (paradoxe duquel la verité eſt trez eſprouvee), & que jamais Monarque ne fut bon ſupport des Republiques; ſi je voulois diſcourir ſur les exemples je ne ſortirois point du territoire de Venize; vous les avez mieux eſtudié que moy. Cecy n'eſt qu'un mot d'entretien, & pour entretenir l'honneur & la profeſſion d'eſtre toujours Voſtre...

XXV.

A M. LE DUC DE ROHAN.

Monſeigneur, la premiere ligne de ma derniere lettre eſt en ces termes : *Voicy la ſixieſme ſans reſponſe.* Mais Dieu mercy, j'ay receu la voſtre qui m'a aporté plus de contentement que toutes celles dont vous m'avez honoré depuis le deſaſtre. Vous pouvez vous ſouvenir de ma juſte opiniaſtreté au fait de la Valteline : j'en ſens une pareille en la conſtante & ſeure attente de ce que vous m'eſcrivez craindre. Je vous prie vous ſouvenir que le manquement d'un meſſager exprez, que vous & Monſeigneur voſtre frere m'aviez promis, a faict beau-

coup de mal à l'un & à l'aultre, & m'a causé autant de repos que j'en puis soufrir quand mes amis sont en travail. Si pareilles occasions se presentent, ne soyez pas chiche d'un entremeteur duquel la creance soit choisie par vous. Tout ce que ce papier peut respondre aux vostres est, que les anciens remedes sont presque tous esnervez ; il en fault demander à Dieu de nouveaux, & il semble qu'il les nous montre par un bout, & comme sous la cappe ; c'est ce qui se peut dire. Vostre...

XXVI.

A M. DE MONBRUN.

Monsieur, je vous rendrois bien un ample conte de la Valteline & des Grisons, comme des garnisons que le Pape y avoit mises & lesquelles, à l'ouyr de sa mort & à la premiere menace Hespagnole, ont mis les drapeaux au sac, & leur ont tout quitté, reçeus à Milan avec risee ; là y a armee oultre les vieilles forces de 4000 Bisongnes dessendus au Final, & de trois Terçes, Neapolitans & Calabresses, faisans 9000 hommes au commancement : ceux-cy se vantent d'estre au Duc de Savoye, les aultres doivent marcher en Flandres. Je vous dirois bien encor des Grisons, & comment l'Empereur ayant faict venir vers soy les forces qu'avoit Leopold pour les terreurs de Betlehem. Cestuy-ci a envoyé à une assemblee de Suisses au commencement de laquelle les

Papiſtes avoyent declaré aux aultres qu'ils n'auroyent point de ſecours d'eux. Nonobſtant quand l'Ambaſſadeur de ceſt Archiduc eut demandé conſentement & ayde pour un fort que ſon maiſtre vouloit baſtir à Steik, important comme celuy de Füentes, les Papiſtes furent les premiers (comme les plus proches & plus intereſſez) à refuſer de l'endurer. J'ayme mieux vous donner la confirmation de la bataille que vous aurez desjà veuë gangnee par le jeune Braumzvik à laquelle ſa valeur a contribué, le ſoldat plus [que] le Capitaine. On met les mort à 10000 hommes, à 12 canons, & l'argent des montres pris à 300000 talars. Voſtre...

XXVII.

A M. LE CONTE DE LA SUZE [A BERNE].

Monſieur, je n'ay garde de conter entre les nouvelles les teſmougnages que vous me donnez de voſtre affection envers moy, ce ne ſont que les ſuccez de mes attentes, & certaine eſperance en voſtre charitable probité. Quant au bruit de Loſanne, c'eſt une friponnerie qui vient de ce lieu ; il euſt eſté bien malaiſé de me perſuader telles choſes de M. le Colomnel Peblis, tant pour les honorables propos qu'il m'en a tenu, que pour la ſuitte du projećt. Je cederois bien plus volontiers la gloire d'ingenieur, à quoy je ne ſuis que empyrique, que celle de donner ma vie pour la defenſe de ces utiles travaux. Pour

vous entretenir de chofes meilleures, j'ay leu voftre billet de nouvelles. Les Valezans fe trompent en difant qu'il n'y a point de forces au tour de Milan; mais fi les nouvelles que nous avons de devers Vienne continuent, ces bandes feront pour prendre la volte de Baviere. Pour le Duc voifin, on n'en peut difcourir que vainement. Nous avons eu du Nationnal quelques lettres d'un ftile bien nouveau; s'il y a avec Mme la Conteffe, quand elle paffera, quelqu'un à qui je puiffe confier le jugement que je fais de ce langage, vous l'aurez par luy. J'ay auffy eu lettres d'un homme d'affaires fur un envoyé de la part du Roy de Boheme au Roy de France, avec des refponfes du dernier, portant quelques reprehenfions du paffé, allegation du fecours envoyé, demande d'eftre plus acertené des deffeins cy aprez, & le refte eft de promeffes conditionnees. Vous faurez cela mieux que moy; mon loifir n'occupera pas davantage vos grandes occupations. Commandez & inftruifez, Voftre...

XXVIII.

A M. LE DUC DE ROHAN.

Monfeigneur, on demandoit un jour à feu la Garenne pourqoy il eftoit fi curieux de faire nourrir fes deux garçons en Almagne : il refpondit avoir apris du plus favant homme du monde que toutes les affaires de l'Europe fe devoyent demefler entre

les Almans. Il ſemble que Dieu veille encor remedier aux malheurs de l'Occident par diverſions de l'Orient, comme il fit l'an 1572. Il n'eſt pas que vous n'ayez oüy dire que l'eſtat de la Poulougne que je n'oſe vous eſcrire, pour les impudentes mentries que nous recevons tous les jours avec conſentement de ſept ou huict endroits, confirmees & imprimees bien ſouvent; je vous en rendray meilleur conte dans le mois prochain, Dieu aydant. Ce que nous avons pour ceſte heure eſt une revolte generale de la nobleſſe de Poulougne : premierement la Huguenotte qui eſtoit trez rudement traittee, & puis de la Catholique, pour cauſe que je ne ſay pas. La principale fiance eſtoit en une armee, la plus part de Coſſaques, leſquels eſtants à la frontiere ont tué leur Chancelier ou Conneſtable : (vous ſavez que ces offices ſont confus), & puis ont marché pour ſe donner au Roy Gabor, (car ceux qui eſcrivent ne luy donnent aultre titre). C'eſtoit ſur la ſaiſon qu'il avoit rendu toute la Syleſie, & preſque toute la Moravie ſienne, obſervant pour le dernier pays qui ne luy a point reſiſté de ny faire entrer aucun Turc, ny Tartare. Vous aurez oüy dire ſon progrez vers Vienne, la desfaicte des forces de l'Empereur campees ſur le fleuve Iglaf pour ne l'avoir ſeu paſſer, & comment la faim avoit preſſé ceſte armee de perſer la pique baſſe, à qoy ils furent accablez, ny ayant que le Conte de la Tour & la cavalerie de l'avant-garde. Voicy ce que nous avons ſeu depuis, qu'y ayant grande quantité de priſonniers, & entre ceux-là le Marquis de Montenaigre General des Heſpagnols, & Dom Baltazar Mareſchal de camp general que l'on dict eſtre mort de ſes playes, le principal Bacha de l'armee que quelques uns veulent eſtre un Wizir, voulut envoyer tous les pri-

ſonniers de marque à Conſtantinople : ce que pour empeſcher, Gabor deſploya au conſeil ſa commiſſion du Grand Seigneur & lettre à tous les chefs, pour luy obeir abſolument avec cette clauſe, que luy ſeul avoit les volontez ſecrettes du Grand Seigneur. A ceſte lecture, le Bacha qui donnoit le mot auparavant, ſortit de la premiere place du Conſeil, ſe proſterna devant l'autre & s'alla mettre au deſſous de luy. Je n'oſerois vous dire le partage de l'armee en quatre, une partie qui a faict le premier effect, l'autre ſous Budeani qu'on eſcrit avoir pris Veſprinium, de laquelle les terres ne ſont qu'à trois journees de celles de Venize. Le Marquis de Heguerdof a un' aultre partie pour menacer la Styrie & meſme la Baviere ; le reſte demeure auprez du Roy. Encor ne ſaurez vous point par moy les fauls bruits de Pragues, comme je vous prie de ne croire rien qu'aprez les confirmations.

Voicy ce que nous pouvons vous dire plus aſſurement : c'eſt qu'un regiment que Leopold avoit encores laiſſé vers Conſtance, & celuy du Conte de Sulz qui gardoit les Griſons avec le Colonnel, s'en vont à grandes journees vers le bord du Danube pour gangner l'Autriche, & Leopold a envoyé en diligence relaſcher au profit des Baſlois la deffenſe des bledz & les gardes qu'il avoit eſtablies en tous ſes pays.

J'ay nouvelles de l'Ambaſſadeur Cavaſſa pour leſquelles je pourrois bien vous envoyer un homme de creance ſi elles continüent, pour vous convier à prendre le temps que il dict n'avoir jamais eſté tel pour eſmouvoir ſes maiſtres à entreprendre & dependre comme il fault. Si j'avois auprez de noſtre Roy le quart du credit que le pere m'avoit donné,

j'efpererois luy faire un des fignalez ferviçes que pauvre foldat ait jamais faict à Prince : mais Dieu ne permettant pas qu'il y ait oreilles pour nous, j'oferay feulement vous dire que cefte bonne volonté eftant convertie en quelque commancement d'action, nous verrions accourir à noftre befongne des multitudes que je n'ofe vous dire. Si M. Locar eft encore à Venize, branlez luy le mors pour tafter les nouvelles penfees du lieu : & fur ce poinct viendroit bien à propos l'homme exprez que vous m'avez promis de m'envoyer. Voftre...

XXIX.

A M. DE BREDERODE [1623].

Monfieur, il ne fault point ayder à voftre memoire fur nos derniers propos, lefquels il femble que Dieu veille rendre efficacieux. Voicy ce que peut dire ce papier : fi la mutation eft telle en Almagne comme on commence à nous faire favoir, & que fur les progrés de Gabor quelques Princes & quelques Republiques effayent à relever l'enfeigne d'Ifraël, ceux qui auront levé les mains quand Dieu nous tend les fiennes, ceux qui premiers recevront de Dieu la prudence & le courage, & qui en feront part les premiers au teftes & aux cœurs capables d'un tel prefent , ceux là, dis-je, ne pourront manquer d'un grand contentement à leur confciences, & de ce qui a nom falaire au ciel. Je ne vois homme en l'Europe

à qui Dieu ait donné plus de conditions propres pour lier nos desirs & actions que vous. Nous avons à respondre d'un talent, & vous de dix. Poursuivez, au nom de Dieu, ce que vous avez bien commencé. Je ne puis vous celer que quelques personnes publiques ont envoyé vers moy pour s'assurer de deux choses : l'une si je pourrois respondre de bonnes & guaillardes forces de France pour travailler en Almagne sur la bourse de la Serenissime Seigneurie, sur le jeu de laquelle il avoit nouvelles & grandes assurances ; l'autre poinct est s'il se pourroit assurer de mon service. J'ay montré pour le premier les escrits de quatre Marquis & de cinq Colomnels qui ne sont de guere moindre estoffe, & les prieres qu'il me font d'estre leur œuil pour les faire employer, mesmes en diminution de leurs charges. Ainsy je les ay assurez de ce costé là, n'y ayant apparence que le Roy n'ait trez agreable cet employ, & ay desjà depesché en Daufiné, Bourgougne, Languedoc & Gascougne, aussy avant que la depesche receue me permettoit. Pour moy je me suis restreinct à beaucoup moindre prix qu'on ne me mettoit de ce costé là, mais promis de donner ma vie & d'espouser la condition qui me pourroit donner un' honorable mort sous un maistre qui ait l'entendement de se laisser bien servir. Si ce que je vous conte estoit plus en forme, je passerois plus avant aux particularitez ; c'est assez pour ceste heure de vous montrer que vous n'estes pas seul en la besougne de Dieu. Je ferme ceste lettre en chantant : *O qui & quand de Sion sortira pour Israël.* Honorez de vos nouvelles & commandemens... Vostre.

XXX.

A M. LE BARON DE SPIETZ.

Monſieur, vous m'avez obligé de me faire ſavoir l'eſtat des Griſons. Si les affaires ſe deſcouſent vers Hongrie, il ne fault pas douter que vous n'ayez voſtre voiſin plus garni de deſſeins & de forçes qu'au temps paſſé : cela vault la peine d'eſtre ſeu de bonne heure, car Dieu vous donne grands moyens de vous deffendre, pourveu que la ſurpriſe n'ammene pas la conſternation. J'ay deſiré le voyage que vous faites, afin que vous vous ſouveniez de ce que j'ay dict & eſcrit touchant voſtre maintien par campement. Les choix en ſeront à M. le Conte & les diſpoſitions à M. Tritoran, & à vous le jugement des prevoyançes qu'il fault pour cela, ce que je ne partage pas entre vous de façon que vous ne ſoyez tous trois puiſſants en chaſcune des trois charges : mais c'eſt ſelon le trez propre : & à tout je cree quatre magaſins de bled en Suiſſe ; vous ne pouvez vous repentir de l'amas, oüy bien du contraire. Prenez en bonne part ma paſſion, car je ſuis Voſtre...

XXXI.

A M. CAVASSA, AMBASSADEUR DE VENIZE
[1623].

Monſieur, les nouvelles eſtant deſgelees, il fault que nos plumes le ſoyent auſſy, & maintenant que les affaires ſemblent prendre un nouveau viſage, tant par les bonnes nouvelles que nous venons de recevoir d'Angleterre & que vous ſaurez mieux que moy. Le principal des poincts reſolus eſt la reconqueſte du Palatinat laquelle ſe pourra faire des nations Teutoniques & Angloiſes, & cela nous rendra la main gauche hors de jalouſie. Mais ſi la France a purement reſolu, & ſi elle garde fermement le deſſein pris ſur les parties de deçà, c'eſt aux François, Venitiens & Suiſſes à coudre ceſte beſougne qui ne ſera pas ſans piquſres, le plus grand danger ſe trouvant à enfourner. Je crains pour la premiere difficulté, que les eſgards & interetz de chaſcune des trois pieces ne ſe laiſſe pas aiſement lier en un bouquet bien fait; maudit ſoit à qui il tiendra. M. Durant & moy en parlons familierement, & craignons bien qu'on n'employe à la correſpondence les eſprits de diviſion, & au reſtabliſſement ceux qui ont fait les ruines que nous voulons reparer. C'eſt ce que peut porter le papier à la naiſſance d'un ours qui n'eſt pas encore leché. Honorez de vos nouvelles & commandements Voſtre...

XXXII.

A M. CAVASSA, AMBASSADEUR DE VENIZE.

Monſieur, un mien amy qui a eu part aux affaires depuis la derniere mutation m'ayant eſcrit deus fois des affaires qui branlent, & de toutes douteuſement, j'ay eſtimé devoir laiſſer les doubtes, & vous faire part ſeulement de deus poincts, qoyqu'il ſoit difficile d'adjouſter rien à vos bonnes cognoiſſances. Le premier poinct eſt que la Royne mere a pris telle part à l'adminiſtration, qu'elle peut plus que tous en la reſponſe qui ſe fera aux Ambaſſadeurs extraiordinaires, leſquels on n'a point voulu ouir qu'elle ne fuſt arrivée. Pour l'autre poinct, mon amy dict ainſy : le different des Griſons ſe compoſera tant plus aiſement qu'eux ſont les moins conſiderables en leurs affaires, comme en ayant quitté leur eſperance & leur part. Les neceſſitez que l'Heſpagne aura de pacifier la fera contenter de ſa commodité, le Pape de l'honneur, & la France d'une apparance. Mais ſi ces pauvres Griſons euſſent eu le cœur & les reins pour prendre part en l'affaire ſur la grande diſtraction & engagement des forçes Italiennes qui ſemblent s'aller faire en Flandres, au Palatinat & en deux autres lieux, on dict que pour peu de partage qu'ils ſe ſeroyent donnez, pourveu que ſolidement, leur part du tout euſt eſté la plus conſiderable. Il s'entend davantage ſur cela juſques à exprimer que deux cent mille eſcus d'aſſiſtance en prenant bien la ſaiſon, pourroyent remettre ces pays dedans deux

ans en eſtat qu'eux & leurs voiſins doivent deſirer. C'eſt de qoy peut entretenir pour ceſte heure noſtre correſpondance. Voſtre...

XXXIII.

A M. DE BREDERODE [1623].

Monſieur, nous avons receu la nouvelle de la paix de Gabor ſelon ſon importence, & puis la ſeconde meilleure nous a grandement relevez ; c'eſt un grand cas que cet affaire ſi eſlougné ſoit en effect ſi proche : c'eſt ainſi que les coups du talon ſe ſentent premierement dans l'occiput. Nous attendons avec impatience à quoy ſe reſoudra ceſte grand criſe qui ſe joue ſur l'eſchafault de Paris. Pleuſt à Dieu vous en pouvoir dire mon opinion à l'oreille. Voicy ce que j'en puis commettre à ce papier : c'eſt que je vous conjure de ne vous deffaire d'aucune de vos anciennes maximes : elles ſe trouveront veritables, & les nouvelles frauduleuſes. Je n'adjouſteray à ce billet que la commemoration de nos derniers propos. Si j'avois une plus commode voye, je vous ferois part d'un affaire qui n'eſclatera que trop. Voſtre...

XXXIV.

A M. VERAS, SECRETAIRE ET CONSEILLER DU ROY DE BOHEME.

Monſieur, me ſouvenant du ſoin que vous avez eu de m'eſcrire, j'ay donné ce billet à ceſte occaſion pour vous dire que je m'eſtois preparé un voyage & un homme de Nurembourg pour me guider vers M. le prince d'Anhalt, quand je ſeus ſon partement pour Vienne. Les mauvaiſes conditions des Almans ſont, oultre celles que vous ſavez mieux que moy, qu'ils ont hay le ſecours qui, different de langue, ne l'eſtoit pas de cauſe : ils ont offenſé avec reſpect, l'eſpee & le chapeau à la main en meſme temps, banny trop toſt l'eſperance, oublié les cruaultez de ceux aux pieds deſquels ils ſe jettent, & que les ſoumiſſions des ennemis qui ont arboré les enſeignes, ne font plus qu'apeler au galop le mal qui ne venoit qu'au pas. Excuſez ces paroles en l'amertume de mon cœur qui deſire ma mort. Voſtre...

XXXV.

A M. DE VULSON.

Monſieur, pour ce que vous eſtes trop empeſché à feſtiner M. le Conneſtable & les ſiens, vous ne le

ſerez guere à lire ma petite lettre qui vous requiert reſponſe à quatre poincts : le premier, ſi le Mareſchal de Vitry, comme on dict, eſt de la troupe ; le ſecond, ſi meſſieurs de Monbrun ont fait la reverance à M. le Conneſtable ; le tiers, ſi M. de Bulion en jouiſt tousjours ; & le quart, ſi ce brave vieillard ne montre point quelques ſentiments à la veuë de ſa patrie de retourner *quaſi jure poſtliminii* au chemin de la Celeſte. Honorez de voſtre peine & charité Voſtre...

XXXVI.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur & trez cher frere, la miſere generale eſtant trop veritable, & ne voulant dire que le vray, ma lettre ne peut eſtre agreable : & toutefois il eſt bon de ce condouloir pour ce que l'amas de nos penſees ſur le paſſé produiſent quelque fois & meſme les conſeils. On nous donne encor le mariage de voſtre Prince pour incertain : & pour ce qu'il fault parler de ces choſes en crainte, je voudrois que vous euſſiez leu un diſcours que Henry le Grand, mon Maiſtre, fit amaſſer par M. Dupleçis ſur les malheureux exemples des mariages des Roys attachez aux raçes royales & baſtis ſur l'eſperance de ſecours : & d'autre part des exemples de leur mariages choiſis aux excellentes vertus des Dames ou Damoiſelles qu'ils ont menées ſur le throſne. Durant ces incerti-

tudes Tilly met en frayeur le Rhein, les Almans ployent les genoux tremblants, & ſubiſſent le joug à pedaçes. Dans toutes les villes des Suiſſes, & en quelques aultres, la crainte de la maiſon d'Autriche la rend venerable, & la faict eſtimer meſmes aux diſcours privez. Quelques Roys ont inſtruit les mediocres, & ceux là les moindres à telle dangereuſe adoration. Encor y a ceſte difference, qu'il y auroit moyen par quelques bons exemples de relever les cœurs des petits, pour ce qu'ils ne ſont tombez de guere hault : mais ceux des Roys font des cheutes incurables, & la haulteur de leur precipice oſte l'eſpoir de leur relevement. Je me mets du rang, en mattiere de courage & non de grandeur, d'une troupe de mediocres qui feront bon marché de leur vies pour toucher à la main des affligez & participer à l'honneur de leur reſſources : mais ceux qui font prudence de laſcheté rendent criminelles nos premieres deliberations. Or en attendant le ſentiment qu'aura la France ſur l'exaltation de ſes ennemis, nos yeux pleurent, nos genoux ſe ployent devant Dieu, & la ſaiſon de fermer les poings s'enfuit. Payez mes faſcheux diſcours de quelque bonne nouvelle de voſtre Albion, ſans oublier celle de voſtre perſonne & famille que je voudrois avoir veuë de mes yeux (comme les tableaus me font bonne compagnie,) & que ce fuſt à une bonne occaſion. Honorez de voſtre amitié Voſtre...

XXXVII.

A M. DE BULION.

Monſieur, ſachant que M. le Prince Chriſtofle vous porte un recuil de ce qui s'eſt paſſé depuis un mois & de ce que nous ſavons ſe practiquer aujourd'huy vers le Rhein, je me contenteray d'y adjouſter ce que je receus hyer de Berne confirmant les meſmes choſes, & y adjouſtans qu'il y a entre les Suiſſes Proteſtans une deliberation ſur le bureau d'armer de tout poinct pour aller au devant de Leopold, ou au moins d'aller les premiers ſaiſir quatre villes qui lui apartiennent, dans leſquelles ils ont advis qu'il veuſt diſtribuer ſes forces pour les mettre à leur perfection. Vous aurez ſeu la priſe de Sondrio par force, & de Morbeigne par la ſurpriſe d'Uliſſe.

Pour les deux commiſſions deſquelles vous m'avez aporté la joye & l'honneur, vous ne doutez point que l'une & l'autre ne ſoit pleine de difficultez ; je travaille à toutes les deux, plus craintif de pecher par diligence que par retardement, cependant je ne puis laiſſer aller ma lettre ſans vous ſuplier de tout mon cœur de vouloir regarder & ordonner à quoy M. le Conneſtable me voudroit honorer de ſes commandemens. Je vous dis dernierement l'offre avantageus que j'avois reçeu de M. le Marquis de Baden avec actions de graces & acceptation, ſi le Roy l'employe. Il me tarde que je n'aye quelque choſe digne d'eſtre eſcrit à M. le Conneſtable ; en atten-

dant je vous ſupplie de redoubler voſtre obligation envers moy en m'inſtruiſant & vous ſouvenant d'un eſcu de penſion que j'avois faict demander, pour eſtre obligé au Roy des devoirs de domeſtique auſſy bien que de trez fidelle ſubject, & en ce qui eſt de voſtre ſervice particulier, je vous ſuplie d'honorer de vos commandements Voſtre...

XXXVIII.

A M. LE CONNESTABLE [DE LESDIGUIERES].

Monſeigneur, ce n'eſt ny pareſſe, ny faulte de recognoiſtre l'honneur de vos commandements qui m'a rendu un peu long à y ſatisfaire : c'eſt que j'ay ſoupçonné la diligence dangereuſe en telle choſe, & me ſuis trouvé bien empeſché à rendre conte de l'ame de pluſieurs par la bouche de peu. Voſtre obligé y a ſervy dextrement & fidelement. J'eſcris à M. de Bulion les particularitez qui ſe peuvent par un meſſager incapable de porter ſecret, gardant le reſte quand il vous plaira le faire prendre par un des voſtres. J'attends impatiemment qu'il vous plaiſe mettre la main ſur mon obeiſſance, & honorer de vos deſirables commandements, Voſtre...

XXXIX.

A M. LE CONTE DE LA SUZE.

LE 11/21 DE JANVIER 1625.

Monſieur mon trez honoré fils, il y a quatre ou cinq mois qu'on m'avoit fait eſperer l'honneur de voſtre abouchement, comme auſſy de M. l'Advoyer Grafferier & puis de M. le Baron de Spietz. Les affaires generauls & particuliers m'ont fruſtré de ceſte attente, & non ſans regret, pour ce que j'avois à vous communiquer quelque choſe qui eſtoit importante, & l'eſt encores plus que je ne voudrois. Tout s'eſt paſſé juſques icy comme vous avez veu à voſtre contentement, & de ceux qui vous y ont ſervy. Pour ce qui eſt arrivé depuis peu, & qui ſe preſente pour l'advenir, je vous feray participant de ce que j'en auray quand il viendra, & peut eſtre dès aujourd'huy.

Je viens maintenant à ma derniere depeſche ſur la quelle je receus hyer voſtre agreable reſponſe. Je vous ſupplie de tout mon cœur de faire que par ces Meſſieurs & par vous je ne ſoye conté ny pour requerant ny pour conſeillant, mais pour ſimple expoſiteur de la charge qu'on m'a donnee, joincte avec un' aultre commiſſion de laquelle voſtre reſponſe me deſcharge bien aiſement. J'avois bien tousjours eſtimé conjoinctement avec le prudent Seigneur qui vous porta les miennes, qu'on aymeroit mieux la ſeureté des conditions preſentes que le peril de la nouveauté, & avois philoſophé pourquoy

Dieu a logé les elements humides & froits entre la region du feu & de la terre, à ſavoir pour en empeſcher l'embraſement. Or ſans faire le phiſicien plus avant, ma reſponſe ſe fera avec le ſecret qu'ils y voudront garder ; Dieu conduira le reſte. J'avois hyer ceans un homme d'affaires & d'execution qui eſt M. de La Saludie. Il m'aprit que le regiment de 22 compagnees qui eſt fort plein & fort beau, & qui s'attendoit d'aller trouver M. le Conneſtable pour paſſer les monts, & duquel ce Seigneur faiſoit eſtat de valoir 4000 hommes & s'en ſervir comme de ſes hardes & repreſenter le quartier du Roy ; ce regiment, dis-je, de Normandie a receu depuis trois jours deffenſe de partir, & doit demeurer encor en ſa place, pour ſervir à ce que nous ne pouvons ſavoir. Le meſme ordre avoit eſté envoyé à celuy de Chappes ; mais on l'a fait marcher diligemment, & eſt avec celuy du Conte de Sault, dans le miſerable pays de Pragues, au grand regret des logez & des logeans, ſi bien que j'ay lettres de Turin qu'un ſeul François n'a encor logé ſur les terres du Duc. Vous penſerez là deſſus.

J'adjouſteray un mot de mon particulier. Je ne puis vous mentir que ma piece du milieu ne ſe pourroit accorder avec mon loiſir, & mon inutilité, ſi la teſte ne la faiſoit taire, en luy alleguant la bienſeance de mon aage, & l'accouſtumance que j'ay priſe de me laiſſer mener au bon conducteur ſans gronder ; j'ay maintenant crainte d'eſtre trop employé & là où je ne voudrois pas. Le ſervice que j'ay voué à vos trez illuſtres Seigneurs, & le deſir de recognoiſtre l'honneur que j'en ay receu, ne peut eſtre eſteinct ny par dehors, ny par dedans ; je vous ſupplie de les en aſſurer. Je n'ay plus qu'un mot ſur

la lettre de M. de Bouillon : car j'en ay une de luy efcritte en mefme temps par laquelle il n'oublioit rien pour me perfuader d'aler planter le piquet à Sedan. Si je ne vous envoye point quelque billet de nouvelles par le meffager qui part demain, dites que je n'ay rien. Recreez de vos commandements, Voftre...

XL.

A M. DE BULION.

2 APVRIL 1625.

Monfieur, vous n'aurez point oublié le dernier advis que vous avez reçeu de moy, & auquel le temps adjoufte deux chofes : l'une que l'obeiffance de ceux de Lindau a fait qu'on ne leur a point laiffé de garnifon, l'autre que ce corps qu'ils apellent armee d'Alemagne paffe à deux ou trois fois. La feconde flotte marche maintenant, menee par le Conte de Papenheim qu'il a levé vers Trier. Le conte de Schombourg le fuit aprez une fi avantageufe capitulation, quatre regiments ont paffé prez de Nuremberg qui enfilent encor le mefme chemin de la Suiffe. Toute cefte queuë fe vante de 15000 hommes. Il y en aura moins, & hormis Schombourg font tous culs blancs. A travers tout cela Cavalufchi a tiré 3000 hommes de Vittemberg & va fervir les Venitiens. Six autres regiments ont paffé à Darmeftat & fe font laiffez deriver par batteaux de Cobelens en

bas & c'eſt à mon advis ceux qui font tant crier le peuple des Gueldres. Ceux de Berne, ſelon ce que m'eſcrit M. de La Suze, font eſtat d'aporter quelque empeſchement à la derniere partie de ces bandes; Dieu leur en face la grace. C'eſt ce qui m'a fait redoubler, pour ce que à mon advis tout va à Milan pour y faire un gros qui eſt de conſideration. Le Duc de Baviere continue ſes levees, mais ne trouve rien qui vaille. Quant à la Franche Conté, ils ont levé 2500 de pied & 500 chevaux, en compagnees qui ne paſſent point 50 ou 60 hommes, chaſcune deſquelles eſt logee dans une de leurs petites villes ou bourgades. J'ay fait recognoiſtre cela par deux voyes. Ils ſe vantent ſourdement de faire une diverſion en Savoye, & de quelque entrepriſe que l'on eſtime eſtre ſur Chaumont prez du pont de Greſin. Je ne voy pas qu'avec ſi peu de gens ils oſaſſent livrer de chance. Si S. A. en adviſe d'ailleurs (comme j'eſtime) il y a force gens de bien en ce pays qui s'y oppoſeroyent pourveu qu'avec ſon gré. J'acheveray en vous diſant que voſtre guerre pourroit bien en quelque duree, & vos armees ne pouvant pas eſtre par tout, vos ennemis pourroyent bien uſer de diverſion. En ce cas là je vous prie vous ſouvenir & faire ſouvenir que je ſuis homme de ſiege & ſans capitulation. Si cependant le ſoin que je prends de donner advis eſtoit importun, je vous prie m'impoſer ſilence en bien uſant du deſir que j'ay de me montrer, & ſurtout en voſtre juſte & glorieuſe expedition... Voſtre...

XLI.

[A M. LE CONTE DE LA SUZE?]

Monſieur mon trez honoré fils, je n'ay que cela à vous donner & à reſpondre ſur le doute que vous m'eſcrivez pour la droite ou la gauche ou l'avance droit à Milan que doivent prendre les troupes imperiales : j'eſtime qu'ils feront le dernier pour une raiſon que vous peſerez s'il vous plaiſt, c'eſt qu'ils reçoivent leur ordre de loin, là où les deſſeins generauls l'emportent, & d'où l'on ne voit pas les petits avantages qui vaudroyent quelque fois bien la peine de quitter le droit fil de l'obeiſſance ; comme ils n'ont point un chef de telle eſtoffe qui oſeaſt s'en faire à croire & glauſer ſur le commandement. Voſtre...

XLII.

A M. DE BULION.

LE 18me JUILLET 1625.

Monſieur, pour ce qui eſt des gens leſquels vous blaſmez par voſtre lettre, je me tiens au droit & au tort que leur donne M. le Conneſtable par une lettre qui court eſcritte au Baron de Coupet ; ſi j'ay eſté homme de bien, j'en ay dit mon advis où & comme il falloit, & à ce jeu, perdu une amitié

esprouvee de trente ans : c'est assez pour cela. Vous pouvez vous souvenir, Monsieur, que le desir de servir en la haulte & noble entreprise où vous estes employé me poussa à vous escrire en valet qui cerche maistre : & en cela desrogeant à ma gloire particuliere jusques à me vanter d'estre homme de siege & sans capitulation (comme je vous ay escrit), je prenois la cause d'offre sur les diversions qui estoient à craindre en l'estandue de vos conquestes.

Or maintenant que ceste mesme bonne volonté pour des causes plus generales se presente, je prends argument sur les deux dernieres lignes de vostre lettre, que ce me seroit un honneur souhaitable de mourir en bien faisant, non avec, mais soubs le plus redouté Capitaine de l'Europe. Je reprendrois joyeusement la petite espee que j'ay mise au crochet, & forcerois toutes les incommoditez de l'exil, de l'aage, & de la pacifique condition que je suis, avec la diligence & vigueur qui se peut. Voyez en vostre particulier ce que pourra sur vos commandemens Vostre...

XLIII.

[AU DUC DE ROHAN?]

Monseigneur, vostre bonne opinion de moy me confere trop d'honneur en me communiquant non seulement vos affaires, mais ce qui concerne la Crestianté. Vous excuserez ma franchise en vous respondant avec assurance, & la bonne affection qui

m'a osté la cognoissance du pouvoir par celle du devoir, & mon esprit destraqué des affaires a presté obeissance au cœur desireux qu'elles allassent bien. Vous trouverez en mes raisonnements que j'insiste beaucoup sur la difficulté de persuader à tous que l'affaire marche de bonne foy, c'est pour ce que aprez un grande orage on ne peut si tost quitter le manteau ; la confiance, & la deffiance sont difficiles & ruineuses esgalement. A cela les gens de bien aportent ceste discretion de n'estre, par leurs meffiances, obstacles au bien, ny par leur confiances dengereuses, instruments de malheurs. Or je trouve que ce n'est pas un petit service de donner les moyens de se confier sur des marques qui sont justes, necessaires & faciles, qui conferent beaucoup, & sont de l'essence du desseing. De ceste sorte, je puis maintenir les trois qui sont en mon discours : & puis la particularité des congez de guerre par nos ostes & sur tout aux Rochelois avec la retention des bledz est de beaucoup plus grand effect que plusieurs ne penseroyent. Si cela s'obtient, je vous mettray en main l'affaire que j'avois entrepris sur le grand desseinz du feu Roy, & duquel M. d'Esquules se pourra souvenir si vous en conferez avec luy : pour cela mesme j'eusse désiré faire la reverance au Roy, & avoir l'honneur de vostre abouchement sans l'eresipele que vous me vistes à Loudun, & qui ne me manque point à la fin des automnes. Je vous supplie, Monseigneur, respondre pour moy, que pour m'estre veu dechiré à la Cour & despouillé des anciens bienfaicts du plus grand Roy du monde achetez bien chairement, la vraye pieté m'aprend à ne laisser pas de vouer mes derniers ans à mesme usage que les premiers pour le service de mon Roy

ſans le conſentement duquel j'euſſe accepté les charges qui euſſent honoré mon ſepulchre entre les Griſons. Maintenant je ſuis diſpoſé ſelon les commandements que je recevray à me regler à un heureux refus, ou à un honorable travail qui me ſervira de reſponſe s'il peut prouver à quel poinct je ſuis Voſtre...

XLIV.

A M. MANUEL, ADVOYER DE BERNE.

Monſieur, j'ay apris de vous de quel air on vous convie; je n'ay pas eſté d'accord avec le Seigneur du quel vous m'avez fait ſavoir l'opinion, tousjours reſolu à cela, que les ſubmiſſions amenent le meſpris, & le meſpris la ruine des corps qui ne peuvent eſtre cachez derriere ſoy. On nous eſcrit qu'on vous envoyera M. de Brederode. Nous cognoiſtrons la face de Dieu retournee vers nous, quand elle y ramenera le zele & l'union qui s'en ſont fuis de nous au camp des ennemis. Nous ne pouvons vous faire part d'aucunes nouvelles, que nous n'ayons veu quel vent prendra la nuee de Lyon. Dieu veille que ce ne ſoit point la meſme qui s'amaſſa à Bayonne, l'an 1567. Encore que je vous die peu, je vous prie n'en faire part qu'aux fidelles. C'eſt Voſtre...

XLV.

[AU DUC DE ROHAN?]

Monſeigneur, j'ay eſté fort joyeux que vous m'ayez donné adreſſe pour vous eſcrire. Vous n'aurez de moi que nouvelles ſeptentrionnales, & encor que je ne garantiray pas de toutes leurs circonſtances. Il y a deus jours que j'ai reçeu lettres de Berne, & hyer de Baſle. Ces dernieres ne m'aprenent que leur fortifications ſuivant le plus petit de mes deſſeins. Un des Seigneurs qui m'eſcrit a veu Leopold qui en ſa grande maladie n'a voulu ſouffrir qu'aucun Jeſuitte ait mis le pied en ſa chambre, comme ayant plus de beſoin de remedes que de confeſſions. Il demande paſſage à ceux de Zurik par un lieu fort dangereux. La maladie eſt en ſes troupes. Ceux de Berne m'aprenent deux choſes : l'une la grande negotiation qu'un Heſpagnol nommé Baſſo a faicte au pays de Sion, où il s'eſt ancré. Sous couleur de traitté du ſel il a mis par l'ayde des eccleſiaſtiques & par preſents ces gens là ſur le poinct de tourner le dos à la France & tendre la main à Milan & recevoir l'inquiſition. C'eſt grand cas qu'ils ont banny ceux de la Religion de leur pays & ne veulent pas recevoir le Calendrier nouveau : & encore ont declaré à leur Eveſque qu'auſſy toſt qu'il auroit accepté un chappeau rouge qu'on luy preſente, ils le banniront de leur pays. Les petits cantons les ont pouſſez à preſter ferment à Milan. L'autre nouvelle merite plus de vous [eſtre] eſcritte; elle eſt de meſme main que la lettre que je vous envoiay : c'eſt

que les Cantons evangeliques ont resolu de n'envoyer point à Paris contre les suasions de leurs amis. Il y a cinq semaines que je ne leur ay escrit de peur des mauvaises explications ; j'ay seulement dict de bouche à un qui les a veus, que si l'armement contre Milan est veritable, que l'association ne leur pourroit estre qu'honorable & utile, & que si le Duc se trompoit en ses desseins, l'armement des 6000 hommes qu'on leur demande estoit bien à propos. M. le Veillieux a esté au lict vintg jours.

XLVI.

A M. LE DUC DE CANDALES.

Monseigneur, j'ay entretenu privement M. de La Fontau par lequel vous aurez nouvelles de divers endroits : & particulierement les dernieres & plus seures des combats de Xaintonge. Si Messieurs de Venize trouvoyent bon de faire un coup d'Estat en Almagne, suivre le commancement d'une prosperité & au poinct que le visage des affaires se change, en changer aussy le corps, ils trouveroyent icy un Prince, Capitaine & Soldat, desja logé dans le milieu des affaires & qui a combattu quand les autres fuyoyent, & moy qui suis condamné à un supportable repos, si mon cœur s'accordoit à mon age. Je serviray de prier Dieu pour la benediction de vos actions...

XLVII.

A M. LE CONTE DE LA SUZE.

Monſieur mon trez honoré fils, ſi j'ai eſté un peu tardif à vous donner des nouvelles du Rhoſne, c'eſt la crainte d'eſtre porteur de mentries, car quelque proteſtation que l'on face de ne pleger point, & quelque diſtinction que l'on puiſſe repreſenter du vray ſemblable, du douteus & du faux, on s'en prend tousjours à l'organe, & auſſy ſi je me fuſſe haſté de vous donner ce que j'avois receu, vous y euſſiez trouvé une deffaicte du regiment de Picardie, une de 300 chevaus qui venoyent au Pouzin, comme auſſy de la priſe de Bays ſur Bays. Ces trois articles ſont demourez en croupe & n'ont pas continué. Voicy ce qu'on certifie : la priſe du Pouzin par Briſon. Il y avoit dans la ville des Suiſſes, & en le chaſteau un parent de Mme la Conneſtable. Quelques uns veulent qu'il y ait eu quatre heures de combat. J'ay envoyé pour les particularitez, pour auſſy ſavoir quelles ſont d'autres petites places priſes en ces quartiers. On redoubte auſſi la priſe du Creſt en Dauphiné par ceux de Gouvernet, qui ont auſſy Mévouillon. Les Lyonnois aſſiſtez de Saint Chaumont & de Maugiron voulurent promptement penſer à ſerrer le Pouzin avant qu'il fuſt accommodé des neceſſitez d'un ſiege, leſquels ceux qui s'eſtoyent ſauvez pouvoyent raporter fidelement; mais un homme de marque de Lyon qui n'eſt point Huguenot nous a

apris que trois choſes avoyent rompu ce deſſein : l'une, que les preneurs avoyent tenu prets dans Privas toutes munitions de guerre & de gueule, & cela dans vingt quatre heures logé dans le Pouzin ; la ſeconde incommodité, eſt la pauvreté de ſoldats, tout eſtant à la guerre au dehors, & la groſſe garniſon qui leur euſt diſputé le chemin; ſi bien que Saint Chaumont s'eſt contenté avec ce qu'il avoit de ſe jetter dans Tournon, où les Jéſuittes avoient pris l'effroy; la troiſieſme raiſon eſt que M. le Conneſtable, vers lequel M. de Villeroy eſt allé, leur a conſeillé de faire halte avec quelques promeſſes de remedier à tout. Là deſſus, imaginez vous les diſcours qui ſe tiennent à la Banque de Lyon, & dans leſquels je me meſlerois ſi c'eſtoit de vive voix. Ce qu'il y a de pris en Daufiné fera voir les demarches de M. le Conneſtable lequel on nous eſcrit avoir arreſté les premieres troupes de M. de Longueville. Voilà pour le voiſinage; mais je vous veus donner *una fatta nuova* que le marquis de Baden, duquel je vous envoye un paquet, me communiqua hier par le prince Chriſtofle ſon fils. L'Ambaſſadeur Wak luy meſme eſcrit que pour certain le Pape a fait une declaration publique pour le party heſpagnol, prenant ſon fondement ſur ce que l'autre party s'allioit & ſervoit des heretiques. Ils en ont eu courrier exprez du Prince Cardinal lequel mande s'en devoir venir bien toſt accompagné de l'Ambaſſadeur de France. Voilà de quoy exercer voſtre bon eſprit, quel mal, ou quel bien cette nouveauté produira : pour le moins ceux qui ont pour deviſe *per noi ſa garbuggio* en eſpereront. Les deux Antagoniſtes de la Cour en concevront des eſperances par des voyes bien diverſes, & ſans doute un des deus

y ſera trompé; pour moy n'en attendez pour cette heure que le commancement du Pſeaulme 39.

On m'eſcrit & de bonne part de la Cour que le changement de Seguiran en Soufran paroiſt en ce que le Roy va ſouvent au logis du Cardinal de Richelieu, quand il ne peut venir au ſien. On m'eſcrit que le Roy ayant tout à plat refuſé d'entrer en la ligue offenſive ſur la demande faicte ouvertement & expreſſement par le Seigneur d'Arſens, que l'Ambaſſadeur de Savoye a pris le poſte le meſme jour pour aller à Londres accepter pour ſon Maiſtre cette condition. Il a parlé ainſy à celuy qui m'eſcrit. Maintenant on parle au refus du Roy d'eſtre chef de cette ligue, que la place tombe au Roy d'Angleterre. J'oubliois de Turin, que les forces du Pape devoyent aller à la Valteline pour reconquerir. Vous aurez ſeu de la Cour les boutades du Cardinal de Sourdis, deſquelles il a demandé pardon, ſon bonnet rouge aux pieds du Roy, & depuis, les chipotries du clergé en ſignant le contrat des 500000 eſcus pour le ſiege de La Rochelle, la compagnee menee par le Cardinal de la Valette, les quatre commandemens contraires l'un à l'autre obtenus par les deux Antagoniſtes avec leurs paroles de querelle, durant leſquels commandemens contraires d'arreſter, ou d'advancer : & cependant qu'on a envoyé querir les deputez Rochelois pour renover le traitté, ils ne laiſſent pas de pourſuivre le fort qu'ils ont mis en deffenſe. Vous aurez ſeu auſſy comment le Marquis de Portes ayant fait prendre le chaſteau d'Alez par deux Conſuls, le Duc de Rohan l'a repris à la veuë du ſecours, & pour concluſion comment la flotte qui eſtoit allee au ſecours de l'Abbaye de Todos Santos a pris l'iſle de Porto Ricco, comme on eſcrit

qu'ils eſtiment autant que ce qui s'eſt perdu. Tout ſoit dict ſans me rendre pleige, mais aſſez pour vous donner de l'exercice comme doit, à ſon trez honoré fils, Voſtre...

XLVIII.

Monſieur, on ne peut vous obeir en vous donnant un role des hommes d'Eſtat du ciecle, qu'on ne deplaiſe à pluſieurs : & puis vous le demandez de toute l'Europe occidentale, mais à la charge de reparer mon oubly par la correction des plus adviſez.

L'Almagne nous donne d'entree deux grands Empereurs de la maiſon d'Autriche, à ſavoir Charles le Quint & Maximilian : l'un grand à conqueſter & l'autre à conſerver. Je vous donne aprez Maurice de Saxe, duquel ſi vous conſiderez la ruſe & la longue trame, il ne doit rien à pas un des deux : vous avez aprez. . . . .
. . . . . . Electeur Palatin, & entre les moindres, un habile ſerviteur de cette maiſon nommé Beutrec. Mon *Hiſtoire* vous dict quelque choſe de tous ceux là : . . . .

L'Italie ſeroit bien plus fertile de ces eſprits ſi nous les connoiſſions comme les François. Coſme & Laurents de Medicis ſe ſont fait cognoiſtre, & les femmes de ce nom tiennent le premier rang en ce role, teſmoin la Reyne Catherine, & c'eſt à leur ſervice qu'ont eſclatté ces excellents eſprits Machiavel, Guychardin. Les Papes. . . . . Sixte cin-

quiefme, Clement huictiefme. . . . . Les Cardinaulds Cajetan. . . . .

Le Roy Philippes. . . . . & fous luy Efcouardo, Antonio Perez, Eaxis. . . . . & en ces derniers temps par deffus tous le Conte de Gondemar.

Nous n'avons d'Angleterre que la Reyne Elizabet qui a plus monftré de fageffe à conferver que tous les autres à aquerir. Nous mettrons à fes pieds Walfingan, Cafil.

Au Pays bas & en Flandres ont efclairé pour eftre de noftre age les deux Princes d'Orange, pere & fils, & à leur fervice. . . . . Sainct Aldegonde . . . .

L'eccellence de ceux là eft de s'eftre exercez contre vent & maree, foibles, pauvres & petits, contre les puiffants, riches, & grands . . . .

. . . .

Nous voicy en France, où le tableau eft plus large, & nous plus favants : & pour ce qu'il y a eu trois partis, où chafcun a exercé ce qu'il favoit faire, nous les partagerons felon cela. . . . .

. . . .

Soubs les Roys François premier, Henry II, & François II, ont paru le Conneftable de Monmorancy, les Chanceliers Olivier & L'Hopital, & un peu depuis. . . . .

Les Ducs, de Guife, tué à Orleans, celuy de Monmorancy, Morvilliers, l'Evefque de Monluc, Villeroy, les Chanceliers de Chiverni & de Bellievre.

Du party reformé l'Admiral & le Cardinal de Chaftillon, du Rozoy leur Secretaire, le Baillif Groloi, & Aubigné pere de celuy qui efcrit. . . . .

. . . .

Ceux de la volee d'aprez ont mesnagé choses tres difficiles, la Haye, Lieutenant du Poictou, la Meausse, Calignon, Clauzonne. . . . .
Les ministres du Nort, Pagesy, Molet. . . . . . .

. . . .

Le Roy, depuis Henry IIII, est aprez entré en jeu qui a eu besoin de pilottes de tempeste & non pas d'eau doulce : de ce rang a esté le Viconte de Turennes, depuis Duc de Boüillon, le Seigneur de Clervaut, le Plessis Mornay, le Seigneur Constant, le Secretaire Pin [1]. . . . .

. . . .

Ceux de la Ligue, desquels je dis, comme des Reformez, qu'ils ont eu à combattre sur eux, aux costés, & dessous. Les Roys establis en leur puissance, les plus proches qui les servoyent en compagnons, & non en subjects, & les peuples qui sont rudes maistres & insolents : tout cela a esté supporté quarante ans par les nostres & quelques six ans par le Duc de Guise tué à Bloye que je mets au rang des hommes d'Estat, s'il en fut onques. J'ay congneu entre ces negociateurs le President Janin, les Secretaires Chartier, le Seurre, Pericard, & Rossieux. Le premier des quatre, sous un autre maistre, faisoit les affaires des Guisars.

Quand le Roy Henry IIII a possedé le Royeaume, il s'est lors servy, oultre les anciens, du Duc de Seuilly, du Conte de Chomberg : & entre ses agents d'Almagne on a plus attribué à Bongas qu'aux autres. Si vous me demandez un jour de vive voix pourqoy j'oublie plusieurs Chanceliers & Secretaires

1. Tous ces points indiquent des lignes laissées en blanc dans le manuscrit.

d'Estat, je vous le diray librement & non pas en papier.

Pour corollaire, je veus choisir quelques uns qui ont esté admirez plus que les autres, comme Morvilliers & Villeroy : car Bellievre que j'ay mis en leur rang a esté, s'il me semble, plus heureux en reputation [qu'en] action. Je vous en feray un petit conte. Ayant l'honneur d'estre son collegue pour calmer le reste d'une guerre en Guyenne, je tressaillois de joye, estimant que l'haleine de cet homme là me rendroit homme d'estat jusqu'aux dents. Je humois ses paroles, cherchant en toutes quelque hyeroglife, ou sens pretieus. Un jour nous estions au Mont de Marsan : un courrier nous aporte une grande confusion & tuerie à Bazas. Je prends la botte avant courir à mon oracle : Je luy demande avec une hastiveté françoise : « *Hé bien, Monsieur, que dites vous de cela?* » Il esbranla sa teste peu à peu, & puis d'un grand mouvement de hault en bas, & de bas en hault, jusques à quinze ou seize fois, il fut une seiziesme partie d'heure sans pouvoir arrester ce grand nez duquel Raspin lui a escrit :

Non cuivis nasi machina longa datur.

Enfin, *Cum centies abnuisset, annuisset, nutasset nictassetque,* voicy son advis : « *Que je dis, Monsieur mon Collegue?* » Et puis il dit trois fois « *Vous demandez ce que je dis : Si fay, je dis vraiment, je dis qùe, qùe, qùe nous ne sommes pas tous bien sages.* » Je repars : « *Mais, Monsieur, je demande qu'il faudroit faire à cela?* » Aprez autant de branlemens qu'à la premiere question : « *Ce qu'il faudroit faire, Monsieur mon Collegue, je vous le vay dire, dit-il, Il faudroit vrayment* » & aprez trois fois : « *Il faudroit que*

nous fussions tous bien sages. » Et cependant, on se tuoit à Bazas, & fallut remettre d'en adviser au landemain.

Les uns appellent cette pesanteur marcher à pied de plomb, & nous avons quelque fois dict en compagnee, à pied de veau. Entre les traictez de la façon de M. Bellievre, beaucoup de gens ont hault loué sa negotiation d'Angleterre, pour sauver la vie à la Reyne d'Escosse : on a trouvé excellentes les maximes d'Estat qu'il laissa escrittes sur le privilege des testes couronnees : & moy je dis que tels remedes sont autant inutiles, que ceux que Rablays fait trouver à Hanscarvel pour sa jalousie. Je dis encore que c'estoit faire en homme d'Estat, de prattiquer dans le Royaume quelque face de trouble, comme il a paru se pouvoir faire : afin de retarder par diversion, & pour sauver une vie de telle importance, il ne faloit espargner rien de pretieux.

La bande que j'ay mise aprez celle là marchoit d'autre pied, & en avoit besoin : entre ceux là estoit trez excellent le Secretaire du Rozoy, plus vieux & plus inventif que l'Admiral son maistre. J'ai apris de mon pere, qu'il lui disoit quelquefois : « *Vous vous endormez en sentinelle, vous vous perdez, il y a trois mois que vos gens n'ont rien faict de nouveau.* » & l'Admiral aprit de luy la leçon que vous voyez en mon *Histoire*, quand Genlis vouloit temporiser, & luy vouloit venir aux mains. J'ai aussy veu triompher dans les affaires d'Estat la Meausse & Calignon, & aprez eux le Viconte de Turenne en sa verdeur ; mais à nul ne cede le Roy, mon excellent Maistre, surtout à sentir les menees des ennemis, & y trouver des remedes non esperez ; mais il ne se fit parfaict à cela que quand il falut mettre le pied à la couronne, car auparavant il haïssoit les affaires.

& elles l'euſſent ruiné, ſi les bonnes teſtes qui le ſervoyent autant intereſſees que luy à bien faire, n'euſſent porté ſon fardeau.

XLIX.

[AU PRINCE DE CONDÉ.]

Monſeigneur, quand je refuſay les lettres de Mareſchal de camp, que M. le Prince m'avoit envoyez chez moy, quoy que ce me fuſt honneur, juſques à ce que l'Aſſemblee de Niſmes m'euſt commandé de les accepter, je me doutois bien quelle en feroit l'iſſue, teſmoin la lettre de deux lignes que vous reçuſtes à Maziere dattee de Sainct Jean d'Angely. Maintenant vous demandez pourqoy je vous ai quitté à Loudun, meſmes ayant procuration de Meſſeigneurs de Rohan, pour ſigner ou debattre pour eux. Je vous pourrois donner en excuſe la bleſſure qui me tient au lict depuis deux mois, ou que mon meſtier eſt de mener une armee, & non pas à la congedier : & quant à la procuration de Meſſeigneurs de Rohan, j'aurois bien toſt faict de dire qu'ils y ſont en perſonne, mais pour vous reſpondre avec ma nayveté acouſtumee, une parole m'a chaſſé de voſtre conſeil, à ſavoir de demander pardon au Roy, bien que nous n'ayons pas failly, mais par honneſteté, bienſeance, tendreſſe de cœur, comme on le demande à un enfant, à une maiſtreſſe, ou à un malade.

Noſtre Roy eſt hors de l'enfance par declaration

publique, c'eſt mal eſtimer de Sa Majeſté de la conter pour malade, & jamais ſon Conſeil & luy ne le ſont enſemble. Quant à la tendreſſe de cœur, je l'apelle plus franchement laſcheté. Quiconques ploye les genoux au pardon n'a pas les mains capables ny dignes de recevoir la paix.

A ces infimes & infames ſoumiſſions, la corde, le pardon, ou l'auſmoſne : mais la paix ne ſe faiſant que *mutua formidine* & par interets communs, on peut, on doit refuſer la paix à celuy qui demande pardon, par ce qu'il ne peuſt eſtre capable de l'un & de l'autre en meſme temps.

On debat la paix par la montre de juſtice premierement, & puis de ſa fermeté : or le pardon renonce à la juſtice, preſupoſant crime, ne poſe pas les armes, mais les jette par terre, & celuy qui a offenſé le Prince, ayant offenſé Dieu, quitte ſa part du ſecours du ciel, & de ſa propre vertu.

De là eſt venu qu'en toutes les paix bien faictes on a conſtamment demandé & emporté cette clauſe : *Advoüant tout ce qui a eſté faict & geré par eux, avoir eſté pour noſtre exprez ſervice, & bien du Royaume.*

Avec noſtre intereſt marche auſſi celuy du Roy : car ce ſeroit injuſtice à un Prince d'honorer du nom de paix celuy qui doit condeſſendre à demander pardon, ce ſeroit autoriſer le vice, mettre à couvert les brigands, defautoriſer ſa juſtice, & le Prince qui fait telle paix veuſt avoir la guerre contre le Ciel.

Si la repentance des meſfaits fait joindre ceux qui ont failly, à qoy l'orgueil de la paix au repentant? Si c'eſt la foibleſſe, quel Prince ſera ſi laſche d'embraſſer debout celuy qui veuſt ou doit parler à genoux?

Les paix & les abolitions n'ont rien de pareil : & c'eſt pourqoy le premier eſt ceelé en cire jaune, comme qui marqueroit d'or les contrats honoraires faicts avec le Souverin : mais on aplique aux pardons & lettres honteuſes la cire verte, comme ſymbole de la folie du repentant, ou de l'eſperance de mieux.

Et quand la demande du pardon ſeroit tolerable en de legeres pretentions d'Eſtat, cela ne peuſt etre ſuporté en la deffenſe de religion, ſi elle eſt bonne : ſi fauſſe, comme le pardon l'advoüeroit, certes il la faudroit quitter en demandant pardon, & sur les allegations de la contraincte & de la neceſſité, nos peres nous ont apris par les harangues qu'ils ont faites ſur les buſchers qu'il n'y a point de contrainte à qui ſait mourir. Nous nous ſentons en nos conſciences, non la plus ſplendide nobleſſe du Royaume, mais la plus pure en nos actions, & envers noſtre Dieu & envers noſtre Roy : & horſmis le petit nombre de Catholiques qui n'a point trempé à la Ligue, nous tenons juſtement le reſte pour remiſſionnaires, ſi remiſſion peut eſtre faicte à ceux qui ont conjuré contre leur Roy au profit des Eſtrangers, ſans pouvoir mettre en pretexte la perſecution de leur foy, n'y ayant nulles juſtes armes contre les Roys que la querelle du Roy des Roys. Combien ſont loin de là ceux qui ſe peuvent dire en verité avoir ſauvé la Couronne, ou au moins la teſte qui la devoit porter.

Je viens à l'honneur humain, pour dire qu'il n'y a point de paix pour les deshonorez, mais ſeulement paction de ſervitude. Celuy qui a demandé pardon a mis une bouze de vache ſur ſa teſte & ne peut plus traitter honorablement.

Voila, Monſeigneur, ce que j'entendois, en diſant

que je ne voulois pas eſtre compagnon de la cire verte. J'ay eu quelque petite part à toutes les paix qui ſe ſont faites depuis le ſiege de La Rochelle, & aux reſolutions contre apparence qui ont mis Dieu de la partie, & faict marcher leur honneur aprez le ſien.

Je ne ſuis pas de ceux qui font marcher leur reputation coſte à coſte de la gloire de Dieu, encore moins de ceux qui la logent devant. Il n'y a que trop de teſtes relevees en France qui n'ont autel que leur ambition, teſmoin l'abus des duels. Mais David nous a apris à craindre les oprobres honteux : & ſur toutes les graces qu'il rend à Dieu, il allegue à tous propos la ſalvation de ſon honneur. Il nous eſt donc permis quand la gloire du Tout-Puiſſant tire noſtre bonne renommee par la main, comme une grande Princeſſe qui convie une moindre à la ſuivre, de cherir le bonheur que ce nous eſt d'eſtre partiſans du Dieu des armees, veu qu'il ne ſe deſdeigne pas de ſe trouver en perſonne en la bande qui le ſouſtient.

Pour[1] ce qu'il eſt parlé en cette lettre de celle qui fut envoyee à Mezieres, vous ſaurez que le Prince de Condé ayant levé les armes voulut faire branler les Reformés ; en meſme temps pour engraiſſer ſon traitté, il envoya à Sainct Jean d'Angely, où Meſſeigneurs de Rohan avoyent aſſemblez leurs principaux partiſans, & ceux là à Maillzais vers noſtre auteur qui gardoit le lict d'une bleſſure, pour lui demander ſon advis ſur la reſponſe, & luy leur donna les

1. Ces dernières lignes sont une note explicative.

deux lignes ſuivantes qui furent envoyees, ſans y rien adjouſter :

Monſeigneur, nous ſommes prets de mettre ſur nous le peril de voſtre guerre, ſi vous nous oſtez celuy de voſtre paix.

L.

A M. LE DUC DE CANDALES.

LE 8me DE MARS 1626.

Monſeigneur, voſtre homme m'a fait plaiſir de m'advertir pour vous donner ſi peu que nous avons. Nos nouvelles s'eſtendent à plein fonds ſur les grands differents que pluſieurs occaſions ont fait naiſtre entre la Cour de Parlement, & l'Aſſemblee des principaus du Clergé : d'autres les ont acreues, juſques aux deffenſes publiees à tous Cardinaux, Archeveſques, Eveſques &c. de ne s'aſſembler meſmes ſur quelque peine. Ceux là deſobeiſſants & eſtants aſſemblez, la Cour leur envoye commander la ſeparation par deus Huiſſiers qui furent comme forcez de raporter à la Cour une reſponſe ſignee des principaus : par elle ils declaroyent à la Cour qu'elle n'avoit aucune autorité ſus l'Ecleſiaſtic : & cela avec des termes [tels] que la Cour irritee fit bruſler par les mains du bourreau cette piece publiquement, avec mille livres d'amande pour chaſque Eveſque, aplicables aux œuvres pies, tout par priſe de corps. Le Conſeil du Roy a eu grand'-peine d'interpoſer l'autorité de S. M. pour faire ſurſeoir

les procedures, & cela ne va pas en amandant.

Vous aurez feu les diverſes ſentences ſur le bruſlement de quelques livres des Jeſuites : & puis comment le Roy eſtant allé au Parlement, pour faire paſſer quelques edits burſaus, l'advocat Servin s'y oppoſa avec une harangue qui a eſté fort admiree, & l'epilogue encor plus : car en achevant Servin perdit la parole, n'ayant peu dire plus que *Chriſte, miſerere mei.* Là deſſus tout deſſonſe en epitaphes pleins d'extremes louanges : quelques uns auſſy ont loüé le traict de la mort, laquelle, diſent-ils, ſachant que Servin s'eſtoit pluſieurs fois dedit de telles belles actions, luy oſta le moyen de le faire.

Vous aurez ſeu mieux que nous l'acceptation de la paix : ce qu'il y a de ſecret n'eſt pas encor venu ; mais peut eſtre n'aurez-vous pas encor ſeu comment le Prince Major [a été] declaré General de l'armee de Piedmont, à l'excluſion de tout autre : quelques [uns] donnent ſa lieutenance à M. de Rohan, que je croy trez difficilement. Dites que s'il ſe preſentoit quelque choſe de mieux, je le prendrois à deux mains pour vous teſmoigner que le bon homme eſt de tout ſon cœur Voſtre...

LI.

AU ROY [LOUIS XIII],

LE 23me OCTOBRE 1618, DU DONJON.

Sire, depuis l'envoy duquel la province de Poictou m'honora vers voſtre Majeſté, pluſieurs accidents & ſur touts mon aage m'ayant deſnié le bonheur de voir la face deſirable de mon Roy, j'ay cerché par l'entremiſe de mes amis tous moyens d'achever le reſte de mes jours avec cet avantage, qu'ayant eu pour ſeul Maiſtre & à bonnes marques le Grand Henry, je ne feuſſe neceſſité de ſervir ſoubs voſtre Mageſté autre qu'elle meſme; mais ayant eſprouvé combien douteuſes & peu utiles ſont les lettres (foibles paroles des abſens), ſur les deux qu'il a pleu à voſtre Mageſté m'eſcrire d'affaires particuliers, quoy que ma petiteſſe euſt à ſe contenter de s'adreſſer en choſes ordinaires aux Officiers de l'Eſtat, j'ay, par l'advis de M. de Montelon, pris la hardieſſe d'envoyer le plus proche de mes amis pour ce qui me touche, & plus le ſervice de Voſtre Mageſté, comme auſſy, afin qu'en employant la partie que Dieu m'a laiſſee entiere à la gloire du plus grand Roy qui ait ceint eſpee depuis huit cents ans, mes envieux ne me peuſſent oſter l'accez à l'oinct de Dieu, que je prie jour & nuict pour voſtre perſonne & Eſtat, comme doibt Voſtre...

LII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, depuis quelques jours j'ay veu M. le Preſident de Monton qui m'a aporté quelque difficulté de S. A., ſur le fait de la Religion, au traitté de mon fils, avec acceptation de toutes les autres conditions. Sur cette premiere il y a quelques accomodements propoſez & qui pourroyent reuſſir. Tout conté, je n'en eſpere pas plus qu'au commancement, m'ahurtant à deux obſtacles : l'un la faulte d'argent qui va eſtre par tout, l'autre que ſi S. A. ne voit le Roy à la guerre, il ſe jettera ſans doute à ſa particuliere paix. C'eſt la beſongne où on travaille à Turin, & pourtant j'eſtime que voſtre Alteſſe a bien à propos depeſché Monſeigneur le Marquis de Chriſtofle. Nous avons de France pluſieurs faſcheuſes nouvelles, incertaines Dieu mercy, ce qui me diſpenſera d'en eſtre le raporteur. Ce qu'il y a de moins douteus, c'eſt l'excommunication du Pape ſur l'Eveſque de Chartres & autres Ecleſiaſtiques, qui ont oſé prononcer & eſcrire pour l'abſoluë ſouveraineté. Sa *Sotteté* a fait ſon Viquaire pour l'exſecution de ſa fulminante le Cardinal de la Valette, avec indiction de peines, s'il ſe rendoit laſche exſecuteur, & notamment de la perte du chappeau. Mais le Roy a deffendu au Cardinal, ſur peine de perdre la teſte, de non toucher à ſa commiſſion. Ils diſent que le Cardinal ayme mieux ſauver la teſte que le chapeau. Je voudrois que ces affaires en empeſchaſſent de pires. J'ay reçeu lettres de Monſieur de Rohan qui

parlent bien un langage plus pacific que le bruit qu'on lui donne. J'ay refolu de n'entretenir point Voftre Alteffe des affaires françaifes : car ma confcience ne les pouvant aprouver, ny ma condition les condamner, il ne me refte que le taire & attendre le refultat du ciel. Nous avons nouvelles meilleures d'Almagne. Je ne diray que la plus generale qui eft que la journee imperiale eft remife pour cet efté ; (marque de trouble aux affaires de l'Empereur). & tout le refte de ce corps de nouvelles que nous n'avons pas eu feuls promettent un *volta facia* de ce qu'on apelle la Fortune : cette conjuration de la Nobleffe de Poulogne en eft un fynthome. Il y a bien de qoy difcourir, en attendant que Voftre Alteffe ait en main les occafions pour efprouver les fiens, & entre ceux-là Voftre...

LIII.

[SANS SUSCRIPTION.]

L'AN 1616.

Monfieur, j'efcrirois à Meffieurs vos Collegues fi j'avois le bien de leur cognoiffance comme j'ai l'honneur de la voftre, mais voftre union qui s'eft maintenuë entre diverfes teftes, divers interets, eft peut-eftre contraire à fuivre une mefme refolution : qoy que le diable vous aye deputé toute forte de trahiftres pour vous departir. Ce confentement d'un fi grand peuple fans exemple, me

faict croire avoir dict à tous ce que je me suis resolu contre ma coustume de faire sçavoir à peu. J'eusse escrit à vostre mere, mais les tesmongnages que j'ay de sa mauvaise volonté m'en dispensant, il est temps que ce qui ayme vostre salut commun se convie aux preuves. Le Duc d'Espernon dilaye tant qu'il peut d'aller à la Cour, où il est apellé, & a fait ces jours la plus part du regiment de Picardie, c'est à dire de ceux qu'il avoit par Sainct Leger, de Melle, pour retourner en Angommois. Il s'est vanté que le loup gris avoit des amis en vostre ville, & des plus huppez; il dict cela à quelques confidents, le premier de ce mois, jour de la prise de M. le Prince, se trouvant lors assisté de force noblesse de toutes parts, laquelle il sembloit avoir amassee à deux fins, l'une pour se rendre admirable en creance, par sa correspondance, de la Cour, l'autre pour de là depescher chacun à sa fonction. Depuis il a sommé Rochefort : c'est à qoy je m'attache presentement, voyant que celuy de vous ou de luy à qui le desmenti en demeurera faict perte de reputation. J'ay voulu donc de bonne heure vous dire que si vous en venez au contraste, je desirerois que vous passassiez en ceste Isle une troupe gaillarde de vostre infantrie, & de ceux de l'Isle de Ré, à quoy quelque Seigneur que je cognois vous seroit grandement utile, & auquel force gens, & des Gentilshommes & de ses amis & des miens se joindront. Tout cela retranché dans l'Isle n'empescheroit pas seulement le siege, mais sembleroit avoir disputé la campagne à ce Grand. Je parle de cela comme l'ayant experimenté aprez la desroute d'Angers, lorsque nos troupes ruinees de la Loyre, battues & dissipees dans les Isles, n'avoyent retraicte que les

foſſez de la Rochelle & de Sainct Jean d'Angely. Meſſieurs de voſtre ville m'employerent au ralliement de tout cela ; à quoy faire je choiſis l'iſle de Rochefort, où avec fort peu de retranchements, au nez de trois regiments avancez entre Niort & Sainct Jean, menez par M. de Laverdin, & des forces de Xainctonge qui avoyent levé le ſiege de Broüage, nous fiſmes un corps qui depuis regangna la campagne, prit par ſiege cinq ou ſix places dans le pays. Je vous prie de vous ſervir de cet advis, ſi vous voyez qu'il en ſoit beſoin : ſinon ſuprimer ma lettre, n'eſtant plus d'aage pour me faire de feſte & aſſez empeſché aux ridottes que je fais, auſquelles il faudra parler avant voir vos baſtions. Je ne vous eſcris point ces choſes comme ayant pris & formé parti, mais ſeulement comme obligé de contribuer à tout ce qui concerne la Rochelle. Permettez-moy d'employer l'amitié que vous m'avez teſmongnee, à vous prier d'aſſurer vos fidelles compagnons d'œuvre que je tiens ma vie preſte pour teſmongner à ces braves qui relevent l'honneur de ce temps, que je ſuis à eux & à vous. Voſtre...







III

LETTRES

D'AFFAIRES PERSONNELLES

[Collection Tronchin, Mss. d'Aubigné, T. II, f° 92.]

I.

A M. LE COMTE DE LA SUZE [1622].

Monſieur, entre les graces que Dieu vous a conferees en voſtre affliction, elles ont cela d'agreable, que c'eſt par des mains ſi honorables que vous les baiſerez toute voſtre vie avec une glorieuſe recognoiſſance, comme vous m'eſcrivez dignement, & M. le Mareſchal [De Leſdiguieres] prendra à plaiſir de vous lever tout d'un coup de la ſervitude des priſons au commandement de 4000 hommes. Si le grand deſir de ces peuples ſuccede, je voy encor un grand contentement que le Ciel nous depart, de

pouvoir, au lieu des viles excuſes, nous juſtifier devant le Roy par utiles & honorables actions. Je vous prie m'inſtruire comment il plaira à ce Seigneur d'en ordonner, & de diſpoſer de vous, afin que je n'en promette rien oultre les lignes que vous me traſſerez : le reſte ſera en la bonne memoire de M. du Moulin. Honorez de vos nouvelles & commandemens Voſtre...

II.

A M. LE COMTE DE LA SUZE.

Monſieur, puis qu'il fault que le pere obeiſſe au fils aux depens de la bien-ſeance & à l'avantage de la charité, je vous diray, mon trez honoré fils, que le voyage de M. Stek me tardoit beaucoup, pour ce qu'eſtant de beſoin de lier les affaires, il fault que les parties touchent à la main : il y a long temps que nous traittons enſemble à plein fonds, & confidemment. Je vous convie à cela meſme envers luy : il ne fault pas laiſſer tromper ces gens à l'election des Officiers, & meſme en garder le plus qu'on pourra à choiſir au premier Conſeil : je ne les ay encor obligez qu'à leur Lieutenant general & au Colomnel de leur François. Il y a bien eu du remuëment contre nous, & par des gens qui ne devront pas eſtre advoüez du Roy : car c'eſt contre le ſervice de S. M. Tandis que Dieu vous en donne le moyen, muniſſez vous des bonnes inſtructions & aſſiſtances

de M. le Mareſchal. J'attendray, ſi je puis, le retour de M. Stek pour aler à Baſle. Aymez Voſtre...

III.

AUX TREZ HONOREZ SEIGNEURS DE BERNE.

Meſſeigneurs, ayant reçeu l'honneur de vos commandemens, j'ay laiſſé couler un jour pour attendre les nouvelles du mardy, & pouvoir vous rendre conte de ce que nous [entendons] de tous coſtez, comme je feray en la lettre de M. Stek. Les trez honorez Seigneurs de Geneve s'etants reſolus à la perfection de leur ville du coſté de Sainct Gervaix, ont deſiré que je donnaſſe le branſle à cet affaire. Cela me recule d'une ſemaine pour vous aller ſervir. J'eſpere donc partir pour m'aquiter d'une partie de mon devoir, si vos Excelênces me font ſavoir ce terme leur eſtre agreable. Je n'eſtime pas avoir beſoin de conduite, ſi ce n'eſt au partir de Lozanne. J'ay honte du ſoin que vous avez de moy, & meſme en ce qui vous aporte deſpenſe, c'eſt pourqoy je deſire aler en eſtat de vous donner quelque moix, ſi quelque accident notable ne me pouſſe en quelque lieu pour voſtre ſervice, qui eſt celuy de Dieu. Nous avons eſtudié un moyen d'acourſir à la fortification de deça & la depenſe & le temps par la moitié. Je portray de bon cœur ce que Dieu m'a donné à voſtre genereuſe & utile reſolution : & ſur tout s'il faut donner

le coup de pique où nous aurons donné tant de coups de pics, esperant qu'à la fin, encore plus qu'au commencement, vous m'esprouverez Vostre...

IV.

A M. DE ROHAN [1623].

Monseigneur, vous ne doutez point que selon le zele d'amitié duquel je brusle pour vous, la nouvelle de vostre aproche sans le contentement de la veuë ne rangrege une eresipele qui me caresse tous les automnes, comme vous vistes à Loudun; sans elle j'eusse desiré faire la reverance au Roy, quoy que je sache le mauvais estat où le Jesuitte Arnou & mon miserable fils m'ont reduict à la Cour. J'ay de quoy montrer qu'il n'y a crime sur moy que les violents & remarcables services rendus au Roy, recogneus par le despoüillement de mes pensions, dont l'une estoit dattee de quarante huit ans. Le malheur est que ceux qui sont maltraictez ont pour crime l'imaginaire mescontentement. C'est trop parlé de moy; j'ai à vous dire sur la nouvelle que je receus hyer de Venize, de quelque espoir qu'ils ont de vous avoir pour General, que le fait de la Valteline ne se doit pas commencer par l'envoy d'une armee entre ces montagnes, mais par quelqu'autre moyen plus facile, plus utile & plus honorable que j'ay etudié en deux ans & en trois mois de promenade par ces frontieres, comme y

ayant intereſt pour les charges qui m'y ont eſté preſentees & leſquelles j'ay refuſees, ne les voulant pas poſſeder ſans le congé & l'adveu de mon Roy. Si vous eſtes employé à cette honorable entrepriſe, ne deſdaignez point mes plus fidelles que ſuffiſants advis; j'oſe y adjouſter la cognoiſſance des lieux & des perſonnes, le credit parmi les Suiſſes & Griſons, & plus que cela, la paſſion qui s'augmente tous les jours en Voſtre...

V.

A M. DE ROHAN.

Monſeigneur, vous verrez ce que je vous envoye pour faire paroiſtre, ſi vous le trouvez bon, aux directeurs en cachant le nom autant de temps que bon vous ſemblera : mais ce qui vous touche n'eſt pas du paroiſtre, ny du *Faineſte*. Je vous prie de prendre en bonne part la juſte crainte que j'ay que vous ne preniez pour eſtre ce qui devroit eſtre : & que là deſſus, voſtre grand courage face voſtre eſperance de vos deſirs, & vous aporte le deſplaiſir d'avoir creu legerement, & d'avoir engagé avec vous ceux qui deſpendent de vous. Là deſſus, je vous recommande encor une fois les trois premiers chapitres de mon ſecond tome. De l'auſtre coſté, il ne fault pas que vos ſoupçons, quelques apparents qu'ils ſoyent, eſlongnent tant ſoit peu un ſi bon affaire que celuy qui ſe preſente : le moyen de calmer ces

deux craintes eſt de grand prix. Or je vous en fais par les trois preuves qui ſont en mon diſcours & par pluſieurs autres que vous trouverez aux articles reſpondus. Ne meſpriſez point le poinct de la Rochelle, car il eſt puiſſant, ou à confirmer la droitture du deſſein, ou à prouver la fauſſeté. Si vous envoyez M. le Veilleux à Venize, vous trouverez que je ne vous ay pas adreſſé un homme commun. Durant ſon voyage, je pourray agir quelque choſe entre les Suiſſes, s'ils n'ont beaucoup rabattu du credit qu'ils m'avoyent donné ſur eux. C'eſt avec grand regret que je ne puis vous aboucher, pour des raiſons qui ne ſe peuvent eſcrire : mais ſi les choſes vont au bien, nous guerirons bien toutes ces craintes en mettant la main à l'œuvre pour lequel je quitteray, quand il vous plaira, mes livres, mes compagnies exquiſes, mes bonnes & grandes muſiques, & la plus douce vie que j'aye encor ſavouree. Servir à Dieu & à vous tout enſemble eſt le ſouverain bien de Voſtre...

VI.

A M. DE ROHAN.

Monſeigneur, cette cy vous ſera renduë par M. le Conte de la Suze, que vous trouverrez diſpoſé à toutes choſes bonnes, & particulierement à vous rendre du ſervice. Oultre la preudomie de laquelle il a rendu bon teſmoignage en choſes difficiles

& perilleuſes, l'eſtroicte amitié qu'il a joincte avec moy vous eſt un arre de fidelité, & entre les parties de ce qu'il peut, vous conſidererez la condition qu'il a eſtablie en Suiſſe. Vous aprendrez de luy l'eſtat où ſont les Cantons, & particulierement par une lettre que m'eſcrit le Baron de Spietz, dans laquelle je marqueray quelques paſſages ſur leſquels j'ayme mieux vos ſages conjectures que mes licentieux diſcours. Là deſſus j'ay eſté d'advis que M. le Veilleux teint ſon voyage ſecret & court, ſe contentant de preparer quelques amis, & ſur tous un à la correſpondence, & quant à l'Ambaſſadeur, aprendre de luy, ſans luy laiſſer rien prendre. J'oſe vous dire que tout ce que vous negotierez avec qui que ce ſoit, horſmis les Venitiens, ſe tournera en infidelité & changement pourpenſé de longue main, & pour les voiſins, en mesfiances, longueurs & mortelles ſtupiditez. Il n'y a rien encore ſi ſain que la volonté & le moyen des Venitiens. Triez une ferme reſolution de ce qu'ils veulent pour vous, & ſi vous y trouvez condition, c'eſt du dedans de cette place qu'il fault voir ce que vous aurez deſſus, aux coſtez & deſſous vous. Les affaires de l'honneur & les domeſtiques veulent que vous fermiez quelque choſe. Excuſez mes hardieſſes qui naiſſent d'affection & de l'envie de participer à voſtre bien ou mal : & Mucian aprenoit à ſon maiſtre que c'eſt la marque des bons conſeils. Si vous le trouvez bon, je m'expliqueray davantage par le retour de M. le Veilleux. Je vien d'avoir nouvelles de M. d'Eſcoutures qui eſt à Straſbourg & que je vous avois recommandé, que pour coronner ce que vous aviez ouy dire de l'achet de Ratiſbonne rompuë, les trahiſons preparees pour les Princes lutheriens & autres ont eſté tellement

descouvertes que tous les Grands d'Almagne, horsmis le Duc de Baviere, arment puissamment, & sur tous le Duc de Saxe, prenant pour pretexte qu'il maintiendra les privileges de l'Empire. Sur ce poinct, le Duc de Braumzvik qui estoit emprisonné par advance est mort, & nostre Evesque à bras de fer reçeu dans Bromzvik Seigneur de deux millions de livres de rante qu'il leve sans espargner.

VII.

[A CONSTANT D'AUBIGNÉ.]

Surimeau, si [la] suscription de vostre lettre eust esté de vostre tant de fois perjure main, elle eust avec toutes celles que vous m'avez adressees depuis vostre apostasie, esté condamnee au feu. J'estime que vous l'avez jugé ainsy, estant bien raisonnable que toutes vos paroles n'estants que fumee envers vous, & vos ecrits envers moy, terminent en mesme condition; & encor, si je n'eusse perdu la cognoissance de vostre peincture (comme j'oublie tant que je puis celuy qui aprés Dieu m'a oublié), vous n'eussiez point veu cette response qui m'eschape au soulagement de ma douleur, & non en l'espoir de vostre changement. Vous m'avez ouï dire plusieurs fois qu'en vain on attendoit guerison des ames trahitresses & des corps lepreux, pour ce que le premier infecte toute la sustence de l'ame, comme l'autre la masse du sang. C'est donc pour vous faire perdre l'opinion que vos im-

postures ayent puissence envers moy que je vous escris : ne pouvant reveiller vostre ame entiere & ses devoirs, j'en apelle la memoire seulement, me fiant que le diable ne l'aura pas esteinte, car elle luy doit d'un de ses fleaus envers vous. Cette memoire vous dictra non vostre eslevation, ny vostre nourriture plus digne du Seigneur que du pauvre Gentilhomme, non vostre education par les plus doctes & plus excellents personnages que j'ay peu arracher des plus grandes maisons *hamis auctis*, non l'eslevation de vostre courage, en quoy j'ay peché en vous donnant compagnee entretenuë sur l'estat du Roy, avant que porter hauts de chausses ; je veus bien encor que vostre memoire oublie la part que ma conssience me donne en vostre malheur, qui est de ne vous avoir laissé tomber aux instructions de la necessité, qu'aprez que vous avez abandonné Dieu & moy, & que vous m'avez osté les renes des mains pour les confier en celles de Satan. Je suis content que vous oubliez ces choses, mais non pas ma fermeté au service de Dieu, mon amour envers ses enfants affligez, ma hayne envers les meschans prosperans, & l'une & l'autre de ces passions redoublantes à mesure de l'affliction & de la prosperité. Ayez donc cette souvenance, afin que vous n'esperiez pas que je puisse toucher à la main qui sert les idoles & faict la guerre à Dieu, que la langue puante de blasphemes me puisse accoiser de paroles, & que les genoux qui ont ployé devant les profanes autels me puissent flechir en flechissants devant moy. C'est batailler contre le Ciel que de faire paix avec ceux qui ne veulent point de paix. Que peut esperer en mes biens celuy qui est desherité du Ciel, & qui en a foulé aux pieds les tresors avec ceux que son pere avoit aquis.

convertiſſant mes amertumes en riſees, mes perils en delices, le feu & la fumee qu'il m'a falu endurer & avaler en parfuns parmy les putains, & faiſant de la poudre d'Apocagine, où il s'eſt arreſté comme un ſerpent, meſlee avec mon ſang & mes ſueurs avec la bouë & le ſouil où il s'eſt veautré? Là deſſus, voicy vos magnifiques paroles : « *S'il ſault me relever par charité, qui en ha au prix du pere? Si par autorité, où dois-je pareille reverence ailleurs? Si par exemple, à qui eſt plus cogneuë voſtre probité? Si par ſavoir & vivacité d'eſprit, qui eſgale le voſtre?* » O miſerable, que c'eſt mal argumenté du devoir à l'action! Ceſte charité tant de fois deſſenduë de moy à vous, n'a point remonté de vous à moy. Cette autorité honnie de meſpris, n'a plus que la ſentence de malediction qu'elle retient à la barriere de ſes levres. Et ſi vous avez eu de moy quelques bons exemples, Dieu veuille qu'ils ne ſervent point de condamnation à la grande journee du Seigneur. Vous avez eſtouffé l'eſprit du pere quand celuy de Dieu a eſté contriſté par vous. Il n'y a plus qu'un degré à prononcer le pis.

Le dernier propos que j'ay eu avec vous, qui eſt en preſence d'un ſerviteur de Dieu, fut en ces termes : « *Mon pere, je vous prie affectionnement, ſi vous oyez dire que mes affaires m'ayent mené à la meſſe, ne croire point que jamais voſtre fils puiſſe eſpouſer une religion ſi damnable & impie, & d'ailleurs ſotte & bruttale comme celle là; mais tenez moy plus toſt pour atheiſte parſaict;* » & les derniers propos de ma lettre ſeront : Surimeau, tenez pour certain que l'apoſtaſie ou l'atheiſme me ſont inſuportables envers ceux qui ne me touchent point de ſang, [mais] qu'il n'y a regle mediocre en ma douleur ny en ma juſte colere,

quand le Diable a mis les ongles dans mes entrailles pour triompher du fils que Dieu m'avoit donné! Et bien heureuſe la mere tant aymee que vous alleguez, d'eſtre morte plus doucement que par les regrets de ſon parricide enfant. Enfin vous demandez que je vous ouvre, pour vous jetter à mes pieds; & je vous dis que ma porte ne vous peut recevoir, que vous n'ayez brizé, ou franchy les portes d'Enfer.

VIII.

A M. DE MAYERNE.

[26 MARS 1623.]

Monſieur, *compendium faciam* de remerciements de voſtre bonne ſouvenance, & en recognoiſſance de l'honneur que j'en reçois, je vous promets en un mot de faire mon debvoir pour l'agreable jeuneſſe de vos enfans. L'aiſné eſt compagnon de noſtre grand conſert, & nous diſons tousjours quelque mot ſur le τὸ πρέπον du monde. Sur le meſme ſubject je vous diray que toute l'Europe eſt plaine de declamations contre les Princes, Republiques, villes & perſonnes particulieres qui par peur, ſtupidité, infidelité, & abandon d'autruy & de ſoy meſme, ſemblent contribuer au grand deſſeing où d'aultre coſté les Jeſuiſtes & leurs diſciples ne preſchent que la neceſſité de tomber ſous

le Roy catholique qui doit commander καθ' ὅλου. Sur tous ces discours je hausse les espaules, & dis que Dieu a faict venir devant soy tous les anges bons & mauvais, pour voir qui sera l'Ange trompeur qui entreprendra de seduire les dominations de l'Europe occidentale, & les Demons se sont presentés à milliers pour faire comme fit celuy d'Achas. Voila ce que vous aurés de moy sur ceste matiere pour tenir soubs la clef mon satyrique Demon.

Je viens au second poinct de vostre lettre & dis que mon secret n'estant point de magie, mais par moyens naturels, est difficile & de coust selon ce qu'il entreprend. Les deux engins qui ont servi aux trois espreuves à l'une desquelles vous avez assisté à Geneve, m'ont cousté environ 60 escus chascun. S'il le fault essayer d'une lieuë, & le lac entre deux, ils cousteront prez de deux fois, qui viendroit à 1200 escus. Celuy de France en Angleterre cousteroit encore prez de dix fois autant, qui seroit 12000 & *sic de cæteris*. Or pour ce qu'il ne seroit pas beau de vendre la peine de mes engins, nous essayerons quand on voudra, au prix de ce qu'on y voudra mettre, si mon faict est bien assuré, par une maniere de gajusre : les pactions bien escrittes & l'argent consigné, peut estre que je faudrai, & ce sera au profit du gageur. Il faut reduire tout cela à juger de mon desseing selon ce qu'il est. Il peut servir à instruire un prisonnier dans un cachot, pourveu qu'on luy peust faire tenir un cofret d'un demy pied. Il peut servir aux macrelages & entretenir de loing une femme auprez de son mary. Je ne l'ay voüé aux choses villes ny vitieuses. Voicy son propre : C'est pour faire conferer le conseil d'une ville assiegee avec celuy d'une armee qui la vient secourir

& dire toutes les vingt quatre heures ce qu'on pourroit dire de bouche, en quatre ou cinq, avec diſtinction de perſonnes opinantes, & de leurs noms, & en toutes les langues qui ſeront entenduës par ceux qui en ont beſoin. Et meſmes ſi vous n'aviez pas entiere fiance en celuy qui maniera l'engin, vous pouvez vous ſervir de luy en langue qu'il n'entendra pas. J'eſtime que pour les 12000 eſcus, nous ferions bien les engins pour parler de ma maiſon du Creſt à la voſtre d'Aubonne. Il y a neuf lieuës ſavoyardes de l'une à l'autre, & plus que de Paris à Eſtampes ou de France en Angleterre. Si on allegue le detour, il n'y en a pas pour une lieuë. Voyez ſi l'armee qui ſecourroit Paris ne ſeroit pas bien contente d'entrer en ce Conſeil d'Eſtampes : l'engin de Montlery qui eſt à moitié chemin,ne couſteroit que deux mille piſtoles, & ainſy en approchant. Si cet affaire eſtoit pris à cœur, je voudrois en vertu de bons paſſeports de la Maiſon d'Autriche en aller moy-meſme faire le preſent. Encore faut-il vous dire que le ſecret eſt auſſy puiſſant pour parler de Londres à Paris, voire à Madric, qu'au travers des trois murailles où vous l'avez veu eſſayer. Mais il y a deux grandes incommoditez en choſes ſi eſlognees : la premiere eſt le couſt, car ne ſe pourroit faire de Londres à Paris qu'il ne coutaſt 200000 livres : l'aultre poinct eſt qu'il fault avoir des logis où celuy qui parle & qui manie l'affaire ſoit hors de danger d'eſtre veu par une porte ou planche perſee, & ces choſes ſe faiſant ſous la puiſſance d'autruy, le ſecret vaut bien la peine d'une violence, puiſque c'eſt un morceau de Roy. Je vous ay donné en vous obeiſſant de quoy paſſer une ſoiree ſans autre fruict, quoy je maintiens tout ce que je vous eſcris aux deſpens de ma bourſe

& de mon honneur[1]; au moings les effets en ſont veritables & n'y a rien d'incertain ſi je n'ay dict quelque choſe en ce qui eſt des deſpences ſelon ma commodité.

Pour achever ceſte lettre qui eſt de deux temps bien differents, j'ay à vous dire que nous avons à Milan armee de vingt mille hommes preſte qui ha quatre mil chevaux. Le Duc de Savoye qui n'en a que cinq mille, exhorte les Suiſſes en ces termes, parlant à ceux de Lucerne : *Vous n'eſtes que trop attachés aux volontés des Eccleſiaſtiques, vous perdans par un zele inconſideré ; je vous conſeille & conjure de vous raillier & faire eſtat de mon aſſiſtance. Si vous demeurés deſunis, vous ſerez attaqués par deux puiſſances tout à la fois qui vous enleveront, & j'eſſaierai d'en avoir ma part.*

Le paſſage du Prince de Galles effraye beaucoup de gens, & là deſſus ſouvenés vous de mes offres & diſcours, s'il ſe preſentoit occaſion pour les recevoir. Geneve s'en va un bon abric, toutes choſes conſiderees : vous y eſtes aimé & honoré. Ne vous pouvant pour ceſte heure rendre un plus grand ſervice, je vous promets que vos enfants & moy auront querelle bien ſouvent. Honorés le plus ſouvent que vous pourrés, & le plus ſouvent qu'il ſe pourra, de vos nouvelles & commandements,

Voſtre tres humble & tres fidele ſerviteur.

1. La fin de cette lettre manque dans le manuſcrit de la collection Tronchin. Nous la donnons d'apres une copie conſervée au *Britiſh Muſeum* & publiée en entier par M. Th. Heyer.

IX.

A M. SERVIN.

Monſieur, le raport de mes amis de voſtre favorable memoire envers moy, & du deſplaiſir que vous avez pris en l'enorme injuſtice qu'on a rendue à mes ſervices, à ma vieilleſſe & à la pureté de mes mains, me faict vous interrompre par ceſte action de graces & priere de continuer voſtre equanimité, quand meſmes elle ne pourroit produire le fruit qu'elle devroit. J'envoye un factum que j'ay voulu eſtre corrigé au ſtile du ſiecle & de Paris avant le preſenter, (comme l'eſt la couſtume aux juges.) J'ay en cela ſoupçonné que l'amertume de mon cœur ne produiſiſt quelque choſe de mauvais gouſt : & quand j'auray reçeu voſtre correction, je me delibere d'eſſayer ce qu'il y a de juſtice entre les hommes avant que d'appeler à Dieu, à qui je laiſſe la garde de ma vie, de mes biens à nul, & pour la reputation à tous les moyens que Dieu a mis en main à ceux de ma ſorte, & qui font lettiere de la vie & des biens pour le renom. Je fais grand difficulté de demander à un eſprit chargé de la France un demy quart d'heure de lecture ſur la brieve & ſimple deduction de mon droit : mais voſtre bonté cogneuë me fait eſperer cette courtoiſie, & que Dieu me donnera encore moyen de vous faire recognoiſtre par quelque ſignalé teſmongnage que je ſuis & continuë d'eſtre Voſtre...

X.

A M. DE LA BARRE.

Monſieur, j'ay ſeu la vilenie qu'on m'a faicte. voſtre bon deſir à mon ſecours, & le deſplaiſir qu'il n'a peu reuſſir. J'envoye un petit factum que je n'ay pas voulu faire imprimer avant qu'eſtre paſſé au rabot de Paris. Je feray ce que je pourray pour cercher juſtice entre les mains de ceux qui me hayſſent ſans raiſon : cela manquant, je la trouveray au ſein de Dieu & la cauſe de reputation qui me chatouille plus que la perte de ma vie & des biens. J'en appelleray dans le temple de l'Univers, verray ſi j'ai credit envers la renommee pour lui faire emboucher ſes trompettes, deſquelles j'ay auſſi apris à jouër. Vous verrez ſi ce que j'ay voulu eſteindre (Dieu n'ayant pas voulu qu'il le ſoit) valoit la peine d'y penſer. Je conclurray par les termes que vous avez autrefois ouy de moy : c'eſt que mon bien le plus diminué que je pourray tombera es mains des frippons, ma vie en celles de Dieu, mon honneur aux miennes, & encore celuy de mes amis. Vous avez de plus en plus obligé & attaché à vous Voſtre...

XI.

A M. SCENDER.

Monſieur, vous cognoiſtrez à cela que je m'eſtime aimé de vous, *id mihi dictante amoris mutui conſcientiâ*, que je vous employe franchement pour une perſonne & une cauſe qui le merite. La perſonne eſt M. Vanelly ſignalé patron des courtoiſies, la cauſe eſt d'un bienfaicteur qui demande, & d'un héritier qui n'oublie aucune voye pour ne payer point. C'eſt là où je m'attends de voir florir voſtre juſtice & voſtre veritable amitié à obliger de plus en plus Voſtre...

XII.

A MADAME DE ROHAN.

Madame, avec les plus amples memoires que M. le Duc m'envoya il y a deux jours, je reçeus auſſy une des voſtres datee du mois d'octobre. Je ne la contay pas pour vieille, mais pour une grande nouveauté, qu'en un ſiecle deſnaturé il ſe trouve des eſprits, des ames & des cœurs de la vieille teinture, & qui en temps d'orages ne perdent point leur couleurs. Je le dis, Madame, & pour voſtre amitié & foy envers ce qui eſt ſur vous, & pour voſtre charité

envers ceux que vous regardez en bas. Entre ceux là, voſtre perſeverance s'exerce ſur un banny eteſté, depoüillé de biens & d'honneurs, & non pas d'honneur. Vous donc & ma conſſience m'aprenez une meſme leçon, qui eſt de ne paſlir pour aucunes menaces, & à ne rougir point des reproches des meſchants, & à rendre tout franchement mes regards d'où viennent vos rayons. Je ſuis icy perſecuté de divers hommes, moyens & afflictions : la derniere malice a eſté de bailler le choix aux Seigneurs de ceſte ville, ou de me perdre, ou [de les priver] des aſſiſtances qui leur ſont neceſſaires. Ils ont reſpondu en reſpectueus à Sa Majeſté, en amis de l'affligé, en juſtes & en Souverains. Je me resjouis de l'aſſiſtance de Dieu : mais ſur tout en la digeſtion de pilules ſi amaires, leſquelles comme pour luy, il m'aprend à enduire avec exultation. J'eſcris ces choſes qui ne feroyent pas dignes de vous, ſi ce n'eſtoit en vous rendant conte de ce qui eſt à vous. Le partement preſſé du meſſager ne me permet pas d'adjouſter davantage que la promeſſe de vous entretenir par le diſcours des abſents, & par cette plume qui fut tiree du pennache de Mercure pour reparer les coups des cyſeaux de l'abſence, comme nous avons apris en la tragedie de noſtre Princeſſe. Ce n'eſt donc icy que eſt le commencement de noſtre dialogue, qui durera entre nos ames quand les mains ſe reposeront. Encor fault il qu'en ma ſimple privauté, je vous die que ma compagne que vous honorez de voſtre ſoin eſt niece de M. Calandrin qui luy a apris & à toute ſa race à ſe conſacrer à voſtre ſervice, & leur a, comme je pourſuis, planté des *Macles* ſur le cœur. Interpretez à bien la paſſion qui affranchiſt de reſpect Voſtre...

XIII.

A M. DE LOMENIE [1624].

Monſieur, depuis mon eſlougnement de la Cour j'ay, par deux fois, reveillé l'ancienne amitié de laquelle vos premiers ans ont honoré les miens. Ce fut à l'une de ces occaſions que je priay Meſſieurs de Vignoles, de Seaux & vous, de dire au Roy que, deſirant ſortir du Royaume pour n'eſtre point ambarqué aux mouvements que je voyois naiſtre, il pleut à Sa Majeſté me bien faire de deux choſes auſſy juſtes que faciles : l'une me preſcrire entre quels de ſes aliez & de ma religion j'aurois à achever mes jours en paix, l'autre qu'il pleuſt à Sa Majeſté en remplacement de 7000 livres de penſions deſquelles les premieres eſtoyent de 45 ans, ce que je puis montrer par l'honorable ſeing de Marciliere, m'ottroyer une penſion d'un eſcu à la charge que tous les ans une fois, par une ceremonie tudeſque, j'en deſpendrois 50 pour boire à la ſanté de mon Prince. Tout cela fut vain, & a falu que je me ſois retiré un an avant la guerre ſans avoir autre loy que ma commodité. Je n'eu pas eſté ſix mois icy, qu'ayant aydé aux Seigneurs de Geneve en leur fortifications, quelques heritages incommodez par elles ne m'ayent faict des ennemis leſquels ayant accez à M. Miron, Ambaſſadeur en Suiſſe, ne ſe ſoyent vengez de fauls raports vers luy, luy perſuadents que je parlois licentieuſement de la perſonne royale : à cela s'adjouſta que faiſant un voyage en Suiſſe, & ayant deliberé

de prendre lieu & temps à propos pour rendre ce que les François doivent à l'Ambaſſadeur du Roy, je fus rudement convié à cela par les propos que l'Ambaſſadeur teint à ſa table contre moy, à ſavoir que je parlois indignement de mon Roy; me voyant ſi rudement convié, je m'en reveins à Geneve & preſentay requeſte à la Seigneurie pour me donner Commiſſaires à faire une curieuſe enqueſte de mes propos & actions entre tous ceux que j'avois halené, m'ofrant à tenir priſon clauſe juſques à la parfaicte inquiſition. Meſſeigneurs ordonnerent les dicts Commiſſaires : &, pour ne voir rien en moy de fugitif, ſe contenterent de la garde de leur murailles juſques à ſix mois que le raport des Commiſſaires m'a laiſſé ſans accuſateur, juſques à deux ans de là que la hayne s'eſtant acruë, la Seigneurie a reçeu lettres, premierement de l'Ambaſſadeur & puis du Roy, leſquelles m'ont deſigné ſans nommer, qui ont obligé la dicte Seigneurie à reſpondre qu'ils eſtoyent tout prets de faire brieve & ſevere juſtice de ceux qui ont delinqué ſuivant les termes de l'accuſation. J'ay requis que procez me fuſt faict & parfaict ſans faveur aucune ; mais il ne vient ny partie ny teſmoings, & cependant je demeure criminel en la penſee de mon Roy, ruiné de toutes mes affaires en France, en charge & fardeau à mes amis : là deſſus eſt ſurvenu le procez criminel qu'on m'a faict à Paris, ſans que j'aye veu, ni ouy parler d'aucun exploit à ma perſonne, à fermiers, mettayers, ny ſerviteurs, accuſé d'actions les unes veritables, & les autres fauſſes meſmes, comme il paroiſtra quand j'auray des juges auſquels mon nom ne ſoit pas crime. Or voicy ce que je demande au Roy pour les ſervices d'un pere, de frere, & dix parents morts à la querelle des Bourbons, de ſoixante

annees que j'ay faict lettiere de ma vie avec plusieurs playes pour le mesme nom, de ce que Dieu s'est servy de mon adresse pour tirer mon Maistre des prisons, & de mes mains pour le sauver de deux assassinats, qu'il plaise à S. M. (si on desire mon eslougnement de ce lieu & ne le causer par aucun crime, comme il seroit grand d'avoir blasphemé de l'oint de Dieu), trouver bon que je m'eslogne de 500 lieues, le feray. Mais si on ternit mon nom de quelque accusation, je retournerois du bout de l'Europe en ce lieu où la justice bonne & severe s'exerce mesmes des delitz faitz au loing. J'attendray donc la pure volonté du Roy pour y obeir sans deshonneur, & en cela je tiendray vostre seul raport, fusse de retourner dans le Royeaume, s'il est en paix, pour commandement absolu. Voila la valeur de deux lignes que je vous demande pour gage d'une trez ancienne & non perissable amitié : que si d'avanture vous n'estiez pas à la Cour, je vous prie m'aquerir à M. vostre fils par ce bon office. J'eusse demandé le mesme à M. de Frontenac qui m'a obligé de sa bonne souvenance, mais j'ay craint que ses occupations à la chasse rendissent ma response plus tardive. J'ay encor à vous dire que j'ay reçeu de toutes les parts de la France, des deus Professions & des principaux Capitaines de l'armee royale, de trez exprez & grands memoires pour pousser mon *Histoire* jusques au temps present : je n'y ay pas donné, ny n'y veus donner aucun coup de plume, tant que j'auray de si dangereus interpretes à mes pures & simples narrations. Achevez d'obliger de ce dernier bien faict celuy qui l'est desjà à demourer toute sa vie Vostre...

XIV.

A M. DE GRAFFERIER.

Monſieur, une perſonne d'honneur m'eſcrivoit, il y a quelques jours, que je faiſois icy du mal en penſant faire du bien, & que M. de Piſieux luy ayant dict un jour qu'il n'y avoit point moyen de faire mon accord, le landemain luy dict que ſi je voulois changer de methode, on changeroit de procedure envers moy, au grand profit & de moy & de celuy qui m'eſcrivoit. Une aultre fois, il m'aprit que j'offenſois en ce pays S. A. & aultres gens qui avoyent credict à la Cour. J'entendois tout cela des Jeſuittes; mais voſtre lettre m'a apris quel eſt mon crime. Dieu me face la grace de commettre de tels pechez juſques à la mort! Dieu ne me lairra pas ſans amis qui protegeront mon integrité, & j'ay beaucoup à vous remercier du ſentiment que vous en teſmongnez. Or en pourſuivant ma paſſion au ſervice de l'Egliſe de Dieu, je vous veus advertir que M. Tritorans eſt icy, la pratique avec lequel me faict vous dire que je n'ay jamais congneu homme capable de vuider les doubles que ceux pour qui nous avons faict des deſſeins, pourront avoir en leur fortifications : c'eſt un eſprit general que je vous ſuplie & conſeille d'employer à regler voſtre malheur, principalement delà l'eau. Je ne trouveray point mauvais qu'il change mes piquets & projects, car je voudrois aprendre de luy. Je me reſjouis que Dieu l'ait faict naiſtre voſtre ſubject,

& mefme je vous diray hardiment que fi Dieu nous affligeoit d'une guerre en ce pays, je le tiens trez capable de vous fervir de fergent de bataille, qui eft une perfection rare, & de laquelle furtout voftre nation ha befoin. Je luy ay demandé s'il ne fe donneroit point l'honneur de vous voir avant retourner à fon Maiftre : il m'a refpondu qu'il n'avoit commandement de s'attacher à aultre befougne qu'à celle de Geneve, mais que le voftre luy ferviroit d'excufe envers S. E. Je n'ay plus qu'un mot de dylemme que j'efcrivois dernierement à M. le Conte : c'eft que fi le deffein de Gabor fe maintient à ce printemps, vous avez un beau temps à remedier aux menaces de vos voifins : fi fon progrez s'en va en fumee, Leopold s'en reviendra bien accompagné. Il feroit bon qu'on vous trouvaft de dure digeftion. Continuez d'aymer & d'employer à voftre fervice Voftre...

XV.

AU PERE FULGENCE, A VENIZE.

Monfieur, vous trouverez eftrange qu'un homme incogneu de face veille entrer en correfpondance avec vous, demandant un bienfaict. Si vous n'eftiez de ceux qui ont commercé avec les intelligences, & des dons fpirituels, & moy de ceux qui cultivent la liberalité auffi franchement par recevoir que par donner, j'euffe efté plus circonfpectueus : & ce qui me donne encore plus de courage, c'eft l'affu-

rance de voir joindre à ma requeſte, & quelque jour au remerciment, ce que nous avons d'honneſtes & de rares eſprits en ce temps qui reſpirent quelque liberté. Donc, ſans plus grande preſique, je vous ſuplie vouloir faire venir entre vos mains mon livre d'*Hiſtoires* lequel je vous euſſe envoyé par cette voye, ſi le fardeau n'euſt eſté dangereux au porteur. Vous verrez comment entre les loix que j'ai reçeuës des meilleurs maiſtres, j'obſerve de ne deſcrire que les pures actions, ſans donner ma ſentence au lecteur. Je ne luy fais preſent que des premiſſes, & luy laiſſe la façon de la concluſion, comme on peut bien donner les viandes cuittes & preparees, mais celuy qui les avalle les doit maſcher. Quelques uns qui ne font profeſſion que des lettres euſſent voulu que je leur euſſe laiſſé cette beſougne comme apartenant à eux proprement : mais la mattiere de laquelle j'eſcris ne ſe recueille pas entre les pupitres, & fault des ammes ferrees pour eſcrire du fer, & que *propter ignaviam & deſidiam ſcriptorum ſcribendi ſcribant cantentque canendi.*

Les Jeſuittes me reprochent que j'obſerve l'æquanimité de laquelle je fais profeſſion *in ſpeciem* ſeulement, & que je fais parler les actions qui rendent evidentes leur concluſions; *habent reum confitentem, & mihi laudi duco quod illi vitio vertunt.* Entre eux le Jeſuitte Arnou a montré mes affections cachees & partiſannes, comme il dict, en tout ce qui touche la Religion & les Republiques, faiſant remarquer à ceux qui me l'ont eſcrit comme je traitte les ſuccez des Venitiens & des Pays Bas, des deux Eſtats aux depends d'Heſpagne, & des premiers au faict de Leſpante, & en ce qui eſt de la paix avec le Turc.

Monſieur, la cenſure de ces docteurs ne pouvant rien ſur moy, je demande la voſtre avec ces termes : *ure, ſeca*, & puis avec vos diatribes, les aydes deſquelles nous accompagnons volontiers les charitables corrections. Sur tout honorez moy de memoires qui me facent encore davantage nommer republiquain. Voila ma demande que je fais d'un ſi bon cœur, que ſi vous pouviez me donner une voye aſſuree pour conſigner en vos mains mes derniers manuſcripts corrigez & augmentez d'une bonne partie, je le ferois tres librement : je n'oſe vous parler de donner cette beſougne à quelqu'un de vos imprimeurs, car ſi vous me faiſiez ſentir que cela ſe peuſt, je depoſerois entre vos mains le pere avec les enfans, qui empougnera avidement toutes occaſions pour vous montrer combien votre digne reputation m'a rendu Voſtre...

XVI.

AU PRINCE CHRISTOFLE DE BADEN.

Monſeigneur, voicy la premiere voye qui s'eſt offerte à moy pour reſpondre à l'honneur de vos lettres, & m'esjouir avec vous de qoy voſtre voyage a ſuccedé ſelon le deſir de vos ſerviteurs, non ſeulement en ce qui eſt de voſtre bon portement, mais auſſy en la part que vous avez reçeuë en une des plus ſouhaitees & plus glorieuſes expeditions que les François ayent faite depuis pluſieurs annees :

j'adjoufterois heureufe, fi l'avarice & la difcorde m'avoyent donné pleige de n'y mettre point le nez, fi bien que qui ne le juge, ne le goufte, & ne l'advouë ainfy, n'eft pas François : & ceux qui demeurent muets à nos louanges, comme j'ay effayé depuis peu, ont la croix rouge gravee fur le fecret de leur cœur. Je paffe à vous dire que S. A. m'ayant faict l'honneur de me communiquer les voftres, nous avons loué Dieu de ce que fon affaire eft aux mains d'un fi parfaict cavalier que celuy que vous me nommez : pour ce que ceux qui font comblez de louanges ne traverfent point celles d'autruy : la longueur en eft un peu ennuyeufe & fera dommageable, fi durant le parachevement, il ne fe trouve quelque moyen de mettre es mains de S. A. de qoy arrer les chefs & membres d'une levee : pour ce que tout prend party, & un peu plus tard en la Gafcongne, où nous voulons travailler qu'ailleurs : mais enfin, fi nous ne voulons avoir le refte d'autruy, il fault prattiquer, s'il y a moyen, quelque avance. Jamais Prince chreftien n'a aproché des defpenfes de noftre Roy : mais fi S. M. veuft employer S. A. & les fiens, je ne croy point qu'aucun des deffeins qui font aujourd'huy fur le bureau, porte plus de gloire d'un cofté, & d'eftonnement de l'autre que le noftre fera. Je l'apelle ainfy, encor que j'aye reçeu commandement de me tenir preft pour ailleurs; je prefereray le pain noir fous vos banieres aux delices que l'on peut promettre autre part. Honorez de vos nouvelles & commandements Voftre...

XVII

A M. DE LORMOY.

LE 17 FEBVRIER 1625.

Monſieur, j'ay grandement à loüer Dieu de ce que j'aprends par le teſmougnage de pluſieurs & habiles : c'eſt qu'il m'a donné en vous un excellent ſecours, ſoit pour la probité, pour la ſuffiſance ou pour le courage, n'y ayant pas une de ces pieces inutiles à la deffenſe d'un client que les raports ont rendu *dignum Cæſaris irâ* : & le mal eſt que je ne ſuis point accuſé de ce qui me rend le plus hay, & de qoy je ne me puis departir. Voſtre premiere adreſſe ſera de ſeparer le perſonnel du reel : en ce dernier, vous trouverez pluſieurs choſes que je puis juſtement reprocher, & nulles dont je me doive excuſer. Je commenceray par vous prier que mon *factum* ſoit imprimé : je le ſoubſmets à voſtre correction, *expungendo quidquid ferocius protulerit militaris animus & mens conſcia recti, nec evirando tamen.* Je tiens preſtes les pieces juſtificatives pour les envoyer par la meſme voye que j'eſpere conſigner argent : & pour ce que je remets à deduire les affaires en quelque memoire à part, je me contenteray par cette premiere lettre d'exhorter voſtre courage à la deffenſe d'une cauſe, où un timide auroit à craindre : mais il n'y a rien pour rougir, ſi ce n'eſt de trop de louange pour avoir oſé deffendre un abſent en qui on deſire les vices, & de qui on hait la vertu : c'eſt Voſtre...

XVIII.

A M. DE HAULTE FONTENE.

Monſieur, j'ay eſté grandement resjouy que vous n'ayez point oublié nos propos d'amourettes : je ſuis en perpetuelle inquietude pour la proſperité de ceſte maiſtreſſe, laquelle me ſemble plus agreable, plus elle eſt ruſtique & ſans fard : ne fraudez point l'eſpoir que vous me donnez que nous en puiſſions diſcourir enſemble, autrement qu'en papier. Je attendray ce contentement, ſi la perſecution, qui s'attache & s'eſchauffe ſur moy, me permet d'attendre. Noſtre exercice cependant ſera aux prieres mutuelles, comme je les fais ardemment pour le pere & pour vous qui me pouvez tenir Voſtre...

XIX.

A M. LE CONNESTABLE.

LE 18 DE JUILLET 1625.

Monſeigneur, c'eſt par violents ſervices, & non par paroles, que j'ay à recognoiſtre l'excez de vos courtoiſies envers le pere & le fils. Si on luy tient promeſſe, je mettray l'eſpaule ſous la ſienne pour

luy ayder à la tenir : il luy faudra un peu de longueur pour le chemin qu'il y a jusques en Gascongne & Xaintonge. D'ailleurs il n'y a plus que des culs blancs.

Monseigneur, j'eusse tenu advertie vostre Grandeur de quatre mille hommes à qui on a osté au Pays-Bas le mousquet & la pique, pour se mettre à grand journee devant Cordoua, de son logis à Basle, de la levee de 6,000 hommes en la Franche Conté & 1500 chevaus, au moins comme on conte, facils pour la cavalerie, des autres levees de Leopold en la Suave fort sterile, de l'assemblee des Cantons dans son mouvement : & encor de l'Estat de la Rhetie, comme aussy du voyage du Conte de la Suze & des principaux de Berne vers M. le Marquis de Queuvres : je n'eusse point esté paresseux, dis je, à vous bailler ces choses sans l'assurance que vous les avez d'ailleurs, & n'eusse point voulu servir de fresaye : j'ayme mieux servir à porter ma vie où elle pourra fermer un pertuis, quand il plaira à Vostre Grandeur d'honorer de ses commandemens Vostre...

XX.

A M. DE LA TOUR.

Monsieur mon cousin, si la compagnee ou la patience de M. le Lieutenant de Martel m'eusse peu donner une demie mattinee de loisir, j'eusse pris plaisir à vous rendre conte de ma condition entiere-

ment, comme obligé à cela, & par l'honneur de voſtre alliance, & par les bienfaicts que vous avez rendus ſelon mes prieres à beaucoup de gens de bien : le temps, la diſtance, ny les franchiſes du Royeaume ne m'ont pas faict rompre compagnee à voſtre doulce ſouvenance. Ne pouvant mieux, j'ay rendu un petit conte au porteur ſuffiſant, comment Dieu m'a puiſſamment aſſiſté en la hayne que je ſupporte pour luy. Le deſir que j'ay de ſavoir les particularitez de voſtre famille me faict eſperer que vous prendrez en bonne part la creance de ce porteur. Si quelqu'un (fuſſe un Jeſuitte de Bourdeaux) va en Italie pour le jubilé ou aultre cauſe, je luy ferois bonne chere à Geneve, & y feroit le bien venu en ſe diſant avoir des affaires à moy. Si M. le Cardinal euſt cru le conſeil de M. de Vignoles, il y en auroit envoyé un exprez. C'eſt ce qu'a loiſir d'eſcrire Voſtre...

XXI.

A M. DADOU

LE 27 AOUT 1625.

Mon brave fils, voſtre courage n'a pas ſeulement pour object les coups des ennemis, mais auſſy ceux du ſeul & grand amy qui eſt mieux à luy qu'à nous, & qui ſera mieux avec luy qu'avec nous, mais encor trez mal icy & trez bien là. Il a tiré

ceſte affligee qui ne vivoit qu'autant qu'il falloit pour ſentir les douleurs, pour la colloquer en une vie ſans douleur & ſans mort, mais au comble d'une indicible felicité : vous l'avez trop aymee pour devoir regretter cet heureux changement. J'eſcris à voſtre hoſteſſe pour ce qui eſt des enfans, tenez conſeil vous deux & me diſtribuez vos penſees : aſſurez-vous qu'il n'y a point de rupture au lien de noſtre amitié; elle tient par quatre chainons, & plus que par les quatre, par la chaiſne d'or de voſtre vertu, laquelle ne doit plus eſtre attachee à l'obſcurité d'une petite famille, mais ſe doit deſployer en une ſaiſon, où on va mandier les hommes de vertu. Il n'y a paix du dehors ny du dedans qui puiſſe faire ſerrer les armes de long temps : tout ſe redeſploye en ces quartiers. Je croye bien avec voſtre frere que ce pourroit eſtre pour donner couleur à une paix, mais tous les aers des Eſtats tendent ailleurs.

XXII.

A M. DADE [1621].

Mon brave fils, vos ſuaſions ſont fondees ſur choſes vrayes, & bien eſprouvees par moy. Je voy bien l'immenſe fardeau qui va tomber ſur nos amis, & leur paucité, foibleſſe, pauvreté, deſunion, & apparente conſternation. Je le renvie d'autant de laſchetez & d'infidelitez notables qu'il y a de places. J'ay encor à dire que l'Aſſemblee m'a debouté en

toutes mes requiſitions, ſollicitee & gourmandee par les Rochelois, & c'eſt pourquoy, quand on me demande mon advis ſur leur permanence, je m'excuſe comme eſtant offenſé. Vous avez encore une puiſſante raiſon ſur moy, & que je ſuis en pleine miſſion qui ſe donnoit à ſoixante ans, puiſque j'en ay ſoixante-dix, ou plus. Je voy comme vous qui ſavez combien mes bleſſures m'incommodent à cheval, que mon labeur ſera ſans meſure pour aller crever ſous un autre labeur, que mon peril continuel ne ſervira qu'à cercher un peril mortel, qu'à ce labeur il n'y a point de guain, qu'à ce danger il n'y a point d'honneur qui ſont la monnoye de tous les deux : mais les Huguenots n'ont point de loy *ſi quid fortiter*, ſe font porter aux combats s'ils n'y peuvent aller, ne pouvant ſoufrir *cumulo deeſſe virorum*, & le ſalaire eſt en Dieu. C'eſt pourqoy je vous prie & ordonne, ſur voſtre devoir de fils, qu'achevant de lire cette lettre, vous donniez juſqu'à Maillezay, que vous taſtiez le poux au petit Gouverneur que je tiens pour Gentilhomme de courage, mais à la meſure de ſon experience; & me trompe fort, ſi voyant venir une ſi horrible nuee, & le premier paquet deſſus ſes eſpaules, vous ne le trouvez en peine de ſa contenance. Je veus que vous lui offriez 10000 eſcus, deſquels il fait bien la ſeureté, pour me mettre en ſa place, tant que la guerre durera : à la fin de laquelle je luy donne ma ſoy de luy reſtituer, ſi je ne ſuis enſevely dedans en me rendant mes 10000 eſcus : s'il accepte, envoyez moy un bon piqueur de courrier, & tenez moy pour mort, ſi dans dix jours je ne ſuis à vous. J'attens voſtre reſponſe avec l'ardeur & impatience de vingt ans. Voſtre...

XXIII.

A M. DE LA VOYETTE.

Monſieur de la Voyette, voyez le moyen que j'eſtime le meilleur ſous la correction de MM. Platon & de la Barre, à l'opinion deſquels je cederay, quand ils auront conſideré la mienne. Je dis que je ſuis preſt de conſigner en argent content ou en lettre de change la ſomme de 8000 livres à mettre ez mains de ma partie, quand je ſeray en eſtat de pouvoir tranſporter valablement mes debtes à un autre : je ne dis point quand j'auray touché l'argent, mais ſeulement quand je pourray traitter le mien. Il n'y a pas faulte de noms nouveaus pour me traverſer : c'eſt pourqoy ma debte eſt juſte. Je vous prie donc d'aſſembler MM. Platon & de la Barre & y adjouſter M. Dupuy, Conſeiller au ſiege Preſidial de Bourg, & lequel à mon advis aura fait ſavoir de ſes nouvelles chez M. Vannelly. Vous pourrez encore adjoindre à ces trois quelque homme de conſeil : ſi on m'en donne un avec ceux là, vous adviſerez à la difficulté preſente, comme qoy doit eſtre fait le tranſport, lequel je deſire eſtre fait en voſtre nom, s'ils trouvent que la qualité de gendre n'y ſoit point contraire, & de là me donner ma leçon par eſcrit : & cependant voicy ma beſongne : premierement de trouver moyen qu'il y ait à Paris 3000 eſcus à moy, à qoy je procede par violentes depeſches à M. le Duc, auquel je montre qu'il ne ſauroit rien perdre avec moy, & puis je le ſomme de me declarer

ſa volonté abſolument, pour à ce default y venir par emprunt duquel je ſuis desjà aſſuré. Meſſieurs du Conſeil de M. le Duc ne peuvent guere demeurer à reçevoir ſa volonté; mais ils pourroyent faire un grand coup pour moy, ſi eux ne l'oſans faire, faiſoyent eſcrire par quelque bonne main, ou à M. le Duc, ou à M. de la Miltiere que la Cour ayant liquidé les ſommes que je dois, M. le Duc me peuſt teſmougner le cours de ſon amitié, & à mon grand beſoin ſans perdre le ſien. L'autre poinct de ma beſougne eſt de prattiquer ce qui me peut exempter du guichet, de qoy Dieu me montre des moyens par ce que je vous ay desjà eſcrit, & que vous dira ce porteur. Ayant mis ordre à ces deux poincts, je commenceray mon procez par les voyes que mon Conſeil me dira; ſi ma partie tient promeſſe, j'obtiendray facilement, ſinon je ſuis reſolu de ſubir la deſpenſe & la peine.

XXIV.

A M. MANUEL.

LE 25 DE NOVEMBRE 1625.

Monſieur, mettant pied à terre de mon voyage champeſtre, j'ay eſté bien ayſe de trouver promptement un moyen de vous eſcrire ſur ce que on m'eſcrit de la Cour, qu'il ſe debat au conſeil du Roy du moyen qu'il y auroit de faire un logis ſur le paſſage du Gothar. On me prie d'en pouvoir reſpondre avec

quelque certitude. En la ſouvenance des bons propos que vous m'avez tenus autrefois, là deſſus je recours à vous pour vous demander un memoire par lequel vous nous faſſiez participans de vos ſages & braves penſees : & voicy les poincts principaus. S'il y a lieu commode à faire que par une fortereſſe ou deux, on peuſt empeſcher ou grandement incommoder le paſſage des gens de guerre? Quelle eſtenduë il faudroit à ce logis pour en meſurer la deſpenſe? Si les avantages naturels y ſont grands & quels? S'il y a de l'eau? Si les incommoditez de l'air ſont ſupportables, & par quels aydes? Si le lieu de la conſtruction apartient à Meſſieurs de Berne, ſinon à qui? Et pour ce que je ſuis conſſientieus à me parer des plumes d'autruy, inſtruiſez-moy, ſi vous voudriez que voſtre nom y fuſt employé en l'advertiſſement, & voſtre perſonne en l'execution avec les clauſes qui en deſpendent. Je vous prie ne m'eſtre ny tardif, ny chiche en reſponſe. L'amour que je ſay que vous portez aux choſes bonnes & à moy, pour les deſirer me fait uſer de voſtre peine comme eſtant Voſtre...

XXV.

A M. D'EXPILLY.

LE 22 JANVIER OU 1er DE FÉVRIER 1626.

Monſieur, le porteur de ma lettre eſt M. Tronchin que j'ay prié de vous dire que je n'avois eu

que du plaiſir à faire une piece qu'il me fault refaire avec peine & deſplaiſir : & oultre cela avec grand danger que mon labeur ne ſente une Minerve forcee. Si vous entretenez le preſentateur, vous verrez ſi ce que je dis de luy ordinairement eſt vray, à ſavoir qu'ayant de la leçon tout ce qui ſe peut, ce grand travail n'a point eſmouſſé une incomparable ſagacité, preſant de ſon heureuſe nature. Je dis encor que la peſanteur de ſa charge luy ſert de leſt pour porter plus hautes voiles. J'ai veu de ſes vers latins qui doivent peu à l'antiquité : j'euſſe dit rien, mais vous ne me l'euſſiez pas pardonné. Vous ſaurez amplement par ce perſonnage à quoy s'employe Voſtre...

XXVI.

[AU MESME.]

DE GENEVE, CE 22 JANVIER 1626.

Monſieur, il ne fault point vous recommander M. Tronchin : ſon nom, ſa charge, ſon excellence en elle & en toutes ſortes de ſciences le rendent aſſez recommandable, & plus que tout cela, ſon bon droit. C'eſt par luy que vous pouvez en toute ſeureté me donner l'inſtruction que je vous avais demandee. Certes, quand il me dict la neceſſité de ſon voyage, au lieu de m'en condouloir avec luy, j'en reçeus joye pour cette ſeule raiſon qu'il auroit de voſtre abouchement : ou bien que je le reçevrois par

luy, en qui je me confie plus qu'en moy mesme. On cerche pour la confiançe la sagesse & l'amitié, bons liens de la fidelité : le premier poinct n'a que faire de mon tesmougnage, & pour le second, je ne m'ayme pas tant que je croy estre aymé de luy.

Par un si bon organe instruisez Vostre...

XXVII.

A M. DE LA VACHERIE.

Monsieur, la veuë de cette lettre, & la recognoissance du nom de l'auteur vous seront choses nouvelles & inesperees, & c'est pourquoy j'ay à vous rendre raison de cette nouveauté : c'est que quelques amis, comme il m'en reste encor en vostre Cour, m'ont adverty que vous aviez tesmougné quelque affection en ma personne & quelque passion à mon endroit en ce qui est de mon honneur, jusques à l'avoir voulu relever. Je dis donc que cette probité m'estant moins à esperer que mes lettres à vous, je vous dois une bonne action de graçes, & une grande resolution de me vanger de vostre bienfaict. C'est cette pensee qui m'a tiré cette lettre des mains pour non seulement vous dire quelque chose de moy, mais aussy vous employer pour un amy : c'est M. Sarrasin premier Sindic de Geneve arraché de sa fonction trez necessaire, contre l'usage commun de ceux qui tiennent ceste charge, par un affaire trez fascheux à suporter, mesmement à un excellent juge comme il

eſt, & puis à ce pays qui à grand peine ſe peut paſſer de luy. J'ay dict que ſa demeure eſtoit neceſſaire, j'oſe y adjouſter meſme pour le bien des affaires du Roy & du Royaume : pour ce qu'il ſemble que nous ſoyons au demeſlement des negoces qui touchent les Suiſſes & les Griſons. Je vous prie de croire que ſon conſeil n'eſt pas borné aux murs de cette ville, mais cerché de plus loin, & ſon entretien ſera foy de ce que je dis. Or vous ſavez tres bien que le voyage de M. de Baſſompierre n'eſt point pour affaires legeres & où S. M. n'ait intereſt : & de plus cette ville ſert comme d'eſtommac au pays d'alentour pour le departement des aliments. J'adjouſteray que depuis les difficultez qui ſont ſur le Rhoſne, tous les divers paſſages d'Italie en France & en Almagne ſe reuniſſent en ce lieu. Je conclus pour l'employ de voſtre faveur, afin de nous renvoyer bien & bientoſt un perſonnage que vous aurez à gré d'avoir obligé avec nous. Pour mes affaires, Monſieur, vous n'en aurez que ce mot : c'eſt que la ſaiſon ne me permet pas de deſployer ma juſtice, il fault que je me retire dedans moy juſqu'au temps oportun. Cependant ſi vous aviez agreable que je vous envoyaſſe un *factum*, auquel vous ne blaſmeriez que le ſtile qui ne peut ſentir le vil ny le criminel, je le vous envoyerois : s'il ne vous plaiſt de le reçevoir, ne refuſez point mon cœur obligé qui en ſon exil volontaire, medite comment il pourroit ſe montrer à bon eſſiant Voſtre...

XXVIII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, entre toutes les vanitez de laquelle la France eſt galeuſe, & deviendra ladreſſe s'il n'y a changement, il y en a une par laquelle il eſt deffendu à tout homme de ſavoir quelque choſe. Un de mes anciens compagnons nommé M. de Fonlebon ne ſe pouvoit appaiſer contre la ſottiſe, de laquelle je veus parler : c'eſt qu'il ſe fault donner garde à la Cour d'avoir quelque excellence, de crainte qu'elle vous ſoit imputee à meſpris. Ce gentil Cavalier premier de la grande eſcurie avoit de belles filles & de 50,000 eſcus chacune. Quand on luy parloit de quelque Gentil homme, voire Seigneur qui en reçerchoit une, il demandoit : « *Que ſait-il faire?* » On reſpondoit : *C'eſt un brave Gentilhomme.* — Il repartoit : « *Eſt-il homme de ſavoir?* » — R. *O ce n'eſt pas un philoſophe.* — D. *Mais dit-il bien? eſcrit-il bien?* R. *Ce n'eſt pas un poete.* — D. *Ayme il la muſique?* R. *Ce n'eſt pas un chantre.* — D. *Joue il point du luth?* R. *Ce n'eſt pas un meneſtrier.* — D. *Sait-il bien danſer?* R. *Ce n'eſt pas un baladin.* — D. *Ha-il bien les armes à la main?* R. *Ce n'eſt pas un eſcrimeur.*

D. *Eſt-il bon homme de cheval?*
R. *Ce n'eſt pas un ſaltimbardelle.*
D. *S'eſt-il pas adonné aux Mathematiques?*
R. *Ce n'eſt pas un Aſtrologue.*
D. *Entend-il point les fortifications?*
R. *Ce n'eſt pas un Ingenieux.*

D. *S'eſt-il point apliqué aux ſurpriſes des places?*

R. *Ce n'eſt point un Petardier :* & notez qu'à chaſcune des negatives s'adjouſtoit une clauſe que pour brieveté j'ay voulu mettre icy, c'eſt : *Mais c'eſt un brave Gentilhomme.* Là deſſus Fonlebon juroit & diſoit : *Il fault que voſtre Gentil homme ſoit un ſot, & un marault qui ne ſache rien : par là, Monſieur, mes filles n'eſpouſeront aucun qui ne ſache pour le moins jouer du ſublet.*

Sous ce perſonnage je veus pourſuivre la vanité de laquelle il eſt queſtion, à mes deſpens meſmes qui ay eſté long temps à la Cour & parmy les armees, cachant ſi peu que je ſavois, jettant les livres au feu devant les compagnons pour faire le bravache à la mode : je vous diray comment je fus gueri de cette epidemie. Un jour je me trouvay au lever de Buſſy d'Amboiſe, grand Maiſtre des braveries de la Cour, & qui a eſclatté en temeritez par deſſus tous ceux de ſa volee : je le ſurpris corrigeant quelques vers grecs qu'il avoit faits. Si tous les ſavants & grands perſonnages de França m'euſſent exhorté à n'avoir point honte de ſavoir, j'euſſe levé avec le nez toutes leurs paroles, mais (comme les exemples peuvent plus ſur les fouls que les raiſons) ce foul, cet enragé m'ayant dit : *Ce n'eſt pas eſtre aſſez brave que de cacher ſes rayons de peur des nuës,* je changeay de poſture avec un grand regret du temps perdu : & de là en avant, au lieu de cacher la meche, je me mis à faire paroiſtre ma petite chandelle, comme un grand flambeau.

Je veus accompagner ce diſcours d'un conte qui le fera valoir. Entre les braves hommes de guerre de ce ſiecle, nous avons eu le pere du brave Conte de Montgommery portant le nom de Lorges. Les Mont-

gommeris ſont venus d'Angleterre de trez noble famille, & la Conté de Mongommeri qui eſt en Normandie fut achetee par le vieil Chevalier duquel je parle : ſon commançement fut par eſtre archer de la garde Eſcoſſoiſe ; en cette condition il fit la guerre en Italie : il en revint là par ſa valeur qu'il fut Capitaine d'une compagnie : & puis de 800 hommes : de là, Lieutenant des Gardes Eſcoſſoiſes. A un autre voyage des guerres d'Italie il amena deus levriers Corſes, avec leſquels il ſe ventoit de combattre un lyon. L'envie de ſes compagnons & la facilité du Roy François en vint là qu'on lui offrit l'experience de ce qu'il avoit dict : luy n'en voulant rien demordre, ſe trouva en une petite cour où on avoit laſché un lyon : il y vint avec ſes deux levriers, leur couvrant les yeux du bord de la cape, pour ne les laiſſer pas longtemps aprehender le gibier. Ces levriers corſent le lyon, & luy avec deux eſpees courtes luy en met une dans la gorge, & l'autre au flanc : & ainſy, avec la mort d'un de ſes chiens, vint à bout de ce qu'il avoit dict. Depuis retourné à la guerre, il revint Colomnel des bandes du Piedmont & chef de la Garde Eſcoſſoiſe. En paſſant je diray qu'un ſoldat parlant à luy, & l'ayant apellé *mon Capitaine*, corrigea ce mot en *Monſieur*. Luy ne le ſoufrit pas & repartit : « *Ne vous reprenez point : J'avois nom Monſieur parmy nos domeſtiques au ſortir du berçeau, il m'a depuis couſté beaucoup de ſang & de ſueur pour avoir nom Capitaine; aurois-je bien eſté en diminuant?* » Leçon pour nos capitaineaus qui ayment mieux une vaine qualité naturelle de *Monſieur* que l'aquiſe de *Capitaine*. Le voila amoureux d'une des filles de la Royne, d'une des meilleures maiſons de France, & laquelle je ne puis nommer

pour la conclufion que vous verrez. Cette cy glorieufe de fa beauté & de fa raçe, defdaignoit la reçerche de ce beau Seigneur. Un jour que la Cour eftoit allee voir quelque combat de lyon, & fon gand lui eftant tombé en la cour des beftes, dict ainfy à fon ferviteur : « *Vous qui faites meftier de dompter les lyons, allez moy querir mon gan.* » Lorges empougnant la hallebarde d'un de fes archers, s'y en va, fait retirer le lyon & aporte le gand, & en le jettant à terre aux pieds de fa dame, caffa de colere fa halebarde auprez du gand en difant : *Vous eftes une putain : & s'il y a des lyons en voftre raçe, que le plus mauvais me combatte fur ce que j'ay dict.* Il n'y eut pas preffe à cela : mais jamais depuis cette heure, n'a voulu voir en fa maifon nourrir aucun chien, pour le defplaifir qu'il fentoit que la fottife du fiecle cerchaft moyen d'attribuer à chofes villes les honorables caufes de fon eflevation.

Un jour que les Capitaines de M. de Parabelle fe pleignoyent à moy de ce qu'il ne les cognoiffoit plus, eux qui avoyent fa fortune & cœt., je leur fis ce conte pour les appaifer, & je le vous donne pour faire foy de la premiere claufe de cette lettre & conclus ainfy, que fi la manie des hommes qui s'exerçe en la vraye eftimation des autres avoit quelque raifon, il n'y auroit plus de raifon pour ce qu'il y auroit raifon. Voftre...

XXIX.

AU ROY DE LA GRAND BRETAGNE.

Cyre, puisqu'au lever du jour & à celuy du soleil, on espere & craint de la journee que l'on attend de la rougissante aurore, vent ou pluye, & que celle qui est palle produise un triste jour ; il nous est permis des Princes (qui sont nos soleils) former nos predictions & dire de la naissance de Vostre Magesté, & de son advenement aux couronnes de la Grand' Bretagne, que Dieu a faict naistre un clair soleil de joye aprés un temps couvert & nebuleux. L'aube de sa naissance & de nostre espoir a esté sans taches & pure, n'a rien promis que de la pureté : son Aurore n'a esté signalee que de roses, & ces roses Angloises se sont espanouies de leurs vives & agreables couleurs, aussy tost que ses rayons desirez ont esmaillé nostre orizon. Les Princes qui naissent couverts de nuees, sont astres palles & ternis de foiblesse, qui font par leur inclination trembler les peuples descouragez : comme aussy d'autre part les flamboyantes humeurs de leurs Roys menacent de vents, qui sont soupirs, d'orages qui sont larmes & sont cometes ardents & ignés, desquels on n'attend que des deluges de sang! Bien heureuse Albion, qui admire sur son trosne, non seulement pour elle, mais pour tout nostre hemisphere, un soleil au teint net & vif, un Prince qui ne s'infecte point de la palle pusilanimité & ne rougist de l'orgueil flamboyant, qui presente dés son entree le bouclier du

defenſeur de la foy au devant des enfans de l'Egliſe, & la pointe de ſon eſtoc aux dents des loups devorants & des tyrans perſecuteurs : pareil à ces Apollons que l'on a faict de meſmes rayons adminiſtrer la vie aux fleurs & ſalutaires plantes, & des meſmes, ſortir des fleches d'or pour crever les Pythons, & chaſſer les venins : images par leſquelles les payens repreſentoyent à leur mode ce Dieu trez doux qui, ſoleil & bouclier pour tous, deſploye pour la foy ſes defenſes, & ſes offenſes contre l'infidelité.

Voila, Cyre, le ſpecieux tableau, qui attirant vers Voſtre Majeſté les yeux de l'univers, ou en amour, ou en terreur, m'a eſmeu de luy preſenter les offrandes d'un vieillard, qu'elle ne ſoupçonnera pas de flatterie, s'il luy plaiſt de voir ſon preſent, & le livre contre lequel forcenent ceux qui ont perdu le gouſt de toutes veritez. Tel le careſſe en ſecret qui l'a bruſlé publiquement. Ses juges m'ont envoyé pour excuſe la tyrannie où les Jeſuittes les ont reduits, & la ſervitude volontaire en laquelle ils ſe ſont eux-meſmes ſoubmis : puiſque nul ne peut eſtre contrainct aux choſes vilaines, s'il ſait mourir! patrie deſolée, miſerable ſaiſon en laquelle les eſclaves jugent de la liberté d'autruy.

Je ne demande pas que la nuict indigeſte d'Aſſuerus faſſe aporter ce livre condamné au chevet de V. M., mais qu'elle ſe faſſe lire à quelque heureuſe ſoiree, ou par diverſion, ou ſur la diſpute de quelque action eſcritte diverſement, ce livre eſcrit d'une main que les preſents n'ont ny corrompuë ny aſſervie, & qui peut juſtement eſcrire ſur ſon frontiſpice : *Nihil gratiæ datum, nihil offenſæ.* Ma premiere proteſtation ſera, que eſtant condamné par V. M., je ne veux plus eſtre abſous. Elle verra

en moy grande rareté & chicheté de louanges : ce qui garantiſt les ſiennes, & ma lettre de n'eſtre pas cageoleuſe, & de ne dementir la conſcience ny le cœur. S'il ſe trouve des fautes, meſmes en l'impreſſion, je dis qu'aux lieux où le menſonge travaille en ſplendeur & à midy, la verité ſe cache & beſougne à minuict, n'ayant que ſa lueur naturelle pour flambeau.

Or, ſi V. M. prend gouſt à mes franches veritez, ſi elle deſdeigne les phraſes hyperboliques des charlatans du ſiecle, & tout ce qu'ils deſrobent à Dieu pour donner aux Princes, ſi elle eſtime que d'un ſtile de fer comme le mien, les exaltations des grands & des vertueux bien meritees ſeront reçeuës de la poſterité, & par elle eſtablies comme conſtantes veritez, elle mettra la main d'acceptation ſur la teſte de celuy qui ſe proſterne à ſes pieds, afin que mon extreme vieilleſſe m'ayant fait mettre mon eſpee au crochet, je ſerve la voſtre royale, en apliquant ma plume en ce qu'elle ſe donnera de triomphes, & à moy de veritables ſubjects.

De V. M. le trez fidele ſerviteur.

XXX.

A M. DE MAYERNE.

DE GENEVE, LE 6e MARS 1626.

Monſieur, j'ay pris la commodité du cofre de voſtre fidelle, pour y mettre un couple de pieces que

vous y verrez, vous priant d'en faire prefant d'une au Roy Sereniffime reliee au mieux que vous advi-ferez, ce que j'euffe fait faire icy, fans la crainte d'evanter la mine : la verité n'a pas fes coudees franches où la crainte habite. L'autre exemplaire eft pour vous. Je vous envoye auffy une lettre pour accompagner le prefant, laquelle je laiffe ouverte, afin que vous en ufiez avec les egards qu'il fault. J'ay oüy dire que le livre de M. de Thou, quelque excellent qu'il foit, avoit efté trez mal venu, pour avoir efcrit nayvement fur le fait de la Reyne d'Efcoffe, grand mere de S. M. J'efcris d'elle auffy fobrement qu'un veritable peut & veult, & loing d'animofité. Vous pouvez vous fouvenir qu'au temps de ma grande faveur, ayant dict au Roy mon Maiftre que j'avois envie de voir l'Ifle d'Albion, il ordonna en mon abfençe que je porterois la refolu-tion demandee aux Princes Refformez : ce que je refufay, ne voulant point porter le noir, & fis donner la commiffion a M. de Lifle Grolot. Je dis ces chofes, pour vous prier que fi mon livre eftoit mal venu, vouloir changer de main, & le donner au Sei-neur Philippe Burlamachi, auquel j'en euffe envoyé un troifiefme dés cette heure, fi je l'euffe eu entre les mains. Les efpions, les fauls freres, & un fauls pere nous font bien du mal. Pour changer de fub-jeċt, j'ay failly à vous efcrire d'un affaire, fur les nouvelles que nous avons reçeu par quatre ordi-naires, des mal-entendus qui euffent donné lieu au difcours que je vous fis une fois, fur la diftinction des devoirs differents pour la terre & pour la foy; j'ay rejetté la plume à une autre voye, & occafion plus evidente : n'oubliez pourtant rien, & furtout retenez en voftre memoire Voftre...

XXXI.

A M. DURANT.

Monſieur, je ne puis mieux vous montrer avec quelle diligence j'obeis à vos deſirs, que de vous envoyer le livre demandé, auquel il manque le frontiſpice, & la derniere partie de l'indice que j'eſpere vous envoyer dans peu de jours. J'en euſſe envoyé un autre pour le Pere Fulgence, ſi j'euſſe eſté aſſuré qu'il euſt eſté bien venu : mais faiſant criminel tout ce qui me touche, j'eſpargne plus autruy que moy. S'il y a quelque marchand libraire qui en veille envoyer querir, au prix que ceux qui ont contribué à l'impreſſion y ont mis, à ſavoir à une piſtole & demie les trois tomes, il ne faudra que m'advertir, & ſur ma parole, les imprimeurs feront tenir les bales à une journee, dans le chemin de Berne. Vous pourrez faire remarquer de quelle ancre ſont decrittes les procedures de la Sereniſſime Seigneurie, ſoit en guerre, ſoit en negotiations, ſans que l'auteur ait jamais penſé à un grand mercy, accuſé pour cela, ou de la hayne Heſpagnole, ou d'un amour republiquain, mais deffendu par la verité ſur la fidelité qu'il employe à la ſervir. Continuez à aymer Voſtre...

XXXII.

[A M. D'EXPILLY, 1626.]

Monſieur, nous ſommes rencontrez de penſee, & cela me donnera meilleure opinion des miennes. Je bandois ſur le traict pour vous eſcrire de mon *Hiſtoire*, & vous rendre un raiſonnable conte de ce que j'ai le plus cher. Si nous euſſions eſté aſſiegez en cette ville, j'en faiſois apreſter trois copies, pour en depoſer une à un ami ſecret prez du Roy, l'autre aux Archives des Eſtats, & la tierçe en voſtre ſein, qui n'euſt pas volontiers (comme d'un courageux) aydé à oſter les cendres des Cœſars de ſur l'Obbeliſque, pour y loger celles d'un Cordelier, eſperant de vous que l'amour des lettres aura quelque merite à la choſe, & la confiance d'un eſprit qui faict amitié avec le voſtre ſans l'uſage des ſens ſeroit plus forte que l'imperieuſe & vilaine domination de quelque hypocrite ennemy de vertu. Voila ce que je voulois & veus faire, ſi Dieu ne me donne le temps de l'impreſſion : Je ſuis à la fin de la correction & augmentation, pour faire dire à mon Imprimeur que ſon Lecteur verra la difference qu'il y a entre les livres reveſtus en une bonne ville ou qui ſont ſortis tout deſchirez du *Deſert*. Quand à ce qu'il vous plairoit me donner, je le reçoy des aultres, je le dois mandier de vous. Si M. le Conneſtable me donne l'honneur & à ſoy le contentement de me lire, j'auray vincu, ſi je luy donne un petit courroux contre ceux qui ont diverti ſon dyaire. On m'a dict

qu'il eſt en mains d'un fort habile homme & qui s'en aquitera bien : mais il me ſemble que la reputation qui ſe loge dans un eſprit univerſel prend plus de pied que dans le particulier. Si donc il vous plaiſt m'honorer de vos penſees, je les logerai ſelon ma groſſe Minerve, *fida oratione non in ſpeciem compoſita.*

Que ne dois-je aux amis, moy qui durant les guerres plus flamboyantes, envoyois demander au Duc de Mayene des raiſons ou au moins des excuſes pour ſon mauvais exploit d'Arques : & encore maintenant eſtant ſur les guerres de Son Alteſſe, & de ce lieu voudrois avoir les memoires de ce Prince martial, & euſſe accepté l'honorable offre qu'il me fit dés mon arrivee d'un diſcours de trois ſemaines à Turin, ſans qu'il m'a fallu laiſſer en leur entier les penſees de mes hoſtes auſquels je ſuis obligé. J'ay à cette derniere façon reçeu force memoires de pluſieurs, que je dois aymer & eſtimer comme eſtans amateurs de la bonne renommee : & cet amour oblige à celuy des bonnes actions.

Excuſez l'amour paternel, ſi je vous rends un conte trop exprez de mon livre incognu au vulgaire, hay & perſecuté des mercenaires, aymé de peu & de bons : entre ceux là il ſe glorifie de qoy vous honorez de voſtre amitié Voſtre...

XXXIII.

A M. LE DUC DE ROHAN.

L'AN 1617.

Monſeigneur, je viens de vous eſcrire pour mon privilege, quand j'ay eſté honoré de lettres du Roy & des voſtres. Je ne ſaurois vous donner plus d'aſſurance de moy par eſcrit, que celle que vous ay donnee de vive voix. Vous ſavez, oultre les autres haynes, celle que je ſuporte de M. d'Eſpernon, qui n'eſt pas chiche de menaces, & oultre les menaces, d'employer les ſiens à me nuire : je ne dis pas cecy en l'air. Il eſt neceſſaire, ou que je quitte ma maiſon en la vendant à quelqu'un qui aye les reins plus forts que moy pour la garder, ou que je cerche ma ſureté dans une Veniſe, ou que je ſois aſſiſté par qui que ce ſoit. M. de Villette m'a aporté un mauvais preſent d'eſperance en me declarant la perte de deux annees paſſees, qui ſont plus de 14,000 livres pour moy. Ce ſeroit de qoy deſeſperer un homme qui ne ſe conſoleroit point en Dieu. Maintenant que j'ai donné mon bien à mes enfans, & en ay vendu une partie, je vous ſuplie, Monſeigneur, ne trouver point mauvais, ſi je fais pleinte à la premiere Aſſemblee pour la perte des deux annees, ſeulement pour les clauſes qui en cela bleſſent la foy publique, ſur laquelle j'ay faict la depenſe : ſi vous me le deffendez, je me retiendray, & pour le reſte de ce qui me touche, il vous ſera bien ſeant dans l'eſclat d'une

Cour triomphante, de vous ſouvenir du ſervice ſans fin & ſans meſure que vous a plus voüé que rendu Voſtre...

XXXIV.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, je me ſens voſtre obligé par voſtre viſitation, & pour ce qu'elle n'a pas eſté avec le loiſir qu'il nous falloit, j'oſerois vous demander le meſme bien à votre premiere commodité. Je vous dois encor voſtre livre que j'ay bien leu : le deſſein en eſt bon & la proſe meilleure que les vers. Vous avez ſeu ce que m'ont reſpondu Meſſieurs de voſtre Ville : je ne leur ay rien demandé pour moy, il faudroit que je fuſſe en une grande extremité. J'attendray bien le terme de l'Aſſemblee, mais je n'ay pas deliberé de m'y faire refuſer; c'eſt pour qoy ils n'auront de moy aucun propos de ce qui me touche en particulier. J'ay veu des Courtiſans gens de credict, de qui j'ay apris les intentions de la Cour ſur tels affaires que le mien : on ne m'offre point de perte de ce coſté là, mais plus de commoditez qu'il n'en fault à un homme de mon aage, en qoy je cognois quelque choſe des deliberations generales; c'eſt à moy à en parler ſobrement & me garder bien de convertir mes conjectures en nouvelles. J'en ay reçeu une de la revolte de mon fils, qui eſt venuë de M. Dupleſſis à Marans : je ne le puis croire abſolument; quand il plaira à Dieu me donner ce coup de baſton, la longue prevoyance a pris de long temps ſa part à la

douleur : ſa famille ne pouvoit demourer en celle de Dieu, ny telle puanteur parmy les encens de l'Egliſe. Cependant nous ne laiſſons de voir une grande deſtruction à nos troupeaux, & pleuſt à Dieu que nos Paſteurs vouluſſent entendre à fermer la breche par laquelle tant de brebis & telles ſe precipitent. Quand nous travaillions à la confection de la paix, Dieu donna à quelques uns de prevoir ces meſmes choſes, & à nul d'y pourvoir : & les voix qui le prediſoyent ſe firent enrouees & mal agreables de leur cry : les marchands de la paix tourneront en crime cette parole : *Hic non fit pax, ſed pactio ſervitutis.* Les Courtiſans diſent que la revolte de Valiers eſt une action purement du Roy, qui de celle là & d'autres en veuſt la gloire particulierement, mais certes en laiſſant au diable la part qui luy en apartient. C'eſt nous qui avons faict ce mal, & je n'oſe vous interpreter cela que de vive voix. Dieu garde voſtre Jeruſalem ; quelque mal que j'ay reçeu des infidelles, la bonne quantité de gens de bien qu'il y a en elle, me font craindre & deſirer, & en y penſant dire le Pſeaume 122. Excuſez ma longueur : en cela ma couſtume a eſté vincuë par mon affection, laquelle me rend pour toute ma vie Voſtre...

XXXV.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, j'ay reçeu voſtre lettre à honneur : je vous diray pour la reſponſe à laquelle vous m'avez

obligé, comment il y a plus de ſept ans que je m'exerce à pardonner à mon fils aprez ſes deſbauches des lettres & des armes, la diſſipation de tous mes labeurs, mon nom invoqué en rizee, le verre au poingt parmy les garces & dans le berlan, le pardon de ces choſes, les promeſſes & les ſerments exſecrables d'un amandement fauſſez (qui eſt le terme duquel je datte tous ſes malheurs), les breches reparees par ma bourſe, & les dons pour cuider obliger ſon courage meſpriſez, la deſpoüille de tout mon bien à mes enfans, celle de mon Gouvernement entre les mains de l'infidelle, qui en fit un puant bordeau, un berlan, une eſchole d'atheiſme ouverte où, quand on menaçoit de moy, la reſponſe eſtoit qu'on m'en engardroit bien : & ce Gouvernement s'en alloit encor une boutique de beſongne que le meſchant faiſoit tout à la fois de ſa revolte, de la priſe de quelques villes, ou de la mienne meſmes. Je deſnichay ce malheureux train : & depuis, ce galand ayant demandé mon abouchement, comme il fait encores, & ayant amené avec ſoy un Paſteur de l'Egliſe auquel il promettoit de me rendre ſans replique, l'affaire alla bien autrement : car aprez luy avoir reproché la ruine de tant de pauvres familles qu'il a affrontees, le deshonneur de pluſieurs, celuy de la ſienne meſme, par le ſang de laquelle il a monstré que les vanitez deſgenerent en cruautez & les erreurs en horreurs; aprez ces choſes je lui fis trois queſtions : l'une pourquoy il avoit contracté amitié avec mes ennemis mortels, meſmes en une inimitié conçuë pour la querelle de Dieu, la reſponſe fut que j'eſtois leur ennemi, & non pas eux les miens; l'autre pourqoy il avoit promis d'aller à la Meſſe, il reſpondit que ſi ſes affaires luy pouſſoyent, il nous

prioit tous de ne le tenir point pour Papiste, mais pour atheiste tout à fait, tesmongnages qu'il en prattiqua & produisit & le pardon que la vilaine & les tesmoins en ont demandé : plusieurs telles choses furent concluës par un crime qui surpassoit tout. Pour toucher la protestation que le meschant fait de n'avoir pas renoncé Dieu, je n'allegueray point son abjuration & ses Pasques entre les mains du Nunce, ny tant de messes qu'il a oüyes en la chapelle de Madame de Sourdis, en faisant l'amour à la battarde, pour ce que je ne say cela que par d'autres renegats & par un docteur de la Sorbonne, gens reprochables à luy & à moy : mais je diray que c'est chose assez horrible que le fils d'Aubigné ait rendu sa religion douteuse ; & puis voicy un faict duquel je parle assurement : c'est qu'il a fait des prozelytes pour le diable, & mesmes en ont presenté qui n'avoyent jamais fait profession de la Religion, pour boufonner en ce qui est du salut : entre ceux là je me plains d'un jeune homme que j'avois nourri d'enfance, & auquel je me fiois de ma bouche. Je vis un jour ce galand qui l'entretenoit, le tenant embrassé, si bien que cettuy-cy enchanté de caresses, me declara qu'il luy falloit quitter mon service pour beaucoup de raisons qu'il ne me pouvoit dire, dont je fus contraint de le laisser aller à grand regret. L'ayant donques payé & obligé de quelque don, il fut reçeu aux gardes du Roy, sur ma recommandation, en la compagnee de la Besne. Dans deux mois de là, il me tomba des lettres entre les mains du Feuillant Sainct-Hylaire, qu'il ne falloit que cercher des benefices vaquans, & que quand il les auroit il n'iroit point à la Messe : ce jeune homme mourut dans un mois aprez, ayant senti sa faulte.

Voila un exemple pour tous des mefchantez de voftre prifonnier, auquel (comme j'ay fait depuis dix ans) je fuis preft de pardonner tout ce qui ne touche que moy : ce qui bleffe le Sainct Efprit n'apartient qu'à Dieu, que je prie encore pour luy. Je vous prie de croire que toutes les playes qu'il m'a faittes au cœur font encor moindres que fon impudence à farder fes actions, & l'orgueil qui paroift aprez telles chofes en fes paroles ou efcripts; nous en avons un de fa main plein d'horribles vilenies : auffy il adreffe fon billet aux bougres & verollez compagnons fes amis. Dictes que telles chofes paffees n'eftant rien fur fon cœur, il y en a de bien eftranges pour l'advenir. Je vous fuplie de dire à M. le Maire (duquel nous n'oyons que des louanges extraordinaires) que le fait du Dognon n'eft qu'un jeu au prix des autres projects qui font maintenant eftoufez, parce que Dieu a rompu leur premier deffein, que fi Surimeau veuft depofer en mon fein les vrayes particularitez de ce qu'il a efcrit, & qu'il fait bien que je fay, quelque incommodé que je foye, je me feray porter à la Rochelle pour le bien de la ville à qui j'ay tout voüé : pour tout autre affaire fa veuë m'eft d'un bazilic : & quant à fes lettres, je n'exige point de luy (eftant prifonnier) la verité qui le condamneroit; d'ailleurs les fauffetez m'en offenfent : c'eft pourqoy je ne le veux point voir. J'ay eu peine à cacher les noms de vos amis & des miens, qu'il a à mon advis alleguez à faux. Il refte que je vous remercie du foin non merité par nous, & de la peine que vous prendrez à lire cet efcrit trop long pour la peine de vos yeux, mais racourci par tout felon l'angoiffe de mon cœur. Je finiray donc par la fentence de voftre lettre : c'eft

que la paix ſera bien aiſee avec moy, s'il fait la ſienne avec Dieu & qu'elle paroiſſe par bons effects.

XXXVI.

A M. DE LESDIGUIERES.

Monſeigneur, j'ay deſiré que vous viſſiez le commencement de mon labeur, & en luy la premiere aube de voſtre renommee. S'il vous plaiſt me donner quelque piece du Dyaire que vous me promiſtes à Fontaine-Bleau, je m'efforceray en rendant conte de l'univers de traicter voſtre gloire comme ſi elle ſeule poſſedoit mon labeur : c'eſt ce que requiert de vous en peu de paroles & avec beaucoup de devotions Voſtre...

XXXVII.

A M. DE MONBRUN.

Monſieur, ſans employer les paroles en recognoiſſances ny en proteſtations, & gardant tout cela aux effects & ſervices que je vous dois, s'il vous plaiſt d'envoyer querir des memoires que je peuſſe avoir dans un mois, j'eſpere faire ſucceder voſtre juge-

ment comme certes il y a bien difference entre les louanges particulieres de ceux qui escrivent pour un ou celles que l'on reçoit sur le theatre de l'Univers : comme ceux qui au loin ne trouvent en la carte que Paris, Lyon & deux ou trois autres pour la France, en jugent par là le merite & la grandeur. Faites donc vostre depesche, s'il vous plaist, ainsy que vous me l'escrivez, & sur le memoire que je vous ay envoyé en y mettant vostre livre, si vous l'avez à gré, & M. de Lespinay vous en donnera un aultre sur la veuë de cette ligne. Mon impression sursoira le mois. quoy qu'avec beaucoup de despense. Si je puis suporter le cheval, je desire aller baiser les mains à mes amis de vostre Assemblee & jurer un bon coup en vostre main que je suis Vostre...

XXXVIII.

A M. DE ROHAN.

EN AOUST 1616.

Monseigneur, vostre lettre m'a aporté honneur & grand contentement : vous estes venu à bout de vos desirs & labeurs de sept ans, & ce qui m'esleve davantage, c'est qu'avec quelques gens de bien, je puis dire nostres, non point tant en ce que nous y avons contribué, qu'en ce que nous y devons esperer d'equitables faveurs : il reste que ce que vous estes, vous le soyez à bon essiant, ce que je ne di point

ſans raiſon : car quand vous ferez une liſte de 24 ou 25 places fermees, qui ſont en voſtre Gouvernement, & que vous regardez combien de ces places & de ces Gouverneurs ont voſtre joug auſſy agreable, comme il le doibt eſtre, ou comme l'auront la Ganache, Beauvois, Sainct Maixant, & Maillezais : vous trouverez, Monſeigneur, que je ne vous ay point en vain importuné par pluſieurs lettres pour le faire comme les autres Gouvernements, que l'eſtat ſoit chaſcune annee diſtribué par vos mains, que vous ayez pouvoir ſur les aſſignations, augmentations ou diminutions, comme a trez bien prattiqué Monſieur voſtre beau pere à mes deſpens, ce que j'attribuë (en faiſant juſtice contre moy) pour n'avoir pas eſté lors ſon confident. Je dy donc qu'il y va de l'efficace de voſtre autorité, de pouvoir, là où vous eſtes, mettre le nez au depart qui ſe faict des deniers d'augmentation, & icy priver de leurs diſtributions ceux que vous jugerez ne s'y porter pas bien. La bonne chair qu'on vous faict s'accorde avec ce deſſein. Je ne vous donne point ces avis de village en hors, au deplaiſir, & plus toſt au meſpris de ceux qui meſnagent vos affaires, que je ne voye des menaces qui exigent cette hardieſſe de ma fidelité.

Monſeigneur, voila pour vos affaires, le bon eſtat deſquelles me permet maintenant de vous demander quelque peu de temps pour les miennes. J'ay attendu ce bon poinct, comme doit un patient & bon ſerviteur : c'eſt qu'ayant eſté traicté à Loudun, comme vous ſavez, c'eſt à dire ſeul ſans un denier de ſoulagement, ſoit pour mes deſpenſes de guerre, ſoit pour ma deſpenſe pour la paix, y eſtant attaché à mon refus par les commandements de Monſeigneur le Prince & de vous, ayant cet honneur de preſenter

les interets de vous, de M. de Soubize, de M. de Candalles, de M. de Loudriere, de M. de Pardaillan avec un mot des miens, j'ay esté le seul qu'on a deigné d'un mot de respon∫e, qui n'ay esté mis en rang ny de Mareschal de camp, ny de Mestre de camp, ny de Conseiller : qoy que le regiment que j'ay mis sur pied le premier, & qu'on a contrainct ceux qui m'ont fait ma part depuis, & maintenu plus d'hommes ensemble seul que six tels recognus que j'ay veu en l'armee, & desquels les Mestres de camp ont eu des recompenses. La verité est que j'ay retiré au commencement de l'annee dans l'Isle, & payé publiquement de mon argent, & de là fourni trois cents hommes qui se trouverent à Chandeniers au rendez vous, à l'estonnement de Saint Maixant : deux compagnees ont encore esté soulagees de ma bourse à la famine de Loudun jusques au dernier poinct. Toutes ces choses ne m'ont aporté que hayne parce qu'elles sentoyent le reproche. Or, Monseigneur, j'attribuë cet inique traictement pour estre tombé en la tyrannie de l'homme que savez, à qoy M. le Prince ne me devoit jamais exposer : peut estre aussy que mes amis ne m'ont pas fait rendre justice avec assez de fermeté. Or tout ainsy que je suis en cela un exemple notable de l'ingratitude du Prince, je le suis aussy de la puissance & dexterité du F. B., lequel a fait esgal à M. de Loudriere mon collegue, un jeune homme de vingt & un an : pour quarante carrabins il y eut 4,500 livres ; il passa une soiree à lire les recompenses, & à la queuë mon nom fut mis sur le bureau, non sans celuy de ceux pour qui je m'estois employé. Pour la perfection de cet ouvrage, c'est qu'ayant levé des deniers du Roy & de l'Ecclesiastique quelque chose, j'avois dressé mes contes à la

descharge de mes commis, par lesquels la Cause me doibt une somme notable. Je voulus les rendre à l'Assemblee : ceux qui avoyent couru là, pour empescher qu'au default de Tonnaycharante, le Donyon ne succedast point à m'entendre, escrivirent à Niort qu'ils avoyent fait mes affaires, & que seulement je n'aurois pas le credict de conter, y adjoustant que j'estois freschement. Cela a fait rire le jeu du billard : depuis j'ay conté avec les Commissaires de M. le Prince, qui m'ont renvoyé mes roolles bien nettoyez, & ma debte bien liquide, mais m'ont demandé 800 livres pour signer. Mon juste courroux & mon injuste pauvreté m'ont ensemble empesché de cela; & ainsy je demeure exemple des deux choses que j'ay dictes. Je le feray d'un troisiesme : c'est que contre vent & maree, je demeureray permanent & tousjours pareil, premierement aux Eglises de Dieu, & puis aux vostres, aymant mieux vostre probité dommageable que les fœcondes meschancetez des autres. Je ne fay part d'un seul mot de ma plume à M. le Prince pour ce que je n'ay point le cœur vers luy, comme vers vous.

Or, ce que je vous demande pour le present est que l'Assemblee de Sainct-Maixant (en laquelle le Ministre de M. de Parabere suivy de quatre autres demanda le rasement de ma maison, qui estoit à dire de ma teste) a depesché cet article pour toutes choses mises en arriere; faire adviser à quelque augmantation pour le Dognon soubs le nom de Maillezais, il vous plaise y mettre la main pour vous sauver un bon homme, & une bonne place. Assurez [vous], Monseigneur, que le despit des villonneries qu'on m'a faictes ne me poussera jamais à rien de meschant : mais je pourrois bien prendre conseil de la necessité, en la-

quelle je ſuis, & tel ſoubſrit quand je me ſis pauvre qui n'en rira pas ſi ne je ſuis ſecouru. Il y a quatre mois que j'emprunte juſqu'à dix eſcus, m'eſtant deu dix neuf mois de l'ordinaire du Roy, & dix de celuy des Egliſes : je voy mes deux voiſins payez juſques au dernier denier, comme m'ont apris les payeurs. En meſme temps ſe preſentent des achepteurs pour ma maiſon : quand je reſponds la fidelité que je dois aux Egliſes, ils ont bien eſté aſſez ſavants pour repliquer que cela eſtoit bon pour Maillezais, mais non pas pour le Dognon. Je vous ſuplie, Monſeigneur, n'ayant que du papier pour parler à vous, qui eſt bien foible au regard des choſes qui ſe preſentent devant vos yeux, avoir en preſence ma fidelité & fermeté, & ne permettre que la miſere me face aller manger l'argent de ma maiſon à Venize : mais ſervez vous d'elle & de moy aux choſes où pluſieurs vous abandonneront, & me pardonnez la longueur de laquelle n'avoit jamais uſé en voſtre endroit Voſtre...







IV

LETTRES FAMILIERES

[Collection Tronchin. Mss. d'Aubigné, T. II, fº 29.]

I.

. . . . [1]

La principale de toutes fut le corps des Jesuites bandez à ma ruine, comme j'avois appris par les memoires qu'aporta de Rome ce Baronius duquel je parle à la fin de mon troisiesme tome d'*Histoires*. Je vis là dedans ma teste condamnee par ceste Compagnee, que je tiens plus redoutable que la plupart des Princes trez puissants, & ils m'avoyent montré le premier eschantillon, & de leur hayne & de leur pouvoir, par le brullement de mon livre faict par leur

1. Le commencement de cette lettre manque dans le manuscrit.

requiſition, qoyqu'il n'y ait aucune eſcapade contr'-eux.

A l'Aſſemblee de Saumur M. de Boiſſiſe m'avoit porté parole de voir mes penſions doublees, & l'amitié de la Royne, ou tout mon entretien de quarante ans perdu, & la hayne d'une Princeſſe de laquelle la bonne grace m'euſt eſté un grand treſor. Je ſuivis le chemin de ma vocation, & ſentis bien toſt les marques de la defaveur.

A ce fardeau je joincts l'inimitié du Duc d'Eſpernon, premierement offenſé par le livre des *Tragyques* qu'il tenoit pour mien, dans lequel il s'attribuoit pluſieurs diſcours, bien qu'il n'y fuſt pas nommé : il s'eſtoit offenſé de nouveau pour ce qu'en l'expedition qu'il fit vers la Rochelle, je m'eſtois rendu plus partiſan de la querelle de mes voiſins qu'eux meſmes, & luy troublay quelques logis ſans action qui vaille le conter.

Comme il congedioit ſes troupes, deus Gentils hommes qui en partoyent me viſiterent au Dognon. Aprés diſner un d'eux m'ayant dict : « *Nous viſmes hyer M. d'Eſpernon en grand colere contre vous, diſant devant 200 Gentils hommes que s'il ne vous pouvoit avoir altrement, il vous convieroit à voir dans un pré une des meilleures eſpees du monde.* » Je ne reſpondis à cela qu'un hauſſement d'eſpaules, & un ſoufris ; mais ſon compagnon ayant redoublé le meſme propos, je me ſentis obligé à dire ainſy : « *J'ay eſté nourry en trop bon lieu pour ne ſavoir pas les avantages des Ducs & Pers de France quand ils s'en veulent ſervir : mais ſi M. le Duc me commandoit abſolument, & ſi vous aviez charge expreſſe à me convier dans ce pré, certes il ſeroit promptement obei.* » Un des deux repartit : « *Monſieur, il a des*

qualitez qu'il ne peut despoüiller, & d'ailleurs il est circuis de tant de Seigneurs & de Gentils hommes, qu'il ne pourroit pas aisement assurer le pré. » J'achevay ainsi : « *Messieurs, on faict en France ce qu'on veult de ses acquets, Monsieur le Duc n'a rien de sa naissance par dessus moy, & encor les Princes, tesmoin le Chevalier de Guise, quittent ce qui leur apartient par exces de courage : & quand à la seureté du pré, je l'asseurerois bien moy mesme, & dans son Gouvernement.* »

Cela luy estant par ces indiscrets raporté en compagnee, & jugé diversement selon la passion des auditeurs, j'apris qu'il n'y avoit rien de mediocre en ses desirs de me perdre ; mais plus que tout, les menaces de la cour & la defection du Parti de mon fils me firent choisir quinze bons hommes armez & montez pour le voyage, avec lesquels je passay la premiere nuict les corps de garde de trois regiments sans respondre, & le landemain traversay le reste de l'armee en faisant le bon compagnon . . . .[1]

II.

. . . .

à Paris, & sachant combien vous avez digeré d'amertumes l'an passé, & combien cettuy-ci vous

1. La fin de cette lettre & le commencement de la suivante manquent dans le manuscrit.

prefente de labeurs : je defire vous tefmougner que contribuant mes prieres à la querelle de Boheme, je voudrois bien y adjoufter un fervice de vieillard, quand le peril de Geneve me le permettra. Excufez, Monfieur, fi j'ay eu à cœur de vous faire fouvenir de moy qui tiendrois ma vie bien employee en vous tefmoignant combien je fuis de toute mon affection Voftre...

III.

AU PRESIDENT D'EXPILLY.

Monfieur, vous m'avez fourni d'un ample argument d'action de graces, foit pour la difficulté de rendre le premier coup, foit pour l'honnefte caufe de voftre bon defir, ou pour l'avantage que vos grands bienfaicts me donnent en une amitié qui m'eftoit plus defirable que pleine d'efperance de vos courtoifies. Tout cela vouloit que je m'efgayaffe en m'obligeant, mais la miferable saifon ofte toutes mignardifes à nos penfees, & par elles à nos efcrits, & me faict vous prier en ce fiecle *ubi de verbis, quin etiam de votis, arguentur qui rerum funt innocentes*, vouloir recevoir cefte petite fedule que la fimplicité de fes termes authorifera, en vous certifiant que jour de ma vie je n'oublieray voftre double prefant, & en cultivant l'un & l'aultre, je tiendray pour fort cheres les occafions qui me deffendront de l'ingratitude, & feront voir en effects combien je fuis en defirs Voftre...

IV.

A LUY MESME [AU PRESIDENT D'EXPILLY].

Monſieur, cecy n'eſt pas une lettre, mais une excuſe de n'eſcrire pas. Quelle partie pourrois-je tenir en l'excellent conſert de vos doulces penſees, ne pouvant mettre hors ſur mon lut caſſé que le ton enroüé de mes afflictions.

Nos patriam fugimus, & dulcia linquimus arva,

& vous enſeignez non pas les forets, mais toute la France à vous ſervir d'echo pour chanter Amarille.

Producat Deus hæc quæ vobis otia fecit.

Voſtre Daulphiné vous eſt une mer pacifique, & non pas un nid d'alcions. Cependant que nous nous preparons sur les menaces de nos voiſins a mourir comme il fault, *nec inulti*, j'auray encor ſur mes vieux jours faict aqueſt en vous d'un amy qui jettra quelque fleur sur mon tombeau. Je vous le demande, ſi j'acheve ma quarriere de bonne grace, & ſi par mes dernieres actions je merite le tiltre de Voſtre...

V.

A M. LE DUC DE VIMAR

SUR QUELQUES LEVEES GRATUITES ET QUELQUES SECOURS DE FRANÇAIS.

Monſeigneur, je louë Dieu de quoy il ſuſcite encor en la Germanie des eſprits & des courages

qui reſſantent ce qu'ils luy doivent, à leur patrie, à leur maiſons & à leur noms, comme j'aprens de Meſſeigneurs vos freres & de vous qui prenez le. . . . . [1]

VI.

A M. D'EXPILLY.

Monſieur, quand je cerche la nativité de noſtre amitié & *Cui*

> *Muſæ obſtetricis nutrix abſentia pennas*
> *Sufficit.....*

D'autre part me ſouvenant du romman (ne l'oſant apeler poëme epique) que j'ay autrefois broüillé en ma jeuneſſe & du quel je n'ay que des fragments, cette naiſſance, dis-je, douteuſe de noſtre amitié me fait eſperer qu'elle fera la guerre à quelque monſtre comme ont fait les enfans nez de quelque eſtrange façon. En ce poëme perdu [2] je faiſois l'Abſence, fille de Saturne & de Fortune, precipitee du ciel pour ce qu'elle avoit la teſte platte par derriere, le front eſtroit, les yeux tousjours pleurants, & qui de ſa grand'bouche crioit ſans ceſſe : & ainſy cette Abſence ne pouvant demeurer entre les divinitez, ny la mere la preſenter à ſon pere par autre moyen, elle eſpia le temps que fuyant de ce beau chaſtieur de Jupiter ſon fils, il eſtoit

1. La fin de cette lettre manque dans le manuſcrit.

2. On trouvera au tome III un long fragment de ce *roman* que d'Aubigné lui-même, dans une note marginale, appelle *le Poëme de l'Absence*.

caché au Latium : la Fortune l'ayant trouvé par fortune, elle luy preſenta ce vilain enfant pour luy demander quelque partage. Le vieillard pauvre & en colere d'ailleurs s'arrachoit la barbe, en diſant qu'il avoit avec les joyes du monde tout perdu : puis par depit frappa de ſa faux contre terre, & en caſſa un morſeau que la mere prompte mit dans ſon ſein, & ayant renmené ſa fille à Lemnos, fit faire par Vulcan (compagnon de l'Abſence en la cheute du ciel) une paire de cizeaux de ce fer : & puis arrachant une plume d'ale à une des colombes de Venus partagea ſa fille en luy diſant : *Puis que le ciel ne te peut endurer, & que les Dieux ne ſeroyent pas Dieux ſi l'Abſence habitoit en leur ciel, tu auras pour ton ſort de qoy faire mal & bien. Voila des cizeaux pour couper & ſeparer les unions & amitiez des humains. Je te donne d'ailleurs l'invention des lettres & ceſte plume pour conſoler les afflictions & recoudre les playes que les mortels recevront de tes cyſeaux.* Il y en a qui veulent que le premier coup de l'aprentiſſage de ce maudit acier ait eſté faict ſur l'Androgene, & que l'Amour qui guerit ceſte playe tailla une des plumes de ſes ailes, que Mercure & ſelon d'autres Apollon inventerent l'eſcriture. Tout cela se dict gaillardement : mais je n'avois point ſceu, ny mis en mon eſcrit que ces meſmes plumes euſſent le pouvoir de commencer les amitiez, auſſy bien que les entretenir. Je l'ay apris de vous, & vous prie de m'excuſer, ſi pour ma part de la nourriture de cet enfant Abſence, je vous envoye des fables qui ſont viandes legeres : ou bien diſons que c'eſt un jouët de qui le ſon contente noſtre amitié en ſon berceau, à laquelle nous pourrions bien donner un jour des viandes plus ſolides. Je ne veux pas demordre mon allegorie en advoüant

que vous avez bien contribué à ceste nourriture aultre chose que des fables : car vos bienfaits y ont conferé un restaurant, auquel les perles ny l'or n'ont pas esté espargnees. C'est le benefice excellent du quel un ingrat mesmes ne pourroit estre oublieux à cause de sa grandeur. Le mesme poëme du quel j'ay commencé ma lettre fait commettre à l'Absence une inceste avec Saturne, d'où sortent l'Oubly & l'Ingratitude tout d'un part. Je ne vous entretiendray plus de mes pieces perduës, mais j'espere vous faire voir une declamation faite sur cette sentence, que *qui ha dict à quelqu'un ingrat, n'a plus de reproches à luy faire.* Je descris ce peché dans l'Orgueuil, où dans le mauvais naturel des Grands il m'eschape d'adjouster une stance qui poursuit ainsy aprez une qui finit par *ingrats.*

Au sein ferré desquels l'ame & l'amitié mortes
Vont tarir & tomber : vous estes de deux sortes,
Ou lasches oublieux, ou fiers mescognoissans,
Ou vostre main est seche, ou sanglante & traitresse :
Car l'un laisse mourir les biens faits de vieillesse,
Et l'autre les esgorge encores florissants.

Et ainsy il fault, estant M. d'Expilly.

Cum tot sustineas & tanta negotia solus,
Legibus Allobrogas tueris, moribus ornes,

que vous soyez subject à quitter quelque requeste d'importence d'un client qui dict des patenotres de singe, contre celuy qui vous amuse : & enfin ce ne sont que les fumees d'Aubigné. Certes vous ne les desdaignerez pas, pour ce qu'elles ne sont pas sans feu, duquel il brusle pour vous, comme estant Vostre...

VII.

AU GOUVERNEUR DE BEAUMONT.

Monſieur, le preſent de mes trez honorez & magnifiques Princes & Seigneurs eſt de ſoy meſme recommandable, & auſſy reçeu de trez bon cœur par vos mains, mais encor plus eſtimable pour ce qu'il teſmougne que leurs Excellences m'ont en leur ſouvenir. Si Dieu nous donne la paix, leur ſanté & la voſtre ne ſeront pas oubliees en bonne compagnee : s'il fault vivre en autre ſaiſon, ce ſera pour les tranchees & pour les compagnons qui employeront leur vie avec la mienne à teſmougner combien je ſuis & veus eſtre à leurs Excellences en general, & à vous en particulier Voſtre...

VIII.

A M. LE CONNESTABLE.

Monſeigneur, vous m'avez faict grand plaiſir d'avoir eu en horreur la voye d'abolition. Je n'ay jamais demandé pardon qu'à Dieu & à maiſtreſſe : Je ne racheterois pas de cette monoye ce que les hommes peuvent oſter, pour ce que nul n'eſt deshonoré que par ſoy. Voſtre...

IX.

A M. LE CONTE DE LA SUZE.

Monſieur mon trez honoré fils, vous m'avez grandement conſolé de m'avoir envoyé un ſage par lequel il fault peu eſcrire. L'Egliſe de Dieu le louë de ce qu'il vous a tiré de voſtre priſon tout entier, le prie pour vous que tel il vous veille conſerver. C'eſt ce que je mets à l'explication du Gentilhomme ſur les choſes à venir. Il vous dira comment les penſees que j'employois autre fois pour moy, ſont toutes employees à vous faire voir par des exemples qui ne ſont point de ce ſiecle à quel poinƈt je ſuis Voſtre...

X.

AU BARON DE VIJAN.

Monſieur, advoüant mon caprice contre l'eccez des bottes, je veus en rendre quelque raiſon. Je ſuis nourry à l'infantrie en un ſiecle où elle a flori, & lors, ſi un Capitaine ou Meſtre de camp euſt eſté veu botté, il en eſtoit repris & moqué, comme ayant à montrer exemple de labeur & de diligence à ſes ſoldats : labeur auquel la jambe ne veut pas eſtre entravee d'un faſcheux fardeau. Les Meſtres de camp

avoyent leurs recours aux gamaches des plus belles eſtoffes qu'ils pouvoyent, preſtes à eſtre quittees aux occaſions. Aujourd'huy comme la chambre du Roy & les cabinets ſont pleins de bottes, les rangs des gardes en ſont difformez. Nous nous ſommes autrefois ameutez à rire ſur les Anglois qui faiſans profeſſion de nobles [eſtoient] tous obligez à eſtre eſpronnez parmy les cordages des navires : & depuis nous avons rit de leurs Procureurs qui ſont bruire leur Palais de leur bottes ſous la robe longue. Nos François n'ont batteau coche, lettiere, chambre ny cabinet exempts de cela, font les voyages de deux cents lieuës à pied avec la botte & l'eſperon. J'en ay bien fait rire le Roy Henry quatrieſme, luy en faiſant deſcouvrir un, qui pour couvrir ſa pauvreté, feignoit ſe promener autour de ſes bois, & l'ayant interrogué, confeſſa aller à Paris & venir d'Anjou. Ce qui faict que je ne puis tomber d'accord avec cette folie, & que l'excuſe de l'eſpargne des bas de ſoye eſt fauſſe, ſachant bien que le Baron d'Eſtiſſac en a payé une fois 500 eſcus, qu'il n'euſt ſeu dependre en bas : j'adjouſte les decoupures que font faire ceux qui montrent les bas de ſoye pour n'eſtre honteux d'aucun meſnagement. Quelqu'un me diſoit que la ſonnerie des molettes dans la chambre du Roy montroit quelque majeſté. Pour achever, l'auteur de cette ſottiſe fut un maigre courtiſan que le Roy voyant botté choiſit pour eſtre plus promptement à cheval, & loua ſa diligence au retour. Il n'y en avoit point de plus fat, & plus meſpriſé que luy : ce nonobſtant fut promptement ſuivy & contrefait de tous. Preſque tous les Gentilshommes françois ont ſuivy les courtiſans, & les Almans les François. Moins en ſont malades les Heſpagnols & les Ita-

liens. Je desire que mes amis soiyent delivrez de ce fardeau, & que mes ennemis soyent tousjours embourrez de bonnes grosses bottes de vache doubles de veau, bottes à pleins fonds & à grand gueule avec de grands esperons bien espais à la marquise & des enferges, s'il leur plaist. Je finis par une vieille rime du temps jadis.

Depuis que decrets ont des ales,
Les gens d'armes portent des males,
Les chicaneurs sont gras d'abus,
Les estrangers font les tributs,
Les plus putains sont plus bigottes,
Les gens de pied portent des bottes,
Et que moynes vont à cheval;
Le monde n'a eu que du mal.

XI.

A M. D'HARAMBURE [1620]

QUI CONDUISIT L'AUTEUR UNE JOURNÉE EN PAYS DANGEREUX.

Monsieur, Dieu ayant conduict mon petit vaisseau à baisser la voile & terrir au Havre de grace qui est Geneve, je ne puis dedans le port oublier les voiles que j'ay laissé au large de la mer : mais sur tout je fais enqueste quel est vostre repos, vous estant parvenu à la saison de le desirer. Lorsque les Grands du Royeaume ont payé mes services d'ingratitudes & d'oubly, vous avez bien faict sans services à celuy

qui ne pouvant plus que la recognoiſſance, la porteroit s'il pouvoit par delà le tombeau. Vous n'avez point veu ſans deſplaiſir les choſes paſſees, & quoy qu'on die que les traits preveus bleſſent moins, ce que j'ay ſeu prevoir ſans avoir peu pourvoir, m'a grandement affligé. Je vous ſupplie humblement me faire part de vos ſentiments, deſirs, eſperances & craintes, pour eſſayer ſi avant mourir, Dieu ne me donneroit point de qoy teſmougner par une action par delà ma puiſſance, combien je ſuis juſques au dernier fumeau Voſtre...

XII.

A M. DE LA TOUR.

Monſieur, je m'eſtime obligé de vous rendre conte de ce que je ſuis devenu dans l'eſcart du grand orage, eſtant raiſonnable que vous ſachiez où eſt une perſonne qui eſt voſtre par alliance & par obligations. La marchandiſe des Grands de mon Party & la ſtupidité que les mediocres avoyent priſe au repos de Capuë ayant rendu mes compagnons ſourds & inſenſibles à ce que je leur montrois à l'œil, non par prophetie, mais par bonnes cognoiſſances de leurs affaires, laſſé de faire la Caſſandre, tout reſolu de prendre le party d'Œnee & aprez avoir preſté mes mains au fer & dans le ſang de Troie, je voulus oſter mes pieds des cendres & ambraſſements, contrainct à cela par l'aveugle ingra-

titude des Rochelois, qui ſollicitoyent de faire choir ma maiſon ſur mes oreilles. Dont advint que M. de Villeroy trois ſemaines avant ſa mort m'eſcrivit ces paroles : *Vos voiſins pour leſquels vous vous eſtes tant de fois perdu nous ſollicitent violamment par homme exprez de raſer voſtre Dognon, & offrent leur artillerie pour cela. Regardez en quels termes vous leur reſpondriez ſi vous eſtiez en la place du Roy.* — Ma reſponſe fut : *S'il vous plaiſt que je ſois voſtre commis pour cette reſponſe, il y aura au bout de la requeſte : Soit faict aux deſpens de qui le requiert.* Je n'adjouſteray point les offres que je fis à mon Party ſur ma volonté invincible de perir avec eux, pour eux & devant eux; mais je vous diray que ce qui me donna reſolution de changer d'air, fut de ne pouvoir plus reſpirer celuy qu'avoit empuanty de ſes peſtiferes haleynes mon abominable fils unique, qui aprez avoir guerroyé ma condition, ma vie & mon honneur à la Cour par faux raports, vint enfin au fer, & à la ſurpriſe de mes places, & eſſaya que ma vieilleſſe avoit plus de verdeur que ſon ame & ſon courage ſenez par la trahiſon.

XIII.

A M. DU PARC D'ARCHIAC.

Monſieur, noſtre amitié avoit jetté ſes ancres ſur le roc aſſuré de la vertu : & c'eſt pourqoy aprez cette grande tormente que les mariniers apellent *de Nouveuë*, à la premiere clarté que tant de navires

ſe trouvent briſez, mis à fonds, & les autres eſgarez en la plaine, les noſtres ſe trouvent debout en leur place, & vous avez tiré le premier coup de canon de reconnaiſſance ſur Voſtre...

XIV.

AU MARQUIS DE COURTAUMER.

Monſieur, vous n'avez point de l'heureuſe & enviable condition où vous eſtes, deſdeigné celle d'un pauvre banny & d'un exil qui n'a point d'eſperance de fin, pour ce qu'il eſt volontaire. C'eſt donc à moy de vous rendre par congratulation la ſouvenance que vous avez reveillee par charité. Il n'y a comme point de courages en ces vilaines ſaiſons qui ne doive plus eſtimer une pique dedans vos rangs que de ſe voir à la teſte de tant de bourreaux qui diffament la France : & je vous proteſte que ſi je n'euſſe point eſté criminel de mes ſervices & de ma paſſion qui vault mieux que tout mon reſte, j'euſſe pris ma retraitte dans le logis d'honneur qui ne ſe trouve plus qu'au Pays-bas. Il ne fault point vous dire qui m'a oſté cette eſperance & ce deſſeing, pour me reduire en un lieu où j'aurais perdu toute eſperance ſans les menaces de ſiege que nous recevons continuellement depuis deux ans, & qui depuis dix jours nous montrent plus d'apparence que jamais. Je dis cela pour ce que noſtre voiſin & ennemy ne ſe peut dedire, que dans le mois où nous entrons il ne nous face voir

ſes enſeignes, ou qu'il ne montre le cul par ſes honteux deſſeings. Or l'eſtime que je fais de luy me rend certain du premier, & me fait eſperer de donner encor quelque coup de ma petite eſpee avant la mettre au crochet. Cependant le principal poinct de ma lettre eſt de vous faire ſavoir comment forces amis me condamnent à un quatrieſme tome, & j'exige de vous les memoires de voſtre Septentrion, & particulierement de la derniere piece qui est (Bergopzom). J'euſſe faict cette demande au ſeul Capitaine general de l'Europe ſous les auſpices duquel vous combattez : mais il ſe va plonger en tant d'actions que ce ſeroit incivilité de requerir de luy des meditations. Donnez donc quelques ſoirees à un ami qui eſſaye de bien faire, ſi mon *Hiſtoire* vous a apris que je ſerve à la louange ou au decry de mes amis & de mes ennemis, ſans eſtre pouſſé aux menſonges, ny par la hayne, ny par l'amitié, en n'eſtabliſſant ny la louange ny le deshonneur, que par les actions ſimples & nuës ſans y aporter jugement. Il m'eſt advenu deux retributions qui ſemblent iniques : c'eſt que n'ayant eu, non plus qu'eſperé aucun grand mercy de mes bienſaicts, je n'ay pas laiſſé d'eſtre perſecuté pour mes offences : mais rien de cela n'a dementy mon attente, car ceux que j'ay loüez, puiſque je ſuis veritable, devoyent cela à leur merites & non pas à moy, ce qui me faict leur donner de bonne volonté quitance de leur grand mercy. Pour les autres qui m'ont perſecuté pour avoir fait paroiſtre leur iniquité, j'euſſe menty s'ils m'euſſent laiſſé ſans perſecution. Voila comment je vous raconte de celuy que vous aymez ; en attendant reſponſe & commencement de ce que je vous demande, honorez de vos commandemens, & quand vous pourrez, de vos nouvelles Voſtre...

XV.

A M. D'EXPILLY.

LE PREMIER JUIN 1623.

Monſieur, j'ay voulu interrompre vos labeurs pour vous rendre conte de mon loiſir : c'est que je fais tranſcrire mes epigrammes latins, deſquels le langage ſent un peu la meche & la poudre, mais l'agreable malice de leur ſubjects me donne courage de les faire voir. J'ay penſé que les elegies & grandes narrations vouloyent eſtre parees comme des mariees, des perles d'une exquiſe latinité, mais que les epigrames pour eſtre braves, ne vouloyent eſtre veſtus plus delicatement que ſoldats, comme ils ſont, pourveu que leur eſpee & leur poignards ſoyent portez comme il fault. Donnez-moy s'il vous plaiſt un exaſtique ſur cela, & dites que vous demande privement, ce que je n'ay fait à aucun, en la conſcience d'eſtre Voſtre...

XVI.

A M. DU FAY.

Mon couſin, voſtre ſouvenance m'eſt fort doulce, quoy que vous & nous ſoyons en amertume & acablez d'inimitiez. L'orage eſt trop violent pour eſtre

de duree. Nous portons deux marques du grand courrous de Dieu : l'un qu'il nous a à l'abandon des paſſans expoſé, & partout ruiné nos fortereſſes munies ; & ainſy nous ſommes reduits à la honteuſe & douloureuſe nudité ; l'autre poinct eſt qu'il n'y a part en l'Europe chreſtienne qui ne ſente l'affliction. Mais courage ! car ſes chaſtiments n'eccedent point la façon des peres, qui aux rebellions deſpoüillent leurs enfans tous nuds : & pour l'autre poinct les marquent de verges dés la teſte juſqu'au pieds. Je say bien que nous ſommes prez de ſentir la peſante guerre des plumes, *bellumque togatum*. Nous ſommes enfans de ceux qui ont ſoufert toutes ces choſes, & Dieu les en a retirez.

XVII.

A M. HUGUETAN ADVOCAT A LYON.

Monſieur, entre les choſes que j'ay peu eſtimer pouvoir ameliorer mon *Hiſtoire* j'ay donné au premier tome trois pieces : l'une pluſieurs apopſtegmes ſignalez à la mort de nos martyrs ; en ſecond lieu un abregé du concile [1]. . . . .

1. La fin de cette lettre & le commencement de la ſuivante manquent dans le manuſcrit.

XVIII.

. . . .
par ſa dextre en prenant pour ſa dextre vos mains. J'avois recerché ci-devant par amis particuliers ce qui vous touchoit en mes deux premiers tomes imprimez : mais cette voye n'ayant pas reüſſy, & commenceant de traicter les plus rares pieces de voſtre honneur uni à celuy de Dieu, je me ſuis adreſſé à voſtre Seigneurie pour luy demander les memoires de vos actions publiques depuis l'an 1585 juſques à la fin du ſiecle paſſé, & s'il vous plaiſt promptement ce qui touche les cinq premieres annees, pource que je ſuis preſſé par mon imprimeur. Si j'obtiens ma juſte demande, mon amour violent de Geneve, duquel j'ay faict profeſſion de l'enfance à la vieilleſſe, n'aura pas eſté vain, de quoy en preparant un teſmoignage evident, je prie Dieu pour voſtre Sion avec aſſurance d'eſtre exaulſé.







V

LETTRES DE PIETÉ

OU

POINCTS DE THEOLOGIE

[Collection Tronchin. Mss. d'Aubigné. T. II, f° 146.]

I.

A MESSIEURS DE L'ASSEMBLEE DE LOUDUN.

DE SAINT-JEAN D'ANGELI, LE 9me DE MARS 1620.

Meſſieurs, ayant ſeu la ſentence du Chaſtelet contre mon livre, j'en fis ſavoir ce que dicta mon premier deſplaiſir à Meſſieurs les Secretaires de voſtre ſaincte Aſſemblee : j'apris par leur reſponſe que je devois en eſcrire à voſtre Corps. Je deſire m'excuſer envers vous ſur deux circonſpections : l'une que nous ne ſavions pas encore de qui eſtoit ce jugement, ni par qui pourchaſſé, l'autre qu'ayant apris en l'eſcole de Dieu la difference des oprobres

que l'on reçoit pour ſa verité, & de ceux que nos vices nous jettent ſur le front, je porteray de bonne grace ceſt honorable fardeau, ſans que vous ſoufriez l'envie & le refus de la juſtice que vous pourriez demander, endurant ayſement ſur ma robe les coups que j'attends en mon ſein, quand il plaira à Dieu, voire diſant de bon cœur : *Meure un membre de peu d'eſtime, floriſſe l'Egliſe en ſa liberté*. C'eſt ceſte liberté generale que vous protegez, & pour laquelle vous ſaurez bien reſſentir ce qui la touche en ceſt outrage, & le temps pour y mettre la main, ſelon la fermeté & la prudence que l'eſprit de Dieu vous a departies favorablement. Le fidelle & veritable conſeiller ne rendra point inutile tant de vœus d'Egliſes & de familles qui mettent les genoux en terre journellement & pour tous, & pour vous, à ce que l'iſſuë auſſy bien que l'entree ſoit bonne & aſſuree. Or à vos ſainctes reſolutions donne ſes veus & ſa vie Voſtre...

II.

A M. CHAUVE, A SOMMIERES.

Monſieur, voſtre lettre m'aprenant ce que je dois eſtre, & non ce que je ſuis, a donné encor un coup d'eſpron aux derniers ſervices que j'ay voüé à Geneve, en la memoire que voſtre ſoubſcription m'a donnee de voſtre trez honoré & encor plus honorable pere, auquel je dois les fondements de ſi peu de lettres, deſquelles j'ay gardé les maſures comme j'ay

peu. J'ay encor apris de luy à digerer tout ce qui eſt de moy au ſervice de Dieu & de ſon Egliſe. C'eſt aujourd'huy que nous devons le preſent de Thraſee à ſon gendre, qu'il fault *firmare pectus conſtantibus exemplis*, & que ceux-meſmes qui ont regardé derriere eux en faiſant l'œuvre du Seigneur, ou en quittant Sodome, doivent s'unir aux violants, & ravir avec eux le Royeaume des cieux. Si j'ay jamais le contentement de m'aboucher avec vous, j'uſeray de ma franchiſe à vous ſpecifier ceux que mon propos deſigne en Languedoc. Voicy la ſaiſon qui nous fourniſt d'exemples preſſans & accablans, qui nous font voir les Papiſtes en leur naturel. Icy nous prenons pour maxime que l'Egliſe de Dieu perſecutee par toute l'Europe ne peut eſperer Geneve en paix. Je y trouve un excellent pourpris à promener la vie : mais un doux chevet de mort. Dieu vous doit la grace de reſpondre à voſtre eſperance de voir convertir mes deſirs en effects, avec une occaſion pour en particulier vous montrer que je me ſens obligé à demeurer toute ma vie Voſtre...

III.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, quinze jours aprez la diſpute de Fontainebleau, j'arrivay à la cour, & vis avant avoir eu loiſir de prendre mon repas, paſſer devant la porte de la Biche où j'eſtois logé, le Roy accompagné

de vingt Seigneurs ou Gentilshommes qui entroit dans celle de l'Abaye Sainct Germain. Je creus devoir prendre cette occasion pour faire la reverance à S. M. que je trouvay bien empeschee à faire son accord avec la Princesse de Conty pour des paroles dites gaillardement. Aucun n'estoit entré dedans la chambre de la Princesse que Messieurs d'Epernon & le Grand. Ayant avancé un coin d'oeuil à l'huys qu'ils avoyent laissé ouvert, le Roy ne m'ayant veu que le front, sort promptement de la ruelle du lict & court à moy, & quant les deus qui le suivoyent, pour deployer une grande exsultation sur la victoire de l'Evesque. Excusez-moy si je ne vous rends conte aussy particulierement comme vous me demandez par vostre lettre, tant de la dispute de M. Duplexis que de la mienne, pour ce que l'une & l'autre seront veuës en public, la premiere par la diligence des adversaires & l'autre par la mienne, si je puis.

Je reviens à vous dire que me tournant vers M. le Grand qui chantoit la victoire de la verité comme l'on la crioit au palais, je luy dis : *Vous souvient-il point qu'au premier voyage de M. de Joyeuse en Poictou, on crioit en mesme lieu* : ENTIERE DEFFAITE DES HUGUENOTS ET LA PRISE DES BASTILLES DE LA ROCHELLE PAR M. DE LAVERDIN ! *Je pensois qu'il n'y eust que les Parisiens qui fissent esclatter de telles joyes.* — *Comment*, dit le Grand, *voudriez-vous dire qu'il y a aussy peu de verité en l'une de ces affaires qu'en l'autre?* — Là dessus le Duc d'Epernon rancherit : *Voudriez-vous entreprendre la dispute que Duplecis a quittee.* — Je payay tous les deus d'un ouy. Le Roy me tira à part, se doutant d'avoir de moy quelque traict de liberté à laquelle il ne

vouloit point de tesmoins pour me tenir ce propos. Le Plecis a il pas fait une grande faulte, ayant esté admonesté par moy de n'entrer point en cette lice, ne m'avoir pas creu, & d'avoir reçeu honte devant moy & à mon regret, en deffendant un passage qui n'estoit pas bien allegué :

Syre, dis-je, *M. Du Plecis n'a point fait de faulte en l'allegation du passage lequel il cotte selon Sedrenus, & comme ce docteur bigot entre tous les bigots l'allegue à la honte de ceux qui le prenent pour docteur, & non de luy, l'emplastre à cela est bien aisé, pris du mesme lieu; car son livre commence en ces termes (si je traduits bien le Grec) :* LORS RELUISANTE EST LA VICTOIRE QUAND NOUS METTONS EN AVANT LES TESMOINS DES ADVERSAIRES. *Mais la faulte qu'a fait M. Du Plecis est de s'estre persuadé tant de services & de merites envers V. M. que vous presideriez en cet affaire favorablement pour luy, & que vous seriez plus ferme à le soutenir contre le Pape que vous n'avez esté pour vostre ame & pour vostre salut. Il vit donc tout à la fois les marques de vostre defaveur, & par elle, la diminution de luy & d'une famille trop aymee. Voila sa faulte & la cause de ceste vaine exsultation.*

Ce Prince piqué de cela dit aux deux qui l'accompagnoyent : *Aubigné fait le resolu, mais il aura sa part au gasteau!* — Il se passa dix ou douze jours que l'Evesque d'Evreux m'envoyoit de ses nouvelles, me conviant à faire petit morceau de bonne chere & à discourir amiablement. Voulez-vous que je ne vous mente pas, j'entray en grande aprehension de ce mauvais garçon &, plus que de luy, du grand desavantage que nous avons en l'estenduë de nos veritez, auxquelles on coupe les ailes par la tyrannie des

Jesuittes sur les imprimeurs, & pour ce que mille voix font esclatter le mensonge avec des organes stentorees contre une foible qui ose le vray. La faim, non pas le double trahistre, m'advertit un matin aux Tuilleries, que ce jour l'Evesque d'Evreux faisoit un grand festin, auquel se devoyent trouver dix prozelites, desquels il devoit triompher en ce jour-là : que on disoit par tout que j'y avois esté convié, & que le Roy disoit que je payois d'excuses pour ne m'y trouver pas. En mesme temps je seus que le Roy avoit envoyé à mon logis un neveu de la Valiere, pour me sommer de tenir ce que j'avois promis en l'Abaye Sainct Germain. Certes, tout transporté de cela, un juste despit me fournit de resolution, & ne me promenay gueres parmy les alees des Tuileries pour me montrer, que m'estant aproché à une tourbe de gens qui oyoyent une dispute à la mode du temps, je ne visse l'Evesque qui avoit mis au pied Berticheres sur le poinct de la Justification. Cette foule me fait place ; je pris la parole pour luy, & l'Evesque, aprez quelque legere velitation, me teint ce propos : *Monsieur, j'ai envoyé à vostre logis plusieurs fois, pour vous convier à prendre vostre disner au mien, où se doivent trouver dix personnes de marque, la pluspart nourrys de vostre main en la maison du Roy. Ceux la sont obligez de parole, qu'en leur montrant quelques poincts que je leur ay promis, ils me donneront le gantelet, & gloire, & resjouissance à l'Eglise. Je vous convie encor devant cette compagnee à vous y trouver, aultrement il y va du vostre & de la bonne opinion que le Roy & un chascun a de vous.*

Ma responce fut : *Monsieur, vous me menez au combat avec telles necessitez que je ne puis plus, comme je ne veus, me vanter de gayeté de cœur : aussy en ayme-je*

mieux la resolution que la gayeté : je suis vostre homme quand il vous plaira. Nous entrons en son carroce, duquel il prit la portiere; je vous puis jurer que je vis par la ruë Sainct Honoré plusieurs personnes à genoux devant luy.

Arrivez en la sale, j'y trouvay Vignoles, Saincte-Marie, Bertichere, Chambret, Lomenie & deux autres nourris pages chez le Roy, desquels il ne me souvient pas, & en tout les dix qu'il m'avoit promis, pour seeler leur defection d'une ceremonie avec splendeur, hors mis deux qui m'ont tesmongné n'avoir pas ce dessein. Le premier de ce festin fut un grand bassin plein de viandes exquises, bordé comme de tourelles de patez faits de blancs de chapon. En nous mettant à table, je demanday à l'Evesque si ce plat estoit la couronne murale pour avoir deffendu les murs de Babel; luy surpris me demande : *Et vous ne cerchez-vous point de couronne? — J'ay vrayment*, dis-je, *celle que tout fidele doit esperer. & pour le present la civile, pour la garde de ces dix cytoyens que vous nous voulez ravir.* Il convertit cela en quelque honneste louange, & puis entreteint tout le disner d'un aussy excellent discours que j'en aye oüy en ma vie : c'estoit sur un livre à luy envoyé par le Patriarche d'Armenie, qui estoit comme un romman sur les guerres des Roys d'Israël, & duquel les entrees, les fictions, les episidies, les epimities, & les catastrophes n'avoyent rien de pareil en tout ce que nous avons leu. Le tapis estant mis, M. d'Evreus me prend par la main, prend sa place vers la cheminee, marque la mienne à sa main gauche & dessous luy : de l'autre costé, à cinq ou six pas de la table, fait mettre deux grands bancs tapissez, & y loge les dix clients. Toute la sale qui estoit grande fut aussytost

remplie en foule d'environ 400 perſonnes, docteurs de la Sorbonne, Jeſuittes, de pluſieurs ſortes de moines & parmy eux pluſieurs ſurtanes de damas & de ſatin, qui eſtoyent à mon advis de la cour de Parlement. Auſſy toſt entrerent trois crocheteurs qui deſchargerent les livres qu'ils portoyent ſur deux tables vides à noſtre main gauche, & le jeune du Perron mit ſur table un gros manuſcript, & puis ſe teint debout derriere ſon frere.

Le ſilence eſtant fait, mon antagoniſte commencea une harangue ſur l'Occaſion preſente, rendant graces à Dieu de ce qu'ayant à tenir promeſſes à dix perſonnes de grande marque qui eſtoyent là preſentes, & à verifier par les Peres la doctrine de ſalut qu'il leur avoit enſeignee, notamment ſur la controverſe & poinct de Juſtification, de ce que, par un grand bonheur, il alloit rendre ce conte devant un perſonnage & cœt.

Certes mon ancre deviendroit roſette, ou mon papier rougiroit, ſi j'y couchois les demeſurees exceſſives & ſpecieuſes louanges qu'il prononcea de moy en toutes les parties que l'on peut meriter, des lettres, des armes & de l'Eſtat : ſi bien que, honteus de cette gloire, je le tiray par ſa manche & luy dis aſſez hault : *Monſieur, c'eſt trop pour un Eveſque*, & par là abregeant ſans rompre entierement ſon diſcours, il conclut ainſy : *J'ay donc promis de montrer par les Peres que voila preſque tous ſur ces tables, & particulierement par Sainct Jean Chriſoſtome, duquel voila un notable manuſcrit de ſix cents ans ; — ouy bien de huict*, ce dict le frere qui eſtoit derriere. — *Je montreray*, dict-il, *comment il traitte leur poinct de Juſtification au meſme terme que nous le deffendons : & puis nous paſſerons aux autres poincts*

desquels ces Messieurs demandront instruction. — Cela dict, il se tourne devers moy, comme demandant response.

J'oste mon chapeau, je joints les mains & fais une priere ardente & craintive à Dieu, & puis, m'estant couvert, je tourne le visage vers cette grande multitude pour leur dire ainsy : *Je voy, Messieurs, à la frequence de cette Assemblee & aux marques exterieures de ceux qui l'emplissent, que cecy n'est poinct une conference privee, mais une Assemblee de longue main & avec apparat, & me semble que vos regards m'accusent de presomption, de voir un homme qui n'a jamais fait profession que des armes, & un Capitaine de Carrabins oser desfendre sur le sablon de ce theastre pour, sans ou bien peu de lecture, prester le colet à un Prelat tant consumé en toutes sortes de sciences, tant redoutable au faict des controverses, & duquel la reputation me devoit couvrir d'espouvantement. Là dessus, je vous prie de prendre en bonne part deux choses, la premiere que je n'entre point en cette lice de gayeté de cœur, mais engagé par des occasions puissantes, & que je n'ai peu honestement refuser, principalement pour voir assis devant nous dix personnages notables, desquels les uns m'ont demandé secours, comme ayants esté nourris de ma main en la maison du Roy, & mesmes quelques uns ayants fait leur aprentissage & leur premier coup d'essay de la guerre sous moy. Je n'ay peu leur refuser mon ayde, sinon assez forte, au moins assez fidele, obligé de mettre mon devoir en la place du pouvoir. L'autre poinct est que les murs de la verité sont bastis comme Joseph nous despeinct ceux de Jerusalem, si fermes & si haults, que les petites mains de ses enfans, quelques tendres & foibles qu'elles soyent, pourveu*

que fidelles, ſont capables de vincre & de renverſer les ennemis. J'acheveray par ces perſonnes d'honneur auxquels je m'adreſſe pour dire ces trois mots :

Meſſieurs, ſi vos doutes ſont fondez ſur les affaires de la Cour, ſi vous craignez la ſuitte des miſeres & d'afflictions que vous avez ſouffertes en deffendant la verité, ſi l'eſpoir des richeſſes & des honneurs, ſi celuy qui commence ſes harangues par : JE TE DONNERAY, *vous ammene en ce lieu pour, comme quelques uns ont fait, aporter une ceremonie à voſtre reſolu changement, Dieu vous demandera les teſmougnages de ſa verité, ſa parole, & ſon nom que vous aurez pris en vain; ſi vous doutez veritablement, vous avez chanté pluſieurs fois :* C'EST QUE DE REDRESSER CEUX QUI PLOYENT, L'ETERNEL EST CURIEUX.

Là deſſus je me tourne vers M. d'Evreux [pour] luy dire : *Voicy, Monſieur, ce que j'allegue ſur voſtre propoſition puiſque nous ne ſommes icy, ny moy pour prendre inſtruction de voſtre profeſſion adverſaire, ny vous de mon incapacité. Je vous prie que nous n'employons point le temps ny à parler la main eſtenduë, ny aux diſcours bien polis auxquels vous excellez, leſquels en aultres choſes je ſaurois bien admirer & eſtimer : mais que le poing fermé & par les regles de logique preſſantes nous puiſſions extraire le ſuc de la verité. Pour vous mettre en ce chemin ſuivant la regle de Sedrenus diſant :* τότε λαμπρὰ ἔστι νίκη *& ce qui ſuit & que vous entendez à peu de mots. Je prends pour axiome un tiltre de voſtre droit canon qui dict : Falſus judex non eſt judex. Là deſſus je forme mon ſyllogiſme :*

> *Nullus judex falſus eſt judex,*
> *Atqui patres ſunt falſi,*
> *Ergo Patres non ſunt judices.*

La forme eſt aprouvee, la majeure auſſy; l'Aſſumption niee, pour la prouver je ſuis ainſy :

Quicumque ſibi contradixit falſus eſt in alterutro, Patres ſibi contradixere, Ergo Patres ſunt falſi.

M. du Perron fit diſtinction *de attributis ad ſingulos aut univerſos*, mais en diſcourant, & non en diſputant, & ſe trouva ambarraſſé en declinant *ad ſingulos*, ſur leſquels j'offrois prouver contradiction de chaſcun à ſoy-meſme & en tous de ſoy à l'eſcritture. Et ce qui le fit diſputer *de univerſis* fut pour voir que *in cætu autoritas, non in ſingulis.*

Je n'ay pas deliberé de vous raconter en cette lettre une diſpute de cinq heures, pource que ce ſeroit un livre, & non pas une lettre, mais principalement pour ce que j'eſpere donner le jour à ces choſes & aultres deffenſes de la verité, ſur leſquelles la tyrannie loyeaulitique ferme tous les jours la gueule de ſon puits.

La concluſion fut telle que mon premier argument demoura vers lui, eſcrit de ma main, & devers moy eſcrit de la ſienne, la mineure reſtant à prouver, à ſavoir les differents & dementis des Peres l'un contre l'autre que je m'obligeay de verifier par un traitté exprez. Le Roy vers qui tout fut raporté s'en rendit fide-juſſeur. A mon premier retour à la Cour, le Roy avant me dire que je fuſſe le bien venu, me demanda ſi j'avois accompli & aporté ma promeſſe. Je n'eus pas plus toſt dict qu'ouy, qu'il envoya un valet de chambre à mon logis querir mon livret, lequel par ſon commandement je mis entre les mains de M. du Perron fait lors Cardinal, en preſence de celuy de Larochefoucauld, & de ſix aultres Prelats. La reſponſe promiſe dans trois mois eſt encor à venir, quoy que

ceux de la Sorbonne l'en ayent exhorté par du Val, lequel le ſenſura d'avoir nié la diſſention des Peres au lieu de la diſtinguer, comme j'apris de la Valiere, Aumoſnier du Roy, qui eſtoit en cet affaire. Je vous prie de faire enqueſte de ce que j'eſcris & vous prouverez qu'aucun des dix ne quitta ſa religion de quatre ans, au bout des quelz Saincte Marie, Vignoles & Lomenie ſe laiſſerent aller pour divers intereſtz, mais les deux derniers ne lairront pas de donner teſmoignage à la verité. Excuſez la longueur non accouſtumee que vous avez ordonnee & la puiſſance que vous avez ſur Voſtre...

IV.

LETTRE DE M. DE MONTAUSIER.

Monſieur, n'y ayant poinct moyen que je vous puiſſe rendre dignes actions de graces de la peine que vous avez priſe pour nous, il fault que je paye voſtre labeur par la requeſte d'un ſecond. Vous eſtes obligé de Dieu à vous ne laſſer point en un ſiecle où la verité eſt priſonniere ou bloquee de ſi prez par la diligence & l'autorité de ſes ennemis, qu'elle n'a plus de commerſe avec les humains que par les courages plus relevez qui percent les gardes poſees contre elle par les rares exemples de leur magnanimité. J'ay veu trois de vos clients : entre ceux-là M. de Chambray m'a parlé de je ne ſay quelle pluye qui tomba du front de ce con-

vertiſſeur. Il m'a auſſy dict que quelque temps aprez voſtre diſpute, ſur une nouvelle de ſa mort vous aviez pris la poſte à Blois pour vous trouver à ſon chevet de lict avec un deſſein que j'ai trouvé grandement à mon gouſt. Je vous prie de donner encor un mot à vos enfans ſur l'un & l'autre de ces deux poincts, & m'ordonnez par quels ſervices vous voulez que je me preuve Voſtre...

V.

RESPONSE A M. DE MONTAUZIER.

Monſieur, en vous obeiſſant vous me faites pecher contre la bienſeance : car vous me contraignez aux louanges de moy-meſmes, auſquelles je ne me lairrois pas aller, ſans l'obligation que chaſcun doit avoir de donner jour & reſpiration à cette pauvre verité priſonniere, & comme vous dites bloquee de tous coſtez. Les imprimeries des grandes villes n'ont plus de voix libres; vous ne voyez dans les priſons que des imprimeurs pour avoir mis au jour choſes permiſes, mais autrement jugees par la couverte Inquiſition. Ce qui ſort des villes libres & eſtrangeres eſt querelé ſur les dattes & tiltres, teſmoin ce qui ſe fait à Lyon aux depens de Geneve. On achette les impreſſions entieres, comme on a fait de deux livres polemiques miens, pour les jetter au feu. Ceux qui eſcrivent en faveur des adverſaires, quoyque pauvrement, ſont aſſurez de recompenſes, les autres

d'estres punis [en] leurs biens & personnes, ou au meilleur marché, exilez. Certes les bons esprits prenent envie de voir la verité quand on luy deffend le jour, ayant trouvé par l'Antiquité que ses deffenses & persecutions n'ont jamais esté du costé de la vraye Eglise, & que le Prince du monde deffend son empire par les injustes rigueurs. C'est de quoy animer les bons courages, & qui me faict contre le *decorum* reprendre ce que j'avois retranché.

C'est que l'Evesque à tout propos changeant la dispute en harangues latines qu'il tournoit à la compagnee, il me contraignit d'essayer ce qui me restoit de lattinité : & pour ce qu'il avoit voulu eschaper à l'autorité de l'Eglise visible, selon leur bonne coustume, il me traisna à dedire cette visibilité & luy donner un syllogisme, la force duquel est sur les termes [d'] Aristote, & sans traduire pour abreger :

Πᾶν τὸ καθ'ὅλου ἐστὶν ἀόρατον,
'Εκκλησία καθολίκη ἐστι τι καθ'ὅλου
'Εκκλησία καθολίκη ἐστὶ οὖν ἀοράτη.

Cela le mit en quelque peine, mais une heureuse cautele l'acheva de troubler : car j'espiay si bien son long discours, que j'y trouvay deux premisses sans changer ses termes, sur lesquelles je fis un syllogisme que je maintenois œquipoller à demonstration, puisqu'il estoit formé *ex concessis ab adversario*. C'estoit sur la necessité que les notes de quelque subject fussent homogenees à leur subject ; & puis estant tombé sur les notes de l'Eglise, il les fit toutes de choses invisibles. Là dessus je formay ma preuve pour l'invisibilité de l'Eglise où il m'avoit emporté sur le *pronunciatum* qui estoit sorty

de ſa bouche. Cet eſprit violent ſe trouva tellement entravé qu'il luy ſortit du front autant d'eau qu'en contiendroit une quoque d'œuf, & cette roſee tombant ſur le Chriſoſtome que j'ay dict, je mis les mains au devant pour la deſtourner ; il ſe prit à moy, diſant que je me moquois, & que c'eſtoit ſon naturel. J'atteſte le Dieu vivant que je penſois que ce fuſt eau tombant du plancher. Là deſſus un homme luy aporta deux grands verres de vin trez fort, comme nous l'avions trouvé à diſner, deſquels il en engoufra un, & advancea la main pour l'autre, que par honte il retira, & cela n'a eſté ny ne ſera crié au Palais.

Je feray courte voſtre ſeconde demande : c'eſt qu'alant à Paris à mes journees, un courrier m'aprint à Blois que le Cardinal du Perron eſtoit à la fin. Je pris la poſte & allay de ce jour coucher aux faux bourg Sainct Jaques pour me trouver le landemain à ſon chevet, & le voyant hors d'eſpoir de vie, le ſommer ſur ſa damnation, n'y ayant plus rien ny à eſperer ny à craindre, d'avoüer ou deſavoüer les choſes qu'il avoit confeſſees en ſecret ſur la primauté de l'Egliſe & la Tranſubſtantiation.

Je ne ſaurois vous exprimer l'aprehenſion qui changea le cœur de cet homme en foy : car il avoit confeſſé que la *Metouſie* eſtoit une creance de beſtes brutes, & là deſſus M. Conſtant luy ayant remonſtré en ces termes : *Ouy, mais vous avez demain à deffendre ce poinct contre M. du Moulin.* — *O de quelle façon*. dit-il, *je ſuis payé pour cela !* — Depuis ce temps là, j'ay eu opinion que les extremes careſſes qu'il me faiſoit, & le bien qu'il diſoit au Roy & à tous de moy, eſtoit bien autant de crainte que d'amitié. Il n'avoit rien de vulgaire ny en vices, ny

en perfections. C'eſt trop vous entretenir : Dieu veille favoriſer voſtre heureuſe famille de ſes perpetuelles benedictions. Voſtre...

VI.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, à mon dernier voyage de Paris, eſtant deſſendu au faux bourg de Sainct-Germain, cependant que mes gens eſtabloyent mes chevaus, je me deſrobay pour aller voir du Moulin que je trouvay accompagné de Meſſieurs Chamier, Durant, Chambaran, du Miniſtre de Baujenci, & deux autres. Entre ceux de cette compagnee qui me reçeut fort amiablement, M. Durant m'embraſſa en diſant : *Vous eſtes venu trez à propos pour avoir bien de l'exercice : car depuis trois ſemaines, ſur quelque eſperance de nos collegues corrompus, auſſy gens de bien que les ſix que vous ſavez & nous avez fait cognoiſtre, les cabinets, les chambres, les rues & tous les cantons juſques à la Samaritaine reſonnent d'accomodement pour l'accord des religions. Nos courtiſans s'abreuvent de cette eſperance, le Roy les en conjure tous : vous pouvez penſer ſi vous ſerez attaqué.* — Là deſſus je devins ſonge-creux, & puis je dis en me reveillant : *Meſſieurs, vous eſtes icy ſept Miniſtres & aultres perſonnes conſiſtoriales, me voulez-vous permettre avec promeſſe de me ſoutenir, d'ofrir à ces gens le reglement de l'Egliſe à tous les poincts eſta-*

blis en la primitive, jusques à l'entree du siecle cinquiesme, & puis je me demesleray bien. — Je rendis la compagnee aussy pensive que je l'avois esté. L'affaire agité entre nous deux bonnes heures, je m'en allay instruit. Le landemain je fis la reverance au Roy en son cabinet, à une heure aprez midy, en presence de cinq ou six Princes, deux Cardinaux & autant de Jesuittes. Le Roy m'ayant faict bon accueil, me demanda avec son impatience accoustumee si j'avois veu mon grand amy, entendant le Cardinal du Perron. Ayant dit que non, que je reservois cette visite au retour de l'Arcenal, il me commanda d'y aller à l'heure mesme, ce que faisant sans delay, je trouvay ce Prelat adverty de ma venuë, ce que je cogneu pour ce que je le trouvay, selon ses courtoisies excessives, s'estant desjà fait porter assez loin au devant de moy. Aprez ces caresses, baisement de jouë & serrement de mains, comme les siennes gouteuses pouvoyent, aprez un discours de sa façon sur la misere des divisions, il me demanda comme gemissant si nous ne saurions faire quelque chose de bon. Je respondis que non, parce que nous n'estions pas bons. Je ne puis exprimer avec combien d'affections il me demanda une ouverture. Rien ne me servit de respondre que c'estoit le mestier des plus jeunes; il falut enfin que je lui tinsse ce propos : *Ouy, Monsieur, je la feray & vous ne l'accepterez pas. Reglons-nous, vous & nous, aux doctrines, lithurgies & ceremonies observees par Christ & par ces Apostres & par toutes les constitutions establies en l'Eglise jusques à l'entree du cinquiesme siecle.* — Il s'escria fort : *Vos gens ne le feront pas & s'en engarderont bien.* — *Ils le feront*, dis-je, *& me souvenant de vous avoir autrefois dit, quand vous me pressiez à la*

dispute qui se passa entre nous, que si vous gangniez quelque avantage, qu'il seroit peu utile contre un Carrabin. Mais maintenant je parle avec ceste assurance, que si je ne me fais advoüer à nos Eglises, je consens que le Roy m'oste la vie & l'honneur. Voila mon ouverture, advisez à vostre refus. — Mais quel ordre voudriez-vous tenir, dict le Cardinal, *à faire reussir l'offre que vous faites?* — La responce fut : *Vous vous dictes les aisnez : octroyez-nous l'article de restablissement que nous demanderons le premier, & nous ferons le semblable à celuy que vous choisirez aussy. — Comment*, dict le Cardinal, *nous accorderez-vous (sans crainte d'estre idolastres selon vos preceptes) de porter l'honneur aux croix, que nous vous prouverons avoir esté rendu dedans le terme que vous avez limité? — Si ferons*, dis-je, *selon ce qui s'en trouvera estably, quand vous nous aurez au prealable accordé l'autorité de l'Evesque de Romme toute telle qu'elle estoit dans la fin du quatriesme siecle.* — Là dessus mon homme ayant pensé, demanda d'alonger le terme de 40 annees. Je repartis qu'il luy en faloit un peu plus de 50 pour le Concile de Calcidoine que je voyois bien qu'il demandoit. Ce Prelat fut esmeu, & me dict en changeant de couleur : *Si cela ne se fait à Romme, il le fault faire à Paris.* — Sachez qu'il y avoit esté empoisonné de ce voyage, duquel arrivant freschement il avoit laissé aller à M. Constant quelques propos bien hardis sur la Transubstantiation & sur l'election d'un Primat en France. Aprez plusieurs aaltres discours, nostre separation fut en railleries familieres selon nostre coustume, luy disant sur l'adieu que j'escrirois au Pape ce que j'avois en ce jour-là ouy dire sous un bonnet d'escarlatte. Retournant au Louvre, je ne me

destournay que pour entrer & sortir chez le President Langlois, & trouvay dans le cabinet presque la mesme compagnee que j'y avois laissée. Le Roy me demanda les propos du Cardinal & de moy. Je les laissay aller comme à regret en me les faisant commander plus d'une fois. Le plaisir fut que le Roy s'eschaufant sur cette mattiere, m'enquit pourqoy sur la demande des 40 ans, j'avois respondu : *Je ne vous les puis donner icy; mais si vous les demandez sur le tapis d'une conference, on vous les donneroit avec 200 ans pour le vin du valet sur la controverse de la Primauté.* — Le Roy me pressant pourquoy j'avois ainsy respondu : *Sire, dis-je, c'est un petit stratageme du mestier; mais puisque vostre Magesté me le fait dire par autorité, c'est que sur le terme de 400, en demander 50 d'alongement, estoit confesser que les quatre premiers siecles estoyent pour nous, & par la naissance, pureté & vraye antiquite, l'Eglise estre de nostre party.* A ces mots, le Jesuitte Cotton prit par la main le Conte de Soissons pour le divertir, & les Cardinaux dirent au Roy que ce discours estoit trez pernitieus. Le Marechal de Fervaques dit qu'il les faloit mettre au rang de la gajusre du Courtault, entre Canizi & Courtaumer, sur l'intention à consacrer. Je puis vous dire avec verité que ce coup rompit entierement, & fit taire dans la cour les discours d'accomodement. Si j'ay esté trop exprez à vous faire mon conte, souvenez-vous que vous l'avez requis ainsy, & que vous n'avez peu estre refusé par celuy qui est [Vostre]...

VII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, ſur ce que j'ay d'honneur & de crainte de Dieu, je vous promets de vous rendre fidelle conte de l'action qu'on vous a raportee, & de laquelle j'ay ſept ou huict Princes & plus de 200 Gentils hommes pour teſmoins. Il y a trois ou quatre ans qu'à toutes les fois que le Roy me voyoit en lieu où fuſt le Jeſuitte Cotton, il nous appeloit tous deux & ne nous laiſſoit qu'il ne nous euſt mis en propos de familiarité & peu ou poinct de Theologie. Un matin que le Roy entretenoit le Prince d'Anhalt au bout de la premiere gallerie, le Mareſchal de Fervaques me prit par la main, comme je deviſois avec le baron d'Ervos, il [me] mena à une grande feneſtre de l'autre bout, où eſtoyent Meſſieurs de Soiſſons, de Longueville, le Chevalier de Guiſe, le Mareſchal de Bois Dauphin, & avec eux le dict Cotton. Tout impudemment il le prit de l'autre main avec ce langage bien farſi de jurements : *On ne voit autre choſe que vous deux aſſis ſur un bahu deviſants familierement, & jamais de religion : ce n'eſt pas par diſcretion, mais c'eſt que vous vous craignez l'un l'autre. Pere Cotton, cette compagnee vous prie d'en dire trois mots à M. d'Aubigné.*

Luy à qui on avoit desja reproché cette crainte m'attaqua ainſy : *Quand ſera, Monſieur, cette heureuſe journee* albis ſignata lapillis, *que le ciel accomplira tant de graces deſquelles il vous a comblé, par*

celle sans laquelle toutes les autres sont ruineuses, à savoir par vostre reconciliation à l'Eglise catholique, apostolique & romaine. Quand nous esjouirons-nous avec vous de ce que chassant les prejugez qui vous retiennent en vostre creance, vous viendrez en la voye de salut? »

Cette entree m'ayant piqué, il me prit envie d'accoursir & de venir aux prises, & aprez avoir en peu de paroles montré contre les prejugez, d'un costé les services non communs rendus au Roy que je designois, & de l'autre l'abaissement de ma condition & le reculement des miens, j'achevay en disant que j'entrerois en la creance de l'Eglise Romaine, quand luy & ses compagnons m'y pourroient faire voir une miette de salut.

« *Voila, Monsieur,* dict Cotton, *la tromperie qu'ont exercé sur vous les traducteurs d'Almagne. Que pouvez-vous montrer en nostre Eglise discordant avec le salut?* — *C'est,* dis-je, *que vostre Eglise n'est point Eglise chrestienne, pour ce que sa doctrine est fausse, qu'elle est sans succession & sans antiquité.* »

A ces mots, les auditeurs qui estoyent presents s'escrierent, & ces Princes tesmongnerent un grand desir de voir enfiler cette controverse par un bout non accoustumé & par eux estimé si desavantageus pour moy; mais Cotton le prenant aultrement pour un piege où je l'attendois preparé (& peut-estre ne se trompoit-il pas), rompit les chiens de ce costé-là d'une façon que je [ne] me peu tenir d'apeller grandement impudente : *Voila,* dict-il, *ce que je vous ay dict des traducteurs d'Almagne qui ont corrompu les principaux passages des Peres, & entre ceux-la un de Theodoret par lequel ils ont detorqué contre la*

ſacree Tranſuſtantiation un paſſage qu'il eſtabliſt entierement.

— *Monſieur Cotton*, dis-je, *je cognois à la contenance de ces Princes & de cette Nobleſſe qu'ils ont envie de nous oüyr ſur la reſponſe que je vous ay faitte, & ſur ce que je dis qu'il n'y a antiquité ny ſucceſſion.*

L'acclamation de toute ceſte Nobleſſe confirma mon dire, & le prierent tres-exprez d'enfonſer ce paſſage tant advantageux contre les devoyez. Luy, le viſage tout en feu, dict qu'il y reviendroit bien aprez, mais qu'il vouloit vider le paſſage de Theodoret.

Vous avez ſeu comment la diſpute que j'avois euë avec le Cardinal du Perron m'avoit laiſſé à prouver les diſſenſions des Peres, ſur quoy j'avois manié Theodoret. Je me doutay du paſſage mignon duquel mon homme vouloit triompher, ſi bien que je luy ayday à faire la paix avec la compagnee pour depeſcher Theodoret le premier aux deux promeſſes que je luy fis faire : l'une que nous retournerions à la preuve ſuſdicte, & l'autre qu'il me rendroit le meſme ſilence que je lui alois preſter. Voicy ſon propos :

Nous avons un paſſage du Pere que j'ay allegué, lequel parlant de la ſacroſainte Euchariſtie, dict ces meſmes mots : Manent autem ſacra ſymbola in prioris ſubſtantiæ forma & figura. *Les traducteurs d'Almagne ont mis aultrement, à ſavoir :* In priori ſubſtantiæ forma & figura. *S'il y avoit* in prima ſubſtantia *à la verité ce poſitif* prima *prononceroit pour vous autres, mais le mot de* prioris *coupe la gorge à toutes vos raiſons, pour ce que vous ne ſauriez interpreter* prioris *aultrement que la ſubſtance qui eſtoit auparavant, & par conſequent qui n'eſt plus. Vous m'avez dict ces jours que vous ſaviez fort peu de græc : mais*

vous n'en pouvez savoir si peu que vous ne sachiez comment ils n'ont point d'ablatifs : tellement qu'il fault interpreter les genitifs ou bien en genitifs mesmes ou bien en l'ablatif des Latins : & c'est pourquoy l'interpretation convient bien à dire in prioris substantiæ forma & figura, *& ne sauriez aller au contraire sans estre vef de jugement.*

Estant à moy à rendre la foule [attentive] aprez avoir redemandé la promesse d'audience paisible, & mesmes pour ce que voyois derriere moy dire avec acclamation : « *Il n'y a que respondre à cela. — Monsieur « Cotton, vous me laissez à respondre à trois choses : « Premierement, en ce qui est des traducteurs d'Al- « magne; secondement, à la force que vous faites sur « le terme de* prioris *& de* primus *que vous avez mis « au positif, quoy qu'il soit superlatif; pour le tiers, « à la construction græcque desquels les genitifs s'in- « terpretent quelquefois en genitifs mesmes, quelque « fois en ablatifs. Je dis au premier que si Jancian « Hervet avec ses compagnons de la Sorbonne, si les « Jesuittes Maldonat, Sanderus, Herdingus, & enfin « vostre grand maistre Bellarmin sont traducteurs d'Al- « magne, vous avez bien parlé, car il a interpreté la « clause syllabe pour syllabe, comme vous l'attribuez « aux traducteurs d'Almagne, si bien, qu'aprez avoir « allegué Theodoret pour un de nos passages, il respond :* « Nescio quid hic verum sibi voluerit Theodoretus, « nisi forte intellexerit de substantia externa, non in- « terna. *Je say si bien ce passage que j'ay escrit à la « marge :* Provoco ad metaphisicos distinctione. *La « preuve de ce que je dis sera à la veuë, & cela soit « pour les traducteurs.*

« *Mais bien injustement sur la pauvre interpreta- « tion françoise du terme* prioris *qui ne peut destruire*

« τὸ prius per poſterius *quand vous faites en Chriſt*
« duo tempora, prius in ſtatu glorificationis, poſte-
« rius humiliationis. *Le ſecond eſtat ne ruine point,*
« *bien qu'il diſtingue ce qui eſtoit du premier ; pour*
« *mettre donc au jour la verité & querir noſtre paſſage,*
« *il le fault à ſa langue originele : & afin qu'on*
« *ne me ſoupſonne pas d'adjouſter quelque choſe au*
« *texte, je vous prie de nous le donner en la langue*
« *qu'a eſcrit Theodoret.*

« *On m'a accuſé de malice & de m'eſtre montré*
« *fort joyeux quand ma partie n'ayant pas le paſſage*
« *en main, me pria de le dire ſi je l'avois preſt. Je*
« *pourſuivis donc en prononceant le texte.* Μενεῖ γὰρ
« τὰ ἅγια σύμβολα ἐπὶ τῆς προτέρας οὐσίας καὶ σχήματος καὶ
« εἴδους. *Or, pour montrer clairement qui interprete le*
« *mieux, ou ceux qui ont traduit des trois genitifs*
« *l'un en genitif, les aultres deux en ablatifs,*
« *diſants :* In prioris ſubſtantiæ forma & figura, *en*
« *deſrobant l'*et *& le* καὶ *qui eſt aprés* οὐσίας, *ou ceux*
« *qui ont traduits les trois genitifs en trois ablatifs*
« *& ont tourné* ἐπὶ τῆς προτέρας οὐσίας καὶ σχήματος καὶ
« εἴδους in priori ſubſtantia forma & figura. *Pour,*
« *dis-je, tirer le vray de la traduction, je vous de-*
« *mande à vous & à voſtre ſocieté, qui fait des textes*
« *nouveaux, des logiques nouvelles, quelle nouvelle*
« *grammaire vous pourra ſouffrir que la copule* καὶ *en*
« *grec & l'*et *en latin* poſſit conjungere diverſos caſus? »

Sur la contenance effrayée du Sieur Cotton, une grand' barbe s'eſcria d'un peu en arriere : *Monſieur, on vous attend où vous ſavez : il y va de voſtre promeſſe.* Quelques Gentilshommes le voulurent faire taire ; mais ce faſcheux redoubla : *Monſieur, il y va de voſtre promeſſe.* — Et Cotton pria de remettre la partie, pour ce qu'il eſtoit engagé de parole : & là

dessus quitta la compagnee sans dire à Dieu à personne. On m'accuse d'indiscretion pour un mot qui m'eschappa qui fut, *à Dieu paniers, vendanges sont faictes*. Certes je voudrois ne l'avoir poinct dict : mais il fut pourtant bien reçeu de la compagnee. La dessus, le Mareschal de Fervaques me vint mettre sa main sur la mienne en disant : *Quoy que ce soit-il, il fault advoüer que Pere Cotton est un rude homme.* — *Ouy*, dis-je, *Monsieur, il estoit aux rudiments.* Voila la bataille. Le baron d'Ervos & le jeune Rouët & les nepveus de la Valiere sont vos voisins. Je vous prie savoir d'eux si j'ay obei à vostre curiosité sincerement. Vostre...

VIII.

A MADAME DE ROHAN.

Madame, vous n'estes point à Paris sans entendre mes persecutions, comme ceux qui sont infectez des sauterelles travaillants contre ma vie, m'empeschent, s'ils peuvent, l'usage de la terre, & me mettroyent en grand'peine, s'il n'y avoit poinct de ciel. Je ne saurois mieux vous montrer comme Dieu me donne de mespriser ce que les hommes peuvent, qu'en vous faisant part de mes esbattemens. Voicy ce que je dis & à quoy je passe mon temps rigoureux, le mesurant à mes folies du temps passé :

Mes volages. . . . .

Ainsy, disois-je, me voyant menacé d'une fuite à trois hyvers, ne daignant regarder ny sentir les

espines qui servent de jonchee en mon chemin estroit, parce que je voy au bout de la quarriere & du bon combat le repos, le triomphe & la couronne qui ne flestrist jamais. Vostre...

IX.

A MADAME DE ROHAN.

Madame, puisque vous prenez plaisir à savoir des nouvelles des affligez, & que ce qui aporte aux autres du fiel à la bouche est du miel à vostre cœur, je vous feray part des douceurs de ma persecution, de laquelle la consolation principale est en la cause de la verité tant aymable en ses rigueurs, que quand elle porte le poignard à la gorge de ceux qui la portent, encores luy fault-il baiser ses sanglantes & favorables mains. Et là dessus, elle me faict souvenir des tiltres de *douces rigueurs, de belle meurtriere & de favorable mort* que nous apliquions autrefois à nos maistresses du siecle, particulierement lorsqu'elles nous faisoyent rendre les faveurs reçeuës d'ailleurs par la jalousie de leur rivales, & pour triompher sur elles de leurs presants : & ainsy cette derniere & victorieuse maistresse nous despouilloit de ces locutions, & fault enfin que nous dressions à la Verité un trophee des despouilles de la Vanité. Voila, Madame, comment autant que portent la teste basse les criminels de leur pechez, autant portent l'œuil gay, & la cheire hardie les accusés de vertu. Quelqu'un m'escrivoit ces jours, qu'il fault esperer de

devenir juges des enfans de Moab & d'Edon, quand la journee efpouvantable nous logera à la dextre dans le trofne de l'Agneau, & eux à la fenestre fur les fellettes des condamnez. Certes cela eft hors de doute, & cependant comme :

Il eft un Dieu qui juge icy
Les bons & les malins auffy,

Et encore dés ce monde reçoivent-ils leur jugements, ce que je ne dis pas feulement pour le precipice de ruine & de deshonneur où Dieu a pouffé depuis un mois ceux qui perfecutoyent ma vie : mais encore pour les bourreaux internes qui exfecutent dans leur penfees les fentences de nos veritez. Je finiray ce qui me touche par une gaye penfee : c'eft que j'attribue à mefchanceté le deffein que ces laches ont faict fur mes biens & fur mon fang, mais je conte à folies & à brutalité qu'ils m'ayent attaqué en la reputation, ne fe fouvenant pas que la verité a attaché à ma ceinture la clef du temple de l'honneur. Je vous diray plus generalement pour bonnes nouvelles, que aux derniers martyrs de Milan & de Turin il a paru que Dieu n'a pas le bras racourfi aux miracles, premierement en la fentence de mort que le mourant prononcea à fon juge, exfecutee dans la femaine immediatement & fans caufes naturelles par un veritable coup du ciel, & puis les conftances par delà toutes forces humaines nous font gages certains que l'heritage de Dieu n'eft pas abandonné, puifqu'il y a encores une telle portion, & que l'Eglife en fa vieilleffe verdoye & produict de fes fruicts nouveaux, & enfin que :

Luy mefme fe trouve en perfonne
En la bande qui le fouftient.

Et pour ce, Madame, que vous me repriſtes dernierement de vous avoir laiſſé une page blanche, je remplis la ſuivante de ma priere ordinaire, de laquelle vous pourriez autrefois avoir leu quelque petite partie. Voſtre...

X.

[A MADAME DE ROHAN.]

Madame, on dict que pour bien juger & pour bien conſeiller, il fault eſtre ſans paſſion. Je n'eſtime pas ainſy en l'un ny en l'autre, Madame, & croy que ce qui fait le bon juge eſt la pitié vers l'offenſé & la hayne contre l'opreſſion qui paſſe juſques à l'opreſſeur. Ainſy aux conſeils, & meſme aux conſolations, ſi vous n'avez gouſté les ſtorges & amertumes auſquelles vous mettez la main, vous ne penſez la playe que par aquit. Vous m'eſcrivez que voſtre fils vous eſt ſouſtrait par les Jeſuittes, que desjà ils triomphent de ſa revolte, & que ceux qu'ils apellent Peres vous oſtent la puiſſance de mere de deſſus luy. Vous avez trop d'honneur pour eſtre ſa mere quand ils ſeront ſes peres à bon eſſiant. Il n'y a pas long temps que je fis une honte à quelqu'un de nos jeunes gens qui degoiſoit à tous coups : *les Peres Capucins, les Peres Bernabites*, &c. Je luy dis qu'il mentoit aux deſpens de l'honneur de ſa mere. Or, Madame, je confeſſe que voſtre fils eſt en grand dan-

ger d'eſtre en ſi mauvaiſes mains. Je ſentis le commancement de la revolte du mien par l'aſſiduelle frequentation avec le Jeſuitte Arnou, & le Feuillant du May, & luy eſcrivis que Arnou & du May faiſoyent ἀρνοῦμαι; voſtre Paſteur vous interpretera ce mot en ce qu'il ſignifie *renier*, que pour ce que c'eſt un des attribuez à l'Antechriſt. Je vous convie à prendre la meſme reſolution que je fis, & laquelle, Dieu mercy, m'a ſuccedé; car ce perdu s'eſt retrouvé, & mon mort eſt reſſuſſité. Il y a un peuple en Afrique qui s'appelle les Pſylles : c'eſt en la contree de tout le monde la plus fourmillante des plus venimeux ſerpents qui ſoyent. On raconte d'eux que la nature les a douez d'un avantage merveilleus, à ſavoir que tous ceux de la nation non ſeulement ſont à l'epreuve de toutes morſures de ſerpents, mais encor qu'ils en garantiſſent ceux qu'ils tiennent par la main. Les peres qui ont peur que leurs femmes ne leur ſuppoſent lignee, prenent les enfants naiſſants, & les plongent dans un monceau de viperes & baſilics : & s'ils en ſont retirez ſans playe, les advoüent pour eux, & non autrement. Nous n'attribuerons pas à Dieu ce ſoupçon, car il cognoiſt toutes choſes, mais ce que ceux-là ſont par doute, luy le fait au teſmougnage de ſa gloire, meſle ſes enfans avec les betes venimeuſes du ſiecle & les expoſe à la tentation, comme il fit ſon Chriſt bien aymé, afin qu'ils ſortent victorieus de la ſaincte milice & du bon combat.

Madame, je vous dis encore : prenez la reſolution pour voſtre fils que j'avois priſe pour le mien. S'il reçoit le venin mortel, dites qu'il n'eſtoit enfant de Dieu, & ne merite point d'eſtre le voſtre. Faites luy gouſter cette determination, changez vos

pleintes en prieres ardentes à Dieu, & il le vous rendra ſans playe, ſans cicatrice, bien ſain & bien eſprouvé.

XI.

A MADAME DE ROHAN.

Madame, Thyamis enfin a reçeu une recommandation verbale du fils aiſné de Niobé avec teſmougnages d'une affection qui n'a pas eſté morte pour avoir eſté muette, y joignant promeſſes de contentement ſur les choſes deues & de participation à un meilleur eſtat qu'il eſpere. Thyamis m'a juré avec le cœur en feu & l'œuil en eau, que cette participation qu'il avoit deſiree n'eſtoit point aux biens, mais aux maus, aux perils & enfin a la mort. Je change de propos pour dire que, puiſque voſtre courtoiſie a daigné preſter vos yeux, & voſtre bouche quelque louange à la meditation que je vous ai envoyee, j'ai creu pour la rendre encor moins imparfaicte vous devoir envoyer quelques additions que vous verrez en l'autre page. Un ſecretaire de Thyamis m'a fait voir l'eſpitre liminaire du quatrieſme tome auquel il ſert les enfans du Gouverneur de Luſignan d'auſſy [bonne] ancre qu'il a fait le pere. Et pour ce que la piece m'a ſemblé eſtre deue a Niobé qui luy paſſera la main ſur la teſte, je demande une voye bien aſſuree pour faire tenir de Paris en hors : c'eſt parce que la maladie de noſtre amy eſtant douteuſe ſemble oſter

la ſeureté des commoditez. Madame, ſi j'avois des vaiſſeaus d'or, je les porterois en voſtre cabinet : à faulte de cela, je ſay bien que plus par amitié que par eſtime, vous y logerez ces vaſes de Fayance que vous preſente d'une main fidelle Voſtre...

XII.

A MADAME DE ROHAN.

Madame, je vous euſſes envoyé les juſtes pleintes de Thyamis contre les enfans de Niobé, pour ſe voir abandonné d'eux en une ſaiſon où tant de gens les ont abandonnez, pour ſe voir refuſé d'avoir part en leurs perils & labeurs, & de ſe voir le ſilence impoſé par le ſilence à douze de ses recerches; mais ce diſcours eſt faſcheux & l'injuſtice en bleſſe les oreilles. J'ay donc mieux aymé vous faire part du meſme Thyamis, propre pour ceux qui veulent cuillir de l'eſperance dans la moiſſon des varietez. Je voudrois que le ſervice des Macles m'euſt peu tirer de l'oiſiveté de cette ville, & des inquietudes où j'y paſſe les nuicts ſans ſommeil, en attandant de Dieu, non ſans eſperance, l'occaſion de me prouver encor une fois avant la mort Voſtre...

XIII.

[A M. DE ROHAN.]

Monſeigneur, le baing auquel je me ſuis engagé, & quelque accident qui l'a ſuivy ayant empeſché ma condoleance de vive voix, j'ay eu recours à la plume, attendant que je puiſſe rendre à Voſtre Alteſſe toutes les parties de mon devoir. J'ay dict condoleance, n'oſant entreprendre la conſolation envers Voſtre Magnanimité qui a porté d'une conſtance à ſa meſure ce dernier coup ſenſible & douloureux, ainſy que me l'ont raporté ceux qui ont receu de Voſtre Alteſſe la conſolation qu'ils lui preſentoyent. Je la convieray ſeulement à regarder ce qui vous a eſté oſté, qui l'a faict, comment & en quel temps. Au premier poinct, c'eſt un fils, Prince genereus, de grande eſperance. La premiere qualité vous ordonnoit de le tenir tous les jours preſt à mourir, en accordant ſon courage aux occaſions qui ſe preſentent : & pour l'eſperance, oppoſez luy la crainte à ſon pois : encor diray-je qu'il y a plus à craindre qu'à eſperer. Dieu m'a viſité de la perte de deux enfans : la vie du troiſieſme m'a faict jetter plus de ſanglots que la mort des autres deux. Ce n'eſt point pour eſtimer les choſes pareilles : mais Dieu deſploye ſes coups pareils à ſoy en noſtre imparité, & n'y a perſonne qui ſache mieux que Voſtre Alteſſe ce qu'elle a perdu, & ſes louanges rafreſchiroyent voſtre playe au lieu de la guerir : mais elle ſait bien auſſy qui a pris ce depoſt, c'eſt Dieu auquel il eſtoit encor

mieux qu'à vous, qui ne l'a point pris pour le perdre, mais pour l'empescher d'estre perdu, & le mettre où seulement il pouvoit estre heureus. C'est luy qui nous accorde nos requestes en les refusant, nous donne en nous ostant, & nous ottroye le desirable au lieu du desiré. L'action donc est bonne & parfaicte, puisqu'il est bon parfaitement. Voila le second poinct sur lequel je laisse tant de choses à dire pour montrer comment Dieu l'a apellé à soy : c'est par la mort des justes, en laquelle il a eu un champ propre pour se reconsilier à Dieu, & lever la main vers celle qui le venoit querir. Ce jeune Prince avoit cerché la mort dans les combats, dans la poussiere, dans la fumee, & dans le bruit & l'horreur; elle s'en est fuye de luy pour remettre la partie à une plus doulce commodité. Mais le quatriesme poinct qui est le tableau du temps nous doit faire desirer pour nous ce que nous lamantons en luy; toutefois selon Dieu & la clause : *Ta volonté soit faicte.*

Vous voyez, Monseigneur, quel est le visage de l'Europe entiere, espouventable de 34 grandes armees, sur lesquelles le ciel gresle, & faict plus de meurtres justes que d'injustes : le couteau, la faim & la peste marchent au son des tambours, & font leurs charges plus souvent que les trompettes ne la sonnent. L'Italie, l'Almagne, la France & les Pays-Bas sont puants de morts, & plus que les charougnes y puent les defections, les infidelitez & le mespris de toute vertu, en un temps où elle seroit tant de besoin. Les chefs des armees enseignent leurs soldats au mespris de la foy, & font trafic avec la mort de ces ames miserables pour emplir leurs coffres d'or & de sang. Ceux qui sont cogneus pour y aporter

plus de probité sont rejettez, la faveur partage les honneurs, & la vertu repoussee enfonce le chappeau : si bien qu'un mourant courageus, à qui la vie montreroit d'un des costez du lict ce tableau pour y venir vivre, tendroit la main gauche vers la ruelle à la mort qui luy en promettroit l'exemption. Nous savons bien quelles doivent, peuvent estre, & avoir esté en cela les justes & vives pensees de Vostre Altesse, celles de Messieurs les Princes, vos enfans, & de vos plus fidelles serviteurs.

Je veus finir, & si je n'estends mes consolations assez au long pour la mesure de leur subject, deux esgards me les font abreger : l'un de Vostre Altesse puissante à consoler & instruire autruy, & par juste raison pour soy-mesme, l'autre est de moy qui ayant esté visité en ma famille de la perte, & toutefois du retour, par la grace de Dieu, d'un fils unique, j'ay apris cette rude sentence que miserables & trez miserables sont les peres qui pleurent leurs enfans en vie, au prix de ceux qui lamantent pour leur mort. Il se fault divertir des affaires privees à celles du public comme plus pretieuses, & pour lesquelles il fault mettre les domestiques sous les pieds. J'avois ces jours ma table couverte de lettres presque de toutes les parts où se jouent les tragedies funestes. J'ay supprimé à mes Seigneurs & amis ces fascheux paquets, & de nouveau la paix mal scelee de France, & celle qui se prattique malheureusement à Venise : il fault tirer le rideau au devant de ces hideuses peintures & lever les yeux en hault, où seulement nous verrons grace, vie, vray honneur, joye veritable, & triomphe qui prend les mesures à celles de l'eternité.

XIV.

A M. L'EVESQUE DE MAILLEZAIS.

Monſeigneur, j'ay receu le livre qu'il vous a pleu m'envoyer, & quant ſelon l'exhortation de voſtre lettre, j'ay faict mon devoir d'en faire mon profit. Je vous prie de prendre en bonne part que je vous rende conte comme il eſt raiſonnable de voſtre preſant, lequel m'a eſté premierement recommandable pour le teſmongnage qu'il me rend de voſtre ſouvenance : & puis par la gentileſſe du ſtile & ſuptilité de l'invention, ce qui rend le Sr Richaume admirable en tout ce qu'il eſcrit. L'auteur ſe montre encor ſemblable à ſoy-meſmes par ſes gentiles comparaiſons de guerre bien à propos, comme eſcrivant à un Prince belliqueus; tout y eſt fleury. Trouvez bon, qu'à l'age où nous ſommes, que nous y cerchions les fruicts, & ſi l'auteur meſle *utile dulci*. Il dict au Roy que cependant qu'il achevera de diſner, qu'ayant amené une belle milice pour la defenſe de l'Egliſe romaine, il va mettre ſes gens en trois bataillons pour les preſenter en bon ordre à S. M. Nous avons pris le loiſir de les aller recognoiſtre : nous leur trouvaſmes de loin aſſez bonne mine; il faudra voir quel en ſera le jeu. On nous a permis d'entrer dans les rangs, & là nous avons trouvé que ſous ces morions dorez, il n'y avoit que des crocans *hoſtibus ludibrio, hoſpitibus terrori*. Comme auſſy cette cavalerie legere qu'il pouſſe devant & aux coſtez n'ont eſté trouvez qu'Arquebuſiers à cheval

pour tout potage, propres à courir la poule, & faire ce que les Argolets de ce ſiecle ont nommé la petite guerre, car aprez m'eſtre joüé dedans ces gaillardes comparaiſons & quitté les allegories, tous ces arguments ſont armez à la legere, & ces *Eſtradiotes* ne prendront priſonniers que les eſgarez & ceux qui ſont hors de leur devoir : ce qu'il appele courir ſur les ailes. En trois mots je vous donneray l'annaliſe de tout le livre : ſon but eſt, ſous couleur de la reverance deue aux morts, d'attribuer aux obſeques des lyturgies & des ſacrifices expiatoires : & par là, faire couler, ſous le manteau de l'honorable, la terreur du Purgatoire peſtifere à l'Egliſe & utile aux impoſteurs.

Voicy la fumee qui ſort du ſang de ces bataillons : le premier nous met en rang la curioſité des Hebrieus en leurs ſepultures, le ſecond celle des Payens qui par leur deſpenſes admirables l'ont renvié ſur les premiers, le tiers eſt des Turcs, juſques à la ſtructure du tombeau de Mahommet enlevé dans un cofre de fer par la vertu d'une goutte d'aimant. Vous plaiſt-il, Monſeigneur, que d'un coup de canon je vous mette en fuitte toute cette canaille de culs blancs?

A quoy tant de peines pour ce malheureux ſyllogiſme : « Il faut faire tout ce que les Juifs, les Payens, les Turcs ſont : les Juifs, les Payens & les Turcs ont aporté de grandes ceremonies à leurs enterrements : donc il faut aporter, & cœt. »

Je ne ſaurois lacher ſans rire & dire à la majeure que nous ne voulons eſtre ny Juifs, ny Payens, ni Turcs.

Monſeigneur, je vous prie ne vous faſcher point, ſi je traitte l'affaire joyeuſement, & ſi à ce propos

je vous advertis que le Cordelier frere Jean Bonhomme, prefchant ce carefme à Sainct-Maixant, prit à bon effiant la querelle de ces bataillons jufques à dire maudicts heretiques qui ne fe foucient pas des fepultures. N'ont-ils point leu en leur Bible la peine que prit noftre bon pere Adam pour eftre enfevely au fepulchre de fes anceftres?

XV.

AU MESME.

Monfeigneur, vous ne vous laffez point de m'obliger à vous ; c'eft figne que vous n'avez pas trouvé la franchife de mes refponfes defagreable. Le fecond livre qu'il vous a pleu m'envoyer m'a efmeu par fon tiltre comme à la veuë d'une chofe non efperee, ce que je n'entens pas pour les faultes communes, car tout ce qui fort de la main de l'homme eft fubject à cela : mais il m'eftoit dur de voir au livre de M. Duplecis des allegations fauffes, & qui pis eft, des contradictions. L'un eft d'un impudent, l'autre eft d'un imprudent. Or ne veux-je pas que la dignité de la perfonne m'empefche de venir à celle du faict. J'ay leu fon traitté par trois fois, & n'y ay peu marquer fauffeté, ny contradiction. Vous direz, Monfeigneur, qu'un foldat comme moy n'eft pas capable d'en juger : mais il ne fault pas grande

capacité pour mettre le doigt ſur des fauſſetez & contradictions, l'un ne demandant que la peine de l'œuil, & l'autre de la memoire. J'ay veu aſſez clair aux allegations qu'on a voulu faire entrechoquer, pour cognoiſtre que les differences & oppoſitions ſont diſſemblables par leurs circonſtances, & par ainſy ne violent poinct le principe qui dict que *deux contraires ne peuvent ſubſiſter en un meſme ſubject en meſme temps*. Principe veritable, & qui ne l'euſt pas eſté ſans la note de la circonſtance, comme quand j'auray dict d'un Roy qu'il eſtoit pacifique, & ailleurs qu'il eſtoit guerrier, la difference des temps permet à l'un & à l'autre d'eſtre vray. J'ay vuidé la ſeconde piece la premiere, à cauſe qu'elle demandoit moins de diſcours. Je n'ay point veu en tout le livre maintenir aucun texte allegué faux, que celuy de Sedrenus, de qui M. Duplecis prend le texte, & non de ſon origine, pour ce qu'il avoit à faire à Sedrenus directement, & que c'eſt à luy à maintenir ſon texte, & à ſes partiſans à rougir, s'il a mal allegué. Luy que nous ne ſommes pas marris de voir convincre de fauſſeté, pour eſtre un auteur trez ſale de bigotries, de mentries & d'abus, & qui feroit revivre tout ce qu'il y a de ridicule en la Chreſtianté, s'il eſtoit eſteint ailleurs, il ſe rend teſmoin de tous les contes de vieille, & de toutes les impoſtures qui faiſoient honte aux auſtres eſcrivins : & c'eſt pourquoy nous prenons contre vos gens pour leur faire honte les deux premieres lignes de ſon livre, diſants :

Τότε λαμπρὰ ἐστὶ νίκη, [ὅταν τοὺς] τῶν ἐναντίων μάρτυρας προσφέρομεν.

Je n'ay point veu en tout voſtre livre maintenir faux un texte allegué, mais bien forces diſcours ſur les interpretations, quelques curioſitez en Cronolo-

gie, Geographie, où j'ay efté bien [aife] d'aprendre quelque chofe en ces delectables fciences, mais je n'ay rien trouvé en Theologie.

J'ay veu auffy quelque gentile difpute fur les idyomes des trois langues, & là remarqué combien le menfonge donne de peine à la fuptilité. Pour exemple, Monfeigneur, je vous prie de lire curieufement, je ne dis pas mefme fans preoccupation (car la faulte eft fi lourde qu'elle vous mettra en colere contre vos gens) ce lieu du dixiefme chapitre où l'on reproche à M. Duplecis un follecifme avec une fotte piaffe d'infultations, longs & niais difcours du fouet de grimaus & d'efcole, que ces galands hommes devoyent laiffer aux efcoles. J'ay cerché le follecifme au françois, il ne s'y eft trouvé : car « faire des congregations *qui* font interdictes, » fi je fais le françois, c'eft bien parlé : mais ils vouloyent qu'il dift « faire des congregations *lefquelles chofes* font interdictes. » Je trouve le premier meilleur françois : mais difent-ils, συνάξεις & ἅπερ ne s'accordent pas ; fi feront bien s'il comprend aux chofes deffendues autres chofes que τὰ συνάξεις, lefquelles peuvent eftre comprifes par le neutre collectif. J'ay apris encor qu'en françois & aultres, de plufieurs fubftantifs qui n'ont qu'un adjectif, le dernier des fubftantifs en ordre oblige l'adjectif à fon genre : & s'il y euft follecifme, il eftoit au grec, & non au françois. J'ay bien veu en quelque lieu que pour accorder συνάξεις & ἅπερ, ils ont mis dans le canon ἅσπερ. Là ils font tombez de fiebvre en chaud mal, car ἅσπερ fait un gros follecifme avec ἀπαγόρευται : c'eft là où ils devoyent crier au fouet, ou pour s'en fauver le donner à l'imprimeur, à qui nous en donnons la faulte charitablement : & pour cela avons couru à l'*errata* de la

ſin du livre, & n'en avons trouvé nouvelle quelconque. Nous n'avons pas fait ces inſultations ſur ἀπιέκαι pour ἀπιέναι, & autres fautes qui ſont moins pardonnables à ces rudes grammeriens, mais l'accord de συνάξεις & de ἅπερ dont ils ſe montrent ſi curieux les devoit faire regarder à leur affaire eux qui diſent ſi franchement ces mots. Et pourtant il fault qu'ils corrigent cecy en la ſeconde edition.

Je trouve aux auteurs de ce livre une aiguë ſuptilité, un langage bien poly, & de tout cela plus qu'il ne m'en ſemble ſeant aux Theologiens : ils n'ont point manqué de toutes ſortes de livres, & quelqu'un m'eſcrit que pluſieurs y ont aporté leur ſymbole. Quelques hommes de ſavoir auxquels j'ay communiqué le livre ne trouvent pas que l'art ait eté aſſez celee : mais je les excuſe pour la force qu'a la verité, contre laquelle il faut des artifices ſi eſlevez qu'ils ne peuvent ſe cacher. Le ſtile, ſi je ne me trompe, eſt de meſme main que la preface de Richaume au *Livre des Miraſcles*. Cela paroiſt principalement en l'avant propos, où vous voyez dés l'entree une elegante ſimilitude de ceux qui courent au feu, laquelle s'eſtend en allegorie en la multiplicité des ſecourans. En cela, je loue la comparaiſon pour ce que, parlant du feu qui s'embraſe dans la maiſon de Dieu, ils font courir à l'ayde non ceux de la maiſon divine, mais ceux du dehors : ils les font haſter ſans avoir loiſir de s'habiller. Excuſe propre pour ce livre qui en pluſieurs lieus montre ſa vergongne par ſa nudité : & cette excuſe eſt encor bien propre pour les preſcheurs & eſcrivins de l'Egliſe romaine qui courent à ce ſecours comme font les Anges de Greve, en eſpoir d'y piller, & non d'eſteindre le feu.

Et quant à l'inventaire duquel le livre porte le

tiltre, ces chicaneurs en entreprenent la façon pour mettre en leur poches, mais ils y feront trompez, car le Pere eſt vivant & faudra tout verifier : là on leur fera dire : *hoc opus, hic labor eſt.* Voila.

Voſtre...

XVI.

A L'EVESQUE DE MAILLEZAIS[1].

Sur la premiere impreſſion d'un livre du Sieur Dupleſſis apelle le *Miſtere d'iniquité,* l'Eveſque de Maillezais envoya a l'auteur une attaque de Richaume, la preſentant comme ſienne, & par là obligea à cette reſponſe.

Monſeigneur, j'ay veu le preſent qu'il vous a pleu m'envoyer. Je ne puis mieux recognoiſtre voſtre courtoiſie qu'en vous rendant conte du profit que j'ay faict en la lecture de cet inventaire, s'il vous plaiſt d'en recevoir ſans prejugé mon opinion.

Le tiltre du livre m'a eſmeu comme à la veuë d'une choſe non eſperee, ce que je n'entens pas pour faultes, car tout ce qui ſort de la main de l'homme y eſt ſubject : mais il m'a eſté nouveau de trouver le livre de M. Dupleſſis accuſé de fauſſes allegations & de contradictions. L'une de ſes faultes, digne d'un impudent, l'autre d'un imprudent : la premiere deſquelles s'examine à l'ouverture des bons

1. Cette lettre eſt une autre rédaction de la précédente, mais elle en differe tellement par la forme que nous avons cru devoir les donner toutes deux.

livres, l'autre par le livre mesme qui est à l'examen.

Or afin que la dignité de la personne n'empeschast de cognoistre celle du faict, j'ay conferé les traictez du Sieur Duplessis & de Richaume, & maintiens n'y avoir trouvé ny faulseté aucune, ny contradiction.

Vous pouvez dire, Monseigneur, qu'un soldat comme moy n'est pas capable d'en juger, & ma pensee est bien telle, & vous m'avez dispensé de cette crainte par vostre envoy. Mais aussy si les suptilitez de vostre livre n'ont peu esblouir un homme de ma grossiere condition, que pourront elles persuader aux Theologiens?

Premierement pour les faussetez, je n'ay point veu en tout l'inventaire que les Jesuittes maintiennent un texte allegué faux, mais forces discours sur leur interpretations au 10e ch. On luy reproche un sollecisme avec forces termes niais de fouet de grimaux & telles pedantries que ces honnestes gens devroyent avoir laissé aux escoles. J'ay cerché ce sollecisme où il est cotté & ne l'ay point trouvé : car « faire des congregations *qui* sont interdictes, » c'est bon françois, si j'entens cette langue. Ils vouloyent qu'il dist « faire des congregations, *lesquelles choses* sont interdictes. » Je trouve le premier de meilleure plume : mais (disent-ils) συνάξεις & ἅπερ ne s'accordent pas : ce seroit donc mauvaise traduction & non pas sollecisme, de quoy le stile grec se deffendra bien. J'ay appris en diverses langues que quand plusieurs substantifs n'ont qu'un adjectif, le dernier en ordre oblige à son ordre l'adjectif.

Mais ces Messieurs qui renvoyent chez les grammeriens les appellations de Theologie sont chastiez de leur aveuglement, car au mesme lieu voulants

accommoder συνάξεις avec ἅπερ, ils ont mis dans le canon ἅσπερ avec ἀπεγόρευται. Là dessus j'ay couru charitablement à la fin du livre aux erreurs de l'imprimeur, où je n'ay rien trouvé pour les sauver de cette faulte, de laquelle pourtant je ne voudrois soupçonner ces savants hommes, non plus que de ἀπιέκαι pour ἀπιέναι, n'estoit la peine que je leur voy prendre à rendre congru ἅπερ avec συνάξεις, & que faisants en ce lieu le mestier de correcteurs, ils advertissent leur partie adverse en termes si exprez qu'ils sont affectez d'aviser bien aux correcteurs, & d'y mettre la main plus soigneusement en la seconde edition.

Il y a un autre endroit duquel les grammeriens seront juges, puisqu'ainsy leur plaist, à la page 427 où est la prose rimee du breviaire de Premontré. M. Du Plessis veust que *quos* se raportast à *eorum*, les Jesuittes veulent que le raport soit à *nos*. Vous pouvez considerer cinq choses pour demesler ce different : premierement l'analogie de *adjuvent* à *impediun* . de *excuset* à *accusat ;* secondement, la proximité de *eorum* à *quos ;* pour le tiers, le mot de *propria* qui donne force à la figure ; pour le quart, la particule *at* montre que c'est à Dieu seul à pardonner mesmes à ceux qu'on invoque. Mais je leur demande pour le dernier où est le *nos* qui se puisse raporter au *quos* du 4[me] vers?

Ils ont destourné presque toute la question theologale en telles recerches, & comme vous voyez, peu heureusement & à leur honte : comme ils disputent si Febvrier est apellé de son nom à cause de la feste purificative ou la feste à cause de Febvrier, tant pour ce mot que celle qu'ils appellent *feraria.*

J'ay gardé pour la fin l'accusation des contradictions, comme estant chose plus enorme de falsifier

ſoy meſme qu'autruy. J'ay eſpluché les allegations qu'on a voulu faire entrechoquer ; je remarque que leur differences ne ſont aux mattieres, mais aux circonſtances ſeulement, & par ainſy ne choquent point le principe, lequel ne ſoufrant que deux contraires puiſſent ſubſiſter en un ſubject, aporte quand & quand la note de la circonſtance, *Judicis officium eſt ut res & tempora rerum.* Ces deux cautions confrontees à leur reprehenſions, les rendront vaines preſques partout.

La premiere objection de contradiction eſt en la page 12 où M. Du Pleſſis eſt accuſé d'avoir eſcrit : *S'ils euſſent eu en mains cette lithurgie où elle eſt appelee* Θεότοκος : voulant de ces paroles inferer qu'on leur avoue la verité de cette lithurgie. Il paroiſt par là que cet inventaire eſt faict à la mode des inventaires de chicaneurs, & qu'il y faut dire *bon pour l'inventaire*. aſſez pour tromper les trez ignorants ou trez pareſſeux ; car qui ſera le nonchalant qui ne voudra voir comment il eſt parlé de cette liturgie par un auteur qui la maintient fauſſe tant expreſſement, & que les paroles qu'on luy allegue ſont dictes par conceſſion : & cependant ces hommes s'eſgayent là-deſſus auſſy mal à propos qu'en un autre reproche faict au meſme auteur ez pages 30. 31. 32. 33, où vous voyez une grande & laſche eſcarmouche pour trouver contradiction entre ces termes : *Les Grecs n'eſtiment point leur Conſecrations accomplies qu'aprez la priere qui ſuit l'inſtitution de la Sainte Cene ſelon leur interpretes.* Cela, dis-je, eſt reproché & oppoſé à ce que dict le meme auteur à la page de ſon livre 794. & plus loing en la page 817, que les Docteurs grecs montrent par leur termes, que meſmes aprez la Conſecration, ils n'ont pas tenu les

figures du ſacrement pour Tranſubſtantiers, mais les nomment encore ἀντίτυπα. Voicy la contradiction pour ce que M. Du Pleſſis a dict que les Grecs ne tiennent la Conſecration accomplie qu'aprez la priere, que les anciens Docteurs devoyent tenir la Tranſubſtantiation pour accomplie aprez elle. Voyent les bons logiciens, s'il y a en cecy oppoſition de termes. Au premier, il parle de ce que les Grecs eſtiment aujourd'huy : aux autres paſſages de ce que enſeignoit St Bazile & de la lithurgie attribuee à St Clement; en l'un il traicte de la diſſimilitude de creance entre les Grecs & les Latins : en l'autre il montre par la contradiction de St Bazile à la creance romaine, la fauſſeté de la Tranſubſtantiation, & ce qu'il y a de diſſemblable en l'un & en l'autre ſert à M. Du Pleſſis à les convincre. Tant s'en fault qu'il doive eſtre ny le conſiliateur ny le garand : c'eſt au lecteur qui veuſt profiter de ſa peine, de juſtifier ce que je dis par la lecture fidelle de ceux qui ſe condamnent eux meſmes, qui ont beſoin d'apologie & non pas nous. Que ſi nous alleguons les Peres, c'eſt pour nous en ſervir de teſmoins, encore que nous les ayons objectez, veu que nous nous en ſervons, comme eux meſmes ont demandé en ce qui conſent aux Eſcritures : mais ceux qui s'en ſervent ſans cette correction ſont obligez à les advoüer ſans reſtriction τότε λαμπρὰ γίνεται νίκη, ὅταν τὸ ἐξ ἐναντίας μέρος τῇ τῶν οἰκείων διδασκαλιῶν αὐθεντίᾳ ἡττηθῇ; les autres diſent ὅταν τοὺς τῶν ἐναντίων μάρτυρας προσφέρομεν [1].

Je crains, Monſeigneur, de paſſer la meſure d'une juſte lettre & celle de mon deſſein, qui n'eſt pas de

1. En note marginale : Georgius Cedrenus in hiſtoriarum compendio.

faire refponfe à l'inventaire : joinct auffy que le livre de M. Du Pleffis n'eft pas orphelin, & que fon pere ne foufrira pas que de mauvais juges y commettent les faultes qu'on faict fouvent aux inventaires des pupilles; mais encore je vous demande permiffion de vous montrer à la page 157 comment M. Du Pleffis eft indignement repris d'avoir tronqué le canon du Concile de Gangres, ne l'ayant pas voulu tranflater, mais feulement en dire le fens en un mot felon la confeffion des repreneurs en la page 159, 11me & 12me lignes. Il paroift à leur difcours mefmes que ce que dict M. Du Pleffis ne defroge point à la particularité. Certes en tout & par tout, je trouve que fon livre fe deffend foy-mefmes & ne fe lairra pas defbaucher de fon pere à ces Meffieurs, pour ne les point faire anathemes par le canon 16me de ce mefme Synode de Gangres ἔς τινα τέκνα γονέων.

Je louë franchement aux auteurs de cette piece le grand labeur d'une curieufe recerche, une aiguë fubtilité & un langage (comme on dict en ce temps) joly & poly: Le premier point a efté foulagé par la commodité des livres & la multiplicité des efprits qui y ont porté leur fymbole : & pourtant il y a telles pieces à ce que j'ay apris par un docteur de Sorbonne qui eft à vos gages, lefquelles ont efté mifes dans les rangs, au refus & au regret du Sergent de bataille.

Quant à la fuptilité, il la falloit plus forte & moins deliee, encor euft-elle efté plus grande fi elle euft moins paru : dequoy ils fe peuvent excufer fur les forces de l'invincible verité & que les toiles d'Anacharfis arreftent bien les mouches.

J'eftime le ftile de mefme main que la preface du *livre des Miracles*. L'allegorie de l'avant propos eft

bien ſuivie : mais pour la rendre encor plus exacte, je remarque qu'il faict courir à l'embraſement de la maiſon comparee à l'Egliſe, non les enfans & domeſtiques, mais ceux de dehors. Ils ont pris l'alarme ſi chaude, qu'ils n'ont pas eu le loiſir de s'habiller; comme il eſt dict auſſy en pluſieurs endroits, paroiſt la vergongne de cet inventaire par ſa nudité. Tel court au feu de cette façon, pour butiner & non pour eſteindre, meu d'avarice & non de charité.

L'auteur du ſtile ſe trouve encor ſemblable à ſoy-meſmes par ſes comparaiſons qui ſentent la meche & le ſoldat; car comme au devant du *Livre des Miracles* il faiſoit marcher trois bataillons bien couverts de morions dorez pour remettre les Jeſuittes en France, ainſy il pouſſe maintenant ſes *Eſtradiotes* armez fort à la legere, & comme ces premiers bataillons ont eſté ſans effect, & recognus à la montre par de bons commiſſaires ſe ſont trouvez pagnotes & croquants, *hoſpitibus tantum metuendi, hoſtium ludibrio,* ainſy ces Chevaux legers ne feront peur qu'aux goujats & manants, ne leveront aucun logis, & ſe trouvera que ce ſont Argolets pour tout potage qui courent la poule & vont à la petite guerre.

Monſieur, encor que je me ſois excuſé ſur la meſure d'une lettre, ſi voſtre meſſager m'euſt donné plus d'une matinee, je me fuſſe eſtendu davantage ſur la liberté que vous avez donnee à Voſtre...







VI

LETTRES

TOUCHANT

QUELQUES POINCTS DE DIVERSES SCIENCES

Et touchant les perſonnes qui par elles ont aquis reputation.

[Collection Tronchin. Mss. d'Aubigné. T. 11, f° 178.]

I.

[A MES ENFANS.]

Mes enfans, en mon chemin il m'eſt ſouvenu de voſtre derniere diſpute devant moy, & qu'à tous coups je vous ay veu broncher ſur l'ordre que doit tenir le terme moyen, que les autres apellent l'argument, aux deux premiſſes du ſyllogiſme. En reſvant à cheval j'ay faict un vers latin, duquel je vous fais preſant, afin d'avoir tousjours la memoire preſte pour le logis de ce terme. Si mon vers ſent la barbarie de Deſpautere qui a deſpleu à beaucoup de

grammeriens modernes & mal advisez, comme aussy à ceux de mesme estoffe qu'on a faict sur les modeles æquivalans, & autres poincts qui ont besoin de ces petites clefs pour ouvrir promptement, ne le rejettez pas pourtant : car il est faict à l'utile plus qu'au delectable, & encor qu'il ne soit faict que pour vous autres petits apprentifs, quelque meilleur logicien le gardera en sa pochette, non pour enseignement, mais pour soulagement de memoire. Le vers est :

Hic præit & sequitur, sequitur post, at præit ultra.

Vous entendrez bien que par *hic* je veus dire la figure *quæ prima occurrit*, en laquelle le terme moyen va devant en la majeure & suit en la seconde, & ainsy des aultres. Cela vous servira encores quand on vous forcera à la reduction des aultres figures à la premiere, à quoy je vous conseille de vous exercer tant pour donner tousjours peine à vostre adversaire, que pour voir plus clair dans les nids des sophistes qui se font en la construction. Bonjour, mes enfans, que je vous trouve à mon retour si mauvais garçons que vous me logiez chez Guillot le Songeur.

II.

A M. TOMPSON, PRECEPTEUR DE MES ENFANS.

M. Tompson, parmy les affaires pesantes qui me menoyent en ce lieu, j'ay visité l'Academie, pris

garde à leurs exercices desquels j'ay envie de vous dire un mot. On faict icy de bons grammeriens & qui ne sont pas fondez à la piaphe, comme ceux des Jesuittes, mais avec toute solidité. Les Morales, la Physique & la Theologie y sont bien servies, & ne manque rien de ce qu'il fault à faire de bons Pasteurs, tant pour interpreter & destailler l'Escriture fidelement que pour travailler de mesmes contre les mauvaises mœurs. Je requiers seulement un poinct que j'y voy manquer : c'est qu'on adjouste à nos bergers, outre la houlette pour les brebis, une fonde contre les loups. Quelques Docteurs de ce lieu lassez des intrigues de logique, se defendent du labeur par la conscience, & pensent avoir assez dict contre un sophisme aigu de l'avoir nommé sophisme, sans prendre la peine de le demesler & perser, tant en la malice des vocables & omonimies, qu'en celle des constructions. Et là dessus j'ay oüy demeller toutes les disputes par celuy qui y preside en ces termes : *Aliquomodo, aliquatenus, habita ratione, aliquantulum, quasi.* On ne purge point les enonciations des metaphores : j'ay à tous coups des arguments de pures particulieres & de negatives, mais sur tout des distinctions qui ne servent que d'extinctions. Il m'est eschappé d'en dire mon advis aux Maistres qui m'ont respondu par acquit, comme à un homme qui avoit une espee au costé : & quand j'ay osé leur parler des Metaphysiques, sans la pointe desquelles on ne peut desnoüer les ambages des distinctions, ny dicerner les bastardes d'avec les legitimes, & mesmes que j'ay osé desirer qu'un escolier fust instruit à devider les ruses de Thomas d'Aquin, Scotus & leur compagnons, à tout cela on m'a respondu par eslevations, la pureté de l'Escriture, & la simpli-

cité de ceux qui en font profeſſion : ſi bien que ces bonnes gens ſe tiennent à la ſimplicité de la colombe & ne veulent pas la prudence du ſerpent. Je vous prie que noſtre jeuneſſe ſoit inſtruitte à ſe deffendre plus qu'à enſeigner les autres en un ſiecle où nos adverſaires ne pechent point faulte de cognoiſſances, mais deffendent leur gloire & leur richeſſes par l'acier de la ſuptilité. Vos compagnons d'eſcole pratiquent ce que je deſire mieux que les autres, & je vous ay veu trez bien vous en deſempeſtrer en la diſpute contre l'Arrianiſme de Chandenier, où nous fuſmes Commiſſaires, M. de la Valette, vous & moy. Rendons nous pareils à nos adverſaires en l'art de la diſpute, & le ſubject de nos controverſes eſt ſi avantageus pour nous qu'il nous donnera la palme infailliblement. Mais ſi nous montrons aux auditeurs de nos diſputes de l'imparité à la ſcience, il n'y en a plus guere qui eſcoutent avec conſcience, & ne cerchent que des couvertures à leur defections : la plus part, dis-je, feront bien aiſes de donner la honte à la verité ſimple & le prix à la vaine ſuptilité.

III.

A M. DE LA RIVIERE, PREMIER MEDECIN DU ROY.

Monſieur, nous avons autrefois oüy dire à la Royne de Navarre, qui eſtoit Jeane d'Albret, que les medecins eſtoyent communement du tout bon re-

ligieux ou du tout atheiſtes. Quelqu'un de vos amis induict à ſoupçon par la ſentence de cette Reyne, ne ſachant pas bien uſer de vos libertez & gayetez ordinaires, & vous ayant oüy dire pluſieurs fois que vous n'aviez jamais rien veu de ſurnaturel, m'a prié de vous remettre en memoire la demoniaque de Cartigny, au pays de voſtre naiſſance & de vos etudes de vous & de moy. Cette femme vilageoiſe, ne ſachant ny lire ny eſcrire, reſpondoit en toutes langues diſertement au ton de celuy qui parloit, la bouche fort ouverte, ſans uſer aucunement ny de la langue ny des levres. Il me ſouvient qu'ayant entrepris avec d'autres eſcoliers de l'aller voir à Cartigny, nous la trouvaſmes (allans à la leçon de deux heures) devant l'hoſpital, qu'elle ſe faiſoit lier, pour ce qu'elle ſentoit un paroxiſme de ſes Demons à l'aproche de quelque perſonne de doctrine & de pieté. M. Chevalier, Lecteur en hebrieu, l'entretint fort longtemps en cette langue, & elle (s'il lui fault attribuer l'action des Demons) le corrigea en ſe moquant ſur la mauvaiſe prononciation de l' א & du ע [*aleph* & *ain*].

Il eſtoit arrivé le jour auparavant dans la ville trois Orientauls, deſquels l'un portoit le turban blanc, l'autre le bleuf, & l'autre n'en avoit point, eſtant Chreſtien. Ils eſtoyent Perſes, Arabes & Armeniens, tous trois hommes de ſavoir & qui avoyent paſſeports & lettres de recommandations du grand Seigneur, du Sophi & autres Princes, pour eſtre favoriſés au voyage par eux entrepris en l'Occident. Ces trois furent priez par la Seigneurie d'interroguer ceſte femme en toutes les langues deſquelles ils avoyent cognoiſſance, qui ſe trouverent en nombre 18 orientales; elle reſpondit en toutes, obſervant particulie-

rement l'idiome auquel ils parloyent. En paſſant, pour me vanter d'avoir parlé au diable, je luy fis deux petites queſtions greques, & remarquay ſur tout qu'en me reſpondant ἐπτὰ elle n'aprocha nullement les levres.

Je m'en allay de là, reſolu que la marque des vrays & faux demoniaques eſt l'uſage de toutes langues, hors mis en ce qui eſt des Demons muets. Vous eſtiez lors à Geneve & ſay bien que vous la viſtes, & meſme en ce qui ſe paſſa à S[et] Pierre le landemain, quand on la fit communier à la Cœne. Je vous ſomme de vous en ſouvenir, ne le voulant pas deſdire de peur de faire crier au bigot. Voila ce que voſtre ancien compagnon de lettres a creu eſtre obligé de vous eſcrire, pour antidote contre la vanité de la Cour où vous habitez & en laquelle vous avez trop bonne part, pour n'eſtre en danger de luy faire part de vous.

Mais je parleray maintenant à vous comme au plus grand medecin que l'Europe connoiſſe, pour vous conter quelque choſe de ſurnaturel, & par dela l'effect des melancolies auxquelles il ne fault attribuer trop, ny trop peu. Il a paſſé par noſtre Poictou, & ſejourné trois ans, meſmes dix huict mois en ma maiſon, un jeune homme (ſi homme ſe peut dire) agé de vingt ans ou environ, muet, & qui n'avoit en la place de la langue qu'une petite tuberoſité. Aprez avoir oüy force contes de cet homme là, de ſes divinations de choſes preſentes, eſlougnees, paſſees & futures, & n'en avoir rien creu, je le trouvay chez une niepce du Mareſchal de Fervaques, ma couſine, laquelle nous feſtinant, j'aperçus ce garçon baiſant les bords de ma jupe ; ſon viſage, & ſurtout l'œil effroyable me fit

demander qu'il estoit : on me respondit que c'estoit le muet de la Chevreliere, car il portoit le nom du lieu où il sejournoit, comme il porta longtemps le nom de ma maison, ce qui ne me fut pas agreable. Au sortir du disner, il vint une chambriere de la maison de Monts toute esploree pour avoir perdu une clef; ce muet en prit une à son clavier & luy montra par signes qu'elle l'avoit cachee dans un paquet de serviettes au cofre de ceste clef, luy montrant la neufiesme serviette de la douzaine : mais il la pressa de s'en retourner, & dict par signe à la compagnee qu'elle trouveroit les deux freres l'espee à la main à se couper la gorge. Sur cela on nous fit monter à cheval, & trouvasmes la chose ainsy. Peu de jours aprez je vis arriver le galant à Maillezais. Il faudroit un livre & non une lettre des choses qu'il fit. Je deffendis à ma famille de ne luy faire aucunes interrogations des choses à venir, & c'estoit de cela seul qu'ils l'entretenoyent. On luy demandoit à tous coups : *Que fait le Roy?* — *Il est*, respond-il par ses gestes, *en telle chambre, gallerie ou cabinet.* — *Qui parle à lui? de qoy?* — Il respondoit : *De tout.* Je vous voy en peine de l'intelligence des signes; il dressoit ses auditeurs, & quelque un choisy parmy eux, à ses dialogues avec telle dexterité qu'on parloit de toutes questions reelles & personnelles; & la maniere d'instruire à ses singeries : c'est que cognoissant ce que vous aviez peine à respondre, il faisoit la response pour vous, & vous montroit à la faire une autrefois, si bien qu'ayant passé le souper à discourir avec mon cousin Du Fay que vous connoissez, & un Polonnois qui estoit chez moy, sur ce que l'on peut dire des qualitez des huict sphœres qui sont sous le ciel empiree, les deux que

j'ay alleguez m'ayant aprez ſouper prié de continuer dans un cabinet au bout d'une alee, le muet aprez m'avoir entendu patiemment comme il pouvoit entendre, nous pria tous trois de luy donner audience sur la queſtion. Il fit de ſon poulce gauche comme un centre, de ſes huict doits les huict ſpheres, & mit le poulce droit comme en eſlevation par deſſus, & ſur chaſcune des ſpheres fit une leçon non aſſez entendue par nous pour la juger, mais aſſez pour l'admirer grandement. Je rabrouay longtemps ceux qui adjouſtoyent foy à ces preſtiges; luy irrité de cela ſe mit à me ſignifier mes penſees les plus obſcures, & un jour me fit ſigne que mon grand amy, qui eſtoit M. de Chaliers, paſſeroit en carroce à l'endroit où le chemin de Marans à Niort croiſe celuy de la Rochelle à Maillezais, & qu'il y feroit preciſement à deux heures aprez midi, qu'il partoit de Marans ſur la nouvelle d'une grande maladie de ſa femme, laquelle il trouverroit ſe promenant au devant de ſon chemin. J'obeis à regret à quelques Gentils hommes, qui aux deſpens de deux lieuës & demie me preſſerent d'aller guetter mon amy au chemin dict. Je n'y fus pas pluſtot que je vis ſon carroce : & pour ce qu'il eſtoit fort ennemy auſſy bien que moy de la foy qu'on adjouſtoit à ce monſtre, je fus bien aiſe de luy dire qu'il trouveroit ſa femme dans ſon chemin ſe portant bien. Il y a cinq cents contes à faire comme cettuy-là, comme de faire venir devant une vintaine de toutes ſortes de gens, faire dire de toutes les conditions, de toute leur race, & quel argent ils avoient au coffre & en la bourſe. Je finiray ces contes par deux : l'un que la folie de mes gens les pouſſa à l'enquerir ſur la proſperité du Roy : il deſigna que dans trois ans & demy eſtant en un car-

roce à l'endroit du plus grand cimetiere, il recevroit trois coups de poignards, efpancheroit fon fang par la grande ruë & feroit aporté fur un lit au Louvre, mort fans avoir parlé, fpecifiant mefmes ceux qui eftoyent avec lui. Je commanday en tant que je peus le fecret à ceux qui me raporterent cela. Voila une des caufes qui me les fit enmener à Murfay pour le chaffer; là eftant feul dans une chayre, je me mis à penfer fur ce que l'on m'avoit efcrit de la Cour que le Marefchal de Laverdin y avoit mené un homme cornu, dont il eftoit moqué des Courtifans comme un meneur d'ours. J'eus crainte que les nouvelles du muet me fiffent avoir un commandement de luy mener & d'entrer en ce predicament. Comme j'eftois fur [ces] penfees le muet entre, me les deduict toutes fans y faillir, adjouftant comme il eftoit vray, que j'avois mis huicts carts d'efcus en ma pochette, pour le conduire. Voila qui le fepara d'avec moy, & ce que j'ai voulu vous efcrire pour vous faire employer voftre *de abditis rerum caufis*, vos enthoufiafmes, vifions melancoliques, & tous les traittez de la reminiffence, pour faire Madame Nature puiffante de tout cela, & moy jufque à ce que j'aye efté mieux inftruict, ay eftimé que c'eft un Demon muet incarné, à qui Dieu eftend les reines de fa bride jufques aux chofes fufdictes, pour convincre ceux qui luy oftent la gloire de ce qui eft furnaturel : & pour ce que je fuis homme qui fait maintenir tout ce que je dis pour vray en toutes fes parties, je ne vous en mets point la clef fur la bouche, vous prie de m'en efcrire voftre opinion & regarder en quoy vous peut faire fervice Voftre...

IV.

[AU MESME.]

Monſieur, quand je voy la grande difference des jugements qui s'exercent à Paris en toute faveur pour les Sorciers, & preſque partout ailleurs en toute rigueur, je dis ſouvent que le jugement de ces choſes eſt un grand fardeau à une ame qui ayme ſon ſalut, eſtant d'un coſté une grande brutalité de prononcer arreſt de mort contre ceux qui ſont affligez en leur eſprit, & qui s'eſtant perſuadez des crimes non commis, les perſuadent à leurs Juges aiſement. C'eſt d'autre coſté une grande impieté de croire que l'Eſcriture, en laquelle il n'y a rien de vain, ait vainement prononcé contre les ſorciers & enchanteurs : ce dernier erreur mortel & pernitieus.

Pour ces divers egards je deſirerois que la cognoiſſance d'une cauſe ſi pleine de neuds & difficultez ne fuſt point attribuee à des Juges de village, pour obliger leurs Seigneurs par la confiſcation en apellant des Licentiez faits ſous la cheminee : ny auſſy aux Prevots qui ſont communement de leur juſtice une picoree, comme en mon abſence a eſté condamné & bruſlé un de mes tenanciers, au procez duquel les Juges me dirent qu'il avoit [fait] tourner devant eux un plat ſur une table avec le bout du doigt, comme ſont les oublieurs quand ils chantent la chanſon. Oſeray-je auſſy dire que dans les Cours ſouveraines il y a bonne quantité de Adiaphoriſtes & Saduceens qui ne croyent ny Anges, ny Demons? Or je vous veus donner deux exemples, de la verité des-

quels je puis respondre, & force personnes notables mieux que moy. Vous avez oüy dire comment, un an aprez la paix des dernieres guerres civiles, Dieu frappa la plus part de la France d'un fleau que les Prophetes apellent *la masle beste.* Cette playe fut telle qu'elle fit perir plus de cent mille personnes en commenceant entre Nantes & Angers, & s'estendant le long de Loyre jusques dans le Gastinois. Les loups venoyent ravir les enfans & les filles jusques dans les chambres basses des maisons, & me souvient qu'estant allé en ce temps-là à Mer pour recevoir le revenu d'une petite terre qui s'apelle les Landes, la niece de mon Receveur, nommé le Sieur Loüat, agee de treize à quatorze ans. alant querir une salade, le corps demoura au jardin, & un loup en emporta la teste. Rien ne se deffendoit contre eux que les vaches. Je trouvay dans la forest d'Orleans quelques bergers qui gardoyent environ trois cents oüailles & tenoient les vaches aux advenuës pour garder (comme ils me dirent) les brebis & eux-mêmes, & ne prenoient nul bestail à garder, si par le marché ils n'avoient trente ou quarante vaches pour cors de garde. Les officiers du Vendommois, qui n'est qu'un angle du pays, tindrent conte de six mille personnes mangees en huit mois : ce que je dis sur l'assurance de leur raport.

Or le peuple courut quant & quant à l'opinion des loups garous, & arriva auprez de Chemilly que l'on trouva assis dans un fossé un grand homme effroyable, les yeux haves & furieus, & tel que l'Accesseur de Poitiers, qui condamnait les hommes aux mines, ne l'eust pas espargné. On lui trouva une main & la bouche sanglantes. Il avoit auprez de luy un petit enfant duquel le ventre estoit mangé : on luy

demande en le saisissant qui avoit mangé cet enfant ? Il respond que c'estoit luy. Mené à Angers entre les mains de la justice, & d'un Presidial auquel la cour de Parlement envoyoit plus de causes qu'à aucun aultre pour la bonne reputation des Juges du lieu, on l'enquit quelles autres personnes il avoit mangees ; il en laissa fort peu de celles qui avoyent esté devorees en tout le voisinage qu'il n'avoualt estre passees par ses dents, lorsqu'il estoit changé en loup, comme il luy arrivoit fort souvent. On observa la loy *perire volens & cæt ;* on depesche Commissaires par tous les quartiers, pour informer de toutes les circonstances marquees en sa confession ; on ne trouva rien à contredire aux jours, ny aux heures, ny aux parties des personnes mangees ou restees. Il fut encor enquis de celles qu'il n'avoit pas confessees, & desquelles il advoüa la plus part. Voila les Juges n'avoir plus à faire autre chose qu'à donner à ce malheureus une peine de laquelle l'exemple fust horrible à ses compagnons, & comme on ne cerchoit plus qu'*exquisita supplicia*, le Lieutenant civil, nommé Giles Matras, plus digne des Seaux que d'une charge subalterne, demanda à ses collegues qu'ils fissent une pose durant quelque interrogatoire qu'il vouloit faire avec droit. Il interrogue ainsi ce brutal. — *Vien ça*, dit-il, *qui a mangé Pierre Herault?* — *C'est moy*, dict ce monstre. *Et Giles Matras?* — *Moy aussy*, dit-il. — Le premier estoit le Lieutenant criminel qui presidoit en la Compagnee, laquelle ayant reçeu comme un coup de marteau d'estonnement, refit le procez & toutes les enquestes faictes par Commissaires mieux advisez. On trouva ce pauvre homme innocent de tout, & qui n'avoit eu sang à sa bouche que celuy que sa main y

avoit porté aprez avoir touché à l'enfant. Ce ſont les Juges de cette Compagnee qui m'ont apris cela, eſtans mes Commiſſaires en quelque procez.

Quoy donc? Les Sorciers n'auront ils autre vice qu'une licantropie imprimee en la fantaiſie? & doit on laiſſer perir tant d'ames qu'ils voudront par leurs preſtiges & venins? Nenny vrayment; Dieu en redemandroit le ſang aux Juges : mais ne voulant parler de cecy en Juriſconſulte, & moins en Legiſlateur, je me contente d'une ſimple narration, pour vous faire voir que les Sorciers bien examinez doivent eſtre ſeverement punis, non pour leur fantaſie, mais pour leurs actions effectueles qui ne paraiſſent que trop.

Comme nous etions à Pau, une fille de vingt-deux ans ſe trouvant au Preſche du ſoir entendit avec telle affection un Paſteur nommé Martel traittant par occaſion des ſortileges, qu'au partir de là toute eſmeuë d'une eſtrange repentance, elle vint à la porte du ſecond Preſident Sponde, pere de ce Sponde qui s'eſt fait cognoiſtre, elle luy demande la priſon comme criminelle de ſorcellerie. Ce vieillard laſſé des miſerables procez qu'il avoit entre les mains refuſe de l'y envoyer, luy conſeille de ſe retirer & demander pardon en ſecret. Elle s'en va au Chaſteau : le Geolier ſans autre conſideration luy ouvre la porte, & la ſerre au dedans. Les auditions de cette fille furent trouvees ſi admirables par le Parlement que le Roy fut prié de vouloir aſſiſter à la confrontation de plus de quarante perſonnes priſonnieres ſur le raport de la fille, & la plus part de ſa parenté. Le Roy accepta & mena avec S. M. pour luy tenir compagnee le Baron de Salignac, les Sieurs Duplexis Mornay, Conſtans & moy.

Là nous vifmes une fille trez belle, d'une grande blancheur, un œuil qui ne fentoit point le crime, un vifage franc qui ne montroit point d'emotion aux injures atroces que vomiffoyent contre elle fes tantes, fes coufines & autres parents pour la recufer, mais elle leur difoit tout doucement : *Non, ma tante, ce n'eft point hayne que je vous porte, vous ne m'en avez jamais donné l'occafion : mais il fault d'un cofté donner gloire à Dieu, & d'autre cofté cercher fa mifericorde dans noftre mort.*

Le premier Prefident, nommé Ravignac, avoit refeuilleté fa *Demonomanie* de Bodin, fon Wyerus & autres de cette eftofe, pour faire les plus exquifes demandes que l'on peuft recercher, fe voyant entre les mains un criminel, à qui la crainte de la mort ne pouvoit donner occafion de fubterfuge ; & vous puis affurer que toutes les queftions qui peuvent faire douter de la verité en cette mattiere furent recerchees par fix apres-difnees que nous y employafmes continuellement. Sur la fin quelqu'un de nous demanda congé aux Juges de s'enquerir fur quelques poincts. Cela ottroyé, il demande : *En quel eftat croyez-vous aller au Sabat, ou en corps ou en efprit?* — Elle refpond : *Aux grands Sabats qui font eflongnez, nous n'y allons qu'en efprit, aux petits qui font proches nous y allons en corps. — D. Vous le croyez ainfy, mais ce pourroit n'eftre qu'une imagination. — R. Je vous feray bien voir que ce n'eft point en imagination. Il y a dix jours que nous tinfmes le Sabat en un tel vilage, en la grange d'un tel : là le Meftre commanda à tels & à telles, & à moy avec eus d'aller querir le fils de la Jeane d'un tel lieu, enterré ce jour-là : il fut donc aporté fur la table, partagé à*

quatre-vingts perſonnes : je me ſouviendray d'une trantaine de parts qu'en envoyant ſouiller dans les maiſons aux lieus que je diray, on trouvera preſque tout.

Commiſſaires furent depeſchez, & furent aportez en juſtice le talon, le poulce, une piece du crane, palettes, menton & autres pieces que les Medecins apelez jurerent tous de meſme corps. Je vous diray que ce procez changea l'opinion de quelqu'un de ces Juges & de ces Medecins, entre aultres du ſecond Preſident, qui avoyent apris à Paris à changer le crime des Sorciers en maladies. Ce procez fit mourir trente-quatre perſonnes, à la mort deſquelles aſſiſta la fille, une corde dans le col, à ſon grand regret de ne mourir point, ayant eſté, comme elle diſoit, dés l'age de neuf ans menee au ſabat & marquee du Diable. J'apris là que les marques inſenſibles ſur le corps ſont principales pieces ſur leſquelles les Juges doivent prononcer. Voila ce que j'avois à vous conter ſur la diſpute que nous euſmes dernierement.

V.

[AU MESME.]

Monſieur, vous me rengagez encore aux propos des enchantements & ſortileges : mes curioſitez paſſees m'ont ſans mentir donné de quoy payer la voſtre, n'ayant la folle vivacité de ma jeuneſſe rien

trouvé de difficile de qoy elle n'ait voulu pouvoir parler. A l'age de quatorze ans m'en revenant en France, estant arresté à Lyon pour y recevoir quelque argent, je m'accostay d'un Loys d'Arza se disant bastard d'un Duc de Milan, & passay neuf mois avec luy me faisant leçon d'Astronomie : & mesmes aprez avoir passé les theories nous donnasmes dans le Judiciaire. Il me fit croire qu'il estoit Magicien, de quoy voulant savoir des nouvelles, il me dict qu'outre ce qu'il cognoissoit en moy de la crainte, ma physionomie & cognoissance de mon naturel ne permettroyent jamais de venir à aucun effect de cette science. Ces paroles d'accord avec mon desir me donnerent courage d'en savoir davantage : si bien qu'il me lut & interpreta le quatriesme livre d'Agrippa, la clavicule de Salomon, & les facinations de Zoroaste avec force autres petits livrets pleins de cette marchandise. Quand il ne resta plus qu'à faire le cercle magistral, l'horreur des ceremonies, & les termes des invocations, comme *Adeste spiritus benevoli*, & puis *Ecce ego totus vester* me firent rememorer à mon Precepteur ce qu'il avoit jugé de moy au commancement. Sur cette theorie je ne laissay pas de me faire voir dans la vanité de la Cour, où en ce temps les Magiciens estoyent merveilleusement recerchez. J'estois bien aise de faire le devineur des choses que je savois par moyens, & quand les filles de la Royne prenoyent leur masque en parlant à moy de peur que je leur dise leur pensees, comme je fis à la petite La Motte sans en dire le surnom : cette-cy estant grosse d'un violon nommé Rochepot qui montroit à danser aux filles, fut bien estonnee qu'en la voyant pensive, je luy disois la teneur de ses pensees qui n'estoyent jamais eslongnees de son fardeau.

A une autre je fis voir dans un jardin en ſon miroir ordinaire le plus accomply de trois amants qu'elle avoit, par la reflexion d'un autre qui prenoit l'effigie vivante dedans un autre jardin. Je vous pourrois conter une douzaine de tels traits, qui m'aquirent enfin plus de cette vaine reputation que je n'euſſe voulu, ſi bien que j'eu peine à me deffaire du Roy Charle & d'un autre Grand qui me cuydoient employer à bon eſſiant. Un jour le Roy de Navarre mon Maiſtre, m'ayant mené au cabinet du Roy Henry III, ils regardoyent une bague priſe au Curé de Sainct Saturnin de Tours, priſonnier au Four l'Eveſque par commandement du Roy laſſé de voir affronter la Royne ſa mere par les faux Magiciens, qui en tiroyent de grands biens & n'excecutoyent rien. Ce Curé promettoit de faire par des diviſions qu'il feroit naiſtre ſur la Rochelle, que la moitié du peuple couperoit la gorge à l'autre. Eſtant preſſé de l'aller interroguer, je ne le refuſay pas, pour ce que le Roy avoit fait aporter d'Heſpagne curieuſement les plus excellents livres de Magie que la faveur du Roy Philippes peuſt luy mettre entre mains, & ayant un merveilleus deſir d'y mettre mon nez, je les demanday à voir pour me rafreſchir la memoire de choſes oubliees, & le pouvoir interroguer plus ſuffiſamment. Aprez beaucoup de difficultez, un ſerment ſolemnel de ne les copier point, & le plegement de mon Maiſtre, j'eu ces livres, & entre autres les commantaires de Dom Joüan Picatrix de Tollede, & le landemain m'en allay à la priſon, où le Curé ne me vouloit rien reſpondre, pour me voir veſtu de verd & d'orange, & me prenoit pour quelque noble Prevoſt : mais la bague m'ayant ſervi de commiſſion, la promeſſe de recompenſe & la menace du gibet

l'ayant tenu, il fit le Magicien, continuant les promesses qu'il avoit faict à la Royne. Pour preuve de cela, je luy demande qu'il fist parler la bague : il s'excuse sur la pollution de la prison. Je luy offre pour l'expier un sacrifice de pigeonneaus le Vendredy, & un parfun de canfre & autres choses aus quelles on donne telle vertu ; comme il resvoit pour me respondre, je luy demande le nom de son Demon : l'ayant nommé Daraynel, je luy remonstre que cettuy-là n'entroit jamais dans l'onix telle qu'estoit sa pierre, mais dans le pur cristal. Luy ayant demandé s'il ne vouloit point dire Daraizel, il se mit à pleurer comme un veau, & me confessa que le desir de parvenir luy faisoit jöuer ce personnage. Je laisse là le Curé, qui estoit encor prisonnier quand nous sauvasmes le Roy de Navarre, & reviens aux commentaires de Jöuan Picatrix de Tollede que je leus curieusement, principalement sur les poincts des images d'or & de cire, car ils avoyent esté cerchez sur les accusations de la Mole & de Cauconnas. J'y espluchay encore tout ce qui est des caracteres soit offensifs, soit deffensifs. Je trouvay veritablement que tous ces instruments sont de nulle operation, horsmis aux lieus où selon les grands Physiciens *fiunt veneficorum vehicula*, ou selon les Theologiens offensent ou deffendent autant que Dieu leur donne efficace d'erreur. J'ay depuis conferé de ces choses avec feut M. Hortoman, Chancelier de Monspelier & premier Medecin du Roy de Navarre, que nous apellions le thresaurier de nature. Ce grand personnage, apellé autrefois à de grands procez touchant ces mattieres avec des recerches fort curieuses, prit la mesme opinion en laquelle je persiste : c'est qu'il n'y a point de Magiciens tels qu'on les

eftime, & qu'Emmanuel de Savoye a recerché avec 100,000 efcus de defpenfe, mais feulement des Sorciers qui trompez par le Diable d'un plus honnefte nom, en trompent les autres. J'aurois un mot à vous dire des philtres, mais c'eft trop vous importuner.

— — -

VI.

[AU MESME.]

Monfieur, quiconque vous promettra doit avoir quand la main à la bourfe, car fur la fin de ma derniere lettre, comme elle vous fervant de fcedule, vous me preffez pour les philtres, & fault que je m'en aquitte. Un matin que nous attendions le Roy de Navarre à efveiller, M. Hortoman & moy feuls en la chambre tinfmes ce propos, que j'entamay le premier difant : *Il ne fault pas perdre une demie heure de patience que nous devons icy : & pourtant fur la privaulté que vous m'avez donnee de vous importuner tousjours, j'ay à vous propofer cinq queftions contiguës & enfilees l'une dans l'autre fur le fait des philtres. Ce qui me meut à cela eft un Gentil homme de nos parents, homme de grands moyens & auctoritez, lequel depuis quelque temps s'eft accazé & fervilement attaché à une Damoifelle de beaucoup moindre condition que luy. Ce qui nous a fait foupçonner qu'il y euft du philtre, eft qu'un jour paffant au moulin de la Puyjade, je trouvay les fol-*

dats faiſants la guerre en ce lieu bien, empeſchez à partager ſept ou huict mulets qui portoyent les meilleurs meubles de cette Damoiſelle & de ſa mere : entre aultres il y avoit un cabinet de Flandres, dans lequel avec quelques pierreries de moyenne valeur y avoit force livres de Magie, des parchemins vierges, & d'autres drogues qui faiſoyent horreur. Je me meſlay de cet inventaire, & fis ce que je peus pour deſrober des papiers ſeulement, mais j'avois affaire avec des coupeurs de bourſe qui ſe ſeurent bien garantir. Tant y a que le memoire de ce que j'avois veu aux hardes de la Damoiſelle me fit condeſcendre au ſoupçon de pluſieurs : c'eſt que l'amour deſreglé du Gentil homme envers une Damoiſelle impareille de condition, enormement laide, comme tannee & couperosee, contraire de religion, & cet amour pouſſé juſques aux promeſſes de mariage, ne fuſt artificiel. C'eſt pourqoy je ſuis prié d'eux de vous faire les cinq demandes qui ſont : S'il y a des philtres? Si en eſchauſant par amour ils peuvent s'apliquer à l'amour d'un particulier? Comment cela ſe peut faire? S'il y a des remedes, & quels? Voicy de gros en gros la reſponſe de M. Hortoman : *Vous me taillez bien des beſongnes à la fois, & je vous reſpondray promptement aux poincts generauls. Ouy, il y a des philtres : ils s'apliquent à l'amour d'une perſonne particuliere. Je vous diray en partie comment ils ſe donnent. Ils ſe peuvent guerir, comme je vous diray auſſy, mais premierement j'ay à vous demander ſi le Gentilhomme a une continuelle frequentation, comme de boire & de manger avec la Damoiſelle :* & puis ayant entendu de moy qu'ouy, & que meſme le Gentilhomme qui avoit un train de Seigneur ſe deſroboit de ſes gens, pour en une chambre à part

faire bouillir leur pot enſemble & repaiſtre de meſme, n'eſtans ſervis que d'une femme, le Medecin dict bien au long ce que je vous donneray racourcy : *Sur la queſtion ὅτι, il fault eſtre ſans lecture & ſans experience pour n'avoir point ſeu les monſtrueus accidents que les philtres ont aporté, ſoit les groſſiers & violents, deſquels les Sorciers & Sorcieres ſe ſervent en employant des cauſtiques, comme vous pourriez dire les cantarides, ou ſoit l'horrible invention de laquelle Charon a fait l'abominable comparaiſon pour la methouſie de la Cæne, ſoit d'un autre part les drogues plus benignes qui à la longue infectent le cerveau par les fumees d'un xile venimeux. — Il n'y a point de Medecins qui refuſent de dire qu'ouy à voſtre premiere propoſition : mais il faudroit un plus long diſcours pour reſpondre aux deux autres queſtions aux quelles je ſatisferay enſemble en vous diſant pourqoy j'ay demandé s'il y avoit privee frequentation. C'eſt pour ce que les potages, patez & cloches où l'on fait cuire quelque choſe, en retenant la fumee ſe peuvent compoſer de drogues, deſquelles les vapeurs ammoliſſent & debilitent la ſuſtance du cerveau, la deſtrempent de façon que tendre qu'elle eſt, elle ſe trouve propre & ſuſceptible de prendre les impreſſions que luy ſuggerent les ſens externes & les eſprits internes eſmeus par les ſens. Et pour le ſecret de l'aplication particuliere, c'eſt qu'elle ſe fait avant la perfection de la digeſtion, en preſence de la perſonne qui uſe du philtre bien preparé de tous artifices avantageux, quand les attouchements, les doulces haleines & propos, & ſur tout la veuë attrayante ayant uſé du gouſt* tanquam vehiculo, *quand toutes ces choſes ſont conduites en la partie du cerveau où eſt l'imagination.*

Il y a plus, c'est que quand le docte Magicien naturel voit à certaines marques l'impression de ses caracteres estre faicte, & les images attachees à la cire tendre & eschaufees par les premiers philtres, il use d'autres drogues pour rafermir le cerveau gravé une fois : en cela sont puissants pharmaques des herbes & racines que nous apelons cephaliques pour rafermir le cerveau tousjours en presence, & usage commun des premiers objects.

Je couple les deux dernieres questions ensemble en disant que la guerison de ces choses se fait par le contraire de tout cela, mais il fault avoir le malade en vostre puissance, ce que je tiens difficile me doutant qui il est : il le faut non seulement priver de la mauvaise nourriture, mais de la frequentation, & pour luy donner des exemplaires nouveaux & nouvelles idees, suggerez en la place quelque chose qui vinque le premier object par lequel Nature combatte pour vous, & accompagnez cette mutation d'une nourriture excellente, de puissantes odeurs, de tableaus choisis, de musiques ravissantes & d'amulettes, s'il est besoin : les fruits exquis y entrent bien à propos, les marmelades sur tout composees de pommes de Capendu. Nous vous donnerons le reste quand il en sera temps.

Sur le mot d'amulettes je repars pour demander s'il estimoit que les Demons fussent cooperateurs en telles choses. — *Certes,* dit-il, *à quelque saulce que nous mettions les philtres, ils sont vrays empoisonnements, & comme le Diable les conseille, il les accompagne aussy, quelque fois aydant au pharmaque & quelque fois ne se servant des drogues que pour couverture de son immediate action : car j'ay montré à des procez de Sorciers où j'ay esté appelé, que les*

drogues eſtimees meurtrieres n'avoyent aucune venefique faculté, comme il paroiſſoit par la diſſolution que nous en faiſions en l'alambic & autrement, mais le Diable uſoit de ces choſes in ſpeciem & pro vehiculo.

Je penſe vous avoir payé de bonne monnoye en ſatisfaiſant à voſtre queſtion par les paroles de ce grand homme, comme il l'eſtoit de ſience & de taille. Le Roy, mon Maiſtre, avoit dreſſé une petite Academie à l'imitation de celle de la Cour. Meſſieurs Duplecis, Dubartas, Conſtant, le Preſident Ravignan, La Nagerie, Ville Roche & Peliſſon en eſtoyent : mais quand il faloit faire party, Hortoman & Peliſſon ne pouvoyent demeurer d'un coſté, pour ce que nul de nous ne pouvoit reſiſter à ces deux Docteurs. Je ne m'excuſe point de la longueur de ma lettre : l'argument me porteroit plus loing, ſi la diſcretion ne me faiſoit finir.

VII.

[AU MESME.]

Monſieur, c'eſt de l'Eſcot que vous m'enquerez, (me voulant faire deſdire par les choſes eſtranges qu'il a faites de ce que j'ay mis tous les enchanteurs au rang des Sorciers) : or je vous diray de ſes nouvelles, comme ayant eu avec luy longue & privee frequentation.

Il eſtoit à la Cour de mon temps, faiſant tousjours faire de luy quelque conte admirable, comme d'avoir changé à l'Hercules tous les velours en futaines, les ſatins en bouccaſins & les tafetas en toilettes, prez du petit pont, en preſence des filles de la Royne : & puis on diſoit du vieux temps, qu'ayant eſté convié à diſner par le Pape & par le Cardinal Bourrommee en meſme temps & en divers logis, & ayant diſné avec les deux, le Cardinal le trouvant par la ruë luy en voulut faire reprehenſion : *C'eſt bien à vous,* dit l'Eſcot, *qui portez ſous voſtre eſſaile au lieu de breviaire des taraus :* & puis le Cardinal voulant juſtifier que c'eſtoit un breviaire, fit une belle jonchee par la ruë. On faiſoit force contes des Reitres qu'il faiſoit paroiſtre ſur ſon chemin pour l'accompagner, & puis des mutations de cartes en toutes façons. Or je laiſſe les oüy-dire pour vous confeſſer ce que j'ay veu.

Le Cardinal d'Eſt venant de donner à diſner à force Seigneurs, comme il eſtoit trez magnifique Prince, un Gentilhomme qui en venoit me conta qu'on avoit demandé à l'Eſcot comment il pouvoit tous les jours changer d'habits neufs, n'ayant point de bagage : luy allega ſa valiſe, & tira de ſa pochette comme une andouille de cuir, de laquelle il avoit arraché pour la premiere piece une robe de chambre de damas bleuf, fourree de panne de ſoye orangee, & en ſuitte fait un amas d'habillements de ſa hauteur. J'entray dedans la chambre comme il reployoit ſon bagage & en ayant veu quelque choſe de la fin, il me prit un grand deſir de cognoiſtre ce perſonnage de plus prez.

En ce temps là, je fus employé à une querelle du Sieur de Ravel contre le Sieur d'Allegre pour un

courſier que Allaigre eſtoit allé prendre dans le chaſteau de Ravel en abſence du Seigneur, & depuis, le raviſſeur l'ayant amené à Paris, Ravel prit conſeil de quelques gens à peu de barbe, qui fut de l'aller querir par force au logis de l'autre en la ruë de Betizi. Cela aprez quelque coup de piſtolet fut exſecuté, & nous conviez à une colation chez Mme de Lœuville avec quelques dames de la maiſon de la Rochefoucault. Là vint auſſy l'Eſcot qui avoit eſté de la troupe. Le tapis eſtant mis, on le convia à faire quelques traicts de carte, & pour ce que ſur les premieres quelqu'un dict que c'eſtoyent cartes accommodees par luy, quelqu'un jetta un eſcu qui fut employé en cette marchandiſe. L'Eſcot ſe prit à rire, diſant : *Ce jeu de carte eſt tout Roys de trefle, cettuyla de valets de pique & cettuyla d'as, cettuyla de carreaus & cettuyla de portraits.* Tout eſtant trouvé comme il l'avoit dit, il prit un jeu à la main, nous fit tenir au tour de la table vingt ſept en nombre, tant hommes que dames. *Je vous vais*, dit-il, *tous contreindre de penſer une meſme carte, hors mis la plus belle de la compagnee qui en aura une à part*, ce qui s'obſerva en la ſeconde de Chaumont, belle par excellence, qui avoit penſé un Roy de trefle. *Tirez*, luy dit-il, *celle qu'elle a penſé, c'eſt un Roy de trefle;* elle ayant tiré & advoüé, « *Je veus*, dit l'Eſcot, *que cette carte ſoit celle que tous penſeront; eliſez donc tous ſans communiquer l'un avec l'autre.* » Ma penſee fut d'un valet de pique ; mais en conſiderant depuis que je l'avois veu entre les cartes que cet homme avoit renverſees ſur la table, je me mis à en choiſir une aultre. Cet homme me prit par le bras aſſez rudement. « *Vous avez penſé*, dit-il, *un valet de pique, & maintenant vous changez*

à un autre; n'abusez pas de ce que vous savez beaucoup. Pensate e fermatevi. » J'advouë que cette parole me gela le sang. Enfin je m'arrestay à un deux de piques, auquel deux toutes les cartes qu'il fit tirer sur la compagnee furent changees & advoüees pour leur pensees.

Voila l'entree de nostre cognoissance qui fut aprez tres familiere chez le Roy de Navarre, où l'Escot frequentoit pour l'amitié violente qu'il portoit à ce Prince.

Un soir, il demeura au coucher du Roy mon Maistre, & me tirant à part me dit que nous n'avions plus que trois jours pour enmener ce Prince qui se sauveroit heureusement, qu'il feroit la paix à Pasques prochaines, & toutes sa vie auroit guerre jusques à ce qu'il fust Roy, qu'il triompheroit à force de vertu de tous ses ennemis. Cette divination m'ayant aporté de l'estonnement, il m'assura en disant que son Maistre l'estrangleroit s'il avoit servi d'espion à aucun Prince, & qu'il estoit leur compagnon & bon amy. Durant ce discours, les Gardes crioyent dehors : & pour ce je devois coucher cette nuit en la ville, il me voulut empescher de me haster, me promettant que nous nous en irions par dessus le Louvre. Je ne say s'il l'eust peu faire, mais je ne le voulus pas essayer. Il se ventoit à moy qu'il avoit despendu 80000 ducats en parfuns pour affriander les plus subtils Demons à ses offices. Cela est beau à dire, mais il est certain que toutes les nuicts du Jeudy au Vendredy il estoit vilainement battu, & nous luy voiyons souvent les cheveus arrachez; & c'est ce qui me confirme en ma premiere opinion que tels galands ne sont differents des Sorciers que de noms, & se damnent avec plus

de lustre. Je luy ay plusieurs fois parlé de son salut, à quoy il respondoit tousjours : *Che si puo salvar si salva*. Sa mort a esté incertaine, & n'en avois rien oüy dire qu'en ce pays où l'on tient qu'en Tuscane, comme il disnoit, vint un cocher More, qui avoit quatre chevaus noirs, l'apeller, & sur le delai de l'Escot il luy manda qu'il le feroit bien haster s'il ne s'advançoit : estant dedans, le coche s'en alla au galop en l'air.

J'eusse bien voulu vous entretenir de quelque chose de meilleur, mais vous ne pouvez estre refusé par Vostre...

VIII.

A MES FILLES TOUCHANT LES FEMMES DOCTES DE NOSTRE SIECLE.

Mes filles, vostre frere vous a porté mon abregé de Logique en François que M. de Boüillon a nommé la Logique des filles, & laquelle je vous donne à ceste charge que vous n'en userez qu'en vous mesmes, & non envers les personnes qui vous sont compagnes & superieures ; car l'usage des elenches des femmes envers leur maris est trop dangereus, & puis je vous recommande la bien seance d'en celer l'art & les termes, comme je l'ay practiqué à cette fin où il s'est peu, comme en la distinction des quatre

causes principales. Je les ay nommeez par ces quatre termes familiers, d'*où*, de *quoy*, *comment* & *pourquoi*, au lieu de dire *originaile*, *materielle*, *formaile* & *finale* : & encore pour mattiere & forme nous avons quelquefois dict *estoffe* & *façon*, pour prœdiguer, *aproprier*. pour enonciation *propos*, & au lieu d'immediate sens *entredeus*, & autres termes bien seans. Je ne blasme pas vostre desir d'apprendre avec vos freres; je ne le voudrois destourner, ny eschaufer, & encor plustost le premier que le dernier, ce que j'ay apris en la cognoissance de plusieurs femmes savantes, & de leur succez, comme j'en diray mon advis à la fin : & pour ce que vous desirez savoir celles de cette sorte qui sont venuës à ma cognoissance, j'en diray un mot brievement.

Dés le temps du Roy François nous avons eu la Royne Margueritte, mariee en Navarre, fille, femme & mere de Roy, qui nous a laissé de sa composition la *Marguerite des Marguerites*, & autres tesmougnages de son savoir. Bien tost aprés elle, a escrit Loyse Labbé, Lyonnoise, la Sapho de son temps. L'Italie nous a produict la Marquise de Pesquiere de la maison de Colone, & Isabel Manriguez quoy que venuë d'Hespagne. La Marquise nous a laissé d'excellents poëmes ausquels il est mal aisé de choisir à admirer la doctrine ou la pieté; Padouë, Izabella Andrei & Cornelia Miani. Nous avons ce flambeau d'eternelle memoire qui a reluy en Angleterre, la Royne Elizabet, de laquelle un acte seul prouvera àquel poinct de science Dieu avoit eslevé cet esprit : c'est qu'elle respondit en un jour à huict Ambassadeurs aux langues qui leur estoyent les plus propres; mais le plus louable de cette ame benitte de Dieu a esté la prattique de sa theorie, ayant

ſi bien employé ſes Ethiques & Politiques, qu'elle a tenu la nef de ſon royaume en calme quarante ans en une mer fort troublee & en un ſiecle tempeſtueux : le nom & la memoire ſe beniront à jamais.

Nous avons veu depuis reluire en France cet excellent miroir de vertu, la Ducheſſe de Rohan de la maiſon de Soubize, & dans ſon ſein Anne de Rohan ſa fille : les eſcrits des deus nous ont fait cacher nos plumes pluſieurs fois; en elles deus les vertus intellectuelles & morales ont eu un doux combat à qui ſurmontroit. J'ay cogneu puis aprez en Angommois & en Xaintonge Mme de Sainct-Surin & Mlle de Belle-Ville, ſeur du Lieutenant de Roy au pays; cette derniere me voulut ſervir d'*amanuenſe* à eſcrire ſous moy deus livres qui ont eſté perdus. Le premier eſtoit des moyens de reunir les eſprits à une religion, duquel je pourray dire un mot ailleurs, l'autre des commettes, qu'elle me contraignit d'eſcrire ſur l'explication d'un diſtique qui eſt aux *Tragiques* :

Ce comette menace, & promet à la terre
Louſche ou paſle, flambant, peſte, famine ou guerre.

Elle donc me preſſa d'eſcrire de ces trois differences par les cauſes & non par les effects ou exemples deſquels preſque tous ſont contentez. Je choiſis auſſy dans la Cour pour mettre en ce rang la Mareſchale de Rez & Mme de Ligneroles. La premiere deſquelles, qui eſt l'honneur de voſtre parenté, m'a communiqué un grand œuvre de ſa façon que je voudrois bien arracher du ſecret au public. Ces deux ont fait preuve de ce qu'elles ſavoyent plus aux choſes qu'aux paroles, dans l'Academie qu'avoit

dreſſee le Roy Henry troiſieſme, & me ſouvient qu'un jour entre autres, le probleme eſtoit ſur l'excellence des vertus morales & intellectuelles; elles furent antagoniſtes, & ſe firent admirer. Nous avons eu de meſme temps à Paris la Dame de Gournay celebree par Michel Montagne.

J'ay entre les mains les œuvres d'Olympia Fulvia Morata, fugitive d'Italie en Almagne pour ſa religion : elle a eſcrit en Grœc, Latin & Italien, en proſe & vers excellents, & de divers ſubjects, deſquels tous elle s'eſt heureuſement aquittee.

Je ne puis oublier en ce rang les deux ſeurs Morelles de Paris, & les Dames des Roches, mere & fille, de Poictiers, deſquelles je ne puis loüer que l'elegance. Mais je garde pour la fin deux perſonnes qui m'ont eſté plus cheres : l'une eſt Loyſe Sarraſin, Genevoiſe, honoree de pluſieurs doctes, & qui ayant paſſé par tous les degrez de ſcience, s'eſt veuë capable, ſi le ſexe luy euſt permis, de faire des leçons publiques principalement aux langues, ayant la Grecque & l'Hebrayque en main comme la Françoiſe. J'eſtois entierement deſtourné de la Grecque ſans elle; mais elle ayant recogneu en moy quelque aiguillon d'amour en ſon endroit, ſe ſervit de ceſte puiſſance pour me forcer par reproches, par doctes injures auſquelles je prenois plaiſir, par la priſon qu'elle me donnoit dans ſon cabinet comme à un enfant de douze à treize ans, à ſaire les themes & les vers grecs qu'elle me donnoit. J'eſtois nourry & logé en cette maiſon qui foiſonnoit d'un pere & de quatre enfans & d'une ſeur, qui tous ont eſté excellents en diverſes profeſſions, & ont produict une race pleine d'honneur; mais la fille à cauſe de ſon ſexe eſtoit la merveille de ſa maiſon. Je ne puis

que je ne vous donne en tesmougnage un epigramme du docte Meliſſus qui m'eſt tombé en main heureuſement :

AD LODOYCAN SARRACENAM.

Si noſtrum, Sarracena, vis videre
Muſeum, venias licebit ad me
Quandocunque licebit otioſa;
Eſt vernantibus hinc & inde cinctum
Pulchre frondibus arborum virentum :
Hac ſed lege, tuum mihi viciſſim
Ut monſtres, ſimul & tuos libellos
Oſtendas, Latioſque, Græculoſque,
Quos noctesque dieſque perlegendo
Triviſti, teneris ſtudens ab annis
Doctis artibus imbuiſſe pectus.
Ergo cara veni, & tui coloris
Flores purpureoſque candidoſque
Fer tecum, quibus hoc meum venuſtes
Muſeum : tibi tot probabo verſus
Quot flores dabis herbulaſque ſuaves :
Quamvis mille dares, tamen receptum
Explebo numerum, licet trecentas
Horas terque quaterque duplicatas
His inſumere cogar exarandis.

J'acheveray en Catherine de l'Eſtang voſtre grand'-mere, laquelle ſon fils qui en eſcrit n'a jamais veuë, (& c'eſt ce qui m'a donné le nom d'Agrippa), mais ouy bien ſes livres dans leſquels j'ay eſtudié, ayant gardé pretieuſement un Sainct Bazile grec commenté de ſa main.

Je viens à vous dire mon advis de l'utilité que peuvent recevoir les femmes par l'excellence d'un tel ſavoir : c'eſt que je l'ay veu preſque toujours inutile aux Damoiſelles de moyenne condition, comme vous,

car les moins heureuſes en ont plus toſt abuſé qu'uſé : les autres ont trouvé ce labeur inutile, eſſayants ce que l'on dit communement, que quand le roſſignol a des petits qu'il ne chante plus. Je dirai encor qu'une eſlevation d'eſprit deſmeſuree hauſſe le cœur auſſy, dequoy j'ay veu arriver deux maux, le meſpris du menage & de la pauvreté, celuy d'un mary qui n'en fait pas tant, & de la diſſenſion. Je conclus ainſy, que je ne voudrois aucunement inciter au labeur des lettres autres que les Princeſſes qui ſont par leur condition obligees au ſoin, à la cognoiſſance, à la ſuffiſance, aux geſtions & auctoritez des hommes, & c'eſt là où le ſavoir peut reuſſir comme à la Royne Elizabet. Voila ce que voſtre curioſité a voulu exiger de voſtre pere.

IX.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, au lieu du deſiré je vous donne le deſirable : vous me demandez une enumeration des Eſprits par ordre & par diſtinctions, ce que je refuſe pour n'eſtre pas mon deſſein d'eſtre Profeſſeur en vanité, mais bien d'oſter la fauſſe eſtime du nom de Magie, duquel le Diable a impoſé aux eſprits eſgarez. Vous ne trouverez que trop ces avantages au quatrieſme d'Agrippa, & en la clavicule de Salomon. Là & ailleurs vous trouverez les Demons diſtinguez

en divers partages, comme en celuy de l'air vous aurez ſous Vacan, Roy d'Orient, tous les Eſprits Orientaus, & ainſy des autres. Ailleurs on les a ſeparez en meſtiers & profeſſions, ailleurs en Duchez, Marquiſats, & toutes ſortes de Seigneuries, ailleurs en ceux de la premiere, ſeconde & troiſieme region de l'air, aux ignés, aquatiques, terreſtres & ſouterreſtres. Toutes ces vanitez ſont alienes de mon deſſein. J'ayme mieux vous dire quelque choſe des differences qu'on a trouvees entre ceux qu'on nomme Magiciens, les partager en deus, à ſavoir en ceux qui veritablement ſervent le Diable, vouez à luy par ſerments, par marque ou preſant de ſang & d'excremens, & qui le ſervent par leur preſtiges & ſorceleries : car il fault tousjours venir à ce terme, & mettre d'une autre bande ceux qui ſe ſervent des ſecrets de Nature, des Sciences abſtruſes de la Farmaceuptrie, des ſuptilitez des ombres & miroirs, & qui par là, trompeurs & charlatans, trompent & contrefont quelque choſe de ſurnaturel.

Le mot de Mages, interpreté Sages, vient de מְגוּשִׁים que le Siriaque a pris du Perſique & pris en bonne part, depuis attribué aux deux eſpeces que j'ay propoſees, mais improprement. Or il fault mettre au premier rang ceux que les Hebrieus appellent חַרְטֻמִּים que l'on trouve en Geneſe ch. 41. Exo. ch. 7. Dan 2 & 5, que tous les interpretes Chaldeens ont rendu d'un commun accord par le mot חַרְשִׁין qui reſpond au grec τὰ περίεργα πράξαντες. (Actes ch. 19, v. 19.) Ceux que les Egyptiens ont nommé Chartumim, bien que contez par quelques uns pour faiſeurs d'horoſcopes & de nativitez, ſont pourtant par les meilleurs aucteurs pris pour Necro-

mantiens qui interroguent les corps morts & les Demons dans les arbres creux. Je vous diray en paſſant que la ſotte diſtinction de Magie noire & blanche qui court en la bouche du vulguaire eſt venuë avec d'autres grands abus de l'ignorance de la Langue Grecque, pour laquelle nos bonnes gens ont dit *Nigromantie* pour *Necromantie.* En ce rang ſe mettent les nommez Chaubherim qui ſe ventent de faire venir les Diables en un lieu comme on nous a conté, à mon advis fauſſement, des Docteurs de Tollede. Vous avez auſſy : בַּעֲלֵי אוֹב que les Chaldeens ont rendu בִּידִין & quelques uns eſtiment que ce ſoit les meſmes qui en Hebrieu ſont apellez בַּדִּים & vers les Grecs ceux qu'ils ont appelez Ἐγγαστριμύθους ou *Pythonicos* qui font interroguer les Demons dans les ventres. Tous ceux là ſont reputez par l'ayde des Diables ſavoir & faire oultre nature : pour à quoy parvenir, il fault qu'avec ceremonies notables ils ayent renoncé à ſalut. Nous fermons cette danſe par les Sorciers tels qu'ils ſont cogneus par tout : toute cette premiere eſpece ſervant au Diable en meſme condition, ſous divers noms, ſont tous compris ſous le mot hebrieu מְכַשְּׁפִים ou pour les femelles מְכַשֵּׁפָה

La ſeconde bande eſt de ceux qui operent par moyens, ſans ayde aparente de Demons, comme ceux qui ſont apelez en Daniel אַשָּׁפִים. Ce mot comprend les Aſtrologues & meſmes les Medecins que les Grecs, aprez les Chaldeens, ont nommez Ταζαγένευς (*ſic*), ceux qui pour deviner font des temples en l'air où ils guettent les oiſeaus, ou en nourriſſent en cage pour cet office, ou eſpient les entrailles des victimes. Mettez de ce rang tous les Aruſpices & Augures de

l'antiquité : & puis les כַּשְׂדִים, nom qui en changeant ש & ל noteroit les Chaldeens inventeurs de l'Aſtrologie judiciaire : auſſy ceux là ont eſté apelez Planetaires. Il y a encores le terme מְלַחֲשִׁים pour toute ſortes de divinations depuis la *Metoſcopie, Bromantie, Kiromantie* & *Podomantie* juſques à la plus ſotte de toutes qui eſt la *Geomantie :* encor ont-ils compris là deſſous toutes les niaiſeries que l'on prend des nombres à table, du ſel reſpendu, des pailles croiſees, & les ſcrupules des voyageurs ſur la traverſe d'un ſerpent, d'un lievre, d'un loup ou d'un renard : les interrogatoires qu'on fait à un tamis, à un baſton, & pour les derniers ceux qui conſultent les formes de nuës, apelez particulierement Meonenim.

Eſtant devoyé de mon Hebrieu, j'ay conſulté M. le Clerc, Profeſſeur en cette langue en cette ville, & [qui] auparavant la barbe au menton a poſſedé cette chaire dignement. J'en ay de luy une beaucoup plus ample deſcription que je vous envoyeray, ſi vous la demandez.

X.

A M. CERTON.

Monſieur, premier que vous dire mon advis des vers meſurez François, je veus vous oſter de l'opinion qu'ils ayent eſté mis en avant par ceux que vous me nommez : car dés le temps du Roy Charle,

Baïf s'attribuoit cet honneur, mais Jodelle en avoit fait avant luy, & meilleurs que luy, tesmoins ceux que vous trouvez en ses œuvres, & notamment ceux qui commencent ainsy ;

L'on demande en vain que la serve raison
Brise pour sortir l'amoureuse prison.

& ce qui s'en suit.

Baïf en a fait grande quantité, & lesquels à la faulse de la musique que leur donna Claudin Le Jeune furent agreables, mais prononcez sans cette ayde furent trouvez fades & fascheus, surtout pour ce qu'il donnoit au François une dure construction latine. Auparavant ces deux, un vieil homme, precepteur du Conte de Courtalin, avoit traduit en exametres [l'*Iliade*] d'Homere qui commençoit :

Chante, Deesse, le cœur hautain & l'ire d'Achilles
Pernitieuse qui fut. . . . .

& ce qui s'en suit.

M. de la Noue & Raspin les ont remis sus, prenants au commencement la mauvaise construction du Baïf, & depuis nous en fismes par emulation : sur quoy je vous prie prendre garde la difference qu'il y a en mieux entre les derniers & les premiers. Nous eusmes de grandes disputes là dessus, & pour leur estime, & pour les loix qui leur apartenoyent. Je remontrois plusieurs improprietez, desquelles la derniere mit ces gens en colere : c'estoit que nul vers mesuré ne peut avoir grace estant prononcé sans accent, & que le Langage François n'en pouvoit souffrir aucun, pour le moins de production : car l'eslevation estoit permise à tout. Il eschappa à Ras-

pin que cette raiſon eſtoit bonne pour ceux qui n'en pouvoient faire. Le landemain eſtant à un Preſche, où l'on avoit chanté le Pſeaume 88, il m'arriva de mettre le premier couplet en Saphiques, & quelques remontrances que je fiſſe à moy meſme pour me rendre attentif à choſes meilleures, je ne peu eſtre maiſtre ſur moy que je n'avanceaſſe cette beſougne autant qu'on pouvoit ſans eſcrire. Je commençay par :

Dieu benin, j'eſpars nuict & jour devant toi, &c.

Comme vous le pouvez voir à la fin du *Traitte des doulces afflictions à Madame*. ou dans les vers meſurez de Claudin, & meſmes en ceux de du Corroy. Depuis j'en ay fait un petit livre que vous pourrez voir quelque jour. Il eſt certain que ces vers ſe marient mieux que les autres avec le chant : & c'eſt pour quoy j'ay eſcrit au commencement de la muſique meſuree du Jeune un epigramme qui finiſt :

L'un ſe joinct par violence,
L'autre s'uniſt par amour.

Le Sieur Pajot pour me faire bonne chair convia tous les muſiciens des Princes, ſoit de chambre, ſoit de ſalette, & ce qu'il y avoit de plus excellent dans Paris. Il me ſouvient qu'eſtant ouillez de la grande quantité de pieces & de la longueur du conſert, nous nous retiraſmes auprez du feu. Le Preſident Leſcalopier, & quelques Conſeillers qui eſtoient venus paſſer l'aprez-ſoupee, penſants à leur retraitte oüyrent commencer une piece de nos Saphiques, ils recoururent à la table comme à une nouvelle douceur. Certes

cela vient des mouvements qui deviennent plus puiſſants quand l'eſtoffe ne contrediɛt point à la façon, que ce qui eſt long ou bref à la muſique l'eſt auſſy au ſubjeɛt.

Soit pourtant dict en paſſant qu'en faiſant nos vers meſurez, nous avons trouvé la Langue Françoiſe trez commode aux choſes gaillardes, & ſi vous n'y aportez un grand labeur, trez impropre aux choſes peſantes & majeſtueuſes. Vous y trouverez tousjours trois pyrriques pour un ſpondee : voyez pour teſmoin de cela mon ingrat labeur ſur ce qu'on apelle le *Te Deum laudamus.*

Ces meſmes nouvelles ont voulu eſtre favoriſees de l'orthografe nouveau auquel ils ſont eſcrits & imprimez preſque par tout : ortographe premierement mis ſus par Jaques Peletier du Mans, & qui eſt encores au jourd'huy affecté par pluſieurs Doctes, & non ſans raiſon, car ſi la Langue Françoiſe s'eſcrivoit comme elle ſe prononce, les eſtrangers qui la veulent aprendre auroyent eſpargné le tiers de leur labeur. Je dis là deſſus que les raiſons n'ont point manqué à ceux qui ont voulu, & qui veulent encor eſtablir ce changement en leur langue naturelle. Le ſeul default qu'il y a, c'eſt d'autorité : il y faloit celle d'un Roy ſavant, ou au moins d'un eccellent Chancelier ſecondé des meilleurs des Parlements, pour faire eſcrire les actes publics en cette forme, & aprez quelque temps, deffendre toute impreſſion qui ne fuſt reglee à cela. Les meſures & l'orthographe demourront en leur ancieneté, comme ſe fait l'un & l'autre envers les Hebrieus.

XI.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monsieur, vous desirez de moy deux choses, un rolle des Poëtes de mon temps, & mon jugement de leur merites. Je feray le premier curieusement & selon ma cognoissance, l'autre avec crainte & sobrement. Vous ne devez pas avoir regret que je laisse en arriere tout ce qui a escript en France auparavant le Roy François, à cause de leur barbare grosserie : encore qu'ils ayent esté estimez pour la rarité plus que les plus excellents de ce siecle, tesmoin Allin Chartier dormant sur un bahu à la garde robe, qu'une Reyne de France, Princesse de bonne estime, alla baiser, *pour honorer*, disoit-elle, *la bouche qui a proferé tant de belles choses*. J'ay cogneu plusieurs esprits assez cognoissants qui faisoyent profession de tirer de belles & doctes inventions du *Rouman de la Rose* & de livres pareils. Je me mis à leur exemple à essayer d'en faire mon profit. Certes je trouvay à la fin que c'estoit *aurum legere ex stercore Ennii* au prix des escrits des derniers siecles, lesquels je partageray par volees.

La premiere bande sera de la fin du Roy François & du regne de Henry second, & luy donnerons pour chef M. de Ronsard que j'ay cogneu privement, ayant osé à l'age de vingt ans luy donner quelques pieces, & luy daigné me respondre. Nostre cognoissance redoubla sur ce que mes premiers amours s'attacherent à Diane de Talsi, niece de Mlle de Pré qui estoit sa Cassandre. Je vous convie

& ceux qui me croiront, à lire & relire ce Poëte sur tous. C'est luy qui a coupé le filet que la France avoit soubs la langue, peut estre d'un stile moins delicat que celuy d'aujourd'hui, mais avec des avantages ausquels je voy ceder tout ce qui escrit de ce temps, où je trouve plus de fluidité : mais je n'y voy poinct la fureur poëtique, sans laquelle nous ne lisons que des proses bien rimees. L'autre avantage est πρὸς τὸ ποιεῖν, sans lequel nous sommes rimeurs & non pas poëtes. Voyez ce que je dis dans ses hymnes principalement. Voicy la suitte de ce chef : du Belay, Salel, Le Chevalier, Lopital, Jodelle, Belleau, Pontus de Thyar, Filieul, Peletier du Mans, Bayf, Seve Lyonnois, Marot, Beze, Florant Chrestien, Denizot, Saincte Marthe, Aurat, La Roche Chandieu, Marc Antoine de Muret, Guy, Le Faivre.

Voila cette premiere volee en laquelle je n'ay point refusé quelques uns de qui on n'a rien veu qu'en Latin, comme Lopital & Aurat. Bayf se doit ranger à eux, pour avoir esté plus heureus en Latin qu'en François. La plus part des aultres ont bien faict aux deux langues. Voicy la seconde bande qui a trouvé le chemin battu par les premiers. Je feray mener la danse par le Cardinal du Perron suivy par Desportes, Laval, Byard, Billard, Amadis Jamin, Benjamin Jamin son frere, Dubartas, Trelon, Bonnefon, President de Thou, du Brach, Raspin, Bely, Vatel, la Gessee, & du Monin. La primauté que je donne au Cardinal du Perron n'est point tant fondee sur l'ordre de ses escrits que sur leur excellence. Desportes escrivit heureusement sur les inventions d'autruy, & la faveur de Henry III passa de la personne aux escrits. Ce Roy en reputation d'en bien juger, & que

j'euſſe mis en ce nombre s'il euſt faict œuvre, comme de petites pieces que peu des eſcrivains de ce temps euſſent voulu deſavoüer comme l'ode qui commence :

Qui veuſt voir un bocage eſpais
Ou bien une foreſt de traicts
Vienne voir le monceau de fleches
Dont l'Amour à mon cœur fait breches,

& ce qui s'en ſuit.

Ce Prince ſavoit bien dire quand on blaſmoit les eſcrits qui venoyent de la Cour de Navarre de n'eſtre pas aſſez coulants : *Et moy, diſoit-il, je ſuis las de tant de vers qui ne diſent rien, en belles & beaucoup de paroles; ils ſont ſi coulants que le gouſt en eſt auſſy toſt eſcoulé : les autres me laiſſent la teſte pleine de penſees excellentes, d'images & d'amblemes deſquels ont prevalu les anciens. J'ayme bien ces vins qui ont corps, & condamne ceux qui ne cerchent que le coulant à boire de l'eau.*

Les trois qui viennent aprez ont eſté d'eſtime mediocre, & les deux freres Jamin ont eu cela d'eſtrange que Amadis trez ſavant, & notamment à la Langue Grecque comme ayant traduit Homere, n'a rien fait heureuſement en François; ſon frere Benjamin ne ſachant que ſa langue maternelle a emporté le prix des Stances de ſon ſiecle. J'ay eu cognoiſſance privee du baron Dubartas. Un jour, du Brach m'aporta ſa *Judit* & un gros livre de poëſie imprimee, où je ne trouvay pas grand gouſt : & puis il me montra un jeune Gentilhomme qui l'avoit ſuivy, & à peine luy donna le courage de me montrer quelques cayers en vers. Je mis le nez dedans, & comme je fis quelque cry d'admiration : *Il eſcrit gentiment*, dict le Brach : lors en colere je pouſſe du coude ſon livre

& vay accoler ce jeune homme tout honteus qui eſtoit M. Dubartas, qui me fiſt voir les commancements de ſa premiere *Semaine*, de laquelle je n'ay beſoin de rien dire. J'eu peine à lui donner bonne opinion de ſa beſougne, & de l'oſter à celuy qui l'avoit amené. C'eſtoit une excellente abeille pour diſpoſer les fleurs qu'il cuilloit, n'eſtant pas ſi heureus en inventions. Quand nous l'euſmes fait courtiſan, il voulut s'eſgarer de ſon gibier & ſe meſler d'eſcrire d'amourettes, ce qui ne luy reuſſit pas. Un jour il nous vint trouver Conſtant & moy : à l'entree de la chambre il nous dict qu'il s'eſtoit vincu ſoy meſme, s'eſtant ſoy meſme ravi en admiration, à ſavoir pour [un] ſonnet hyeroglifique à la louange de la Reine de Navarre. Certes nous trouvaſmes que c'eſtoit un Rebus de Picardie : entre autres au cinquieſme vers il y avoit une grenouille bien repreſentee (car il eſtoit bon peintre) & puis un *la* & un *mi* en muſique, & une *fauls*. Nous leuſmes : *grenouille la mi fauls*. Il nous corrigea diſant que c'eſtoit une Rene qui eſtoit grande, & faloit dire grand' Rene. Nous eſtant eſchappé de rire, & de le prier à jointes mains que cette Princeſſe, bonne critique en cette mattiere, ne viſt point cette piece, il s'eſcria qu'il y avoit de l'envie partout, & ſe haſta de l'aller faire rire à ſes deſpens. Je vous fais ce conte pour vous prier d'aprendre d'autruy à quoy vous eſtes bon, & non de vous meſmes.

Trelon & Bonneſon ont heureuſement rencontré, l'un en Epigrammes, l'autre en Elegies. Je mets le Preſident de Thou pour une merveille que cet eſprit portant le faix ſoit de ſa charge, ſoit de ſes œuvres, aye peu *sfogarſi* à deſcrire les choux, les violettes, & les petites fleurs. Raſpin plus heureux en Latin

qu'en François, efgalement aux lettres & aux armes, a mis aux champs une troupe de jeuneffe de Fontenay qui continuent la poffeffion de cette ville de produire d'excellents efprits, tefmoin Bely : auffy apellent-ils Fontenay *Fontem Nayadum*. Vatel fut bon Satyrique, & les deux derniers ont obtenu place, plus pour la facilité d'efcrire que pour la foelicité.

Je mets Bertaud à la tefte de la bande delicate qui fuit, à favoir Malerbe, Defiveteaus, Lynjande, Motin, Sponde, le Marquis d'Urfé, Nerveze, Foncheran, Gombault, Expilly, Gamon & la Damoifelle [1] qui s'eft oppofee à la gloire que ce jeune homme vouloit picourer fur le tombeau de Dubartas. On a dit qu'il eftoit facile d'ayder aux chofes inventeez : ainfy l'eft-il de donner quelque couleur plus vive à un excellent tableau, mais le deffein de ce jeune homme a efté fi defplaifant à tous les hommes d'honneur qu'il a falu qu'il fuft fans miroüer, & fans amis, ou bien qu'il ait refufé à l'un de ces confeils les yeux, & à l'autre les oreilles.

La premiere de ces volees qui dura jufques au commencement de Henry III guerit le François de toute barbarie, luy aprit à piller la Grece, & changea la liberté des difcours en vers communs & alexandrins en cet article, qu'il faloit difpofer les couples des vers en rimes mafculines & fœminines alternativement. La feconde qui a duré de la fin de Henry III jufques à celle de Henry IIII : cette là a profité abondamment dans les Poëtes Italiens, & accourfy la liberté de la Poëfie, en ne foufrant plus les rimes foibles & celles des fimples aux compofez. Et la derniere, qui eft du regne prefent, obferve

1. Les noms omis font reftés en blanc dans le manufcrit.

plus exprez que les autres que la conſtruction françoiſe n'ait rien de different au langage commun : ce que je n'aprouve pas en toutes locutions, donnant un peu plus de privilege aux amphatiques & majeſtueuſes. Pibrac m'aydera à deffendre, pour avoir dict de bonne grace : *Blanc eſt le lis. & Blanche eſt la peau*, pour dire *le lis eſt blanc*, & cœt., & Beze ne ſera point repris d'avoir dict : *Grand eſt le Seigneur*.

Il eſt certain que toutes ces obſervations ont quelque juſtice & y a plaiſir à les ſuivre, mais avec jugement. Je demande ſeulement à ces Legiſlateurs, que pour avoir l'autorité ſur le ſiecle que les grands Maiſtres de ce temps là ont priſe, & qu'ils puiſſent eſtre alleguez comme ceux-là *exemplo*, que nous voyons de leurs mains des Poëmes epiques, heroïques ou quelque choſe qui ſe puiſſe apeller œuvre.

Voila ce que vous aurez de moy, avec priere à ceux que j'auray oubliez qu'ils ne s'attachent pas à ma faute de memoire, comme à un manquement de bonne volonté. Voſtre...

XII.

A M. DE BOUILLON.

Monſieur, je ne pourroi vous faire don ce qui est né ſous vous & les voſtres, ſeulement veus-je l'honneur d'eſtre preſentateur, pour recognoiſtre celuy

que j'ay d'estre vostre domestique. J'ay pensé estre à propos en un temps où tant de discords sont accordez, donner aux François de quoy unir les tons comme les pensees, & les voix aussy bien que les cœurs. Si cette musique est pesante & grave, j'ay estimé que nous devons estre lassez de nos modulations legeres, & de nos legeres mutations. Pleust à Dieu pouvoir par le mode Dorien esteindre les fureurs que le Phrigien peut avoir esmeuës, & estre aussy puissant aux effets de mon harmonie, comme Possidonius tesmougne avoir esté Damon Milezien. Aussy faut il d'autres mouvements plus energiques pour esteindre les Phrygiennes fureurs des François : à tels effets ont eu plus de puissance l'heur & la vertu du Roy que tous les tons du monde. Sa magnanimité n'a point eu besoin des modes, desquels Timothee reveilloit le cœur d'Alexandre ; sa patience & probité ont esté naturelles, sans que les mesures Doriennes ayent fomenté ses esprits : & pour l'advenir je ne voudrois pas tant de force à la musique, comme luy en ont attribué les Anciens : mesmement je n'oseroy dire d'elle ce qu'on dict des astres, à savoir que si elle ne violente, pour le moins elle incline. Je me contenteray de remarquer que les apetits des peuples en l'election des modes & mesures, sont eschantillons certains de l'affection dominante en eux : & pour ce que l'affection engendre les effects, ces mesmes marques en sont les presages. J'oseray donc convier mes compagnons à honorer nostre musique d'arguments, de tons & de mesures serieuses, pour donner opinion aux plus advisez des nations voisines que nos legeretez & mutations ont achevé leurs cours, qu'une constante harmonie est establie en nos cœurs, & que la paix

qui eſt appuyee ſur nos conſtances eſt une tranquilité de duree, & non un nid d'Alcions. Pour toucher un mot du particulier de mon ouvrage, deux raiſons m'ont empeſché de cotter tous les modes par leurs noms, m'eſtant contenté de diſtinguer l'autentique du plagal. Premierement j'ay voulu fuir l'oſtentation des vocables recerchez : puis aprez, la diſſenſion des Anciens, & leur diverſitez d'opinion ſur tels noms requierent un plus curieux eſprit que moy, qui ay mieux aymé eſtre leur diſciple que leur juge. Je diray en paſſant que les diverſitez d'opinion ſur l'Ionien, s'apointent par la difference du premier Ionien & du dernier, eſtant le premier louable, avant le paſſage des Ioniens en l'Aſie, leſquels depuis ont chanté comme veſcu avec molleſſe & laſciveté de mœurs. Quant au Lydien, on l'a departy en Mixolidien pour appaiſer le different d'Olympe & de Pindare : le premier & le plus ancien deſquels s'en eſt ſervy aux Chants funebres, & aux Epicedies, le ſecond plus nouveau aux Epithalames. Et pour ce que cette mattiere meriteroit un traitté à part, je prendray courage de le faire, ſelon le traittement que recevra des François ce mien premier part, lequel s'en va ſe jetter à vos pieds, avec aſſurance que pour l'amour de ſon pere, vous l'honorerez tant que luy mettre la main ſur la teſte & me tenir, autant que ma vie durera, Voſtre...

XIII.

A M. DE LA NOUE.

Monſieur, je ne puis oublier qu'eſtant à Paris, & retournant avec vous d'un excellent consert de guitare, de douze violes, quatre eſpinettes, quatre luts, deux pandores, & deux tuorbes, comme je m'en allois ravi, vous me conviaſtes à me faire bien oüyr autre choſe, ſi j'avois à entrer en voſtre logis, que vous prendriez le bonhomme la Planche, voſtre homme de chambre, & voſtre laquais, & que ce ſeroit merveille au prix de ce que nous avions oüy. Vous & M. de Conſtans me reprochez tousjours que j'ayme le gros bruit, & que je n'entends pas aſſez la compoſition de la muſique pour ſavourer un trio ou un duo aprez une piece à ſix ou à ſept : j'ay beau vous reſpondre que je me laiſſe delecter d'un trio à voix ſimples, pour y admirer l'artifice de l'auteur, & cela eſt un plaiſir de l'eſprit : je vous advouë que j'ayme fort à paiſtre la partie ſenſuelle, quand la meſme delectation d'eſprit y eſt. Revenant hyer de vous viſiter à Montreuil, je fis rencontre de l'hiſtoire que je vous envoye à ce propos.

Je trouvay le *Cheval blanc* de Luſignan eſtimé la meilleure hoſtelerie de France, ſi pleine qu'il me falut loger au *Daufin*, où nous fumes mal traittez. Sur le milieu du diſner voicy entrer vers nous un petit homme qui n'avoit qu'un poulce de front, un œuil bas, l'autre hault, turquet du nez : c'eſtoit le cuiſinier, qui ayant fait autour du bras le traict du ſaupiquet avec ſa ſerviette, nous vint faire des excuſes

ſur noſtre traittement, à quoy repartit le Daſſe contre Mulot que je vous avois faict voir bien beuvant & mangeant à proportion. *Par là, Monſieur*, dict-il, *il faloit dire en un mot que tu ne nous as donné rien qui vaille.* — A quoy le cuiſinier Camus ſe tournant vers nous repliqua : *Que c'eſt que l'ignorance!* Sur le mot d'ignorance, voila les deux antagoniſtes deſireus de ſe battre, ſi ce n'euſt eſté noſtre reſpect ; il falut interpreter cette ignorance. Enfin le queux nous jura, que ſachant que nous eſtions honneſtes & habiles gens il n'avoit rien accouſtré que ſelon les loix de phyſique, & qu'il voyoit bien que les plus ſavants d'entre nous en ſeroyent contents. Mulot diſoit qu'il n'y avoit point de juge des ſenteurs que le nez, des couleurs que la veuë, du gouſt que le palais. *Adjouſtez*, dis-je, *M. Mulot, ny des tons & conſonances que l'oüye.* Je vous ay voulu faire part de mon bon ris pour apologie de noſtre different.

XIV.

A M. DE LOMENIE, 1618.

Monſieur, cette lettre ne vous importunera ny de mes trois penſions oſtees, la premiere deſquelles eſtoit ſignee de M. de la Marciliere, ny d'apologies contre les calomnies, deſquelles quelques uns ſe penſent faire eſtimer en me deſchirant. Pour remede à ces deux afflictions je m'aprivoiſe à la pauvreté

& me mets à l'ombre du jugement de Dieu, & de celuy que mon Roy fera un jour de moy, pour le moins aprez ma mort. Au lieu de tels bienfaicts j'en requiers un que vous m'octroyerez gayement : c'est qu'ayant achevé l'*Histoire* du grand Henri par son commandement, j'ay arresté l'impression pour la moitié, n'estant pas content de ce que j'ay couché de l'Orient depuis l'an 1575 jusque en 90. Je vous suplie de vous employer vers celuy de Messieurs vos collegues, qui auroit de quoy me secourir aux dernieres actions de Selim & de ses successeurs, comme aussy de ce que a suyvi Tekmazes de Perse. Je m'adresse à vous, croyant que vous ne me pouvez hayr, mais plus expressement pour votre amour envers les restes de nostre incomparable Maistre, qui ne sont pas seulement en son heureuse Posterité, mais en son veritable renom, auquel j'ay sacré le petit reste de ma vie, quelque defaveur que sente mon ouvrage en la hayne de l'ouvrier : je le dis pour ce que on me reffuse un privilege, & ma modestie mettra cette injustice au vent, quand il n'y auroit aucune preuve que de me voir raconter tant de choses estranges, & mesmes la Sainct Barthelemi sans que de ma plume eschappe le vocable de cruauté, ny encores celuy de la rigueur. On a voulu penser que j'ignorasse le devoir de l'Histoire, & que je ne me peusse chastier des violences & libertez où les jeunes ans & la fureur des vers m'ont emporté autrefois. Ce n'est pas que j'aye rien à excuser en mes premiers escripts, mais un autre temps demandant d'autres meurs, & autre dessein autre stile, je me dois montrer pareil à cela. Je feray paroistre ce changement par un bon juge, pourveu que separé des Jesuittes & de leur juri-

diction, je ne prononce rien contre eux, laiſſant toutes ſentences & concluſions de mes premiſſes à mon lecteur : mais ces gens-là voudroyent tordre les choſes meſmes indifferentes à leur but. Pour moy je n'ay que celuy de la verité, & faire que le Roy (ſi mon livre eſt ſi heureux que d'aller un jour à ſon chevet) en y marquant comme je ſers de bonne ancre la Royauté, aprez l'avoir ſervie de mon ſang, reproche un jour à ceux qui me reffuſent, leur injuſte rigueur. Contribuez donc, Monſieur, à un grand labeur auquel le nom des voſtres & de vous ne peut eſtre oublié, & prenez mon adreſſe vers vous pour un rejetton d'une ancienne amitié ſemee en bonne terre : car quelques orages qui l'ayent foudroyee juſques dans les racines, elle me rend encore en mon extreme vieilleſſe Voſtre...

XV.

A M. BOULLET.

Monſieur, l'envoy de voſtre fils vers moy m'avoit aporté quelque petite gloire que ſa cognoiſſance a bientoſt guerie, quand en me deſployant ſa richeſſe il m'a fait ſentir ma pauvreté. Je vous diray ſans flatries qu'il ne ſe peut dire de la mattiere de ſon eſcript que des admirations. Pour le project & la diſpoſition, je luy en dis promptement & à ma mode ce que je coucheray en voſtre lettre, pour ce que c'eſt à vous à qui j'obeis en hazardant mon

jugement. Son panegirique s'adreſſe à un enfant, lequel bien que doué de belles eſperances, & que l'on doibt luy attribuer force louanges propheti-ques, ſi eſt ce que les critiques ont prononcé de ce genre d'eſcrire que ils n'y veulent rien que ſem-blable : & partant aux louanges des jeunes ils tou-choyent les dons de nature, partageans les choſes qui paroiſſent veritables d'avec celles qui ſont *ſupra fidem; hæc poſtrema cuipiam Deo, ſomnio, vel Magi-cis tribuebant;* & puis d'un enfant ils ne ſe met-toyent point à deſcrire τὰ ἔθη, ἀλλὰ ἕξεις, *affectus nempe qui actiones antecedunt,* qui ſont diſpoſitions & non pas habitude : ſi bien qu'il ſe fault contenter icy de ce qui s'apelle ἔπαινος, n'y pouvant aporter τὸ ἐγκώμιον : le premier propre pour les vertus & avantages na-turels, mais le ſecond n'eſtant que pour les geſtes. Ainſy il me ſemble que les plus belles pieces de nos louanges, leſquelles ſont trop belles pour retrancher, nous aporteront quelque blaſme au lieu d'eſtime. Je voulois donc que ſans changer l'eſtoffe, nous changeaſ-ſions le deſſein à la deſcription d'un vray Roy pre-nant pour organe un portique de Saullon autrefois ruiné dans un tramblement de terre, & depuis deſ-couvert par un ſecond : pour ce faict, cercher en Grece quelque accident pareil, & trouver ces choſes eſcriptes au dedans, ou publier un livre de Char-lemagne, car il a eſcript ce livre recouvré par quel-que eſtrange façon. Ainſy ſans rien perdre de noſtre premier labeur, nous gangnerons beaucoup d'admi-rations. J'oſe adjouſter que ceſt eſprit excellent doibt laiſſer plus d'haleine à ſon lecteur, meſlant plus du ſien qu'il ne faict, *ut inſurgat ſtilus naturali pulchri-tudine* avec des intervalles dilucides : comme les aurfaivres logent les pierreries par compartiments,

& les jardiniers n'empliſſent pas leurs allees, quelques plantes excellentes qu'ils ayent de reſte en leurs mains. Auſſy nous pourrions faire l'ouvrage triparty : au premier poinct, à la deſcription d'un Roy vertueux, & cela diſtingué par les quatre vertus cardinales, le ſecond, de l'utilité que reçoit le peuple de ces vertus, & pour le tiers, la felicité qui en redonde à luy-meſme. Excuſez ſi en vous obeiſſant je remplace en franchiſe & fidelité ce qui me deffault en ſuffiſance : c'eſt en me deffendant d'un honneur non merité, & qui m'oblige à demourer toute ma vie Voſtre...

XVI.

A M. DE SEAUX, SECRETAIRE D'ESTAT.

Monſieur, quand le Roy Henry le Grand me commanda par l'advis de M. le Cardinal du Perron de mettre la main à ſon *Hiſtoire*, il me fit promettre en meſme temps les memoires de feu M. de Villeroy par luy meſme, mais quelques aigreurs qui ſe ſont paſſez m'ayant eſlongné de la familiarité de ce grand homme, j'ay eſté privé d'un avantage que j'euſſe beaucoup eſtimé. J'ay recours à vous pour un bienfaict general, & duquel vous tirerez plus de contentement que moy-meſmes, s'il vous plaiſt de donner quelque heure deſrobee à vos grands affaires pour impetrer de quelqu'un de Meſſieurs vos Collegues (ſi vous meſmes n'en avez) des memoires d'Orient

depuis l'an 1575 jusques à 90. Ce n'eſt pas que mon *Hiſtoire* ne ſoit achevee il y à ſix ans, & desja à demi imprimee, mais ce que je dis de la fin de Selim & de ſes deux ſucceſſeurs ne me contente pas, & encores moins ce que j'ay de Perſe depuis le voyage de M. Daramont. Je vous prie ne craindre point de moy que je me ſente de la violence des vers, ny de la liberté de la jeuneſſe. Il n'y a maſſacres perfides, ny defaveurs, ny meſmes la Sainct Barthelemy, qui puiſſe arracher de ma plume les mots de cruauté, ny ſeulement de rigueur, tant j'obſerve l'equanimité de l'Hiſtorien qui perd ſon nom, quand il veuſt prevenir le jugement du lecteur. J'eſpere que cette modeſtie fera repentir ceux qui m'ont refuſé le privilege : & comme ceux de voſtre condition ne peuvent n'avoir point de part en tel labeur que le mien, ſi vous avez entre les mains quelques particularitez dignes de la lumiere, je les vous demande pour la Poſterité. Deux choſes m'ont fait adreſſer à vous, l'une le raport qu'un de mes proches m'a faict d'un jugement que vous avez daigné faire de moy, & l'autre les ſciences que vous poſſedez par delà le beſoin de voſtre charge : l'une & l'autre de ces occaſions me faiſant deſirer un juge de voſtre equanimité pour le privilege qu'on m'a refuſé. Excuſez un vieillard amoureux de ſa patrie, de l'honneur de ſes Roys, ſans desfavoriſer le ſien, & qui vous rendra graces publiques ſi vous octroyez ſa demande, demeurant en oultre ſon reſte de vie Voſtre...

XVII.

A M. GOULARD, MINISTRE A GENEVE L'AN 1616.

Monſieur, comme il n'y a hauteur qui ne ſoit le marchepied d'une autre, horſmis celle de la Divinité, je m'egayois en une victoire enviee de peu, eſtofee de pluſieurs, aſſuré de faire beaucoup d'ingrats & ne l'eſtre de perſonne. Vous avez effacé & corrigé ma petite gloire, en me faiſant voſtre ingrat, lorſque de ſi loing parmy les tempeſtes de tant d'affaires, vous avez daigné ſavoir qui j'eſtois, que je faiſois, & parmy mes labeurs d'enfant (au prix des voſtres) mettre de l'huyle en ma lampe par vos preſents. Lorſque la publique diſpute que j'eus avec le Cardinal du Perron me laiſſa à prouver les diſcords des Peres en mattiere de la foy, vous m'envoyaſtes un Alman, & voſtre *papa non papa*, par l'ayde deſquels principalement je fournis à ma promeſſe, de laquelle Henri IIII eſtoit en quelque façon fidejuſſeur, & en l'autre exacteur. Voſtre ſoin m'eſtonna en bienfaiſant : ſi je ne puis ſoufrir que la poſe faicte pour reſpirer (ſur l'obligation que je me ſens à vous) me rende criminel de l'oubly. J'avois pris par M. Bourgade, Miniſtre de Lyon, le chemin pour vous communiquer mes remerciements, mais Dieu luy fait prendre celuy des Cieux. J'avois depuis cerché aux foires de Niort quelque marchand de la Religion, mais mes gens ne trouverent qu'un Papiſte faſtueux, à qui le nom de Geneve faiſoit joindre les ſourcils. Ce jour d'huy ſeulement, en un Colloque

qui s'eſt tenu à Maillezais, & où l'Egliſe du lieu m'a deputté, j'ay fait l'heureuſe rencontre de M. Foſſac qui m'a fait rougir & paſlir d'une honteuſe colere, quand il m'a dict avoir charge de vous, à quoy j'eſtois de mes petits labeurs, où vous avez eſté trop bon par le paſſé pour me refuſer audience, aprez voſtre commandement que je veux eſtre faict à moy directement, & non pas à autruy pour moy : tel eſt le plaiſir que je trouve à eſtre vaincu des meilleurs. Je vous diray, Monſieur, en la franchiſe que vous m'avez donné, que depuis ma nourriture aux lettres à Geneve, en trompant mes debauches & ſoulageant le labeur des armes, j'ay voulu perdre mon temps un peu moins mal, que ſi je l'euſſe du tout perdu en commençant par les folies auſquelles il ſembloit que les jeuneſſes de noſtre temps deuſſent hommage, pour de là mettre le nez dans les affaires d'Eſtat. De ces deux ſubjects la vanité du premier, la deſloyauté du ſecond m'ont fait ſage à mes de'pens : ſi bien qu'une vieilleſſe [finiſſant] aſſez toſt, ſi aſſez bien, je me ſuis donné au ſervice de la verité : & ainſy aprez avoir mugueté les ſciences chambrieres, j'ay trouvé qu'elles eſtoyent mentereſſes ou impuiſſantes de me contenter, mais que le repos, vray ſalaire des labeurs, eſtoit dans le gyron de Sarra, quand meſmes il n'y auroit en la Theologie autre fruict que de s'aprivoiſer à la mort. De telle eſtude ſont eſchappez quelques livrets anonimes ou imprimez ſoubs d'autres noms, & dernierement les *Tragiques* que je vous envoyerois, ſi je ne ſavois bien qu'ils ont paſſé juſqu'à vous, & par là eu moyen de vous ennuyer, ſi ce n'eſt qu'en la bonté que vous m'avez fait paroiſtre, & en l'amour d'un bon deſſein mal exſecuté, vous n'ayez pas voulu *urere, secare :*

mais au lieu d'une litture generale prendre la peine de mille corrections, où presumant quelque chose de vostre bonté & de mon bon [vouloir], vous ayez voulu payer le corbeau qui tout enroüé disoit les louanges de Cœsar, ou comme le Dieu que vous servez, avoir esgard à ma bonne volonté. Depuis il pleut au Synode de Gap de me changer mon delectable à l'utile, & des courbettes & voltes de ma jeunesse, me reduire à l'Histoire & au char triomphant de la verité. Il est bien besoin que la posterité sache de vos nouvelles par nous mesmes, & qu'elle ne sente pas les deffauls, desquels nous pouvons accuser en cette partie l'Eglise primitive : mais j'eusse desiré cette commission à quelqu'un plus laborieus & qui eust meilleures espaules pour les fardeaux de l'Histoire. J'ay pourtant obei, n'ayant que l'article du Synode pour garant d'avoir osé. Toute droiture se deffend ou s'impugne par deux questions, à sçavoir du droit & du faict. Pour ces deux voyes le Pape a choisi Bellarmin & Borromee. La terre est couverte de livres qui touchent le premier poinct pour nous : mais nous n'avions rien qui sentist d'universel que l'ouvrage de Thou, puissant bastion de nostre justice en ce qui est du faict, & principalement comme dict Sedrenne à son commancement. De cet auteur excellent, bien que j'eusse achevé avant luy, j'ay tiré beaucoup de choses, comme estant plus tardif à l'impression. Je luy ay fourni quatre-vingt articles de choses qui n'avoyent besoin de plus d'un tesmoin, & les quelles il m'avoit promis de loger en sa derniere edition. J'entends que tous ces memoires ont esté ravis par menaces : enfin on saura de nos nouvelles par un enfant de la maison, tesmoin par les yeux de toutes les choses plus notables,

& admis au Confeil des plus fecrettes. Le poil blanc m'advertift de me hafter, craignant de dire en vain à l'ouverture de ma priere & de mon labeur les verfets 17 & 18mes du Pfalme 71. Or comme tout ce difcours tend à vous remercier & rendre conte du paffé, auffy eft-il petitoire à la mode des efcoliers. J'ay donc deux chofes à vous requerir fans aultres conjurations que voftre bonté efprouvee : la premiere eft d'un memoire exprez des merveilleux fuccez que Dieu a donné à voftre ville & ez environs, entre mes pieces les plus rares ; à l'autre demande y a plus de difficulté : c'eft qu'ayant efté refufé d'un privilege par la hayne feule de ma perfonne, quoyque je fois moins violent à defcrire les iniquitez de nos ennemis que n'ont efté les Papiftes hiftoriens, quoyque je ne me prefente point juge en aucun endroit, & que pour efchantillon de ma modeftie j'ay defcrit la Sainct Barthelemi fans avoir ufé du mot de cruauté, ils difent que je fais parler les chofes, & que je me fers des livrets qu'ils ont efcripts (les uns contre les autres) pour defcouvrir leur honte par eux mefmes : & là deffus me vouloyent affervir à prendre les corrections de M. du Vair. Je ne l'ay pas recufé pour fa doctrine, mais pour avoir eftimé que la tefte qui peut attendre un chappeau ne peut entendre au bonnet de ma liberté. En un mot ils n'ont pas trouvé en moy un homme à menacer, mais qui aymeroit mieux fe mettre au feu que fon livre. Je vous requiers recours & confeil, au cas qu'il me faluft envoyer mon imprimeur & fon correcteur achever hors de France, que vous veilliez me marquer un logis, où à la requefte des Jefuittes on ne puiffe envoyer querir mon equippage. Je ne mets point mon couffi-

net ſur voſtre ville trop neceſſiteuſe & trop liee d'affaires pour porter cette envie, ſeulement je vous prie jetter vos yeux ſur vos voiſins, & voir quelle caution vous m'y pourriez donner. Le Prince d'Anhalt m'a faict l'honneur de m'offrir ſes portes, mais je voudrois bien n'envoyer point mon threſor ſi loin. Voila la fin de mon importunité. J'attendray de vous une loy pour mes penſees, de Dieu & du temps une occaſion deſiree, pour montrer à voſtre Sion, de qui j'ay ſuccé le laict des voſtres, & à vous mon bienfaicteur, que je ſuis, pour le moins en deſirs & en vœux, Voſtre...





VII

LETTRES DIVERSES

[Collection Tronchin, Mss. d'Aubigné, T. III, VI, VII & IX, passim.]

I.

A MON FRERE.

Monsieur mon tres cher frere, je ne perdray point de temps ny aus vains regrets du passé, ny aus blasmes qui sont bien souvent injustes, ny aus excuses ou louanges des actions mal connuës. Je tourne le visage en avant pour vous dire le mesme que j'ay escrit ci-devant.

Il y a un mois que nous sommes assiegés sans le sentir, pour ce que souz couleurs de la peste, nous ne recevons [rien] de dehors non plus que si nous estions bien blocqués, & ainsi nous souffrons la guerre sans la faire. A ces raisons jugeant nos affaires de dehors

& cognoiſſant bien celles de dedans, je ſouhaite avec viollante paſſion ma bonne & pretieuſe moitié auprés de ſon frere : nos ruineuſes incertitudes empeſchent le fruit de mes ſuazions en ſi dure nouveauté, laquelle je voudrois colorer par les affaires que vous avez à deſmeſler. Aydés moy; pour moy je continuë [de penſer] que la loy d'honneur & de charité ne me permet pas ce que je conſeille. S'il plaiſoit à Dieu que les accidans qui menacent noſtre voiſin tournaſſent ſes armes ailleurs, je reprendrois le deſir que vous ay teſmongné avec une petite caution : c'eſt que la pais n'eſtant point, je ne chercherois que ma commodité & ſeureté ſans demander d'eſtre appelé ; mais la pais eſtant, je ne dois pas cercher & uſer de la protection ſans un convy qui me ſeroit un commandement : le fardeau que j'ay ſur ma teſte me ordonne cette diſcretion. J'eſpere que Monſieur l'Ambaſſadeur dans le ſein duquel j'ay confié mes penſees prendra la peine d'en diſcourir avec vous, & peut eſtre plus clerement Monſieur le Comte au paſſage duquel nous ſerons plus eſclerci. Je n'ajouſteray que la priere que faict pour vous voſtre heureuſe fammille.

II.

A M. C.

Mon frere, ayant bien conſideré chez toy l'eſtat de ta maiſon, & t'en ayant dit mon avis en la rude franchize que tu as non-ſeulement deſiree, mais

extorquee de moy, tout mon chemin ayant eſté plein de penſees pareilles à mon diſcours, il m'a eſté auſſi difficile de retenir ma plume que ma langue : reçois donc par cette letre les veritez deſquelles je ne voudroys uzer envers autre que toy, tant pour n'eſtre tenu à aucun autre qu'à toy de le facher pour ſon proffit, & auſſi me confiant en la force de ton eſprit que je cognois ſeul capable d'une reprehenſion d'amy. Ta mayſon ne ſent rien de petit, ni en ſa ſtructure, ni en ſon ameublement, ny en ſon ſerviee, ni en ſes ſerviteurs. Quatre pavilons liez de quatre grands corps de logis, le tout bien ardoiſé, tes baſſes courz, ton parq, tes jardinages & viviers vont par de là le Gentilhomme & ſentent le Seigneur. Tes chambres pleines de tapiſſeries, ta galerie de tableaux, tes lits & linges, ton ample vaiſelle d'argent contenteroient un Prince ; tes vivres exquis & abondans & ceux qui les portent ſont de meſme condition. Ton eſtable avec pluſieurs pieces de grand chevaux, le brun charoſſe & charron meritent le nom d'eſquurie aujourd'huy trés comung. Tout ce que j'ay allegué uſqu'icy ha le nom d'utilles commoditez, & encores qu'elles cauſent de grandes envies à nos voiſins & viſiteurs, je ne ſuis pas d'avis que nous les reglions aux penſees d'autruy, pour ce qu'elles nous font du bien en leur faiſant mal : ſeulement avons nous à nous abſtenir des inutiles vanitez. Les premieres choſes envoyent vos hoſtes murmurans en vous eſtimant, mais les ſecondes leur donnent de quoy enrager avec raiſon : celles ci leur donnent à rire, les autres à grincer les dens. C'eſt trop me retenir à te dire deux choſes que j'ay veuës & ouyës de toy ſans les aprouver, & qui exigent de mon amitié quelque doulce rigueur : c'eſt en premier

lieu ton equipage de chasse & de fauconerie qui m'a fait desirer la presence de nostre amy & docteur aux ethiques, M. de Fauleto, pour l'oüir crier : *Mes ozoz, mes ozoz!* Souvien toy de ses censures sur les niayseries du pays & qui te diront bien : *Mon amy, patience pour les chiens.* Mais que tu soys devenu fauconnier, tu es propre à cela comme un crucifis à jouer du sublet. *Ouy, mays j'auray un faulconnier,* dirois tu, & tu sera l'argentier pour donner du plaisir à ton homme. Mais pour toy, ta veuë courte te deffend d'en user. Ta taille ne te permet de monter que des chevaulx fortz, desquelz tu tuera quantité, si tu veux arriver à la remize. Si on te dit que cela fera du bien à la cuisine & que tu en esperes de l'utilité, ferme les yeulx à tous les voisins de qui la volerie ha vollé les maisons, mais ouvre les sur Surimeau & Mursay. Souvien toy en quel estat je les [eus] & comm'il m'a fallu acheter ce qui venoit de sucession. Hors cette vanité d'oiseaux, les Seigneurs de là estoient estimez & braves apointeurs de querelles, mays enfin ils se sont trovez oyseaux nyays, & leur maisons de passage. Or je te pardonne ton autour & ton sacret, mais non pas ce qui suit : c'est que le President qui ha disné avec nous t'a mis en propos de ta belle biblioteque, & tu l'a destourné à ta vollerie. A un'autrefois il ha fait mention de tes beaus vers & tu en as rougi, & parlé de boire. Hé! où est, mon amy, & qu'est devenu celuy que j'ay veu autrefoys testonner de si bonne grace ceux qui à la Cour se cachoient d'avoir estudié, apelant cela lascheté selon le propos que je t'ay conté du brave Bussy ? Te voila compagnon de Tonduprez, qui ayant pour rival en ses amours M. du Bellay, disoit à sa mestresse qu'elle ne devoit pas esgualler à luy le

filz d'un faiſeur de livres. M. du Pleſſis nous conta à tous deux que comme on vendoit à l'encant les meubles d'un Gentilhomme ſon voiſin, & s'y eſtant trouvé des livres, un des parents conſeilla de les donner à quelqu'un, de peur que l'inventaire demourant entre les titres de la maiſon, on ne peut un jour les metre à la taille, en leur montrant qu'ilz eſtoient deſcendus de gens de letres. Donne à quelqu'un ta belle biblioteque, affin qu'on te prene pour Gentilhomme de toute part. Le meſme M. du Pleſſis m'a dit que quant on parloit du mariage de ſa fille avec M. Fabariere, il y eut un parent qui ne vouloit pas jamais conſentir que ſon couſin eſpouſaſt la fille d'un libraire, & quand on remonſtroit les qualités du *ſpoſo*. *C'eſt tout un*, dit-il, *il eſt libraire, puiſqu'il fait des livres*. Je te prie, revien là, pren pour bornes la commodité & retranche ce qui eſt de la vanité. Tes preceptes m'ont quelquefois garanti, ne rejette point les miens, & ſoufre ce que je dis à toy, pour ne ſoufrir ce qu'on dira de toy. Tel cuide par ſplendeur cacher l'obſcurité de la naiſſance, qui par elle fait voir dans le fons de ſon peu, & tel par elle penſe eſblouir les yeulx de ſes voiſins, qui les aguiſe.

III.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, le plus doux fruict que j'aye eu de la paix, diray-je que j'en eſpere, c'eſt l'ouverture à noſtre communication. Je vous euſſe donné noz nou-

velles excellentes d'Autriche, mais vous les ſçavez mieux que nous ; ſy cet embraſement eſtoit en France, je l'appellerois avec les autres un feu de paille, mais l'exemple du paſſé m'en faict attendre un hignochaf. Il ſemble que Dieu veut mettre en beſongne des mains nouvelles, voyant les vieilles ſans foy & ſans vertu. Je vous demande deux nouvelles expreſſes, l'une du viel eſtat du Pouſſin, l'autre de Monſieur Le Voilleux. J'aurois à vous entretenir de la Rochelle, mais le danger des fauſſes interpretations (lequel je n'eſtime pas encores paſſé) faict que cette lettre n'aura plus que le nom de Voſtre trés fidelle & obeiſſant ſerviteur.

IV.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſeigneur, nous avons en meſme temps reçeu divers teſmoignages de la conſternation d'Italie. Vous trouverés peut-eſtre ce nom trop rude pour ce qui paroiſt aujourd'huy, mais je ne demande gueres de terme pour la voir en ce mauvais point; j'eſtime pourtant que les courages qui n'ont peu eſtre excités par la prevoyance le feront par les premieres douleurs de la ſoufranſe. Ce ſeroit le deſir de beaucoup de gens de bien que voſtre patiance & vos conditions peuſſent atandre le retour de ceſte periode. Salis a paſſé par ici avec une grande & belle compagnie ; en luy diſant nos advis de [ſon] action, il nous a payés d'une rude monoye, aſſavoir que avant par-

tir, il a laiſſé tous les articles que on leur a envoyé d'Eſpagne, leus, agreés & promis, & eſt parti pour s'exempter de la ſignature. Je vous eſcrivois il y a quelque temps les raiſons par leſquelles j'oſois dire que j'eſtimois que la Sereniſſime Republique devoit employer les deux tiers de ſes forces à ſe faire maiſtres & poſſeſſeurs fortifiés d'un pays qui branloit à la deffection de ſes amis ; que dirois-je aprés ſa cheute? Il ne faut point eſlever l'importanſe des paſſages à qui les ſait mieux que moy, mais je prononce hardiment que toute Republique qui ſe cuide maintenir par l'aſſiſtance de quelque Souverain que ce ſoit, que les Huguenots qui eſperent quelque douceur ou foy ſous la domination des preſtres [ſe trompent]. Excuſés les folies que je vous ay eſcrites comme partantes d'un vehement deſir de vous ſervir de miroüer un jour de bataille, & en quelque lieu que vous ſoyés, honorés de vos commandemens, Monſeigneur, Voſtre trés humble & trés fidelle ſerviteur.

V.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, ce qui vous fuſt eſcrit dernierement touchant la pratique faite en Souiſe pour la demande des forces Françoiſes demeure à voſtre jugement qui en ſavés plus que tous. Nous nous resjouiſſons de voir quelque amandement en la lethargie. Il faut demander à Dieu des colyres & puis des cardiaques.

Nous avons un Gentilhomme d'honneur parti de Milan defpuis douze jours & un lacquais de onfe : le premier a paffé loge dans l'armee du Pape, laquelle il eftime à vingt-cinq mille hommes ; il a fait le mefme dans les troupes devers Milan qu'il conte pour trente mille, fans les grandes forces defquelles on remplit fans ceffe toutes les galleres & vaiffeaus de la mer Liguftique & de Naples. Il a veu partir de Milan les pains & les chairs & autres vivres cottidiens pour l'armee Allemande. De là il a paffé à Turin, veu quelques forces du Duc retranchees comme par acquit à Veilliane ; mais celles du Marefchal de Crequi le font à bon efciant, tant au devant de Sufe que à Sufe mefmes, & à la grand Crois où l'on travaille & apelle on des forces, comme à la veille d'un fiege. Le lacquais adjoufte un point : il dit avoir veu mettre prifonnier le Gouverneur de Milan. Les troupes de Savoye continuent le chemin de la Val d'Ofte en toute hafte ; mais je vous vais partager la cervelle comme les noftres le font, en ce que l'Empereur a demandé au Duc de Savoye pour place monftre la ville de Verciel. Eftudiés avec nous ce que ce peut eftre.

VI.

[A CONSTANT D'AUBIGNÉ.]

Vous avés trouvé mon invantion rude. Peut-eftre le feroit-elle à un cœur fenéant ou à quelcun à qui l'abitation de France ne feroit point fi rude. Vos

mauvaiſes actions vous ont rendu ſoubſonneux aus bons, leur retour vers eus inreconciliable aus meſchans ; de là n'y a plus d'emplois ni d'honorable travail : vos deſbauches & dettes vous ont oſté l'orillier de la maiſon, & le repos. La condition où vous eſtes vous eſt en horreur. Touttes ces maladies implicites demandent un grand changement d'air & le bain de vos ſueurs.

VII.

[SANS SUSCRIPTION.]

LE 7me DE NOVEMBRE.

Monſieur, ſur l'honneur que vous m'avez fait d'avoir voulu ſavoir ce que j'aprendrois de la ville qui porte l'ancien tiltre de Conſtantinople, les choſes y ſont encor comme au temps de voſtre paſſage ſur la crainte qu'on a reçeuë de quelque ſoulevement, mais plus que cela par quelques nouvelles propoſitions envoyees à la Cour de France. La geſtion de cet affaire eſt entre les mains du Conte de Salmes, ou Prince, comme on l'apelle maintenant, lequel traitte un affaire pour quelques nouveautez vers le Rhein merveilleuſement bien reçeuës. Un homme d'affaire & de ſageſſe de la Cour m'eſcrit qu'il ne s'eſt preſenté affaire au Conſeil ſecret mieux reçeu que cetluy là, teſmoin les voyages que on paye au mot du chef, mais de ceux qu'il fait courir qui ſont taxez & payez à toute faveur. Il n'y a point d'heure preſ-

cripte au dict Prince de Salmes pour parler au Roy. Un renegat qui y est employé a promis à mon homme un advis à propos. Voila pour ce poinct. J'ay pansé à vous adresser un rare personnage, pour en faire un Lieutenant de vostre compagnie colonelle. Je le mettrois bien à plus haut titre s'il estoit parmi sa nation. Il a commandé par mer & par terre; un chef pourroit aller dormir sur un tel second, & au cas que vous eussiés fourni à ceste place, il la faudroit donner à quelque jeune homme de bonne maison, pour aprandre en secret ce qu'il auroit à desployer en publicq, non pas seulement au fait de la guerre, mais aus meurs & autres affaires. C'est un homme qui vaudroit la peine d'envoyer chercher & pratiquer bien loin. Si il n'y a rien de prest, une pistole par semaine le peut garder. Je vous prie me faire responce, afin que je ne face point ce present à un autre que n'en soyés refusant.

VIII.

A M. DE SAVIGNAC, A LONDRES.

LE 22 NOVEMBRE 1626, V. ST.

Monsieur, vostre lettre m'a resjoui, me voyant aymé d'une personne tant estimee par moy & en possession d'une amitié que la parité des veuës, des desirs violents, des perils, des haynes, des sympathyes & peut estre des desseins a fait toucher à la main & conjoincte sur l'autel du Tout Puissant. Si

tout cela se pouvoit mettre en prattique, en nous tenans vous & moy par nos fidelles mains, Dieu de foibles les rendroit fortes. Je le prie pour vous, & pour moy qu'il me donne ce contentement avant mourir. Honorez cependant de vos nouvelles & commandements, Monsieur, Vostre...

IX.

A M. LE DUC DE CANDALE.

Monseigneur, vous recevrés ce billet par un messager auquel il ne faut ny creance ny instruction; sur tout il dira mieux que je n'escrirois les contraires objects qui nous donnent & ostent la crainte. Je n'ay pas oublié ce qui vous pleust m'escrire touschant la cunctation de ce bon Capitaine François; c'estoit, disiés vous, pour se presenter & avoir occasion de retourner; il a faict tout cela horsmis que l'issuë du ballet a esté un *poco frettolosa*. Vous avez à entretenir le porteur, & demeure, Monseigneur, Vostre...

X.

[SANS SUSCRIPTION.]

Madame, j'ay peu de chose à adjouster à ce que vous dira M. Dupuis, c'est qu'il a passé par icy un

Gentilhomme que le maiſtre du Capitaine Grilletiere a envoyé vers le frere dudiƈt Capitaine. Il a eu charge de me donner un inventoire fort exprés de tous les meubles de la maiſon où le diƈt Grilletiere eſt maintenant logé. Je vous prie de croire que ce ſont meubles exquis, & qu'il y a pluſtot de l'excés que du manque. Je ne vous diray plus que les termes de recommandation que porte le diƈt meſſage, ils ſont tels : *Diƈtes à mon couſin & parrain que ce qu'il aura affaire en tous mes biens, qu'il ne l'envoye pas demander, mais commander.* La peſanteur de ſes procés nous a faiƈt ſuer à trois cent lieuës de luy. Il ſemble que Dieu luy prepare mieux ; nous prenons toute part en ſa joye. En nos deliberations ſa voix en vaudra dix dont la mienne en ſera une. Le porteur a paſſé heureuſement le grand foſſé & le reſte, Dieu mercy & à nos amys. Honnorés de vos commandements, Madame, Voſtre...

XI

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſeigneur, ne pouvant rendre conte à Voſtre Excellence des choſes principales que les couriers ne l'en ayent inſtruiƈt auparavant, je me contentois de deſduire les nouvelles contenances de Straſbourg & de la liberté où s'eſt miſe la ville de Lyndos, mais il m'eſt venu un petit advis qu'il y avoit en cet affaire une connivence de l'Empereur, cette charité eſmeuë par quelque jalouſie priſe ſur les menees de

l'Archiduc Leopold. Ne voulant point eſtre porteur de choſes incertaines & obſcures, je me reſerve à plus d'aſſeurance & de clarté & enſemble à la part que prendra le duc de Baviere dans le meſcontentement des Electeurs. Si j'y trouve quelque choſe de bon contre mon eſperance, je ne ſeray pas pareſſeux à en rendre conte fidelle à Voſtre Excellence, laquelle je ſupplie honnorer de ſes diſcrets commandements, Monſeigneur, Voſtre...

XII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Madame, l'arrivee de nos Damoiſelles nous a tous rajeunis. Je les apelle noſtres, pour la multitude, donation qui s'eſt paſſee entre nous, comancee par promeſſe, ſuivie des teſmoignages que le temps nous a permis. Ce ne peut eſtre ſans delectation que nous voyons comant en une ſaiſon où l'eſprit de diviſion ſepare les cœurs & les amitiés que nature obligeoit à l'union de ſes plus forts liens, en meſme temps Dieu prent ſon plaiſir à conjoindre les choſes ſeparees & aproche les eſloignees & d'amour violant : & de ceſte amitié, Madame, j'ai à vous dire ſelon l'honorable & agreable comiſſion que j'ai reçeuë de vous, le premier progrés de ceſte union qui nous comble de joye. Un vieillard de nos amis exhortoit ſes filles & ſes gendres par une courte & utile leſſon, en ces termes : « *Sachez, mes enfans, que le jour de vos nopces les premiers meubles qui vous ſont*

presentez sont les outils des maſſons & baſtiſſeurs, pour edifier le paradis de l'union ou l'enfer de la diſcorde. Pour rejetter le mal & travailler à ce qui eſt du bien, il faut que l'amant ſe transforme en la perſonne aimee, & l'amante en celle de ſon ami. » Il eſt arrivé à ce bonhomme que ſes enfants ayant pris à cœur un precepte ſi excellent, quoyque differans de païs & de nourriture, ont trocqué enſemble d'humeurs, de compleſſions, d'apetis du cors, du deſir de l'ame, enfin choiſiſſans le meilleur de ceſt eſchange, ont peu dire à bon eſſiant l'un & l'autre : *Voici les os de mes os & la chair de ma chair.* Je ne vous puis donner nouvelles, Madame, ſinon que nous voyons naiſtre meſmes comancemans entre mon couſin voſtre gendre & ſa chere [femme]; & pour ce que telle benediction nous faict ſouvenir de celles deſquelles Dieu nous a comblés autrefois, c'eſt pourquoy j'ay dit au comancement que par ces tableaux delicieux nous eſtions rajeunis. J'ai à vous remercier de vos lettres excelentes, & à vous prier de la part de noſtre ſocieté qu'il vous plaiſe nous entretenir & bien heurer le plus ſouvant que vos ſerieuſes occupations le permettront par le commerce & langage des abſens, ſi abſens ſe peuvent dire les bourgeois de meſmes cité permanante, les domeſtiques de la maiſon de Dieu, & de plus ſes enfants qui ont ſon giron pour ſiege, & le chevet de ſon ſein pour inviolable repos.

XIII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Madame, Monſieur Darci voſtre fis vous pourra dire l'amitié qu'il me porte & commant il me fiſt paſſer pardeſſus les dificultez que je faiſais de la recevoir, craignant luy faire part des haines que je ſuporte. Selon voſtre lettre & mes juſtes conſiderations, ſa frequantation m'a porté juſques à l'eſtonnement d'un eſprit ſublime, d'un jugement de vieillart & d'une probité en ſes parolles & actions plus privees qui ne trouvent point d'exemple en ce ſiecle; ſi bien que ce petit cors, comme fragille cabinet pour la garde de tels treſors, nous faict peur de ſa richeſſe. Madame, vous le verrés comme prudante & en diſpoſerés comme mere; vous en avez la garde, il vous eſt commis de Dieu : vous ſavés que Satan & les Loyaulites ſont acharnés & diligens à deſtourner du Ciel, & à ravir pour eus tels joyaus. Vous eſtes priee de beaucoup de gens de bien de mettre hors de leurs griffes le plus precieus butin qu'ils ayent encor faict; vous conſulterés avec vos amis & ſurtout avec Dieu quels moyens il vous en donnera. Entre ceux qui vous en prient, prenés en bien la franchiſe & le ſervice que vous a voüé Voſtre...

XIV.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, le porteur de cette lettre ne me donnant pas le loiſir d'eſcripre à Meſſieurs les Ambaſſadeurs ſur la ſouvenance de vos offres d'amitié que je tiens pour veritables, j'ai voulu me deſcharger à voſtre ſein de quelques penſees, deſquelles je ne vous fais pas gardien ſeulement, mais juge. Deſpuis le paſſage de Son Excellence par ce lieu, j'ai reçeu de France pluſieurs memoires des guerres qui ont ſuivi mon *Hiſtoire*, ſi exprez qu'en toutes les actions plus notables j'ai les inſtructions des Marechaux de Camp de l'un & l'autre parti. Je ſuis exorté & preſſé de Princes & des principaux Capitaines de pourſuivre juſques à la ſaiſon de leurs actions, leſquelles ils veulent bien eſtre deduictes par mon gros ſtile qu'ils apellent ferré. D'autres perſonnes de pieté m'animent à la meme beſogne, pour ce ſeul eſgard que nous puiſſions faire ſçavoir de nos nouvelles à la Poſterité par nos mains, à ce que noſtre juſtice & vertu [ne] ſoyent eſtouffees comme il eſt advenu aux Albigeois, nos predeceſſeurs. J'ai reçeu toutes ces exortations comme le ſouffre la meche, & peut eſtre ay travaillé à la beſongne trop avant pour m'en pouvoir deſdire. Vous ſçavez que dedans mon Septentrion la Grand' Bretagne tient le premier lieu. Je vous demande que vous participiez à mon labeur, en priant Meſſieurs les Ambaſſadeurs me vouloir ayder & fayre ayder de bons memoires de ce qui touchera leur pays deſpuis la mort de la Royne Elizabeth, car

juſques là j'ay eſté bien aſſiſté, mais deſpuis je n'ay eu memoires qui ne ſoyent pluſtoſt deſſavorables à l'Angleterre qu'autrement. Je ne deſire pas d'eſtre inique ny au Prince ny au peuple qui faict tant de biens à l'Egliſe de Dieu. Je demande vos leçons & je les prononceray le mieux que je pourray. Particulierement je vous prie d'impetrer de Monſieur l'Ambaſſadeur de Conſtantinople quelque abbregé de ſes labeurs, & que par ſon moyen je puiſſe faire naiſtre ſur noſtre horizon un aſtre οὔποτε φαινόμενον, qui eſt le Prince de Maugor. Je ne deſroberay point la gloire à ceux qui m'aſſiſteront & leur bonne part de la lumiere qu'ilz donnent à autruy. Il reſte un point, c'eſt que j'ay reſpondu à ceux qui me ſolicitent pour l'ingrat & perilleux labeur de l'hiſtoire, que ilz me monstraſſent un bon datte pour mes eſcripts, c'eſt-à-dire un lieu où Actritophile & ſon amie ne ſoyent pas eſteints en naiſſant. Là-deſſus je me ſuis ouvert au dit Seigneur Ambaſſadeur ſur ce qui me ſeroit neceſſaire en cas de paix avec les Roys ou autrement. Il y a d'autres choſes auſſy deſquelles nous luy avons faict part, nous voyans menaſſés du detour de Monſieur le Comte. Il euſt trouvé ici plus de ſanté & d'affection à ſon ſervice qu'en lieu où il peuſt mettre le pied, & vous, les teſmoignages d'une amitié promiſe entre nous & nee comme en une tormente, ſans qu'elle ait eu loiſir de s'eſtendre en ſon berceau. Auſſy n'ayant pris ſa vie dans le calme, nulle tempeſte ne pourroit deſtourner ce que vous a voüé de tout ſon cœur [Voſtre].

XV.

A M. DE MAYERNE.

Monſieur, vous aurés peut eſtre ouvert ceſte lettre, eſtimant y trouver un diſcours de conſolation ſur voſtre notable perte, non la part que y prenent vos amis de ce lieu, & entre tous ma femme & moy, [qui] eſt ſi grande que nous ne cedons que à vous ſeul en amertume & en ſantimant. Nous vous touchons donc à la main par compagnie d'afliction, mais trop faibles pour vous en relever. Les orrages qui roullent ſur nos teſtes, les gouffres ſemons l'un par l'autre, & en un mot, les trois fleaus de Dieu qui nous acablent tous enſemble, tout cela nous ayans randus ſtupides aus accidans communs, le voſtre nous a reveillés & s'eſt fait ſenſible à noſtre ſtupidité. Ce que nous pouvons dire en tel eſtat, eſt de vous convier à baiſſer la teſte à la greſle de derriere & ouvrir les yeus aus precipices qui ſont devant, & deſquels vous pourrez conſulter avecques Meſſieurs les Ambaſſadeurs. Ceſte lettre ennuyeuſe ne peut avoir rien mieux que la briefveté, & pourtant apres vous avoir faict offre, & ma fame mieus que moy, tout le ſoin d'une ame fidelle en vos affaires de ce païs, nous demandons là-deſſus voſtre employ & vos commandemens, moyenant leſquels vous me trouverés à toute preuve [Voſtre...]

XVI.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, j'attendois tousjours quelque choſe de bien exprés & bien certain par les mains d'un confident, mais les nouvelles de nos ordinaires eſtans gelees comme les chemins, vous avez pourtant ſçeu d'icy le partement de Monſieur & du regiment des Gardes trois jours devant ſa Majeſté, ſon ſejour de douze à Fontainebleau, celuy qui ſe doit faire à Troyes & à Dijon, où ſe doivent prendre les reſolutions pour l'employe de cinquante mil hommes en trois armees, ſans conter les petites, ordonnees & commencees aux frontieres de Champagne & Picardie, les regiments ſemés aux coſtes de la mer juſques à Baionne, où le Duc Deſpernon doit faire corps. Vous aurés ſceu auſſi le bruit de la paix de Languedoc, de laquelle j'euſſe bien voulu vous donner les articles ; mais maintenant elle eſt moins aſſuree par les nouvelles d'hier au ſoir, avec leſquelles nous reçeumes ce qui m'a preſſé de deſpeſcher, & ſur la foi de ce qu'on nous raporte, je pourrai bien dire quelque menterie ſans eſtre menteur : c'eſt que les bandes qu'on nous avait eſcrit monter le Rein arivent depuis trois jours à la foule. Dans la Franche-Conté, hier matin, huit compagnies d'infanterie ſe logerent dans Saint-Claude, à ſept lieuës d'icy ; en deux autres endroits, à gauche & à droite, ſix cents hommes ont eſté departis, & ceux-là gardent logis à plus grandes troupes, comme ils diſent, d'un nombre deſmeſuré, attendans Tilli qui les ſuit avec une

juſte armee. Si ils diſoyent vrai, tout cela paſſeroit ſoixante mil hommes. Cela eſt pour faire halte à Monſieur, que l'on diſoit avoir traité avec le Prince d'Orange pour toutes les terres de la maiſon de Chaalons bien ſeantes pour eſtre joinctes à la Principauté de Dombs. Nous trouvions desja ceſte conqueſte marque d'un grand meſpris des Suiſſes, obligés par ſerment à la deffenſe des Contois, & deſquels Suiſſes le reſpect, avec l'accident de Picardie, fit quitter à Henri le Grand ſa conqueſte encommencee. Ce qui ſe preſente plus conſiderable à nos yeux, c'eſt la contenance du Duc de Savoye à l'ouïr de cette aproche. Il y a trois jours qu'il a commencé à faire marcher les troupes du Chablais comme vers la Muriane; j'en envoye querir de nouveaux advis. Entre les Capitaines de ce parti-là, le bruit eſt que le Duc n'otroyera point le paſſage au Roy verbalement, mais oui en effect, laſchant le pied comme forcé. Telles feintes ne ſe font pas à la guerre comme au jeu. Nous diſions que ce ſeroit une criſe remarquable que la deliberation des François ſur la redition de Caſal, que l'on ne tient plus pour perduë. Je trouve auſſi grandement critique la demarche du Roy ſur l'approche de Tilli. Si elle eſt, Dieu nous garde d'un conſeil de Preſtre. Je ne ſçaurai rien qui merite une deſpeſche expreſſe, puiſque vous l'avés ainſi ordonné; pleuſt à Dieu pouvoir rendre à la Sereniſſime Seigneurie le dernier ſervice de ma vie, & à vous quelque bon teſmoignage que je ſuis de toute mon affection, Monſieur, Voſtre trés-humble & trés-fidelle ſerviteur.

XVII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, on ne meſure pas les fardeaux quand ils ſont ſur nos eſpaules, ni les perils dans leurs fumees, mais quand ils ſont poſés & le temps eſclairſi, & lors on admire avec horreur ce qui par coutume n'eſtoit pas conſideré. Un Seneſchal de Chavigni paſſa de nuit avec ſa mule ſur le pont, auquel on avoit oſté de deux planches l'une pour arreſter quelque cavalerie, & le lendemain comme on luy fit voir le danger qu'il avoit paſſé, mourut en le conſiderant. Vos fardeaux qui m'ont fait trembler ſur tout deux ans en les admirant, au lieu de la mort, vous donnent une reſurection. Leur grandeur meſuree à vos forces nous aprent à tous que le bras du Ciel les a portez, & au lieu que nous ne faiſions que hauſſer les eſpaules, nous font maintenant lever le viſage en haut & maintenir entre les hommes que les charges qui ont accablé le grand Admiral eſtoyent de plume au pris des voſtres. J'ay de quoy garentir ces termes du flateur, & les faire advoüer à la plus part des vivans & à toute la poſterité, quand nous pourrons trouver un bon datte pour achever. C'eſt la premiere halene que je prends ſur voſtre retour, remettant le diſcours des autres mattieres à Monſieur de Chavigny que vos ſerviteurs d'ici ont bien eſcouté, & deliberé ſur le faict en pluſieurs ſeances. Ce chemin de tels affaires eſt ſi eſpineux qu'il faut faire une pauſe en y entrant, & y entrer au petit pas. Vous prendrés donc la chemiſe blanche

que vos ſueurs demandent, premierement entre les bras de Madame, & puis entre les mains fidelles de ceux de qui Dieu vous a donné les cœurs. Vous n'effacerés pas de ce rolle, Monſieur, Voſtre...

XVIII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Madame, ceſte lettre ne va pas jetter des fleurs ſur voſtre contentement. Pour en deduire curieuſement les parties, vous voyés, vous oyés choſes ſi pretieuſes, que vous ne devez avoir ny yeux ny oreilles pour ce qui vient de dehors. Vos mains jetteroyent les lettres de congratulation qui ſeroyent longues & affectees, pour retourner à toucher & à ſerrer pluſieurs fois la perſonne aimee, pour raſſurer vos eſpris que ce n'eſt pas un ſonge que vous embraſſés, mais une verité. S'il faut donc en ſavourer les douceurs, pour en rendre par le menu & par toutes les circonſtances graces au Dieu vivant, ce ſera aprés avoir changé nos ſouſpirs de deux ans en larmes de joye. En vous donnant ces penſſees je le prend pour moy, & attenderay que mon extaſe ſoit finie pour tourner les yeux des choſes paſſees à celles d'avenir, & demander à quoy peut employer ſon reſte, Madame, Voſtre...

XIX.

A MONSEIGNEUR LE DUC DE MONTBAZON.

Monſeigneur, quelque eſloignement où je ſois, il m'eſt ſouvenu qu'un jour, à Fontainebleau, ayant donné à diſner à Monſieur le Mareſchal de Boiſdaulphin & à moy, vous me tiraſtes à part pour me demander advis de pluſieurs particularitez qui touchoient à voſtre charge de Bretagne. Aprés m'eſtre excuſé ſur le trop d'honneur que je recepvois de vous, ce qui me manquoit en ſuffiſance fut remplacé en fidellité. Aujourd'huy, ayant ſceu par bonne inquiſition combien vous avez ſur les bras d'affaires multiplians à la meſure de voſtre felicité, j'ay deſiré que ce capable & trés fidelle porteur vous aſſeuraſt que mes deſirs à voſtre ſervice ne ſont poinct eſteints par l'abſence, & que j'en ay deux en main, l'un pour le beau-pere & l'autre pour le gendre; que s'ilz eſtoient les bien venuz de la part d'un Huguenot, d'un eſloigné & d'un homme deſchiré de callomnies, j'eſpererois qu'aprés ma mort vous beniriez un jour de la cognoiſſance dont j'ay eſté honnoré dés voſtre premiere jeuneſſe, de la confiance que depuis vous m'avez faict cognoiſtre par ce voyage dont, Monſeigneur, je vous prie de recepvoir la premiere ouverture, en attendant (ſi elle est bien venuë) que je me monſtre par bon & utille effect, Monſeigneur, Voſtre trés humble & trés fidelle ſerviteur.

XX.

[SANS SUSCRIPTION.]

L'affaire qui a paſſé devant vous, & pour lequel le Roy m'a honnoré de ſes lettres, me donne vers vous l'accez ſans lequel je n'euſſe ozé y arriver pour la multiplicité de voz occupations. Je vous ſupplie vouloir oüir avec toute confidence un ſecond moy meſme que je deſpeſche vers vous par l'advis de Monſieur de Montolon, n'ayant peu ci devant confier à d'autres ce qui eſt du ſervice du Roy & de mon honneur, & je prie Dieu, Monſieur, qu'il fortiffie voz bonnes eſpaulles pour les peſans fardeaux qui ſont appellez ſur elles par voſtre vertu.

Voſtre trés humble & trés fidelle ſerviteur.

XXI.

A M. DE MONTOLON.

Monſieur, mon fidelle vouz va trouver pour faire des deſpeſches ſellon ce que vouz ordonnerez. Nouz ſommes à vu de la principalle theſe, j'eſpere que les circonſtances ſeront trouvees par vous ; je demeure en mon dylemne de la confiance ou mesfiance pour prendre de là l'une ou l'autre condition, & en toutes les deux un ferme deſir de recognoiſtre l'honneur de

voſtre amitié pour m'en rendre digne, cercher toutes occaſions pour me monſtrer à toute eſpreuve, Monſieur, Voſtre trés humble & trés fidelle ſerviteur.

— — —

XXII.

[AU ROY LOUYS XIII.]

Sire, ceſte lettre qui voudroit & debvroit eſtre leuë de Voſtre Majeſté ſeulement, le ſera plus toſt de tous autres que d'elle, ſelon les ſoings de vos honeſtes geoliers & de voſtre inſenſible priſon. Les mains qui vous l'adreſſent ſont celles de qui Dieu s'eſt ſervy à deffendre & garentir les vies & les Eſtats des Roys qui ont expoſé les leurs, & ont faict lictiere aux pieds du grand Henry, nom qui vous doit toucher de prés : mais au contraire vos infideles nourriciers ont donné une telle teincture à voſtre ame, que au prix de l'amitié, de l'honneur & de la bonne grace bien acquiſe dont chacun s'eſtoit attaché auprés du pere, autant ſe trouve il hay, diffamé & abhorré du fils : ce qui ſe juſtifie par tout ce qui approche & ce qui ſuit Voſtre Majeſté. Les faſcinateurs de voſtre entendement & de voſtre courage ne jettent pas ſeulement leur ſort ſur les perſonnes, mais ſur les villes auſſi, comme le traitté auquel ceſte lettre eſt attachee le ſpecifie plus expreſſement. Nous ſommes donc contraincts, Sire, de ſervir de loing Voſtre Majeſté : auſſi ne ſommes nous point valets à l'œil, & n'ayants que nos conſciences pour treſorieres de

nos recompenses, nous avons ceſt avantage, que ſi nos aſſignations ſe trouvent fauſſes en la terre, ce nous ſont des contants au Ciel.

Donc pour teſmoignage que nous ſommes duits de noſtre nature à la conſervation des Roys, de quelque loing qu'on nous chaſſe & par deſſus les barrieres de voſtre artificiel empriſonnement, nous nous eſcrions ſur le danger de la perſonne Royale & de l'Eſtat, à la charge que ſi ceſte voix ne peut parvenir à l'utilité deſiree, qu'elle ſoit à l'acquiſt de nos fidelitez.

Sire, il ſouvient à quelqu'un de nous qu'en voſtre enfance tendre, nous diſcourions en voſtre garde robbe, & en la preſence de Votre Majeſté, ſur l'aſſaſſinat de Henry le Grand; à l'ouïr de tels comptes elle s'eſcria : *Et quoy! me feroit on auſſi bien moy? J'ayme mieux n'eſtre point Roy & qu'on faſſe Roy mon frere au lieu de moy.* Le jeſuite Cotton vers lequel Votre Majeſté ſe tourna pleurant reſpondit : *Non, Sire, on ne vous tuera pas ; car vous ſerez bon enfant de l'Egliſe & luy obeirez entierement.* Montigny dit à l'oreille de quelcun, *Il me ſouvient quand on me mena au college, & que mon pere diſoit qu'on ne m'eſpargnaſt pas les verges, car il ſera bien obeiſſant, & là deſſus ſouſpiroit, ne pouvant eſperer une telle obeiſſance au college qui peuſt empeſcher le fouët.* Sire, il vous eſt impoſſible d'obeir à tous vos maiſtres que vous n'en irritiez quelcun, car difficilement pourrés vous fournir à la ſoif de ſang qui embraſe ces ames infernales qui par terreurs, & non ſans ſoupçon de filtres, vous font trembler au milieu de vos proſperitez. Voſtre vie eſt entre leurs mains : tenés la pour perduë quand leurs affaires en demanderont la fin, & ce ſera lorſque les traiſtres que vous avez pris en la bouë pour les eſlever en ſi

haut lieu, auront perdu l'eſtourdiſſement de la mutation & auront veu que le dernier degré ſe peut franchir. Ces fauconiers ſont de la nature de leurs faucons qui ont en la matinee de leur jeuneſſe deſchargé leur cerveau ſur le tiroet : ſur le midy ils voudroyent bien ſe gorger du gibier de votre Royaume ; vous leur faites plus que le devoir, & quelques pleins qu'ils ſoyent, ils devorent le reſte & en creveront, ſi un autre fauconier ne leur fend la meule comme à Conchine leur predeceſſeur. Ils n'oublient point de ſe rendre recommandables à Votre Majeſté, en feignant de grandes paſſions à ſon ſervice & s'appelants zelateurs de l'Eſtat. L'affection de l'Eſtat ne peut paroiſtre en ceux qui ſont l'Eſtat leur, mais en ceux que l'Eſtat perſecute, toutes fois n'en abandonnent pas la fidélité. Ils diſent qu'ils deſirent le bien de l'Eſtat, mais ils le poſſedent & le mangent, qui eſt plus que le deſirer. Leurs pauvretez les ont inſtruits à patience par laquelle ils ont pleu à Voſtre Majeſté. Quand les trois freres n'avoyent qu'un cheval, vous les avez non pas eſlevez, mais ravis dans la hauteur de voſtre ciel où ils ne reſpirent plus rien de bas, & meſpriſants toute la terre de ſi haut, ce qui leur eſtoit un monde autres fois ne leur eſt plus qu'un poinct, & ainſi accouſtumés à l'augmentation ſans meſure, comme ſans merite, ils ne ſe ſçauroyent paſſer de monter, & n'ont plus de place que la voſtre où ils puiſſent mettre leur couſſinet. Qui pourroit eſperer de la modeſtie en ceux qui aprés Mareſchaux de France, Ducs & Coneſtables, ont commencé à contrefaire les ſoldats? Que diroit aujourd'hui le Coneſtable Anne de Mommoranci qui avoit paſſé par tous les degrez de la milice depuis l'Amſpſade? Il diroit que ceux qui ont eſprouvé à leurs grandes peines le

ſurhauſſement de tels eſchelons ſçavent apprehender & reſpecter le ſupreme degré, & par la reverence de l'honneur qu'ils ont acquis, n'aſpirent point à deſloger leur Maiſtre, tant pour l'injuſtice que pour l'impoſſibilité. Mais qui apprendra à ces champignons qui ſans peine ont paſſé tant de degrez? Qui leur fera apprehender la peine & le peril du dernier eſchelon, eux qui n'ont jamais eſſuyé ni peine ni perils? Ils ſont gens ſans lecture auſſi bien que ſans armes, & toutes fois on nous dit qu'ils ſe font lire l'Hiſtoire de France & que leur lecteur a eſté commandé de redoubler aux endroits où les Coneſtables ſont venus Roys.

Il y a plus, c'eſt que les hommes d'Eſtat qui veulent parvenir à la mediocrité par la ſouveraineté de leurs Maiſtres ne ſont pas à leur faire gouſter que leurs branches trop eſtenduës ont beſoin d'un ferme appuy. Ceſt appuy n'eſt point en France, ils ne ſont pas à le chercher dehors ; ils ont conſulté ſur voſtre ſanté, Sire, & ne la trouvants aſſés ferme, ils ſoupçonnent le vif & hardy eſprit de Monſieur, & quoy qu'ils tiennent la fleur de toutes les places de France, il n'y a guere de ceux qu'ils employent à les garder à qui ils oſent demander ſerment contre le Roy deſigné. Il leur faut quelque puiſſance externe qui porte reverence aux ſerments & ſur quoy ils ſe puiſſent aſſeurer. Encore veut on croire que ce traffic avec l'eſtranger eſt traffic de partage, qui ſera ſans faillir celuy de l'aſne avec le lion.

Dieu vous garde, Sire, de ces bons ſerviteurs de Roy qui ſont muguets du Royaume & ſervent la Royauté comme les galands font leurs maiſtreſſes, pour monter deſſus. Et vous ſouviene que c'eſt choſe plus inſolente de monter de Fauconnier au Coneſ-

table que du Coneſtable au Roy. Mais n'attendront ils pas voſtre mort naturelle ? Je ne ſçay ſi leurs rivaux les contraignants ſe ſauver dans l'audace, ils n'aymeront point mieux poſſeder le Royaume que l'attendre à venir.

Le ſecond peril que court Votre Majeſté eſt en ce que vous mettrez au deſeſpoir la partie de voſtre Royaume qui l'a empeſché d'eſtre entierement aux mains de l'Eſpagnol. Les poſſeſſeurs de vos oreilles n'endureront pas cela, & vous endurerez ne le ſçavoir pas, ſi vous ne preſentez requeſte aux geoliers de voſtre ame, à ce qu'ils vous eſlargiſſent ſur le quarreau, c'eſt-à-dire qu'ils vous permettent le pourmenoir dans les belles allees des Hiſtoires auxquelles, outre la volupté, vous pourrez cuillir toutes ſortes de fruiſts des deux mains. Là, Sire, vous verriez que jamais l'Eſpagne n'a eſté ſans pretention ſur voſtre Royaume, combien de ſortes de factions elle a nourri au dedans pour l'affoiblir, que voſtre Conſeil n'a jamais eſté ſans penſionaires de l'or eſtranger, quelles ſectes ont favorizé ce qu'on appelle en un mot *le grand deſſein*, par quels artifices ils ont bandé la France contre la France, de quels liens ſont attachez les Jeſuites à la grandeur d'Eſpagne, le ferment qu'ils ont preſté à faire qu'il n'y ait qu'un Chef en l'Egliſe & qu'un ſeul Empereur des Chreſtiens : à quoy il a tenu que cela n'ait reüſſy aux deſpents d'Henry troiſieſme, le plus bigot Prince qui ait eſté il y a trois cents ans, & le plus obeiſſant à l'Egliſe, ſelon leur geargon : vous verriez auſſi les deteſtables impuretez qui ſont en la ſecte peſtifere, & ſouffrez que nous l'appelions ainſi, ou que voſtre cour de Parlement faſſe amende honorable de l'avoir ainſi nommee par ſes arrets gravés ſur la pyra-

mide : pyramide qui avec l'honneur de la France fut mise à bas, quand Henry, le grand invincible, fut vaincu par l'inutile peur du coup de cousteau. Vous verriez donc, Sire, dans ces livres que vos maistres vous deffendent, qui a sauvé la personne des Roys, l'Estat & la Royauté : ce sont ceux qui n'y ayant point de part en portoyent le fardeau & avec peu d'autres bons François sacrifioyent leurs vies pour authoriser les mains qui ne s'estoyent pas encore lavees de leur sang. Ces choses vous paroistroyent dans le jardin de la France, mais en vous pourmenant un petit plus loing, vous verriez aux bordures que vaut le desespoir des Peuples auquel vous poussez maintenant les meilleurs & les plus vaillants, vous verriez les Republiques vos voisines, desquelles les Souverains ne se pouvant supporter eux-mesmes ont causé la liberté : les Grisons, les Suisses & tant de villes imperiales d'Allemagne vous feront voir un tableau de cest arbalestier à qui le Prince ordonne d'emporter une pomme dessus le front de son enfant : vous verriez à quoy servit la seconde fleche du tireur juste en deux façons. Et ces choses meriteroyent un plus long discours, mais la Flandre qui est fertile de tableaux vous feroit voir combien ses peuples ont supporté d'actes tyranniques avant secoüer de leur pensee & puis de dessus leurs testes le nom Royal; vous verriez par quelles justices ils sont venus en l'heureuse condition de leur estat, & comment ce grand Monarque d'Espagne ne les ayant peu souffrir pour subjects & serviteurs, a esté contrainct de les advoüer pour souverains. Certes la veuë de telles bordures vous feroit retourner en vostre jardin & y cueillir des pensees & des soucils plus salutaires que celles qui sont cueillies par vos bouquetiers.

Vous verriez chés vous dix guerres ſubſequutives pour le faict de la religion & autant de paix, les ruſes par leſquelles on a diminué par la paix les Reformez, & celles par leſquelles des dix guerres, les huict [premieres] ont eſté commencees à leur deſçeu ; vous verriez les maſſacres qui ont engendré ces guerres, & puis celuy de la Sainct-Barthelemy qui a penſé les finir, comment trente mille hommes, & parmi ceux-là les meilleurs chefs de la guerre & plus vaillants hommes maſſacrez, n'avoyent laiſſé en France portes fermees aux executeurs que celles de la Rochelle & de Sanſerre. Les Princes & Seigneurs Reformez faiſoyent à l'envy les vaillants aux trenchees de la Rochelle, ayants ſauvé leurs vies par la Meſſe & par execrables ſerments ; les pauvres coquins qui reſterent prirent la place de leurs gens, & avant que leurs Princes feuſſent eſchappez de la Cour avoyent acquis à leur Party ſix vints places de guerre que depuis ils ont multipliees à deux cents quarante-huit. J'advouë que la trame de ce temps a eſté encor filee de plus longue main, & avec une ruſe plus lente que celle du temps paſſé. Vous les avez diviſez, & comme leurs eſprits, vous avez partagé leurs places ; vous en avez encore d'autres preſtes à faire le ſaut, mais ils ne ſont pas encore reduicts à deux, & vous eſtes ſur le point de ſçavoir que peut leur deſeſpoir.

Sire, les Rochelois avoyent obligé voſtre couronne, quand les Anglois par leurs rigueurs les contraignirent de ſe ſauver dans leur liberté, de laquelle ils firent preſent aux Roys vos predeceſſeurs. Tous les peuples qui ont ſecoué le joug ont appris tels changements par les extremitez ; la neceſſité qui apprend les arts (comme on dit) arrache des cœurs des peuples l'amour de leur Prince, quoy que violent,

& ſur toutes neceſſitez celle de la religion fait les plus hazardeux. Je n'oſe dire icy autant de mal que j'y voy, mais donnez-moy congé de dire pour voſtre bien que voſtre nouveau Conſeil met Iſraël aux eſpourgés, vous fait joüer le perſonage de Roboam. Les anciens Conſeillers du royaume travailloyent à unir les peuples, ceux-ci à les mettre en diviſion & en morceaux. Tel de vos voiſins qui ne peut devorer la France d'un coup, la voyant deſtaillee ſe prepare à l'engloutir; voila les dangers de dehors. Celuy de dedans eſt que tant de gens que vous chaſſez du regne le feront de l'amour du Roy, & n'ayants plus le Royaume pour pere, mais pour belle-mere la Royauté, vous les envoyez penſer leurs playes au foyer de la liberté.

Trop hazarde le Roy qui des Princes eſpreuve
L'extreme deſeſpoir, qui ſes peuples abreuve
De vinaigre, & les paiſt d'alvine & de fiel,
Qui fait conſeil de moine & d'ennemis ſa force :
Mais il riſque de tout quand les ames il force
A renier ſon throne ou le throne du Ciel.

Le troiſieme peril eſt du Ciel, Sire; je ſouhaittois nagueres que vous fuſſiez eſlargi ſur le carreau, mais il vous faudroit une pleine delivrance pour cognoiſtre Dieu & le voir non deguizé. Vos hipocrites le vous depeignent traffiquant avec les hommes & ſe payant de choſes qui l'offencent au lieu de le payer; tous les fatras de fauſſes devotions, de grains benits, de pardons par les mains du Pape, de voyages & de vœux, & ſurtout de celuy du ſang des voſtres, ſont autant de crimes en la face du Dieu vivant. Sire, Dieu hait le ſang, & celuy qui s'eſpand par voſtre Royaume vous ſera goutte à goutte demandé. La

justice en sera de vous exigee en deux façons. Premierement en ce monde :

Car du sang du juste il s'enquiert,
Et c'est un Dieu qui juge icy
Les bons & les meschants aussi.

Je vous ay nagueres proposé des tableaux, mais je voudrois que vostre gallerie fust garnie des morts exemplaires envoyees du Ciel aux persecuteurs de l'Eglise de Dieu. L'Eglise anciene & la primitive ne vous lairroyent qu'un petit coin pour les dernieres histoires qui vous touchent de plus prés. Gueres ne dura Henry d'Angleterre, quand de protecteur il fut persecuteur, aussi peu que le grand & premier François qui mourut dans le preparatif d'une grande persecution. Henry son fils fut tué par les yeux qu'il preparoit à voir les embrasements; Antoyne de Navarre qui avoit presté l'espaule au support des fideles fut tué par elle, si tost qu'il l'eust soubstraitte à un si honorable fardeau : François second pour avoir presté l'oreille aux sanglants conseils & l'avoir fermee aux gemissements des affligez, & pour voir l'effect de ceste sentence :

Quand Dieu frappe l'oreille, & l'oreille n'est preste
D'aller toucher le cœur, il nous frappe la teste.

Trois pareils accidents aux mesmes trois parties ont encor desployé mesme vengeance de Dieu & desquels on a dit que Dieu :

Dit, exerça, fit droit, [&] vengeance & merveille,
Crevant, poussant, perçant l'euil, l'espaul' & l'oreille
A ses persequuteurs.
Qui peut cacher la vermine de poux?

Qui a devoré voſtre voiſin, chef de l'Inquiſition & en ceſte annee ſon fils ſuivant ſon train, annee qui n'eſt pas finie & qui a enlevé pour ſa part ſept Souverains? Mais je ne veux entretenir le Roy que d'exemples Royaux : Antoyne, Roy de Navarre, me fait ſouvenir de Dom Jean, ſon predeceſſeur, qui commençant les feux en ſon pays fut bruſlé dans les eſtoupes & l'eau de vie de laquelle il penſoit ſes gouttes. Charles neufvieme qui eſpandit tant de ſang veit ſortir le ſien par tous les pores de ſon corps; nous l'avons veu en ceſt eſtat maugreant contre ceux qui l'avoyent nourri au ſang. Sire, ceſt exemple vous touche, pour ce que ceux qui vous ont nourri ont pris ce Roy Charles pour patron. Monſieur, frere de ce Roy, trouva le ſang d'Anvers à Chaſteau-Tierry, & ſemblable en peché ſe veit pareil en mort. Jettez l'œuil en paſſant ſur les excecuteurs de ceſte Sainct-Barthelemi, & faites mettre le tableau de Blois deſſoubs celuy de Paris. L'autre Roy ſuivant, conſeillier & ſoliciteur du maſſacre, & qui avoit encor ſur la teſte le ſang du Prince & des Seigneurs qu'il fit mourir priſonniers à Jernac, un vilain Moyne eſpandit le ſien au meſme moys, au meſme lieu, en la chambre & en l'endroit de la chambre où il avoit fait toucher à la main pour la Sainct-Barthelemy. Je couppe là & vous delivre de cent hiſtoires de moindre eſtoffe, mais de pareil jugement.

La funeſte mort de voſtre dernier & excellent predeceſſeur ne vous apprend pas ſeulement à quoy tienent les vies des Roys, mais encor comment Dieu ſçait vendanger les eſprits de ceux qui l'abandonnent, par les meſmes iniques moyens dans leſquels ils cerchent aſſeurance contre la main puiſſante de l'Eternel.

Or veuille le Dieu puiſſant, conſervateur des Roys, garentir ſon oinct des trois perils alleguez, deſquels l'un vous environne, le ſecond eſt ſoubs vos pieds, & le troiſieme vous pend ſur le ſommet. Tous les trois vous menent à la perte des choſes temporelles, mais il y a un mal au dedans qui menace des peines eternelles, & duquel dependent les trois : c'eſt, Sire, voſtre ame bleſſee, non du couſteau que les hypocrites & caphars ont en la manche, mais du raſoir de leurs langues envenimees & des poiſons enſucrés par leſquels ils ont imbu votre eſprit de haine des choſes bonnes & de l'amour des horreurs, de la crainte des choſes feintes & du meſpris de la verité. Ils ont couvert du nom de prudence une impudente deſloyauté, & comme ſi la foy politique n'eſtoit point partie de la juſtice, en vous rendant parjure par effect, ils vous proclament Louys le Juſte en titre ſans valeur : titre non ſeulement d'orgueuil, mais de perdition, car Jeſus-Chriſt n'eſtant point venu pour les juſtes, ils vous ſont par profeſſion renoncer à ſon ſalut & dire qu'il n'eſt point venu pour vous.

XXIII.

A MESSEIGNEURS LES PRINCES ET GRANDS DU ROYAUME.

Meſſeigneurs, pour ce que le Roy ayant achevé le Languedoc & quelque bordure du Royaume, & ayant mis par voſtre Eſtat la France au point de l'honneur & du repos où elle s'achemine, vous aurez tous loiſir d'eſtudier, vous ne vous amuſerez point à la

Theologie, de peur d'y trouver des troubles & des regrets; l'Aſtrologie ne vous monſtreroit que de mauvaiſes influences d'heur ſans verité d'un coſté, & de l'autre le renverſement de courages & d'eſprits, & quant & quant d'Eſtats; pour les Politiques ne vous y amuſez pas, car les ancienes ne s'obſervent plus; je vous deffends bien la Logique, car il vous ſeroit dangereux de raiſonner ou diſputer. Les Hiſtoires vous feroyent crever de deſpit. Je vous permets la Phyſique pour cultiver les jardins qui vous demeureront, où il n'y aura pas faute de penſees & de ſoucis, pour avoir ſoing de voſtre ſanté & vous garder, comme vous pourrez, de faire place à Meſſieurs, mais ſurtout pour vous conſoler en un principe : c'eſt qu'il n'y a nul accroiſſement d'un coſté qu'il n'y ayt deperition de l'autre, & c'eſt affin que vous portiez patiemment le tranſport de vos ſubſtances condamnees par le Ciel & par vous à eſtre mieux employees, à ſçavoir à ceux qui, ſans merite & ſans juſtice, ont le courage & le vouloir de Princes, & vous ne l'avez pas de vous y maintenir.

Monſeigneur du Hayan, afin que vous ne vous y trompiez, eſt bien plus ſçavant que quand il eſtoit valet de Guiton. Il a employé ces jours un Miniſtre revolté à faire un traitté contre du Haillan & contre tout ce qu'il dit de l'ancien Eſtat de France, touchant les offices de la Couronne & les Principautez : il en vient là qu'elles ſeront dignitez perſonelles, & non reelles aucunement. Si bien que pour quelque temps vous ſerez les premiers aux feſtins, & vos femmes auront quelque rang en dançant les Allemandes deſrobees en la ſale du bal. Et de plus tant que les Rebelles dureront & troubleront les affaires de Meſſeigneurs, on vous donnera quelque nom aux armees

pour faire rompre la teste à vous & à ces fascheux. Et puisqu'on a mis sur le bureau d'espargner à la France tant de Gouverneurs de province, il n'y a rien tel que l'Antiquité; on reduira le Royaume à trois partages : à sçavoir en la France Celtique, Aquitanique & Narbonoise. Trois est un si beau nombre! Pere Cotton fit une fois un sermon devant le Roy de tout ce qui se conte par trois, en commençant du nombre divin & venant par les trois fleurs de Lys jusques au jeu de trois qui s'exerce aux tavernes. Or donc les trois freres soulageront les Princes de tant de charges où ils se trouvent bien empeschez, & qui les rendent soupçonnez de pouvoir ou vouloir troubler l'Estat du Royaume. Chacune des trois provinces aura des repartiments : bons Capitaines provençaux qui ne sacrifieront point à la grandeur naturelle de leurs berceaux, mais à ceux qui les auront creés. Cela fait, on regardera d'entre vous qui sera supportable ou non; si quelqu'un de vous se mesle de solliciter des procés à soufflets & à coups de pieds, on s'en defera comme du Cardinal de Guise & comme on n'a failli de l'ainé. Ceux qui se rengeront bien au montoir, on leur fera l'honneur de leur donner quelque convalet, ou les joindre par alliance au sang de la faveur pour s'en fortifier en les affoiblissant.

Mais, Messeigneurs, encore vous veux je faire toucher à quel point descendent vos submissions, & comment il faut vivre soubs le sceptre offencé, comment il se faut cacher derriere soy mesme, effacer le soupçon de vostre naissance & de ce à quoy les vostres vous avoyent obligé. Ne doubtez pas que vous n'eussiez espousé la Bastille, & quelques uns pis, sans deux vertus de ce temps qui vous ont protegez,

à ſçavoir une merveilleuſe puſillanimité & vos mutuelles infidelitez; vous avez veu ſur le bureau la priſon, la liberté & la mort du Prince de Condé; il a eſté plus d'un an à jouer : il eſt dehors, il eſt dedans. Tous les ſoirs, Meſſeigneurs, Pere Arnould, Modene & du Hayan ayants diſcouru à leur gras ſouper, & mis ſur table tous les propos & geſtes que l'eſpiat avoit eſpiez & remarquez ce jour là en leur priſonnier, ils diſputoyent curieuſement s'il ne paroiſſoit point encor en leur pigeon quelque racine de vertu cachee qui peuſt rebourjonner au ſentiment du paſſé, mais en fin en ayant fait une bonne anatomie de ce pauvre condamné [ils eurent] l'aſſeurance d'une abjecte poltronerie reduite en ſa perfection. C'eſt la premiere piece que je vous recommande, Meſſeigneurs, que j'eſpere que pour bien faire paroiſtre ceſte laſcheté, comme il n'y a rien ſi vray ſemblable que le vray, ſans grande peine vous l'imprimez en vos cœurs, & vous eſtes trop dociles pour davantage vous en importuner. Vous voila donc hors de danger d'eſtre criminels d'une miete de vertu, mais ſachez, ſi vous n'y prenez bien garde, que vous eſtes en danger de l'eſtre encore par celle d'un amy ou meſme de quelque valet qui aura eu l'honneur de porter une halebarde. Ceſtuy-ci un jour en faiſant la diminution d'une eſtolle ſur la croupe d'un hongre, n'ayant pas ſi bien deſpoüillé l'honneur comme ſon Maiſtre, declamera ſur la honte du Prince & ſur la miſere du valet; un de vos fourriers qui penſera encor debattre vos logis comme au temps paſſé, vos pages qui ſe querelleront aux relais, vos laquais qui voudront faire les compagnons avec les valets de pied de Meſſeigneurs, tout cela, ſans parler de ce que peut faire un avy plus elevé, vous peut rendre cri-

minels d'ambition & vous ruiner entierement. Voicy encor un eſceuil mortel dans le gouffre de vos païs : c'eſt que vous ne ſoyez pas aſſez diligents à voir l'aube coſmique de quelque aſtre naiſſant & quelque Prince nouveau, que Meſſeigneurs feront naiſtre dans le ciel de la France, quelque pauvre parent dont il faut faire un pilier au Triumvirat ; il faut de bons eſpions à deſcouvrir cela, & pour vous trouver au lever de ſon lict & de ſa grandeur, avant que ſon elevation vous y face trotter. Encor un accident, ſi le Roy par avanture prenoit en affection le laquais de Cadenet, Deſplan ? Il vous faut eſtre magiciens en prudence ; il y a danger de n'y accourir pas comme nous avons dit, mais s'il advient qu'il ſoit eſtouffé par la jalouſie & toute puiſſance de ſes maiſtres & les voſtres, la fortune de Deſplan tombera ſur vos teſtes & vous accraſera.

Voila l'heureux eſtat où vous vous acheminez en ſervant aux armes de bourreaux à l'envy, que pluſieurs pauvres ſoldats que vous recognoiſſez en les faiſant mourir, avoir ſervy aux petites guerres de vos meſcontements & y avoir porté la vie que vous leur oſtez. Certes eſtre cruel pour venger ſa paſſion eſt choſe aſſez indigne d'un Prince, mais l'eſtre pour la freneſie d'autruy, que dis-je d'autruy, de vos rivaux, de vos ennemis du paſſé & de vos maiſtres maintenant, cela paſſe le valet & va juſques au bourreau.

Voila ſur un des deux eſcueils qui eſt la puſillanimité : voicy l'autre, à ſçavoir l'infidelité à tous vos parents & amis, compagnons de fortune, & à vous meſme, qui eſt voſtre pis. Il ne faut guere vous importuner ſur ceſt article : vos douteuſes naiſſances vous ont d'elles meſmes acheminé à faire des tours de mulet, les preuves en ſont trop frequentes en

toutes vos actions & vous fustes passez docteurs en trahison en la conference de Loudun. Donc affin que Messeigneurs ne vous puissent considerer unis, mais tous à part, plaignez vous les premiers à vos compagnons de misere, & si la douleur leur fait eschapper quelque desir ou quelque esperance de mieux, portez cela bien augmenté à Monseigneur de Modene, grand Espervier du Bourguignon. Quand Messeigneurs blasmeront quelqu'un de vous, le soupçonnant de quelque courage, adjoustez quelque chose au soupçon, faites le paroistre vertueux & vous offrés à l'estrangler. Nous discourions un jour avec quelques uns des plus Grands des guerres de Bretagne & d'ailleurs, & des penderies qu'on exerçoit sur les pauvres Liguez; parmi ceux-là nous remarquions quelques jeunes soldats qui conviez à sauver leurs vies en perdant leurs compagnons, choisissoyent plus tost la mort & disoyent aimer mieux estre les *pendus* que les *pendeurs*. Là dessus nous demandasmes à un Prince, sur son reste de foy & de conscience, lequel de tous les Grands de la France il estimoit avoir autant d'honneur qu'un de ces pauvres soldats & qui aimast mieux mourir que de pendre pere, mere, freres & compagnons : celuy à qui se faisoit la question aprés avoir phisionomizé tous les autres, advoüa qu'il n'en cognoissoit aucun qui pour sauver sa vie ne fist l'excecrable choix. On luy repliqua, *Non certes, ni vous mesmes qui en parlez*. A Dieu, Messieurs, fils de putain comme vous qui vous servira. Prenez pour vostre bonne bouche ce quatrain :

Princes, où est vostre gloire?
Vous estes tous prisonniers
Sous les trois hommes d'escritoire
Et autant de fauconniers.

XXIV.

[A SON IMPRIMEUR.]

Monſieur, je vous envoye une piece de marqueterie pour *les Jugemens.* Quant aux additions de diverſes pieces, ſoit vers, ſoit proſe, j'en fourniray juſques à faire le ventre du livre trop gros pour ſa taille, & pour cela je vous donneray une demi ſemaine quand vous l'ordonnerez. Bonjour.

A. A.

XXV.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, ny vous, ni Monſieur Goular n'avez point eu de remerciemens pour les livres : à quoy je n'apporteray point pour excuſe la multiplicité de mes occupations, car qui a loyſir de recevoir doibt avoyr celuy de cognoiſtre ; c'eſt qu'il faut remercier en ſervice & non en vocable du commun, auſſi *ea in publicum contuliſti : ſi idem fecero, bona inter nos erit ratio & accepti & impenſi.* J'envoye mon petit fruict d'une grande pene à Meſſieurs Hart & Tomſon leſquels je prie vouloyr *ſurere & ecare, ſenſibus deruncinare ægrum & potius vulnus facere quam non mederi. Si tibi medico per ægrotos liceat huic fœtui*

horarum aliquot operam dare, tu mihi, tu illi Æſculapius eſto. Je n'ay peu juſques ici eſtre ſecouru de perſonne en la verification des paſſages, qui m'eſt un dur labeur. J'euſſe prié quelcun de Meſſieurs les Miniſtres de la Rochelle d'y jetter l'œuil, mais je crains que dés le nom de l'autheur ils rejettent la piece, pour ce que c'eſt aux grues du Capitole à ſe taire quand les chiens ne ſont pas muets, comme Dieu merci ilz ne ſont pas; mais j'ay pour raiſon que j'ay eſté tiré à ce combat *obtorto collo & non ſpe authoramenti.* J'oublie à vous dire que *papa non papa* ne m'a apporté aucun aide, mais Oulnens livre *de traditionibus.* Ces paſſages ne ſont pas bien citez, entr'autres un où il faict dire à Saint-Jeroſme : *Auguſtinum hæreſica quædam ſcripſiſſe.* Ce lieu vault la pene, ſi quelcun de nos amis le pouvoit marquer, de le mettre en rang pour le combat *inter evocatos, at ſi militant loci proletarii & capite cenſi. tum demum alieno periculo periculum feci quam ſit inſidioſum ex judice ſapere.* Souffrez que je vous deſbauche de meilleurs affayres & recevez de bon cœur ce que de bon cœur vous envoye Voſtre...

XXVI.

MONSIEUR MON TRES-HONORÉ FILS.

Vous pouvez dire avec verité que les cœurs & les eſprits des meilleurs de la France ont tenu priſon dans la Baſtille autant que les Comtes criminelz de leur vertu, & ont trouvé leur liberté en la voſtre :

en attandant que celle de la vive voix me ſoit donnee, je vous envoye un petit receuil de mes exercices. Je croy que Madame la Comteſſe en a reçeu le premier qui a paſſé en France ; je ne vous convie pas à le lire pour y apprendre, mais pour ce que vous y trouverez quelque piece qui ſent la compagnie que mon ame vous a tenuë un temps. M'eſtant fort difficile parler de voſtre affaire avec toutes les circonſpections que le ſiecle exige des plus adviſez, je metz ma briefveté en la place de la modeſtie, pour me taire aprés vous avoir ſupplié d'honorer & bienheurer de telle lettre que la voſtre, Monſieur [mon trés-honoré fils, Voſtre...].

XXVII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, ce ſeroit imprudemment faict à moy de vous entretenir des nouvelles incertaines deſquelles toute ſorte de couriers payent leur paſſage, quelque fois en riant, comme d'une nouvelle querelle en Italie pour le Duché d'Urbain, de la bleſſure du jeune Prince de Mantouë, de la deffaicte de quelques François, que M. de Rohan ſe ſoit jetté dans le ſiege, & force telles choſes leſquelles eſtant vraies paſſeroient par vos mainz avant les noſtres. Il nous en vient quelquefois par des voyes deſquelles nous pouvons reſpondre ; quand il viendra quelque choſe de pareil, l'honneur de voſtre commandement me donnera la hardieſſe de vous en adreſſer l'advis.

Quand à mon ſentiment, j'en fairay difficulté en me voiant hors d'employ & d'affaires : & puis que vous daignez vous enquerir ſi j'eſcris, je diray que le mauvais traictement qu'ont reçeu mes labeurs me faict repoſer, & jetter dans un cabinet un gros amas de memoires reçeus depuis dix ans bien ſouvent par les Mareſchaux de Camp des deux partis. Je garde cela pour quelque bonne plume qui ne ſoit pas criminelle par le nom de l'autheur, & ce pendant je vous donne de mes exercices pour emploier quelque heure deſrobee à voz affaires, pour leſquelles & pour voſtre proſperité prie Dieu de tout ſon cœur, Monſieur, Voſtre...

XXVIII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, j'ay peu de choſes à adjouſter aux conſolations de vos divers amis, à celles que vous aurez tirees de lectures, plus encore de vos prieres, des meditations auquelles Dieu aura reſpondu par l'eſprit conſolateur, en excitant la magnanimité de laquelle il vous done amplement. Je ne leveray donc poinct la crouſte que le temps aura commancé de faire ſur voſtre playe, bien que la contagion de [vos] larmes en ait fait reſpandre ceans. Le propos fera donc place à ce que je puis dire ſur celuy de voſtre retraite : c'eſt que je ne puis que eſtimer beaucoup en vous la reſolution que j'ay executee pour moy, y ayant trouvé de quoy randre grace à Dieu ça pour

ça. Il n'y a rien pareil pour leſſer le repos des perſonnes & familles qui peuvent ſe baiſſer pour s'aſſeoir, ou comme les joueurs de luth deſſendre d'un ton pour faire durer les cordes ; j'ay ſeulement à vous exorter de juger bien ſi [en] voſtre abſence, noſtre point de ſupport eſpere aus affaires & aux perſonnes pour qui Dieu vous a fait naiſtre auſſi que pour nous.

XXIX.

A MADAME DE ROHAN [1630].

Madame, il m'eſt impoſſible de repreſenter l'envie que je porte à mon livret, preſt de recevoir la clarté de vos veuës & d'eſtre touché par les mains pures d'une ſi ſainte compagnie que la voſtre. Je ne participe à ceſt heur que par les deſirs que Dieu changera, quand il luy playra, en eſpoir, en deſſein, & puis en effet. Cependant mon ouvrage ſervira d'une plus longue lettre & vous contera quelles panſſees ont pouſſé deſpuis dis ans mes ſouſpirs vers le Oueſt & le Sud. La paſſion de mon eſcrit merite plus que ſa doctrine ; ſurtout je vous demande la lecture des Pſaumes 73 & 84 comme inſpirés par la compaſſion des immanſes fardeaus de vous & des voſtres. Vous ſaurés bien excuſer ce qui manque au bien dire, remplaſſé par les violentes affections deſquelles vous ſuit, où que vous ſoyés [Voſtre...]

XXX.

A MADAME DES LOGES [1630].

Madame, je ne vous donne pas ceste piece degrossie pour estre exposee sur la scellette de vostre excellente Academie : mais je l'envoye à vostre faveur pour vous faire changer de viande, vous trouvant peut estre rassasiee de douceurs, comme on s'ennuye de gelees & de restaurantz, & mesmes des plus exquises delicatesses de la Court. Si je vous trouve en ce poinct, j'auray faict à propos :

Et cela aussi bien comme
Les perdrix fachent nos Roys
Qui vont aux champs quelquesfois
Manger les choux du bon homme.

Au lieu d'attendre voz louanges, je demande voz excuses que vous pourrez prendre sur le datte de quatre-vingts ans, & de mon exil, sur ma teste foudroyee & non vaincuë & qui s'arme encor de lauriers. Representez-vous le vieux Ovide criant du Pont & d'entre les Sarmates :

Les vers cherchent la reraitte
Tranquille, seure & secrette
Et le repos des espritz :
La mer, les vents & l'orage,
Un hyver dur & sauvage
Divertissent mes esprits.

Ne pensez pas que je n'aye apprehendé le dangier de n'arriver pas à la bonne heure, mais il m'est sou-

venu de celuy que vous couruſtes à Maillezais, quand avec voſtre gentille bande vous arrivaſtes la nuict, & une des rouës de voſtre caroſſe eſchappa dans un foſſé taillé en roche de trente pieds de haut; vous aviez tout ce qu'il faut pour eſtre la bien venuë, mais voſtre hardieſſe & le peril y apporterent quelque choſe de ſuccroiſt. Que mon livret pour la riſque qu'il va courrir ſoit rendu, non ſelon ſon merite, mais pour la gaillardiſe de voſtre amour qui ne peut fleſtrir en mon hyver & tous les jours par voſtre renommee embrazé à vous admirer.

Madame, Voſtre...

XXXI.

A M. DE ROHAN [1629].

Monſeigneur, je vous eſcris en voſtre lit de la fiebvre, du mien de l'ereſipele, laquelle ſemble me promettre de me traiter plus honneſtement qu'elle ne fiſt à Loudun, quand j'eſtois voſtre procureur vers le Prince de tous les vicieux. Nous voyons iſſi deſnouër l'enigme de Savoy, Son Alteſſe faiſant touſjours profetion de demourer neutre s'il pouvoit, mais la conſequenſe de Suſe l'en doit empeſcher; cette place eſt l'aimant qui doit attirer tout le fer, pour ce que l'Empereur ne peut ſuivre ſon deſſein que en la reprenant, ni le Roy le ſien que en la deffendant. Eſtre neuſtre en telles affaires n'eſt pas un bon eſtat, car le neutre n'engendre rien, & [eſt] bien

ſouvent la proye du victorieux qui convertit en haine ſon meſpris. Le Prince de Carignan, retournant de Piedmont, fait faire diligemment les pains de munitions pour les Eſpagnols qui paſſent les monts. Si le traité d'Aſt eſt rompu, comme l'on dit. je panſſe que la Sereniſſime Seigneurie aura loiſir de mettre ſes places & ſes hommes en bon eſtat pour ce qu'il faut vider le procés de Suſes le premier[1] . .

. . . .

. . . .

Nous commanſſons à voir le Roy attandu à Dijon, où la Cour a defance de prandre les privileges de vandanges, pour ce que Sa Majeſté leur veuſt communicquer choſes d'importance qui ſe pourront reſouldre en quelques Edits burſaux. J'avois ci devant, faiſant hardieſſe de ma bonne volonté, oſé eſcrire par les mains de Monſieur de Candalles. Meſſieurs Scaramelli & Durant ſur deux points : l'un pour ne meſler point les armes de la Seigneurie avec les François, l'autre pour monſtrer que Meſſieurs de Veniſe devoyent fondre ſur les Griſons pour leur laiſſer ce que la courtoiſie non ruineuſe eut permis ; je m'eſtois efforcé d'en deduire les viollantes raiſons, mais deſpuis l'affaire de Portugal j'ay trouvé force gens qui m'ont refuſé pour Medecin & m'ont advoüé pour Prophete. Si la guerre s'atache au territoire de Veniſe, je ne doubte point qu'ils n'ayent à choiſir de vieus Capitaines exercés & bien eſprouvés dans la praticque des ſieges ; il ſemble qu'ils en auront de beſoin, pour deça les Souiſſes conduits ſi horriblement mal que je n'en veus point importuner vos

1. Ici un feuillet du manuſcrit a été arraché.

meditations, ouy bien les miennes qui ne furent achevees d'imprimer que hier au ſoir. Je ne vous en puis envoyer qu'une copie; aprés ceſte ſepmaine, une adition que on imprime eſtant faite, vous en aurés davantage, car celles du Pſeaume ſont faites pour vous & pour voſtre famille. Les priſonnieres m'ont eſcrit deus fois deſpuis leur liberté. Les affaires plus domeſticques ſeront pour Madame la Ducheſſe, car voſtre eſprit & voſtre cœur ont randu les choſes privees indignes de voſtre ſouci.

XXXII.

A M. DE ROHAN.

Monſieur, ceſte lettre n'eſt pas pour vous dire en papier l'adieu que la prudence a empeſché de vive vois, c'eſt une faſſon que j'ay accouſtumee il y a long temps, & qui s'apelle en Poitou le privilege d'Obigni. Auſſi ne puis-je conter pour abſens que les mors ou les revoltez; tous autres demeurent en meſme maiſon qui eſt l'Eſgliſe de Dieu, & encores par là je tiens pour ſuperflu de dire à Dieu à ceux qui meurent au Seigneur. Or Dieu veille conduire de jour par la nuee du refreſchiſſement, de nuit par le feu qui luit ſans ambraſſer, la bande agreable & benite de nos trés aimees & trés honorees Princeſſes, de vous & de ceus qui les ſervent en leurs dangers & labeurs. Le ciel ſera importuné

de telles prieres par leurs ſerviteurs & ſervantes acquiſes, & entre ceus-là eſpere faire ſon devoir [Voſtre...].

XXXIII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, je vous plains de voſtre guerre ſans eſclat que je crois vous eſtre facheuſe. Je voy quatre chefs de Parti tandre aparamment à faire mine de plus pour la compoſition, mais le plus puiſſant des quatre fait à bon eſciant ſon flus de picques, & nous trompera, s'il ne ſe trouve le plus preſt, le plus fort & le plus fin. Il ſemble que le Pape met en ſa main un caducee de fer, mais Mars pourroit bien traiter Mercure en maquereau. Permettés à ma vieilleſſe & à mon affection de vous exorter à patience & de regarder à quoy vous peut eſtre bon [Voſtre...].

XXXIV.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, en atandant que je vous puiſſe entretenir avec aſſeurance, l'ayant priſe pour la vous donner tant ſur la paix d'entre les deux Roys, ſa façon & termes, que de celle du Duc, des combats qui ſe

ſont paſſez pour le renvitaillement que de Languedoc, d'où nous n'avons rien deſpuis la priſe de Portes, utile en ce que les maguaſins pour le ſiege de Privats-y eſtoyent, nous n'avons, di-je, que l'entrepriſe du Duc Monmorranci ſur les moulins à vent de Niſmes, en quelques uns deſquels ſes Chevaux legers ont mis le feu avant [le] jour, & n'ont peu ſe retirer ſitoſt à leur armee proche de là [qu']ils n'ayent payé d'un bon nombre de mors que les Lionnois content ça ſinq cens : tout cela & le ſiege de Soyon encore incertain. Voiſi pourquoy j'eſcri principalement, & par autre Segretaire que de coutume. Le Seigneur Courtiſant pour qui nous avons deſpendu de la pouldre n'eſt oiſif ſur voſtre eſcrit. J'ay eſté viſité par deux hommes : l'un eſt le Saduceen qui venoit devers vous ; cettuy-là m'a fait une harangue pour montrer combien voſtre traité feroit de dommage public, parce que il fonde l'union des Cantons Proteſtans ſur la desfence de noſtre Religion, que cela en chaſſe les voiſins Papiſtes & une grande ſuitte de Leopol, & autres conſiderations d'Almagne : tout ce long diſcours pour tumber ſur le Roy qui (en me ſerant la main) eſtant pris de bonne ſorte entreroit en cette conjonction, & partant la randroit forte & heureuſe. Le meſme jour je fus viſité de meſmes propos par un qui a eſté des premiers à mettre l'union & le conſeil ſur l'enclume : n'ayant les deux harangues de diferance pas une ſeule choſe, cettui-ci n'avoit point veu l'autre, mais ayant pratiqué en meſme eſcole qui eſt Chatillon pluſieurs fois, & à cheſque fois ayant tenu cabinet de deux heures & plus.

XXXV.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, le porteur eſt homme de creance, tant pour la ſuffiſance que pour la fidelité. J'ay diſcouru avec luy touſchant la propoſition qu'il m'eſt eſchapé de vous faire, & meſme luy ai fait voir un extrait de mes raiſons courtes & ſans fard, ſelon leſquelles la meſcollance eſt ruyneuſe, & l'employ ſeparé de lieu & conjoint en conſequence eſt de honorable utilité. La queſtion du juſte y eſt aparante, c'eſt celle que on fait marcher la premiere à la parade, & la derniere en efficace. Que vous dirai-je du paſſage de l'armee, duquel nous recevons à toutes les heures nouvelles qui ſe dementent, & ſur tout ſi Son Alteſſe peſche en ceſt affaire par faute de force ou de prevoyance, ou ſi il conſant par la crainte de la grandeur d'Eſpagne, ou s'il s'eſt reſolu à vouloir ce qu'il ne peut empeſcher. Quoyque ce ſoit, le Rubicon eſt paſſé & la meilleure nouvelle que je puiſſe vous donner, c'eſt une monſtrueuſe ſuite de vivres avec telle deſpance que vous ne pouvés plus doutter d'un loyal commancement. Il y en a de Lion qui oſent desja loger le Roy à Turin ; c'eſt aſſés qu'il ait paſſé Suſe & que j'attande à en avoir davantage pour vous en rendre conte comme eſtant [Voſtre...].

XXXVI.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monsieur, ceste lettre vous sera donnee par le Seigneur Crotta qui porte sa creance sans la recevoir de moy, à commancement de l'employ de Monsieur de Candale. On m'avoit demandé pour luy un Secretaire d'armee, & j'avois pensé à le nommer, mais les presens laissent tousjours les os pour la part des absens. Si vous avés moyen de le loger ou le mettre en besongne vous mesmes, les gens de bien & vous mesmes vous en sauroient gré. Il vous parlera d'une ouverture que j'ay faite au Seigneur residant avec lequel vous m'avés mis en commerce, c'est pour persuader à la Serenissime Seigneurie de ne confondre pas leurs forces dans les Fransoises, mais les apliquer au grand bien de l'union & à l'avantage de Venise pour le fruit de ses despanses & labeurs. J'en ay des articles faicts curieusement que j'envoyerois s'ils m'estoyent demandés : autremant je suis tout instruit de me taire. Je picque & sollicite vos gens de vous aller trouver; je ne vous envoye point de nos douttes touschant la montagne franchie, car le Roy estant en Italie, ce seroit envoyer de ses nouvelles en Italie mesme. Si Monsieur de Candalles est parti, comme on nous dit, je vous prie de garder la lettre que je luy escris, s'il doit venir bien tost : sinon l'ouvrir, car elle est de vos affaires; vous savez bien sans que je l'escrive que je suis [Vostre...].

XXXVII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſeigneur, ne pouvant me guerir de la continuelle ſollicitude où je ſuis pour ceux qui travaillent au bien, j'ay conferé par lettres avec le Seigneur reſidant à Suric, du grand bien que j'eſtimerois à ne confondre point vos forces avec les Françoiſes, mais les employer à une action ſeparee de lieu, mais conjointe à l'utilité. J'en ay ouvert quelque choſe à ce porteur, conoiſſant ſa fidelité & ſa ſuffiſance. J'en ay faict un petit traicté de plus de raiſons que de parolles, mais je n'oſerois l'expoſer, ſi je n'en avois un commandemant pour gager de ſa bien venuë. Monſieur eſt reparti d'auprés de Vienne, & a par Lion repris la riviere. Quelqu'un nous dit l'avoir veu vers Tours; les uns donnent à ſon voyage quelque caprice, les autres quelques Englois aus coſtes. Je vous eſcrirois les forces de l'Empereur vers le Rein, de ſept Regimans qu'il leve, du refus de Straſbourg aux Commiſſaires, de quelque emotion du Duc de Sace & plus ſeurement de la diete des Proteſtans à Suric qui a commancé le 12 de ce mois, au nouveau ſtile, mais le Seigneur Scaramelle eſt ſur le lieu. Il ſe leve quelques Regimans en Gaſcogne, entre autres Caſtelnau pour marcher aprés le Roy : excuſés une importune bonne vollonté, c'eſt...

XXXVIII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monſieur, vos lettres nous ont relevé de la conſternation qui commençoit à nous abbatre ſur les bruits qu'on faiſoit courir d'un navire perdu & d'un autre pris par les Donquercquois. Ce premier bruit avoit pour autheurs qui pouvoyent y preſenter titre. Quelqu'autre vous eſcrira les inſolences & inegualitez qui ſe ſont paſſees en cette ville : je me contenteray de vous aſſeurer que les proches ſervantes de Meſdamoiſelles les Princeſſes, n'ont point chanté la palinodie, ni favoriſé le mal de preſence, de parolles & auſſi peu des yeux.

XXXIX.

LETTRE A MADAME, SOEUR UNIQUE DU ROY[1].

Madame, c'eſt dés voſtre enfance que la triſtesse & l'adverſité vous ont eſté mieux ſceantes & plus utiles que la joye & la proſperité : mieux ſceantes à

---

1. Cette lettre, que nous reproduisons d'après le ms. de la Coll. Tronchin, a ete publiee par M. F. Chavannes dans le Bulletin de la Societe d'hiſtoire du Proteſtantiſme français, (t. IV, p. 561) sous ce titre : *De la Douceur des Afflictions.*

vos beautez visibles, plus utiles à celles de l'âme. La premiere de ces remarques parut en vostre chambre de Pau, ainsy que vous chantiez un air triste, duquel vous aviez honoré mes paroles :

Et c'est un don du ciel particullier à vous.

Pour le second, qui est commun à tous les enfans de Dieu, j'auray les tesmoingnages des consciences qui se sont examinees, & en l'affliction & en la prosperité. Or si autrefoys le triste maintien de vostre visage luy a donné parement, la tristesse qui aujourd'huy vous est familiere, embraze vos spectateurs de veritables amours, de cœlestes desirs les cœurs, & emplit leurs bouches de louanges. Et moy, qui ay toute ma vye aymé les tristesses, comme vous savez, Madame, je sens mon cœur compatizer de deux cens lieuës aux peines qui vous font bien heureuse : ayez agreable de ma bouche des louanges, de ma plume cet escrit. Que si autrefoys vous avez donné l'air à mes parolles vaines, comme liant d'or & de soye ces fleurs de printemps, serrez au thresor de vostre cœur (comme le sanctuaire du petit temple que Dieu a mis en vous) ces fruicts de vostre esté & de mon automne, qui à la saison des feux & des tempestes parviennent à leur maturité. Assez d'esprits sont sectateurs de la gayeté, & s'embrazent d'elle : les bons cherchent la maison de pleurs que le sage tesmoingne bien heureuse. C'est en ces pleurs que reluisent en vous des beautez surnaturelles; cette affliction esmeut l'Eglise de Dieu à vous endormir dans son giron, à vous serrer en son sein, à donner des baizers chaux à vos larmes tandres, & à faire ce que font les meres debonnaires à leurs chers enfans qu'elles menacoient nagueres en l'esclat de leurs felicitez. Ces

careſſes ſont les prieres que toutes les Egliſes de l'Europe preſentent à Dieu, comme encens de bonne odeur : voſtre nom par leurs bouches reſonne dans le Ciel avecq des cris plus amers, dés lors qu'avec plus d'amertumes, & plus de playes honorables, vous combatez le bon combat.

Nous avons ſceu, Madame, comment Monſeigneur le Duc voſtre mary, eſtant allé vers le Pape pour faire lever l'excommunicàtion foudroyee ſur luy, a reçeu pour ſa peine ce qui ſe trouve ordinairement en ce ſiege d'impieté, c'eſt à ſçavoir aultant d'orgueil, comme on a recongneu en luy d'humilité, & des menaces auſſy hautaines qu'ont eſté infimes ſes ſubmiſſions. Or comme l'acte de voſtre martyre & triomphe a pour eſchafault voſtre grandeur, & pour ſpectateurs l'Univers, là deſſus nous oyons divers advys des Theologiens [&] des hommes d'Eſtat : les uns penſent que le Pape ne peut ſeparer ce que Dieu a conjoinct : les autres, que quand il eſt dit que l'homme ne le ſepare point, cela ne ſe peut entendre du Pape qui n'eſt pas homme, mais quelque choſe d'entre Dieu & l'homme. Les uns eſperent que Monſeigneur le Duc oppoſera l'amitié cordiale qu'on dit qu'il vous porte à la tyrannye inſuportable de ce monſtre : les aultres diſent qu'on doit au Pape ce qu'on doit à Dieu, quitter femmes & enfans, vie temporelle pour luy, peut eſtre l'eternelle auſſy. Les ungs, que Monſeigneur le Duc recongnoiſtra commant les Papes, qui ont mis le pied ſur la gorge des Empereurs proſternez, ſe ſont proſternez aux Empereurs & aux Roys qui avoient la main haulte, & que tant de Princes ayant aujourd'huy ſecoué le joug de Rome, il n'a plus maintenant pour ſes tributaires que les eſprits facinez par ſes preſtiges. Les trom-

peurs fourniſſent d'exemples au lieu de raiſons, monſtrent la valeur incomparable de quelque Roy & la grandeur des aultres Roys proſternees ſoubs meſme joug. A ces exemples on leur fait voir tant de petites villes, Principautez & Communaultez, qui n'ont autre peine à s'afranchir du pouvoir de l'Antechriſt, que d'embraſſer la liberté de Chriſt. Contre ceux là les canons du Pape ne ſont chargez que de foin, ſes foudres ne ſont que des fuſees : mais en fin nous voyons que là où il plaiſt à Dieu, cett'efficaſſe d'erreur a puiſſance, & certes bien ſouvant ſur les perſonnes plus hault elevees, comme ſy les nuees, qui ſervent ordinairement de chapeaux à ces montaignes, trompoyent de ſi haut la veuë par pluſieurs milieux, & faiſoient voir, à travers ces faux miroirs, les ſept montagnes de Romme pour nuees voiſines du Ciel. De là vient que nos Roys, ſy clairs voyans ailleurs, troublent en cet endroit leur veuë de leur haulteur, & ſi braves & courageux en toutes autres choſes, prenent ce maſque pour homme, & pour maſques bien ſouvent les hommes de merite & de vertu. De là vient que les merveilleuſes victoires de nos Princes vont mourir aux piedz puants de cette idole, & les preſans de Dieu les plus glorieux aux marchepiedz infames de Satan. Quand les prieres Euchariſticques & les actions de graces, qui devoient voler vers le Ciel, ont fait leur pointe vers la terre & ſon Prince tenebreux, de là ſort l'erreur de principe, & nous ſoufrons pour loix ce qui devroit ſouffrir nos jugements. De là vient, Madame, que les amitiez mutuelles de Monſeigneur le Duc & de vous, amitiez pluſtoſt amours, que chacun teſmongne devoir ſervir d'exemple à toutes unions de mariage, de là vient, dis-je, que ces amours ſont changez en

regretz, vos douces eſperances en frayeurs, vos careſſes ſont rompuës de circompeĉtions, vos ſoirees, au lieu de bal & de jeux, ſe paſſent en un triſte ſilance, qui n'eſt entrerompu que de ſanglotz : voſtre maiſon eſt maiſon de deuil, voſtre lit une priſon, & la nuit, qui vous preſtoit les rideaux de ſes tenebres pour couvrir vos plaiſirs, couvre tant qu'elle peut vos ſoupirs & vos doleances. Voyla ce que nous en a fait ſavoir la renommee ; [le] reſte eſt au ſein de Dieu, dans le regiſtre duquel voſtre peine eſt eſcrite, & qui a vos pleurs amaſſez en ſes vaiſſeaux plus precieux.

Noſtre ſiecle a veu pluſieurs ſortes de Martyres, & les cruautez ingenieuſes dont Satan, ſon lieutenant & ſes ſupots ont deſchiré l'Egliſe en ſes membres, & pourtant la panſant meurtrir, ne lui ont aporté que des ſaignees & des ſcarifications. Les cordeaux, les couteaux, les feux, les tenailles, les enterrements vifs, & aultres morts exquiſes qui [ont] etoffé les triomphes de ce temps, ont eſté hideuſes à nos yeux & effroyables à nos pancees : mais qui conſiderera voſtre martyre continuel, vos tormants ſans fin, vos mortz ſans mort, vos gehannes ſpirituelles, les loix qui ſervent de liens pour vous attacher à vos ſouffrances, vos juſtes deſirs eſtranglez ſans paroiſtre, voſtre eſperance traverſee & deſtranchee, les embraſemens de voſtre ame, la diſtraction que font de voſtre jugement ceux qui le tenaillent de menaces & promeſſes, voſtre cœur vif, qui deſirant voler au Ciel, eſt enterré avant ſa mort par les hommes de terre ? Les vehementes paſſions que m'ont cauſees vos afflictions, ont fait que je me les ſuis depeintes par un embleme que je vous donneray. J'ay uſé de la vulgaire deſcription d'une Foy, & de

la liaiſon de deux mains impareilles, l'une forte & armee, qui n'eſtraint point le nœud de ceſte Foy qu'à demy : cette-là eſt attachee à une chaine rouillee qui ſort d'un Averne obſcur : l'autre main petite & delicate comme l'une des voſtres, ſerre non ſerree, & eſtraint non eſtrainte, l'union diſtraite des deux parts, car un bras qui ſort de la nuë la tire à ſoy. J'ay donné pour ame à cett' embleme :

Cedat vis infima cœlo.

Voyla un portraict de vos angoiſſes, deſquelles quiconques jugera juſtement jamais ne vous refuſera place en la troupe candide & triomphante des martyrs : & vous permettra de dire ce que, en les deſcrivant, un autheur de ce temps fait prononcer à une Royne Angloize menee à la mort :

Dieu meſlera par moy,
Au pur ſang des martyrs, l'illuſtre ſang d'un Roy.

Et à bon droit dira-on de vous, ce qu'il dit ailleurs d'elle-meſme,

Car elle avec ſa foy, garda auſſy le rang
D'un eſprit tout royal, comme royal le ſang :
Un royaulme l'attend, un autre Roy luy donne
Grace de meſpriſer la mortelle couronne,
Pour chercher l'immortelle, & lui donne des yeux
A troquer l'Angleterre au Royaulme des Cieux.
Elle ayme mieux qu'ailleurs reigner ſur elle-meſme,
Pluſtot que vaincre tout, ſurmonter la mort bleſme.
Priſonniere çà-bas, mais Princeſſe là hault,
Elle changea ſon troſne au ſanglant eſchafault,
Sa chaire de parade en l'infime ſellette,
Son caroſſe pompeux en l'infime charette,
Ses perles d'Oriant, ſes braſſartz eſmaillez
En cordeaux renouez & en fers tout rouillez.

Mais ce n'eſt pas la peine qui fait le martyre, c'eſt pluſtoſt la Cauſe. Aprés donc avoir fait un tableau en petit de vos afflictions, mettons auprés de luy celuy des cauſes pour leſquelles vous eſtes affligee, & par meſme moyen un creyon de nos differands, par les reproches communs de nos adverſaires, en retorquant ſur eux leurs objections ordinaires, ſans ſophiſmes, & ſans ayder d'un coup de pinceau à la blancheur naïſve de la verité.

Or, pour traitter par ordre les tantations de ce temps, je prendray le modele des attaques & deſfences remarquees en Saint Mathieu, cap. 4, entre Jeſus-Chriſt, qui eſt la ſageſſe eternelle, & Satan, Prince & pere des tantations.

Premierement, les ſeducteurs de ce ſiecle choiſiſſent les ames affamees & deſtituees de la parolle de Dieu, & meſme jettent l'œil ſur ceux à qui la perte des honneurs & des biens, la crainte de la famine & de l'exil ont attendry le courage.

Ces circonſtances obſervees, Satan a trois claſſes de tantations, à chacune deſquelles nous rapporterons les lieux communs de ce temps.

On commancera par le deſdain de noſtre Religion, & à nous dire : *Si vous eſtes enfans de Dieu, pour preuve de voſtre vocation extraordinaire, faites des miracles.* La nation perverſe demande ſigne, nous les renvoyons au vray Jonas, & à la preuve de la verité par les Eſcritures. Eux, en nous demandant telles choſes, tacitement ſe ventent de leurs preſtiges, qu'un Italien a nommé de bonne grace *Miracoli invifibili.* Et certes ce qui en parroiſt de nouveau nous fait rire & pleurer tout enſemble, mais les miracles les plus familiers à Satan ſont les tranſubſtantiations des pierres en pain : car des

pierres des temples, des idoles de pierre, & des os des morts petrifiez, se tire le pain blanc des idoles charnelles de ce temps.

De mesme bouticque sont sortyes la mutation des pierres en pain, & celle du pain en la chair precieuse de Christ. Satan prit son milieu & sa preuve par sa puissance, en disant, *sy tu es Dieu.* Ses diciples, au lieu de raison pour changer les supstances, discourent sur la toute-puissance de Dieu. Nous respondons que Dieu peut tout, & ne le veut pas, comme il pourroit les faire advisez à leur salut, ce qu'ils ne sont pas, mesme en ce point où ils attachent la puissance de Dieu à la mutation, contre nous qui estimons estre de la puissance de Dieu de nous distribuer les thresors du Sacrement, sans oster à son fils & au mistere de nostre salut la necessaire humanité. Ils asservissent Dieu à ce que Sainct Augustin appelle en disputant sur ce point, infame servitude. C'est de la puissance de Dieu de nous donner le pain de vie, sans les moyens grossiers & charnels : aussy Jesus respond pour nous à ce Transubstantiateur : *L'homme ne vit point de pain seulement, mais de la parolle qui sort de la bouche de Dieu.* Aussy le vray manger & le vray boire, comme a dit Origene, & Hierosme depuis luy, ne sont pas seulement au mistere des Sacrements, mais encor nous participons au corps & au sang de Christ en la lecture des Escritures Saintes.

Au contraire Satan continuant ses coups, semblable à soy-mesme, change tant qu'il peut les adorations spirituelles en materielles, & nous reproche par la bouche des siens que nous n'avons point de temples, voulant captiver l'Eternel dans les temples faicts de main d'homme : à l'execution de quoy

nous voyons les peuples abusez contribuer leur pain, & changer leurs substances en pierre, qui est bien une aultre mutation.

Les stupides nous reprochent que nous ne representons point Dieu & ses Saincts en pierre & en boys : aprés, que nous sommes incurieux d'honorer les sepultures de terre & de pierre, de parer de beaux vestemens les idoles, comme ils font. A ces hommes de terre & de pierre, & à ces cœurs endurcis qui disent à une pierre, *Nostre Pere*, à ces vrays enfants de tels peres nous respondrons que nous servons Dieu Esprit en esprit, & serions bien marys de fouler aux pieds l'honneur des sepultures, comme ils font : car ils [en privent les os,] ou vrays ou imaginaires, de leurs Saincts vrais ou invantés, les pilent, les vendent, & pour les contenter, parent leurs images de vestements precieux. Ce sont les sacrifices des Listrois qui feroyent aux Apostres (s'ils estoyent encores en vye) au lieu d'avoir telles robes agreables, deschirer d'horreur leurs pauvres vestements. Ces apostres estoyent d'autre honneur que les Capuchins & Feuillans : car ils deschirerent leurs habits pour refuser le sacrifice, ceux-cy deschirent leurs robes & leurs peaux pour avoir des oblations.

La seconde tantation de Satan est ceste-cy : *Sy vous estes enfans de Dieu, & predestinez à salut, precipitez-vous à tout peché : car vous estes sauvez avant la constitution du monde : vous n'avez que faire de bonnes œuvres.* Là s'estend cette longue dispute du franc arbittre, de la grace, & des merites. A quoy nous respondons, *Nous ne tenterons point le Seigneur nostre Dieu : nous n'offencerons point la toute-puissance en soubstrayant de son pouvoir & sça-*

voir les causes secondes ; nous apprehendons la grace par la foy, cette foy sera tesmoingnee par l'esprit de Dieu ouvrant en nous par cherité, ne tenant aulcunes œuvres bonnes, que celles qui sont purement œuvres du Saint-Esprit. Mais qui voudra sçavoir en quel pris les Papistes ont les bonnes œuvres, il faut voir combien peu ilz ont en horreur les meschancetés, à quel pris ilz les ont mises au livre des taxes de la Chancellerye Romayne, où, à six & sept gros pour le plus, se vendent les remissions des sacrileges, violemens, incestes, horreurs contre nature, & plus enormes pechez.

Ils ont encores apris du Tantateur à nous faire mesme reproche pour nos justes desfances & seuretez, pour le soin que nous avons de nos affaires & de nostre liaison, & comme ennuyez de ne voir plus bruler, ils cryent en se souriant des cruautez passees : *Si vous estes enfants de Dieu, quittez tout le soing de vos vies, toutes desfances, precipitez-vous en nos mains :* Nous respondons aprés nostre Maistre, *Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu.*

Je voy en passant qu'aux trois responces de Jesus-Christ, le commencement est tousjours par ces mots : *Car il est escrit.* Ce *car* est d'un bon Logicien, & non d'un Sophiste : c'est la cause immediate (qu'ils appellent). Aussy ces demonstrations sont vrayes, non demonstrables, cette cause est cause de conclusion, conclusion premiere & plus congnuë, enfin principe de necessité. Or si de toutes causes il n'y en a qu'une selon les maistres, qui soit trés prochaine, Jesus-Christ a pris celle-là, & [ne] reste aultre vray milieu pour faire des demonstrations contre les tantations de Satan, & contre les disputes des Satanistes, que ce « *Car il est escript* ». C'est le principe, c'est l'axiome.

duquel auſſy la faute des Phariſiens fut prouvee : « *Vous errez, n'entandans pas les Eſcriptures.* » Et le Diable meſme, plus honteux que les Jeſuiſtes, n'oſe debaſtre contre un principe ſi puiſſant, & l'empoingner pour ſophiſticquer. Il y a plus, ces Eſcritures ycy n'ont point de queuë, & s'appellent par excellance Eſcriptures : il n'eſt point beſoin d'exprimer où il eſt eſcrit, pource qu'il n'y a qu'une parole procedante de la bouche de Dieu.

Jeſus qui ſçavoit tout, ſçavoit bien les gloſes des Docteurs de la Loy & les traditions des Peres, que ſes ennemys luy objectoyent, comme font nos adverſaires. Il ſçavoit toutes les parolles non eſcrites : il n'a point argumenté ſur cette parole non eſcrite, que je ne ſçay ny où ny comment ceux de ce temps l'ont peu lire, auſſy peu de quel front ils nous l'oppoſent, quand nous reſpondons à leurs folies : *Il eſt eſcrit;* mais encores de quelle aſſeurance paroiſſent les livres, qui en leur impudant frontiſpice, portent pour tiltres, *De l'inſuffiſance de la parole eſcrite :* car tout lecteur qui ſçait conclure a ce ſylogiſme preſt :

De quiconque la parolle eſt inſuffiſante, celuy-là eſt inſuffiſant.

La parole eſcrite de Dieu eſt inſuffiſante. Donc, &c. L'infidelle acheve de conclure, les enfans de Dieu ne l'oſent prononcer, & demeurent tranſis à la panſee de la blaſphemente concluſion.

La troiſieme claſſe des tantations giſt en l'authorité. C'eſt pourquoy ils tranſportent les eſprits ſur leurs ſept montaignes, pour de là deployer leur gloire, qui conſiſte en l'ancienneté, [en] eſtenduë, & en la puiſſance du pris & de la peine.

Pour le premier ilz nous appellent ſectateurs de

nouveauté, deſerteurs de la venerable anticquité. Nous prouvons noſtre antiquité en la creance aux loix que nous recevons, en la façon de prier, & en l'uſage des Sacremens.

Pour les controuverſes de noſtre creance, nous honorons tant l'antiquité, que nous ne voulons recepvoir pour principes que la primitive Egliſe en ſa pureté, Jeſus-Chriſt, & ſes Apoſtres, & ce qui eſt du vieil Teſtament. Eux au contraire, maintiennent pour axiomes les traditions incertaines & nouvelles, les eſcrits de leurs Peres pleins d'hereſies [&] contrarietez, & les plus ſains, de doubtes & imperfections. Jugés qui a pour principe la venerable anticquité.

Nous n'avons pour loix que celles du vieil & nouveau Teſtament; eux, toutes les inventions & nouveautez des Papes, comme les vœux, & la desfence des mariages & des viandes, de laquelle ilz ne ſçauroient maintenir l'ancienneté, ſi ce n'eſt par ce que dict St Paul, au cap. 4 de la premiere à Thimotee, qui appelle la doctrine de ces defences, *doctrine de Diables*. [Ces docteurs] ſont de longtemps au monde. Les revoltez de la foy voudroyent-ils bien par là prouver leur anticquité?

Noſtre façon de prier eſt celle qui nous eſt commandee par Jeſus-Chriſt, obſervee par les Apoſtres, intelligiblement comme ilz veulent, par ce ſeul nom qu'ils enſeignent, & pour les cauſes qui nous ſont permiſes par leurs eſcritz. Injuſtement donc ils crient contre nous, qui nous veulent encores faire une fois deſchirer les veſtemens des Saincts. A tort ils nous apellent impitoyables envers les mors, en les privant [des prieres & des ſecours] des vivans. Ceux là ſont peu charitables envers les morts, qui jugent mal de leurs repos & de la miſericorde de Dieu, qui veu-

lent que leur fin ait esté sans repantance & leur repentir sans mercy, qui les condamnent à passer de l'agonye & des fureurs de la mort aux grincemens de dents d'une gehanne plus furieuse, qui encores aprés leur mort, en abusant de la priere, pillent leurs familles esplorees & rançonnent l'ignorante posterité.

Quand à l'ancienneté de nos Sacremens, nous sommes ceux de qui Sainct Paul dit que les Peres ont mangé avecq' eux mesme pain au desert, & beu mesme breuvage ; ce pain estoit la manne, ceste eau pure le pur sang de Christ : car la pierre estoit Christ. L'eau pure de nostre baptesme est pareille à celle du Jourdain, de laquelle Jesus mesme a receu le baptesme : Sainct Jehan Baptiste l'a ainsy institué, Phillipes & ses compaignons ainsy continué. La nouveauté de ces temps y a apporté là ce qu'il y a de plus : & nous leur disons que leurs messes charnelles n'avoyent point de part au festin du desert, s'ils ne veulent que la chair materielle de Christ fust avant l'incarnation.

Les tantateurs monstrent encores du hault de ces montagnes l'estanduë de leur religion, & font sonner au mot de Catholique que la multitude soit preuve de la vraye Eglize. Voyez en la revelation de Sainct Jehan, le petit nombre des sauvez, au pris de celuy des damnez ; la porte estroitte, seul passage du Ciel, ne laisse point passer cette consequence trop enflee, & les armees des Perses & Mahometans seroient l'Eglize Catholicque, sy la multitude pouvoit donner un nom sy precieux.

Il reste la puissance du sallaire & de la peine, qui est une dangereuse demonstration en la main de l'Antechrist : c'est du hault de leurs montaignes

qu'ilz nous font voir & ſantir la ruine & la mort ſur la teſte de ceux qui refuſent l'adoration à Satan, & font voir que la poceſſion des honneurs, des Eſtatz & meſmes des Royaulmes, eſt pour ceux-là ſeulement qui ſe proſternent en terre pour baiſer la pantouphle de l'Antechriſt.

A la verité, Madame, voyla tout l'ordre qui fut tenu à la Conferance du deſert, entre Jeſus-Chriſt & le Sorboniſte qui le vouloit convertir : mais pour ce qu'il n'y avoiċt point d'Eſtatz à perdre ny de Chapeau rouge à eſperer, le Convertiſſeur ne trouva pas un cœur reſolu à ſe faire inſtruire. Sa reſponce fut, *Va, Satan : car il eſt eſcript, tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à lui ſeul tu ſerviras.* Ce mot de *ſeul*, exclut toutes creatures de l'adoration : & ſy nous y prenons bien garde, toutes les controverſes des idolatres & de nous ſont ſignalees par ces trois mots : *ſeul, ſeul & ſeulement.*

C'eſt ce *ſeul*, ſa ſimplicité & ſa pureté, pour lequel nos ennemys nous reprochent que noſtre Religion eſt trop nuë. Certes la leur eſt trop paree, & ſemble ces vieilles courtizanes, qui deviennent plus laides par le pourpre & plus hideuſes par le fard. La verité ſe plaiſt en la ſimplicité, & eſt choſe remarquable, que le plus eſt toujours du coté du manſonge, & que tous les pointz principaulx de noſtre Religion ne ſont pas niez par eux, mais emplifiez. Leurs ſervices (qu'ilz appellent) ſont plains de blaſphemes : il n'y a rien en nos prieres ecleſiaſticques à quoy ils ne puiſſent dire, meſme ſelon leur creance, *Amen.*

Ils veulent que non-ſeulement Jeſus ſoit mediateur, mais la legion de leurs canoniſez. Nous avons Chriſt, ſeule propiciation de toute creature. Ils veu-

lent que nous invocquions les anges & les hommes : nous Christ *seulement;* que Christ soit immolé tous les jours : nous qu'il ait esté une foys *seulement*. Ils croyent que nos œuvres soyent moyens de nostre salut : nous tenons ce benefice de sa mort *seule*. Ils veulent qu'en la celebration de cette mort, nous prenions le corps de Christ avecq les dens chairnelles : nous par la bouche de la foy *seulement*. Ils ont augmenté les Sacremens jusques à sept : nous avons les deux sacremens de l'Eglise ancienne *seulement*. Ils veulent que le Pape pardonne les pechez : nous que ce soit Dieu *seul*. Que nous espandions nos ames dans le sein des Prestres : nous dans le sein de Dieu *seul*. Ils veulent que la foy *seule* ne sufise pas à salut : nous disons, aprés Sainct Paul, que la foy *seule* suffit. Ils veulent que Dieu nous ait predestinez à salut, par la cognoissance des bonnes œuvres à advenir : nous par sa misericorde *seule*. Ils veulent enfin que nous servions à l'Antechrist & aux idoles : & nous disons, *Va, Satan*, car il est escrit : *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à luy seul tu serviras*.

Il est vray que les sophistes de ce temps, pressez de ce mot, *seul*, en beaucoup d'endroits couvrent leur honte de feuilles de figuier, à travers lesquelles Dieu les voit, & leurs consciences les picquant, ils s'enfuyent dans le labirinte de leurs distinctions, demambrent & deschirent l'Escriture, au lieu de la diviser & detailler. Les enfants de tenebres s'esjouïssent de leurs subtilitez : ceux de la lumiere y voyent le mansonge à clair, & jugent sainement que telles distinctions sont extinctions de la verité.

Soyt donc ycy le corolere de nos responces, & aux plus fortes tentations desquelles vous estes affligee, levez les yeux au Ciel, dictes ces paroles en foy : *Va*,

Satan, j'adoreray le Seigneur mon Dieu, & à luy ſeul je ſerviray. Satan s'en yra & les Anges vous ſerviront.

Les ennemys de la verité, qui ont les menaces & les promeſſes pour lieux communs, nous veulent faire peur d'excommunications & de banniſſemens : banniſſons-les de nous, & nos vices avecq' eux, & quand nous ſerions releguez aux deſers, c'eſt en ces deſers que les Prophettes banys ont eſté ſervys par les Anges, c'eſt en ces deſers que pleut la manne, & courent les vives eaux, preſans familiers de la main du Dieu vivant. Vous avez veu, Madame, combien doux eſtoit l'exil du Roy & de vous, en cette Guyenne, que nos courtizans eſtiment une ſolitude. Vous ſouvient-il de la douce vye que nous y vivions? Premierement nous ſervions Dieu en paix, & faiſions eſclater ſes louanges non eſtouſees : il ne falloit point tenir clos dans les barrieres de la bouche, ny dans les cachots du cœur, les treſſaults violants de la verité priſonniere. O qui a bien ſenty le poix de la ſervitude ſpirituelle, de quels yeux verra-il le jour de delivrance? & encore pour ce qui eſt des contentemens de cette vye, ſouvenez-vous, Madame, qu'il ne vous a rien manqué de ce qui eſt neceſſaire à la vraye ſplandeur des Princes. Le Roy ſe voyant ſuivy, & qui mieux vaut, tendrement aimé d'une Nobleſſe liee à ſes piedz des vrays liens de la Religion. Ceux qui bruloyent de meſmes deſirs que les ſiens, eſtoient brulans à l'execution de ſes commandemens. Remarquez la difeance de ceux qui s'employent pour l'un & l'aultre party, & celle qui parroiſt encores aujourd'huy. Aux uns, au pris de leurs labeurs croiſſent les eſperances, aux aultres les craintes; aux uns les honneurs,

aux aultres les hontes publicques. Des uns les maisons obscures se font splandides, les masures des aultres leurs servent d'estauffes, & les meilleurs servent de risee à leurs ennemys, d'espouvantement à leurs compaignons. Ces prosperans combatent en mercenaires; les aultres, vrays soldats de Christ, ont eu les playes pour payemens, & pour promesses specieuses, on les retenoit dans les armees par la nouvelle d'une bataille : sy que le Roy peut dire, ce que disoit Cesar, que ses soldats ont cherché les combats mesmes au travers des naufrages. Encores est-il à marquer, que cette troupe choysie de Dieu se mesuroit en toutes sortes de perfections à la grande bande, qui talonnoit un grand Roy miserable, ne grondant que reproches & menaces, & meditant sur la teste de son Prince une infame couronne de cheveux. Nous gardons cher l'apophtegme de nostre Prince, qui respondit à un courtizan blasmant les Huguenots d'importuner leur Prince par la presse : *Leurs haleines sont douces*, dit le Roy, *& dans les combats ils me pressent encores davantaige.* Mais n'oubliez pas encores nos franches delectations, nos honnestetez sans admertumes ny soupçons; il vous en souvient, & les avez peut-estre conferez avecq vostre condition presante. Je ne craindray point avecq les qualitez de la vye, de vous faire encores aprehender celles de la mort. Bienheureux qui meurt au Seigneur en la maison de Dieu, entre des mains fidelles, pleine de larmes sans feintes, & qui, agreable flambeau de l'Eglise, s'esteind aux regrets des bons, & ne delaisse pas une puante fumee au nez de la posterité. Au contraire, malheur de mourir sur le precipice de l'enfer, dans un lit assiegé d'idoles, environné de bouches blasphementes, d'un

confert de demons, & voir les ennemys de Dieu, & de vous, qui avecq foupirs contrefaicts, preparent leurs inpures mains à vous fermer les paupieres. Dieu vous donnera, Madame, l'efprit de difcretion pour faire choix de telles chofes : & cependant ce mefme efprit nous aprant de porter chaftiment comme il fault, non certe infenfiblement, car les peres font irritez contre les enfants endurcis, à pleurer non avecq des cris de colere & de defpit, fur ceux-là ils redoublent les playes : Dieu veut que nous fentions fes verges, mais auffy que nos offences nous cuifent au milieu des douleurs. Il faut donc ofter du fein de Dieu les caufes de fon yre, non les moyens de punir, & ne faire comme je voyois ces jours mes petits enfans bien empefchez à depeupler ma baffe court de vervenes, incurieux d'aracher les ofances, mais cuidants en vain faire perir les moyens des chaftimens.

Or c'eft de l'humilité Chreftienne, d'attribuer tousjours à nos pechez les caufes de nos fouffrances. Bien-heureux font ceux à qui les confciences randent tefmoingnage que l'occafion de leur peine eft mixte, & que Dieu rend capables de foufrir en leurs imperfections, pour la confeffion de la parfaite verité. Ne donnez donc plus le nom de malheurs à vos oppreffes, mais de felicitez incomparables, car foufrir pour nos pechez, ce n'eft pas fimilitude à Chrift, mais foufrir pour luy, c'eft porter à bon effiant fon image.

Vienne le calomniateur nous appeler baptarz, cefte image ne fe peut efacer, cette conformité de Chrift rand l'Eglife amoureufe des Martyrs, pource qu'elle voit en eux les lignes & les couleurs qui font embrafees d'eternelles amours. Ce font ces careffes

desquelles j'ay parlé au commancement; c'est pourquoy elle vous presse contre ses mammelles, elle se mire en vos pleurs & vous arouse des siens, plus soigneuse des plus petis enfans jusqu'à ce qu'ils soient grands, des eslongnez jusques à leur retour, des malades jusques à la guarison, des afligez jusques à la prosperité.

Les beautez tant afectees par les dames de ce temps, sont bien d'une aultre sorte : l'afliction les ternit : c'est elle qui donne de sy vives couleurs, que les afligez pour Dieu passent en blancheur la neige. La raison en est bien aysee à trouver, pour ce que prés des cœurs desolez le Seigneur volontiers se tient. C'est ce qui a fait reluire quelques visages de beautez sans mesure, comme l'Escriture tesmoingne de Moyse, & de Saint Estienne, l'un retournant, l'autre s'advançant à la presence du Pere des lumieres.

Tout Paris en est tesmoin que telles beautez non accoustumees parurent au visage de la Damoiselle de Graveron & de ses deux sœurs, qui furent couronnees du martire au temps des Barricades. Bien heureux sont ceux que l'esprit de Dieu esclaircit & pollit, & qui comme un cristal reluisant, ou plustost comme les astres, renvoyent les rayons de la face de Dieu qui se myre en eux, aux yeux des Anges & des humains.

L'Autheur cy dessus allegué, escrivant de ces sœurs, dit en ces termes :

Nature s'employant à ceste trinité,
A ce point vous para d'angelique beauté,
Et pource qu'elle avoit en son sein preparees
Des beautez pour vous rendre en vos jours honorees,
Elle prit tout d'un coup l'amas fait pour tousjours,

En donnant à un jour l'apreſt de tous vos jours,
Elle prit à deux mains les beautez ſans meſure,
Beautez que vous donnez au Roy de la nature :
Et d'un coup prodigua en vous, ſes chers enfans,
Ce qu'elle reſervoit pour le cours de vos ans.
Ainſy le beau ſoleil monſtre un plus beau viſage
Dans le ſentre plus clair, ſous l'eſpaix du nuage,
Et ce fut par regrets & par deſirs aymer,
Quand ſes rayons du ſoir ſe plongent en la mer.
Ce coucher en beaux draps que le ſoleil decore
Promet le landemain une plus belle Aurore :
Auſſy ce beau coucher teſmoingne à ces Martyrs,
La reſurrection ſans pleurs & ſans ſouſpirs.
Ces Martyrs s'advanſoient d'où retournoit Moyſe,
Quand ſa face parut ſy belle & ſy exquiſe.
D'entre les couronnez, le premier couronné
De tels rayons ſe vit le front environné,
Tel en voyant ſon Dieu, fut veu le grand Eſtienne,
Quand la face de Dieu brilla dedans la ſienne.

Ces choſes repugnent bien aux habillements diaboliques, que les Inquiſiteurs font veſtir aux Martyrs le jour de leur acte ſanglant, & aux horribles deformitez, avecq leſquelles aux bouticques du Pape on depeint les excommuniez, ſy bien que les bigots leur penſent voir peler & noircir le viſage : en voyant le voſtre, Madame, Monſeigneur le Duc doibt avoir perdu cette opinion. Mais pleuſt à Dieu qu'il euſt les yeux ouvers pour les beautez de l'ame, beautez deſquelles tout ce que nous avons dit, n'eſt qu'une painture de fort loin proportionnee à ce qu'elle repreſente : car ce qui parut de ſplandeur en Moyſe & en Sainct Eſtienne, eſt ce qui en ces ſiecles aporte joye & conſolation à l'Egliſe de Dieu.

Tous ces rayons eſloingnez du grand ſoleil de

lumiere, ne ſont que petits gaiges de la beauté ſans meſure, de la felicité indicible, de l'incomprehenſible ſplandeur qui eſt preparee aux Agneaux de Chriſt, en la face de l'Eternel.







VII

LETTRES

DE

SOURCES DIVERSES

I.

A MESSIEURS LES TRES HONOREZ
ET MAGNIFIQUES SEIGNEURS
DE LA REPUBLIQUE DE GENEVE.

DE MAILLESAIS, CE 20 JUILLET 1619.

[Archives de Genève. Registres du Conseil, vol. 118, f° 158.]

Messieurs, outre l'ardente affection que tous les vrais Chrestiens portent à vostre excellente Cité & l'obligation qu'elle a sur moy de ma principale instruction, la verité que je sers m'a faict desirer de voir parmi d'autres tableaux resplendir les vertus que Dieu a faites par sa dextre, en prenant pour la dextre vos mains. J'avois recerché cy-devant par amis particuliers ce qui vous touchoit en mes deux pre-

miers tomes imprimez. Mais cette voye n'ayant pas reuſſi, & commençant de traitter les plus rares pieces de voſtre honneur uni à celuy de Dieu, je me ſuis adreſſé à voſtre Seigneurie pour luy demander les memoires de vos actions publiques depuis l'an mil cinq cens octante & cinq juſques à la fin du ſiecle paſſé, & s'il vous plaiſt, promptement ce qui touche les cinq premieres annees, pour ce que je ſuis preſſé par mon imprimeur. Si j'obtiens ma juſte demande, mon amour violent de Geneve duquel j'ay faict profeſſion de l'enfance à la vieilleſſe, n'aura pas eſté vain : de quoy en preparant un teſmoignage evident, je prie Dieu pour voſtre Sion avec aſſurance d'eſtre exaucé : car, Meſſieurs, puiſqu'il vous a deffendus avec miracles, c'eſt à ſoy & pour ſoy qu'il vous a gardez. Voſtre trés humble & trés fidele ſerviteur.

AUBIGNÉ.

II.

AU PETIT CONSEIL DE GENEVE.

DE MODON, CE 26 NOVEMBRE 1621.

[Archives de Genève. Portefeuille des pièces hiſtoriques, doſſier nº 2691.]

Magnifiques & trés honorez Seigneurs, ſelon l'honneur que j'ay reçeu de vos commendemens, j'auray pour but ce que je cognois eſtre le voſtre, touchant l'aſſiſtance de Meſſeigneurs vos Aliez. Si je n'obtiens à voſtre gré, ce ne ſera point faulte de ma ſolicita-

tion. Quant aux Capitaines pour Zeurick, il me ſemble que cela depend de leur reſolution pour ſe defendre, & que s'ils prenoient le chemin de la ſoumiſſion, ils auroient tort d'en demender & nous de leur en donner. Je le dis (oultre le ſtile de leur deſpeſche vers vous) pour avoir trouvé pluſieurs ſoldats par le chemin d'aſſez bonne façon, que n'ayant point retenus, il ſemble qu'ils n'en n'ayent que faire. Je vous ſuplie, Meſſeigneurs, avoir agreable que j'uſe en cela d'une juſte crainte, & en cas que j'y voye une mauvaiſe diſpoſition, que je remette à voſtre ſeconde deliberation, & en tout ce que je pourray faillir par inſuffiſance, le remettre à la fidelité que vous a vouee voſtre trés humble & trés fidelle ſerviteur, Meſſeigneurs,

AUBIGNÉ.

J'avertis M. le Sindique Rozet que de ſix ſoldats qui vont enſemble demender à ſervir, il y en a un qui eſtoit à la priſe de Prague.

III.

A M. SARRASIN.

DE GENEVE, CE 15 NOVEMBRE (A. ST.) [1623].

[Publiée d'après M. Th. Heyer. Th. Ag. d'Aubigné à Genève, p. 140.]

Monſieur, pour commencer à vous entretenir à Lion, je vous diray ſur la lettre & le livre que

M. Wahk duquel il faut taire le nom, vous a envoyé de Turin, que c'eſt un Claſſique ſinon ſur ce que on veuſt faire, au moins ſur ce qu'on vouloit & penſoit. Dieu ſoit loué de la mutation. J'ay donné aujourdhuy à Meſſeigneurs une lettre qu'on m'eſcrivoit pour du blé qui reviendroit à vintg & un florain deça la riviere d'Ain. Nous avons dans cette ville, de Vendredy au ſoir, un des quatre Seigneurs qui mirent la coronne ſur la teſte du Roy de Boheme, aagé de ſeptante ans; je le viens d'entretenir, il eſt homme d'Eſtat, Souverain en ſon pais & s'apelle Baron de Tſchernembl. Le Duc de Wirtamberg l'a congedié ſur la peur que luy faict l'Ampereur. Ceus de Chafouze luy ont refuſé de le loger, tant le nom d'Autriche eſt eſpouventable. Cependant nous continuons à recevoir nouvelles que cette grand' diette ſe rend vaine par deux Electeurs ſeculiers & un de l'Eglize : les deux premiers par cette peur qui faict un office nouveau, l'autre s'excuſe ſur la pauvreté. Je ne ſçay qui m'a faict tenir icy les œuvres diverſes du Cardinal du Perron. Si c'eſt vous, je vous en remercie; je les ay payees ſelon le memoire, mais je n'ay point eu de lettre. Je vous prie ſur tout que nous ſçachions les progrets, faveurs & empeſchements qui ſurviendront à noſtre grand'affaire & quelle eſperence ſe trouve au ſecond bon jour.

Monſieur, voſtre humble & trés fidelle ſerviteur.

IV.

A MADAME DE LA TRIMOUÏLLE.

ESCRIPT A CHINON, CE 13 AOUST 1592.

[Collection de M. le Duc de la Trémoille.]

Madame, depuis ma fortune, il m'eſt tant ſurvenu d'affaires que je n'ay ſçeu avoir l'honneur de vous aller offrir le trés humble ſervice que je vous doibts, vous aſſeurant que auſſy toſt que j'auray un peu de ſanté, je ne fauldray à vous confirmer mes parolles. Cependant, Madame, je vous diray que vos officiers de Thouars ont faict ſaiſir Nanivardiere pour l'hommage qui vous en eſt deu à Thouars & font des fraiz grands, qui me faict vous ſupplyer trés humblement leur eſcrire une lettre pour ceſſer les pourſuites deſirant entierement de ſatisfaire à tout ce qui eſt deu; obligez moy doncques tant, Madame, & croyez que toutte ma vye je ſeray voſtre trés heumble & obeiſſant ſeugeſt & ſerviteur.

AUBIGNÉ.

V.

A MONSEIGNEUR LE DUC DE THOARS.

A MAILLEZAYS, CE 13 DE MARS 1601 (N. ST.).

[Collection de M. le Duc de la Trémoille.]

Monfieur, il y a en ce pays un Aleman, filleu du Conte P[alatin][1], qui merite beaucoup, & pour ce que il dit que les obligations nat[urelles] de fon pays & de fon Prince ne luy permette[n]t pas de deme[urer] plus en France fans le congé de M. l'Electeur, il [defire] avoir lettre de faveur de M. & Mme de [Boüillon], tant pour fa recommandation que pour permiffion d[e refter] encore trois ans auprés de M. de Saint Gelays, duque[l il eft] gouverneur. Je vous prie de me faire defpefcher les d[ites lettres], & y adjoufter qu'il eft prés de perfonnes qui l'aym[ent &] eftiment & où il fe façonne grandement à la cognoiff[ance] des affaires du Royaume, pour de là fe randre plus propre [aux] fervices de Monfieur l'Electeur & de fa patrie. Vo[us m'] obligerez en m'envoyant cette defpefche, & où je p[ourray] vous randre fervice, vous me cognoiftrez,

Voftre bien humble fervi[teur].

AUBIGNÉ.

La lettre que je demande eft pour Jean Cafimir

1. L'extremite des lignes etant rongee par l'humidite dans le manufcrit, nous y avons fupplee pour le fens, par les mots ou lettres entre crochets.

Ringlet. Ce laquais attend la defpefche. Je vous fuplye que j'aye une pareille lettre de Madame en la faveur dudit Ringlet.

VI.

A MONSEIGNEUR LE DUC DE TOUARS.

5me DE JUIN 1603.

[Collection de M. le Duc de la Trémoille.]

Monfeigneur, je viens d'eftre averty d'une afez roide querelle qui eft entre les Sieurs de la Boufchetiere & de Conftant qui eft l'un des maifons tiers. Ceft afaire prand un mauvais chemin, fi vous n'y mettez la main, leur faifant ce bien à tous deux que d'y envoier un Gentilhome de voftre part, pour leur faire deffance & les envoier querir. C'eft de quoy plufieurs Gentilz homes vos ferviteurs vous prient, & moy avec eux. L'un des deux fe tient à la Maiffiere, prés de Cintray, & l'autre à Cintray mefme, tout cela n'eft qu'à une lieuë de Champdenier.

J'attans l'honeur de vos comendemens pour les donner.

Voftre trés humble & trés fidelle ferviteur.

AUBIGNÉ.

VII.

A M. DU MONCEAU.

DE MURSAY, CE 30 JULIET 1604.

[Collection de M. le Duc de la Trémoïlle.]

Monſieur, je vous reveille de noſtre affaire & vous prie me mender ce que vous aurez eu de certain de Paris, afin que je ne travaille point en vain. Je croy que vous aurez maintenant ſceu tous les points du decret. Je vous prie de m'obliger en ce ſoing là, come pour celuy qui eſt & veux demeurer toute ſa vye, Monſieur, votre bien humble & plus afectioné ſerviteur.

Ce lacquais a charge de ſe derober, ſi Monſieur tarde ſa reponſe. Je vous prie qu'il ne retourne point ſans la votre.

AUBIGNÉ.

VIII.

A M. DU MONCEAU.

[AOUST 1604.]

[Collection de M. le Duc de la Trémoïlle.]

Monſieur, ce n'eſt que pour vous faire reſouvenir de preſſer un peu la novelle de Laiguillon de laquelle

l'incertitude me pourroit faire beaucoup de torts. Je vous prie donc faire une si bone depesche à voz gens que je ne craigne point de m'engager. Quant à ce que vous m'escriviez des ventes, j'ay bien ouy dire que Monsieur en avoit dispolé, aussi n'est ce pas mon intention d'y demender plus de faveur que le comung, ses affaires m'estans aussy recomendables que les mienes propres. Ce lacquais a charge de s'en retourner dés qu'il aura la depesche de Monsieur Chauveau pour laquelle il va exprés, que je vous prie de ne retarder point & de me tenir comme je suis, Monsieur, vostre bien humble, plus afectioné serviteur.

IX.

A M. DU MONCEAU, CONSEILLER ET SECRETAIRE DE MADAME LA DUCHESSE DE TOUARS.

CE 24 NOVEMBRE 1604.

[Collection de M. le Duc de la Trémoïlle.]

Monsieur, je vous remercie de ce que vous m'avez envoyé. Je vous suplie continuer quand l'occasion se presentera. Je vous prie aussy de demender à M. Duplessis Beloy les raisons que je luy ai escrittes pour lesquelles il n'est pas besoin que j'aille si tost à Touars, afin que Madame ne me comende point qu'aprés y avoir bien pensé. Je pars Samedy au matin, Dieu aidant, pour veoir Messieurs de Con-

ſtans & de Pumbelle, en allans à une aſignation plus eſloignee, pour n'eſtre de retour chez moy qu'à la fin de noſtre foire. Je vous baiſe les mains & prie d'aimer toujours, Monſieur, voſtre bien humble & plus afectioné à vous faire ſervice,

AUBIGNÉ.

Faites moi ſouvenir eſtans à Touars de vous rendre ce que vous avez baillé pour ces deux meſagers.

X.

A M. DE LA MOTE, INTANDANT DES AFAIRES DE MADAMME DE LA TRIMOUÏLLE.

DE LA ROCHE CE 14me DE JUILLET 1611

[Collection de M. le Duc de la Trémoïlle.]

Monſieur, j'ay aprins que le Grefier des eaux & forets en Bretaigne s'eſt faict adjuger taxe de la groſe du ſac lequel il a envoyé à Paris, ce que je trouve etrange, l'en aiant paié, de quoy en ay reçeu de luy quitanſe. Je ne doute que ne pourſuiviés le jugement du procex. Je vous ſupplirai prendre la painne de me donner advis de l'etat d'iceluy. Le controle ſe faict fort des amis leſquels il a de par de là. J'ai dict à ceux leſquels le m'ont dict, que Madamme luy pouvoict faire faire ſon procex ſans que ſes dictz amis l'euſent oſé entreprendre ny ſe declarer à l'ancontre de Maiſtre Damme. Si elle ſavoict la ruinne qu'il a

caufé en fa foreft de la Bretaiche (ce qui fe peut juger à l'oil), elle jugeroict m'avoir efté rapporté aux enqueftes & procex verbaux de Monfieur le grand Maiftre unne moitié des arbres qu'il a faict couper & permis eftre coupé dedans la dicte foreft. En cefte affurance je demeureray, Monfieur, voftre trés obeyfant ferviteur,

AUBIGNÉ.

XI.

A MONSEIGNEUR DE LA TRIMOUILLE.

[OCTOBRE 1616.]

[Collection de M. le Duc de la Trémoille.]

Monfeigneur, voftre commandement accomplit un de mes plus grands defirs & me fait efperer une chofe dont je me fuis vanté à tous mes amis & en toutes occurrances, c'eft de donner, avant mourir, une bonne journee à l'aquit de ce que je doibz à feu Monfieur de La Trimouille, auquel je ne voy nul pareil en merites. Je vous fuplie pardonner à mon filz s'il a voulu veoir voftre lettre, s'en allant en un lieu où je m'engage pour Mercredy & Jeudy. A mon advis, quand vous faurés pourquoy il a pris cefte hardieffe, vous l'aprouverés. Or, Monfeigneur, puifque vous me donnés comme le choix du lieu pour vous fayre la reverance, & que voftre retour eft neceffayrement par un paffage de la Sevre, c'eft-à-dire Maran, la Ronde ou Coullon, s'il vous plaift me

donner l'heure, le ſoir auparavant je vous iray attandre de pied coy, pour vous dire choſes que vous euſſiés desjà ſceues ſy le papier les pouvoit porter, & apprandre de vous quand & comment je pourray par une occazion non vulgayre mourir contant, aprés m'eſtre monſtré, Monſeigneur, voſtre trés humble & trés fidelle ſerviteur,

AUBIGNÉ.

XII.

A M. ESSERTEAU, A NIORT.

De Murſay, en montant a cheval pour aller à Maillezais.

CE 14 DE JUILLET 1600.

[Collection de M. le Duc de Noailles.]

Mon Curateur, je vous envoye Le Camus deſpeché pour aller à Saint-Jehan. Il ne luy fault que voſtre depeſche, laquelle je vous prie luy bailler promptement, & l'argent qu'il faudra pour la comparution. Cependant ſi Monſieur Du Vanneau vouloit areſter un conte des intereſts au denier douze & faire une tranſaction du tout ſans deroger à l'ancienneté de l'obligation, pourveu qu'il me donnaſt une robe de bureau pour plege, comprenant auſſy les deſpends, je luy quitterois mes intereſts & mon voyage de Paris. J'entends que l'intereſt de l'annee fut dans le globe. Si vous en entrez en propos avec luy, dittes que vous me le ferez faire, encore que ma colere me pouſſe bien loing de là, mais tou-

jours en redoublant nos pourſuittes juſques à la dicte tranſaction ſignee & un plege trouvé. Son fils eſt icy à qui je parleray plus rudement que cela. Vous aurez tousjours de la peine pour voſtre trés obligé pupille,

AUBIGNÉ.

Mon couſin paſſera par Niort. Si mon oncle s'y trouvoit aſſez matin pour paſſer l'obligation, les fraits ſeroient moindres, & vous vous ſerviriez de mon lacquais à contremande.

XIII.

A MADAME DE VILETTE, A MURSAY.

CE 8 DE MARS 1622 (ST. N.)

[Collection de M. le Duc de Noailles.]

Ma fillette, vous n'aurez par ce porteur q'une aſſeurance de mon bon portement & des nouvelles communes, car j'eſpere ces jours vous envoyer Logan & eſcrire par luy plus expreſſement. J'ay eſté bien aiſe de ce que m'a eſcrit voſtre doux maiſtre. Nous ſommes ſur le point d'eſtre employez pour le ſervice de noſtre grand & juſte Roy. Les reſolutions qui ſe prandront ou prenent maintenant à Paris nous donneront certitude de mal ou de bien. Nous ſommes demi aſſiegez & envoyons devers le Roy, en eſperance d'eſtre aſſiſtez par luy. La calamité eſt partout,

pour ce que le peché estoit partout. Je vous prie, faites sçavoir à M. de Chaufepied que j'espere en peu de jours une voye seure & ouverte pour faire sçavoir de mes nouvelles à vous & à luy plus à plain. Dieu veille vous garantir contre l'orage & nous faire la grace de nous voir encore une fois.

Vostre bon pere.

XIV.

A M. DE VILLETTE.

DE GENEVE, CE 21 DE JUIN 1626.

[Collection de M. le Duc de Noailles.]

M. sa F., je vous ai desjà asseuré par une autre despesche, que j'ai bien reçeu les lettres de change pour la somme de seise mille frans, & elles agrees & advoüees par ceus à qui elles s'adressoient. Il est vrai que je n'en puis toucher rien que d'ici à deus mois par quelque ordre qu'ils ont entr'eus, en me payant un & demi pour cent. J'ai honte de vous dire que j'estois à sec, & que j'aurois besoin que vous me fissiés envoyer, par la derniere voye, afin qu'il n'y ait point de longueur, quelque quatre mille livres, ou moins, si la doute de l'affaire de Maillezais le veut ainsi; car vous n'aurés ceste lettre que vous n'ayés veu quel il fait là bas, & aussi qu'il faut ouvrir la guelle au bœuf qui a foulé le grain. En cela je vous demande une privauté de plus que de fis encores, & que vous me donniés ma lesson en la

franchise de vostre cœur : le mien y respondra. Je m'en vay escrire à M. Dadou, pour suivre vostre bon advis en ce qui est des deus obligations, mais cepandant si pour payer contant à Paris vous pouviés garantir quelque chose, je vous dis encore une bonne fois que je ne vous prescri rien. J'ai quitté vostre lettre pour faire les deus de Messieurs Dadou & Chaufepié. Je change de propos en vous priant que en prenant à bon escient le conseil de Mon Vnique. vous deus me conduisiés à donner quelque soulagement à la famille de M. Dadou; car encores qu'il semble s'estranger de moi, je ne prens la faute de personne pour excuse à mon devoir. J'ai donné charge à Touverac de santir à bon essiant d'Artemise, si sa vollonté est tandue à venir vers moy, si ses meurs s'accorderont bien à la modestie & humillité qu'il faut à Geneve. Je demanderai aussi au pere s'il auroit à plaisir que je la mariasse à ma volonté. S'il y a quelque chose à redire, je pourrois essayer à ployer les plus petis. Je vous prie d'en parler expressement ensemble, & puis avecques moy. Je n'escris point à Touverac, car il n'y auroit point d'aparance que ma lettre le trouvat encores là. J'ai tant de lettres à faire qu'il me faut quitter ceste ci en priant Dieu pour la prosperité de vostre famille, & vous de la part de mon secretaire & de moy, que vous espargniés ni la peine ni les frais d'une course vers nous pour gouster en presence l'amitié & l'honneur que on vous porte ici de loin.

Votre bon pere,

ℵ ℵ
ℵ

XV.

A M. DE VILLETTE, A PARIS.

CE $\frac{8}{18}$ NOVEMBRE 1626.

[Collection de M. le Duc de Noailles.]

M. S. F., j'ay reçeu de nuit voſtre deſpeſche avec mille remerçiments de la peine immenſe que vous prenez à me resjouir par ces fleurs eſtranges. Quant au fait des debtes, je n'adjouſte rien à ce que j'eſcrivis hyer en attendant que vous m'en puiſſiez inſtruire plus au net. Quant à M. Malleray, la promeſſe qu'il a s'eſt convertie en un affaire où il a composé, & depuis je fis le ferment de ne payer jamais un denier de ces debtes, ſans lequel je ſerois en mauvais eſtat. Il eſt certain que nulle des debtes de mon fils ne m'a tant offenſé que celle-là. Or pour ne faire pas tort à mes paroles, j'agree le preſent de cent eſcus, mais non pas en payement de debtes : voſtre prudence conciliera cela. J'ay encor un mot à vous dire : vous m'obligerez beaucoup quand vous me pourrez faire donner liberté de me promener en France, mais pour effacer l'ignominie de l'arreſt qui a eſté mis ſur ma teſte quatre fois en ma vie; & je tiens ces perſecutions à tel honneur que je ſerois bien marri de dependre un eſcu pour les abolir, comme auſſy mes affaires ne le requierent pas : car de tout ce que vous avez heureuſement & fidelement fait pour moy, il s'en fault de deux cents livres que mon revenu m'aquite de ce que je ſuis

obligé d'employer tous les ans : il vault donc mieux faire, ce que pourra la bonne volonté du Roy, & non pas me mettre à l'efcorcherie de nos faux juges. J'ay reçeu avec voftre paquet celuy de M. de Rohan qui m'inftruit des affaires de la Rochelle & de ce qui s'eft paffé entre Toras & les Anglois. Je vous redemande tousjours que vous inftruifiez de l'affaire Anglois

Voftre trés affectioné pere, ℵ ℵ ℵ

XVI.

A M. D'YVERNAY.

DE NIORT, CE 3 DE DECEMBRE 1600.

[Collection de M. B. Fillon.]

Monfieur, la lettre que vous m'avez efcritte icy, prie M. Henry Efferteau d'aller jufques à Poictiers. Je vous prie que fon voyage ne foit point inutile, comme eftant pour voftre foulagement & le mien. Regardez en quoy je vous pourray monftrer par quelque fervice que je defire demeurer toute ma vie,

Voftre bien humble à vous faire fervice,

AUBIGNÉ.

XVII.

A M. DU CANDAL.

A MAILLEZAIS, CE 23 NOVEMBRE 1610.

[Collection de M. B. Fillon.]

Monſieur, je vous ay voulu recommender mon fils par cette lettre, & vous prier affectionnement luy preſter quatre cent livres, des quelles il aura neceſſairement affaire, & en gardant ſa ſedule avec cette lettre, je vous les rendray, Dieu aydant, à mon voyage de la Cour, lequel je datte du retour du ſien. je ſuis aſſez accouſtumé à recevoir du plaiſir de vous, pour ne vous en prier pas davantage. D'ailleurs, je vous prie de m'advertir ſi M. de Boiſragon, paſſant à Paris, a payé la demie annee de ſa rante, afin que je ſollicite ou paye. Mon fils vous dira de mes nouvelles & me fera ſçavoyr de celles de voſtre famille, comme des choſes aimees d'une part & d'aultre, & de moy principalement, qui ſuis de toute mon affection, Monſieur, voſtre bien humble & plus fidele ſerviteur,

AUBIGNÉ.

XVIII.

A M. DE LA PIERRE BLANCHE.

DE MAILLEZAIS, CE 25 DECEMBRE 1610.

[Collection de M. B. Fillon.]

M. de La Pierre Blanche, vous n'estes sans connoistre de quelle humeur est mon fils, qui ne se peut tenir coy au loin comme auprés un jour durant, & quel fond il y a à faire de ses promesses de se ranger à l'ordre. Vous ne l'avez eu un an durant en vostre mayson, pour ne point sçavoir qu'il prend plus goust aux folz qu'aux sages propoz. Sans entrer en d'aultres details de ses deportements, qui ont empiré avec l'age, & recommanceront demain si l'occasion naist au devant de luy, ce memoyre que je vous fais de ses faicts de conduyte est à fin que je sçache en droict si ce qu'il m'en a cousté luy sera seul imputé ou non; car ne me semble bon que ses sœurs en souffrent en leurs interests au partage que je suys resolu, sans plus attendre, faire de mes biens, estimant qu'en un temps comme le nostre, la prudence nous enjoinct d'estre prest par tous les costez à vuyder la place, l'heure venuë. Et m'esclairant de vos conseils, Monsieur de La Pierre Blanche, vous obligerez fort celuy qui, despuis jà longtemps, s'est dict pour la premiere foys, vostre obligé.

AUBIGNÉ.

XIX.

A M. L'ADVOCAT DU ROY,
A FONTENAY LE COMTE.

DE NOSTRE MAYSON DE MAILLEZAIS,
CE 25 DE MARS.

[Collection de M. B. Fillon.]

Monſieur, il vous meſſied de doutter du credit & accez que vous aurez en ce lieu tant que l'habitant ſera devot aux Muſes. Si bon Chreſtien qu'il eſt, il ne quittera d'eſtre idolaſtre à leur endroict auſſy longtemps qu'il aura le ſoufle au plaſtron & que le poulce luy ſera ſerviteur de la teſte. Voſtre deſſein en m'eſcrivant eſtoit, je croys, de me convier à un tournois où couleroit l'encre pluſtoſt que le ſang, & point d'aviver la querelle de la robe contre l'eſpee, ſur quoy j'enfonce le chapeau & ne cederoy d'une ſemele, moy tout ſeul, devant un Senat en robe d'hermine & d'eſcarlatte tout entier, qui le prendroit à contrepoil. Doncques, arreſtons ce propos à tel point, à fin que je me diſe comme devant,

Voſtre bon voyſin & compagnon,

AUBIGNÉ.

Vous plairoit-il m'envoyer par Bernard, preſent porteur, *Petrarcha & Bembo & il Cortegiano di Baldezar Caſtiglione*, qui me ſera eſcole à ceſte heure-cy ?

XX.

A MESSIEURS LES MAIRES, ESCHEVINS, PAIRS ET BOURGEOIS DE LA VILLE DE NYORT, A NYORT.

[Archives municipales de Niort. B. B. 346, 2e partie. Regiſtres des Aſſemblées extraordinaires, p. 39. Communication de M. A. Bardonnet.]

Meſſieurs, j'ay eſté contrainct de faire remettre à Maillé, & non pas au Doignon, qui eſt ma maiſon particuliere, l'impoſt qui ſe levoit aux derniers troubles à ung tiers moins, ſur toutes ſortes de graings, ne pouvant autrement reſpondre au Roy de la place de Maillezais, à laquelle l'eſtat du Roy a eſté deſnié deppuis dix huict mois.

La reſponſe que je vous puis faire à preſent eſt que M. de Rohan ſera demain en voſtre ville, lequel, comme Gouverneur de la province, a moyen de mettre ordre à tout : je ſeray trés ayſe que lui en communiquiez, vous promettant que rien ne me ſera dur, pourveu que poſſible, pour vous teſmoigner, comme j'ay faict au paſſé, que je ſuis, Meſſieurs, voſtre trés humble & trés fidelle ſerviteur,

AUBIGNÉ.

XXI.

A M. DE VILLETTE.

A MURSAY, CE 9me JUIN 1627. (N. S.)

[Collection de M. Feuillet de Conches. Publiée par M. H. Bonhomme (Mme de Maintenon & sa famille), p. 29.]

M. S. F., la multitude des depesches que j'ay sur les bras fera que je n'escriray qu'à vous; quand aux pertes que nous faisons en poursuivant nostre reste, j'estime qu'elles vous sont pour le moins autant sensibles qu'à moy. Quand vous aurez sauvé le reste de la tempeste, je n'en prendray que part d'aisné. Finissez l'affaire : car je crains bien que le trouble particulier se generalize, & l'estime comme infallible. Le principal point de mon billet est pour l'affaire de 50,000 livres. Aprez avoir prié Dieu dessus, pensé & repensé, j'en viens là que c'est une separation fort dure, mais que plus dure seroit la privation entiere, à quoy se doit resoudre qui ne se veult priver du ciel. Vous aurez ce mot d'Apollion : « *Que Dieu m'a bien assisté en cette affaire! Prions le tous.* » Ce n'est point sans besoin. J'ay comme achevé de bastir mon *Crest*. Je travaille au moyen de faire qu'il soit pour les miens, sinon eux & moy serons mieux logés au ciel. Au premier loisir, M. de Chausepied & vous saurez des affaires estrangeres. Bon jour, ma fille, dis bon jour à tes petits.

Vostre serviteur & affectioné pere,

א א

א א

XXII.

A MADAME DE VILLETTE.

CE 9me AOUST.

[Publiée d'après M. H. Bonhomme (Mme de Maintenon & sa famille, p. 27.]

Ma fillette, un habitant de voſtre Murſay vous porte & dira de mes nouvelles. Nous ſortons, Dieu mercy, de la famine; la guerre ne nous eſt pas ſi eſpouvantable qu'elle eſtoit. Nous ſommes menacés de quelque peu de contagion, l'hyver ayant paſſé par deſſus. Je ſerois bien aiſe de voir voſtre doux maytre & vous, pour vous faire gouſter la douceur que Dieu donne à ma vieilleſſe. Les chemins du Berry & de la Bourgogne ne ſont plus aux brigandages comme ils ont eſté. Si Dieu nous donne ce contentement, je voudrois bien deux choſes en noſtre eſchipage : l'une, un des petits enfants de voſtre ſœur tel que vous deux choyſirés, & puis que vous me faſſiés faire un couble de pliees de toile qui ait quatre grandz doits plus l'aulne, la piece de vingt-cinq aulnes, ou bien qu'une des pliees n'ait qu'une aune pour la donner à ma femme, qui aime fort vos toiles; que vous ne regardiés poinct ce qu'elle couſtera, pourveu qu'elle ſoit belle & bonne. Voila les affaires d'Eſtat deſquelles vous entretient

Voſtre bon pere,

א א
א

XXIII.

A M. DE VILLETTE.

[Publiée d'après M. H. Bonhomme (Mme de Maintenon & sa famille), p. 31.]

M. ſa F., autre qu'un ſage & diligent ne pourroit faire ce que vous avés mis à bien. Il n'eſt pas temps de vous remercier; vous m'inſtruirés du reſte à voſtre loiſir. J'aprouve ce que vous avez fait touchant le Sieur de la Barre & de la Voyette. Je ferai mon devoir pour M. Vannelli. Vous avés un bon meſſager en Touverac; je luy avois donné cent francs pour ſon voyage: il a fait le ſot par les chemins; s'il luy faut pour s'en retourner juſques à une vintaine d'eſcus, je vous prie de les luy baillier, & auſſi ce qu'il faudra pour une couple de chapeaus dont je vous recommande le chois. Vous verrés par ma derniere lettre ce que j'avois pancé pour vous; mais je ne vous regle rien, prenés à meſme de tout ce qui eſt en ma puiſſance. La derniere lettre que je vous eſcris de ma main ſera innutile meſmement, le Roy s'eſlognant comme il fait; mais par ces ouvertures j'ay donné ce contentement à ma conſcience, *nihil intentatum reliquiſſe*. Vous eſtes mon bienfaitteur, & les biens faits ſont dons de la main qu'on aime.

Je ſuis aprés à envoyer mon deſbauché dans l'armee de Danemark, où je luy ai preparé un ami pour le recevoir traveſti & inconu pour le commencement.

Je le connois bien pour eſtre ennemi des entrepriſes rudes, comme il a nommé celle-là ; mais pour luy faire quitter ſon Paris, par quelques interſſeſſions puiſſantes ſur moi qu'il a employees, il n'a ſeu obtenir de moi le ſecours d'un teſton. Maintenant il promet de franchir la barriere. Je luy eſcris que, m'en aſſeurant, je luy feray donner de quoy partir de Paris & aller juſques à Hambourg ; là, il receuvra de quoy achever ſon voyage. Je veus eſlogner de mon nés & d'autrui la puanteur de ſa vie. Si je pouvois le faire employer plus loin, je le ferois pour luy faire gouſter là quelque vie honeſte ; & moi, ſogneus de luy, à Paris, je ne connois point s'il me trompe par quelque excuſe que ce ſoit. De l'argent du deſloger, il m'eſpargnera plus en deus ans qu'il n'aura deſrobé à ſoi-meſme. Voila mon deſſein, dont je demande voſtre advis, en le tenant ſecret.

Je n'ai point de parolles à vous remercier de voſtre labeur par lequel j'ai ce que j'ai ſauvé. Quant vous aurés loiſir, vous mettrés à part vos depances pour moi avec la perte de gaſteau ; & puis nous verrons ce que Dieu nous donne pour vous y donner autant de puiſſance qu'à moy. Quant à la famillie de Surimeau, je m'efforcerai de la ſoulager en ce que je pourrai, encore qu'il fuſt plus raiſonable qu'ils mangeſſent leur part de ce bien que ce qui me reſte, comme eſtant reduit au petit pié ſans voſtre filiale action. Je ne ferai rien de ce coté-là que par l'advis de mon Vnique, à qui j'en eſcrirai, Dieu aidant, à la premiere commodité. Je la prie qu'elle y pance cependant. Le reſte à voſtre vuë deſiree que vous nous promettés encore ; pour vous en faire plus d'envie, je vous dis que vous vous trouverés conu & hon-

noré en ce lieu, & furtout de celle qui me prefte fa main bien aimee pour efcrire ces chofes ; Dieu vous ameine !

Voftre bon Pere.

XXIV.

A M. DE VILLETTE.

[Publiée d'après M. H. Bonhomme (Mme de Maintenon & fa famille), p. 35.]

Monfieur, je ne vous faurois dire la peine en quoy nous fommes de n'avoir eu aucunes nouvelles de vous depuis que vous eftes parti de Paris. Dieu nous faffe la graffe d'avoir bien toft de vos lettres, telles qu'elles font defirees. Je vous mandois par ma derniere que Monfieur fe trouvoit mal ; vous faurez par cefte-fi fa bonne fanté ; par la graffe de Dieu, il eft remis à fon accouftumee. Il dort fort bien & mange de trés bon apetit. Il dit qu'il ne vous efcrira point qu'il n'ait de vos lettres, & qu'il ne vous fauroit rien mander de certain, car la guerre d'Italie n'a encores fait que des morgues. Les Imperiaus avoient toutefois bien comancé, ayant pris tous les forts d'entour de Mantouë, hors mis un, & ceux qui y commandoyent prifoniers, pour avoir capitulé fans raifon. Vn de ceus-là a efté expofé à la foi de Colalte qui le demandoit, fur fa parole de le reftituer aprés avoir donné un tefmoignage d'humilité à l'Em-

pereur; mais tout a esté expliqué au privilege du concile de Trente, & le Duc, qui vouloit avoir la main à l'espee & au chapeau tout ensemble, traité comme heretique. Les Venitiens tenant la congtation des François pour desertion, ont, contre l'estime qu'on faisoit d'eux, couché de leur reste, jetté deux regimans dans Mantouë, & sont à la guerre tant qu'elle durera. Nous & nos voisins vivons en securité : Dieu veuillie que ce soit en seureté ! Ce que nous avons d'Allemagne promet beaucoup; mais Paris vous donne cela, & les verités qui en viennent sont clair-semees. C'est ce que j'ai peu avoir de Monsieur pour vous mander, aprés l'avoir bien flaté. Je tiens que vous avés à ceste heure accru vostre famiglie. Je prie Dieu pour la santé des petits & principallement pour la vostre & de Madame ma fillie, & vous souhaite à tous une bonne & heureuse anee, avec autant de benediction & prosperite que desire, Monsieur, vostre trés-humble servante & fidelle mere,

RENEE BURLAMACHI [1].

---

1. Bien que cette lettre porte la signature de Renee Burlamachi, nous avons cru devoir la donner, parce que comme le contenu l'atteste, elle a ete pour ainsi dire écrite sous la dictée de d'Aubigné.

XXV.

A M. DE LA POPELINIERE.

DE NERAC, CE 1er DE APRIL [1583].

[Bibl. nationale. Mss. Coll. Dupuy, nº 714, p. 251.
Publiée par M. L. Lalanne. *Mém. d'Agr. d'Aubigné,* p. 457.]

Monſieur, je vous ay reſpondu une fois ſeulement à vos letres, mais pluſieurs aux effets de voſtre demande. J'ay parlé à Roy, mon Maiſtre, de voſtre affaire, & au Miniſtre de Saint-Gelais. Depuis, au conſeil du Roy de Navarre, ilz diſent que de vous-meſmes vous pouvez effacer ce qui les offence. Je voudrois à ce voyage que nous eſperons faire en Poitou, que vous peuſſiez voir le Roy de Navarre. Vous le trouveriés preparé à oüir. Adviſez y, & là où je pourray vous prouver en quelle eſtime & honneur j'ay ceux qui vous reſſemblent, Monſieur, je prie Dieu qu'il vous doint en ſanté longue & heureuſe vie.

Voſtre bien humble à vous ſervir,

AUBIGNÉ.

XXVI.

A M. DE PONCHARTRAIN, CONSEILLER D'ETAT ET SECRETAIRE DES COMMANDEMENTS DE SA MAJESTÉ.

CE 29 APVRIL, EN SORTANT DU DONJON, 1619.

[Publiée d'après M. C. Read. *Bull. de la Société de l'Hiſtoire du Proteſtantiſme françaiѕ*, t. 1, p. 386.]

Monſieur, le reſpect des affaires infinies que vous avez ſur les bras m'a empeſché de vous importuner encores que d'une lettre, mais à l'occaſion qui ſe preſente ma diſcretion paſſeroit en negligence, ſi je ne vous faiſois ſçavoir comment ayant depuis trois ans reſerché importunement l'honneur d'achever ma vieilleſſe ſans avoir autre Maiſtre que mon Roy, n'en ayant jamais eu que Henry le Grand, j'ay receu aux meſmes trois annees pluſieurs promeſſes de la faveur deſiree par Monſieur de Montholon, aux parolles duquel je me ſuis attaché ſelon qu'il avoit pleu au Roy me commander par deſpeſches de voſtre main. De meme lieu j'ay eu promeſſe qu'on me reſtitueroit la penſion qui me fut donnee il y a quarante-huit ans pour des ſervices qui n'ont eſté que trop cogneus ; à cela par meſmes mains, on a adjouxté de la part du Roy directement un traitté pour la vendition de ma maiſon du Donjon, & demiſ-

ſion du gouvernement de Maillezais. Pour cela j'ay accepté les conditions offertes moins utilles que celles qui m'eſtoient preſentees d'ailleurs, ne changeant un ſeul mot à ce qui portoit l'authaurité du Roy. Tout ce traitté & promeſſes remis à pluſieurs fois ont enfin eſté abandonnez tout à plat, & lors aprés en avoir ſollicité l'accompliſſement meſmement quand j'ay veu les troubles, afin que l'on diſt pas qu'ils m'euſſent fait changer de ton, je me ſuis deſpoüillé tant de ma charge que de ma maiſon entre les mains de Monſeigneur le duc de Rohan, ne pouvant ſercher aucun plus fidelle & paſſionné au ſervice du Roy ; & ce qui m'a preſſé à cela, outre mes neceſſités, ç'a eſté un offre duquel l'excedz m'a faict ſoubçonner la main d'où il venoit pour n'eſtre pas fidelle au ſervice du Roy, & par là en donnant du pied ſur une ſomme notable, j'ay voullu monſtrer par exemple qu'un bon François, quoy que deſchiré, deſpoüillé & traitté comme je ſuis, n'eſt pas moins obligé à toute fidellité vers ſon Roy. J'ay creu vous devoir rendre compte de ces choſes le plus briefvevement & ſincerement que j'ay peu, tant pour en reſpondre où vous adviſerez, que pour l'eſtime en laquelle je doy deſirer que vous teniez Votre trés-humble & trés-fidelle ſerviteur,

AUBIGNÉ.

XXVII.

AUX MAGNIFIQUES ET TRES HONORÉS SEIGNEURS DE GENEVE.

[Mss. de la Bibliothèque publique de l'Univerſité de Leide. Fonds latin, nº 267. Communiquée par M. du Rieu.]

Tous vrays Chreſtiens, magnifiques Seigneurs, ayants part aux haynes que vous ſupportez, doibvent auſſi contribuer ce que Dieu leur donne à vos labeurs & à vos perils. Entre tous je m'y ſens plus particulierement obligé, par ma premiere nourriture aux lettres, & de plus prés par la favorable & honorable reception que j'ay trouvé entre vos bras, & depuis laquelle je n'ay ceſſé de mediter comment je pourray donner mes veilles, mes labeurs, & enfin ma vie à l'acquiſt de vos bienfaicts. Pour donc y conferer ce que Dieu m'a donné ſur les menaces d'ung ſiege duquel on bruit de toutes parts, j'ay trouvé à propos d'adviſer ſi en cinquante cinq ans d'experience, & de mon employ aux pieds de Henry le Grand, je pourroy avoir appris quelques ouvertures pour voſtre ſubſiſtance & ſecureté. Prenez en gré ce que je vous preſente à ceſte occaſion, n'eſtimant eſtrange celuy qui au milieu de vos dangers ſe fera voir voſtre citoyen.

Juſques icy, Meſſieurs, voſtre ville a eſté garentie de ſiege par les mutuelles jalouſies des deux Royx & du Duc, vos voiſins, qui n'ont voulu conſentir & moins aider aux pretentions l'ung de l'autre : à quoy il faut adjouſter les intereſts de vos alliés, ſans ou-

blier la charité de la Nobleſſe & des ſoldats françois. Telles communions de cauſes ayants fait voir aux entrepreneurs qu'il falloit emprunter les reins de plus d'un Prince, pour executer ung deſſeing de telle peſanteur, donnans encores pour inſtrumens à la miraculeuſe protection du ciel, la prudence de voſtre Conſeil, les ſeveres chaſtiments des infidelles, l'union & affection d'ung bon peuple, quoyque de diverſes nations, par le veritable lien de relligion ſemee & cultivee par fideles Paſteurs, & puis la gaillardiſe de vos ſoldats dreſſez par la neceſſité, qui en pluſieurs combats d'heureux ſuccés ont ſi mal traité les approches du ſiege, qu'ils en ont renvoyé la ſuyte de là les monts. Or les mutations des perſonnes & des affaires (comme touts exemples clochent d'ung pied) ſont cauſe que l'on argumente mal à propos du paſſé à l'advenir, comme il ſe peut voir en la face nouvelle de la Chreſtienté, laquelle couverte d'armees a pour cauſe de mouvement le different de la relligion. Que ſi les termes & les pretextes ſont differents ſelon les lieux, ils ſont pourtant de tout poinct adunez, ſoit pour le lieu d'où ils prenent naiſſance, ſoit pour avoir meſmes progrés, ou eſtre ſemblables de leur fin. Au lieu de Henry le Grand auſſi excellent à conſerver la paix par ſes loys, qu'à l'acquerir par ſes armes, & qui avoit pris à taſche voſtre conſervation, le Roy qui tient ſa place n'a peu en ceſt aage tendre eſtre ſi toſt heritier de ſes experiences, & par elles de ſes volontés; mais empieté par les puiſſantes & ordinaires artifices des Jeſuites, il a trouvé en nourriture leur laict & leur levin. Son naturel courageux le pouſſe au meſpris de tous dangers, mais ſon education le rend tendre à la terreur des fouldres eccleſiaſtiques ou aux pro-

messes aussi vaines contre les terreurs, si bien que la menace de damnation par la bouche d'Arnou, ou du moindre Capucin a plus de puissance sur ses volontés que les fulminantes des Papes n'en avoyent sur les Royx des derniers temps : de là vient que vous ne pouvez plus attendre le holà de sa main, mais la suite de son project jusques au bout. Aussy peu paroit-il de secours des Eglises françoises au miserable estat où vous les voyez.

Le throne d'Hespagne ayant changé de personne a retardé quelques accidents, mais non pas desmordu ce que les prescheurs appellent *le grand desseing :* qui est de reduire toute la Chrestienté en tiltre soubs un seul Pasteur, en effet soubs un seul Roy : à quoy il semble que la consternation de l'Europe Occidentale se laisse aller, si la vertu qui a pris son siege en Holande ne la retient.

Les changements d'Hespagne ont sur tout paru en la defaveur du party du Duc de Lerme, & a mis en sa place les enfants de Savoye qui en estoyent les ennemis descouverts. De là nous vienent les nouvelles de toutes les armees d'Hespagne, consignees es mains du pere ou du Prince Philibert, selon quelques ungs, de la rupture avec les Venitiens, que le Marquisat de Montferrat s'est donné à la France, des embarguements & descentes d'armees, en fin de divers amas de force, qui en leur incertitude ont cela de certain, que nulle Republique exposee à leurs desirs ne se fait tor d'opposer à bon estient la prevoyance & la pourvoyance à leurs dangers, avec une maxime plus seure que tout ce que nous avons dict : qu'en la persecution generale de la Relligion il est trés dangereux d'esperer Geneve en paix.

C'eſt une queſtion à la quelle nul que vous, Meſſieurs, ne peut mettre le doigt. Les principes deſpendent de vous. Nous pouvons vous preſenter nos conſeils & nos ſervices de paix & de guere, mais c'eſt à vous à les choiſir, & encore nos conſeils en choſes particulieres, car en generalles nous n'aurons que les advis. En voicy quelques eſchantillons qui requierent voſtre reſolution.

Si le Duc de Savoye s'eſt lié à l'Heſpagne & fait ſon Capitaine general, ou eſbranlé par les proſperités de la maiſon d'Auſtriche, ou par les forces du Milanois comparees aux faibles armements des Republiques voiſines, ou par le ſuccés de la Valteline & branle des Griſons, ou alleché de changer ſes vanités en eſperances, & d'employer les mains qu'il craignoit à ſon augmentation ?

Si donc ſon Alteſſe peut diſpoſer des forces d'Heſpagne, on peut juger à quoy il employera la partie qui ne cheminera point au Pays Bas. Si de là les monts à entamer les Venitiens deſquels l'amitié n'eſt pas encore eſteinte, ou deça contre ceux de qui l'inimitié eſt mieux ſeante & toujours en ſa vigueur.

Si Bergame, Breſſe, Padouë & Palmanova luy ſont de plus facile digeſtion que ce qui eſt deça les monts?

Si le clergé qui preſide aux Conſeils animera les Princes ou contre ceux que les intereſts de l'ame & de l'Eſtat rendent irreconciliables, ou contre les enfants de l'Egliſe, leſquels (comme les Papes n'eſpouſent pas les paſſions de leurs predeceſſeurs avec leur chair), celuy qui ſied à premier voudra reconcilier ?

Si luy meſmes aimera mieux ſouffrir les embraſements de la guerre en Italie, ou la faire paſſer chez ſes ennemis ?

Si aux commodités qui ſe preſentent, les traittés & accords faiɛts avec le Duc ſeront inviolables, ou ſi l'article de Conſtance aura plus de vigueur au party de la croiſade & au poinɛt des perſecutions?

Si ce Prince emploiera ſes forces durant les troubles de la France, ou s'il la voudra voir pacifier?

Enfin s'il aymera mieux conquerir pour ſoy, ou pour ſon Maiſtre, & laiſſer vieillir la promeſſe du Genevois & de Vaux, comme il a fait celle de Milan?

Depuis que ces propoſitions furent eſcriptes, vous avez eu pluſieurs divers advertiſſements ſur la varieté de ces affaires, & ſur les dangers d'une autre main qui vous menace, moins attenduë & non moins dangereuſe; quelques differences qu'il y ait en ces perils, les remedes n'en ſont point differents. Tenez pour ennemi quiconque l'eſt de Dieu & pour perſecuteur qui l'eſt de ſon Egliſe. Il vous donne de quoy vous affermir contre une armee Turqueſque. Arreſtez ſelon vos loyx ceux qui ouvrent la bouche pour eſlever quelque puiſſance par deſſus voſtre liberté, ſoit par frayeur, ſoit par eſperances particulieres qui deſtruiſent l'egual.

Pour precautions à tout cela, vos amys & ſerviteurs deſirent premierement, aprés la recerche des Royx & Princes & des Eſtats eſlognez, voir reſerrer votre alliance avec les Cantons reformez, la faire eſclatter en toutes ſes apparences pour l'amener aux veritables effets, ſans oublier aucun accident que vous n'en ayez eſtably le remede, & qui viſant de tout poinɛt les meſintelligences qui auroyent peu alterer le paſſé, & ainſi que ſi l'aiſe & le chaud avoyent rendu voſtre corps moins ſolide & ſerré, le voir rejoindre par le froid & l'affliɛtion.

A quoy n'ayant point de part les cantons Papistes, il y a peu d'esperance de les voir contribuer à ce qu'ils veulent destruire, & la citadelle qu'ont bastie les Jesuites sur le haut de Fribourg a un tel commandement sur les consciences & volontés que si vous essayez de renforcer vostre corps de pieces heterogenees, c'est comme si vous vouliez grossir vos bras de la chair d'autruy.

Le second poinct est de chercher, appeler & asseurer quelques bons Capitaines de dehors, car j'advouë bien que vos voisins sont vaillants hommes, mais non exercez. Vous pouvez estre secourus de beaucoup de fer, mais excusez moy si je voudroy un peu d'assier estrange pour en faire le trenchant.

Au troisieme lieu & presque au premier en consequence marche la bource, qui est le nerf de la guerre : vous ne la pouvez chercher que chez vous, chez vos ennemis, ou chez vos amys. C'est de quoy je parleray plus sobrement pour l'ignorance de vos respects.

Je viens à vos magasins de bouche & de guere, desquels je vous trouve assez pourveus & aisés à pourveoir, horsmis de salpestre. C'est de quoy la guere de ce temps est insatiable pour ce que le beau feu que l'on demande à la mousqueterie, au canon & aux artifices, n'est point encore de telle despence que les mines & fours qui tiennent aujourd'huy en sieges le premier lieu. Quant aux boulets je vous en trouve assez bien pourveus : s'il vous en plaist davantage, cherchez en seulement de calibre irregulier, vous avez assez des Royaux pour le commencement : car si vos ennemis vous pressent, ils vous en fourniront suffisamment.

Voicy le poinct des fortifications que j'ay mis le

dernier, pour le deduire plus expreſſement comme principale partie de ce diſcours.

Il eſt certain que vous avez paſſé par des opinions bien differentes, pour leſquelles ſuyvre il vous a fallu faire & desfaire : c'eſt de quoy il faut eſtre chiche, car telles pieces n'ont pas ajuſté les ſymetries & les lignes de deffence qui ne laiſſent pas d'arreſter l'ennemy & couvrir les flancs; il ne faut oſter que celles qui luy ſerviroyent d'avantage & de logis.

J'ay grandement à l'ouïe les cornes que M. de Bethunes advancea ſur votre haut, pieces neceſſaires & bien logees, principallement en ce que les deux lattes des extremités ont pris un advantage naturel en ung lieu deſavantagé pour le front. Il a reſpondu en cela à l'inſtruction qu'il a reçeuë du plus parfaict Capitaine du monde, & ne luy a manqué que le loiſir de parfaire, creuſer le foſſé, hauſſer & eſpeſſir les courtines. J'ay ſeulement auſé convertir en quelque choſe de plus ſolide ces petites lozanges deſtachees qu'on vouloit emplir & miner, non pas que l'invention n'en ſoit ſelon l'art, mais tout en ſi petit volume qu'une batterie du rideau eminent mettroit dans huit heures l'artifice & l'eſtoffe en un monceau, & l'amas de terre qui reſteroit confus favoriſeroit ung logement, & tout ce que j'y ay tracé de plus eſtoit de ſon deſir, non du deſſeing, à cauſe de la haſte, comme quelques ungs de votre Conſeil m'ont aſſeuré.

Ce qui a faict ce Capitaine, & moy aprés luy, tant inſiſter à ceſte hauteur de la ville, eſt que le Lac & le Roſne prenant la part qu'ils prenent à deffendre, ne laiſſent rien où les approches ne ſoyent ruineuſes que ce haut, ſeul chemin du ſiege des cavaliers, des tranchees & des esforts : car tout ce qui

descend depuis le boulevard du Pin jusqu'au commencement de la Courraterie, se reduict en une avantageuse tenaille, & puis va affronter une montagne ou terrier si eslevé qu'il n'appartient qu'à un mauvais assiegeant de se jouer de ce costé. A la Corraterie les approches sont tellement gourmandees par ceste mesme eslevation, & tellement tenaillees par les pieces desjà construictes à St. Gervais, & par celles que nous y marquons à faire, & parce que le Rosne y contribuë, que la ville est saine de costé. Posant ce poinct & ce que nous avons dit, la conservation des moulins nous rend trés necessaire la deffence de St. Gervais, où il faut tirer une corne à cent toises du bastion desjà fait, & trancher sa teste sur le haut de St. Jean à une coche naturelle que les ravines d'eaux y ont commencee, les precipices & flancs desjà practicquez garentissants tout le reste. La teste seule auroit besoin d'ung ferme labeur. Il resteroit pour donner à Sainct Gervaix ce qu'on peut, un petit fort que nature & le lac semblent demander au lieu nommé le Pasquir. Ceste piece ne pouvant estre de la grande structure a ceste commodité, qu'en la deffendant & partageant jusqu'à l'extremité, vous en retirez à l'aise les hommes & les munitions. Là nous practiquerons le logis de vos galeres & batteaux.

Tout ce que dessus est pour rendre Geneve une bonne ville de guerre, capable d'arrester une armee royalle de vingt cinq canons, & la ruiner en se ruinant. C'est ce que peut demander & choisir un Capitaine de marque, & les Gentilshommes & soldats, qui de cent lieuës vont cercher l'apprentissage & la gloire des sieges hazardeux.

Mais je voy en ceste ville quelque chose qui merite une plus tendre consideration. Ce sont vos hono-

rables familles, l'honneur & les vies de tant de femmes & d'enfants, pour lesquels il n'y a point de capitulation non plus que pour le reste, ainsi que leur condition vous a esté despeincte à la mort de vos entrepreneurs. Cela me faict adjouster que qui voudroit mettre ceste ville (à la conservation de laquelle toute l'Europe vrayement chrestienne a interest) au rang de Malte, Corfou, Palmanova, l'Escluze & quelques autres des Pays-Bas, qui ne peuvent estre menacees que du grand Seigneur ou des Royx de France & d'Hespaigne, ou du Prince d'Orange, ces trois derniers n'ayants que faire ailleurs, il faudroit recepvoir le present que nature vous offre en un costaut nommé Champs que la vuë coupe par la moitié à sept cents cinquante pas de vostre corne droicte, costau un peu plus eslevé que tous les ridaux qui menacent la ville, duquel la teste est un precipice de trente toises de hauteur, la riviere furieuse au bas. Sa pente droicte fait une grande & creuse tenaille avec la ville & ses fortifications, son eschive est soubs la deffence du bastion du Pin & des deux cornes; la gauche qui seule se peut attaquer, va en descendant doulcement vers l'Arve qui la circuit en partie de ce costé : là seulement faudroit desfence & labeur.

Les proffits principaux de ce desseing sont neuf : le premier, la reputation qui vaut bien la force pour ce que ceste cy empesche les prises, & l'autre les sieges, lesquels bien que repoussez, ruinent les villes qui subsistent par le traffig.

Le second est l'insupportable despence de l'assiegeant qui par ceste adjonction doibt cercher pour vingt & cinq mille hommes, soixante mille pour quatre mois, un terme que je ne puis exprimer, pour

deux millions d'or six millions. Et cela voudroit un discours à part.

Le tiers est qu'en possedant l'Arve, le Rhosne & le Lac, il est impossible à trois armees de garnir si bien leur circunference que par espions & mesmes par troupes, la ville n'ait communication avec ses partysans.

Pour le quart, logeant là vos estrangiers, les saletez & incommoditez qui apportent les contagions sont dehors & laissent la ville en pureté.

Pour le quint, elle demeure exempte de leurs mutineries & autres accidents qu'il n'est pas bon d'exprimer.

Je mets pour le sixieme la place que les rivieres vous gardent, capable de nourrir mille vaches & quatre mille moutons.

Pour le septieme, les grands & spacieux jardins, à la nourriture & la recreation des malades & des sains.

Le huitiesme est que soubs le rideau de vos forts, & en une place de bataille qui ne seroit pas seulement veuë, vous pouvez disposer au combat huict mil hommes de pied & mille chevaux pour en ordre fondre sur vos ennemis desordonnés, ou par les diversitez de trenchees, ou par les commandements d'artillerie. Cest article vaut pour juger ceux qui se sont servy de telles commoditez.

Le dernier proffit est que quand une despense d'hommes, d'argent & de temps, avec une resolution & fœlicité desmesuree auroyent emporté ce que nous descrivons, les ennemis trouveroyent la ville en son premier estat, & de mieux, ayant eu loisir de parfaire de tout poinct ses fortifications.

Or il y a trois manieres d'exsecuter nostre project :

en camp, en ville augmentee, ou en fort separé. Le dernier plus dangereux que les autres deux, pour les infidelitez des gens de guerre, de plus de despense à la ville que les autres : car par son raccourcissement ne pouvant estre que peu favorisé de la ville, il faudroit achever toutes ses faces de perfection, & servant à Geneve de ce que fit le chasteau St Elme à Malte, il y auroit danger qu'on n'acheptast de mesme perte une mesme utilité. Restent les deux moyens de travailler en ville ou en camp : & le choix des deux despend du temps & des facultez. Comme si plusieurs familles d'Allemagne & de France estoyent chassees à leur seureté & à la notre, entre lesquelles s'en trouvast cinquante puissantes d'edifier chaqune une maison, d'autres de la ville mesme pourroyent aider à parfaire une belle ruë, qui contiendroit avec son temple un arsenal, la halle pour le marché & autres lieux publics, trois cents brasses. Quelque petit peuple se logeroit à leur ombre. Des rampards & places de bataille acheveroyent nostre estenduë, & ceux là contribuants à leur garde establiroyent une permanente seureté.

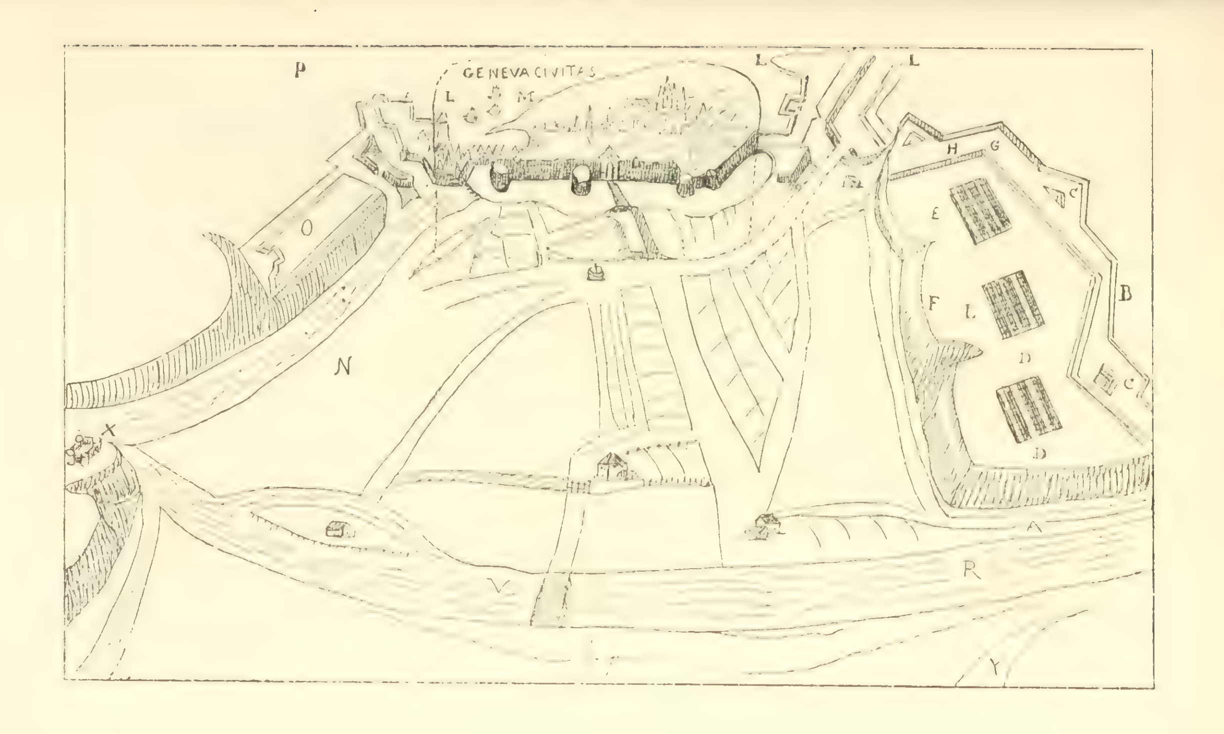
Si cela ne se trouve, reste le champ : lequel nous commencerions pour ceste pente de main gauche à laquelle nous donnerions quelque forme de tenaille imparfaicte, pour tirer du milieu & du flanc & du haut, & de deux quarts de la courtine (à qui nous ne lairrions pas de luy donner par delà un fossé de cent pieds) deux lattes de cinquante toises chascune, pour faire un bastion tant obtus qu'il vous plairroit. A la teste de ce camp il faudroit une gabionnade; à toute la main droite un fossé de dix huict pieds en eaux; pour le cul qui est vers la ville, je n'y voudrois que des palissades ou un leger retran-

chement. Et puis pour unir bien ma piece à la ville, & empefcher une gayeté de rate de l'armee, nous pourrions accomoder deux ridottes, defquelles les ravines d'eaux ont desjà fouffoyé les trois quarts. Et feroient flanquees pour moufqueterie les deux parties du camp, desjà commandees pour l'artillerie de la ville, & de plus prés pour les nouvelles fortifications.

Par ainfi cefte face du camp qui defcendroit vers Champs, conftitueroit une grande tenaille qui deffendroit de cofté & en efchine la tefte de la corne prochaine du moufquet, & toute la face haute de la ville à coups de canon, & de là les approches impoffibles avant la prife du camp.

J'eftime que pour faire cefte befogne à plein fonds, il nous faudroit quelques trois mille hommes en trois regiments que nous logerions entre une grande ruë eftenduë vers la tefte & le rempart de la main gauche, en la forme que je vay vous monftrer en pages fuyvantes :

A. Le front devers Arve, 30 toifes de hault.
B. La pante de gauche où fault le grand foffé.
C. Son baftion deftaché.
D. Trois logis de regiments.
E. La grand'ruë.
F. Place pour la cavalerie.
G. Retour vers la ville avec fon baftion.
H. Courtine vers la ville, fans flanc.
J. Place pour ridotte.
K. Corne de droicte.
L. La Corne de gauche.
M. La Ville.
N. Plain palais.


GENEVA CIVITAS
P
L
M
L
L
H
G
C
E
F
B
D
C
D
O
N
R
V
Y

O. Corne projectee pour St Jean.
P. Fort projecté vers le Lac.
Q. St-Gervais.
R. Place pour le pont à l'abry.
S. Le Lac.
T. Le Rone.
V. L'Arve.
X. La Baſtie.
Y. Pinchat.

Voicy les objections qu'on apporte à mon deſſeing :
Premierement, que ceſte place eſtant fortifiee aux deſpens de la ville, ſi l'ennemy s'en pouvoit ſaiſir, ce luy ſeroit un bloccus tout edifié.

Secondement, on apprehende la deſpenſe de la conſtruction.

Pour le tiers, la multiplication de peine & de couſt en un plus grand circuit à garder.

[Pour le] quart, la partie eſtant trop eſlognee, on pourroit perdre ceux qu'on employeroit.

On a depuis adjouſté pour cinquieme que ce que l'on fait à un coing de la ville oblige tous les autres endroits à en recevoir autant.

Je reſponds à la premiere objection qu'elle pourroit avoir pareille raiſon pour ne fortifier point Geneve entier, pour ce que ſi l'ennemy l'avoit gagnee, nous aurions travaillé pour luy. Les Venitiens, les Hollandois & le Party des Reformez en France ſe ſont gueris de ceſt erreur, & ont appris par experience, que ceux qui ne portoyent point d'eſpee de peur d'eſtre battus, l'ont eſté à coups de baſton; j'adjouſte à ceſt affaire parce que le Duc deſſeignant pour Geneve un ſiege de bloccus, les a marquez au meſme lieu : & encor faut advoüer

que ce qui ne coustera pas dix mille escus à construire, cinq cents mille ne le sçauroyent conquerir.

A la seconde je dis, que si c'est pour un fort, je ne le travaille pas : si pour une augmentation de ville la despense doibt venir de dehors; si pour un camp, en y employant les travaux qui se peuvent sans bourse deslier, qu'on me mette pour le reste deux milles pistolles, je donneray bonne asseurance de parfaire de la mienne ce qui restera.

Pour la troisieme, je dis que les gardes qu'on advance espargnent celles de derriere, & que les sentinelles n'augmentent point en nombre, pour ce que le precipice de l'Arve les espargne à vostre teste, & que la nouvelle difficulté, & en quelque temps impossibilité, d'entrer au Plain Palais soulage toutes les gardes de la courtine depuis le Pin jusques au Rhosne beaucoup plus que la nouvelle besogne ne requiert d'augmentation. Que si on vouloit construire le camp avant l'arrivee des estrangers, pour les convier à le traduire en ville, vous seriez quittes pour garder tout en attendant d'une telle piece que celle que vous avez au bout du pont d'Arve, moins spacieuse & un peu plus haute. Vous la pourriez garder avec la moitié de vos patrouilles à tour de roolle, l'autre se pourmenant, ou mieux y envoyant par jour deux hommes des seize compagnies, qui par ce moyen entreroyent en gardes deux ou trois fois l'an.

Pour la quatriesme, n'y ayant que sept cents cinquante pas entre la teste d'Arve & le bout de vos fortifications, vostre camp qui en prend cinq cents, il ne reste plus qu'une place d'armes de deux cents cinquante, dans laquelle nul ennemy ne peut loger battu de toutes les faces. Au contraire de

l'objection, j'eusse bien voulu les eslevations de terre, qu'il faut faire à la main gauche plus esloignees de deux cents, pour qu'elles ne sont. Que si on craint l'esllognement pour la retraicte, suyvant l'accident du chasteau St Elme où ce qui saulva Malte fut perdu, qui verra le penchant & la tenaille du chemin de retraicte & mesme les deux ridottes que nous avons marquees, sera bien guery de ceste apprehension.

A la cinquieme & derniere objection, je dis que ceux qui travaillent en une plaine sans deffence & aussy esgale que le papier des Ingenieurs, se donnent pour plaisir la loy des symetries, desquelles les bons Fortificateurs se dispensent par les advantages du haut & du bas, du sec & du moüillé.

Voila les objections qui sont venuës à ma cognoissance : mais je trouve une difficulté plus consequencieuse que tout cela. C'est que tout ce que nous avons deduict est inutile, si on n'est asseuré d'une troupe gaillarde, & de Maistre de Camp, Capitaines & soldats, qui ayent à cœur d'acquerir reputation avec entendement, pour leur faire comprendre qu'en cest affaire plein de gloire, soit pour la nouveauté, ou pour la salvation de l'excellente Geneve, ce qui paroit trés perilleux n'est que seureté, si nous apportons l'ordre & la resolution.

C'est briefvement, Messieurs, ce que j'ay voulu vous donner par escript, pour faire pesamment considerer chose de telle importance, & pouvoir satisfaire à plein fonds aux scrupules d'un chacun. Excusez moy, si je prens vos affaires au pis, elles en valent la peine. Je vous parle de la guerre au milieu de la paix, à vous qui avez senty en la paix que la guerre n'estoit pas morte, ni seulement en-

dormie au ſein de ſes ennemis. Si ma voix interrompt voſtre dormir, le feu eſt chez vos amys & concitoyens de Sion, mais quel feu ! Ils s'en vont en cendre, ſi la pluye du ciel n'eſteinct leur embraſement : je fay. *Quod Gallus debuerat*, &c.

(*Finit la derniere ligne de la derniere page.*)





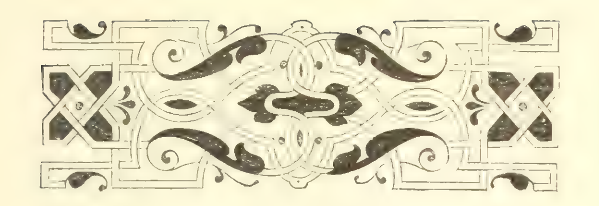


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

II.

III.

IV.

V.

VI.

VII.

VIII.

Pages.





Achevé d'imprimer

LE TRENTE SEPTEMBRE MIL HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE

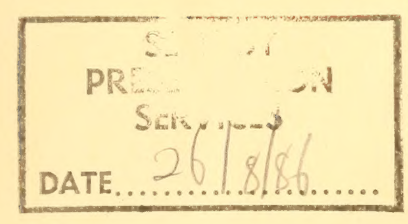
PAR J. CLAYE

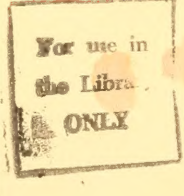
POUR A. LEMERRE, LIBRAIRE

A PARIS








For use in
the Library
ONLY

